ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

DI·fusion

Dépôt Institutionnel de l'Université libre de Bruxelles /
Université libre de Bruxelles Institutional Repository
Thèse de doctorat/ PhD Thesis

Citation APA:

Kuzma, E. (2012). *Emergence d'une communauté transnationale dans l'espace migratoire européen: analyse de la migration polonaise à Bruxelles, 2002-2009* (Unpublished doctoral dissertation). Université libre de Bruxelles, Faculté des Sciences sociales et politiques – Sciences sociales et Sciences du travail, Bruxelles.

Disponible à / Available at permalink : https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/209594/5/1dad0786-e492-420e-b2bb-90dfbac3c315.txt

(English version below)

Cette thèse de doctorat a été numérisée par l'Université libre de Bruxelles. L'auteur qui s'opposerait à sa mise en ligne dans DI-fusion est invité à prendre contact avec l'Université (di-fusion@ulb.be).

Dans le cas où une version électronique native de la thèse existe, l'Université ne peut garantir que la présente version numérisée soit identique à la version électronique native, ni qu'elle soit la version officielle définitive de la thèse.

DI-fusion, le Dépôt Institutionnel de l'Université libre de Bruxelles, recueille la production scientifique de l'Université, mise à disposition en libre accès autant que possible. Les œuvres accessibles dans DI-fusion sont protégées par la législation belge relative aux droits d'auteur et aux droits voisins. Toute personne peut, sans avoir à demander l'autorisation de l'auteur ou de l'ayant-droit, à des fins d'usage privé ou à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique, dans la mesure justifiée par le but non lucratif poursuivi, lire, télécharger ou reproduire sur papier ou sur tout autre support, les articles ou des fragments d'autres œuvres, disponibles dans DI-fusion, pour autant que :

- Le nom des auteurs, le titre et la référence bibliographique complète soient cités;
- L'identifiant unique attribué aux métadonnées dans DI-fusion (permalink) soit indiqué;
- Le contenu ne soit pas modifié.

L'œuvre ne peut être stockée dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'identifiant unique (permalink) indiqué ci-dessus doit toujours être utilisé pour donner accès à l'œuvre. Toute autre utilisation non mentionnée ci-dessus nécessite l'autorisation de l'auteur de l'œuvre ou de l'ayant droit.

---------- **English Version** ----------

This Ph.D. thesis has been digitized by Université libre de Bruxelles. The author who would disagree on its online availability in DI-fusion is invited to contact the University (di-fusion@ulb.be).

If a native electronic version of the thesis exists, the University can guarantee neither that the present digitized version is identical to the native electronic version, nor that it is the definitive official version of the thesis.

DI-fusion is the Institutional Repository of Université libre de Bruxelles; it collects the research output of the University, available on open access as much as possible. The works included in DI-fusion are protected by the Belgian legislation relating to authors' rights and neighbouring rights. Any user may, without prior permission from the authors or copyright owners, for private usage or for educational or scientific research purposes, to the extent justified by the non-profit activity, read, download or reproduce on paper or on any other media, the articles or fragments of other works, available in DI-fusion, provided:

- The authors, title and full bibliographic details are credited in any copy;
- The unique identifier (permalink) for the original metadata page in DI-fusion is indicated;
- The content is not changed in any way.

It is not permitted to store the work in another database in order to provide access to it; the unique identifier (permalink) indicated above must always be used to provide access to the work. Any other use not mentioned above requires the authors' or copyright owners' permission.

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES,
UNIVERSITÉ D'EUROPE

Faculté des Sciences sociales et politiques
Département des Sciences sociales et des Sciences du travail

Emergence d'une communauté transnationale dans l'espace migratoire européen. Analyse de la migration polonaise à Bruxelles (2002-2009)

Elżbieta KUŹMA

Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de Docteur en sciences politiques et sociales, orientation Sociologie, sous la direction de Monsieur le Professeur Andrea REA (Université Libre de Bruxelles)

Membres du Jury :

Mateo ALALUF, Professeur Émérite, Université Libre de Bruxelles
Frank CAESTECKER, Professeur, Gent Universiteit
Pierre LANNOY. Professeur, Université Libre de Bruxelles
Miriana M[illegible] de Paris VII

Universite Libre de Bruxelles
003509397

Année académique 2012-2013

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

Faculté des Sciences sociales et politiques
Département des Sciences sociales et des Sciences du travail

Emergence d'une communauté transnationale dans l'espace migratoire européen. Analyse de la migration polonaise à Bruxelles (2002-2009)

Elżbieta KUŹMA

Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de Docteur en sciences politiques et sociales, orientation Sociologie, sous la direction de Monsieur le Professeur Andrea REA (Université Libre de Bruxelles)

853.382

Membres du Jury :

Mateo ALALUF, Professeur Émérite, Université Libre de Bruxelles
Frank CAESTECKER, Professeur, Gent Universiteit
Pierre LANNOY, Professeur, Université Libre de Bruxelles
Miriana MOROKVASIČ, Professeur Émérite, Université de Paris VII

REÇU LE
09 -11- 2012
Fabienne Hor[illegible]eck

Année académique 2012-2013

Moim Rodzicom i Mojej Siostrze
A Mes Parents et à Ma Sœur

Do kraju tego, gdzie kruszynę chleba
Podnoszą z ziemi przez uszanowanie
Do darów Nieba...
Tęskno mi, Panie...

Cyprian Kamil Norwid, *Moja Piosnka II*, Nowy Jork, 1854

Remerciements

Mon immense gratitude s'adresse tout d'abord au professeur *Andrea Rea*, mon promoteur de l'Université Libre de Bruxelles. Je le remercie pour le soutien qu'il m'a accordé tout au long de mes études doctorales en Belgique, ses efforts constants pour trouver les financements nécessaires à ces études et surtout pour ses conseils, ses suggestions, ses commentaires si précieux et son énorme aide dans la préparation et la rédaction de ma thèse.

Je remercie également le Président du Comité d'Accompagnement, Monsieur le Professeur *Mateo Alaluf*, de l'Université Libre de Bruxelles, pour sa grande patience et son soutien depuis le début de mes études doctorales ainsi que pour tous ses conseils et commentaires obtenus tout au long des différentes étapes de ma recherche.

Je souhaite remercier également Madame la Professeure *Miriana Morokvasič* de l'Université de Paris VII, Membre du Comité d'Accompagnement, pour l'inspiration que j'ai puisée dans ses œuvres scientifiques et qui m'a été très utile notamment au début de mon travail de recherche. Je lui suis reconnaissante aussi pour sa patience, son investissement dans la lecture de cette thèse et pour ses encouragements qui m'ont permis de mener ce travail à son terme.

J'adresse également un immense remerciement à Monsieur le Professeur *Pierre Lannoy* de l'Université Libre de Bruxelles, Membre du Comité d'Accompagnement pour ses remarques et suggestions qui m'ont été très utiles dans la phase finale du travail de rédaction de cette thèse grâce à son regard d'ethnographe.

J'adresse aussi mes remerciements à Monsieur le Professeur *Frank Caestecker* de l'Université de Gent, Membre du Comité d'Accompagnement, pour l'acceptation de notre invitation à participer à cette aventure et pour tout le temps consacré à la lecture de ma thèse ainsi que et pour sa présence parmi nous à Bruxelles.

Je voudrais également remercier le professeur *Andrzej Kapiszewski* (†), le promoteur de ma thèse à l'Université Jagellonne de Cracovie, qui m'a encouragée à poursuivre mes études de doctorat en Belgique. Je lui suis reconnaissante pour son énorme patience, sa compréhension, ses conseils et son aide durant ces longues années de recherche. Ces remerciements que je ne peux malheureusement plus lui transmettre personnellement, je les adresse à son épouse, Madame la Professeure *Maria Kapiszewska*.

J'aimerais également remercier tous ceux qui m'ont aidée, de façons différentes, à mener mon travail jusqu'au bout. J'adresse un remerciement spécial à ma sœur *Małgorzata Kuźma* qui m'a toujours encouragée à poursuivre ce travail jusqu'à la fin. Merci pour son énorme

soutien tout au long de mes études doctorales et durant mon séjour à Bruxelles. Sans son importante aide morale et financière, je ne serais jamais arrivée à la fin de cette recherche.

Merci également à mon mari, Eric Chiron, pour ses encouragements lors des phases de doute et son énorme patience pendant toutes les années de mon travail sur la thèse. Merci beaucoup à Vincent Gallet, mon meilleur ami belge, qui m'a apporté son aide de diverses manières et cela, dès le début de notre travail commun au GERME.

J'adresse mes remerciements les plus vifs et les plus chaleureux à tous mes compatriotes qui ont participé à ma recherche. Notamment les femmes qui m'ont fait confiance et qui m'ont raconté leur vie sur ce sol étranger (Grazyna I, Grazyna II, Lucyna, Ula, Gosia), mais aussi les autres qui n'ont pas hésité à partager avec moi leur expérience migratoire bruxelloise: Elzbieta, Danuta, Viola, Anna, Ewa, Sylwia, Krystyna, Beata, Aga, Asia, Jerzy, Gieniek, Mariusz, Marek, Artur, Darek, Zdzichu, Adam, Wiesio, Leszek et beaucoup d'autres auxquels je dois une immense reconnaissance.

Je tiens encore à nommer tous ceux et toutes celles qui ont facilité mon travail de recherche, notamment le prêtre Tadeusz Czaja (†) de la Mission Catholique Polonaise à Bruxelles, Madame Izabela Czartorystka-Czetwertyńska de la Bibliothèque Polonaise à Bruxelles, le rédacteur Pierre Istace et le réalisateur Carol Gillet de la RTBF, le rédacteur en chef de *Głos Siemiatycz* Jerzy Nowicki.

Je n'oublie pas également tous ceux qui m'ont facilité l'accès à certaines informations indispensables pour la rédaction de cette étude, Madame Christiane Jadot de l'Inspection sociale ainsi que Monsieur Stéphane Toumpsin de la Commune d'Ixelles. Pour la même raison je tiens à présenter mes remerciements à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Sławomir Czarlewski de l'Ambassade de Pologne à Bruxelles, ainsi qu'à Madame Izabela Kita du Consulat de Pologne à Bruxelles.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans la rédaction de cette thèse, en corrigeant les premières versions du texte, notamment Julie Moens, qui était toujours prête à m'aider, une grande amie de la Pologne et des Polonais - Sylvian Haesevoets. Merci à toutes les formidables secrétaires du GERME : Muriel Dekeyser, Irina Bussoli et Isabelle Renneson, pour leur aide dans les corrections de mon manuscrit et sa mise en page.

J'adresse mes remerciements également à mes ami(e)s : Ania, Ela, Sabina, Tomek, Gabriel et Krzys qui m'ont soutenue durant mes études et cela de très loin. Merci à tous/toutes les ami(e)s, collègues, copines et copains, qui m'ont soutenue et m'ont aidée dans la vie quotidienne durant des années d'émigration passées à Bruxelles : Beata Pokorska, Izabela Fijałkowska, Gosia Kołakowska, Ula Wojciechowska, Śnieżka Daleszak, Grażyna Marcinkiewicz, Grażyna Sobolewska, Alinka Wojciechowska, Ula Grzeszczuk, Justyna et Bartek Lewandowscy, Łucja Wierzchucka-Van der Kerken, Jerzy Szymczak, Annalisa Casini, Mireille Vidal, Dalia Wexler, Fabienne Scandella, Kristof Gorsen et Joël Pochet.

La réalisation de cette thèse n'aurait jamais été possible sans le financement du Ministère des Affaires économiques de la Région de Bruxelles-Capitale, représenté par Madame Claude Cocriamont-May à qui je présente mes remerciements les plus cordiaux. Ma gratitude va également à la Fondation Van Buuren représentée par le Baron Jaumotte, à la Fondation de Meurs-François de l'Université Libre de Bruxelles ainsi qu'à la Fondation Roi Baudouin représentée par Madame Françoise Pissart et Monsieur Thierry Timmermans.

Je dois également ma reconnaissance à la Fondation Ryoichi Sasakawa du Japon pour sa prestigieuse bourse SYLFF - Sasakawa Young Leadership Fellowship Fund - obtenue au début de mes études doctorales à l'Université Jagellonne de Cracovie. Je remercie également Madame Cathy Marcus, à l'époque, Présidente du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Saint-Gilles, le Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) de la Communauté française de Wallonie –Bruxelles, Madame Anita Tennenbaum de la Cellule Recherche de l'ULB et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'Ixelles représenté par Madame Katarzyna Bociek et Madame Bénédicte Renson. Grâce aux soutiens financiers obtenus de ces institutions, cette recherche a pu être menée à son terme.

Les derniers de mes remerciements, mais aussi importants que les autres, s'adressent à Madame Catherine Desprez, Directrice de la Crèche de l'Université Libre de Bruxelles et à deux merveilleuses puéricultrices - Isabelle et Valérie – qui se sont occupées de mon enfant pendant les mois de finalisation de cette thèse.

Elżbieta Kuźma

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Introduction 3

CHAPITRE I :
Migrations et transnationalisme

1.1. Les migrations et les migrants dans les études migratoires 11
1.2. Typologie des mouvements migratoires internationaux 12
1.3. Mobilité circulaire, dominante en Europe au XX^{ème} siècle 15
1.4. Approches théoriques des mouvements migratoires 18
1.4.1 Causes des migrations
1.4.2 Durée des migrations dans le temps et l'espace

CHAPITRE II :
Émigration des terres polonaises en Belgique en perspective historique

2.1. L'émigration politique après l'insurrection de 1830 32
2.2. L'émigration économique de la période de l'Entre-deux-guerres 34
2.3. La migration pendant et après la Deuxième Guerre mondiale 38
2.4. L'ampleur et la répartition territoriale de l'ancienne émigration polonaise 39
2.5. La structure sociodémographique de l'émigration polonaise 43
2.6. La structure professionnelle de l'émigration polonaise 45

CHAPITRE III :
Méthodologie et recherche de terrain

3.1. Tradition des travaux de terrain en sciences sociales 49
3.2. Problématique et questions de recherche de terrain 53
3.3. Caractéristiques des méthodes et des techniques choisies. 56
3.4. Lieux de réalisation de la recherche et sélection d'échantillon 59
3.5. Déroulement du travail de terrain 62
3.6. Difficultés rencontrées durant le travail de terrain 68

CHAPITRE IV :
Les migrations polonaises contemporaines

4.1. Mouvement migratoire interne à la Pologne (1947 - 1989) 71
4.1.1. Mobilité interne à caractère économique
4.1.2. Transition du mouvement de l'émigration interne vers l'émigration internationale (avant 1980)
4.1.3. Emigration : une réalité diversifiée
4.2. Les migrations polonaises après la chute du communisme (1989-2007) 84
4.2.1. Migration circulaire : modèle dominant dans les années 1990
4.3. L'émigration polonaise à Bruxelles 94
4.3.1. Ampleur de la communauté polonaise en Belgique et à Bruxelles
4.3.2. Caractéristiques sociodémographiques du milieu migrant
4.4. Conclusion 107

CHAPITRE V :
Origines des migrations polonaises (1990 et 2000)

5.1. Les causes des migrations polonaises 109
5.1.1. Au niveau structurel
5.1.2 Les spécificités régionales
5.1.3 Au niveau individuel
5.1.4 Conclusion
5.2. Le chômage et la politique publique polonaise 124
5.2.1. Le chômage comme grand problème social
5.2.2. La pauvreté comme problème social
5.3. La situation des femmes sur le marché de l'emploi 136
5.4. Les politiques étatiques dans le domaine de l'emploi durant le régime communiste 140
5.5. Les politiques étatiques, l'économie et le chômage d'aujourd'hui 143
5.6. La perception du rôle des femmes : Le Mythe de la Mère-Polonaise 144
5.7. Conclusion 147

CHAPITRE VI :
Migrations et structures des opportunités

6.1. De la dépendance historique : la continuité migratoire 151
6.1.1. La naissance de la voïvodie de Podlasie et les racines du retard économique
6.1.2. La Podlasie aujourd'hui : situation économique
6.1.3. Situation économique dans certaines villes et villages de la région
6.1.4. Traditions des migrations internes et externes à la Podlasie
6.2. Mobilisation des réseaux sociaux 166
6.2 .1. Constitution des réseaux sociaux
6.2.2. Réseaux sociaux et famille
6.2.3. Réseau familial élargi et stratégies migratoires
6.2.4. Composition de la communauté transnationale polonaise de Bruxelles
6.3. Opportunités politiques et institutionnelles 175
6.3.1. Cadres juridiques et politiques du séjour et du travail des citoyens polonais en Belgique
6.3.2. Possibilités légales de séjourner et de travailler en Belgique pour les citoyens de l'Europe des huit après l'élargissement de l'UE le 1 mai 2004
6.3.3. Caractéristiques de la situation légale des immigrés polonais selon des résultats du travail de terrain réalisé entre 2002 et 2005
6.3.4. Typologie des stratégies de séjour et de protection contre l'arrestation
6.4. Conclusion 195

CHAPITRE VII :
L'insertion des migrants polonais sur marché du travail

7.1. Les politiques d'immigration 197
7.1.1. En Europe
7.1.2. En Belgique
7.2. Double marché de l'emploi 201
7.3. Place des étrangers sur le marché du travail à Bruxelles 202
7.3.1. Permis de travail
7.3.2. Travailleurs indépendants
7.3.3. Détachement de travailleurs
7.4. Représentation et tolérance du travail illégal 214
7.4.1. Typologie du travail au noir
7.4.2. Causes et avantages de travail irrégulier
7.4.3. Tolérer ou combattre le travail irrégulier
7.4.4. Tolérance des autorités publiques et du grand public
7.4.5. Les secteurs du marché du travail irrégulier
7.5 Conclusion 226

CHAPITRE VIII :
Le travail des nouveaux migrants polonais

8.1. Stratégies de recherche de travail et mobilisation des réseaux sociaux 229
8.1.1. Chercher du travail : liens forts et liens faibles
8.1.2. Chercher du travail par les annonces
8.1.3. Petites annonces
8.1.4. Recherche directe
8.1.5. Vente du travail
8.2. Qualités des travailleurs irréguliers et concurrence sur le marché irrégulier 245
8.3. Types de travailleurs polonais 249
8.4. Carrière professionnelle des migrants polonais en Belgique 252
8.5. Temps consacré au travail 253
8.6. Caractéristiques des employeurs de travailleurs polonais 257
8.7. Relations entre les employeurs et les travailleurs polonais 261
8.8. Conclusion 267

CHAPITRE IX :
Caractéristiques et organisation du travail dans deux secteurs : Le bâtiment et la domesticité

A. Secteur du bâtiment 270
9.1. Formes d'embauche dans le bâtiment 272
9.1.1. Embauche « au noir »
9.1.2. Embauche des personnes avec un statut d'indépendant ou d'associatif actif
9.1.3 Détachement des travailleurs
9.2. Caractéristiques du travail dans le bâtiment 275
9.2.1. Travail en équipe et présence d'un « chef »
9.2.2. Précarité
9.2.3. Changements annuels du taux de l'activité dans ce secteur
9.2.4. Organisation journalière et hebdomadaire de l'emploi
9.2.5. Rémunération dans le secteur du bâtiment

B. Secteur de la domesticité 281
9.3. Types d'embauche des femmes de ménages 282
9.3.1. Femme de ménage interne
9.3.2. Femmes de ménage semi-interne
9.3.3. Femmes de ménage externe
9.4. Caractéristiques du travail des femmes de ménage 285
9.4.1. Accessibilité
9.4.2. Travail solitaire
9.4.3. Flexibilité
9.4.4. Sécurité
9.4.5. Stabilité d'emploi
9.5. Rémunération dans le secteur des services aux particuliers 288

C. En marge de la rénovation et de la domesticité 292
9.6 Conclusion 294

CHAPITRE X :
Relations sociales et réseaux migratoires dans la vie socioculturelle des migrants

10.1. Impact du réseau sur l'implantation spatiale des migrants polonais à Bruxelles 297
10.1.1. Concentration spatiale
10.1.2. Conditions d'habitat et projet migratoire
10.2. Réseaux, loisirs et temps libre des migrants polonais 305
10.2.1 Moments et formes du repos

10.2.2 Lieux de rencontre
10.3. Réseaux sociaux et relations intra-communautaires 312
10.3.1. Relations interpersonnelles intra-communautaires
10.3.2. Paroisses polonaises à Bruxelles
10.3.3. Médias polonais dans le milieu analysé
10.3.4. Réseau de business ethniques
10.4. Réseaux sociaux et relations ethniques extracommunautaires 334
10.4.1 Relations interpersonnelles
10.4.2 Relations avec les institutions officielles de l'Etat belge
10.5. Relations transnationales avec les membres du réseau restés en Pologne 344
10.5.1. Visites
10.5.2. Les pratiques entretenant les réseaux transnationaux
10.6 Conclusion 349

CHAPITRE XI :
Entre ici et là-bas

A. Lieux de séjour 351
11.1. Au carrefour des cultures, des langues et des mondes 351
11.2. Adaptation des migrants polonais à la vie migrante 353
11.2.1 Changement de comportement
11.2.2 Impossibilité d'adaptation
11.3. Avantages et difficultés de la vie dans le pays d'immigration 359
11.3.1 Aspects positifs de l'immigration
11.3.2 Aspects négatifs de l'immigration
B. Lieux de retour 364
11.4. L'impact de la migration internationale sur le lieu d'origine des migrants 364
11.4.1 Conséquences négatives
11.4.2 Conséquences positives
11.5. Conclusion 373

CHAPITRE XII :
Rester ? Partir ? Circuler ? Portraits de femmes migrantes

12.1. Les conditions d'installation des migrants 375
12.1.1 Vont-ils retourner chez eux pour y vivre et y travailler ?
12.1.2. Vont-ils retourner exactement dans leur lieu d'origine ?
12.1.3. Les retours, s'ils ont lieu, seront-ils définitifs ?
12.2. Carrières migratoires de femmes 383
12.2.1 Maria, ou la dualité de la vie
12.2.2 Ola, ou la migration ailleurs
12.2.3 Basia, ou l'installation définitive
12.2.4 Stasia, ou la retraite à l'étranger
12.2.5 Gosia, ou le retour au pays
12.3. Conclusion 418

Conclusions générales 423

Bibliographie 433

Liste des tableaux 455

Liste des graphiques 456

Liste des annexes + Annexes 457

Introduction

Depuis la chute du Mur de Berlin et l'effondrement des régimes communistes des pays de l'Europe de l'Est, la mobilité intra-européenne Est-Ouest s'est fortement accrue. Avant que plusieurs pays de l'Europe de l'Est n'aient rejoint l'Union européenne, en 2004, ce sont essentiellement des Polonais qui ont franchi l'ancien Rideau de fer pour venir trouver du travail et des biens de consommations dans plusieurs Etats de l'Europe de l'Ouest comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Espagne. De ce point de vue, la Pologne est redevenue, comme durant la période de l'entre-deux-guerres, un pays d'émigration après 1989 (Okolski[1] 1994 ; Okolski, Stola 1999 ; Sakson 2002). Cette recherche doctorale prend pour objet d'étude les immigrés polonais arrivant à Bruxelles après 1990 à la suite des changements politiques et économiques en Pologne et de la libéralisation de la législation relative à l'accès au territoire belge. Cette arrivée qui aujourd'hui peut être qualifiée de massive, étant donné que Bruxelles compte 30.000 personnes de nationalité polonaise, a changé la représentation dominante de l'immigration à Bruxelles souvent associée à l'immigration d'origine marocaine et turque.

La très forte composante féminine de cette migration nous a conduits à nous intéresser plus particulièrement à la situation des femmes en migration marquée par plusieurs processus de domination reproduit en immigration. Une étude attentive à l'histoire de cette migration invisibilisée dans la mesure où elle est caractérisée jusqu'en 2004 par l'irrégularité du séjour nous a fait apparaître le rôle central joué par les femmes qui ont pour une bonne part assurée une fonction de pionnières de cet afflux de nouvelle population de travailleurs. Cependant, en s'inscrivant dans une approche en termes de rapport de genre (Catarino, Morokvasic 2005), nous n'avons pas uniquement étudié les femmes migrantes polonaises mais aussi les hommes. Plus exactement, nous avons mené une recherche sur l'immigration des femmes et des hommes polonais, sur la constitution d'une communauté polonaise locale tout en accordant une importance accrue aux positions et carrières migratoires des femmes.

Le choix du sujet de notre thèse a été motivé par deux facteurs principaux. Le premier tient à la continuité et la volonté d'approfondir un travail d'envergure plus limitée portant sur la communauté polonaise vivant à Bruxelles entrepris à l'Université de Cracovie dans le cadre de notre mémoire de fin d'études[2]. Le deuxième facteur tient au manque – à l'époque - de travaux scientifiques analysant le processus migratoire en provenance de Pologne, des régions rurales périphériques vers les grands centres urbains de l'Europe de l'Ouest, des migrations féminines est-européenne et de la question très controversée de l'émergence de communautés transnationales.

Cette recherche doctorale porte sur une période particulière de l'histoire de l'immigration polonaise à Bruxelles. Nous avons commencé notre recherche en 2002 et la recherche empirique s'est terminée en 2008[3]. Cette étude a, par conséquent, été effectuée entre le contexte de future adhésion de la Pologne dans l'Union européenne et une période suivant

1 Afin de faciliter la lecture de cette thèse aux lecteurs francophones, les caractères spécifiques de la langue polonaise, ont été enlevés.

2 Mémoire de fin d'études (Kuzma 1989), présenté en vue de l'obtention d'une maitrise en sociologie à l'Université de Cracovie.

3 N'ayant pas pu bénéficier d'une bourse de longue durée pour la réalisation de cette thèse de doctorat, la recherche empirique qui a été réalisée l'a été par à-coups.

l'accès de ce pays au statut d'Etat membre de l'Union européenne. Dès lors, la situation des personnes interrogées a très fortement changée entre le début de la recherche et la fin de l'investigation empirique. En somme, nous sommes passés d'une situation où les immigrés polonais étaient des clandestins à celle où les mêmes personnes avaient acquis le statut de citoyens de l'Union européenne sans pour autant avoir un libre accès au marché de l'emploi. Dès lors, nous avons suivi les transformations que cette communauté a vécues par rapport à son statut, notamment en ce qui concerne l'accès au territoire et au marché de l'emploi. La période d'analyse s'arrête avant l'ouverture totale et sans plus aucune limite au marché du travail pour les ressortissants polonais. A l'instar d'autres travaux de sociologie, comme celui de Jounin (2009) traitant des travailleurs dans la construction, en suivant de mêmes personnes nous ne les retrouvons pas ayant le même statut en début et en fin de recherche en raison de transformation institutionnelles et structurelles. En somme au cours de notre période d'étude, les Polonais sont passés d'un statut de migrants irréguliers à celui de citoyens européens.

Du point de vue théorique, nous avons débuté en nous inscrivant dans une nouvelle conceptualisation des migrations qui s'est affirmée depuis le début des années 1990 à savoir les circulations migratoires ou le transnationalisme (Bauböck, Faist 2010). Ces travaux cherchent à renouveler le paradigme dominant analysant le processus émigration et intégration dans le pays d'installation. Ils ont mis pour la plupart en évidence l'existence d'une plus grande circulation des migrants face à une fixation permanente et ont fourni des instruments pour mieux comprendre les phénomènes migratoires observés dans le monde contemporain. Tout au long de notre recherche, nous avons voulu trouver l'approche la plus adéquate pour analyser de différents aspects du phénomène migratoire constituant l'objet de cette étude. Partant du concept de circulation et mettant en avant le caractère mobile et circulatoire de cette migration au lieu de l'installation et la sédentarisation de la population migrante, nous nous sommes rendu compte en approfondissant le sujet étudié, qu'il n'est pas possible de limiter l'approche théorique à un seul paradigme. La question migratoire, analysée dans le cadre de cette étude, constitue une réalité sociale dynamique où différents phénomènes émergents sans arrêt en donnant naissance à de nouveaux processus et configurations sociales qui restent pourtant toujours liés aux éléments précédant l'arrivée de nouveaux. C'est pour cette raison, à l'instar de ce que nous enseigne Douglas Massey (1990) avec sa théorie de la *cumulative causation*, les approches classiques ne sont pas exclusives l'une de l'autre (approches néo-classiques des études migratoires, la nouvelle économie de la migration de travail ou la théorie de la segmentation du marché de l'emploi, ou encore à présent le transnationalisme et les approches en termes de réseaux sociaux) mais doivent être articulées. Bien que avons débuté notre cherche avec un cadre interprétatif relevant largement des théories du transnationalisme ou des circulations migratoires, nous avons abouti au terme de notre recherche à une relativisation de la substitution d'un paradigme caractérisé par « la double absence », telle que formulée par Sayad (1999), par celui du transnationalisme (Bash, Glick Schiller, Blanc-Szanton 1992, Portes 1999, Faist 1998) ou des circulations migratoires (Morokvasic 1996), caractérisée par la « double présence ». En effet, le devenir des migrants polonais arrivés à Bruxelles à la fin des années 1990 ne peut se réduire à l'un ou l'autre processus.

Le cœur de cette étude consiste en un travail empirique réalisé entre les années 2002 et 2008 dans deux endroits géographiques différents, éloignés l'un de l'autre d'à peu près 1500 km. Il s'agit de la Podlasie – la région au Nord-est de la Pologne – le point de départ de

l'histoire migratoire de très nombreux Polonais partant pour la Belgique, et Bruxelles le point de leur arrivée. Le travail de terrain consiste en 56 entretiens approfondis réalisés avec des migrants polonais entre octobre 2002 et septembre 2003 à Bruxelles, ensuite entre octobre 2004 et septembre 2005 en Pologne et à Bruxelles. Pour 10 femmes, les entretiens ont été répétés durant l'année 2006 afin de pouvoir détecter des changements dans les trajectoires analysées. A cela s'ajoutent encore des interviews avec des membres des familles migrantes, des personnes jouant un rôle important dans le milieu analysé (comme des prêtres polonais à Bruxelles par exemple) ou des « experts sociaux », c'est-à-dire, des acteurs sociaux possédant une certaine connaissance soit du milieu analysé soit de la question d'immigration. Ces interviews ont été réalisées pendant toute la durée du travail de terrain, à savoir, entre 2002 et 2008. Pendant la même période, à part l'enquête qualitative, nous avons vécu une immersion ethnographique dans la communauté analysée, ce qui nous a permis de vérifier et d'enrichir du matériel empirique recueilli.

Le présent travail s'articule autour de plusieurs questions de recherche dépassant la simple description de la vie sociale de cette nouvelle communauté de migrants. La première a porté sur une dimension classique des études migratoires à savoir l'identification des causes et des motifs expliquant cette nouvelle migration polonaise. L'analyse des transformations structurelles dans certaines régions d'origine des migrants a été analysée pour comprendre le départ d'hommes et de femmes en quête de ressources économiques et de valorisation sociale. D'emblée cette immigration provenant de l'Europe de l'Est s'est donnée à voir comme une immigration de travail classique. Des transformations structurelles dans le pays d'origine poussent des personnes sur le chemin de l'exil à partir de processus spécifiques qui seront analysés. Ces pratiques deviennent aussi possibles parce qu'il existe à Bruxelles des opportunités pour trouver un travail. Cependant, cette immigration de travail se déploie sous une forme très particulière : celle du travail irrégulier assez largement toléré. Nous avons ainsi cherché à comprendre une fois les raisons du départ élucidées comme une vie clandestine se constitue à Bruxelles, comme s'organise un marché du travail irrégulier bien que socialement visible mais politiquement illégitime, et même illégal. La période étudiée nous a aussi conduits à voir comment il est possible de sortir, au moins en partie, de cette irrégularité de l'inscription dans le marché du travail.

Une autre question de recherche portait sur les effets de passage d'une insertion sociale dans des zones périphéries et rurales en Pologne (la Podlasie) vers un milieu urbain comme Bruxelles. Nous avons souhaité connaître les différents aspects de ce changement et les façons dont il est vécu par les personnes qui se trouvent dans une situation d'une double vie étrangère : celle liée au pays et celle liée à la ville. Suivant une tradition très connue et héritière de l'Ecole de Chicago, nous avons aussi cherché à comprendre comment se construit une communauté polonaise à Bruxelles, ou encore comment se réorganise pour reprendre les termes de Thomas et Znaniecki (1918), la vie des migrants polonais à Bruxelles, comment ces migrants vont devenir des citadins avant de devenir des citoyens. Ainsi, la présence des migrants polonais dans l'espace urbain bruxellois, leur disposition spatiale dans Bruxelles et le partage de mêmes espaces avec les autres communautés migrantes et la société autochtone ont également constitué l'objet d'une analyse approfondie.

La troisième question de recherche qui nous a particulièrement intéressées concerne la situation des femmes migrantes et les effets de la migration sur les rapports sociaux de genre

au sien de cette communauté. L'enjeu de cette recherche était de rendre d'emblée visible, à l'inverse du passé, l'immigration féminine. A l'inverse des migrations antérieures vers la Belgique, notamment de l'Europe du sud ou du Marco et de la Turquie, il n'y avait pas une distinction entre un travail régulier pour les hommes et, majoritairement, un travail irrégulier pour les femmes, notamment dans la domesticité (Morelli 2004). Les hommes et les femmes occupent un emploi irrégulier, et le travail féminin occupe une place centrale dans cette migration. Le passage d'une vive rurale à une vie urbaine, la double vie des femmes, cumulant travail à l'extérieur du foyer et travail domestique au sein de leur foyer, du moins pour celles qui sont venues en famille, a été central dans les interrogations de ce travail. C'est un phénomène extrêmement complexe, beaucoup plus que pour la migration des hommes à cause des obligations féminines au sien de la famille, notamment leur rôle de mère, parfois mère des enfants restés dans la région d'origine, de fille ou de sœur. Les processus étudiés s'inscrivent dans des phénomènes sociaux, tels que « transnational mothercare » (Hondagneau-Sotelo, Avila 1997). L'importance des femmes dans cette migration, tant par le volume, que par le fait qu'elles ont été souvent des pionnières d'une chaîne migratoire parfois classique (une sœur ouvrant la voie à d'autres sœurs) nous a aussi conduit à étudier l'impact que la migration, comme changement de pratiques quotidiennes, d'environnement et de réorganisation des relations sociales, au sein de la famille, entre les hommes et les femmes.

Pour répondre à ces questions, nous avons structuré notre texte en douze chapitres. Le premier chapitre est consacré à une présentation du champ analytique des phénomènes migratoires tout on essayant d'inscrire le sujet de notre thèse dans un cadre théorique adéquat à l'analyse de ce phénomène complexe et multidimensionnel que constitue la récente immigration polonaise en Belgique. Nous proposons une brève présentation des principaux débats théoriques au sujet des nouvelles migrations post-1989. Nous présentons un petit rappel des approches classiques des études migratoires, comme le modèle de migration pull-push, la nouvelle économie de la migration de travail ou la théorie du dualisme du marché de l'emploi, ainsi que ceux plus récentes, à savoir, le transnationalisme et les réseaux sociaux. Dans le but de catégoriser le phénomène observé, nous présentons dans ce chapitre une typologie des mouvements migratoires internationaux et de différentes définitions de migrant.

Dans le deuxième chapitre, nous décrivons l'immigration des ressortissants polonais vers la Belgique dans une perspective historique. Cette description permet de comprendre les différentes vagues migratoires, aussi bien économiques que politiques, en provenance des terres polonaises. Cet enracinement dans l'histoire permet, d'une part, de connaitre le caractère et la composition sociale de précédentes vagues migratoires, et d'autre part, de montrer l'importance de cette ancienne immigration, bien enracinée et bien intégrée en Belgique, comme plier soutenant l'afflux migratoires originaires de Pologne durant ces dernières décennies.

Le troisième chapitre porte sur la méthodologie de la recherche. Tout d'abord, nous inscrivons notre recherche empirique dans une tradition des travaux de terrain en sciences sociales en privilégiant notamment l'approche monographique de l'Ecole de Chicago ainsi que l'immersion de type ethnographique permettant de récolter des informations en acte et les entretiens semi-structurés. Notre investigation est aussi basée sur un travail de recherche documentaire. Nous présentons également le déroulement de notre recherche empirique ainsi que la sélection de l'échantillon et des difficultés rencontrées au cours de ce travail d'enquête.

Nous formulons aussi des hypothèses de travail suggérées par des travaux similaires sans pour autant nous inscrire dans une démarche hypothético-déductive. Ces hypothèses relèvent pus de guide pour l'analyse, cette dernière générant à partir du terrain de nouvelles hypothèses. Ainsi, une des hypothèses principales de ce travail porte sur l'émergence d'une communauté transnationale comme réponse la plus adaptée à la situation d'irrégularité vécue par ces migrants faisant de la mobilité une pratique de contournement à la répression de la clandestinité permanente. Toujours en réponse à la situation irrégulière, l'enracinement de ces migrantes et migrants se fait par l'inscription des niches ethniques au niveau du marché du travail.

Dans le quatrième chapitre, nous avons englobé la description des migrations polonaises contemporaines observées sur le continent européen. Afin de mieux comprendre leur contexte, leur déroulement et les causes poussant les Polonais au départ, nous proposons avant tout un retour important dans le temps. L'analyse de la mobilité interne de la Pologne entre 1947 et 1989 et de la transition du mouvement migratoire interne vers les migrations internationales, nous semblent indispensable à une meilleure compréhension du phénomène étudié ainsi qu'à l'établissement de la continuité entre les pratiques internes et externes, passées et présentes. Dans la partie suivante de ce chapitre, nous traitons les migrations polonaises après la transformation économique et politique de 1989, en se concentrant sur le modèle dominant les mouvements migratoires de cette époque, c'est-à-dire la migration circulaire. Dans ce contexte migratoire européen, une place importante est occupée, dès le début des années 1990, par la Belgique où se dirigent des chemins de nombreux Polonais en quête d'une vie meilleure. La description du profil socio-économique dominant dans le milieu migrant polonais observé dans la capitale de l'Europe, occupe la troisième partie de ce chapitre.

Le cinquième chapitre est consacré à l'analyse des facteurs explicatifs de la migration polonaise en Belgique. Commençant par la description des causes des migrations actuelles au niveau national, régional et individuel, nous allons ensuite nous pencher sur la question qui nous intéresse particulièrement : les facteurs motivant les femmes originaires de Pologne à partir à l'étranger. Considérant le chômage comme un élément clé dans le mouvement migratoire contemporain, nous lui consacrons beaucoup de place dans l'analyse. Les politiques étatiques ainsi que la perception du rôle des femmes en Pologne, sont elles analysées dans la dernière partie de ce chapitre.

Le sixième chapitre traite des trois principaux déterminants spécifiques expliquant la migration polonaise à Bruxelles observée dès le début des années 1990. Tout d'abord c'est la dépendance historique de la région du Nord-est de la Pologne qui sera étudiée, et cela tant sous l'angle économique que migratoire. Ensuite, nous allons analyser la mobilisation des réseaux sociaux forts, fondés particulièrement sur la famille, en tant qu'élément déterminant notamment la prise de décision de migrer et le choix du pays de destination. Les stratégies migratoires présentes et la composition de la communauté polonaise basée sur des réseaux sociaux seront analysées également. Et enfin, l'ouverture d'opportunités politiques et institutionnelles à Bruxelles en tant qu'un des facteurs déterminant l'actuel mouvement migratoire en provenance de Pologne sera abordée. Dans ce contexte, nous allons parler aussi du cadre juridique et politique du séjour et du travail des citoyens polonais en Belgique, en analysant les différentes étapes menant finalement à l'ouverture partielle du marché de l'emploi et la suppression des permis de séjour pour les Polonais suite à l'adhésion de leur

pays dans l'Union européenne. Dans la partie finale, nous allons brièvement présenter une typologie des stratégies de séjour et de protection contre l'arrestation développées par les migrants durant leur vie partiellement ou totalement clandestine.

L'insertion des migrants polonais sur le marché bruxellois de l'emploi constitue l'objet d'analyse à laquelle nous avons consacré le septième chapitre. Nous allons analyser la question de l'occupation professionnelle des personnes d'origine étrangère dans le marché de l'emploi bruxellois avec une prise en considération particulière des ressortissants polonais. Un bref rappel du contexte politique d'embauche des étrangers en Europe et en Belgique sera suivi de l'analyse des facteurs structuraux qui ont influencé au cours de dernières années l'afflux des personnes immigrés sur le marché du travail de la capitale belge. Ensuite, nous allons présenter les secteurs d'emploi des étrangers et du développement de différentes formes de leur embauche notamment suite aux changements législatifs liés à l'élargissement européen de 2004. Dans la dernière partie de ce chapitre, c'est la question du travail irrégulier des étrangers qui sera placée au cœur de notre analyse. Nous allons décrire les facteurs poussant les deux parties prenantes de l'embauche irrégulière (les employés et les employeurs). Et pour finir, nous tentons de répondre à la question que nous trouvons particulièrement intéressante : comment est-il possible que, malgré toutes les mesures administratives et pénales existantes afin de combattre l'emploi irrégulier, celui-ci persiste dans le temps en s'adaptant aussi bien aux exigences du marché du travail et à la conjoncture économique qu'aux changements de la législation en vigueur ?

Le huitième chapitre est entièrement consacré à l'analyse de la question de l'embauche des travailleurs polonais dans les secteurs du marché bruxellois de l'emploi. La description des différentes stratégies de recherche d'une occupation professionnelle utilisées par les immigrés, nous amènera vers la question concernant le rôle du capital social des membres de la communauté polonaise installée dans la capitale belge. Le concept théorique des réseaux sociaux, particulièrement privilégié dans le cadre de cette étude, nous aidera à comprendre le fonctionnement du marché de l'emploi irrégulier en ce qui concerne les « niches polonaises » des secteurs de l'économie bruxellois. Nous traitons des relations entre les employeurs et les travailleurs et des caractéristiques dont ceux-ci derniers devraient disposés afin d'augmenter leur chance de trouver un emploi irrégulier.

Dans le neuvième chapitre, nous allons étudier les caractéristiques et l'organisation du travail dans les deux secteurs où sont majoritairement occupés les travailleurs polonais : le bâtiment et la domesticité. Les différentes formes d'embauche, les traits spécifiques à ces travaux ainsi que l'organisation du travail dans ces secteurs seront examinés. Nous traitons également de la question de la rémunération des hommes et des femmes polonaises employés dans le bâtiment et dans le nettoyage.

Le dixième chapitre porte sur les rôles des réseaux et des relations entre les migrants dans leurs vies sociale et culturelle à Bruxelles. Cette partie décrit les formes de réorganisation de la communauté polonaise de Bruxelles. La question de la disposition spatiale de la communauté polonaise ainsi que son évolution sera également étudiée. Nous traiterons des réseaux sociaux influençant les relations intra-communautaires, de l'évolution du rôle des paroisses polonaises ainsi que du développement des médias et des entreprises ethniques polonaises. Nous allons également aborder la question des relations ethniques extracommunautaires, formelles et informelles, avec les représentants et les organisations

belges d'un côté, et avec des autres groupes ethniques, de l'autre. A la fin du chapitre, nous verrons quels types de relations entretiennent des immigrés polonais avec les régions d'origines et les proches restés au pays.

Dans le onzième chapitre, nous poursuivons l'analyse des rapports des migrants polonais à leur communauté d'origine sous l'angle de multiples liens transnationaux existants. Nous allons également réfléchir à la situation spécifique de ces migrants vivant entre deux espaces physiques et deux mondes sociaux différents. Nous allons parler de différentes stratégies d'adaptation observées dans le milieu analysé ainsi que des difficultés rencontrées par certains migrants dans la vie à l'étranger. Une attention particulière sera portée au lieu d'origine et de retour des travailleurs immigrés et leurs relations parfois très complexes avec la culture, la famille et la tradition de ces endroits très particuliers.

Dans le douzième et le dernier chapitre, nous aborderons la problématique de retour des migrants au pays d'origine et nous présentons l'éventail de possibilités envisagées par les immigrés polonais. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous avons donné la parole aux immigrés polonais vivant à Bruxelles pour qu'ils puissent parler eux-mêmes de leur vie et de leur expérience migratoire. Pour cela, nous présentons les récits de vie de cinq femmes lesquelles sont devenues, d'une certaine façon, des témoins privilégiés de notre étude. La présentation de ces quelques histoires migratoires est en quelque sorte l'hommage aux acteurs de notre recherche, et la façon de faire entendre la voix de tous ceux qui pendant plusieurs années en ont en été privés.

Chapitre I : Migration et transnationalisme

Avant de procéder à l'analyse de l'immigration polonaise à Bruxelles, il convient d'inscrire cette problématique dans le champ théorique des phénomènes migratoires et du transnationalisme. Dans ce chapitre, nous proposons de retracer les évolutions des théories des mouvements migratoires en mettant en évidence les diverses dynamiques et interprétations proposées. Nous chercherons à mettre en évidence le cadre théorique qui a servi de support à cette recherche. Bien que nous ayons cherché, au départ, à inscrire notre travail empirique dans le cadre des nouvelles approches utilisant le concept de circulation, insistant davantage sur le caractère mobile de la migration que sur celle de l'installation, nous maintenons l'utilité de ne pas substituer un paradigme dominant les études migratoires, à savoir l'installation définitive et l'intégration, des migrants par un autre paradigme que celui de la circulation. Ainsi, le présent chapitre reprendra les approches classiques des études migratoires tout en refusant de remplacer *in fine* le paradigme de double absence, archétype de l'approche de l'intégration, par celui de la double présence de l'approche du transnationalisme.

1.1. Les migrations et les migrants dans les études migratoires

Le terme général utilisé afin de décrire le phénomène analysé dans ce travail est celui de « migration ». La migration signifie le mouvement, le changement de lieu. C'est un phénomène complexe, raison pour laquelle il est difficile de donner une définition englobant tous les aspects de ce phénomène social. La notion de migration implique toujours un déplacement physique dans l'espace impliquant un changement d'entourage social, du lieu d'habitation, du territoire ou du pays ; caractéristique, que nous retrouvons pratiquement dans chaque définition du phénomène migratoire.

Dans la définition de la migration formulée par Eisenstadt dans les années 1950, la migration est définie comme : « un déplacement physique d'un individu ou d'un groupe d'une société à une autre. Ce déplacement exige, en général, l'abandon d'un environnement social et l'entrée dans un autre ayant un caractère différent » (Eisenstadt 1953 :1). Chez Everet S. Lee, la migration « est caractérisée par un changement temporaire ou définitif du lieu d'habitation » (Lee 1966). Pour les géographes encore, « la migration est un déplacement de la population avec changement de résidence, d'une unité géographique à une autre ». En élargissant l'approche, on peut considérer la migration comme le passage d'un « espace de vie » à un autre. L'espace de vie est ici défini comme « l'ensemble des lieux de séjour et de passage pratiqués régulièrement par un individu » (Courgeau 1988). La définition présentée par Ellemers est plus précise et plus utile du point de vue sociologique. Ce chercheur interprète la migration comme « un déplacement définitif ou temporaire d'un milieu socioculturel à un autre milieu très différent et tellement éloigné que les contacts autres qu'occasionnels sont impossibles » (Ellemers 1964: 47).

Faisant une description du phénomène migratoire, Manglam (Manglam, Schwarzweller 1970) met l'accent sur le choix rationnel de l'individu. Selon sa proposition, la migration est un déplacement relativement stable d'un groupe de personnes, nommées les émigrés, d'un lieu géographique à un autre. Ce déplacement est précédé par le processus de prise de décision basé

sur un système hiérarchique de valeurs. Dans une autre définition, l'anthropologue Zdzislaw Mach souligne l'aspect culturel des mouvements humains. D'après lui, la migration n'est pas seulement un déplacement physique de la communauté, mais aussi un processus compliqué du « changement radical de la façon de vivre, des modes de comportement et du modèle symbolique du monde des migrants » (Mach 1998 : 14).

Nous pensons que les tentatives de définir le phénomène migratoire proposées ci-dessus attirent l'attention sur des aspects importants de la migration, ils sont cependant trop généraux. Afin d'obtenir une plus grande précision du terme analysé, nous préférons la définition selon laquelle la migration est « un déplacement intentionnel de la population, lié au changement de lieu d'habitation ou de séjour, qui se passe entre des espaces se trouvant soit dans les frontières territoriales d'un pays ou d'un État, soit en dehors de ses frontières politiques » (Latuch 1980 : 268). Cette définition intègre la distinction entre les migrations internes et externes, c'est-à-dire internationales, qui nous intéressent en premier dans cette recherche. La migration internationale peut aussi être définie comme « un déplacement de populations avec transfert de résidence d'un État à un autre et changement de statut juridique de la population concernée. C'est donc le franchissement d'une frontière internationale, avec toutes ses implications juridiques, et non l'éloignement ou la distance parcourue, qui constitue le critère de différenciation avec les migrations internes ou intérieures » (Simon 1995 : 10).

Nous voyons que l'éventail des définitions est extrêmement large. Mais dans toutes ces théorisations, nous pouvons distinguer quelques éléments caractérisant la migration de population. Selon Hoffman-Nowotny (1981), la plupart des théories soulignent que les migrations sont toujours :

- un mouvement physique réalisé dans un but bien précis ;
- un changement de territoire (à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays) ;
- un déplacement d'une communauté à une autre ;
- un changement de milieu social et culturel ;
- un changement de lieu d'habitation.

La complexité du mouvement migratoire exige, selon nous, la prise en considération d'autres critères, tels que, entre autres, les causes et les motifs de la migration, les contraintes rencontrées, la volonté de se déplacer, qui permettront une description plus détaillée du mouvement migratoire.

1.2. Typologie des mouvements migratoires internationaux

La complexité et le caractère multidimensionnel du mouvement migratoire rendent ce phénomène difficile à systématiser. Les chercheurs travaillant sur cette problématique utilisent plusieurs critères pour construire des typologies des migrations : le caractère de la prise de décision, les causes de la migration, la durée, le caractère géographique, le statut législatif, les qualifications du migrant.

Le caractère de la prise de décision

On distingue généralement :

- les migrations volontaires, il s'agit d'un choix libre et volontaire des migrants ;
- les migrations forcées, entreprises sous la pression du gouvernement ou de situations sociales extrêmes causées, par exemple, par des conflits politiques, religieux, ethniques ou par des catastrophes naturelles.

Les causes de la migration sont de divers ordres (Slany 1995 : 26) :

- les migrations économiques, entreprises dans le but de rechercher un travail et de se procurer des revenus permettant certains investissements ou la survie de la famille du migrant ;
- les migrations politiques, causées par la situation politique dans le pays d'origine, les migrants cherchent à l'étranger la liberté et la sécurité, ils fuient le régime politique ;
- les migrations religieuses, provoquées par des persécutions basées sur les convictions religieuses ;
- les migrations ethniques, dont l'origine se trouve dans les persécutions des minorités ethniques et raciales ;
- les migrations écologiques, dont les causes se trouvent dans le mauvais état de l'environnement ;
- les migrations individuelles, résultent de l'envie de réaliser les aspirations individuelles des personnes qui partent ;
- les migrations matrimoniales, résultent d'un mariage ;
- les migrations familiales, résultent des déplacements visant la vie commune des membres de la famille.

La durée de la migration

Autre critère de construction des typologies des migrations, il a été utilisé, entre autres, dans la définition proposée par les Nations Unies. Cette organisation a distingué deux catégories de migrations en fonction de la durée du déplacement :

- la migration de longue durée : au minimum douze mois ;
- la migration de courte durée : entre trois mois et douze mois maximum.

Une définition qui retient le critère du temps paraît inadaptée à toutes les situations migratoires que nous observons aujourd'hui. Il nous semble plus adéquat de mettre davantage l'accent sur le changement de milieu social résultant aussi bien des déplacements de longue que de courte durée (Kaczmarczyk 2002 : 7).

Il nous semble qu'une autre typologie soit plus appropriée pour analyser les mouvements migratoires actuels : il s'agit de la typologie proposée par Douglas Massey et ses collaborateurs (1987) dans leur recherche sur les migrations entre le Mexique et les États-Unis. Ces chercheurs ont différencié quelques types de migration :

- migration temporaire *[temporary migration]* : cette catégorie est constituée par des migrants qui ne partent qu'une seule fois pour une période bien définie afin de gagner une somme d'argent et rentrent au pays pour ne plus repartir.
- migration régulière *[recurrent migration]* : est réalisée par des personnes voyageant régulièrement entre deux pays dans un but économique. Cette catégorie a été divisée en deux sous-catégories :

- migration saisonnière *[seasonal migration]* : liée aux cycles des récoltes dans le domaine agricole ;
- migration circulaire *[cyclical migration]* : liée aux cycles de production dans des secteurs industriels ;
- migration définitive *[settled migration]* : concerne les personnes qui ont décidé de s'installer dans un pays étranger de manière définitive.

Une autre typologie de migrants d'après la durée de leur séjour qui nous semble être utile dans l'analyse du mouvement migratoire récent, proposée par Krystyna Iglicka-Okolska (1998 : 60-61) distingue quatre types de migrants :

- définitif : qui au moment du départ était membre du ménage mais qui maintenant ne l'est plus et qui séjourne toujours à l'étranger ;
- de long terme : qui a migré au moins une fois pour une durée d'un an minimum ;
- de court terme : qui est parti au moins une fois, pour un séjour entre trois mois et un an ;
- circulaire : qui est parti ou qui partait à l'étranger mais son séjour là-bas n'a pas duré plus de trois mois.

Le caractère géographique de la migration a historiquement été utilisé pour séparer les déplacements intra-nationaux des internationaux. Ainsi, trois catégories distinctes ont été produites (Maryanski 1966 : 25) :

- les migrations internes : elles qualifient les déplacements de population à l'intérieur des frontières politiques ou administratives d'un État ;
- les migrations externes (internationales) : elles ont lieu entre États et sont elles aussi divisées en deux : les migrations continentales (le mouvement a lieu entre états sur le même continent) et les migrations intercontinentales (le mouvement a lieu entre états situés sur des continents différents) ;
- les migrations d'outre-mer : le mouvement a lieu entre pays séparés par des océans.

Le développement des politiques migratoires et la politisation de la migration (Castels, Milles 2003) ont conduit à renforcer la définition de la migration à partir de son cadre juridique. C'est ainsi qu'il y a lieu de distinguer les migrations légales qui s'effectuent en accord avec la législation du pays d'immigration et d'émigration des migrations illégales qui se produisent sans accord avec la législation du pays d'immigration, voire contre les législations du pays d'immigration.

Plus précisément, la migration illégale de main-d'œuvre est définie comme le processus par lequel des individus entrent et/ou séjournent sans autorisation sur le territoire d'un autre pays que le leur et y travaillent sans permis de travail. Cette définition englobe les individus qui entrent et séjournent illégalement sur un territoire, mais aussi ceux qui y entrent avec une autorisation de l'État, mais y demeurent illégalement à l'expiration de celle-ci (Zegers de Beijl 2000 : 9). Ces situations intègrent également le cas des touristes qui, en général, ont droit à un séjour de trois mois, mais sont employés sans permis de travail et deviennent ainsi des immigrés illégaux (Hjarno 2003 : 3).

Les caractéristiques des nouvelles migrations en viennent à montrer que l'opposition classique entre migration légale et migration illégale n'est pas véritablement opérante en raison de l'enchevêtrement des statuts de migrants au cours de leur carrière migratoire. Toutefois, il convient de retenir les phases qui donnent accès à des droits de celles qui en privent les migrants.

Si l'immigration a souvent été associée dans le sens commun au déplacement de populations peu qualifiées en quête de promotion sociale, les nouvelles migrations et les recherches qui leur sont consacrées tendent à mettre en évidence des distinctions en regard de la qualification du migrant du moins lorsqu'il s'agit de migrations légales. Dans cette situation trois modalités différentes de migration peuvent être établies (Liberska 1977 : 60) :

- les migrations de travail : elles qualifient le départ d'ouvriers non qualifiés ;
- les migrations *"brain drain"* : elles qualifient le départ de personnes qualifiées (par exemple des scientifiques, des ingénieurs, etc.) ;
- les migrations scientifiques : elles sont effectuées en vue de l'obtention d'un diplôme ou de qualifications.

1.3. Mobilité circulaire, dominante en Europe au XX^{ème} siècle

Pendant des décennies, le processus migratoire a été relativement facile à définir bien que le processus ait toujours été complexe. Les individus partaient seuls ou en groupe, quittaient leur pays, s'installaient dans le pays d'accueil et, soit ils rentraient au pays d'origine après un certain temps, soit ils restaient définitivement dans leur nouvelle patrie. Dans la réalité sociale d'aujourd'hui, la situation est plus complexe. Les migrants se déplacent beaucoup plus souvent entre deux pays que cela n'était observé auparavant. « La mobilité de la population qui se déplace d'un État à l'autre présente de multiples formes dans le monde actuel et le terme même de migration internationale recouvre des réalités humaines, économiques, sociopolitiques très différentes qui s'inscrivent elles-mêmes dans ces espaces très diversifiés » (Simon 1995 : 9). Le changement du type de mouvement de population questionne la notion de migration. Pour John Salt (2006), le terme « migration », ne possède pas, aujourd'hui, de sens unique. Traditionnellement associé à une notion d'installation permanente, ou du moins à un séjour de longue durée, il est, dans les recherches sur les mouvements migratoires contemporains, davantage question de « circulation » ou de « mobilité » que de « migrations ».

Dans le large éventail des migrations contemporaines, nous nous intéresserons en particulier à la notion de circulation migratoire. Contrairement à une idée reçue, cette approche est relativement ancienne bien que peu répandue chez les sociologues jusqu'au début des années 1990. Les sources de cette approche se trouvent dans l'approche néoclassique de la théorie économique et dans des travaux de l'école britannique du fonctionnalisme. Selon des représentants de ces courants (Elkan 1959 ; Zelinsky 1971), les sources de la migration temporaire économique se trouvent dans le surplus d'offres de main-d'œuvre. Les recherches empiriques menées en Afrique dans les années 1950 ont servi d'exemple à cette constatation. Elkan (1959) par exemple, trouvait que dans la majorité des terres africaines, l'emploi temporaire dans un endroit différent au lieu d'habitation constituait un phénomène très répandu. Pour la première fois, il a parlé des « target workers », des hommes qui rentraient à la maison après une période de travail nécessaire pour gagner une somme d'argent indispensable à la réalisation d'un but. Selon lui, ces hommes « travaillent aussi longtemps que cela est nécessaire pour gagner de l'argent indispensable à l'achat des biens possibles à acheter uniquement avec de l'argent, et au moment où ils gagnent suffisamment ils laissent le travail et ils rentrent à leurs fermes fonctionnant selon les modes de l'économie naturelle » (Elkan 1959 : 191). Les circulations migratoires peuvent alors être vues comme conséquences du manque d'équilibre socioéconomique et l'élément de modernisation (Kaczmarczyk 2002 : 15-

22). Wilbur Zelinsky, en se basant sur des recherches menées dans les années 1970, dans les pays du Tiers-monde, a défini les circulations migratoires comme différentes formes de mobilités, en général, de courtes durées et répétitives. La mobilité territoriale est définie comme le transfert social et physique d'un milieu social à un autre (Zelinsky 1971). Ronald Skeldon (1985) perçoit la circulation comme une forme de mobilité où il n'y a pas de changement permanent du lieu d'habitation. Si la personne qui part est persuadée qu'elle reviendra et qu'elle n'a pas l'intention de s'installer à l'étranger de manière définitive ou stable, on peut parler de circulation (Gould, Prothero 1975).

La plus pertinente de toutes les théories concernant le mouvement migratoire circulaire nous semble être la proposition de Mitchell, pour qui « (...) la circulation économique *[labour circulation]* est un processus durant lequel les personnes quittent périodiquement leurs lieux d'habitation en cherchant du travail dans les endroits qui sont trop éloignés pour qu'elles puissent y voyager quotidiennement. Ces personnes restent dans ces « centres de l'emploi » une certaine période et après elles rentrent à la maison » (Mitchell 1985 :30). Dans cette définition, l'accent est mis sur le caractère économique de la circulation migratoire, ce qui nous semble pertinent pour caractériser certaines migrations contemporaines en Europe. Mais, dans sa théorie, Mitchell montre également l'importance, pour le migrant, du « foyer » comme lieu d'origine et de retour, plus ou moins éloigné dans le temps. Le foyer devient un point de repère qui facilite l'orientation dans l'espace social et géographique (Mitchell 1985 :30, Kaczmarczyk 2002 : 9). Les migrants participent à la vie familiale malgré leur absence physique. Ils contribuent financièrement à la vie de la famille, voire en la rendant tout simplement possible. Selon Eklan (1959), pour le migrant circulaire (ou temporaire), la famille met une pression pour la réalisation de l'objectif de la migration, en général économique, mais elle constitue aussi une forme de garantie, parce que le migrant peut toujours rentrer « à la maison » en cas de maladie, de chômage ou de non-réussite. Ces deux faits, à savoir, participer aux activités économiques du ménage, et à la vie familiale, différencient les migrations temporaires ou circulaires des autres formes de mobilités (Amin 1974).

Il faut toutefois souligner le fait que ces deux domaines de la vie du « migrant circulaire », familial et professionnel, se passent dans deux espaces sociaux différents. « La caractéristique principale de la circulation (...) est la séparation territoriale des obligations, des activités et des biens » (Chapman, Prothero 1985 : 9). Dans ce contexte circulaire, le migrant mène une double vie. Il circule entre des sociétés et des communautés différentes, par exemple entre un monde traditionnel et un monde moderne, entre sa campagne natale et une grande ville[1].

La circulation est liée à la forme spécifique de participation à la société d'accueil : la possibilité de fonctionner en même temps dans deux mondes différents. La personne qui circule entre des lieux différents séjourne quelque part, mais elle rejette consciemment l'intégration dans le lieu d'accueil étant fortement enracinée dans la tradition de la société d'où elle est originaire parce qu'elle sait que son séjour dans un nouvel endroit a le caractère temporaire et après avoir réalisé son but elle rentrera « à la maison ».

La migration circulaire est une forme de migration qui facilite le contact avec le lieu d'origine. Pour le migrant qui quitte temporairement son lieu d'habitation, mais qui reste toujours membre de la famille, il est évident que ses activités restent un élément important de

1 Plus sur cet aspect dans les travaux de Pryor (1979).

la stratégie économique du ménage. Cette stratégie migratoire est répandue, notamment, dans des sociétés économiquement peu développées, dont la caractéristique majeure est le manque, ou la présence insuffisante, de certains marchés, tels que le marché du crédit ou de l'assurance par exemple. Dans pareille situation, la mobilité temporaire peut constituer une possibilité d'accumulation des revenus du ménage (Kaczmarczyk 2002 : 24). La mobilité circulaire facilite non seulement la maximalisation des revenus du ménage mais également la minimalisation des dépenses des migrants. En général, les travailleurs temporaires limitent leurs dépenses dans le pays d'accueil, même pour les besoins élémentaires, d'autres dépenses, plus importantes étant réalisées dans le pays d'origine.

Selon Gould et Prothero, il est possible de distinguer différentes formes de mobilité circulaire :

- circulation quotidienne : dans les zones urbaines, par exemple ;
- circulation périodique : en général plus courte qu'une saison ;
- circulation saisonnière : liée à l'absence répétée dans le lieu d'habitation et plus longue que la circulation périodique ;
- circulation de longue durée : la mobilité dure plus d'un an (Gould, Prothero 1975).

Selon la proposition faite dans les années 1950 par les Nations Unies, il est possible de distinguer deux types de personnes qui se déplacent : les immigrants et les émigrants. On parle d'immigrant pour designer un individu qui entre dans un pays et qui pense y habiter pour une période de plus d'un an. On parle d'émigrant (à long terme) pour désigner un individu qui quitte son pays d'origine et qui se rend à l'étranger dans le but de séjourner là-bas pendant une période de plus d'un an (Simon 1995 : 11). Ces deux définitions sont utilisées pour faciliter les comparaisons statistiques sur le plan international mais elles ne sont plus suffisantes pour décrire les phénomènes migratoires actuels. Le problème principal étant de définir cette durée minimale du séjour à l'étranger ; en général, elle était d'un an (Billsborrow, Zlotnik 1995).

Un autre terme utilisé dans les analyses des mouvements migratoires est celui de « migrant ». Le migrant est, en général, défini comme la « personne qui opère une migration (...) » (Carlier, Rea 2001 : 33). C'est un individu qui se déplace de son lieu d'habitation vers un autre lieu d'habitation pour une durée minimale de temps. Le migrant international est défini comme celui qui change de pays de séjour, c'est-à-dire de lieu d'habitation et y passe la majorité de son temps. Cette notion ne fait référence ni au lieu d'origine ni à celui d'arrivée, elle est neutre par rapport à l'espace, elle est souvent utilisée dans les analyses des organisations ou des institutions internationales, et nous semble utile dans notre analyse parce qu'elle concerne les personnes circulant entre les deux pays. Cette catégorie ne concerne pas les touristes ni les personnes en mission à l'étranger, comme les diplomates par exemple. Il y a lieu de se demander pourquoi le terme de migrants ne conviendrait pas aussi pour caractériser les expériences de mobilité des diplomates, des expatriés, des touristes de longue durée (par exemple, les pensionnés qui vivent leur retraite ailleurs que dans leur lieu de résidence). Cette différence de qualification donne sans aucun doute une valeur a priori négative au terme de migrant.

Reginald Appleyard (1991 : 21) spécialiste des migrations, propose de diviser la catégorie « migrants » en quatre sous-catégories :

- les personnes partant en vue de s'installer définitivement dans un nouveau pays ;
- les travailleurs contractuels, dont le séjour dans un pays donné est temporaire et défini au début, leurs séjours étant limités à la réalisation du travail ;

- les demandeurs d'asile, victimes de persécutions religieuses, ethniques, politiques ou raciales dans leur pays d'origine ;
- les migrants illégaux qui séjournent dans un pays sans aucun statut légal et dont le séjour peut être toléré ou non par l'administration locale.

Ces deux dernières décennies ont apporté des changements dans les mouvements migratoires, non seulement en modifiant les formes des déplacements humains mais aussi en multipliant les types de migrants. Selon Morokvasic (1996), la population qui compose les migrations actuelles est très variée, fluctuante et difficile à catégoriser. Il est vrai que « les profils de migrants se sont eux aussi fortement diversifiés. Aux ouvriers étrangers « importés » à titre temporaire dans les années de croissance ont succédé l'immigré installé, mais aussi le migrant pendulaire, le demandeur d'asile, les conjoints et enfants invoquant le regroupement familial, les générations issues de l'immigration et qui n'ont parfois jamais migré, le 'nouvel immigré' des classes moyennes, le clandestin... » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :14). La plupart des migrations volontaires des dernières décennies ont concerné les travailleurs migrants temporaires. « Ce sont souvent des saisonniers ou des travailleurs frontaliers, (...) des cadres d'entreprise hautement qualifiés, (...) les navetteurs transfrontaliers, les touristes-travailleurs et les petits camelots, qui pourraient être qualifiés de quasi-migrants, en ce qu'ils tirent principalement leur subsistance de brèves et fréquentes visites dans d'autres pays » (Salt 2001 : 5). Dans l'analyse du mouvement migratoire contemporain, nous utilisons également le terme du travailleur migrant qui peut être défini comme personne qui migre d'un pays vers un autre pour y travailler, et celui de l'étranger qui signifie « une personne qui n'a pas la nationalité du pays où elle se trouve. En Belgique, c'est une personne qui n'a pas la nationalité belge » (Carlier, Rea 2001 : 33). Le travail migrant se définit surtout par rapport au déplacement, et est une catégorie sociologique, alors que l'étranger est surtout une catégorie juridique, bien qu'elle soit aussi une catégorie symbolique lorsque celui-ci est installé dans un pays dont il n'a pas la nationalité.

1.4. Approches théoriques des mouvements migratoires

Parmi les nombreuses propositions théoriques sur les migrations internationales que l'on trouve dans la littérature, nous avons choisi de ne traiter que des migrations de travail parce qu'elles concernent prioritairement notre recherche. Nous avons divisé les principales approches théoriques en deux catégories : celles qui sont consacrées aux causes des migrations et celles qui traitent de la durée des migrations dans le temps et l'espace.

1.4.1 Causes des migrations

Parmi les théories qui tentent d'expliquer les causes des migrations, nous avons retenu les analyses abordant tant les niveaux macro que micro : la théorie *push-pull*, la théorie néo-classique des migrations, la théorie du dualisme du marché du travail, les théories de la globalisation.

Le modèle de migration *push-pull*

Ce modèle, présenté par Everet S. Lee en 1966, voit les causes des mouvements de personnes dans la comparaison de la situation économique, politique, démographique et sociale entre pays d'origine et de destination. Les facteurs qui, dans le pays d'origine, poussent un individu à partir, sont appellés les *« push factors »* et ils sont multiples. Parmi ces nombreux *« push factors »*, on trouve un niveau de chômage très élevé, les bas salaires, une situation de logement difficile, un taux de natalité élevé, des conflits militaires, une discrimination à l'encontre des minorités ethniques, nationales, raciales ou religieuses, une frustration liée à la transformation politique et économique. Plus largement, il s'agit de la « déstabilisation des régimes aussi pauvres que peu démocratiques, de la croissance d'une population jeune et sans emploi, des difficultés de logement, de l'attraction mythifiée du mode de vie occidental véhiculé par des médias omniprésents » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :14).

Parmi les facteurs attirant les potentiels immigrés, appelés *« pull factors »*, on trouve un bon niveau de vie, des salaires plus élevés que dans le pays d'origine, des possibilités de trouver un emploi, une politique d'immigration avantageuse (la législation concernant les visas, la naturalisation, le regroupement familial, les possibilités d'obtention d'asile, etc.), une présence de minorités ethniques, l'existence de trajectoires migratoires traditionnelles et une attitude de l'opinion publique positive envers les immigrés.

Au niveau micro du modèle *push-pull*, les comportements et les décisions individuelles sont également prises en considération. Pour Douglas Massey : « Les migrants potentiels évaluent les coûts et les avantages de se déplacer vers différentes destinations internationales alternatives, et émigrent là où le rendement net escompté de la migration est le plus élevé compte tenu de leur horizon temporel. Le rendement escompté pour chaque période future est obtenu en considérant les revenus correspondant au niveau de qualification de la personne dans le pays de destination, et en les multipliant par la probabilité d'obtenir un emploi là-bas (...). On déduit ensuite, de ce revenu espéré, celui qu'on s'attend à obtenir dans son pays d'origine (le revenu observé multiplié par la probabilité d'emploi), et la différence est cumulée sur une période de 0 à 'n'années, incluant un facteur d'actualisation qui reflète la plus grande utilité de l'argent gagné aujourd'hui par rapport à celui qu'on gagnera dans l'avenir » (Massey *et al.* 1993 : 434).

Le modèle *push-pull* a été critiqué par certains chercheurs qui trouvent que la valeur prédictive du modèle est faible (Cogneau, Tapinos 1997). Pour les chercheurs tels que Portes et Borocz, représentant le courant dit transnational dans l'analyse des migrations, « s'il fallait prendre au sérieux les théories *push-pull*, les courants les plus intenses d'émigration devraient provenir d'Afrique équatoriale ou de pays aussi misérables ; à l'intérieur de ces pays, les migrants devraient provenir des régions les plus pauvres. Si nous devions prendre les modèles *push-pull* à la lettre, les migrations devraient suivre, avec un décalage, le cycle économique, et

décliner ou s'interrompre pendant les récessions (...). Ces généralisations (...) ont été constamment démenties par les recherches empiriques » (Portes, Borocz 1989 :625).

Les propos de Massey vont dans le même sens. Selon lui, « la tendance du modèle *push-pull* à être appliquée aux flux constatés dissimule son incapacité à expliquer pourquoi des mouvements similaires ne se produisent pas en provenance d'autres pays également pauvres, ou pourquoi les sources d'émigration se concentrent dans certaines régions et non dans d'autres, à l'intérieur d'un même pays » (Massey *et al.* 1993 : 607).

Il est évident que, comme le montre le modèle *push-pull*, les flux migratoires vont toujours des pays pauvres vers des pays riches, mais cette généralisation n'explique pas pourquoi les mouvements de personnes ont lieu à un moment donné et pas à un autre. Ce modèle ne répond pas à la question de savoir pourquoi, à situation économique égale, il y a plus d'émigrés provenant de tel pays plutôt que tel autre, par exemple, ou encore, comment les migrants choisissent leur pays de destination. Nous pouvons dire que les théories basées sur le modèle *push-pull* ont une valeur scientifique relative, parce qu'elles ne possèdent pas de pouvoir prédictif et sont contredites par l'expérience. Ce modèle ne permet de faire des hypothèses que pour expliquer pourquoi les individus migrent.

L'approche néo-classique

Aux niveaux macro et micro de l'analyse, selon cette approche, les mouvements internationaux des personnes sont provoqués par des différences géographiques concernant les besoins de main-d'œuvre sur le marché du travail. Les pays pauvres comptent beaucoup de travailleurs mais les salaires y sont très bas. A l'inverse, dans les pays riches, on trouve des salaires élevés, mais il manque de main-d'œuvre. Certains de ces pays pauvres peuvent disposer d'une main-d'œuvre surnuméraire à cause du chômage très élevé et d'autres pays peuvent en avoir besoin en raison de l'absence de main-d'œuvre locale ou parce que certains emplois ne veulent pas être occupés par la main-d'œuvre locale.

Les différences salariales entraînent que les travailleurs des pays pauvres émigrent là où ils pourront gagner plus que dans leur pays. La conséquence est que, dans les pays pauvres, l'offre de travail diminue et que les salaires augmentent. Dans les pays riches, la situation est inverse, l'offre de travail augmente et les salaires diminuent. Les déplacements de la main-d'œuvre entre les pays facilitent l'obtention d'un équilibre sur le marché du travail (Iglicka 1995 : 23).

Selon Massey et ses collaborateurs, « les migrations internationales, comme les migrations internes, sont provoquées par des différences géographiques entre l'offre et la demande de travail. Dans les pays où le travail est abondant, en comparaison du capital disponible, on trouve un salaire d'équilibre bas, alors que dans les pays où le travail est rare, en comparaison du capital disponible, on trouve un salaire de marché élevé. Le différentiel de salaire qui en résulte, provoque le déplacement de travailleurs de pays à bas salaires vers les pays à hauts salaires. (...) A l'équilibre, le différentiel international de salaires reflète seulement le coût, monétaire et psychologique, de la mobilité internationale » (Massey *et al.* 1993 : 433).

Aux deux niveaux (micro et macro) de l'analyse, la théorie néo-classique des migrations explique le mouvement de personnes par la différence des salaires et d'offres de main-d'œuvre, mais ce modèle souligne le rôle de l'individu dans la prise de décision finale. Le migrant potentiel, faisant le calcul des coûts et des bénéfices éventuels liés à la migration,

décide s'il est avantageux ou non pour lui de quitter son pays. S'il décide de partir à l'étranger, il choisit le pays où le profit net prévu de la migration est le plus grand (Iglicka 1995: 23).

La nouvelle économie de la migration de travail

Une des nouvelles théories des migrations, connue sous le nom de *New Economics of Labour Migration* (NELM), explique la décision de migrer par une stratégie d'adaptation des ménages. Cette stratégie vise à diminuer le risque provoqué par une transformation politique ou économique importante, en envoyant l'un ou plusieurs de ses membres à l'étranger. Les autres qui restent au pays et qui travaillent dans l'économie nationale sont dans un sens protégés par le migrant qui par son travail peut assurer les revenus pour toute la famille. Cette situation peut arriver par exemple dans le cas d'une crise économique au pays d'origine, du chômage d'un ou de plusieurs membres du foyer, etc. C'est donc le ménage qui joue un rôle primordial dans le processus migratoire. Les auteurs de cette théorie trouvent que c'est le ménage et non le migrant lui-même qui est acteur prenant la décision concernant l'éventuel départ à l'étranger (Stark 1984 ; Stark, Bloom 1985). Cette décision est bien calculée en prenant en compte des coûts et des profits d'une émigration. La stratégie du foyer concerne la minimalisation des coûts et des risques d'une émigration, ainsi que la maximalisation du bénéfice possible à obtenir. Elle consiste en la diversification des sources de revenus.

Cette approche théorique différencie le phénomène de la « déprivation relative » *[relative deprivation]* qui se caractérise par la satisfaction d'un individu d'avoir un certain niveau de revenus. Il s'agit ici non seulement des revenus individuels mais aussi de ceux des autres membres du groupe (par exemple la famille). Dans cette théorie, la migration n'est donc pas perçue comme l'optimalisation des profits individuels, mais l'optimalisation des profits communs en vue de leur distribution entre les membres du foyer. L'organisation de la migration et le paiement des frais liés à l'émigration sont pris en charge collectivement. Selon la théorie NELM, le migrant part à l'étranger temporairement, il part pour pouvoir transférer de l'argent, ce qui constitue une forme de remboursement des dettes envers les membres du ménage (Okolski, Kaczmarczyk 2004 :24). Sa migration constitue une réponse à des difficultés de l'économie de son pays, notamment dans un contexte de chômage élevé ou d'une incertitude d'emploi.

La théorie du dualisme du marché du travail

Un autre modèle théorique explique le phénomène des migrations internationales en considérant que la demande de main-d'œuvre des pays de destination constitue la cause principale de la migration. Pour Piore (1979), théoricien de cette approche, « l'immigration n'est pas causée par des facteurs qui poussent à partir (*push factors*) dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction (*pull factors*) dans les pays d'accueil, comme le besoin chronique et inévitable de travailleurs étrangers » (Massey *et al.* 1993 : 441). Le facteur le plus important qui influence la demande de travailleurs étrangers dans les pays riches est la dualité du marché du travail. Le marché du travail des pays économiquement développés est divisé en deux segments. Dans le premier (« segment primaire »), les travailleurs sont relativement bien payés, les emplois sont stables et pour en bénéficier, il faut avoir une certaine spécialisation. Dans le second (« segment secondaire »), les emplois sont précaires et mal payés. Les travailleurs autochtones fuient le secteur

secondaire, considéré comme dégradant, il est donc difficile de trouver des travailleurs pour ce secteur. Les entreprises ont un besoin structurel d'immigration pour pourvoir les postes de travail dans ce secteur sans déclencher de spirale ascendante des salaires (Iglicka 1995 : 26).

D'après Piore (1979), les salaires reflètent le statut et le prestige liés aux emplois. Autrement dit, la hiérarchie des salaires est aussi une hiérarchie de prestige social. « Si les employeurs veulent attirer des travailleurs pour des emplois situés au bas de l'échelle, ils ne peuvent se contenter d'élever les salaires. Si les salaires les plus faibles sont augmentés, il en résultera de fortes pressions pour une augmentation équivalente des salaires aux autres niveaux de la hiérarchie » (Massey *et al.* 1993: 441). C'est la cause d'une « inflation structurelle » et d'une forte demande des employeurs à faire venir des travailleurs étrangers qui ne sont pas sensibles (surtout au début de leur séjour) aux exigences de prestige et de statut social des sociétés d'arrivée. Les travailleurs immigrés possèdent un objectif précis qui est celui d'économiser suffisamment d'argent pour acheter un logement ou des biens de consommation. Ils sont donc prêts à accepter des emplois considérés comme « dégradants » et peu prestigieux dans la nouvelle société parce qu'ils ne s'identifient pas à la hiérarchie de prestige social du pays d'immigration, et que le salaire qu'ils y obtiennent est supérieur au niveau de vie du pays d'immigration.

Ce schéma, proposé par Piore, correspond non seulement aux migrations issues d'anciennes colonies ou de « travailleurs invités » *[Gastarbeiter]*, dans les années soixante-dix, venus travailler dans certains pays européens (en Allemagne, par exemple), mais aussi aux descriptions des mouvements migratoires récents de l'Est vers l'Ouest de l'Europe.

La théorie de la globalisation

Parmi différentes théories sur les causes des migrations, certaines conceptions s'appuient sur la dimension mondiale de ce phénomène social qu'est le mouvement de personnes. Parmi les théories de la globalisation, on trouve la théorie du système monde, proposée par Immanuel Wallerstein (1997) et celle d'Anthony Richmond (1988).

Cette théorie permet aux chercheurs de disposer d'une théorie auxiliaire pour expliquer le phénomène des mouvements de populations lié avec le marché global du travail. La notion de globalisation explique le processus d'internationalisation des différentes sphères de la vie sociale, le développement de liens et de dépendances ayant désormais un caractère mondial. Le phénomène de dépendance globale peut être symétrique ou asymétrique et peut avoir des conséquences positives ou négatives sur la société et l'économie. La dépendance asymétrique et négative, nommée « dependency », concerne la situation de subordination structurelle des pays moins développés (les périphéries) aux pays plus développés et plus forts du point de vue économique (les centres). D'après la théorie de la globalisation, les causes de la migration sont inhérentes à la structure du marché mondial du travail et à la répartition inégale ou inéquitable de ce marché entre les centres bien développés et les périphéries retardées. Dans sa théorie, Wallerstein a divisé le monde en 3 catégories : le centre, la semi-sphère et la périphérie, et il a ensuite classé chaque État dans une catégorie. L'individu originaire d'une périphérie ou d'une semi-sphère veut améliorer sa situation économique et se dirige vers un pays plus développé, c'est-à-dire vers le centre (Wallerstein 1997; Richmond 1988 ; Aniol 1992 : 107 ; Aniol 1989 : 39). Il est donc possible de faire l'hypothèse que les habitants des centres et des périphéries vont se caractériser par des comportements migratoires différents, conséquence de conditions socioéconomiques et de structures institutionnelles différentes (Kaczmarczyk 2002 :20).

Cette approche situe le phénomène des migrations dans un contexte global. Pour les représentants de cette théorie, Immanuel Wallerstein et Stephen Castels, les mouvements migratoires sont provoqués par des facteurs socio-historiques de grande ampleur, et non par des décisions individuelles ou familiales à l'échelle locale (Wallerstein 1997 ; Castels 2000). « La pénétration des relations économiques capitalistes dans des sociétés périphériques non capitalistes crée une population mobile disposée à émigrer » (Massey *et al.* 1993 : 444). Selon Massey, les « villes globales », dans lesquelles se concentrent les richesses et les capitaux, attirent des flux d'immigrants pour occuper les milliers d'emplois peu qualifiés nécessaires mais refusés par les travailleurs autochtones. Les migrations internationales n'ont donc guère de rapport avec les écarts de salaire ou le taux de chômage, elles découlent de la dynamique de pénétration des marchés et de la structure de l'économie globale (Massey *et al.* 1993 : 448).

La théorie d'Anthony Richmond s'inscrit dans le même courant de pensée. Elle souligne la complexité du monde moderne, l'existence d'une économie globale, de politiques et de systèmes sociaux mondiaux. D'après Richmond, dans les mouvements migratoires récents, ce sont le marché global du travail, la division du monde en centres, semi-zones et périphéries et la rationalité du choix qui jouent un rôle important. Dans la décision de migrer, l'individu prend en considération les profits et les pertes d'un éventuel départ, calculés sur base des besoins, des aspirations et d'une hiérarchie des valeurs. Comme Anthony Giddens, Richmond souligne que l'individu possède une liberté d'action [« freedom of action »] dans la décision migratoire, c'est-à-dire, une liberté d'action dans la vie sociale, grâce à laquelle il n'est pas totalement dépendant des conditions extérieures (Richmond 1988 : 16).

Toutes ces approches théoriques présentées peuvent être utiles dans l'analyse du phénomène migratoire récent provenant de Pologne et d'autres pays ex-communistes qui, suite à une politique de fermeture de nombreuses entreprises et à la mauvaise politique économique menée par les pouvoirs communistes, ont pris du retard dans le développement économique et peuvent être considérés comme les zones périphériques de l'Europe. Cependant, selon notre hypothèse, les facteurs économiques ne suffisent pas à expliquer la persistance de cette migration dans le temps. Les relations dans l'espace, les chaînes et réseaux familiaux et les nouvelles sources et formes d'informations deviennent aussi importantes dans le choix de migrer que les calculs économiques visant à l'augmentation de revenus. Contrairement à l'affirmation que les migrations internationales de travailleurs sont un effet de la situation économique dans le pays d'origine et du besoin des travailleurs dans le pays de destination, on peut voir, d'après Portes, que ce phénomène est avant tout un phénomène social. Des réseaux, créés par les mouvements et les relations entre les personnes favorisent la migration dans le temps et l'espace. Davantage que le calcul individuel d'augmentation du profit, c'est l'insertion des personnes dans des réseaux qui peut expliquer les différentes tendances à se déplacer et à maintenir les flux migratoires (Portes, Borocz 1989 : 612). Cette approche qualifiée de transnationalisme, n'est pas très éloignée de la théorie des réseaux migratoires de Douglas Massey. Ce dernier estime que ce sont le développement et la croissance des réseaux migratoires qui font que la migration devient la stratégie de la diversification du risque la plus attirante. Grâce aux réseaux bien développés, le travail dans un pays étranger est relativement facile d'accès aux membres du foyer. Une activité dans un autre pays représente une stratégie sûre, peu coûteuse et peu risquée (Massey 1990). Pour Massey, à partir d'un certain seuil de développement des réseaux sociaux, les politiques migratoires sont incapables de bloquer les nouvelles migrations.

1.4.2 Durée des migrations dans le temps et l'espace

Une fois établis, les courants migratoires ont tendance à se reproduire d'eux-mêmes dans le temps. Plusieurs théories en sciences sociales se sont intéressées à cet aspect et ont essayé d'expliquer la durée et le renouvellement des migrations dans le temps et l'espace. Parmi ces conceptions théoriques, on trouve, entre autres, la théorie des réseaux sociaux, la théorie du capital social et la théorie du transnationalisme. Ces approches théoriques n'expliquent pas la migration par des motifs purement économiques, mais elles proposent de prendre en compte les aspects socioculturels du phénomène migratoire. Les théories des réseaux sociaux, du capital social et du transnationalisme donnent un cadre théorique large qui permet d'analyser, dans toute sa complexité, le processus de la migration récente des Polonais vers la Belgique.

La définition du réseau social

Selon la théorie des réseaux sociaux, la durée et la répétition des migrations sont possibles grâce à l'existence de ces formes spécifiques de vie sociale que sont les réseaux. Dans la sociologie de l'immigration, à partir des années 1920, les migrations internationales ont été considérées comme le processus de la création de réseaux. Les premières études empiriques de Thomas et Znaniecki (1918) menées à cette époque sur des paysans polonais immigrés aux Etats-Unis, peuvent servir comme exemple de l'utilisation de la notion du réseau social. Plus récemment, cette notion a été utilisée par de nombreux chercheurs en sciences sociales dans l'analyse des phénomènes migratoires (Granovetter 1973 ; Fawcett 1989 ; Gurak, Cases 1992 ; Portes, Sensenbrenner 1993 ; Grabher, Stark 1997 ; Faist 1998 ; Scott 2000).

Le réseau est la composition de relations qui se créent par les liens. Lorsqu'on parle de réseau, il est impossible de ne pas analyser les liens présents dans le réseau. Les liens sociaux sont des séries répétitives de transactions interpersonnelles dans lesquelles les participants ont les mêmes intérêts et obligations, et partagent des significations et des expériences communes (Faist 1998). Des liens entre les membres du réseau peuvent avoir des formes et des caractères divers, l'important est que tout le monde soit lié d'une façon ou d'une autre, ce qui rend possible le fonctionnement du réseau. Les liens peuvent être de nature économique, politique ou culturelle. Ils sont de deux types : forts et faibles. Les liens forts se caractérisent par des interactions directes, fréquentes et répétées entre les acteurs sociaux. Ils sont stables, durables, chargés d'émotion et de certaines obligations. Ce type de liens est le plus souvent présent dans les groupes primaires comme la famille, les amis, les voisins. A l'inverse, les liens faibles se caractérisent par des relations indirectes et une absence d'obligations et d'émotions. Le plus souvent il s'agit des relations entretenues sur les lieux de travail, dans les organisations officielles ou dans les institutions formelles. Selon Faist, il faut qu'il y ait en plus un lien symbolique, comme par exemple des liens basés sur l'identité ethnique, nationale ou religieuse des participants à une interaction. Les liens symboliques, qui sont chargés d'émotion, naissent dans l'origine commune des acteurs sociaux (Faist 1998).

Les réseaux se différencient par la taille et la densité. La taille correspond au nombre de personnes inclues dans le réseau, et la densité fait référence au nombre de liens entre ces personnes. Les réseaux sociaux d'immigrés se caractérisent par une grande densité, une étendue géographique et une solidarité entre les migrants. L'appartenance à un réseau est liée à certaines normes et valeurs que les membres du réseau doivent respecter. Cela ressemble à un code implicite qui détermine les devoirs, les obligations, mais aussi des privilèges que le

réseau donne aux personnes qui le construisent et le constituent. D'après Mark Granovetter, la puissance d'un réseau est probablement la combinaison linéaire d'une quantité de temps, d'une intensité émotionnelle, d'une confiance réciproque et des services rendus mutuellement (Granovetter 1973).

Les réseaux sociaux migratoires sont définis comme des systèmes sociaux qui lient les migrants, les ex-migrants et les non-migrants dans le temps et l'espace. Dans les migrations internationales, les réseaux peuvent être composés de personnes qui sont liées par des liens de parenté, d'amitié, de voisinage ou ethniques communs et qui habitent constamment dans un pays étranger, qui se trouvent temporairement à l'étranger ou qui sont restés dans la région d'origine. Il s'agit ici d'amis, de voisins, de la famille proche (enfants, parents, frères et soeurs) et de la famille éloignée (cousins, tantes, oncles, etc.) (Massey 1993 ; Gurak, Caces 1992 ; Boyd 1989 ; Faist 1998). Concrètement, il s'agit de personnes qui résident en permanence ou temporairement à l'étranger ou qui sont restées dans la région d'origine (Osipowicz 2002 :16). La migration, elle-même, peut être analysée comme un processus de construction de réseaux qui dépendent de relations sociales dans l'espace et dans le temps. Pour Alejandro Portes, la migration est « le processus de la création des réseaux parce qu'elle développe une densité de contacts avec le lieu d'origine et le lieu de destination. Une fois créés, ces liens permettent au processus de migration de se maintenir et d'être « imperméable » aux changements économiques à court terme » (Portes, Bach 1985 :10, 22).

Dans la notion de réseau migratoire *[migratory networks]*, utilisée pour la première fois par Massey (1987), l'accent est mis sur l'analyse des relations entre les individus qui le composent. Les acteurs sociaux individuels, impliqués directement ou indirectement dans les migrations, forment des réseaux migratoires, c'est-à-dire des structures qui sont en même temps résultats et sources des actions sociales (Giddens 1993). D'un coté, les réseaux facilitent certaines actions entreprises par les migrants, mais de l'autre, ce sont des individus, les migrants, qui construisent des réseaux sociaux et qui construisent des relations sociales.

Le réseau se différencie du groupe, qui est une forme d'organisation sociale assez proche, par le fait que les personnes qui forment le réseau ne sont pas considérées comme membres de cette structure. Elles ne sont même pas conscientes d'appartenir au réseau et ne sont pas perçues de cette manière par les autres membres du réseau. C'est le contraire du groupe social. Le réseau est une forme de la vie sociale plus souple qu'un groupe. Il peut évoluer plus vite qu'un groupe et changer ses fonctions et sa composition plus rapidement. Il a tendance à s'adapter aux conditions du milieu dans lequel il évolue. Malgré cette caractéristique, le réseau n'est pas éphémère, il se développe graduellement par la répétition des interactions entre ses membres (Gurak, Caces 1992).

Le réseau migratoire joue plusieurs fonctions dans le processus migratoire :

a) <u>la fonction sélective</u>, qui détermine le choix du pays d'immigration, les personnes qui émigrent et le moment de la migration ;
b) <u>la fonction communicative</u>, il s'agit de la fluctuation des informations rendues possibles grâce au réseau ;
c) <u>la fonction adaptative</u>, c'est la plus importante dans la première période de la vie dans un nouveau pays[2] (Massey 1987).

2 D'après Gurak et Caces, les fonctions jouées par le réseau migratoire ne peuvent être divisées qu'en deux groupes : les fonctions adaptatives et sélectives (Gurak, Caces 1992). En tout cas, aussi bien Massey que Gurak et Caces sont d'accord sur le fait que les fonctions du réseau sont liées entre elles et que la distinction a uniquement un caractère analytique.

a) la fonction sélective

Le réseau aide à la prise de décision de quitter son pays et génère un flux migratoire illégal. Les liens sociaux du réseau dans l'avant-migration sont connectés avec les facteurs qui permettent de décider où, quand et qui va émigrer (Vertovec 1999 : 3). D'après Douglas Massey, la réponse à la question « Où puis-je partir ? » dépend du réseau migratoire et plus exactement du pays où se trouvent les personnes avec lesquelles l'individu a des liens (Massey et al. 1987). Plus un individu possède de liens dans un pays, plus il est probable qu'il choisira ce pays comme destination. Les gens émigrent vers les endroits où ils sont sûrs de tirer le plus grand profit de leur séjour et où les coûts d'émigration sont les plus proches de zéro. Ces frais sont calculés en considérant la probabilité de trouver un travail, les coûts psychologiques, sociaux et matériels du voyage et du séjour. Ainsi, quand quelqu'un espère avoir un profit à partir, il part. « Une fois un certain seuil atteint, l'expansion des réseaux réduit les coûts et les risques de l'émigration, ce qui provoque une hausse du taux d'émigration, ce qui, à son tour, renforce les réseaux, etc. » (Massey *et al.* 1993 : 449).

b) la fonction communicative

C'est le réseau, constitué de la famille et des amis, qui joue un rôle primordial en tant que source d'informations sur le pays de destination (Kowerski 1990 : 6). Ils sont la source d'informations la plus fiable tant pour les migrants actuels que pour les migrants potentiels en pays d'origine. Selon Fawcett, l'efficacité de la communication au sein du réseau dépend avant tout de la source d'informations. Les membres de la famille et les amis sont considérés comme les sources d'informations les plus fiables. Les renseignements fournis par les proches sont en général plus compréhensibles que ceux des organisations ou institutions officielles. Ils sont transmis dans le même langage et le même code linguistique que celui que les (futurs) migrants utilisent dans la vie courante ; cela facilite ainsi la mémorisation des informations obtenues. Selon Fawcett, les informations sont sans cesse actualisées et arrivent rapidement à tous les intéressés (Fawcett 1989).

Le réseau aide aussi dans le maintien des liens avec la société d'origine, il joue le rôle du canal d'informations et de fluctuation d'autres biens (Gurak, Caces 1992 ; Vertovec 1999; Stalker 2000).

c) la fonction adaptative

Les liens qui lient à la famille et aux amis aident à s'adapter à un nouveau milieu et assure une aide aux migrants (Kowerski 1990 : 6, 46 ; Gliwcowna 1936 : 509). Il s'agit ici d'une part, de l'aide matérielle (le réseau facilite la recherche d'un travail et d'un logement) et de l'autre, du soutien linguistique et organisationnel (interprétation, explications concernant les transports en commun, par exemple).

Il faut aussi parler des fonctions de protections que permet le réseau migratoire. En effet l'aide concerne aussi la protection contre l'éventuelle non-réussite. Les réseaux sociaux fournissent aussi une sécurité financière, un soutien psychologique, des informations culturelles et politiques, une solidarité émotionnelle (Browning, Rodriguez 1985 ; Meyer 2001 : 93). Le réseau offre également un sentiment de sécurité qui est très important dans le cas des personnes en séjour illégal.

Le réseau familial joue un rôle important dans la vie sociale de l'immigré. Il passe son temps libre d'abord avec les personnes qui font la partie de son réseau. C'est le réseau qui rend

cette situation plus *« confortable »* car on est entouré des proches, on a la possibilité de vivre *« normalement »* sans avoir à parler ni connaître d'autres langues que la sienne, manger comme chez soi, lire les mêmes journaux et regarder les mêmes séries télévisées que d'habitude et participer aux messes dans sa langue maternelle avec les voisins et les amis d'école, comme on le ferait dans son village natal. Dans pareille situation, on ne voit pas la nécessité de régulariser sa situation dans le pays d'accueil. Il est possible de dire que les réseaux migratoires influencent et conditionnent l'intégration dans le pays d'accueil, et joue parfois un rôle de fermeture vis-à-vis de la société d'accueil (Gurak, Caces 1992 ; Vertovec 1999; Stalker 2000).

Les réseaux sont aussi un moyen de contrôle social. Portes et Sensenbrenner parlent même de conséquences négatives sur l'enracinement social (Portes, Sensenbrenner 1993). L'exemplification de cette fonction du réseau se retrouve dans les propos de migrants polonais parlant des divorces déclenchés par les informations sur la conduite d'un tel ou d'une telle colportées chez le (la) conjoint(e) resté(e) en Pologne[3]. Il est évident que le rôle des réseaux sociaux, et de toute l'organisation basée sur leur existence, devient encore plus important dans les situations de séjour illégal. Ce sont les réseaux qui rendent possible ce type de fonctionnement.

Rôle du capital social dans les migrations internationales

Un autre concept théorique utile dans l'analyse du phénomène migratoire est celui du rôle du capital social. Selon Massey et ses collaborateurs, il faut analyser les réseaux migratoires avec le concept du capital social (Massey, Zenteno 1999 ; Espinosa, Massey 1999), car les réseaux ne suffisent pas à permettre la migration, mais c'est le capital créé et accumulé grâce aux réseaux qui la rend possible. Autrement dit, ce ne sont pas seulement les réseaux qui enclenchent le processus migratoire. C'est le capital social, inclus dans ces réseaux, qui joue un rôle important dans le développement et le fonctionnement du réseau (Massey, Zenteno 1999 ; Espinosa, Massey 1999). Ces deux notions, réseaux et capital social, sont alors utilisées conjointement par les chercheurs travaillant sur les phénomènes migratoires (Portes, Sensenbrenner 1993 ; Gurak, Caces 1992 ; Faist 1998 ; Fawcett 1989).

Le capital social[4] est souvent représenté par les normes, les valeurs et la confiance sociale. La fonction principale du capital social est de permettre à des acteurs de fonctionner au sein d'une structure sociale. Il augmente la capacité de la société parce qu'il facilite la coordination des actions et la coopération entre ses membres (Osipowicz 2002 : 10). Grâce au capital social, cette coopération devient plus efficace. Le capital social peut être construit sur base des liens de parenté, d'amitié, d'origine ethnique commune ou d'origine locale commune. Il se base sur le réseau social et comporte les biens matériels et non matériels, comme l'information par exemple. L'individu accède au capital social grâce à son ancrage dans le réseau. En cas de besoin, il peut compter sur différentes formes d'aide des autres membres du réseau. Le fait « d'être en réseau » est lié à l'acceptation, pour les membres, de certaines formes culturelles, des obligations et des lois (Coleman 1988 ; Putnam 1995). Le capital social

3 Voici ce que nous a dit MP : « Il y a des Polonais, aussi bien les hommes que les femmes, qui s'oublient un peu ici. Ils perdent la tête pour quelqu'un, même ceux qui sont marié(e)s. Mais les nouvelles arrivent assez vite au pays et il est déjà arrivé que le mari ou la femme d'une telle ou d'un tel soit venu(e) en Belgique pour lui rappeler sa présence. Il est difficile de cacher quoi que ce soit parmi les Polonais, surtout quand tu es originaire de Bialystok « (MP).

4 Pierre Bourdieu a distingué quatre formes du capital : le capital économique, culturel, social et symbolique (Bourdieu 1986) qui peuvent changer les formes du réseau et en modifier la forme.

joue aussi un rôle important dans le groupe migrant comme facteur facilitant la coopération à l'intérieur du groupe, son autosuffisance tandis que les facteurs créant la confiance sociale sont les normes et les obligations des membres du groupe. C'est grâce à l'accumulation de capital social que la migration peut perdurer dans le temps et l'espace.

Le concept du capital migratoire peut être défini comme le facteur qui stimule et facilite la migration *[migratory goals]*. Il est construit sur les différentes conceptualisations de l'idée de capital social présentées par Bourdieu (1986), Fukuyama (1995) et Coleman (1988). Le capital social migratoire peut être considéré comme la présence de partenaires capables de coopérer avec le migrant. C'est un type de ressource qui peut être utilisé pour réaliser la migration, fonctionner sur le marché du travail « étranger » et s'adapter à un nouveau milieu. Les premiers migrants constituent des ressources pour les candidats à l'émigration : les réseaux qu'ils créent forment un capital social sur lequel d'autres pourront s'appuyer pour trouver un emploi à l'étranger. Au moment de la migration, les ressources dont dispose le réseau deviennent réelles et le capital social potentiel se transforme en capital réellement utilisé. Les migrants utilisent le capital social dont dispose le réseau migratoire afin de faciliter la réalisation de certains buts et projets. Si nous prenons l'exemple des migrations illégales, le réseau peut être utile dans la recherche d'un travail ou d'un appartement difficilement accessible dans la situation d'illégalité du séjour et du travail.

La migration peut perdurer dans le temps par l'accumulation de deux types de capital : social et culturel. Le premier, dont nous avons déjà parlé, est accessible à l'individu grâce à son appartenance au réseau. Le second, le capital culturel, renvoie à l'éducation, au travail, à l'expérience qu'il possède et à la connaissance de langues étrangères (Bourdieu 1986). Ce sont tous les moyens matériels et non matériels dont dispose un individu, comme ses expériences migratoires, ses savoirs, son intelligence, etc.

Parmi les théories en sciences sociales sur la question des migrations internationales contemporaines, la théorie du transnationalisme nous semble particulièrement utile dans l'analyse du phénomène des récentes migrations.

Le transnationalisme est défini par le groupe d'anthropologues (Bash, Glick Schiller, Blanc-Szanton 1992), et par Alejandro Portes, comme « l'ensemble des processus par lesquels les immigrés tissent et entretiennent des relations sociales de nature multiple reliant leurs sociétés d'origine et d'accueil » (Portes 1999 : 16). Dans la définition, ils soulignent le fait, qu'à notre époque, beaucoup de personnes immigrées construisent des espaces sociaux qui fonctionnent au-delà des frontières géographiques, politiques et culturelles entre pays. Les formes de transnationalisme concernent non seulement des organisations sociales et économiques mais aussi politiques, religieuses ou professionnelles. Robert Cohen et Steven Vertovec donnent l'exemple des sportifs, musiciens, trafiquants de drogue, bureaucrates, prostituées, marins dont la forme d'activités ne peut être réduite aux frontières d'un seul état (Vertovec, Cohen 1999 : 16). Hors sciences sociales, les notions de réseaux sociaux et de transnationalisme sont utilisées en économie, en criminologie et en sciences politiques.

Les recherches sur le processus migratoire ont toujours reconnu l'importance des contacts entre les personnes dans les pays d'origine et d'arrivée, mais c'est lors de la dernière décennie que de nouvelles approches dans l'étude des migrations qui soulignent les attaches personnelles des migrants au-delà des frontières nationales sont apparues (Vertovec, Cohen 1999). Le transnationalisme a changé les relations entre individus, avant tout, par la création de « champs sociaux" » qui lient des acteurs se trouvant dans différents endroits du monde. Ces

champs sociaux sont créés entre des immigrés et leur pays d'origine sur la base d'allers-retours fréquents réalisés entre pays d'origine et d'émigration. Ces liens créent des espaces appelés « les espaces transnationaux » *[transnational fields]* (Portes 1999 ; Vertovec 1999). La littérature sur le transnationalisme (Vertovec, Cohen 1999) suggère que les migrants contemporains développent des identités transnationales, dépassant les frontières politiques, afin de créer un nouveau foyer dans un nouvel état national. Cela est argumenté par le fait que les migrants s'identifient et entretiennent des interactions avec plusieurs états, nations et communautés. Cela contribue également au développement de communautés transnationales ou de nouveaux types d'espaces sociaux transnationaux (Rouse 1991 ; Flecher 1999 ; Sorensen, Olwig 2002 : 1-2).

La migration transnationale est, selon Portes, « un modèle de migration dans lequel les personnes, bien qu'elles passent les frontières nationales, vont établir des relations avec un nouveau pays et entretenir des connections permanentes avec l'État duquel elles sont originaires. Dans la migration transnationale, les immigrés vivent leur vie au-delà des frontières nationales. Ces personnes-là peuvent être définies comme des « transmigrants » » (Portes *et al.* 2002 : 3). Profitant de toutes les possibilités offertes par le processus de mondialisation, les individus ont créé des communautés qui traversent les frontières nationales et qui, dans un sens très concret, ne se situent véritablement « ni ici, ni là », mais « ici et là en même temps » (Portes 1999 : 16). La communauté transnationale, qui est composée essentiellement de personnes immigrées, de leurs parents, amis et autres proches, est un élément central d'analyse dans cette théorie. Cette approche a souvent été qualifiée, par opposition à la « double absence » de Sayad, de « double présence ». En Europe, cette approche a été développée par Morokvasic (1996) dans ses travaux sur la circulation des migrants des pays de l'Est.

Les études récentes, réalisées par des anthropologues américains, sur les interactions transnationales dans la migration, contredisent la notion traditionnelle de communauté, « Gemeinschaft », dans laquelle les relations de face à face jouent le rôle principal. Les immigrés sont absents de « chez eux » au sens physique, mais continuent à être présents en remplissant leurs obligations envers les autres membres du ménage (Basch *et al.* 1992). Grâce aux évolutions technologiques, les migrants ont davantage de possibilités de communication, et la distance entre pays d'origine et de destination a beaucoup diminué. La naissance de la communauté transnationale a été rendue possible par le développement des moyens de transports et de communication. Le contact, même à longue distance, est devenu facile, peu coûteux et rapide. Les contacts téléphoniques - Internet ou le téléphone portable - soutiennent le réseau migratoire et facilite la fluctuation des informations. L'intensification de la communication entre pays favorise le développement du réseau social migratoire et, par là, le développement de la communauté transnationale. Les migrants contemporains ont des possibilités de communication comme jamais auparavant. Ils peuvent ainsi maintenir de nombreux liens différents avec le pays d'origine, construire des réseaux sociaux et mener des vies différentes au-delà des frontières nationales. Pour ces communautés, les concepts de culture et de société ne seront pas, dans un avenir très proche, liés à un territoire ou à un lieu géographique particulier (Stalker 2000 : 128). Les migrants « transnationaux » s'occupent, par exemple, de leurs parents restés au pays, et ce malgré la grande distance qui les sépare. Ils entretiennent des relations assez régulières avec eux en leur rendant visite, en les invitant

« chez eux », en gardant le contact (courrier ou téléphone) et en envoyant de l'argent pour leurs besoins quotidiens (Baldassar, Baldock 2000).

Dans la littérature, le transnationalisme d'immigrants est vu comme une forme alternative d'adaptation économique des minorités ethniques dans les sociétés économiquement plus développées, qui est basée sur la mobilisation de réseaux sociaux qui traversent les frontières. A la suite de cela, nous pouvons dire que c'est le transnationalisme et les liens qu'il crée, qui permettent à la communauté transnationale d'exister, et, parmi celle-ci, la communauté irrégulière.

Les communautés d'immigrés effectuent des transactions économiques à l'intérieur et à l'extérieur du groupe, avec des partenaires quasiment inconnus à l'arrivée dans le pays mais maintenus une fois que leur loyauté a été éprouvée. Grâce aux réseaux sociaux, des communautés peuvent entreprendre différents types d'initiatives économiques : la création d'entreprises et de marchés du travail transnationaux, qui se maintiennent par les écarts de prix et d'information entre les pays d'origine et de destination. Il est donc possible de parler d'entreprenariat transnational « d'en-bas ». Cette forme d'entreprenariat utilise les mêmes innovations technologiques de la communication et du transport que la forme plus officielle de l'entreprenariat, mais elle se base sur des capitaux différents. Les grandes entreprises comptent avant tout sur leur puissance financière alors que les entrepreneurs immigrants comptent entièrement sur leur capital social (Zhou, Bankston 1994).

La perspective du transnationalisme donne de nouvelles possibilités pour analyser les migrations internationales. Les nouvelles formes de vie sociale qui se sont développées par le transnationalisme changent le monde et les anciennes conceptions des processus d'assimilation et d'intégration des immigrés. Pour notre recherche, les approches théoriques basées sur le transnationalisme et sur la notion de réseaux sociaux sont très utiles. Elles seront mobilisées pour expliquer notamment le développement des migrations illégales qui sont assez fréquentes dans le monde contemporain. La conception des réseaux sociaux explique, d'après nous, la naissance et le développement des communautés transnationales d'immigrés illégaux, leur « résistance » à tous les changements législatifs, au durcissement des politiques migratoires et à la fermeture des frontières nationales. Nous sommes en accord avec cette conception théorique qui, selon nous, peut être utile dans l'analyse du phénomène de la migration récente des Polonais en Belgique.

Chapitre II : Émigration des terres polonaises en Belgique : une perspective historique

L'histoire des migrations de Polonais vers la Belgique est longue. Déjà en 1241, bien avant la naissance de l'État belge, « les chroniques belges nous informent que le premier émigré polonais s'est installé à Lovanium (...) » (Panecki 1978 : 51). Afin de pouvoir comprendre la structure actuelle du milieu polonais en Belgique, et pour pouvoir la comparer avec celle des migrants polonais séjournant à Bruxelles aujourd'hui (auxquels nous consacrons cette étude), une présentation générale de cette histoire est nécessaire.

L'émigration des Polonais vers la Belgique a fait partie d'un mouvement migratoire plus vaste, provoqué par les facteurs politiques et économiques. Jusqu'en 1870, c'est l'émigration politique qui prédominait. Les émigrés étaient surtout des soldats polonais, participants des soulèvements nationaux (Eder 1983 : 7).

Cependant, la présence massive de Polonais en Belgique débute avec les combattants de l'insurrection de novembre 1830, qui après l'échec des batailles en Pologne, ont cherché refuge hors des frontières de leur pays morcelé et perdant son indépendance. Près de 10 millions de réfugiés ont quitté les terres polonaises à cette époque. C'était le début du mouvement que l'on appelle en Pologne « la Grande Emigration » (Kieniewicz 1968 : 133). Le groupe le plus nombreux de Polonais est parti en France, d'autres se sont rendus au Portugal, en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis ainsi qu'en Turquie et en Algérie[1]. Les 600 premiers Polonais – participants de l'insurrection de novembre – sont arrivés en Belgique en 1831, marquant le début d'une présence constante sur le sol belge (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 125). Peu nombreux et dispersés, les réfugiés politiques de la période d'après l'insurrection se sont assimilés à la société belge et ont perdu des liens avec le pays natal (Eder 1975 : 69).

Dès le début des années 1870, une émigration économique massive a commencé à se renforcer. Le mouvement migratoire le plus marquant, provoqué par une mauvaise situation économique dans le pays, a eu lieu entre 1870 et 1914. « Une suppression progressive de la dépendance féodale par l'occupant a libéré des masses de paysans sans terre et de petits fermiers qui, face au retard économique de la Pologne, n'ont pas pu trouver d'occupation » (Eder 1983 : 8). Cependant, les pays américains et les pays de l'Ouest, comme les États-Unis, la France ou l'Allemagne, y compris la Belgique, se développant de manière dynamique, offraient des possibilités d'emploi. « Dans les années 1870-1914, l'émigration économique a concerné au moins 35.110 personnes », originaires de terres polonaises (Dunin-Wasowicz 1962 : 106).

La vague d'émigration économique a été interrompue par la Première Guerre mondiale. Durant la période 1914-1918, on peut parler de « l'émigration sous contrainte » en Russie, Allemagne, Empire Austro-hongrois, France et Italie (Eder 1983 : 8). Une fois l'indépendance de la Pologne retrouvée, le mouvement migratoire ne s'est pas arrêté. Il fut même observé par une augmentation du nombre de partants, provoquée par une mauvaise situation économique du pays. Cette situation difficile résultait de la fusion de différentes entités économiques adaptées jusque là aux besoins des trois pays occupants et des dégâts causés par les armées

1 *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1955 : 58.

durant la Première Guerre mondiale (Pronobis 1995 : 94). Un taux de natalité élevé, un surpeuplement dans les régions rurales, une structure agricole retardée se caractérisant par un grand nombre de petites exploitations incapables de nourrir leurs propriétaires ainsi qu'un faible développement de l'industrie, ont renforcé les difficultés économiques de la jeune démocratie polonaise. Beaucoup de gens désormais inutiles à la campagne et sans occupation en ville constituaient un bon « potentiel migratoire » de la II^{ème} République de Pologne (Sladkowski 1994 : 47). Dans la période de l'entre-deux-guerres (1919-1938), 1.013.000 personnes ont quitté la Pologne : 553.000 se sont installées dans les Pays d'outre-mer, et 460.000 en Europe (Eder 1983 : 9).

Wieslawa Eder, chercheuse polonaise spécialiste du mouvement migratoire des Polonais vers la Belgique, distingue trois étapes dans l'histoire de l'émigration polonaise vers ce pays : une émigration politique après les insurrections de 1830 et 1863, l'émigration économique dans les années 1919 à 1938 et l'arrivée de Polonais provoquée par la Deuxième Guerre mondiale (Eder 1983 :17). Les textes les plus récents mentionnent deux autres étapes dans l'histoire récente de l'émigration polonaise en Belgique : la vague de « Solidarnosc » dans les années 1980 et l'émigration massive dans le but de gagner de l'argent après 1989 (Cibulla 1997 :1).

Dans la partie suivante de notre travail, nous aborderons les trois premières étapes de l'histoire de la migration des Polonais en Belgique de manière plus détaillée, car elles ont influencé la forme et le nombre des communautés polonaises dans ce pays. Les deux dernières périodes seront analysées dans le dernier chapitre de notre étude portant sur les migrants polonais contemporains. Cette distinction est justifiée par le fait que les racines du mouvement migratoire actuel en provenance de Pologne se trouvent dans ces deux périodes en question.

2.1. Émigration politique après l'insurrection de 1830

La défaite de l'insurrection de novembre 1830 a forcé des centaines de soldats polonais à fuir hors des frontières. Un des pays vers lequel sont partis les insurgés polonais était la Belgique. La population belge a chaleureusement accueilli les protagonistes de la Grande émigration, ainsi que les arrivants suite à la tentative d'insurrection échouée de janvier 1863. Cet accueil chaleureux était lié à une thèse (qui fait encore partie de l'historiographie belge) soutenant que c'est l'insurrection polonaise de novembre 1830 qui a sauvé l'indépendance de la Belgique (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 125).

Voulant réprimer le soulèvement belge en 1830, Wilhelm I, a demandé au Tsar russe Nicolas I et à l'empereur de Prusse Frédéric III d'intervenir. Les armées russe et prussienne, qui devaient partir en Belgique, ont été envoyées pour écraser l'insurrection en Pologne. Cette intervention constituait un problème prioritaire pour les souverains de la Russie et de la Prusse par rapport à la lutte contre le peuple belge. En 1831, la société belge appréciait unanimement les mérites des Polonais, « au point d'éveiller une sympathie générale dont l'ampleur ne se rencontrait pas dans d'autres pays » (Laptos 1995: 159). Les collectes d'argent, les comités d'aide, l'adoption des orphelins polonais, ou un accueil bienveillant des émigrés témoignaient d'un sentiment authentique de fraternité avec les insurgés polonais.

Les premiers Polonais venus en Belgique comptaient parmi eux beaucoup de personnages célèbres de l'histoire polonaise, comme Joachim Lelewel, un remarquable historien, scientifique, patriote et leader spirituel du camp démocratique de l'émigration (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 125). Occupant le poste du Ministre des confessions religieuses et de l'éducation publique, il a été condamné par contumace à la guillotine par les autorités russes à cause de sa participation à l'insurrection de novembre 1830. Entre 1833 et 1861, cet auteur de l'expression « pour notre et votre liberté » a vécu et travaillé à Bruxelles[2]. Grâce à la contribution apportée par ses travaux à la science belge (Laptos 1995 : 183), il avait acquis la reconnaissance et le respect des historiens, mais était aussi considéré comme autorité par les milieux d'émigration, « son nom et son personnage éveillaient un grand respect dans tout le pays » (Grzymala 1970 : 94,97). Il fut l'un des fondateurs d'une organisation clandestine d'émigration, « Union des Enfants du Peuple Polonais », dont le but était de développer une action de conspiration dans le pays d'origine (Zdrada 1987 : 31).

Parmi les soldats polonais venus en Belgique après la défaite de l'insurrection de novembre de 1830, de nombreux officiers y faisaient leur service militaire et étaient très appréciés par les Belges pour leur expérience de la guerre et une longue tradition napoléonienne. Certains ont occupé des postes importants dans l'armée belge. Au mois de mars 1833, l'armée belge de terre comptait parmi ses soldats quelques 25 officiers polonais dont 5 faisaient partie de l'État-major, 22 de l'infanterie et 12 de la cavalerie. Le général Jan Zygmunt Skrzynecki et le colonel de cavalerie Ignacy Marceli Kruszewski sont parvenus à occuper les postes les plus importants dans l'armée belge (Rzepniewski 1994 : 29-30). Le général Skrzynecki a commencé son service militaire dans l'armée belge en 1839 en tant que général de division. « Sa nomination a suscité les protestations des cours autrichienne et prussienne et a provoqué le départ des représentants diplomatiques de ces pays de Bruxelles » (Laptos 1995 : 164-165). Cet incident n'a pas porté préjudice à sa longue carrière militaire au cours de laquelle il fut chef de l'armée belge des insurgés luttant contre les Hollandais (Wierzbianski 1946 : 10). La présence des insurgés polonais dans l'armée belge a été la cause de l'interruption des relations diplomatiques entre le Royaume de Belgique et la Russie qui n'y acceptait pas le service militaire des Polonais (Rzepniewski 1994 : 31).

La Grande Émigration, déclenchée par la défaite de l'insurrection de novembre de 1830, accueillait sans cesse de nouveaux arrivants de Pologne (Wierzbianski 1946 : 8). Le plus grand groupe de réfugiés, quelques 8000 personnes, se composait de participants de l'insurrection de janvier 1863 qui s'est également terminée par la défaite. Les insurgés ont principalement trouvé refuge en France, en Suisse, en Turquie ainsi qu'aux États-Unis (Eder 1983 : 7-8). 200 émigrés polonais se sont installés en Belgique en s'assimilant complètement aux habitants du pays (Kolodziej, Zakrzewksa 1929-1932 : 125). Henryk Mierzbach, directeur du comité d'administration de la ville de Varsovie en 1863, poète, publiciste et traducteur, est venu à Bruxelles en 1894 avec d'autres anciens insurgés. Même s'il s'est vite senti chez lui à Bruxelles et qu'il a connu les honneurs à la Cour du Roi Léopold II, il n'a pas cessé d'être un patriote fervent. « Dès le début, tous les réfugiés polonais se réunissaient dans sa maison rue Joseph II. Et c'est dans cette maison qu'on a ressuscité la Société Polonaise menant une activité politico-patriotique » (Bilik 1980 : 10-11, 18).

2 *Sylwetki*...1970 : 94.

C'est de cette manière que la Belgique est devenue une terre d'accueil pour les émigrés politiques polonais de renom. Au XIX^{ème} siècle, la Belgique a ainsi accueilli des « dizaines de réfugiés polonais : Lelewel, Skrzynecki, les frères Wieniawscy, Wlodzimierz Wolski, Henryk Mierzbach et beaucoup d'autres dont les noms figurent dans l'histoire de cette époque » (Bilik 1980 : 19). Ce fut aussi une terre d'accueil pour des centaines de soldats polonais ordinaires, des insurgés et des civils.

A partir de 1881, on compte aussi de nombreux Juifs qui sont arrivés en Belgique, tant de la Pologne que des autres pays de l'Europe centrale et orientale. D'après Jean-Philippe Schreiber, « ceux qui se rendent en Belgique proviennent principalement des régions suivantes de la *zone de résidence* : la Pologne russe (Varsovie surtout, ainsi que Lodz, Lublin et Radom), la Lituanie (Vilnus, Bialystok) et Odessa. C'est surtout à partir des lois de 1882 que le gouvernement tsariste va décourager l'intégration des Juifs dans la société russe et favoriser leur émigration » (Schreiber 2004 :232). A cette vague d'émigration s'ajoute un exode des Juifs habitant sur le territoire de l'Empire austro-hongrois, notamment en Galicie, la région composée en grande partie de terres annexées à l'État polonais. « La plupart des immigrés juifs proviennent en effet, à partir des années 1890, de la Galicie – issue de la partition de la Pologne – et de la Bucovine, les régions de l'Empire où ils sont les plus nombreux et, dans une moindre mesure, de Hongrie. Leurs principales villes ou régions d'origine sont Cracovie, Tarnow, Lemberg, Brody et Tarnopol » (Schreiber 2004 : 232).

2.2. L'émigration économique de la période de l'Entre-deux-guerres

Le début de l'émigration économique remonte aux années 1870 et coïncide avec l'extinction de la dernière vague de l'émigration politique qui quittait le pays après l'écrasement de l'insurrection de janvier 1863. L'abolition du régime féodal par les occupants a augmenté le nombre de paysans sans terre et sans travail qui, suite au faible développement de l'industrie en Pologne, n'arrivaient pas à trouver d'emploi en dehors de l'agriculture. Ils étaient donc condamnés à chercher du travail hors des frontières de leur pays. Cette nouvelle émigration massive contenait « (...) le prolétariat polonais, surtout les villageois, venant de trois territoires annexés et cherchant de meilleures conditions de vie à l'étranger. Ces émigrés ne possédaient pas de qualifications professionnelles, leur conscience patriotique était faible, ils n'avaient aucune connaissance de leur nouveau milieu de vie et de la langue, ils acceptaient donc les travaux les plus durs, aussi bien dans les champs et forêts que dans les usines et les mines » (Brzezinski 1972 :17).

La fin de la Première Guerre mondiale et l'indépendance retrouvée de la Pologne n'ont pas arrêté cette vague d'émigration économique. Les difficultés économiques, le surplus de main-d'œuvre, la faible industrialisation des villes, un taux de natalité élevé et le surpeuplement dans la campagne étaient les facteurs décisifs de l'émigration permanente des Polonais vers les pays d'Amérique et de l'Europe de l'Ouest, dont les économies se développaient de manière intensive.

L'émigration polonaise en dehors du continent européen se dirigeait le plus souvent vers les États-Unis, le Brésil et l'Argentine où on pouvait obtenir un bout de terre à exploiter à un prix très bas (Eder 1983 : 8). « La tendance à chercher du travail à l'étranger était aussi forte que le nombre de personnes voulant partir dépassait largement le nombre de personnes

qui pouvaient réellement quitter le pays. Le nombre d'émigrés dépendait aussi des facteurs extérieurs, c'est-à-dire de la conjoncture dans les pays d'accueil et de leurs normes concernant l'immigration » (Eder 1983 : 18). Après la Première Guerre mondiale, les États-Unis, où allaient les groupes d'émigrés économiques polonais les plus nombreux, ont mis en pratique les restrictions sous la forme de « quotas d'immigration » (Markiewicz 1960 : 70). Ces restrictions de la politique d'immigration ont entraîné l'augmentation du nombre de personnes partant vers les pays de l'Europe de l'Ouest, y compris la Belgique (Eder 1983 : 18).

L'émigration polonaise continentale était favorisée par un développement rapide de l'industrie dans les régions de Rhénanie et de Westphalie après la guerre franco-prussienne en 1871, et se dirigeait surtout vers l'Allemagne (Wierzbianski 1946 : 15). Dans le Bassin de la Ruhr, la découverte d'un riche gisement houiller et de nouvelles mines a entraîné un besoin de main-d'œuvre. La même année, à la fin de la guerre, les premiers groupes de Polonais sont venus en Westphalie pour travailler dans l'industrie allemande. Ils se sont installés surtout dans les régences d'Ansberg et de Munster, ainsi qu'en Rhénanie, dans la régence de Düsseldorf (Sladkowski 1994: 22). D'après des estimations, entre cette date et 1913, 85.000 Polonais sont arrivés dans ces régions. En 1919, 550.000 Polonais habitaient en Westphalie, ils étaient principalement originaires de Silésie, Poméranie et de la région de Poznan.

La migration polonaise saisonnière, qui se développait simultanément, était composée de personnes originaires de la Petite-Pologne et du Royaume de Congrès. A certains moments, en Europe, le nombre de travailleurs saisonniers dépassait 600.000 personnes (Wierzbianski 1946: 15), le plus souvent, ils trouvaient de l'emploi dans l'agriculture, en Allemagne mais aussi au Danemark, en France et en Suisse, dans les pays de l'Empire austro-hongrois et en Belgique. La plupart de ces travailleurs émigrés sont rentrés en Pologne mais une partie est restée à l'étranger, augmentant ainsi le volume de l'émigration polonaise définitive (Wierzbianski 1946: 15).

Malgré son petit territoire et une densité de population élevée, la Belgique recherchait dans les années 1920 des ouvriers pour travailler dans l'industrie, et surtout dans les mines de charbon. Le manque de mineurs dans ce pays a été provoqué par le départ d'une grande partie des travailleurs belges dans le nord et l'est de la France où les salaires étaient plus élevés qu'en Belgique (Zmigrodzki 1981 : 263). Le manque de main-d'œuvre dans l'industrie, et avant tout dans l'industrie minière, a fait que les entrepreneurs belges étaient obligés de faire venir les ouvriers de l'étranger : Italiens, Hollandais, Français et Polonais (Eder 1983 : 19).

L'émigration polonaise en Belgique durant la période de l'Entre-deux-guerres se caractérisait par un mouvement migratoire multiple composé de personnes ayant transité par l'Allemagne et la France, d'un côté et d'émigrés venus directement de la Pologne, de l'autre. Après la Première Guerre mondiale, dans la majorité des cas, on peut parler d'une « migration secondaire » des Polonais en Belgique. Elle était composée d'ouvriers appelés « Westphaliens » car ils étaient habitants de la Westphalie et de la Rhénanie en Allemagne. Selon les données officielles, en 1910, environ 300.000 Polonais vivaient dans la région du Bassin de la Ruhr (Zarnowska 1996 : 6). La majorité travaillait dans les mines, les autres travaillaient dans l'industrie métallurgique et dans la construction. En 1918, à la suite du Traité de Versailles, les travailleurs polonais se sont vu forcés de choisir entre rester dans la République de Weimar ou retourner en Pologne (Caestecker 2000 : 67 ; Zarnowska 1996 : 7-16). Une situation économique difficile, avec notamment l'impossibilité, pour les Polonais

voulant rentrer au pays, de trouver du travail, a poussé beaucoup d'entre eux à partir ailleurs. Les années 1919-1920, voient la première vague d'émigration polonaise venue d'Allemagne arriver en Belgique, en profitant de l'aide de l'armée d'occupation belge (Eder 1983 : 19-20). Jusqu'en 1925, quelque 5.000 travailleurs polonais, originaires du Bassin de la Ruhr, se sont installés en Belgique (Caestecker 2000 : 68).

Au début principalement, des antagonismes résultant du partage du territoire polonais durant 125 ans, existaient entre les immigrés venant directement de Pologne et les « Westphaliens ». Les Polonais ont vécu sous des régimes politiques, des systèmes juridiques et religieux, des conditions économiques et sociales différents des « Westphaliens ». Les limites de la liberté étaient aussi définies de manière spécifique pour chaque territoire. De plus, les Westphaliens, qui travaillaient dans la région de la Ruhr, étaient plus riches que les Polonais sans emploi venant de Pologne pour « gagner leur croûte de pain ». Les inégalités, de plus en plus marquées entre les riches et les pauvres, réveillaient d'un côté l'antipathie des « Antoines pieds-nus », terme habituel pour qualifier les immigrants du Royaume de Congrès et de la Galice, et de l'autre, la haine envers les « Westphaliens » dont une grande partie était germanophones (Janowska 1996 : 77).

Pendant la crise économique mondiale de 1929, le mouvement illégal d'immigrés en Belgique s'est encore renforcé. La possibilité de passer la frontière sans aucun document ainsi que l'encouragement de la part des employeurs belges constituaient des facteurs favorables à l'émigration des Polonais en Belgique. Cette émigration illégale en Belgique concernait non seulement les ouvriers polonais de Westphalie mais aussi des Polonais employés en France, mécontents de conditions de travail et de salaires ou licenciés à cause de leur participation à des grèves (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 126). A l'époque, la France était plongée dans une crise profonde. A côté de la baisse de salaires et d'un taux de chômage élevé, qui touchait surtout l'industrie minière, l'antipathie envers les ouvriers étrangers, attisée par la droite bourgeoise, était devenue insupportable (Zmigrodzki 1981: 264). « Du point de vue juridique, la situation des immigrés non déclarés était particulièrement difficile. En expulsant les ouvriers polonais, le gouvernement français informait les autorités belges que la raison d'expulsion était « une activité communiste » (...). Les ouvriers polonais de Westphalie, en tant que citoyens allemands, pouvaient aussi se faire renvoyer de la Belgique à n'importe quel moment » (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 126).

L'émigration économique directe vers la Belgique a débuté en 1911 sous l'impulsion de la Société Polonaise d'Émigration de Cracovie (Wierzbianski 1946 : 71). Grâce à son fonctionnement, 127 jeunes ouvriers non qualifiés ont trouvé du travail dans les mines de charbon belges ; le premier groupe d'immigrés a été employé par les mines de Ressaix et de Mariemont (Panecki 1978 : 51). Certaines mines du bassin de Charleroi ont également eu recours aux travailleurs polonais. Selon Frank Caestecker, entre 1910 et 1914, quelques centaines de Polonais ont été embauchés dans le secteur minier en Belgique. A part eux, le recrutement concernait également des Italiens et des travailleurs originaires de l'Afrique du Nord (Caestecker 2004 : 164).

Les migrations directes de la Pologne en Belgique dans les années 1922-1938 se caractérisaient par l'hétérogénéité du mouvement. Durant cette période, 28.476 citoyens polonais sont arrivés en Belgique ; le nombre le plus important arrivant entre 1926-1930, l'année 1929, exceptionnelle, connut un record avec 5.973 émigrés. La situation en Pologne

continuait à se dégrader : augmentation du chômage et appauvrissement du milieu rural incapable de subvenir aux besoins (Pronobis 1995: 127-128). En Belgique, par contre, une demande croissante de travailleurs polonais a pu être provoquée par les préparatifs à l'Exposition universelle de 1930. Entre 1930-1936, l'émigration polonaise économique vers la Belgique a été freinée par la crise économique internationale : problèmes sur le marché du travail, augmentation du taux de chômage, surproductions agricole et industrielle. En 1937, la Belgique a connu une certaine embellie économique, avec notamment une augmentation de la production de charbon, et parallèlement, la demande de main-d'œuvre étrangère. Les ouvriers les plus recherchés étaient les mineurs polonais considérés comme des travailleurs efficaces et infatigables (Eder 1983 : 21-28). En cette année, 8.498 travailleurs étrangers, originaires de Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie ont été embauchés dans les mines belges, mais un an plus tard, 3.300 de ces mineurs étrangers quittaient la Belgique (Caestecker 2004 : 167).

Contrairement aux travailleurs polonais actuels, l'embauche de Polonais durant cette période était officielle et réglementée par des accords bilatéraux entre l'État polonais et la Belgique. Les départs de Pologne se déroulaient sur base d'un contrat de travail d'un an. L'employeur était obligé de fournir un emploi fixe, un logement, des soins médicaux et de financer les frais de voyages. Ces contrats garantissaient la possibilité de se faire soigner dans des hôpitaux, l'assurance maladie et des indemnités en cas d'accidents ; les travailleurs étaient en outre protégés contre le chômage. Cependant, il n'existait aucun accord concernant les assurances contre les accidents mortels et la question des retraites (Caestecker 2000 : 65 ; Eder 1983: 21-22, 83). A cette époque, le recrutement de la main d'œuvre polonaise, pour la Belgique, se déroulait directement sur le territoire polonais par les Offices Nationaux d'Aide à l'Emploi qui agissaient en accord avec les recommandations de l'Office de l'Émigration à Varsovie. Les premières demandes officielles concernant les travailleurs polonais ont été envoyées au Service d'Émigration à Varsovie en 1922. Le recrutement de volontaires pour travailler en Belgique était mené par les offices nationaux de travail qui devaient respecter les consignes de l'Office d'Émigration ainsi que par le Comité d'Immigration Ouvrière, nommé par les Industriels Belges du Charbon (Eder 1983 : 21-22).

Dans l'entre-deux-guerres, la communauté polonaise en Belgique était l'une des communautés d'immigrés la mieux organisée au monde. Début 1932, il y avait 82 associations polonaises en Belgique, rassemblant près de 2.500 personnes qui s'occupaient principalement d'activités culturelles, éducatives et caritatives (Eder 1983: 30, 102). Les immigrés polonais formaient « des groupes de danse et de chant, de gymnastique, des cercles de femmes, les scouts et les associations de tir, les associations d'anciens combattants, le cercle de Sainte Barbe... sont autant d'éléments de la vie communautaire intensive qui se déroulent sur un arrière-plan catholique et nationaliste. Les manifestations de cette sous-culture polonaise, qui emplissent les églises le dimanche dans nombre de colonies minières, donnent une impression de tout sauf d'un groupe social marginal » (Caestecker 2004 : 168). Un enseignement polonais a vu le jour sous forme d'écoles et de cours de langue polonaise organisés dans les plus grands centres d'immigration polonaise. Sous la forme de cours libres, ces écoles sont encore en activité aujourd'hui auprès des paroisses polonaises et des consulats, elles dispensent des cours de langue polonaise, d'histoire et de géographie de la Pologne.

2.3. La migration pendant et après la Deuxième Guerre mondiale

Dans son ouvrage consacré à l'émigration polonaise en Belgique, Wieslawa Eder distingue deux phases dans l'arrivée de Polonais en Belgique liées à la Deuxième Guerre mondiale : la première en 1945, après la fin de la guerre et avant la confirmation finale des zones d'occupation ; et la deuxième, en 1947, quand les commissions belges passaient des contrats de travail dans les mines de charbon avec les Polonais qui se trouvaient dans les camps de travail allemands (1983 : 33).

Une situation économique avantageuse en Belgique, et la facilité de trouver un travail bien rémunéré, étaient des facteurs incitant les étrangers, dont les Polonais, à y chercher de l'emploi et à s'y établir. Pour cette raison, immédiatement après la fin de la guerre, le nombre de Polonais a augmenté avec l'arrivée d'anciens soldats des Forces Armées Polonaises, de prisonniers de guerre et de personnes libérées des camps de concentration et de travail allemands (Sobisiak 1983 : 28). On suppose qu'à la fin de la guerre le nombre de Polonais a augmenté d'environ 10.000 personnes (Eder 1983: 37-38, 82-83). D'après les estimations, en 1947, il y avait 58.000 personnes d'origine polonaise en Belgique (Sobisiak 1983: 28).

Dans l'histoire de l'émigration polonaise après la Deuxième Guerre mondiale, 1947 fut décisive car le gouvernement belge, afin de surmonter la crise liée au manque de main-d'œuvre, a décidé de faire venir les « Displaced Persons » (DP) pour travailler dans les mines (Eder 1983 : 34). Ces personnes, recrutées par le Comité intergouvernemental belge dans les zones d'occupation américaine et britannique, signaient des contrats de travail dans les mines belges. Les candidats se voyaient garantis des conditions de travail similaires à ceux auxquelles avaient droit les mineurs belges, ainsi que l'enseignement gratuit de la langue. A la fin mars 1947, 8.000 candidats se sont présentés (y compris 1.500 Polonais) (Eder 1983 : 34). Jusqu'en 1948, 14.000 mineurs de dix nationalités ont signé des contrats de travail, parmi lesquels, le plus grand pourcentage était constitué de Polonais. Au total, entre 1945-1949, 23.785 « DP » sont venues travailler en Belgique. Les plus nombreux étaient ceux qui ont été employés en Campine (29,7%), dans les régions de Liège (21%), Charleroi (20,4%), et Mons (16%). Seuls 12,2% allèrent dans les mines dans le bassin du Centre. « Ce sont pour la plupart des Ukrainiens, des Polonais et des Baltes qui choisissent de travailler dans des mines belges (...). Ils refusent de rentrer dans leurs pays où les communistes ont maintenant le pouvoir bien en main. Pour la plupart, ceux qui commencent à travailler dans la mine sont des paysans, mais on trouve aussi des ouvriers, parfois scolarisés, et même quelques intellectuels » (Caestecker 2004 :165). La politique de recrutement des DP était assez stricte. Elle interdisait l'embauche de ces travailleurs étrangers dans un autre secteur que le secteur minier et cela pendant 10 ans. En 1949, les DP sont de plus en plus mécontents des conditions de travail difficiles et commencent à quitter la Belgique. Dans les années 1950, beaucoup de « Displaced Persons » quittent le territoire belge pour retourner au pays ou pour travailler dans un autre pays offrant de meilleures conditions de travail (Caestecker 2004 : 166).

Simultanément à l'affluence de nouveaux immigrés polonais en Belgique, a eu lieu un autre phénomène : un mouvement de rapatriement et de ré-émigration. Entre 1945 et 1950, le rapatriement a concerné 8.000 personnes, surtout les ouvriers « forcés », qui se trouvaient sur le territoire belge pendant la guerre, ainsi que les travailleurs polonais venus de l'Allemagne après la guerre. La ré-émigration depuis la Belgique a concerné 3.738 personnes qui sont

rentrées au pays en décembre 1949. Ceux qui rentraient étaient surtout des réfugiés de guerre et non des émigrés économiques d'avant 1939. Cependant l'absence d'un accord belgo-polonais, qui garantirait la reconnaissance du travail sur le territoire belge par la Pologne, constituait l'obstacle principal à la ré-émigration des émigrés économiques (Eder 1983 : 37-38, 82-83).

A la fin des années 1940, l'émigration des Polonais baisse ; cette situation est provoquée par le besoin de main-d'œuvre interne, pour reconstruire un pays laissé en ruine après la guerre, mais surtout par une politique de migration caractérisée par de nombreuses limites imposées par le régime communiste en Pologne. Une analyse plus détaillée des événements de cette époque se trouve dans la dernière section de ce chapitre.

2.4. L'ampleur et la répartition territoriale de l'ancienne émigration polonaise

Il est difficile de définir le nombre exact de Polonais résidant en Belgique dans l'entre-deux-guerres parce que beaucoup de travailleurs venus d'Allemagne et de France n'étaient pas repris dans les statistiques de l'Office d'Émigration. Les citoyens polonais apparaissent dans les statistiques officielles belges à partir de 1920, année, où 5.329 Polonais sont enregistrés en Belgique (Clemens, Vosse-Smal, Minon 1953 : 21).

A partir de 1923, le Consulat de Pologne à et 1930, le nombre de ces ressortissants séjournant sur le sol belge a augmenté de manière Bruxelles, a réalisé des recensements des citoyens polonais séjournant en Belgique. Entre 1923 considérable (Tableau 1).

Tableau 1
Nombre de Polonais en Belgique entre 1922 et 1930

Date du recensement	Nombre de citoyens polonais
1. IX. 1923	3.000
1. I. 1926	7.672
1. VII. 1927	12.911
1. I. 1929	23.786
1. I. 1930	31.040

Source : Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 131.

Selon les données provenant des rapports du Consulat de Pologne à Bruxelles, entre 1918 et 1929, 8.316 ouvriers sont arrivés de Pologne (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 127). Si l'on prend également en considération les travailleurs polonais venus de France et d'Allemagne, le nombre de Polonais en Belgique était estimé à quelque 23.000 personnes. Si on y ajoute des artisans et des commerçants de confession juive, le nombre total de citoyens polonais en Belgique à la fin de 1929 avoisinait 55.000 personnes. Le recensement de la population de 1930 donne des résultats différents et indique que sur le territoire belge il y avait environ 48.840 citoyens polonais, y compris 23.000 Juifs (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 127). En 1936, le nombre de citoyens polonais en Belgique est estimé à 54.000 personnes, dont 15.000 mineurs. A la fin de 1938, 61.809 personnes sont enregistrées en

Belgique comme Polonais[3]. Les Polonais venaient en Belgique sans l'idée de s'y installer définitivement mais considéraient leur séjour comme temporaire et avec le projet de rentrer. En réalité, un grand nombre est resté en Belgique durant de nombreuses années voire de manière définitive.

En se référant au registre de population d'octobre 1930, on peut constater que les provinces belges où se retrouve le plus grand nombre de Polonais étaient : Anvers (11.365 personnes), le Hainaut (10.941), le Brabant avec Bruxelles (10.048), Liège (9.617) et le Limbourg (6.055). Les immigrés polonais habitaient aussi dans les provinces de Namur, de Flandre Orientale et Occidentale, mais n'y étaient pas aussi nombreux. A Bruxelles, et dans les provinces du Brabant et d'Anvers, on retrouve surtout des Juifs polonais, travaillant principalement dans l'industrie de diamants (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 127).

Le Limbourg était faiblement peuplé à cause de conditions naturelles désavantageuses. La découverte de charbon et le début de son exploitation dans les années 1920 ont inauguré le peuplement de cette région. Pour la population belge, ces terrains étaient peu attirants, c'est pourquoi on y encourageait l'installation d'immigrés de différents pays européens, y compris de la Pologne. « Déjà en 1930, les immigrés polonais vivant dans la région de Limbourg étaient les plus nombreux parmi les étrangers établis dans cette province » (Eder 1983 : 54). Les premiers ouvriers polonais des mines limbourgeoises étaient surtout des mineurs westphaliens. « A la fin de 1929, envers 5.000 mineurs polonais travaillaient dans ce bassin, et parmi eux, le plus grand nombre dans les mines de « Winterslag » (1.145 Polonais), « Eiseden » (1.083), « Waterschei » (1.033), « Zwartberg » (551), « Beringen » (399) » (Eder 1983: 54). L'année suivante, un groupe de Polonais est venu pour y travailler à la construction du canal Liège-Anvers. Durant cette période, c'est à Genk et ses alentours qu'on retrouve le plus grand nombre de Polonais. Après Genk, le deuxième centre accueillant un nombre important d'ouvriers polonais était Eisden. En 1930, sur le territoire de cette commune, il y avait 17,9% de Polonais vivant dans la province du Limbourg (Eder 1983 : 56). L'habitude de l'appeler la « Silésie belge » montre qu'effectivement un nombre important de Polonais vivaient dans la région. Actuellement, on ne peut parler que de quelques centaines de Polonais limbourgeois et plus de milliers comme dans le passé (Bilik 1980 : 102), peut-être suite à l'acquisition de la nationalité belge par les générations suivantes.

La région liégeoise a acquis de l'importance à partir du XII^{ème} siècle avec la découverte de la houille, ce qui a progressivement fait de Liège et sa région la base industrielle de Belgique. C'est dans la province de Liège, aux bords de la Meuse, que les usines, les fonderies et les mines les plus importantes de Belgique ont été construites. Les premiers immigrés polonais se sont installés dans la région avant 1900, néanmoins l'affluence massive de Polonais a débuté dans la période de l'entre-deux-guerres. En 1929, quelque 5.000 immigrés polonais vivaient à Liège et sa région (Eder 1983: 60). En 1930, les Polonais occupaient la première place parmi les étrangers établis dans la province de Liège ; après 1946, ils sont au deuxième rang, derrière les Italiens. L'endroit où les premiers Polonais se sont installés dans la région liégeoise est Cheratte. Les Polonais venant de Cheratte étaient originaires des campagnes du district de Wieluń et constituaient la moitié des étrangers installés sur ce territoire dans les années 1930-1940. Hormis les émigrés économiques d'avant la Deuxième Guerre mondiale, la commune de Jemeppe comptaient aussi des « DP ». Les

3 *Annuaire Statistique de la Belgique*, 1970 : 61.

Polonais vivant sur les territoires de Jemeppe et de Montegnée, les centres les plus industrialisés du bassin liégeois, étaient employés dans toutes les branches de l'industrie mais le plus souvent dans l'exploitation minière (Eder 1983 : 58-62).

La région de Mons, avec le Borinage situé à l'ouest, où apparaissent les premières mines au XII^{ème} siècle, fait partie des houillères les plus anciennes en Belgique. Selon des données datant de janvier 1929, 4.851 Polonais vivent dans les houillères de Mons, du Centre et de Charleroi (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932). L'année suivante, 44 colonies polonaises se trouvaient dans ces houillères, dont 26 dans la région de Charleroi. Vu le nombre de mines, de fabriques et de fonderies, c'était une des régions où les Polonais étaient les plus nombreux. Dans la période de l'Entre-deux-guerres, les colonies polonaises se trouvaient dans cette région à Jumet, Chatelineau, Marchienne-au-Pont, Gouroux, Courcelles. Selon les informations les plus récentes, environ 8.000 Polonais (et de personnes d'origine polonaise) habitent dans cette région.

Dans la région du Centre, les colonies polonaises se trouvaient à Péronnes, Anderlues, Forchies-la-Marche. En 1929, la première était habitée par 400 mineurs polonais d'origine westphalienne. Après la Deuxième Guerre mondiale, les immigrés (surtout les prisonniers des camps allemands) se sont joints à l'ancienne émigration économique installée dans cette colonie. En 1947, le nombre de Polonais dans la région du Centre atteint déjà 1.000 personnes (Eder 1983 : 64-65).

La majorité des immigrés polonais se sont établis dans les petites villes des houillères et dans les centres industriels ci-dessus. Certains, peu nombreux, vivant dans les grandes villes (Bruxelles, Anvers ou Genk), étaient des étudiants et des citoyens polonais d'origine juive. En 1927, 15.000 Polonais habitaient à Anvers. En 1932, le nombre de citoyens polonais installés dans cette région atteignait environ 20.000 personnes (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932). Le nombre de Polonais vivant à Anvers a baissé dans la période de l'après-guerre, la cause en est le très fort taux de naturalisation dans la population polonaise d'origine juive. Selon les estimations, en 1924, 1.500 Polonais se sont installés à Bruxelles[4]. Après la Deuxième Guerre mondiale, les Polonais, venant surtout d'Allemagne, ont fait considérablement augmenter la population polonaise dans cette ville. Selon les estimations, en 1947, plus de 58.000 personnes d'origine polonaise séjournaient en Belgique, en 1954 environ 40.000, en 1961 environ 32.000 (Sobisiak 1983 : 28). Dans les années 1958 et 1959, environ 2.000 Polonais vivaient à Bruxelles ; en 1975, ils étaient 1.480[5].

Cette baisse du nombre de Polonais en Belgique figurant dans des registres officiels, peut être liée à la façon de déterminer la nationalité de la personne. Les recensements nationaux belges classifient les Polonais selon le passeport et selon l'inscription au registre des étrangers. Selon ces données, en 1970, 18.370 Polonais vivaient en Belgique[6]. Il faut cependant souligner que les Polonais étaient effectivement plus nombreux que ce qu'indiquent les statistiques belges. Il convient aussi de tenir compte de quelques 8.000 Polonais naturalisés, de leurs descendants et des personnes qui possédaient le statut de réfugié politique[7]. Selon les données du Service Général des Statistiques, en 1970, il y avait 45.000 Polonais en Belgique. Cette source prend en considération les personnes possédant un

4 *Wychodzca*, 1924 : 7.
5 *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1959 : 34.
6 *Annuaire Statistique de la Belgique*, 1973 : 41.
7 *Annuaire Statistique de la Belgique*, 1950-1966, 1971, 1974-1977.

passeport polonais, les naturalisés, celles ayant le statut de réfugiés politiques ainsi que des personnes d'origine polonaise participant activement à la vie de l'immigration polonaise et gardant des liens avec le pays natal (Eder 1983 : 43).

Tableau 2
Nombre de Polonais en Belgique (immigration et émigration) entre 1950-1976

Année	Immigration	Émigration
1950	392	1.403
1951	253	4.213
1952	297	2.122
1953	357	1.327
1954	430	978
1955	297	887
1956	409	923
1957	1.093	913
1958	785	615
1959	444	396
1960	381	319
1961	300	319
1962	389	243
1963	383	245
1964	549	268
1965	468	208
1966	390	178
1967	330	154
1968	279	154
1969	276	130
1970	298	159
1971	356	104
1972	347	96
1973	358	109
1974	307	104
1975	326	100
1976	299	141
Total	10.793	16.808

Source : Eder (1983 : 39) sur base des *Annuaires Statistiques de la Belgique et du Congo Belge*: 1956-1977.

En 2005, le nombre de personnes d'origine polonaise se trouvant en Belgique a été estimé par le Consulat de Pologne à Bruxelles à environ 60.000, dont quelque 7.000 personnes sont de nationalité polonaise, la plupart a donc la nationalité belge. On estime aussi qu'environ 30.000 personnes parlent le polonais. Les endroits où l'on trouve la majorité des Polonais sont les régions de Liège (15.000), de Charleroi (10.000), du Centre (10.000), de Genk (8.000), du Limbourg (5.000), d'Anvers (3.000) et de Bruxelles (3.000) (Cibulla 1997: 1).

2.5 La structure sociodémographique de l'émigration polonaise

La condition posée par le Gouvernement belge de n'accepter que des immigrés individuels, a eu une influence décisive sur la structure démographique de l'émigration économique polonaise. En conséquence, la majorité des ouvriers polonais arrivant en Belgique étaient des personnes seules. La demande importante de travailleurs pour les mines a fait que, jusqu'en 1932, les hommes étaient majoritaires, le nombre de femmes et d'enfants étant insignifiant.

Tableau 3
Répartition des Polonais selon le sexe dans toutes les colonies minières en Belgique
(Mons, Charleroi, Centre, Namur, Liège et autres)

Dates	Hommes	Femmes	Enfants	Total
1. I. 1929	5.508	1.169	1.509	8.186
1. I. 1930	8.883	1.525	2.032	12.440

Source : Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932: 132.

Les annales des statistiques belges le confirment : en 1929, les hommes constituaient plus de 70% de la population polonaise établie dans les bassins du Sud-est de la Belgique, les femmes 12,2% et les enfants 16,3%. Ce phénomène se renforçait surtout dans les régions minières de Mons, Charleroi, Liège et du Centre.

Cela concernait moins le Limbourg où les responsables des mines veillaient à la construction de logements et assuraient l'hébergement aux mineurs et à leur famille. Les conditions favorables à une « installation familiale » ont entraîné un plus grand équilibre entre les hommes et les femmes dans le Limbourg que dans d'autres régions du pays. « En 1930, dans les plus grandes colonies polonaises de ce bassin, il y avait 42,1% d'hommes et 18,1% de femmes parmi la totalité de Polonais installée sur ce territoire » (Eder 1983 : 70).

Le pourcentage prépondérant d'hommes polonais se maintient jusqu'au changement de législation rend possible l'arrivée des ouvriers mariés. Puis, la proportion de femmes et d'hommes immigrés en Belgique s'équilibre, et le nombre de Polonaises devient supérieur à celui de Polonais (52,3% de la totalité d'immigrés). Les années suivantes, et jusqu'à l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, il y avait plus de femmes que d'hommes parmi les Polonais en Belgique (Eder 1983 : 27-30).

Tableau 4
Immigration des Polonais en Belgique dans les années 1927-1938.
Participation des hommes et des femmes (en %).

Année	Hommes	Femmes
1927	67,7	32,3
1928	67,6	32,4
1929	77,1	22,9
1930	71,7	28,3
1931	52,1	47,9
1927-1931	70,3	29,7
1932	44,9	55,1
1933	41,3	58,7
1934	35,3	64,7
1935	35,9	64,1
1936	32,2	67,8
1937	57,7	42,3
1938	37,9	62,1
1932-1938	47,7	52,3

Source : Eder (1983 : 31) sur base des *Annuaires Statistique de la Belgique et du Congo Belge* pour la période 1927-1939.

Si nous prenons en considération l'âge des Polonais arrivant en Belgique, 47% des hommes et 40% des femmes avaient entre 20-29 ans (Claes 1962 : 210). Il s'agissait de jeunes gens qui ont pris la décision de quitter leur pays pour améliorer leur situation financière. Ils espéraient qu'un travail, même difficile, à l'Ouest leur permettrait en quelques années de réunir les fonds nécessaires pour retourner au pays et leur garantir une situation financière durable. La plupart des émigrés arrivaient en Belgique sans l'intention de s'y établir de manière permanente mais plutôt avec l'idée d'un séjour temporaire, et dans une perspective plus ou moins proche d'un retour en Pologne. En réalité cependant, une grande partie des immigrés polonais, s'est établie en Belgique ou a prolongé de manière significative son séjour, parfois durant 30 ans (Claes 1962 : 211). Dans les rapports consulaires de 1932, on peut lire que « le retour définitif au pays était très rare. Cela s'explique par le fait que l'émigration en Belgique était relativement récente et que les ouvriers qui s'y sont établis avaient un bon revenu et la possibilité d'économiser avant de retourner au pays » (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 133).

Une partie importante de l'immigration polonaise en Belgique était constituée de Polonais de confession juive. Habitant en général dans de grandes villes, notamment à Bruxelles et Anvers, les Juifs polonais s'occupaient de petits commerces et de petites industries, le plus souvent la production de fourrures, de gants, de chapeaux, de boîtes ainsi que la couture et la taille de diamants. Certains ont également trouvé un travail dans des mines, des usines (dans la région de Liège) et des briqueteries (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 138-139).

2.6. La structure professionnelle de l'émigration polonaise

L'immigration économique des Polonais en Belgique durant l'Entre-deux-guerres était caractérisée par de faibles différences professionnelles parmi les migrants. Cette vague d'immigration était composée d'une population ouvrière, principalement agricole, qui cherchait à l'étranger de meilleures conditions de vie.

La majorité des Polonais étaient embauchée dans les mines et dans l'industrie, mais ils trouvaient également du travail dans la sidérurgie, la métallurgie et, à moindre échelle, dans les autres branches de l'industrie. Le plus faible pourcentage travaillait dans l'agriculture et les services aux particuliers.

Tableau 5
Répartition des ressortissants polonais en Belgique

Date	Mineurs	Ouvriers	Juifs	Intellectuels et étudiants	Total
1. IX. 1923	1.973	-	-	-	3.000
1. I. 1926	4.072	500	3.000	100	7.672
1. VII. 1927	6.011	1.500	5.000	400	12.911
1. I. 1929	8.186	3.000	12.000	600	23.786
1. I. 1930	12.440	4.000	14.000	600	31.040

Source : Kolodziej, Zakrzewska : 1929-1932 : 131.

A la fin de la Première Guerre mondiale, la Belgique recherchait des personnes pour effectuer des travaux domestiques, tels que le ménage par exemple. Mais ces emplois étaient uniquement réservés aux personnes qualifiées ayant obtenu un contrat en Pologne via le Ministère de l'Aide sociale (Eder 1983 : 31-32,93). Selon Frank Caestecker, de 1923 à 1924, quelques centaines de travailleurs polonais ont été recrutés pour travailler dans les mines et dans l'agriculture (Caestecker 2000 : 66).

Parmi les 25.500 personnes qui ont émigré en Belgique entre 1927 et 1938, 14.000 – c'est-à-dire 54,9% – étaient des personnes actives. L'émigration de cette période était surtout composée de personnes liées à l'industrie minière (46,4%). Un faible pourcentage était constitué d'ouvriers agricoles (2,9%) et de personnes employées comme les domestiques et dans les « services domestiques » (5,0%) (Eder 1983 : 31-32).

La majorité des ouvriers polonais émigrant en Belgique pour chercher un travail étaient originaires des régions du centre de la Pologne, du sud et de l'ouest. Les plus nombreux étaient les habitants des ex-voïévodies[8] de : Lodz, Varsovie, Poznan, Silésie et Cracovie. Cela reflétait une tendance générale d'émigration des habitants de ces régions à destination des centres industriels des pays de l'Europe de l'Ouest. Par contre, les Polonais vivant dans les voïévodies de l'est se dirigeaient plutôt vers les pays de l'Amérique du Nord et du Sud. Cette constance de l'émigration des habitants de la Pologne – centre, ouest et sud – vers la Belgique concernait tant les hommes que les femmes. Les études menées en 1960 par B. Claes dans le Limbourg l'ont confirmé. Parmi les personnes questionnées à l'époque, les plus nombreux

8 Les voïévodies sont les équivalents des régions en Belgique.

(hommes et femmes) étaient originaires de Cracovie et de la voïévodie de Cracovie, ensuite des régions de Poznan et de la Silésie (Claes 1962 : 107).

L'emploi des nouveaux arrivés était conditionné par des règlements spéciaux prévus par les autorités belges ; ainsi les immigrés ne pouvaient pas renoncer au travail dans les mines et chercher du travail dans d'autres branches de l'économie. Les départs des Polonais vers la Belgique se faisaient selon des contrats de travail spécifiques valables un an. L'entreprise qui passait un contrat avec un ouvrier polonais, s'engageait à lui assurer un travail fixe, le logement, l'assistance médicale et à lui rembourser ses frais de voyage (Eder 1983 : 83). Malgré le danger du travail dans les mines, la législation belge ne prévoyait aucune condition spéciale pour les étrangers. Dans les rapports du Consulat de Pologne, on peut lire que « (...) le travail est relativement difficile à cause de la profondeur des gisements de charbon bas, une grande profondeur de puits, la chaleur ou la présence de l'eau dans les galeries, dans certaines mines, le travail est dangereux aussi à cause de gaz explosifs » (Kolodziej, Zakrzewska 1929 : 137). Les ouvriers polonais étaient traités sur le même pied d'égalité que les Belges en ce qui concerne : les dédommagements suite aux accidents de travail, l'assistance médicale ou l'aide des sociétés de secours mutuels. L'article VI du contrat de travail le stipulait de la manière suivante : « en cas d'accident de travail, l'ouvrier bénéficiera d'un dédommagement ainsi que de l'aide médicale et pharmaceutique gratuite, conformément à la législation belge » (Eder 1983 : 84). En cas de maladie, les ouvriers avaient également la possibilité de prendre une assurance dans des sociétés de secours mutuels (Kolodziej, Zakrzewska 1929-1932 : 138). Cependant, le problème des assurances sur la vie et des rentes n'a pas été réglé.

En 1924, sur quelques 5.000 ouvriers polonais en Belgique, 3.700 (environ 74%) étaient des mineurs ; en 1927, ils représentaient 85% de tous les Polonais vivant en Belgique. Parmi ces travailleurs, la plupart était des ouvriers non qualifiés. Très peu nombreux étaient ceux qui ont pu obtenir un poste de maître mineur (en 1930 – 0,1%). Les 15% restant étaient des métallurgistes, des représentants d'autres professions ainsi que des intellectuels et des étudiants. Dans l'Entre-deux-guerres, quelque 600 étudiants polonais vivaient en Belgique, résultat de la reconnaissance des diplômes délivrés par des écoles polonaises privées. Les jeunes Polonais se formaient dans les universités de Bruxelles, Gand, Anvers et Liège (Eder 1983 : 80, 96, 75).

Une partie des ouvriers polonais ne supportaient pas le travail lourd dans les mines et tentaient alors leur chance dans d'autres branches de l'industrie. De nombreux ouvriers l'ont trouvée dans les usines, dans des entreprises industrielles, des fonderies et dans des entreprises de terrassement. En dehors de l'industrie minière, la sidérurgie et la métallurgie employaient le plus grand nombre de Polonais. En 1925, environ 700 Polonais travaillaient dans ces industries, c'est-à-dire 14% de tous ceux venus en Belgique[9]. Les ouvriers polonais trouvaient aussi du travail dans l'industrie des métaux de couleurs, alors en plein développement. Les conditions de travail difficiles et le danger pour la santé dans l'industrie chimique éloignaient les Belges de ce travail, d'où une grande demande de travailleurs étrangers dans ce secteur. C'est à cause des effets nuisibles pour l'environnement que l'industrie des métaux de couleurs a été implantée en Campine, la région la moins peuplée du pays.

9 *Dziennik Berlinski*, 1924, n° 113 : 2.

En 1930, de nombreux immigrés polonais avaient trouvé du travail dans la construction des routes et des canaux, par exemple celle du Canal Liège-Anvers. Sa construction a attiré surtout des Polonais venus après avoir rompu leurs contrats dans les mines (Eder 1983 : 90-91). Déjà à la fin de la Première Guerre mondiale, il existait en Belgique une forte demande pour des aides ménagères, de 300 à 500 personnes par an. La demande de domestiques ne concernait que les personnes qualifiées et reconnues par le Ministère de Protection sociale polonais. Les Polonais travaillant dans l'agriculture constituaient un faible pourcentage de la totalité des immigrés polonais employée en Belgique ; en 1924, c'était environ 8% de tous les travailleurs[10]. Dans les années 1930, suite à la crise économique, cette catégorie a considérablement augmenté. L'emploi des travailleurs polonais dans l'agriculture était similaire à celui des mineurs ou des domestiques. Les contrats de travail d'un an prévoyaient un salaire identique à celui de l'agriculteur belge. La majorité des Polonais employés dans l'agriculture se retrouvait en Flandre et dans la province de Namur.

Dans l'Entre-deux-guerres, le pourcentage de Polonais propriétaires de magasins ou ateliers n'était pas très élevé. Le plus souvent, il s'agissait de citoyens polonais de confession juive. Entre 1830 et 1930, environ 50.000 personnes se sont installées en Belgique (Kolodziej, Zakrzewska 1929 : 138). Une grande partie a quitté la Belgique pour les États-Unis, les autres se sont installés de manière permanente en choisissant la nationalité belge et parfois en s'assimilant à l'entourage (Rejf 1936 : 224). Selon les statistiques de 1926, il y avait environ 7.000 ouvriers de confession juive en Belgique ; deux plus tard, près du Consulat à Bruxelles, vivaient environ 12.000 Juifs polonais, et 15.000 à Anvers. « La vague de l'émigration juive de la Pologne vers la Belgique était tellement forte que les autorités de la ville d'Anvers refusaient tout nouveau recrutement », surtout dans la situation de crise économique de plus en plus forte à cette époque (Eder 1983 : 95).

L'absence de données concernant la structure professionnelle de la population polonaise dans la période de l'après-guerre empêche une analyse détaillée des changements. On sait qu'au sein de l'émigration d'après-guerre, malgré la majorité d'ouvriers, il y avait un pourcentage non négligeable d'intellectuels et de représentants des professions « libérales ». Parmi les indépendants se trouvaient des artisans, commerçants, petits industriels, propriétaires d'usines de produits chimiques, d'appareils de bureaux, des garages et des entreprises de construction (Zmigrodzki 1981 : 272). Selon la législation belge, les diplômes polonais ne permettaient pas d'exercer les professions de médecin, ingénieur ou avocat. A cause de cette limitation, après-guerre, de nombreux intellectuels polonais, ne pouvant accepter la perspective d'un travail physique, ont quitté la Belgique, pour rejoindre l'Amérique, l'Australie ou l'Afrique (surtout le Congo à l'époque coloniale belge) (Sobisiak 1983: 28). Cela explique pourquoi la structure professionnelle de l'immigration polonaise en Belgique, après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, n'a pas changé de manière significative. Grâce à l'accès aux données de 1946 dont nous disposons, on peut constater que parmi les Polonais vivant en Belgique, 70% travaillaient dans l'industrie minière, 15% dans les usines, 5% dans l'agriculture et 10% dans d'autres branches et professions[11]. A la fin des années 1950, la structure professionnelle de l'immigration polonaise en Belgique n'avait toujours pas subi de grands changements, la plupart étaient mineurs, venaient ensuite les

10 *Dziennik Berlinski*, 1924, n° 113 : 2.

11 *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1948 : 33.

personnes employées dans le commerce, les intellectuels et les ingénieurs ; on comptait peu de médecins et de scientifiques (Sobisiak 1983 : 113).

Les années 1970-1980 marquent la fin de l'exploitation de la houille en Belgique. Le gouvernement belge décide d'une politique de fermeture progressive des mines qui exploitaient la houille de qualité inférieure dans le sud du pays, les mineurs y travaillant étaient donc obligés de chercher de l'emploi dans d'autres régions du pays.

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, l'installation des Polonais en Belgique a été influencée par le marché du travail qui imposait une demande précise de main-d'œuvre dans différentes professions. La préférence pour les travailleurs non qualifiés a fait que, en Belgique, les Polonais étaient surtout des ouvriers et des mineurs. Au fil du temps, les ressortissants polonais, ont été considérés par les employeurs belges comme des travailleurs solides, prêts à effectuer des travaux les plus durs, les plus dangereux et souvent nuisibles à la santé (Eder 1983). A partir des années 1980, de nouvelles générations de Polonais (en majorité nés et élevés en Belgique) connaissent une promotion sociale et professionnelle, qui se caractérise par le passage de l'industrie minière vers l'industrie de transformation, les services et les professions libérales. A côté de cette augmentation du nombre de Polonais possédant leurs propres ateliers ou usines, le groupe « intellectuels » a également augmenté. On y trouve des professeurs d'universités, scientifiques, médecins, ingénieurs, architectes et artistes, parmi ces derniers des musiciens et chanteurs (Zbigniew Krukowski, Elzbieta Ardam), musiciens et compositeurs (Bernard Kostman, Joanna Bruzdowicz), artistes plasticiens (Jerzy Kepa, Grzegorz Rosinski, Maria Wierusz-Kowalska), écrivains (Marian Pankowski).

Dans cette partie du travail, nous avons montré la longue tradition de l'immigration polonaise en Belgique. Les Polonais, chassés de leur pays par la misère, le chômage ou la situation politique, cherchaient sur le sol belge un refuge ou une vie meilleure. Les générations suivantes, descendantes de ces premiers Polonais venus en Belgique il y a déjà presque 200 ans, ainsi que les personnes venues ici dans l'entre-deux guerre et à la fin la Deuxième Guerre mondiale et les Polonais arrivés en Belgique durant la vague d'émigration qui a suivi l'apparition de « Solidarnosc » dans les années 1980, forment la communauté appelée *Polonia* – « ancienne » immigration. Mais l'image de la communauté polonaise en Belgique ne serait pas complète sans mentionner tous ceux qui ont commencé à venir ici depuis les années 1990. Ces migrants constituent la dernière grande vague de l'immigration polonaise arrivant sur le territoire belge, nombreuse et au début illégale, mais qui a subi de grands changements au cours d'une dizaine d'années quant à son statut, composition et organisation. Cette communauté, constituait pour un sociologue un objet d'étude extrêmement intéressant et c'est notamment pour cette raison qu'elle a été choisie comme sujet de notre étude.

Chapitre III : Méthodologie et recherche de terrain

La problématique de notre étude a déterminé le choix de la méthodologie utilisée. En effet, il était impossible d'analyser le phénomène des migrations polonaises vers la Belgique, dans la majorité des cas, illégales[1], en passant par les sources de données secondaires. Nous ne pouvions pas utiliser les statistiques ou les registres officiels parce que la population étudiée en était absente. Par définition, les migrants illégaux ne figurent pas dans les recensements officiels, ce qui exclut l'utilisation de données quantitatives ainsi que certaines méthodes de composition d'échantillon comme le tirage au sort, par exemple. Dans le cas de notre étude, il nous a fallu nous référer aux données primaires. Mais, vu l'absence de telles données, le travail de terrain auprès de la communauté migrante polonaise de Belgique s'est imposé d'emblée.

Dans ce contexte, nous avons choisi de réaliser notre recherche dans la tradition de recherche de terrain introduite en sociologie par l'Ecole de Chicago qui permet de récolter des informations et de connaître l'objet d'analyse grâce à l'utilisation de multiples méthodes empiriques avec une relative immersion dans l'objet d'étude. Les recherches de l'Ecole de Chicago constituent en général un mélange de méthodes de recueil de données, telles que l'observation, l'utilisation des documents personnels, des sources documentaires comme des archives, des quotidiens. Dans leurs recherches, on retrouve également de nouveaux matériaux : des récits de vie, des témoignages, des lettres personnelles, des journaux intimes, des autobiographies. Suivant la tradition de recherches de terrain réalisées par de grands chercheurs de cette école, nous avons privilégié une diversité de méthodes de récolte des données, ce qui nous a permis d'obtenir un matériel empirique riche sur lequel cette étude s'appuie entièrement. En outre, suivant l'enseignement de la recherche magistrale de Thomas et Znaniecki, nous avons récolté aussi des données (quantitatives et qualitatives) dans pays de départ.

3 .1. Tradition des travaux de terrain en sciences sociales

Les travaux empiriques dans le domaine des migrations ont une longue histoire qui a commencé, notamment, avec les recherches de William Izaak Thomas et Florian Znaniecki, représentants de l'École de Chicago.

Le livre « Paysan polonais en Europe et en Amérique » *[Chlop polski w Europie i Ameryce]* de Thomas et Znaniecki, publié en 1918, est une vaste étude consacrée à l'analyse de la vie des immigrés polonais aux États-Unis. L'importance de cette œuvre consiste avant tout dans le fait de lier fortement la sociologie à des recherches empiriques, ce qui signifie l'éloignement des spéculations philosophiques basées sur les résultats des autres sciences, telles que la psychologie, la géographie ou l'économie (Dulczewski 1974 : 101). Dans l'introduction de leur ouvrage, Thomas et Znaniecki proposent un nouveau concept méthodologique en sociologie en introduisant un nouveau type de matériaux sociologiques,

1 Au moment de la préparation et de la réalisation de notre recherche empirique, la Pologne ne faisait pas encore partie de l'Union européenne et les ressortissants polonais n'avaient pas le droit de séjourner sur le territoire de l'UE plus de trois mois.

qu'ils nomment « autobiographiques »[2]. La conception de ces chercheurs, disant que la structure sociale est une organisation des attitudes et des valeurs sociales, a déterminé l'utilisation des sources d'informations et des méthodes de leur interprétation. D'après le raisonnement des auteurs du « Paysan polonais en Europe et en Amérique », la solution la plus adéquate à l'étude de l'organisation sociale des attitudes et des valeurs constitue une analyse des relations personnelles des individus sociaux. Cette matière autobiographique fournit, d'après Thomas et Znaniecki, « une description des situations sociales d'un acteur, de ses attitudes et des réactions dans ces situations. La subjectivité de cette matière est, dans ce cas, sa qualité et non son défaut, parce que les attitudes et les aspirations d'un individu, autant que son comportement, ne sont pas les résultats de situations objectives, mais de situations subjectives. Les comptes-rendus faits par l'individu concernent les situations telles quelles sont perçues par l'acteur en action et non les situations telles qu'elles sont en réalité » (Thomas, Znaniecki 1918 : 23). C'est l'utilisation du regard et du raisonnement subjectif des individus analysés qui rend possible la formulation des généralisations concernant les différents phénomènes sociaux. Le type de matériau utilisé par Thomas et Znaniecki a déterminé la forme de travail de terrain, pour lequel ils ont utilisé le plus souvent l'analyse monographique. Leurs recherches monographiques concernaient toujours un phénomène social choisi comme, par exemple, la migration et ses aspects présents sur un terrain et à un moment bien définis. Znaniecki a analysé, entre autres, les motifs de la migration, les aspects sociaux et les conditions, donc des questions qui nous intéressent aussi dans notre étude. D'après W. I. Thomas : « l'approche qualitative de la société urbaine se fait à partir des études de cas décrits dans des monographies de terrain ou des recherches documentaires faisant appel à une matière variée de documents inhabituels, c'est-à-dire des lettres, des articles de journaux, des archives de tribunaux, des sermons de prêtres, des brochures de partis politiques, des notes provenant de société d'agriculture, (...) » (Coulon 1992 : 84).

La recherche de terrain en sociologie trouve également ses origines dans les travaux des autres chercheurs l'École de Chicago. Sous l'expression « École de Chicago », nous entendons un ensemble de travaux de sociologie urbaine – en particulier sur l'immigration et l'assimilation des migrants – menées au cours des années 1915-1940 dans le cadre des travaux de l'Université de Chicago. Ces recherches se caractérisaient par la domination de la recherche empirique s'appuyant sur une méthodologie originale. L'École de Chicago a contribué de manière significative à l'augmentation de l'importance du travail de terrain en faisant de ce dernier la base de la sociologie moderne (Freyssinet-Dominjon 1997 : 17). Selon le sociologue polonais, Jerzy Szacki, « les recherches de terrain n'étaient plus un supplément quasi-scientifique au travail social ou un travail marginal du sociologue tirant, dans son cabinet, des conclusions de données rassemblées par d'autres scientifiques. Le sociologue de Chicago voulait voir le monde social avec ses propres yeux et de l'enregistrement de ses observations il a fait sa vocation la plus importante » (Szacki 1983 : 644).

Nous avons déjà parlé de la monographie comme méthode d'analyse la plus souvent utilisée par les sociologues travaillant au début du XX^{ème} siècle. La méthode monographique (« case study method ») est une analyse intense des processus sociaux focalisée sur un cas

2 La méthode autobiographique a été utilisée à cette époque aussi par, par exemple, Clifford Shaw dans ses études sur la délinquance juvénile [Shaw C. R. (1930), The Jack-Roller. A Delinquent Booy's Own Story, Chicago ; Shaw C. R. (1931), The Natural History of a Delinguent Career, Chicago; Shaw C. R. (1938), Brothers in Crime, Chicago].

singulier choisi et défini par le scientifique. Chaque cas, choisi comme exemple typique d'un fait social donné, est examiné dans sa totalité et sa profondeur avec le même objectif principal de totalisation objective (Freyssinet-Dominjon 1997 : 25). Le scientifique « choisit un groupe ou un aspect d'un comportement de groupe adéquat au problème de recherche défini et il l'étudie sous les différents aspects (...). Le plus important dans cette méthode est la prise en considération de différentes facettes du problème analysé et de les traiter comme une entité liée par des liens intérieurs. (...) Sur base d'une description complète des phénomènes ayant réellement lieu, le scientifique est capable de distinguer les processus importants qui déterminent le caractère d'un groupe. Grâce à l'analyse du groupe il peut découvrir des lois du fonctionnement collectif » (Palmer 1928 : 19-20). On peut dire alors que le cas est choisi pour son caractère représentatif, non pas au sens statistique mais au sens sociologique du terme (Freyssinet-Dominjon 1997 : 26). Selon la tradition de l'École de Chicago, une opinion ou une information est « vraie » ou socialement signifiante si un certain nombre de personnes la partagent ou croient en elle, même si pour différentes raisons (Strauss, Corbin 1997 : 67).

La perspective d'analyse acquise par les sociologues de l'École de Chicago, déterminait les techniques de travail utilisées. Prenant en considération le fait que l'objet d'analyse est une collectivité humaine définie, ils ont éliminé les techniques qui nécessitent la création de situations artificielles et l'exclusion de l'individu de sa vie quotidienne et de son entourage naturel. D'après les postulats de ce groupe de scientifiques, le chercheur analysant la communauté locale, qui constituait l'objet d'études privilégié de l'École de Chicago, devait passer beaucoup de temps en contact avec le milieu choisi. Il devait réaliser son travail de terrain qui consiste en une « observation participante, en interviews longs, fréquents et approfondis avec des informateurs pouvant lui fournir des informations diverses, en la consultation d'archives, de notes et de documents, en prise de notes de cas singuliers et en utilisant toutes les sources d'information possibles » (Steward 1950 : 45). L'École de Chicago peut être alors perçue comme le berceau d'une variété d'approches empiriques, notamment de l'enquête directe auprès d'individus ainsi que des histoires de vie ou des récits de vie – techniques permettant d'introduire et de saisir de l'intérieur les vécus, le monde des acteurs sociaux constituant l'objet d'analyse.

Les sociologues de l'École de Chicago essayaient de relier la recherche empirique à la théorie formant ainsi une nouvelle approche permettant de multiples niveaux d'analyse, du micro au macro (Strauss, Corbin 1997 : 67). Les sociologues suivant cette orientation théorique ont centré leur « laboratoire sociologique » (Kurtz 1984 : 4) sur différents types de communautés, tels que les gangs et les groupes d'immigrés.

Dans la tradition du travail de terrain s'inscrivent aussi les recherches menées par l'anthropologue polonais Bronislaw Malinowski. Durant plusieurs années passées dans les îles Trobriand, Malinowski a étudié des communautés primitives locales, leur organisation et leur fonctionnement. Selon ses conseils, le chercheur devrait essayer de comprendre la totalité de la vie quotidienne du groupe analysé. Cette réalité sociale, appelée par Malinowski « les impondérables de la vie actuelle », est composée de phénomènes tels que : « le déroulement et la routine du travail quotidien, les détails de l'habillement et de l'hygiène du corps, la façon de préparer et de consommer la nourriture ; l'ambiance des discussions et de la vie sociale se développant autour des sièges villageois, les signes de l'amitié durable ou de la haine, des sympathies et des antipathies fugitives entre des personnes qui se connaissent (...) »

(Malinowski 1981 : 50). Malinowski postulait donc de décrire une entité culturelle donnée le plus précisément possible. Il était intéressé par la richesse des détails et des relations entre ces détails, ce qui constituait une description précise d'une communauté. Selon Malinowski, le chercheur devrait connaître « son terrain » personnellement et de manière très proche, ce qui n'est possible que grâce à un long séjour dans la communauté analysée et dans un contact proche et direct. Le chercheur devrait habiter parmi les autochtones et participer, dans la mesure du possible, à tous les aspects de leur vie (Malinowski 1981 : 27-58).

Suivant les propositions et les indications décrites ci-dessus, nous avons décidé d'analyser la vie quotidienne des Polonais vivant en Belgique, en nous limitant à la communauté polonaise de Bruxelles, centre de migration polonaise incontestée dans ce pays. Comme pour les sociologues de l'École de Chicago, pour nous aussi, c'est la ville qui a constitué le terrain d'observation privilégié, ou plutôt, en reprenant le constat de Robert E. Park, un véritable « laboratoire social ». Sachant que le travail de terrain « est le seul moyen d'obtenir des informations sur une grande variété de caractères personnels, d'opinions et de comportements d'un même d'individu, impossibles à obtenir par l'observation ou en laboratoire » (Freyssinet-Dominjon 1997 : 23), nous avons privilégié cette méthode de récolte de données. Le travail de terrain est une procédure de recherche consistant à recueillir, dans un but de généralisation, des informations orales en interrogeant une population d'individus, et ensuite de considérer les opinions et les informations subjectives des personnes interviewées comme nœud de l'analyse. Selon les propos de Stéphane Beaud et Florence Weber : « on pourrait opposer terme à terme le modèle du terrain comme simple visite à celui du terrain de l'ethnographe : présence longue sur place, établissement de relations de proximité et de confiance avec certains enquêtés, écoute attentive et travail patient de plusieurs mois ou de plusieurs années. Le mot américain - *fieldwork* - le dit mieux : le terrain, c'est un travail, pas un passage, une visite ou une présence. Le *fieldwork* ne va pas simplement sur le terrain, il y reste et surtout il y travaille » (Beaud, Weber 1998 : 8).

Seule une étude qualitative nous offrait la possibilité d'étudier le milieu polonais « de l'intérieur », et c'est pour cette raison que nous avons choisi l'immersion dans le groupe étudié comme la méthode de récolte des données, en la mélangeant avec quelques autres méthodes empiriques. En conséquence, il nous semble pertinent de parler – dans le cadre de notre étude – d'une méthodologie que nous pouvons appeler « multiple » en raison de l'utilisation de plusieurs méthodes. Mis à part les entretiens semi-structurés et les récits de vie des immigrés dominant notre terrain, nous avons également eu recours à des observations, des données statistiques recueillies de sources polonaises et belges, des documents officiels, des cartes de ville, des données historiques, des rapports consulaires et municipaux. Nous avons complété notre collecte par des interviews d'individus très divers, comme des policiers, médecins, prêtres, vendeurs, etc.

Cependant, l'ordre d'exposition de notre texte ne suit pas une approche uniquement inductive partant de la restitution des expériences migratoires enregistrées durant notre recherche dans les entretiens individuels. Nous avons plutôt privilégié un ordre d'exposition qui tente de répondre à des questions de recherche que nous avons élaborées à partir de la revue de la littérature existante et de travaux réalisés précédemment sur le sujet. En fonction des thèmes abordés, notre texte mobilisera ainsi des sources différentes et des méthodologies différentes.

3.2. Problématique et questions de recherche de terrain

La recherche de terrain réalisée dans le cadre de cette étude a été divisée en deux parties : l'une, réalisée à Bruxelles, dans le milieu des Polonais vivant sur le sol belge, et l'autre, effectuée en Pologne, dans le lieu d'origine des migrants. Cette division du terrain de la récolte des donnés constitue une originalité de notre recherche et nous a permis, d'une part, d'enrichir le matériel empirique recueilli, et, d'une autre, de tisser un lien réel entre la recherche empirique et la base théorique placé au cœur de notre analyse, c'est-à-dire, le concept du transnationnalisme qui analyse les mouvements migratoires en mettant en avant la dualité de la vie migrante – la division entre les deux pays. Le travail de terrain réalisé nous a permis de récolter des données empiriques dont l'analyse a servi à la vérification des questions de recherche élaborées après une revue de la littérature traitant des migrations internationales et après une réflexion sur la spécificité du sujet d'études choisi. Voici six questions de recherche qui nous ont servi de base pour préparer le guide d'entretien. En formulant ces questions de recherche, nous ne nous inscrivons pas dans un schéma déductif de vérification de celles-ci. Nous les avons élaborées afin de faciliter la constitution du dispositif de recherche. Elles seront revues et reformulées en cours de travail à partir de l'analyse des données empiriques qui nous permettront de reformuler ces questions de recherche selon une procédure d'induction analytique telle que formulée par Howard Becker.

La première des questions de recherche concerne les facteurs qui ont provoqué les arrivées des ressortissants polonais en Belgique au courant des années 1990 et au début des années 2000. D'après nous, tant les motifs migratoires dans le pays d'origine que ceux du pays de destination jouent un rôle important. Pour la Pologne, nous supposons que c'est le motif économique qui est dominant dans les récentes migrations polonaises. Le manque de revenu causé par le chômage et l'inexistence d'aide sociale poussent les individus à entreprendre des essais de migration afin d'améliorer leur situation économique. Les uns trouvent du travail irrégulier en Pologne, les autres quittent le pays pour trouver une occupation professionnelle, toujours irrégulière, là où il est possible d'en trouver. Du côté belge, un rôle décisif quant au choix du pays d'immigration et de la ville d'installation dépend de la structure des opportunités politiques, desquelles quatre facteurs peuvent être relevés :

- la facilité d'accéder au territoire belge suite à la suppression des visas ;
- une relative proximité de la Belgique ;
- la structure d'opportunités spécifique au marché du travail bruxellois.
- l'existence de l'ancienne communauté polonaise, dont le rôle est important dans la vie migrante que nous décrivons dans la partie suivante de notre étude.

La structure d'opportunités spécifique à Bruxelles signifie qu'il existe des possibilités d'avoir un travail, même pour les personnes sans papiers. Cela est lié à la présence de nombreux fonctionnaires européens et à de nombreux ressortissants belges cherchant des employés de maison ainsi qu'au boom immobilier que Bruxelles vit depuis une quinzaine d'années. Les transformations de la structure de la population de Bruxelles ont agi d'une certaine manière comme un *pull factor*. La demande des travailleurs concernant ces deux secteurs de l'emploi, à savoir le travail domestique et la rénovation de logements, facilite la

recherche du travail pour les Polonais, prêts à effectuer des travaux peu prestigieux, mais très bien payés, notamment par rapport aux salaires en cours dans leur pays d'origine.

Selon la deuxième question de recherche, le mouvement migratoire actuel des Polonais vers la Belgique est une continuation, d'un côté, de la tradition migratoire extérieure existant en Pologne depuis plusieurs décennies et, de l'autre, du mouvement migratoire intérieur de l'époque du communisme. La population participant majoritairement à ce mouvement est d'origine rurale et provient des régions périphériques de la Pologne, c'est-à-dire des terrains éloignés des centres économiques et culturels, sous-développés et retardés sur le plan économique, se situant notamment à l'Est du pays. Elle représente la même catégorie sociale que celle participant au mouvement migratoire interne de l'époque du communisme, c'est-à-dire, la catégorie des paysans-ouvriers. Pendant le régime totalitaire, les paysans-ouvriers venaient en ville pour y travailler en semaine, et retournaient à la campagne pour y passer le dimanche. Le travail en ville, leur permettait d'augmenter le budget du ménage. Actuellement, cette catégorie sociale est composée de personnes licenciées à la suite de la fermeture de nombreuses entreprises provoquée par le passage à l'économie de marché. Avec un niveau de scolarisation faible, ils n'étaient pas capables de répondre aux exigences des entreprises cherchant des jeunes cadres dynamiques. Vu l'accroissement de la concurrence sur le marché du travail polonais, ces personnes n'avaient aucune chance de trouver au pays un travail bien rémunéré ou un travail tout court, surtout dans leurs régions d'origines.

La troisième question de recherche concerne la forme de migration analysée dans cette étude. Nous supposons que les Polonais à Bruxelles forment une communauté transnationale, majoritairement irrégulière, qui s'est installée dans la mobilité depuis le début des années 2000. Elle est composée pour une grande partie de personnes venues ici après la suppression par l'État belge des visas pour les ressortissants des anciens pays communistes, dont les Polonais, en avril 1991. Malgré la situation irrégulière du séjour dans laquelle se trouve la majorité des immigrés polonais vivant à Bruxelles, ils exercent des activités salariées dans le secteur informel de l'économie bruxelloise. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, la question du séjour irrégulier des ressortissants polonais n'est plus prise officiellement en considération, mais cela ne signifie pas que ces personnes séjournent complètement dans la légalité, notamment en matière de travail (et ce jusqu'en 2009).

Nous supposons que l'existence de la communauté transnationale a permis aux personnes n'existant pas officiellement en Belgique, de vivre et travailler dans ce pays, parfois pendant plusieurs années. Et avant tout, l'existence de liens sociaux constituant la communauté transnationale, qui a rendu possible la naissance et le développement du milieu des immigrés illégaux polonais à Bruxelles. Les migrants polonais récents, n'ayant pas de séjour légal en Belgique, ont réussi à créer leur propre réseau d'entreprises qui fonctionne dans l'économie belge et leur marché du travail. Selon nous, le milieu polonais, presque totalement désinstitutionnalisé et indépendant de tout organisme officiel, a connu au fil du temps, un processus d'auto-institutionnalisation.

La quatrième question de recherche est liée aux secteurs d'embauche des migrants polonais à Bruxelles. D'après nous, ces travailleurs migrants occupent le plus souvent deux secteurs d'activités, celui de la rénovation des bâtiments pour les hommes et celui des travaux domestiques pour les femmes. Leur présence dans ces deux branches de l'économie est tellement grande qu'il est possible de parler d'une niche « ethnique polonaise » dans le marché

informel du travail bruxellois. Nous supposons que même ceux qui ont réussi à régulariser leur situation en Belgique exercent souvent des métiers qui font partie de la niche ethnique. La possession des documents nécessaires (permis de séjour et permis de travail) ne garantit pas l'emploi dans d'autres secteurs de l'économie nationale et, pour cette raison, la plupart des personnes possédant le permis de travail, sont toujours employées comme femmes de ménage ou comme ouvriers dans le bâtiment.

Selon la cinquième question de recherche, la récente migration polonaise en Belgique est majoritairement féminine. La féminisation du mouvement migratoire polonais trouve son origine au travers de deux phénomènes. D'une part, la situation économique et sociale de la Pologne d'aujourd'hui fait que les femmes sont plus touchées par les coûts de la transformation politique et économique que leurs homologues masculins. Il est beaucoup plus difficile pour elles de trouver un emploi, surtout stable et bien rémunéré. La possibilité de trouver un tel emploi à l'étranger, où les salaires qu'elles peuvent recevoir sont quelques fois plus élevés que ceux du pays d'origine, encourage les femmes à venir travailler dans des pays étrangers, comme la Belgique par exemple. D'autre part, le séjour à Bruxelles leur permet de retourner au pays quand elles en ont besoin et de profiter de la vie dans une grande ville, parfois rêvée et souhaitée, notamment dans le cas des jeunes femmes, ce qui reste impossible à réaliser dans la réalité socioéconomique de la Pologne d'aujourd'hui.

Si cette question de recherche est confirmée, elle nécessitera de se poser des questions supplémentaires concernant, entre autres, les conséquences de la migration féminine pour la vie sociale, familiale et individuelle des immigrées et de leurs familles. Il faudra s'interroger sur les transformations des rapports de genre et ses conséquences. D'après nous, la participation des femmes d'origine rurale dans la mobilité internationale s'accompagne de leur émancipation. La migration féminine provoque une redéfinition des rôles sociaux au sein de la famille et une restructuration des positions sociales attribuées traditionnellement aux hommes et aux femmes. Le phénomène peut être d'autant plus intéressant à analyser qu'il se passe dans une société locale rurale par nature traditionaliste et peu ouverte aux changements.

La dernière de nos questions de recherche concerne l'avenir des migrants polonais qui se trouvent actuellement à Bruxelles. Il est très probable que la majorité d'entre eux restera en Belgique dans les prochaines années voire pour toujours. Certains continueront à travailler dans le secteur informel de l'économie belge jusqu'à l'amélioration de la situation économique en Pologne, et même après l'ouverture du marché de l'emploi en Belgique aux ressortissants polonais, ce qui signifie l'accès libre au travail que possèdent des citoyens des États membres de l'UE-15, Malte et Chypre, comme c'est le cas pour les Polonais depuis mai 2009. D'autres entreprendront les démarches nécessaires à la régularisation de leur situation juridique et professionnelle dès qu'ils pourront s'installer comme citoyens européens, ces derniers pourront rester en Belgique de manière définitive. Le retour et la perspective du retour au pays peuvent devenir plus éloignés, comme c'était le cas des migrants des vagues précédentes ou encore les migrants italiens ou portugais, par exemple.

3.3. Caractéristiques des méthodes et des techniques choisies dans notre analyse

Comme méthode la plus appropriée pour analyser la situation des migrants polonais séjournant à Bruxelles, nous avons choisi l'interview. Cette méthode de récolte de données a été importée dans les sciences sociales notamment par des anthropologues et des ethnographes. L'interview est l'un des moyens de récolter des informations qui serviront à une analyse des phénomènes et des processus de natures différentes. D'après Miroslawa Marody, l'interview semble être incontournable notamment dans la description de phénomènes sociaux complexes dont « la signification et les fonctions – soit à cause de la différence culturelle, soit à cause de son caractère « innovateur », au sein d'une culture – restent pour le chercheur pas totalement compréhensibles » (Marody 1980 : 234). L'interview sert à connaître les opinions de l'individu questionné, ses attitudes ainsi que ses sentiments. Ce dernier aspect de l'analyse est rendu possible grâce au contact direct et personnel du chercheur avec la personne interrogée, ce qui permet de mener des observations et de comprendre des aspects plus profonds des raisonnements et des motivations. L'entretien tolère les différences dans la description verbale de phénomènes et de processus, grâce auquel l'interviewé fournit des informations de façon dite « naturelle ». Le seul inconvénient de cette méthode est la limitation de l'échantillon, parce que « le renoncement de la standardisation de l'outil d'analyse signifie en même temps le renoncement de la possibilité de « mécaniser » le processus de la transformation des données » (Marody 1980 : 234). L'interview permet une connaissance approfondie et détaillée de la problématique qui intéresse le chercheur, notamment dans l'analyse des phénomènes nouveaux.

L'interview nous a dès lors semblé être la méthode la mieux appropriée à l'analyse du milieu polonais bruxellois. Le spécialiste des milieux d'immigrés polonais, Grzegorz Babinski, trouve que la meilleure technique de recherche qui peut être utilisée dans l'analyse des communautés migrantes est l'entretien approfondi. Cette technique permet d'obtenir des renseignements sur tous les problèmes qui intéressent le chercheur (Babinski 1977 : 59). Elle rend possible l'analyse approfondie et plus détaillée de nouveaux problèmes, ce qui était le cas de la communauté des immigrés polonais à Bruxelles. Notre recherche fut réalisée en utilisant la méthode des entretiens approfondis qui est employée lors de l'étude des migrations (Babinski 1977; Cieslinska 1995).

La technique de l'entretien approfondi pose cependant quelques difficultés qui doivent être surmontées durant la réalisation du travail de terrain. Premièrement, l'interview avec des personnes choisies doit concerner des sujets « de la vie » qui sont importants pour elles à un moment donné, mais qui permettront de voir des problèmes qui intéressent le chercheur. Deuxièmement, les interviews doivent avoir un caractère naturel, mais leurs contenus et domaines doivent être comparables, c'est-à-dire, elles doivent toucher les mêmes sujets et les mêmes aspects de la vie migrante afin de pouvoir procéder à une analyse du contenu permettant de tirer des conclusions plus générales. Troisièmement, durant l'entretien, il faut tenter de préciser les termes qui jouent un rôle important dans la réalité décrite par les acteurs sociaux. Dans l'entretien approfondi, il existe un schéma de sujets à aborder, mais les questions elles-mêmes ne sont pas standardisées. Cela permet de rapprocher l'entretien d'une conversation naturelle dont le déroulement peut être à chaque fois différent. C'est la personne réalisant l'entretien qui décide de l'ordre et de la façon de poser les questions, ce qui permet de

commencer et de finir l'entretien par des sujets différents. L'important est d'obtenir des réponses à toutes les questions intéressant le chercheur dans le contexte de son analyse. Les règles de la réalisation d'un entretien approfondi prévoient également la possibilité de poser des questions complémentaires, ce qui aide beaucoup dans la récolte des données concernant un phénomène peu connu, comme c'est le cas avec notre recherche.

Les entretiens que nous avons effectués étaient des interviews individuelles. Nous avons réalisé des entretiens approfondis semi-structurés avec un guide d'entretien comprenant des questions non standardisées sur les sujets suivants : les causes de départ, l'organisation de la vie à Bruxelles en situation de séjour irrégulier, le rôle de la famille dans la vie des immigrés, le travail, les finances (salaires et économies), les projets pour l'avenir. Dans le questionnaire, il n'y avait que des questions ouvertes qui sont, certes, plus difficiles à analyser, mais constituent un matériel empirique beaucoup plus riche. Les entretiens réalisés étaient plus proches d'une conversation que d'une enquête, ce qui est important pour l'ambiance de l'interview. La possibilité de commencer par n'importe quelle question, offerte par ce type d'analyse, a facilité le travail sur le terrain avec les personnes en situation irrégulière et rend plus aisé le fait de poser des questions « délicates » touchant au salaire, à la situation de séjour illégale, au travail au noir, etc. L'étude a été menée de façon anonyme, rendant impossible l'identification des personnes, ce qui représente un atout majeur dans le cas d'interviews menées avec des résidants illégaux. En construisant le questionnaire, nous avons été très attentives à l'aspect linguistique des questions. Supposant que parmi nos interlocuteurs, nous trouverions des personnes avec des niveaux d'instruction différents, nous avons évité autant les phrases ou les expressions trop littéraires ou abstraites, qui pourraient être mal comprises par l'interlocuteur, la langue trop familière ou le jargon (Mayntz, Homlm, Hubner 1985 : 136).

A part les entretiens réalisés, nous avons eu plusieurs occasions de discuter avec des immigrés polonais séjournant à Bruxelles. Durant la période du travail de terrain, nous avons été invités à des fêtes organisées soit par la communauté polonaise, soit par des particuliers, à des occasions différentes, telles que : fêtes (anniversaires, un jour du prénom, un déjeuner de dimanche, fête d'une association) ; événements familiaux (mariage) ; fêtes calendaires (Pâques, 11 novembre, 3 mai) ; spectacles (concert, match de football) ; réunions publiques (vernissage, cocktail) (Beaud, Weber 1998 : 147-148).

Nous avons également eu l'occasion de discuter avec des Polonais inconnus en faisant nos courses dans un des magasins polonais ou ailleurs (au marché de Saint-Gilles, par exemple), en participant à des manifestations organisées à Bruxelles (la braderie d'Ixelles, la Fête nationale du 21 juillet), en attendant un autocar venant de Pologne, etc. Ces rencontres imprévues nous ont permis d'obtenir des informations supplémentaires pour notre recherche, ou confirmer tout ce que nous savions déjà grâce au travail de terrain, comme, par exemple, le lieu d'origine des immigrés, le travail effectué en Belgique ou la situation sur le marché de l'emploi bruxellois, dans le secteur du travail au noir. Nous étions persuadées que pour faire un bon travail de terrain, il fallait « (...) aller sur place à la rencontre des hommes et des situations, observer dans des lieux inhabituels, faire des entretiens avec toute sorte d'enquêtés, les transcrire, passer beaucoup de temps dans des activités « ordinaires », etc. » (Beaud, Weber 1998 : 24).

Nous n'avons pas eu de grosses difficultés pour obtenir l'accord de nos interviewés quant à l'enregistrement de nos entretiens. En utilisant l'explication conseillée par Beaud et

Weber, de dire par exemple : « mon prof, il veut que ça soit enregistré » (Beaud, Weber 1998 : 213), nous avons pu enregistrer toutes les interviews sans problème. Cela était important pour les étapes successives de notre recherche, comme la transcription et l'analyse de contenu, parce que la durée moyenne d'une rencontre de deux à trois heures ne nous aurait pas permis de prendre des notes une fois l'entretien fini. La possibilité d'enregistrement à contribué de manière significative à la qualité des renseignements obtenus parce qu'un « entretien approfondi (enregistré) avec un enquêté qui vous parle longuement, deux à trois heures durant, et s'interroge avec vous sur lui-même et sur son univers, aboutit à des avancées, à des découvertes et n'est pas comparable à un entretien (non enregistré) avec un représentant d'un groupe quelconque qui vous parle de façon impersonnelle » (Beaud, Weber 1998 : 177). Après chaque entretien ou discussion avec des migrants, nous avons fait une transcription des notes ayant pour but de compléter et d'ajouter des informations supplémentaires qui pourraient avoir de l'importance dans l'analyse effectuée[3]. Il s'agit ici, par exemple, des renseignements fournis par un Polonais avec qui nous avons attendu un autocar provenant de Pologne. Il nous a parlé des stratégies qu'il avait utilisées pour éviter une arrestation par la police. Dans le cas des entretiens, il s'agissait de nos observations effectuées durant la rencontre avec cet homme ou des informations ajoutées une fois l'enregistrement fini. Cette transcription des notes sous forme d'un journal de terrain nous a permis de compléter des renseignements obtenus, ainsi que de mener une autoréflexion sur tout le travail de terrain durant sa réalisation (questions à ajouter lors de la prochaine interview ou la nécessité de changer la façon de formuler la question, etc.). Grâce au journal de terrain avec toutes les notes pratiques qu'il contenait, nous savions par exemple qui nous envoyait voir X ou Y, qui nous avait donné son numéro de téléphone. Ces informations, faciles à gérer au début de notre présence dans le milieu polonais de Bruxelles, sont devenues assez compliquées, à mesure que le temps passait et qu'apparaissaient de nouveaux contacts. Ce type d'informations était indispensable dans le réseau de nouvelles relations dans la communauté analysée. Il a facilité la mise en confiance et nous a aussi aidées à garder de bonnes relations quand nous étions capables de nous souvenir de petits détails personnels (le prénom du mari ou la naissance d'un petit-fils dans la famille par exemple).

Durant notre présence dans le milieu analysé, nous avons également mené des observations qui peuvent être définies comme des regards systématiques portés sur des situations sans que celles-ci n'en soient modifiées (Freyssinet-Dominjon 1997 : 22). Elles nous ont permis de compléter des données et ainsi de vérifier certaines informations rassemblées au cours de nos interviews. Il est vrai que « les uns et les autres sont complémentaires : une observation sans entretiens risque de rester aveugle aux points de vue indigènes ; un entretien sans observation risque de rester prisonnier d'un discours décontextualisé » (Beaud, Weber 1998 : 138).

Notre séjour au sein de la communauté analysée fut consacré au travail de terrain intense, notamment aux interviews, à des discussions plus ou moins informelles, à des observations et à la participation aux événements importants pour les membres du milieu polonais de Bruxelles

3 Prise de notes avait été jugée importante aussi dans d'autres recherches de terrain, comme par exemple dans l'enquête auprès des travailleurs du bâtiment (Jounin 2009 : 243).

parce que « (...) faire du terrain, c'est avoir envie de se colleter avec les faits, de discuter avec les enquêtés, de mieux comprendre les individus et les processus sociaux. Sans cette soif de découvrir, sans cette envie de savoir, presque « d'en découdre », le terrain devient une formalité, un exercice scolaire, plat, sans intérêt » (Beaud, Weber 1998 : 16). Nous pensons avoir relevé ce défi en acceptant durant deux ans de revêtir l'uniforme d'une « femme de terrain », ce qui veut dire d'un enquêteur de terrain ayant "la bonne volonté, le goût des contacts, l'attrait du « vécu », parfois du culot » (Beaud, Weber 1998 : 8) et beaucoup d'enthousiasme à réaliser une recherche empirique importante.

Au cours de notre travail de terrain, nous avons donc pu obtenir de précieuses informations grâce à des entretiens détendus avec des Polonais habitant Bruxelles et en visitant les lieux qu'ils fréquentent. De plus, l'étude a été enrichie par de nombreux bulletins, revues, brochures que nous avons ramassés dans les endroits fréquentés par les migrants polonais ainsi que par nos observations personnelles.

3.4. Lieux de réalisation de la recherche et sélection d'échantillon

Lieux

Notre recherche empirique a été réalisée en deux étapes. La première, entre octobre 2002 et septembre 2003, concernait la réalisation des entretiens dans le milieu polonais de Bruxelles. La deuxième étape, réalisée entre octobre 2004 et septembre 2005[4], était divisée en deux parties : la recherche de terrain en Pologne et en Belgique.

Comme premier terrain d'étude, nous avons choisi Bruxelles. Ce choix a été motivé par deux raisons. Premièrement, notre connaissance du milieu polonais de Bruxelles acquise pendant la réalisation de notre mémoire de DEA nous a permis de supposer que, dans cette ville, la communauté polonaise est la plus importante de tout le pays. Deuxièmement, comme cela a été constaté par des chercheurs travaillant sur la question des mouvements migratoires récents des personnes en Europe, les migrants actuels se dirigent avant tout vers les capitales et les grandes villes (Cieslinska 1995 ; Mydel, Fassmann 1997). Les migrants choisissent les grandes agglomérations parce qu'il est plus facile d'y trouver du travail, habituellement dans une branche non déclarée touchant les secteurs secondaire et tertiaire (Misiak 1980: 50). Il est aussi plus facile de se cacher dans une grande ville que dans une communauté villageoise peu nombreuse où chaque nouveau venu est immédiatement remarqué. Cette caractéristique a une grande importance, surtout dans le cas des immigrés clandestins ou illégaux, qui n'ont pas le droit de séjourner dans le pays d'accueil. Nous avons donc supposé que les immigrés polonais venant en Belgique se dirigeaient eux aussi vers de grandes villes belges, et notamment vers Bruxelles.

Nos entretiens ont été réalisés dans plusieurs quartiers de Bruxelles. Nous avons rencontré des immigrés polonais à Anderlecht, Saint-Gilles, Bruxelles-ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Saint-Josse, Molenbeek et Schaerbeek. Prenant en considération la situation spécifique de nos interlocuteurs - l'illégalité de séjour en Belgique - la réalisation des entretiens chez la

4 Le travail de terrain a été mené dans le cadre du programme « Research in Brussels » financé par la Région de Bruxelles – Capitale, en 2002/2003 et 2004/2005.

personne interviewée n'a pas toujours été possible. Certaines personnes, ayant peur d'une dénonciation, préféraient nous rencontrer, pour l'entretien, dans un café plutôt qu'à la maison. Nous avons donc réalisé des entretiens dans les cafés « Orzel Bialy » et « Vera Café » à Saint-Gilles, dans un autre près de l'église Notre-Dame de la Chapelle, où sont célébrées des messes en polonais, dans un café polonais à Schaerbeek et dans quelques cafés à Ixelles, à Saint-Josse et à Bruxelles-ville. Malgré la peur, dans la communauté polonaise, de donner son adresse à quelqu'un que l'on connaît à peine, nous avons été invités au domicile de douze de nos interlocuteurs. Nous avons donc eu l'occasion de visiter des appartements habités par des immigrés ; quatre appartements à Saint-Gilles, trois à Bruxelles-ville, deux à Schaerbeek, un à Anderlecht, un à Forest et un à Ixelles.

La réalisation du travail de terrain en Pologne était dictée par la nature du phénomène migratoire contemporain, correspondant à la vie des immigrés entre deux pays : celui d'origine et celui de destination, phénomène qui caractérise les communautés transnationales. Il nous semblait important de connaître le lieu d'origine des migrants afin d'acquérir une vision plus globale du processus analysé. Nous avons également voulu mieux connaître les facteurs influençant la mobilité des acteurs sociaux. Comme l'a écrit Gildas Simon : « L'enquête locale au sein de la société d'origine est indispensable. Elle doit s'effectuer auprès des migrants, d'anciens émigrés, de leurs familles, auprès de non-migrants, mais aussi auprès d'observateurs privilégiés qui sont en contact direct avec la migration internationale : responsables administratifs économiques, travailleurs sociaux, enseignants, etc. » (Simon 1995 : 19).

Les informations rassemblées au cours de la recherche empirique préalable ont permis d'identifier les lieux où cette partie de travail de terrain a été réalisée. Ces informations montraient clairement que la région d'origine de la majorité des migrants polonais séjournant à Bruxelles est la région de la Podlasie, située au Nord-est de la Pologne. Sur base de ces premiers résultats, nous avons choisi trois lieux dont les noms se sont répétés le plus souvent dans les entretiens : la ville de Siemiatycze et de Drohiczyn, ainsi que la campagne appelée Perlejewo. Nous y avons passé deux semaines, entre mars et avril 2005.

Sélection de l'échantillon

La question importante dans la réalisation du travail de terrain fut celle de la sélection de l'échantillon, c'est-à-dire le choix des personnes qui participeraient à la recherche empirique. Il a fallu prendre en considération le nombre d'individus ainsi que leur différenciation selon des caractéristiques sociodémographiques. De ces questions dépendent les résultats de la recherche de terrain, leur justesse et leur représentativité.

Nos premiers contacts avec le milieu polonais de Bruxelles ont été établis en automne 2002 durant la réalisation du travail de terrain dans le cadre de la préparation d'un DEA. Le statut illégal de travail et de séjour des migrants, la connaissance des foyers d'immigrés a exigé des techniques d'étude spécifiques. La prise de contact avec les immigrés illégaux a exclu d'emblée toute aide administrative puisque ces personnes ne figuraient dans aucun registre ni aucune statistique. Il a donc fallu composer l'échantillon en utilisant la méthode de « boule de neige ». Une fois entrée dans la communauté, nous avons réussi à réaliser quelques entretiens avec des personnes qui nous ont ensuite dirigés vers d'autres connaissances, et ainsi de suite.

Une autre possibilité de rencontrer des immigrés polonais a été l'aide bénévole d'interprétariat (dans les communes par exemple) que nous avons apportée plusieurs fois, à la

demande des personnes rencontrées au cours de notre travail, et dont nous parlons un peu plus dans la partie concernant la sélection de l'échantillon. Voici deux situations exemplaires qui nous ont permis de faire de nouvelles connaissances grâce à l'interprétariat bénévole.

Dans le premier cas, il s'agit d'une rencontre faite à la Maison communale d'Ixelles. L'une des personnes, attendant au guichet, nous a entendu parler polonais au téléphone et nous a demandé de l'aider en faisant de l'interprétariat polonais – français. Après son passage au guichet, pour nous remercier, cette personne nous a invités dans un café. Nous lui avons parlé de notre recherche et lui avons demandé d'y participer comme témoin. Quelques jours après cette rencontre, nous avons réalisé l'entretien. Après avoir vérifié qu'il n'y avait rien de suspect, que l'entretien était anonyme et, *« assez agréable parce qu'il était possible de parler de sa propre vie »*, la personne nous a « arrangé » une rencontre avec l'une de ses sœurs habitant à Bruxelles. Le deuxième entretien réalisé, il nous a été demandé une nouvelle fois de jouer le rôle d'interprète à la commune (la personne voulait obtenir le statut de travailleur indépendant). Pour nous remercier du temps que nous leur avions consacré, ces deux personnes nous ont invitée à la fête organisée à l'occasion du jour du prénom, moment important dans la tradition polonaise. Durant la fête, nous avons eu l'occasion de participer aux discussions avec les invités (tous des Polonais) et de faire quelques rencontres, dont deux ont abouti à des entretiens.

Dans le deuxième cas que nous souhaitons rapporter, le rôle d'intermédiaire facilitant le contact avec le milieu polonais a été joué par un Belge. Cette personne rencontrée dans une organisation francophone de Bruxelles - devenue avec le temps, ami et correcteur d'une partie de cette thèse - nous a mis en contact avec la femme de ménage travaillant chez lui et chez sa mère. Après avoir réalisé un entretien avec cette femme, nous avons pu également interviewer son mari, sa sœur et sa cousine. Nous avons été invitées à des fêtes de famille, ce qui nous a permis de connaître d'autres membres de cette famille polonaise habitant à Bruxelles ou circulant entre la Pologne et la Belgique. Avant la rentrée scolaire, nous sommes allés avec la personne interviewée inscrire son enfant à l'école (besoin d'interprétariat), puis, à l'occasion, nous sommes allés faire du shopping avec elle et sa sœur, etc. Cela nous a permis non seulement de discuter et d'enrichir nos informations sur la vie des Polonais en Belgique, mais aussi de connaître des lieux et des commerces qu'ils fréquentent, de connaître leurs problèmes et difficultés rencontrées dans différentes situations de leur vie de migrants.

Dans cette recherche, nous n'avons posé qu'une seule condition, elle concerne la durée du séjour à Bruxelles : les personnes retenues devaient être en Belgique depuis deux ans au moins. Cette période est, d'après nous, indispensable pour avoir la connaissance du milieu, des conditions de vie, etc.

D'autres critères, pris en considération dans le choix des personnes, concernaient certaines caractéristiques sociodémographiques, telles que :

- l'âge (des personnes adultes, c'est-à-dire ayant atteint la majorité, et de toutes les catégories d'âge)
- le sexe
- la région d'origine en Pologne (représentation de différentes régions dans un premier temps et puis répétition des entretiens avec des personnes de Podlasie)
- le lieu d'habitation en Belgique (nous avons limité la recherche aux Polonais vivant en Région bruxelloise).

La composition de notre échantillon selon ces critères nous a permis de le diversifier. Malgré la suspension de la question de représentativité dans ce type de recherche – comme le constate Nicolas Jounin : « dès lors que l'enquête reste qualitative, elle peut difficilement prétendre à la représentativité » (2009 : 265) – le choix des personnes relativement différentes nous a permis de diversifier nos sources d'informations et d'obtenir des renseignements nouveaux ou complémentaires à chaque entretien. A partir du moment où les interviews n'apportaient plus de nouvelles informations, nous avons décidé de mettre fin à cette étape de la recherche empirique.

Notre échantillon se compose de 62 entretiens avec 54 migrants polonais rencontrés à Bruxelles et en Pologne, dont 8 entretiens ont été répétés avec des personnes déjà interrogées auparavant.

Nous avons également réalisé des entretiens avec des « experts sociaux » (Babinski 1980 : 21). Cette catégorie englobe des personnes qui possèdent une bonne connaissance du milieu analysé, occupent des positions importantes dans la structure sociale ou qui, par un travail, ont une vue plus large sur certaines questions. Comme le constate le sociologue français par rapport à son travail de terrain sur le Front National : « je bénéficiais aussi de la particularité attachée au chercheur connu comme tel, à la fois membre du groupe étudié et étranger à ce groupe, pouvant dès lors réaliser des interviews, accéder aux responsables, bénéficier de confidences, une fois sa présence admise » (Bizeul 2003 : 34 ; Bizeul 1998 : 751-787). Nous aussi, nous avons bénéficié d'un accès privilégié à de nombreuses personnes autrement difficilement accessibles, telles que les employés de l'Inspection sociale, les policiers, les employés du service consulaire, le bourgmestre, les employés communaux, etc. (voir liste en annexe : annexe 1).

Toutes ces personnes, nous ont fourni des informations constituant la base de la partie analytique de notre étude. Elles étaient choisies comme exemples typiques d'un fait social nous intéressant, c'est-à-dire l'émigration polonaise vers la Belgique, ou comme informateur compétant. L'information fournie par chaque interviewé était examinée dans sa totalité avec le même objectif principal de généralisation objective. Nous pouvons dire que dans le cas de ce type de recherche, le choix s'opère par le caractère représentatif, au sens non pas statistique mais sociologique du terme (Freyssinet - Dominjon 1997 : 25-26).

3.5. Déroulement du travail de terrain

Le caractère spécifique du milieu analysé, c'est-à-dire, l'illégalité[5] du travail et du séjour en Belgique, a exclu la réalisation des entretiens par des tiers.

Afin de pouvoir établir des contacts avec les immigrés polonais, nous avons décidé de passer le plus de temps possible dans le milieu analysé. La présence régulière au sein de la communauté polonaise de Bruxelles, une immersion durant plus de quatre ans, nous a permis de comprendre la réalité sociale dans laquelle vivent ces immigrés. Nous avons pu saisir la réalité, parfois très dure, de la vie à l'étranger dans tous ses aspects. Mais, avant tout, cette

5 Nous avons supposé qu'au moins une grande partie des immigrés polonais séjournaient illégalement en Belgique. L'illégalité du séjour de ces personnes était l'une de nos hypothèses.

présence a rendu possible l'établissement de liens qui ont facilité la réalisation des entretiens avec des immigrés.

Dès le début de notre présence sur le terrain, nous nous sommes présentées comme sociologue réalisant un travail de recherche et ayant besoin de renseignements sur la vie des Polonais à Bruxelles. Cette attitude, nous l'avons jugée honnête par rapport à nos interlocuteurs potentiels, notamment dans le contexte de leur irrégularité en Belgique, avant tout le manque de permis de séjour de la plupart d'entre eux. Le même comportement sur le terrain avait été choisi par Daniel Bizeul, qui, réalisant une étude sur le Front National, est allé dans ce parti politique en tant que sociologue, sans cacher l'intérêt de sa présence au sein de cette organisation. Dans son livre intitulé *« Avec ceux de FN. Un sociologue au front national »*, il parle d'ailleurs de rôle décisif des premières rencontres et son choix de se présenter « à visage découvert » sur son terrain d'étude, c'est-à-dire en se déclarant comme sociologue et non comme militant ou sympathisant du parti (Bizeul 2003 : 34). L'importance de la clarté de la situation, nous semblait essentielle pour le bon déroulement de notre travail de terrain et notamment pour la confiance gagnée avec le temps auprès de la communauté étudiée. Nous étions conscients de l'impact que notre présence pouvait avoir sur les personnes interviewées et étions confrontés à un dilemme – si souvent rencontré par des chercheurs travaillant sur le terrain – de devoir choisir entre la création d'un contexte « pur » sans influence sur les acteurs sociaux observés et étudiés d'un côté, ou de dévoiler son but et son identité, même au prix de la perte de certains éléments ou informations. Comme le décrit très pertinemment ce sociologue français que nous venons de citer :

> *« A aucun moment je n'ai essayé de cacher la raison singulière de ma participation aux activités du parti, sans pour autant la mettre en avant hors de nécessité. J'avais pour souhait de passer inaperçu ou de me faire oublier, de façon à observer les situations comme elles se déroulent d'ordinaire. En même temps, je voulais éviter de donner prise à l'accusation d'être sournois. C'est l'inévitable dilemme de tout enquêteur, en particulier de l'observateur participant, contraint de combiner loyauté et duplicité de ses relations avec autrui » (Bizeul 2003 :40).*

Durant notre travail de terrain, nous avons été confrontées à différentes attitudes de la part des personnes rencontrées. Certaines d'entre elles ont très mal réagi à la proposition de nous parler de leur vie en Belgique. Elles nous ont traités de KGB, de l'UB[6] ou d'espions russes. Mais la majorité d'entre elles était plus compréhensive et plus accueillante. En général, les immigrés, après une courte conversation, soit acceptaient de discuter encore avec nous, soit refusaient gentiment de parler, en se justifiant par le manque de temps, le manque d'une quelconque connaissance du milieu polonais à Bruxelles. Le plus souvent, après avoir souligné le caractère scientifique de notre enquête et nos liens avec l'Université de Cracovie et avec l'Université Libre de Bruxelles, nous avons rencontré un accueil gentil et même chaleureux. Nous avons aussi, à chaque fois, assuré l'anonymat à la personne fournissant des informations et cela a énormément joué, selon nous, dans la prise de décision de nous parler. Au cours de notre enquête, personne ne nous a demandé de pièce d'identité ou d'autre preuve confirmant notre participation à une recherche. Cela est, pour nous, le signe de la confiance que nous avons gagnée dans ce milieu, confiance qui est très importante dans la réalisation des entretiens (Beaud, Weber 1998 : 217), et grâce à laquelle nous avons rassemblé des

6 Urzad Bezpieczenstwa – Bureau de Sécurité qui durant les années du communisme a joué en Pologne le rôle du KGB soviétique.

informations et des données riches et fiables. Il nous semble aussi qu'une relative facilité d'accès aux interlocuteurs provenait essentiellement du fait de partager la même origine ethnique. C'est l'effet « de la peau blanche » dont parle Nicolas Jounin dans son livre consacré à son enquête dans le bâtiment, où d'être Français sur le chantier peut constituer un handicap dans certaines situations – notamment au début, mais il apporte aussi des avantages provenant notamment de la part de la hiérarchie qui lui montre ses préférences ou sa sympathie (Jounin 2009 : 215, 217).

Philippe Bourgeois souligne l'importance de la proximité entre le chercheur et ses interlocuteurs en disant : « il faut savoir établir des relations de longue haleine, fondées sur la confiance, avant de se risquer à poser des questions personnelles dérangeantes si l'on veut des réponses sérieuses et réfléchies » (Bourgeois 2001 : 40). Pendant toute la durée de notre travail de terrain, nous nous sommes « comporté en personne loyale, attentive au bon déroulement de l'activité, comme je le fais dans d'autres cadres » (Bizeul 2003 : 42).

L'accueil qui nous a été offert dans certaines maisons polonaises nous a surpris. Certains migrants nous ont accueillis chez eux en nous offrant un repas ou des petites choses à manger et à boire. Les femmes, notamment, étaient très généreuses en préparant un repas ou un gâteau fait maison, fait très appréciable de la part de personnes qui travaillent beaucoup et qui n'ont pas beaucoup de temps libre. Nous avons bien vu que les habitants (soit les membres d'une famille, soit des colocataires) ont fait de leur mieux pour pouvoir nous accueillir. Parfois, cela nous a même un peu gênés. Nous nous rendons bien compte que pour certains d'entre eux, c'était une occasion spéciale de parler avec quelqu'un de nouveau, quelqu'un originaire de Cracovie qui reste en Pologne, non seulement une belle ville au passé anti-communiste, mais aussi la ville de Jean Paul II, qui est un personnage important dans ce pays catholique. L'accueil le plus chaleureux nous a été offert par les femmes plus âgées. Quelques-unes d'entre elles, m'ont comparée à leur fille restée en Pologne et un lien de confiance s'installait de suite. Parfois, il était nécessaire de retourner chez la personne que nous voulions interroger, parce que pour la première rencontre, l'éventuel interlocuteur avait invité ses amis/amies, sa famille. Il n'était donc pas possible de réaliser un entretien dans une ambiance festive. D'autres fois, étant déjà en tête-à-tête avec notre interlocuteur, nous étions obligée de rester après l'interview parfois quelques heures à discuter en dehors de l'entretien.

La réalisation des entretiens pouvait alors durer assez longtemps. Il était impossible de poser uniquement les questions de notre questionnaire et ensuite partir. Il était souvent nécessaire de dépasser l'aspect formel de l'entretien et, après avoir enregistré la partie dite « officielle », nos interlocuteurs voulaient continuer la discussion. Souvent, ils nous racontaient des histoires dont ils ne voulaient pas parler durant l'enregistrement ou, tout simplement, ils avaient envie de parler d'autre chose, comme de la situation économique en Pologne, des scandales de la scène politique polonaise ou belge, etc. Souvent, ils se sont intéressés à notre opinion sur certaines questions, à nos projets pour l'avenir, à notre avis sur les Belges, par exemple. Ces discussions nous ont apporté des informations supplémentaires pour notre recherche, mais elles nous ont aussi permis d'obtenir une vision plus large et plus claire de la situation globale de la vie des immigrés en Belgique, de la complexité de la migration et de beaucoup d'autres aspects de la vie quotidienne migrante.

Parfois, nous avons eu l'impression que, pour notre interlocuteur, l'entretien était une sorte de reconnaissance. Enfin, il y avait quelqu'un qui s'intéressait à sa vie, qui l'écoutait,

quelqu'un pour qui il était important. Certaines personnes étaient même un peu déçues que l'entretien soit anonyme parce qu'elles auraient aimé voir leur nom ou prénom dans le texte. Elles nous ont conseillé d'écrire un article pour la presse belge en les citant pour que *« tout le monde sache ce qu'on pense de tout ça, de la vie ici, de notre travail servile et de nos problèmes »*. Ce besoin de se faire entendre est l'effet de la vie dans l'anonymat, de la vie dans un pays étranger où on n'a ni adresse officielle ni existence légale. Même si la majorité des immigrés déclarent être contents de leur vie ici, certains ne supportent pas bien les conditions de vie à l'étranger et l'existence sans droits sociaux fondamentaux. Nous avons pu constater un sentiment d'abandon chez plusieurs de nos interlocuteurs. Ils se sentent abandonnés par l'État polonais qui, depuis des années, n'entreprend aucune mesure pour améliorer la situation des chômeurs, par l'État belge qui tolère leur présence ici mais *« qui ne fait rien pour changer cette situation »*. A cela s'ajoute parfois le sentiment d'être abandonnés par les proches restés au pays pour lesquels ils deviennent des pourvoyeurs de fonds et qui ne se rendent pas compte à quoi ressemble parfois leur vie ici. Tout cela peut expliquer le fait que, à Bruxelles, le nombre de Polonais qui ont recours à un psychologue augmente chaque année (il s'agit ici de psychologues polonais ou d'origine polonaise). Il faut dire qu'une visite chez un spécialiste, comme un psychologue ou un psychiatre, n'est pas bien vue dans les communautés traditionnelles (les campagnes par exemple). Leur augmentation peut donc constituer un signe de la gravité d'une situation et aussi du changement de style de vie pour certains individus.

Avec certaines personnes, nous avons entretenu une relation plus durable. Nous étions sollicitée non seulement pour les aider dans la traduction ou l'interprétariat, mais aussi pour s'occuper des enfants, venus en Belgique en vacances (durant les heures de travail de leur mère) par exemple. Nous étions aussi sollicitée pour leur trouver du travail grâce aux contacts dans le milieu belge et international, ou au contraire, c'était eux qui nous proposaient du travail *« pour avoir de l'argent de poche qui est toujours bienvenu chez les jeunes »*. Il faut souligner que ce dernier cas est extrêmement important. Dans la situation d'une concurrence sur le marché de l'emploi illégal, qui ne cesse d'augmenter, cette proposition montre non seulement une générosité de la part de ces personnes (elles auraient pu vendre ce travail), mais également leur sympathie que nous avons réussi à gagner. Ces personnes nous ont également aidée dans la recherche de nouveaux contacts afin de pouvoir élargir l'échantillon de notre recherche. Il faut insister sur le fait que leur aide nous a été très précieuse. La possibilité de se présenter comme *« amie ou copine »* de X constituait une forme de carte de visite ou même de laissez-passer pour pouvoir rencontrer Y sans être suspectée et sans être confrontée à un refus. Au fur et à mesure, nos contacts nous ont facilité la tâche et nous avons pu rencontrer un nombre important de personnes parce que ce type de recherche empirique se construit avec l'aide de certaines des personnes interviewées. La recherche de terrain « se fait par contacts successifs, par arborescence : vous rencontrez untel, vous lui expliquez la nature de votre enquête, vous discutez librement avec lui, vous gagnez sa confiance et à la fin de la rencontre vous lui demandez de vous aider à poursuivre votre enquête. Vous lui demandez qu'il vous indique le nom d'untel et d'untel qui par la suite, à leur tour, vous donneront le nom de tel ou telle, etc. » (Beaud, Weber 1998 : 125).

Afin de créer un réseau de connaissances, nous avons passé beaucoup de temps à chercher de nouveaux contacts et à construire des liens de confiance avec nos interlocuteurs. Nous avons travaillé durant les soirées et souvent les week-ends, aux moments où les

travailleurs sont un peu plus disponibles, afin de pouvoir passer le plus de temps possible avec eux ou dans leur milieu. Finalement, nous n'avons pas été à même de rencontrer toutes les personnes dont nous avions obtenu les coordonnées. Nous le regrettons, mais nous nous rendons compte que des limites sont nécessaires dans le travail de terrain. Sinon, il y a un risque d'être submergé par le matériel empirique recueilli et de ne plus pouvoir passer à un niveau d'analyse plus général. Évidemment, dans notre cas, la limite de temps et le travail supplémentaire de traduction des entretiens du polonais vers le français ont joué un rôle important. Cet aspect de notre travail constituait un vrai défi, pour deux raisons. Premièrement, nous avons voulu « donner la parole » aux immigrés, comme l'a fait Abdelmayek Sayad. « Avec Abdelmelek Sayad, le sociologue se fait écrivain public. Il donne la parole à ceux qui en sont le plus cruellement dépossédés, les aidant parfois, autant par ses silences que par ses questions, à trouver leurs mots, à retrouver, pour dire une expérience qui la contredit en tout, les dires et les dictons de la sagesse ancestrale, les « mots de la tribu » qui décrivent leur exil (...) » (Bourdieu 1991: 7). Il nous a donc été indispensable de bien peser les mots et de trouver les termes les plus proches de l'original polonais. Deuxièmement, certaines phrases étaient très peu claires. Elles n'étaient pas correctes du point de vue sémantique et /ou lexical, nous avons été obligée de les écouter plusieurs fois afin de pouvoir les comparer avec notre traduction française.

Nous sommes persuadés qu'il y a eu au moins trois facteurs qui nous ont facilité le travail dans ce milieu et la réalisation des entretiens.

Premièrement, le fait d'être, comme eux, d'origine polonaise ; il s'agit ici non seulement du fait de parler la même langue mais aussi d'avoir vécu des expériences communes. La personne du chercheur, d'une part, est un être humain qui vient sur le terrain pour établir des relations avec des individus afin d'obtenir des renseignements et d'informations, d'autre part, c'est une personne ayant sa propre histoire et expérience, en partie commune avec les interrogés, en partie unique, sur lesquelles il s'appuie dans son analyse (Bizeul 2003:46).

Deuxièmement, le fait de se présenter comme étudiante originaire de Cracovie séjournant temporairement en Belgique, c'est-à-dire, quelqu'un qui se trouve dans la même situation que les personnes interrogées. Le fait de partager le même sort, même qu'il n'est pas tout à fait identique (carte de séjour étudiante, travail à l'université, etc.), mais d'être loin de chez soi, de vivre sur le sol étranger et de rencontrer souvent les mêmes problèmes, nous a rapprochée en quelque sorte des personnes interrogées. La création de ce sentiment de partage de la même expérience migratoire, nous a beaucoup aidée dans la création d'un lien de connivence et du sentiment d'une relative proximité avec nos interlocuteurs. Le même comportement a été notamment utilisé dans l'analyse du Front National par Daniel Bizeul, déjà mentionné, qui dit par rapport à cela : « (...) il m'est arrivé de mentionner des éléments de ma propre histoire entrant en résonance avec l'univers des militants et ainsi de « me rendre vulnérable à leurs yeux » au même titre qu'ils pouvaient l'être en face de moi dans la situation d'interview, de la sorte me faisant l' « otage » d'un engagement de confiance réciproque (selon la formule de Douglas) » (Bizeul 2003 : 46-47).

Troisièmement, un savoir-faire concernant la réalisation des interviews que nous avons acquis durant les travaux pratiques à l'Université Jagellonne, mais également, notre expérience journalistique acquise pendant la collaboration avec les médias à Cracovie et à Bruxelles. Nous entendons par là, la facilité de se mettre au niveau de la personne interrogée, de savoir écouter,

de poser des questions pertinentes dans un langage facile et accessible pour l'interlocuteur, la capacité à entrer en relation avec des personnes inconnues et des personnes appartenant à d'autres milieux sociaux. D'après notre propre expérience, nous pouvons donc confirmer que « (...) les étudiants les moins rétifs à l'attitude exigée par l'enquête ethnographique sont ceux qui ont, au cours de leur histoire personnelle, connu des expériences sociales contrastées, dans le monde scolaire comme dans des univers extrascolaire. L'expérience antérieure d'un dépaysement social de la part de l'enquêteur lui permet de mieux comprendre les gens "de l'intérieur", de mieux restituer des points de vue différents » (Beaud, Weber 1998 : 17).

Ces trois facteurs qui ont facilité notre travail peuvent aussi être à l'origine de biais dans l'analyse. L'absence de distance face aux informations fournies, la compassion avec les immigrés polonais ou encore la difficulté à trouver spontanément un décalage reposant sur une distance sociale et culturelle en raison de mon statut de femme polonaise immigrée sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à réduire l'extériorité nécessaire à toute immersion et à toute analyse. La confrontation à des tiers, lors de séminaires, lors de conférences, lors des présentations du travail à des chercheurs séniors, permet la mise sous contrôle de toute identification excessive. Reste que l'histoire de la sociologie est riche de travaux menés par des chercheurs minorisés portant sur des groupes minoritaires auxquels ils appartiennent (classe ouvrière, les femmes, les immigrés, les homosexuels, etc.). Ni la grande proximité ni la grande distance ne constituent en soi un avantage ou un inconvénient, c'est dans le processus de recherche même qu'est mis en œuvre de procédures d'analyse qui viennent à mettre à distance le trop proche. C'est du moins ce que nous nous sommes assigné comme tâche.

Ce terrain n'a jamais vraiment été fini. Nous gardons toujours le contact avec certaines personnes rencontrées au début de notre séjour en Belgique sauf que la nature de cette relation a changé, devenant plus amicale et moins formelle. Jusqu'à aujourd'hui, nous continuons à rencontrer certaines personnes interviewées, nous sommes toujours sollicitées pour les aider dans la traduction ou l'interprétation, de trouver quelques heures du ménage pour une femme ou « de faire la publicité » auprès de nos connaissances étrangères pour un ouvrier polonais. Souvent, ils nous demandent de leur fournir certaines informations, telles que des possibilités d'obtenir un remboursement de frais médicaux ou des démarches à effectuer pour travailler comme femme de ménage via les titres-services. Au fil du temps, nous sommes passés du statut de personne qui cherchait des renseignements auprès des migrants à celui d'informatrice. Ce changement de statut ne serait jamais possible sans l'aide des personnes rencontrées au début et sans interviews avec les immigrés qui nous ont fourni énormément d'information quand à la vie en Belgique, son organisation dans le cas d'illégalité, le fonctionnement du marché informel de l'emploi, etc. Grâce à la connaissance des deux langues (polonais et français) et à cause du manque de sources d'informations accessibles aux migrants, nous sommes devenus, pour certains, la personne qu'ils peuvent contacter pour obtenir des renseignements dans différents domaines. Cela était de même pour les médias européens, notamment les médias belges, qui s'adressaient à nous pour avoir des informations ou des explications sur le phénomène de la migration polonaise récente en Belgique. D'une certaine manière sans l'avoir pensé au départ à l'inverse de certains travaux portant sur l'immigration (Delcroix 2001; Rea 2001; Beaud 2002; Jounin 2009), nous sommes passés à certains moments d'un statut de chercheuse invisible en proximité avec nos interlocuteurs à celui d'une

chercheuse plus engagée dans notre objet d'étude en raison des liens qui se sont tissés avec certaines de nos interlocutrices et de nos interventions dans l'espace public et médiatique.

En ce qui concerne notre travail de terrain en Pologne, il fut plus difficile à mener qu'en Belgique et cela pour deux raisons. Premièrement, les migrations entre la Podlasie et Bruxelles sont devenues un phénomène assez médiatisé. Les visites de nombreux journalistes, notamment à Siemiatycze, durant ces dernières années, ont rendu difficile les liens avec les habitants. Les gens sont devenus méfiants mais aussi fatigués par la présence des personnes intéressées par leurs départs à l'étranger. Partant en Podlasie, j'ai voulu revoir des femmes rencontrées à Bruxelles et leurs familles. Je n'avais pas envisagé de questionner de nombreuses personnes, seules quelques unes, afin de vérifier certaines informations et d'avoir le point de vue de ceux qui ne partent pas à Bruxelles. Mais, ces quelques nouveaux contacts furent difficiles à tisser. Deuxièmement, en parlant avec les femmes migrantes et leurs proches, j'ai remarqué une certaine crainte à discuter des sujets sensibles tels que l'argent (par exemple des investissements en Pologne) ou des difficultés de la vie en Belgique. C'est comme si les migrantes ne voulaient pas que certaines choses se sachent dans leur famille. C'était l'exact contraire de nos entretiens à Bruxelles, où personne n'avait peur de répondre à nos questions.

Nous sommes persuadés que seule une immersion dans la communauté analysée pouvait permettre d'établir des liens avec des immigrés polonais. Ce long travail de terrain de type ethnographique nous a permis de travailler dans ce milieu. Nous avons gagné la confiance de nos interlocuteurs, ce qui compte énormément dans le cas d'une communauté illégale. Mais, la réalisation des entretiens présentait aussi certaines difficultés que nous avons essayé de surmonter tout au long de notre travail empirique.

3.6. Difficultés rencontrées durant le travail de terrain

Le chercheur qui réalise une recherche de terrain peut se retrouver confronté à certaines difficultés spécifiques au travail empirique dans le domaine social. Parmi les obstacles à surmonter, « il faut noter les difficultés éventuelles de communication, la méfiance de certains immigrés vis-à-vis de l'enquêteur qui est parfois perçu comme un agent de l'administration (cas évident des clandestins), la tendance à la rétention d'informations dans certains services sociaux et administratifs et dans certains cas l'opposition totale à toute investigation extérieure » (Simon 1995 : 22). La qualité de l'information recueillie ainsi que les contacts établis nous permettent de supposer que nous avons réussi à passer outre de ces obstacles, mais d'autres éléments se sont présentés auxquels il a fallu faire face.

Tout au long du travail de terrain, nous étions confrontés à des difficultés liées à la proximité sociale et culturelle (Beaud, Weber 1998 : 9). Il n'était pas toujours facile de garder la distance avec le milieu analysé et de jouer en même temps le rôle de chercheur et de participante. Cette difficulté, connue des chercheurs en sciences sociales (Hughes 1996 : 275), était encore renforcée, d'après nous, par le fait d'être aussi une immigrée. Il nous a sans cesse fallu faire attention à ne pas perdre la distance indispensable pour pouvoir analyser de l'extérieur un milieu à l'intérieur duquel nous étions obligés d'entrer afin de pouvoir obtenir des données indispensables pour notre étude. Daniel Bizeul parlant de son enquête auprès du Front National constate que : « cette expérience de l'antagonisme entre deux mondes, somme toute courante dans la vie sociale, s'est doublée d'un clivage intérieur propre à ma personne.

(...) je me suis trouvé aux prises avec des événements de ma propre histoire. C'est là une situation courante pour la plupart des chercheurs » (Bizeul 2003 : 46).

Nous trouvons aussi que cette double position de chercheur a pesé parfois davantage à cause du sentiment de trahison ressenti durant la réalisation du travail de terrain, mais également durant la rédaction de la thèse. « Le chercheur, captif de l'état d'osmose auquel il s'est contraint, est désormais hanté par l'inquiétude de trahir la confiance de ses hôtes du fait d'un compte rendu passant, à leurs yeux, pour anecdotique ou hostile » (Bizeul 2003 : 49). D'après Everett Ch. Hughes, le chercheur se trouve toujours dans une position ambivalente par rapport à son objet d'études parce que « même s'il observe à travers un trou de serrure, il joue un rôle – celui d'espion. Et lorsqu'il rapporte ce qu'il a ainsi observé, il devient une sorte de dénonciateur » (Hughes 1996 : 278). Dans le cas de notre étude, une difficulté supplémentaire a émergé. Ce sentiment de trahison étant, selon nous, lié au fait de partager la même origine que nos informateurs, mais aussi de préparer une thèse pour une institution représentant un pays étranger. Ce dilemme nous a accompagnés tout au long de la rédaction de cette étude. Mais, nous pensons être restés objectifs lors de la rédaction et d'avoir faire passer notre rôle de chercheur avant notre appartenance nationale. Comme pour J. Favret-Saada : « (...) il m'a fallu du temps pour sortir d'un monde qui m'était devenu ordinaire, à force d'en partager certaines des expériences et des émotions. Cette emprise du milieu étudié est banale en ethnologie » (1977 : 24). C'est en prenant de la distance avec le milieu analysé et abandonnant le travail de terrain intense au profit de la rédaction de la thèse que nous avons réussi à nous placer à nouveau dans le contexte académique et à positionner comme prioritaire notre rôle de chercheur et de rapporteur de la vie des acteurs sociaux rencontrés.

Durant la rédaction de cette thèse, nous avons aussi essayé de garder un regard critique sur les données empiriques recueillies au cours de l'étude de terrain. Évidemment, la question du statut de données primaires et leur représentativité permettant une analyse plus globale et plus générale qu'une simple étude d'un cas particulier se pose. C'est une question que nous n'aborderons pas ici, faute de place et de temps. Dans ce contexte, nous ne prétendons pas fournir une analyse exhaustive de notre objet d'étude. Néanmoins, nous avons essayé de présenter une description la plus conforme possible à la réalité sociale du phénomène analysé. Dans toute la partie qui suit, consacrée à une analyse de la communauté migrante polonaise de nos jours, nous nous sommes basés sur les résultats empiriques de la recherche de terrain.

Les migrations constituent un phénomène complexe, difficile à couvrir dans sa totalité, notamment dans le cas où manquent des données secondaires, telles que des statistiques et des recherches des autres chercheurs permettant une analyse comparative et une vérification des résultats. Pour cette raison, nous ne prétendons pas fournir une analyse exhaustive et représentative de la migration polonaise en Belgique au cours des années 2000. Nous chercherons sur la base du dispositif de recherche construit à rendre compte de cette nouvelle migration, exemplaire des migrations des pays de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest, et qui s'est fortement accrue et diversifiée au cours de ces dernières années. L'enjeu théorique réside principalement, en raison de la longueur de la période d'étude empirique, dans l'étude des évolutions des projets migratoires et dans le test des hypothèses sur le changement du *modus operandi* de la migration qui serait passé du schéma migration-intégration à celui de la circulation migratoire, de la double absence à la double présence.

CHAPITRE IV : Les migrations polonaises contemporaines

Depuis 1991, les migrations polonaises en Europe se sont profondément accrues. Elles ont connu des ampleurs différentes au cours des dernières décades, et surtout une évolution sensible de leur destination, passant des pays du nord de l'Europe, Allemagne, Autriche, France, Belgique, vers les pays du sud au début des années 2000 (Espagne et Italie), avant de connaître une nouvelle destination après 2004 (le Royaume-Uni et l'Irlande). Parmi les nouveaux États membres de l'Union européenne, les migrants polonais ont été les plus nombreux à quitter leur pays. Ils reprennent ainsi une tradition ancienne, antérieure à la fin de la Deuxième guerre mondiale, et à l'instauration du régime communiste qui a rendu impossible l'émigration.

Pour comprendre les migrations polonaises, nous soutenons qu'il est nécessaire de faire un retour sur l'époque des transformations politique et économique qui ont marqué l'histoire de ce pays. Le mouvement migratoire actuel trouve son origine dans l'après-guerre (Seconde guerre mondiale) et est influencé par les circonstances économiques, sociales et politiques de la Pologne de cette époque. Nous allons montrer que les migrations internationales des Polonais, souvent qualifiées de circulation migratoire, en raison de l'absence d'installation définitive, s'enracinent dans des pratiques de mobilités internes en Pologne au cours de la période du communisme.

Par la suite, nous chercherons à établir la continuité et les ruptures entre les pratiques des migrations internes et internationales, sur base de l'exploitation de l'étude empirique menée au sein de la communauté polonaise établie à Bruxelles depuis la fin des années nonante.

4.1. Mouvement migratoire interne à la Pologne (1947 - 1989)

4.1.1. Mobilité interne à caractère économique

L'isolement de la Pologne, et d'autres pays de la zone d'occupation russe, du reste du monde, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a limité les mouvements migratoires externes mais nullement les migrations internes. Le processus d'industrialisation, phénomène plus tardif en Pologne qu'en Europe de l'Ouest a joué un rôle déterminant dans le développement de ces dernières.

L'industrialisation est comprise ici comme un changement important dans la structure économique d'un pays et se caractérise, en particulier, par le passage de l'agriculture - jouant jusque là un rôle dominant dans la production du PNB - à l'industrie qui commence à dominer l'économie nationale (Okolski 2001b). Le processus d'industrialisation s'accompagne de mouvements migratoires humains. Le taux de mobilité territoriale est un facteur qui témoigne du degré de modernisation et d'industrialisation de la société, notamment par le phénomène de l'exode rural. Les sociétés modernes se caractérisent par des mobilités territoriale, sociale et professionnelle élevées (Lasset 1965).

L'industrialisation a joué un rôle primordial dans la naissance du mouvement migratoire moderne en Pologne après la Deuxième Guerre mondiale, en particulier sur l'émigration massive de la population agricole vers les villes. Marek Okolski (2001b) a établi les causes de l'exode rural de cette époque. Selon lui, les migrations des campagnes vers les villes à

l'époque de l'industrialisation de l'économie polonaise, à partir de 1947, résultent de la modernisation de la société qui a rendu possible la mobilité sociale par la présence de quelques facteurs :

1) De la base politique et socio-économique de la modernisation est née la liberté de déplacement qui, avec le temps, s'est généralisée.
2) Les changements fondamentaux de la structure sociale, le progrès technique et l'augmentation de la productivité ont provoqué le déplacement de la main-d'œuvre des régions agricoles et des petits villages vers les grandes villes, où il manquait des travailleurs dans les secteurs en développement, par exemple l'énergie, la métallurgie, le transport et l'exploitation du charbon.
3) L'approfondissement de la division du travail a entraîné une plus grande flexibilité dans plusieurs secteurs de l'économie. Cette fluctuation de la main-d'œuvre entre les différents secteurs industriels était exigée par les changements sur le marché du travail. Avec le temps elle est devenue un phénomène (partiellement) international dans le sens où les déplacements des travailleurs se passaient entre différents pays.
4) Les changements démographiques - augmentation de la population et apparition des disproportions dans la répartition territoriale des personnes - ont provoqué des déplacements de population, obligée de chercher des moyens de subsistance ailleurs que dans la région d'origine (Okolski 2001 b : 34).

Le processus d'industrialisation qui, en Pologne, a commencé après la Deuxième Guerre mondiale, nommé « l'industrialisation socialiste », avait comme objectif de rattraper rapidement le retard par rapport aux autres pays européens. L'augmentation du taux de la productivité industrielle a joué un rôle primordial. Les principaux investissements se faisaient dans la sidérurgie, la métallurgie, la production énergétique et les charbonnages. La production dans ces secteurs était concentrée dans quelques grandes villes, Nowa Huta (près de Cracovie), Gdansk, Gdynia, Szczecin, et dans des centres de production de Silésie, où la demande de main-d'œuvre était beaucoup plus élevée que l'offre existante. Afin de couvrir les besoins de ces nouveaux centres industriels, il a fallu faire appel à des travailleurs originaires d'autres régions où il existait un grand potentiel de main-d'œuvre, notamment des zones rurales, parfois même très éloignées du lieu de travail. Le besoin de main-d'œuvre des secteurs en développement, à cette époque, concernait principalement des travailleurs peu qualifiés. C'était exactement le type de population dont disposaient les régions rurales surpeuplées de Pologne, notamment à l'est du pays. Cette population, « inutile » dans les campagnes et les villages natals, a alimenté les flux migratoires vers les centres industriels du pays.

Privilégiant l'industrialisation du pays dans les années d'après-guerre, les gouvernements socialistes n'ont pas consacré suffisamment d'importance et de moyens à la réalisation du processus d'urbanisation. Ils ont tenté de créer une infrastructure de services et d'habitat dans les grandes villes ou dans les centres industriels afin de répondre aux besoins exprimés par les travailleurs venant des régions rurales. Les politiques mises en place n'atteignaient leur but ni dans la sphère du logement ni dans celle des services. Signe de cet échec, le manque de logement et d'infrastructures a stoppé le processus migratoire en provenance des zones rurales du pays. La littérature nomme ce phénomène « l'urbanisation insuffisante » *[zjawisko niedourbanizacji]* (Szelenyi 1988). Cette dernière se caractérise par la diminution de

l'émigration des régions périphériques vers les grandes villes et, pour un nombre important d'habitants des campagnes et des villages, par des allers-retours entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail.

Ce phénomène était le résultat, non prévu mais inévitable, d'une expansion industrielle voulue la plus rapide possible par un État totalitaire au pouvoir centralisé (Konrad, Szelenyi 1974). L' « urbanisation insuffisante » était le résultat d'une politique consistant à faire des économies sur le processus d'industrialisation et d'urbanisation par les gouvernements (Ofer 1977). Cette politique était liée à deux phénomènes. D'une part, le sous-développement économique de la Pologne d'après-guerre, où l'on trouve une prépondérance de petites fermes privées, éparpillées et peu rentables, et d'autre part, une main-d'œuvre excédentaire dans les villages et les campagnes. L'idéologie socialiste du développement de l'économie nationale avait comme seul but la victoire du socialisme sur les économies capitalistes. Afin de pouvoir réaliser ce plan doctrinal, il fallait une croissance rapide et importante, ce qui était extrêmement difficile à réaliser dans un pays complètement détruit par la guerre et privé d'aide extérieure. Il faut souligner que cette croissance se basait uniquement sur les ressources propres du pays, alors que les pays d'Europe occidentale ont reçu, en 1947, une aide des Etats-Unis de 17 milliards de dollars dans le cadre du plan Marshall. Le gouvernement polonais, suivant les ordres de Moscou, a refusé l'aide américaine. D'après la doctrine dominante de l'époque, l'investissement massif dans l'industrie, notamment dans l'industrie lourde, pouvait assurer la victoire dans la compétition avec l'Ouest. Ces investissements ont été réalisés en diminuant les coûts liés à l'urbanisation, cette politique a touché surtout le logement qui, durant toute l'époque communiste, a représenté un secteur très peu développé en Pologne. C'est ainsi que sont nées des pratiques de circulation et de mobilité interne fragmentées et temporaires.

L'immense besoin de main-d'œuvre, dans les centres industriels et dans les grandes villes, lié à l'infrastructure de services et de logements très peu développée a donné naissance à une certaine « importation » de travailleurs sans que leur installation définitive ne soit souhaitée. Cela a créé trois sous catégories d'emploi « migratoire » :

a) le travail stable et régulier en ville avec les allers-retours quotidiens entre lieu de travail et lieu d'habitation (« les navetteurs ») ;
b) le travail stable et régulier en ville avec l'hébergement en ville durant les jours de la semaine et le retour à la maison pour les jours fériés et les week-ends. L'hébergement était organisé par l'entreprise qui possédait ses propres « hôtels ouvriers » *[hotele robotnicze]*, souvent à proximité du lieu de travail ;
c) le travail non régulier, souvent saisonnier, avec des allers-retours hebdomadaires entre maison et travail lié au logement sur place durant la semaine (Okolski 2001b : 40).

Le type d'emploi le plus répandu et préféré des travailleurs était celui qui offrait la possibilité d'un retour quotidien à la maison, permettant au travailleur de participer à la vie familiale de manière régulière et stable et lui évitant un hébergement dans des hôtels ouvriers, souvent précaires et peu attirants. Le retour quotidien permettait également de veiller sur la ferme, de travailler au champ et d'alléger les tâches des autres membres du ménage. En second choix, le travail stable et régulier en ville avec la possibilité de rentrer à la maison durant les weekends.

Ce type de main-d'œuvre a formé une catégorie spécifique de travailleur-voyageur appelée « *chlopo-robotnik* », qui signifie « paysan-ouvrier ». Ces travailleurs n'étaient pas bien payés, mais avaient peu de frais. D'une part, les frais de logement étaient très peu élevés, ils étaient logés dans des hôtels ouvriers appartenant à l'entreprise ou habitaient à la campagne dans leur maison. Ensuite, les autres frais, notamment la nourriture, représentaient des sommes moins importantes que pour les citadins. Les « paysans-ouvriers » possédaient leur propre ferme, et avaient donc la possibilité de disposer de certains produits, comme des œufs, de la viande, du lait, à un coût moindre. Arrivant en ville le lundi matin, les « paysans-ouvriers » amenaient de la nourriture pour toute la semaine, du saindoux, des saucissons, des œufs etc. pour ne pas devoir acheter ces produits en ville où ils coûtaient plus cher ou étaient difficiles à trouver, depuis la fin des années 1970. Ils n'avaient pas de frais de voyage, les entreprises organisaient le transport par leurs propres moyens ou remboursaient les abonnements pour les transports publics. Enfin, les frais liés aux loisirs étaient quasiment inexistants, car durant leur temps libre les paysans-ouvriers sortaient rarement en ville (cinéma, musée, café), mais restaient à l'hôtel avec les autres ouvriers, souvent du même village, pour regarder la télévision, boire de l'alcool ou dormir.

Pour les gouvernements socialistes, cette politique des bas salaires a contribué, non seulement, à la diminution du coût de travail au niveau macroéconomique, mais également à la diminution de la demande de biens de consommation, ce qui était très utile dans la situation de rareté de ces biens dans la Pologne communiste.

Comment ces travailleurs, inutiles dans leur village ou leur campagne, ont-ils accepté, pendant des décennies, de diviser leur vie entre leur maison et leur famille, d'un côté et le travail, de l'autre ?

Il est très probable que c'est une stratégie de diversification du risque encouru par le ménage du travailleur qu'il faut considérer, car les salaires obtenus par les personnes embauchées dans les grandes villes, mais qui habitaient en province, constituaient une source de revenus supplémentaires (Okolski 2001b : 42). Les autres membres du ménage (épouse, parents ou beaux-parents) travaillaient dans l'agriculture, le plus souvent, dans leurs propres champs, dans un magasin, dans une société de services (poste, salon de coiffure) ou ailleurs (à la mairie du village par exemple). Il faut souligner que le travail en ville était apprécié en raison de sa flexibilité. Il était possible d'arrêter de travailler pendant les périodes liées aux saisons agricoles. Une fois les travaux finis, le travailleur pouvait reprendre son emploi en ville. L'occupation professionnelle en ville était davantage considérée comme un travail d'appoint que comme un emploi principal. Les ménages campagnards se caractérisaient également par une fluctuation et une alternance des rôles professionnels. En 1970, près de 40% des fermes agricoles privées comptaient au moins un membre de la famille qui faisait des navettes pour se rendre au travail. Cette aptitude a été transmise d'une génération à l'autre (Czyzyk 1987).

La stratégie d'embauche de « paysans-ouvriers » dans l'industrie des grandes villes et des centres industriels était très répandue dans la Pologne socialiste, ce qui a pu influencer, selon nous, cette forme dominante de migration provenant des régions rurales et basée sur les allers-retours, sur le mouvement migratoire avec une installation définitive en ville.

Dans les années 1950, quelque 500.000 personnes faisaient la navette tous les jours. Entre 1964 et 1973, le nombre de ces travailleurs est passé de 1,5 million à 2,8 millions

(Fallenbuchl 1977). L'ampleur réelle de ce phénomène est encore plus importante, car aux chiffres mentionnés ci-dessus il faut ajouter les personnes qui faisaient le trajet une fois par semaine. Dans les années 1950, environ 1,5 million de travailleurs logeaient dans les hôtels ouvriers (Dyoniziak, Mikulowski-Pomorski, Pucek 1978). Entre 1950 et 1970, plus de 8 millions de personnes se déplaçaient entre les régions rurales et les grandes villes de Pologne pour y travailler (Okolski 2001 b: 36).

Dans la sociologie polonaise, les migrations incomplètes *[migracje niepelne]*, concept proposé par Okolski (2001 b : 31), recouvrent le phénomène de la circulation de la population villageoise et campagnarde originaire des régions périphériques vers les grandes villes.

Le phénomène des migrations incomplètes a eu plusieurs conséquences négatives, non prévues par les pouvoirs communistes. Il s'agit notamment de la marginalisation économique et sociale de cette population suspendue entre deux lieux différents. Les individus appartenant à cette catégorie de travailleurs ont accepté des salaires moins élevés que leurs collègues de la ville. Ils occupaient beaucoup moins souvent des postes à responsabilité, même dans les petites cellules d'une entreprise. Les « paysans-ouvriers » ont participé beaucoup plus rarement que les autres travailleurs aux cours de formation professionnelle et obtenaient moins souvent des promotions ou d'autres formes de reconnaissance de leur travail. Il faut ajouter que, durant toute l'époque communiste, les possibilités de cette population d'accéder à l'éducation étaient fort limitées, notamment quant à l'accès à l'enseignement de deuxième et de troisième cycle. La majorité des personnes appartenant à cette catégorie sociale, possédaient, en conséquence, un niveau d'instruction peu élevé et représentaient les métiers au bas de l'échelle professionnelle : ouvrier non qualifié. Tous ces facteurs rendaient plus difficile la promotion sociale ou professionnelle de cette catégorie de personnes (Kondar, Szelenyi 1974), ce qui a provoqué chez eux un « fort sentiment d'aliénation » (Turski 1961). C'était aussi la conséquence d'une différence culturelle et de modes de vie entre ces travailleurs et leurs collègues de la ville. L'appartenance à une culture traditionnelle, jugée anachronique par les citadins, leurs attitudes et les comportements caractéristiques de cette culture, ont développé un sentiment de rejet et d'aliénation chez les « paysans-ouvriers ». D'un autre côté, le stress provoqué par l'instabilité de leur situation personnelle, et par la division entre vie en ville et à la campagne, la fatigue et le manque de temps libre générés par la longueur des déplacements quotidiens ou même hebdomadaires ont également joué dans l'installation d'un sentiment de dépréciation et de rejet chez eux (Turski 1961). A cela s'ajoutait le sentiment d'injustice parce qu'ils étaient chargés d'un double travail : dans les entreprises en ville et dans les champs ou les fermes à la campagne. Ils travaillaient bien plus que 8 heures par jour, souvent tous les jours de la semaine et également les jours fériés[1], parfois durant leurs congés ou même congés de maladie.

Avec le temps, cette catégorie sociale a développé des mécanismes spécifiques qui l'ont aidée à s'adapter à la situation existante et à minimaliser les coûts sociaux de celle-ci (Czyzyk 1987). Les « paysans-ouvriers » étaient moins disciplinés sur le lieu de travail que leurs collègues, ils travaillaient moins bien que les autres, étaient plus souvent en congés de maladie,

1 Jusqu'en 1982, seul le dimanche était férié en Pologne. C'est grâce au mouvement ouvrier de « Solidarnosc » que les Polonais ont obtenu le samedi libre.

même fictifs[2]. Leurs attitudes sur le marché du travail étaient également spécifiques. Les changements d'employeurs, les périodes de non activité professionnelle en ville, le travail uniquement dans sa propre ferme pendant la récolte caractérisaient cette catégorie sociale. Ces stratégies étaient possibles grâce à la demande de main-d'œuvre bien plus élevée que l'offre sur le marché du travail de cette époque-là (Beskid 1989).

Nous pouvons conclure qu'en Pologne, durant les années d'après-guerre, un groupe spécifique de la population s'est constitué, se caractérisant par la capacité à mener une double vie. Il s'agit non seulement ici de la division entre vie familiale et vie professionnelle (dans deux lieux physiques différents), mais aussi de la vie dans deux contextes socioculturels différents. Nous comprenons par là, une certaine capacité de cette population à vivre dans un milieu urbain, plus moderne et relativement différent de celui de la campagne, sans assimiler, et souvent sans connaître ni accepter ses normes, valeurs ou modes de vie. Ce même processus de construction de l'industrie socialiste, selon l'idée venue de l'Union soviétique a également eu lieu en Roumanie. Là-bas, tout comme en Pologne, les paysans qui se sont retrouvés en ville pour participer à l'industrialisation avaient conservé leur classe sociale et n'ont jamais fait partie de la classe ouvrière. « Le village est resté l'espace symbolique d'appartenance pour des milliers d'urbanisés récents et pour tous ceux qui faisant la 'navette' (un mouvement pendulaire journalier) entre le village et une grande usine dans la proximité » (Diminescu 2003 : 10).

4.1.2. Transition du mouvement de l'émigration interne vers l'émigration internationale (avant 1980)

La politique d'émigration menée par le pouvoir communiste durant la période de République Populaire de Pologne (PRL), se caractérisait par des restrictions et l'isolationnisme. Les possibilités d'obtenir une permission officielle de quitter le pays étaient limitées et liées à la nécessité de passer par une procédure administrative longue.

Entre 1947 et 1954, l'isolement de la Pologne a atteint son apogée, provoquant la quasi-disparition de toutes les formes de mobilités extérieures. Selon les données du Bureau des passeports, cités par Dariusz Stola (2001), en 1951, 9.360 personnes sont parties à l'étranger, dont 1.980 dans les « pays capitalistes » (catégorie statistique englobant tous les pays non communistes ; terme utilisé pendant le communisme pour décrire les pays en économie de marché). En 1952, il y a eu 12.510 départs à l'étranger, en 1953, 16.730 et en 1954, 22.200. La majorité de ceux-ci était des missions professionnelles dans d'autres pays du bloc communiste, notamment en URSS pour 12.578 personnes, en 1954. Cette même année, seules 2.064 personnes sont parties dans les « pays capitalistes ». Les départs pour des raisons personnelles, comme rendre visite à la famille par exemple, étaient rares. En 1954, seulement 1.681 accords pour des départs temporaires privés ont été enregistrés dans les Bureaux des passeports, dont 52 personnes pour voyages à l'Ouest, et 52 personnes ont reçu un accord pour une émigration définitive. Ce nombre ne représente que 4% des demandes de passeports de cette année-là (Stola 2001 : 65-66). Marek Okolski remarque que la stabilité relative du nombre de personnes

2 C'est un arrêt de travail obtenu malgré le bon état de santé pour pouvoir travailler dans sa ferme ou son champ. Ce phénomène était observé notamment en août durant la période des moissons ou en septembre pendant les récoltes. Un arrêt de travail pouvait être obtenu en échange d'un pot-de-vin donné au médecin. Les pots-de-vin typiques de l'époque étaient l'argent ou un bien difficile à acquérir : bidon d'essence, nourriture réglementée : saucisson, jambon, café, chocolat, collants, etc.

qui, chaque année, obtenaient la permission de quitter le pays, peut témoigner de l'existence informelle de limites d'autorisations annuelles imposées par les autorités (Okolski 1994 : 10). Le nombre de Polonais intéressés par un départ à l'étranger était plus grand, mais ils n'osaient pas commencer la procédure auprès des pouvoirs administratifs. Une simple demande de passeport pouvait en effet attirer l'attention du Département de sécurité[3] et causer de graves problèmes. Cette situation de fermeture des frontières, à la « mode soviétique », a duré jusqu'en 1954.

L'assouplissement de la situation est arrivé avec les changements en URSS provoqués par la mort de Staline en mars 1953. L'État soviétique a décidé également de diminuer les restrictions concernant des déplacements entre les « pays-frères », d'entrouvrir ses frontières et de créer, à Medyka, le deuxième point de passage à la frontière polono-russe longue de 1.400 kilomètres.

La conséquence principale du « grand dégel » *[wielka odwilz]* fut une augmentation des demandes de passeports introduites par les citoyens polonais. En 1955 déjà, 33.430 personnes ont quitté la Pologne, ce qui signifie une augmentation des départs de 50% par rapport à l'année précédente et cela dans toutes les catégories : 30% d'augmentation pour raison professionnelle, 100% d'augmentation du nombre de départs professionnels vers les pays capitalistes ; les départs pour des raisons personnelles concernaient 14.533 personnes (Stola 2001 : 67-68).

Dès 1956, un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de la Pologne et des migrations internationales de ses ressortissants. Cette année-là, plus de 120.000 permis pour un départ temporaire ont été délivrés ; un an plus tard, il y en avait plus de 150.000. La majorité de ces permis (plus de 80%) concernaient des départs vers l'URSS (Stola 2001 : 70). Au début, il s'agissait notamment des personnes déplacées des anciennes terres polonaises annexées par l'URSS après la Deuxième Guerre mondiale. Durant dix ans, plus d'un million de personnes déplacées n'ont pas eu la possibilité de revenir dans leurs anciens lieux d'habitation et de revoir leur famille qui y était restée à l'Est (Kersten 1974 : 149). Dans un premier temps, les départs vers l'URSS avaient un caractère essentiellement familial, mais rapidement ils sont aussi devenus une bonne occasion de gagner de l'argent : en vendant des produits polonais inaccessibles en Russie et au retour, en vendant en Pologne de l'or et de l'argent. Cette vague de migrations vers l'Est constitue le début de la mobilité économique des Polonais (Stola 2001 : 70) qui, dans la société polonaise, devient, avec le temps, un moyen de plus en plus répandu de gagner un peu d'argent.

A côté des départs individuels, des excursions touristiques étaient organisées. Pour la seule année 1956, 17.000 Polonais sont partis en URSS, en Allemagne de l'Est et en Tchécoslovaquie ; sous l'égide d'un Ministère, d'une entreprise ou de la société nationale de voyage « Orbis », ces voyageurs obtenaient plus facilement les documents nécessaires pour un départ. Cependant, le véritable but de ces excursions était vite oublié : « (...) les voyages organisés en URSS posent beaucoup de problèmes. La raison principale de l'excursion - l'approfondissement de l'amitié, la visite du pays et de ses monuments – n'est pas réalisée parce que beaucoup de participants du voyage sont occupés avant tout par la vente et la spéculation, et ils ne s'intéressent pas à la visite du pays »[4]. Dans ce contexte, il n'est pas facile

3 Urzad Bezpieczenstwa (UB) – l'équivalent du KGB soviétique en Pologne.
4 Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1956, MSWiA (1956 :193).

de parler de l'ampleur de la mobilité internationale économique des Polonais dans les années du régime communiste, parce que la limite entre les « vrais » départs touristiques et les départs « pseudo touristiques » n'est pas claire.

Les années 1956 à 1958 marquent la plus grande vague d'émigration définitive à l'étranger de la Pologne.

Tableau 6
Départs de Pologne vers l'étranger entre 1956 et 1958

Année	Nombre de personnes parties	Nombre d'émigrations définitives
1956	177.000	30.000
1957	316.000	148.000
1958	256.000	141.000

Source : Stola (2001 : 70).

La majorité de ces départs concernait l'émigration définitive en République Fédérale Allemande (RFA) et en Israël. C'était le résultat de l'action visant à « regrouper » des familles allemandes et de permettre à la population juive polonaise de partir en Israël (Kolodziej 1996 : 4). De 1956 à 1959, 253.130 personnes ont quitté la Pologne, dont 216.062 pour aller en RFA et 37.068 en République Démocratique Allemande (RDA) (Iglicka-Okolska 1998 : 27). Entre 1955 et 1960, 51.137 personnes sont parties en Israël :

Tableau 7
Départs de Pologne pour Israël entre 1955 et 1960

Année	Nombre de personnes
1955	192
1956	9.384
1957	30.331
1958	3.143
1959	3.561
1960	4.526

Source : Latuch (1991 : 53)

Le dégel dans la politique de passeport n'a duré que deux ans. Le pouvoir communiste, inquiet de l'ampleur de l'émigration et de ses conséquences politiques et économiques, a stoppé la migration vers Israël, en 1958 (ce qui est bien visible dans la chute du nombre de départs cette année-là – voir tableau n° 7), et un an plus tard, vers la RFA. Malgré ces nouvelles restrictions, réalisées dans le cadre de la stabilisation du pays après les événements de 1956, la politique des départs n'est jamais redevenue aussi stricte qu'auparavant. Dès 1958, les départs vers les États-Unis, le Canada et l'Australie augmentent ainsi que vers la France et la Grande Bretagne (Iglicka-Okolska 1998 : 28).

Il était toujours possible de partir pour des raisons professionnelles et en voyage touristique organisé. En 1959, plusieurs nouvelles agences de voyage ont été créées et de nouveaux règlements en matière de passeports sont entrés en vigueur, comme les passeports

collectifs pour les groupes de touristes (Stola 2001 : 75-76). Au total, entre 1951 et 1960, 372.500 personnes ont quitté la Pologne.

Entre 1960 et 1970, le nombre de départs a augmenté de 350%, passant de 195.000 à 880.000 par an[5]. Cette augmentation concernait aussi bien des départs – tant temporaires que définitifs – vers les pays socialistes, qu'en Europe de l'Ouest, avec une augmentation du nombre de départs vers l'Amérique du Nord.

La majorité des ressortissants polonais partant à l'étranger temporairement, étaient des femmes, 65% en 1961, 60% en 1963 (Stola 2001 : 76). Ces proportions permettent de constater qu'une partie de ces « vacancières » étaient des personnes sans emploi stable en Pologne et ont été « déléguées » par les ménages à la migration et au commerce de biens achetés à l'étranger. Ce phénomène de désignation de certains membres de la famille à la migration (temporaire ou durable) est très répandu dans les mouvements migratoires (Massey et al. 1987, Iglicka, Jazwinska, Okolski 1996). Cependant, les représentants de la classe ouvrière ou paysanne étaient peu nombreux, ce qui inquiétait les gouvernements[6]. Ceux qui voyageaient à l'étranger faisaient partie de l'*intelligentsia* ou du secteur privé. Toutes les formes de voyages, touristiques, privés, sportifs, missions professionnelles, permettaient la vente de biens ou l'échange de devises. En 1963, conscient de l'existence du phénomène du tourisme économique, le Bureau des Passeports indique dans un rapport que : « la persistance, et même l'intensification du phénomène des affaires spéculatives, nuit à la réputation du tourisme polonais »[7].

Les années 1970, contrairement à ce que montraient les statistiques officielles, ont vu une intensification de la mobilité intérieure et extérieure à caractère économique des ressortissants polonais. La situation économique, le désir de sortir d'un État isolé, de voir des pays étrangers et de connaître la nouveauté, ont joué un rôle important dans cette 'exploration du monde' par les Polonais.

Les citoyens polonais voyageaient comme touristes, mais plusieurs milliers de personnes ont été embauchées comme travailleurs contractuels, notamment en République Fédérale d'Allemagne. Pour la seule année 1971, 26.237 personnes ont émigré dans ce pays et à peu près le même nombre de ressortissants polonais y sont allés pour un séjour temporaire[8]. Cette vague d'émigration en RFA était la conséquence de la normalisation des relations polono-allemandes, réalisée par le gouvernement de Wladyslaw Gomulka et puis par celui d'Edward Gierek. La politique menée par ce dernier (ex-émigrant en Belgique), a apporté la libéralisation des procédures administratives nécessaires pour obtenir un passeport, notamment pour les personnes partant en RDA. A partir du 1er janvier 1972, une simple annotation sur la pièce d'identité suffisait pour se rendre en Allemagne de l'Est. La conséquence principale de ce nouveau règlement était une augmentation des départs, de 200.000 en 1971, ils sont passés à 947.000 un an plus tard. Deux ans plus tard, les procédures pour aller en Tchécoslovaquie ont également été facilitées, ce qui a mené à un record de 1.100.000 de voyages en 1977 (Stola 2001 : 83).

Ainsi, la circulation des biens et des personnes, malgré toutes les restrictions existantes, est devenue plus facile qu'auparavant. En 1974, il était déjà possible d'obtenir un passeport

5 *Migracje zewnetrzne 1980. Informacja statystyczna*, CA MSW 50/576 :14.
6 *Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1965*, CA MSW 26/19.
7 *Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1963*, CA MSW 26/13 : 5.
8 *Migracje zewnetrzne 1970-1980*, Biuro Paszportow CA MSW, Warszawa.

sans devoir justifier de circonstances exceptionnelles (par exemple la mort d'un proche habitant à l'étranger), comme c'était le cas avant. En outre, la circulation entre pays communistes était également facilitée : une carte d'identité était suffisante (Matthews 1993). Dans le même temps, il y a eu également une certaine ouverture de la Pologne vers les autres pays qui ne faisaient pas partie des « pays frères » de l'ancien bloc communiste. Des entreprises polonaises ont commencé à envoyer leurs employés à l'étranger. C'était d'ailleurs le seul modèle légal de l'émigration économique à caractère temporaire créé par les autorités durant l'existence de la République Populaire de Pologne. Il s'agissait de « séjours saisonniers avec un contrat ». Ce type de migration concernait surtout les travailleurs détachés de leurs entreprises comme prestataires de services dans le secteur du bâtiment et de la construction dans les pays alliés ou dans les pays avec lesquels la Pologne avait signé des accords bilatéraux, comme la Libye ou l'Irak.

A la fin des années 1970, le niveau de vie en Pologne a considérablement baissé. Les magasins étaient de moins en moins approvisionnés, le prix des aliments augmentait constamment avec comme conséquence, le mécontentement de la société et des vagues de protestations (Sakson 1997 : 59-61). Une situation économique difficile et la libéralisation de la politique des passeports ont influencé l'accroissement du nombre de départs « touristiques » temporaires. Durant la deuxième partie des années 1970, un réseau de bureaux du tourisme offrant des voyages à l'étranger s'est développé. Cette possibilité était souvent utilisée par les Polonais non seulement pour partir visiter un autre pays mais également pour quitter la Pologne et rester à l'étranger. Pour ceux qui rentraient au pays, ces voyages avaient un avantage, ils permettaient de gagner de l'argent grâce au petit commerce fait durant l'excursion. Avec l'aggravation de la situation économique en Pologne, notamment l'absence de biens de consommation, les voyages à l'étranger facilitaient l'achat de produits qui étaient introuvables au pays. « (...) L'impuissance de l'économie dirigée par un pouvoir centralisé et autoritaire, avec son incapacité chronique d'assouvir la demande de citoyens et de combler des déficits, avec un taux de conversion très peu élevé du zloty polonais, est un facteur qui a favorisé la recherche des sources de revenus à l'extérieur de l'État polonais » (Okolski 2001b : 49).

A cette époque et avec le temps, selon Marek Okolski, les départs touristiques pour l'étranger se transformaient en voyages typiquement commerciaux ou en excursions avec un double caractère : d'un côté il s'agissait de visiter un pays, et de l'autre, il fallait faire des achats non seulement pour soi-même, mais aussi pour pouvoir vendre des biens achetés et introuvables en Pologne avec un surplus permettant au moins de se faire rembourser le voyage (Okolski 2001b : 50). Les destinations de ces voyages changeaient conformément à la conjoncture et aux besoins provoqués par le manque de produits sur le marché. Les départs les plus nombreux et possibles dans le cadre de la politique des sorties assez stricte, concernaient les autres pays du bloc communiste comme la Yougoslavie, la Hongrie, l'URSS, la Tchécoslovaquie, mais aussi la Turquie. Chaque pays étranger avait « sa spécialité » recherchée par les Polonais. En Turquie, c'étaient les fourrures, les T-shirts et d'autres vêtements. En URSS, c'était avant tout l'or. En Tchécoslovaquie, il était possible d'acheter des chaussures, réglementées en Pologne. En Hongrie et en Yougoslavie, les touristes - marchands achetaient des vêtements, les jeans par exemple, qui se vendaient bien en Pologne. En Roumaine, les produits de beauté se vendaient bien ; en Yougoslavie et en Hongrie, c'étaient

les articles de sport et de tourisme, les outils ou les appareils, achetés en Pologne ou en URSS, si la route passait par là. Partant à l'étranger, ils transportaient certains produits pour les vendre ou les échanger avec d'autres biens recherchés en Pologne.

Indépendamment de ces mouvements touristiques ou pseudo touristiques, les flux migratoires nés après l'ouverture relative des frontières, se sont dirigés vers les pays où il existait déjà des communautés polonaises fondées avant la Deuxième Guerre mondiale, ou juste après sa fin, comme la France par exemple.

Parmi les personnes qui partaient à l'étranger à cette époque-là, la majorité était composée d'habitants des grandes villes, notamment de Varsovie. Il s'agissait d'individus avec un niveau élevé d'éducation et disposant de relativement plus d'argent que d'autres classes sociales. Ils pouvaient aussi compter sur d'autres moyens, comme les connaissances, pour leur faciliter l'obtention d'un passeport ; il s'agissait de personnes appartenant à l'élite locale. Déjà dans les années 1970, les habitants des zones rurales commençaient à apparaître dans ce mouvement (Frejka, Okolski, Sword 1998). Au milieu des années 1970, on note un renversement de cette situation. Les départs, à partir des régions rurales et périphériques, encore très peu nombreux jusque là, ont considérablement augmenté. C'était le cas, par exemple, de la région de Podlasie qui nous intéresse particulièrement dans cette étude, ainsi que la région de Podhale et Slask (Silésie) (Jazwinska, Lukowski, Okolski 1997).

4.1.3. Émigration : une réalité diversifiée

Avant de parler en détails des causes et des conséquences de l'émigration après 1989, il faut souligner que les informations polonaises sur les migrations étrangères dans les années 1980 sont lacunaires et que les statistiques nationales ne sont pas complètement fiables. C'est la définition de « l'émigré », ou plutôt la signification que lui donnent les autorités polonaises, qui est à l'origine de cette situation, si l'on s'en tient à la définition de l'émigré comme une personne qui a quitté la Pologne de manière permanente[9]. Nous trouvons qu'il est nécessaire d'élargir la définition de l'émigré pour toute personne qui quitte sa terre natale pour vivre, même de manière temporaire, dans un autre pays.

En 1980 et 1981, la mobilité internationale des Polonais a augmenté rapidement à cause de la situation politique très incertaine en Pologne et de l'aggravation de la crise économique. Les procédures administratives nécessaires afin d'obtenir un passeport ont été libéralisées par l'État. En même temps, plusieurs pays de l'Ouest de l'Europe ont supprimé les visas pour les citoyens polonais et, certains d'entre eux, ont appliqué des mesures spéciales pour les ressortissants de ce pays, facilitant leur séjour à l'étranger, leur accordant une aide financière et la possibilité de régulariser leur situation. Ce fut, par exemple, le cas de la République Fédérale d'Allemagne, qui a rendu possible l'installation définitive de dizaines de milliers de Polonais se déclarant d'origine allemande, en facilitant et simplifiant ainsi les procédures habituelles (Kurcz, Podkanski 1991, Okolski 2001b : 51), facilitant de la sorte la procédure d'obtention du statut d' « Aussiedlers » (Iglicka-Okolska 1998 : 97). L'état de guerre déclaré par Wojciech Jaruzelski - le 13 décembre 1981 - a aussi joué un rôle dans le changement des règlements concernant les citoyens polonais dans plusieurs pays de l'Ouest. L'Autriche, la Finlande et la Suède par exemple, ont supprimé les visas pour les ressortissants polonais. Dans d'autres pays,

9 Glowny Urzad Statystyczny 1996. *Rocznik statystyczny 1995* : 48, Warszawa.

les Polonais se trouvant sur leur territoire, au moment de la déclaration de l'état de guerre, ont pu bénéficier du droit d'asile, du statut de réfugié ou d'une possibilité de séjour transitoire.

La vague d'émigration des années 1980, appelée émigration de « Solidarnosc » (du nom du premier syndicat ouvrier polonais dirigé par Lech Walesa), est spécifique pour au moins trois raisons.

La première relève des conditions politiques dans lesquelles elle se déroulait. Les années 1980 furent la période la plus conflictuelle entre le pouvoir et la société dans l'histoire de la PRL. L'expression de ce conflit fut l'état de guerre qui a entraîné un arrêt de 4 ans dans la dynamique des départs à l'étranger.

La deuxième, c'est l'ampleur de cette émigration après 1980, qui la distingue des autres vagues migratoires. A partir du 1er janvier 1986, la politique de passeports est devenue plus libérale qu'au début des années 1980 (Oschlies 1989). Pratiquement chaque personne possédant une invitation de l'étranger (envoyée par un membre de la famille, ami ou autre connaissance) pouvait demander un passeport, un visa et quitter le pays. Dès lors, le nombre de Polonais quittant le pays a constamment augmenté jusqu'en 1989, année où il a atteint son apogée. Selon les données rapportées par Marek Okolski, entre 1980-1989, des 2.205.000 à 2.345.000 Polonais qui sont partis à l'étranger, 1.073.000 à 1.317.000 ont quitté le pays définitivement (Okolski 1994 : 33-35 ; Okolski, Stola 1999 :7). Selon d'autres sources, entre le 1er avril 1981 et le 31 décembre 1989, plus de 11 millions de Polonais sont allés dans l'un des pays capitalises du monde (Sakson 2002 : 72-73). C'est le plus grand phénomène migratoire dans toute l'histoire de l'État polonais.

Une partie de la migration avait un caractère illégal. En même temps, le nombre de départs légaux, concernant le travail contractuel à l'étranger augmentait aussi. Environ 150.000 Polonais étaient embauchés, dans différents pays, comme travailleurs temporaires, particulièrement en Allemagne. Il faut noter également, qu'à la même époque, des centaines de milliers de Polonais ont réalisé de nombreux voyages « commerciaux » à l'étranger.

La troisième raison tient à l'origine des migrants et à leur niveau d'instruction qui différencient cette vague d'émigration des autres mouvements migratoires polonais. La majorité des Polonais quittant le pays à cette époque possédait un niveau d'éducation assez élevé ; il s'agissait essentiellement de personnes qui avaient terminé des études supérieures. Ils étaient, en majorité, originaires de grandes villes, notamment de Varsovie, Cracovie et Gdansk, Wroclaw. Les personnes qui partaient étaient le plus souvent des jeunes (20-39 ans) avec une formation professionnelle.

Les Polonais partaient surtout en Allemagne (62% de tous les émigrés), aux États-Unis, au Canada, en Suisse et en Australie. Au total, ces pays ont accueilli 90% des émigrés polonais durant cette période (Kurcz, Podkanski 1991 : 56).

Dans ce mouvement migratoire des années 1980, l'émigration politique était marginale et on l'estime à seulement 20.000-30.000 personnes (Kurcz, Podkanski 1991 : 34). Selon les spécialistes « (...) la majorité des émigrés polonais actifs politiquement a intégré les sociétés d'immigration et a recommencé « une vie normale », en renonçant à tout activisme politique » (Kurcz, Podkanski 1991 : 35).

La raison principale des départs de la Pologne dans les années 1980 était économique. Il s'agissait d'améliorer la situation financière, mais dans un sens différent qu'auparavant. Si durant la période d'avant-guerre, ceux qui partaient étaient les plus pauvres, privés de

possibilités de gagner leur vie dans le pays natal, dans les années 1980 par contre, ceux qui partaient avaient des moyens d'existence suffisants, en tenant compte des critères de la PRL. Il ne s'agissait pas d'émigration économique dans le sens traditionnel. Les émigrés voulaient plutôt améliorer leur niveau de vie afin d'atteindre le standard mondial, quitte à, temporairement, connaître des conditions d'existence moins bonnes, après le départ, et un long processus pour avoir une situation comparable à celle qu'ils connaissaient en Pologne. Zbigniew Kurcz et Wieslaw Podkanski proposent de qualifier ce type d'émigration « d'émigration de consommation », conditionnée en grande partie par les représentations de la vie en société et le « welfare-state » (1991 : 37). Le départ à l'étranger se présentait à beaucoup de jeunes gens comme la seule voie pour atteindre la prospérité, et cela même s'il s'agissait d'avoir un travail en-dessous de leurs qualifications.

L'interdiction par le pouvoir de toutes sortes d'initiatives, artistiques, économiques et sociales pourrait être une autre raison importante de cette émigration. Les absurdités de la vie quotidienne, aux niveaux économique et social faisaient penser *« qu'il n'y avait plus rien à faire dans ce pays »*. Nous supposons que cela a joué un rôle essentiel dans la prise de la décision de partir, parmi les scientifiques, les intellectuels, les artistes, mais aussi chez les jeunes gens, que l'absence de perspective d'une vie normale, en Pologne communiste, poussait à quitter la patrie.

Le caractère pathologique des relations sociales (surveillance dans beaucoup d'endroits, comme lieu de travail, transports en commun, rendant les gens méfiants des autres partout et tout le temps) de l'époque et les mauvaises conditions de vie sociale étaient tant d'autres raisons de cette émigration. Conformément aux thèses du Conseil Social Primatial[10], les motifs de départs pour beaucoup de personnes était « ce qui rend la vie de tous les jours en Pologne primitive, précaire, privée de liens sociaux et culturels. Tout le monde n'a pas le courage de s'opposer aux lois non écrites, aux groupes d'intérêt informels ou ce qu'on appelle les 'combines' (...) » (Kurcz, Podkanski 1991: 41). Ceux qui ne pouvaient pas accepter les relations informelles sur lesquelles se basaient la vie, les files d'attentes interminables, les pistons et « la recherche de bonnes portes », quittaient le pays.

Finalement, il convient d'aborder le problème de cette émigration par le pouvoir communiste comme étant « une soupape de sécurité » (Misiak 1991 : 53), grâce à laquelle on peut se débarrasser (temporairement ou de manière permanente) des personnes, qui dans la situation d'impossibilité de partir, pourraient devenir une source de différentes pressions économiques et d'actions revendicatives. Le travail à l'étranger leur permettait d'accomplir leurs aspirations économiques qui dépassaient les possibilités du système économique polonais. Le fonctionnement du mécanisme décrit ci-dessus explique probablement le fait que les autorités de PRL ont laissé partir illégalement un si grand nombre de personnes, malgré l'existence des possibilités juridiques et administratives pouvant empêcher cette émigration. Dans les conditions du système économique socialiste en Pologne, la signification économique de cette émigration se limitait surtout à « une piqûre de devises » : transfert de l'argent gagné vers la Pologne. Ces devises étaient destinées à la consommation courante et échangées contre des marchandises dans le cadre d'une entreprise d'export intérieur « Pewex », contrôlée par l'État. Elles pouvaient aussi être investies dans les formes d'activités économiques acceptées

10 Conseil Social Primatial, c'est le conseil sur des questions sociales organisé par le pouvoir le plus élevé de l'Église catholique en Pologne.

par l'État, comme les entreprises polono - étrangères ou les boutiques ; premiers exemples de la gestion capitaliste de la Pologne des années 1980.

Pour terminer la description des différentes raisons de l'émigration polonaise dans les années 1980, il faut mentionner deux facteurs stimulant la prise de décisions concernant le départ. Le premier, c'est l'influence des médias, et surtout de la télévision, qui malgré la censure montraient (souvent involontairement) le décalage entre les civilisations de l'Ouest et la Pologne. Le deuxième facteur – probablement le plus important – était le travail lucratif à l'étranger, résultat du taux de change élevé (même si illégal) des monnaies à l'Ouest par rapport au zloty qui se dépréciait rapidement. Les relations entre les valeurs de monnaies faisaient que le travail à l'Ouest apportait un revenu beaucoup plus élevé que celui reçu pour le même poste en Pologne.

4.2. Les migrations polonaises après la chute du communisme (1989-2007)

Le processus de transformations politique et économique qui a commencé avec la chute du régime communiste dans les pays de l'Europe centrale et orientale, a ouvert une nouvelle page dans l'histoire des migrations européennes. Durant les dix-sept dernières années, les mouvements migratoires originaires de Pologne, et d'autres pays de cette région de l'Europe, se sont considérablement transformés. « Ces changements sont liés à la mondialisation des courants de population, à l'aggravation des déséquilibres Nord-Sud et à la disparition du rideau de fer, et se manifestent par une étonnante diversification des flux : la variété des nationalités concernées augmente sans cesse ainsi que celle des couches sociales et des projets, tant individuels que familiaux, des migrants » (Withol de Wenden, de Tinguy 1995 :13).

Concernant la Pologne, dès 1989, les possibilités de quitter le pays sont devenues plus nombreuses. Cette situation était liée, d'un côté, à la nouvelle loi permettant aux citoyens polonais de détenir à la maison un passeport[11] valable pour tous les pays du monde, et de l'autre, à l'abrogation de visas pour les touristes. A la fin de l'année 1994, la Pologne a signé des conventions avec 45 pays instaurant ainsi le mouvement libre, sans visas pour ses citoyens (Iglicka-Okolska 1998 : 37, Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 17). D'après Morokvasic, ce qui transforme complètement l'image des migrations en Europe après les changements politiques à l'Est du continent, c'est la possibilité obtenue par les ressortissants des nouvelles démocraties, non seulement de sortir de leur pays mais aussi d'y retourner. « C'est la réunion de ces deux conditions qui donne un sens nouveau au potentiel migratoire d'une population certes prête à partir, mais pas forcement à émigrer (...) » (Morokvasic 1996 : 119).

Après 1989, les mouvements migratoires en Pologne se sont rapidement conformés aux changements politiques et économiques du pays. La dualité de la mobilité humaine s'est renforcée. D'un côté, le nombre des migrations économiques temporaires a augmenté, aussi bien pour le travail déclaré que pour le travail au noir. D'un autre, l'émigration définitive s'est affaiblie de manière considérable (Sakson 2002 : 17).

Jusqu'aux années 1980, la majorité des migrations internationales des Polonais avaient un caractère durable. Les individus partaient soit pour une période assez longue, soit pour

11 Durant l'époque du communisme, il n'était pas possible de conserver son passeport à la maison. Avant chaque départ à l'étranger, il fallait faire une demande auprès du bureau des passeports de l'administration locale pour la livraison du passeport et puis, une fois le voyage fini, il fallait le rendre.

s'installer définitivement dans un pays étranger. Cela s'avère assez évident dans le cas des migrations aux États-Unis qui prédominaient en Pologne à cette époque. Depuis 1989, le caractère des migrations a changé. Elles sont devenues plus courtes mais plus fréquentes et ce type de migration a fait naître celui des migrations circulaires. Elles ont également changé de destination principale, davantage pour les pays de l'Ouest de l'Europe que les États-Unis.

Dans les années 1990, les Polonais émigraient surtout en Allemagne (72,3% d'émigration polonaise), aux USA (10,6%) et au Canada (4,4%) (Munz, Seifert, Urlich 1999). Selon des données du Bureau Central de Statistiques[12], en 1992, 18.100 Polonais sont partis, ce qui constitue la moitié des départs en 1988. Dans les années 1994-1995, le nombre d'émigrés est passé de 21.500 à 26.300, pour atteindre à nouveau 21.300 personnes en 1996 (Sakson 2002 : 18). D'après Marek Okolski, le nombre d'émigrés polonais dans les années 1990, est demeuré relativement faible et a même diminué de manière significative. Ceci concerne toutes les destinations importantes, y compris les États de l'UE, entre autres, la Belgique (Okolski 2001 b : 51). Cette constatation est basée sur les données officielles polonaises et ne prend en considération que les personnes qui ont signalé leur absence (de plus d'un an) en Pologne ou le changement de résidence dans un pays étranger. Ces statistiques ne prennent pas en compte tous ceux qui ne déclarent pas leur départ ou qui partent pour des périodes plus courtes mais répétées, y compris plusieurs fois par an. De ce point de vue, on peut considérer que les données statistiques d'après 1989 sous-estiment l'ampleur des nouvelles migrations, lesquelles, si elles sont moins définitives, ne correspondent plus à la définition officielle de l'émigré, en devenant provisoires, sont aussi devenues plus fréquemment irrégulières. L'accroissement de l'émigration polonaise se constate alors plus souvent dans les tentatives d'évaluation dans les pays d'installation du chiffre des immigrés polonais en situation irrégulière.

4.2.1. Migration circulaire : modèle dominant dans les années 1990

Le début des changements dans les mouvements migratoires observés sur le continent européen aujourd'hui a commencé avant la « table ronde »[13] en Pologne et la chute du mur de Berlin. Il se situe dans les années 1980, quand les ressortissants polonais partaient à l'étranger avec le visa touristique, mais en réalité pas pour visiter mais pour travailler ou pour mener une activité commerçante (nous en avons parlé dans la partie précédente). Les nombreux départs étaient possibles grâce à une politique des passeports relativement libérale, ainsi qu'à l'existence d'une tradition d'émigration et d'une diaspora de 13 millions de Polonais dans le monde qui ont joué un rôle déclencheur dans ce phénomène (Massey, Zenteno 1999). « Les Polonais ont été les premiers et les plus nombreux parmi les marchands ambulants et les travailleurs pendulaires de l'Europe de l'Est et ceci jusqu'à une date récente » (Morokvasic 1996 : 127). Les données concernant les départs des Polonais peuvent témoigner de l'ampleur de ce mouvement et de la vitesse avec laquelle il s'est amplifié. En 1985, 6.365.000 Polonais ont passé les frontières du pays. Juste avant la Chute du Mur, en 1988, plus de 8 millions de voyages à l'étranger ont été enregistrés en Pologne, dont 1,7 millions vers l'Ouest. En 1989, ils étaient 19.323.000 à partir. La même année, 2.300.000 passages frontaliers ont été enregistrés

12 Bureau Central de Statistique – Glowny Urzad Statystyczny 1993. *Rocznik statystyczny 1992*, Warszawa.

13 En juin 1989, les représentants de l'opposition (les syndicats de Solidarnosc avec Lech Walesa) et du gouvernement communiste de l'époque (Général W. Jaruzelski) ont organisé une grande table ronde pour discuter de l'avenir du pays. Cette rencontre constitue le début de la transformation politique en Pologne.

(Saskon 2002 : 74). Il est certes difficile de qualifier la nature de ces passages de frontières, ils constituent toutefois des indices de mobilités en croissance.

Pour désigner ce phénomène migratoire récent, on parle de migration pendulaire ou circulaire. « A l'Est, on assiste à une intensification des échanges vers l'Ouest, même si le grand exode ne s'est pas produit. On peut apercevoir néanmoins dans cette nouvelle mobilité, un modèle migratoire nouveau, celui de la migration - circulation, brouillant les frontières entre pays d'immigration et d'émigration et entre pays d'accueil et pays de passage » (Wihtol de Wenden, De Tinguy 1995 : 62). Morokvasic (1999) parle de « la libre circulation (est) européenne » développée par les citoyens des anciens pays communistes s'étant lancés dans « une économie liée aux voyages » appelée aussi l'économie du bazar.

La migration circulaire polonaise

Les Polonais qui sont partis à l'Ouest, après l'ouverture des frontières à l'Est et la chute du communisme, possédaient le statut de touristes. Le titre de « touriste » est un moyen juridique pour franchir les frontières, alors que le but de ces circulations est autre que touristique. Il s'agissait avant tout de gagner de l'argent par tous les moyens possibles : le commerce et le travail, la vente des produits ramenés de Pologne ou d'URSS. Avec le temps, ces ventes dans les rues ou sur les marchés des grandes villes sont devenues de véritables « marchés polonais » (Morokvasic 1996 : 129). Le plus connu était le marché de Berlin, où déjà avant la Chute du Mur, des dizaines de Polonais vendaient des produits accessibles en Pologne, comme des outils, des cassettes piratées, de la vodka, du caviar russe, des produits en bois ou autres bibelots. De 1990 à 1992, entre 10.000 et 100.000 Polonais, venaient à Berlin chaque week-end et parfois aussi les jours ouvrables (Morokvasic 1996 : 129). Le marché polonais de Berlin fut ainsi, pendant quelques années, ce « pourvoyeur de l'égalité des chances (...). En même temps, il était la démonstration même de la faillite du système à l'Est » (Morokvasic 1996 : 129).

Outre les Polonais, les ressortissants des autres pays d'Europe centrale et orientale se déplacent sur le continent européen. Cette population « (...) est vaste, variée, fluctuante et difficile à catégoriser. Son dénominateur commun est *la circulation transnationale* pour des raisons commerciales et de travail, phénomène considéré comme spécifique de l'Europe centrale et orientale » (SOPEMI 1995 ; Salt 1994 ; Simon 1995 ; Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995). Dans le cas des Polonais, il ne s'agit pas d'installation ou d'émigration définitive. « Pour la majorité des personnes interrogées, quitter la Pologne est hors de question. Elles ont toutes une expérience de l'itinérance, avec des séjours de durée variable à l'étranger. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit surtout de séjours courts. Leurs récits montrent que l'assouplissement du régime des passeports et des visas leur a permis d'envisager leurs projets autrement qu'en fonction de l'unique alternative : rester en Pologne ou s'exiler. C'est dans le contexte nouveau de la quasi libre circulation, que la majorité des interviewés rejette l'idée même d'une émigration définitive, en motivant ce choix par le refus de rompre avec leur monde à eux » (Morokvasic 1996 :132). L'auteur ajoute qu'il s'agit de nouvelles formes de migration dont l'une des caractéristiques est la mobilité. La mobilité des Polonais se caractérise alors par les allers-retours incessants entre les deux pays : celui d'origine et celui de destination. Il est donc plus correct de les appeler « *migrants pendulaires* » plutôt que « *émigrants* » (Morokvasic 1996).

Au milieu des années 1990, le même phénomène est observé en Pologne avec l'arrivée des « touristes » ukrainiens, russes et biélorusses. Les ressortissants des anciennes républiques de l'URSS venaient en Pologne pour y vendre des produits de leurs pays. L'ampleur de ce phénomène était considérable, ainsi rien que pour 1996, le plus grand bazar de la capitale situé sur le *stade du Millénaire [stadion Tysiaclecia]* employait, selon des estimations (Salt, Clarke, Wanner 2005 : 42), plus de 6.500 personnes, dont au moins 3.000 étrangers. A ces emplois directs s'ajoutaient 60.000 emplois indirects (Salt, Clarke, Wanner 2005 : 42).

Selon d'autres estimations (Bak 1995), durant cette période, la Pologne a accueilli entre 70.000 et 80.000 touristes – marchands étrangers par an. L'activité économique de ceux-ci était importante notamment pour les régions frontalières. En 1996, le commerce transfrontalier et l'activité des « bazars » représentaient plus de 25% des échanges entre la Pologne et les pays plus à l'est. Les seuls « touristes-commerçants » ukrainiens effectuaient des achats correspondant à près de 50% du montant des exportations officielles de la Pologne vers l'Ukraine (Bak, Kulawczuk 1996). Des migrants-pendulaires originaires de l'ex-URSS, qui sont les plus nombreux parmi tous les étrangers de ce type arrivant en Pologne, passent entre 3 et 7 jours en Pologne. C'est le temps nécessaire pour vendre des produits qu'ils ont amenés et pour acheter d'autres marchandises (chaussures, vêtements, appareils électroniques) qu'ils revendront à leur retour (Sakson 2002 : 21).

Cette forme de tourisme économique était tellement répandue en Pologne, comme dans d'autres pays de l'Europe centrale et occidentale, qu'il n'est pas exagéré de dire que tout le monde y participait : les employés d'administration, les ouvriers, les personnes sans emploi, les étudiants, les médecins, les enseignants, etc. Ceci est aisément compréhensible en raison des rentrées monétaires que cela occasionnait. Un seul voyage de ce type pouvait rapporter dix fois plus qu'un salaire mensuel ou que la somme investie au départ (Morokvasic 1996 : 127). Ces migrations ne se limitaient pas aux régions frontalières ou aux pays voisins, elles concernaient aussi un nombre important de pays européens ou asiatiques, comme la Chine par exemple (Morokvasic 1996). Sur base de ces mouvements, répandus et fréquents, des réseaux migratoires se sont établis au fil des années. Outre la marchandise, ces « touristes » fournissaient (et continuent à le faire) la main-d'œuvre temporaire, le plus souvent illégale. « Les Polonais voyagent, cherchent du travail ou font du commerce de leur propre initiative, ne pouvant compter que sur leur propres forces et débrouillardise, ou sur l'entraide d'un réseau de proches, constitué au fur et à mesure » (Morokvasic 1992 : 141). Ils cherchaient du travail dans des secteurs accessibles aux immigrés sans permis de travail et sans carte de séjour : le bâtiment, les services aux particuliers et l'agriculture offraient le plus souvent les emplois à ce type de personnes. « (...) leur famille, et le plus souvent, leur activité principale demeurent en Pologne et ils ne cherchent qu'exceptionnellement à s'installer en Allemagne. Ils font des navettes entre diverses villes du centre et de l'Ouest polonais d'une part, et Berlin et quelques autres grandes villes allemandes et autrichiennes, d'autre part » (Morokvasic 1992 :130).

Il est intéressant de noter que la fluctuation des personnes, ces vingt dernières années, se dessine non seulement entre les grandes villes du continent européen, mais également entre les petits villages des régions périphériques. C'est par exemple le cas des migrants polonais qui partent des régions rurales à l'Est de la Pologne vers Bruxelles. « A côté des lignes régulières entre les grandes villes, des liaisons locales hebdomadaires se mettent en place entre certains

villages fournisseurs de main-d'œuvre temporaire et les lieux de destination, entre une petite localité à l'est de la Pologne et la ville de Louvain en Belgique » (Morokvasic 1996 :127).

La Pologne : pays d'émigration et d'immigration

Depuis quelques années, les nouvelles tendances émergent dans le mouvement migratoire sur le continent européen. La Pologne, la Hongrie et la République tchèque - pays d'émigration- commencent à attirer des migrants venus des pays riches et pauvres du monde. Dans ces trois pays « (...) les étrangers occupent deux créneaux : des emplois de haut niveau dans le secteur privé (affaires et finances) et d'autres de faibles qualification et salaire. Il convient d'y ajouter un troisième, le commerce dit « de valise », occupé par ceux qui n'ont pas de travail et par ceux, très nombreux, qui se déplacent à cette seule fin » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :124).

Dans tous les pays PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) qui sont entrés dans l'UE en 2004, l'immigration provenant des pays situés plus à l'Est est beaucoup plus importante que celle de l'Ouest. On observe une immigration de travailleurs, souvent irréguliers et clandestins, qui sont embauchés dans l'agriculture, les BTP (bâtiment et travaux publics) et les services, notamment dans de petites sociétés privées, où ils exercent des travaux mal payés et peu qualifiés (Salt 2006 : 30). En Pologne, ce sont avant tout des citoyens de l'ex-URSS qui arrivent pour y trouver un emploi ou faire du commerce. Ils reproduisent le même modèle de migration pendulaire que les Polonais qui partent à l'Ouest. Ils travaillent dans les mêmes secteurs de l'économie informelle en Pologne, que le font les Polonais en Allemagne, en Belgique ou ailleurs. Les Biélorusses, les Russes et les Ukrainiens « essaient d'améliorer leur niveau de vie chez eux, sans rompre leurs liens familiaux et culturels. S'installer en Pologne n'est pas attrayant, car cela impliquerait une baisse du statut social et économique, et s'installer à l'Ouest n'est pas réaliste » (Morokvasic 1996: 130).

En quelques années, le marché du travail en Pologne est devenu intéressant pour les étrangers, malgré un taux de chômage très élevé (avec un record de 20% entre 2002 et 2004), attestant aussi dans les pays d'Europe centrale de la justesse de la théorie de la segmentation du marché du travail de Piore. Pour la seule année 1993, près de 10.000 permis de travail ont été délivrés : à des citoyens d'autres pays de l'Est européen, le plus souvent Biélorusses, Russes, Ukrainiens (deux tiers de tous les permis accordés cette année-là), à des Asiatiques, notamment des Chinois, des Vietnamiens, des Turcs et des Mongols (22%) et à des Canadiens et Américains du Nord (6%) (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :123).

Il est impossible de fournir un chiffre du nombre d'étrangers travaillant dans le secteur informel dans les pays de l'Europe centrale et orientale, mais d'après certaines estimations, en Pologne, travaillent à peu près 100.000 ressortissants de l'ex-URSS (les plus nombreux), viennent ensuite les Roumains et les Vietnamiens (Sakson 2002 : 21). En 1999, les travailleurs irréguliers étaient 200.000[14] et ils étaient majoritairement embauchés dans le secteur de la construction, de l'agriculture et les services aux particuliers. Ils travaillaient également dans de petites sociétés du textile et du cuir (Okolski 1996 ; Okolski 1999, Sakson 2002 : 22). Une situation similaire est observée en République tchèque et en Hongrie, où les travailleurs

14 Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2001. *Trends in international migration, Annual Report*, Paris.

illégaux sont concentrés notamment dans le bâtiment, ou l'agriculture (Maresova 1999 ; Juhasz 1999).

Les causes de ce mouvement migratoire dans l'espace européen sont à rechercher dans la situation économique difficile des anciens pays communistes : « Vu l'absence ou la rareté d'opportunités sociales et économiques pour une grande partie de la population dans les systèmes postcommunistes en transition, il s'agissait pour elle d'utiliser cette ressource [la migration] au mieux et au plus vite : les uns pour éviter le déclassement social, les autres pour réunir le capital nécessaire à leur participation au processus de privatisation, pour se loger ou tout simplement pour maintenir un certain niveau de vie. Bref, il s'agit de gens qui réagissent à une situation de crise en se mettant en route, pour éviter de devenir des laissés-pour-compte de sociétés engagées dans un processus de transformation rapide et, surtout, imprévisible » (Morokvasic 1996 : 123).

S'il existe bien une spécificité de ces anciens pays communistes pour comprendre les phénomènes de migration-circulation, il convient d'inscrire cela dans un processus plus large identifié notamment par Castels et Miller (2003) dans leur ouvrage *The Age of migration*, à savoir qu'il n'existe plus véritablement de distinction définitive entre pays d'émigration et pays d'immigration. La plupart des pays sont actuellement des pays d'immigration et des pays d'émigration. Certes, le solde migratoire permet de dire que certains pays accueillent plus que d'autres des migrants, néanmoins il importe de retenir que des pays d'émigration sont aussi actuellement des pays d'immigration. Il en va particulièrement ainsi de la Pologne, souvent perçue comme une zone de transit, dans laquelle des immigrés, comme les Biélorusses ou les Ukrainiens, attendraient de passer dans un pays de l'UE, alors que la Pologne devient aussi un pays où l'on trouve à la fois de la migration-circulation et de l'installation.

L'émigration polonaise depuis 1991

A la fin des années 1980 et durant les années 1990, la majorité des Polonais allait en Allemagne de l'Ouest (Iglicka-Okolska 1998 : 38). La réunification de l'Allemagne en novembre 1990 et la suppression des visas pour les citoyens polonais en avril 1991 ont provoqué l'augmentation de nombre de voyages vers ce pays. En 1990, les Polonais ont effectué 22 millions de voyages en Allemagne, un an plus tard, 20 millions, deux ans plus tard, 29 millions de voyages étaient enregistrés. Il faut souligner que le nombre de voyages ne correspond pas au nombre de personnes qui se déplaçaient. Une seule personne pouvait effectuer plusieurs voyages dans l'année, il est donc difficile de fournir un chiffre exact du nombre de Polonais partis en Allemagne au cours de ces années (Morokvasic 1996 : 128).

En 1997, les Polonais représentaient environ 4% (290.000) de tous les étrangers en Allemagne (Munz, Seifert, Urlich 1999), mais leur nombre, en comptabilisant ceux qui séjournaient de manière irrégulière à Berlin, était estimé à 100.000 (Kaczmarczyk 2002 : 259). Au début des années 2000, à Berlin, les travailleurs polonais sont originaires de toute la Pologne, avec une représentation légèrement plus forte des régions les plus proches de l'Allemagne. Dans la majorité des cas, il s'agissait de personnes jeunes avec un niveau de scolarité assez peu élevé. Selon des estimations fournies par Pawel Kaczmarczyk (2002 : 261-262), à Berlin et dans le seul secteur de la construction travaillaient à cette époque 30.000 à 40.000 étrangers, dont près de 40% étaient Polonais. Les autres secteurs où travaillent les immigrés (hommes) sont l'industrie lourde, l'agriculture et les travaux de rénovation. Les

femmes sont employées, avant tout, comme femmes de ménage, aides-soignantes et dans la restauration.

La migration vers l'Allemagne avait un caractère très diversifié. Les personnes qui vivent en Allemagne possèdent des statuts juridiques différents, les motifs de leurs départs étaient différents et elles étaient originaires de différentes régions de Pologne (Kaczmarczyk 2002 : 270-271).

Il est difficile d'obtenir des données précises concernant le nombre de Polonais (et d'étrangers en général) en Europe.

D'après les estimations d'Eurostat, citées par John Salt, en 1999-2000, il y avait quelque 20.550.000 d'étrangers enregistrés dans les pays de l'Union européenne et en Suisse, ce qui signifie plus de 5% de la population totale de cette région. Entre 2000 et 2006, la population étrangère en Europe occidentale s'est accrue passant de 27% à 32,4% (Salt 2001 : 8 ; Salt 2006 : 14).

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère en Europe, il est encore plus difficile d'obtenir des données précises. En Europe occidentale, d'après des statistiques citées par Salt (2001) il y avait en 1999-2000, environ 7,88 millions de travailleurs étrangers enregistrés, ce qui correspond à une augmentation de 32,2% par rapport aux 5,96 millions de 1988 (Salt 2001 : 8). Sur base des dernières données disponibles (2003 et 2004), il y avait, en Europe occidentale, environ 10,17 millions de travailleurs étrangers officiellement enregistrés, cela signifie une augmentation de 38,4% par rapport aux 7,29 millions de 1995 (Salt 2006 : 28).

Le nombre total de personnes provenant de l'Europe centrale et orientale qui travaillent en dehors de leur pays n'est pas connu. Selon une estimation de 1996, cette année-là, à peu près 814.000 Européens de l'Est séjournaient de manière légale dans l'UE, dont près de 90% dans les pays de l'Europe des Douze (Okolski 2001a : 117).

D'après les données de 1997, les ressortissants des pays de l'Europe centrale et orientale étaient présents en Finlande (40% de la population étrangère), en Grèce (26%), en Autriche (13%), en Italie (12%) et en Allemagne (10%). La Belgique était l'un des dix pays de l'UE où la part de l'ensemble des Européens de l'Est vivant en Europe occidentale était égale ou inférieure à 1% de la population totale (Okolski 2001 a : 42, 43).

Officiellement environ 90% des personnes partaient travailler dans un pays d'Europe occidentale, au contraire des années 1980, où ils allaient dans les pays socialistes (Sakson 2002 : 18). Les Polonais sont nombreux à se rendre en Allemagne (120.000 en 1992), en Autriche, en France (5.000 en 1993) ou en Norvège « (...) » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 : 20). Selon des données du Ministère polonais de l'Emploi et de la Politique sociale, en 1993, 300.000 ressortissants polonais étaient embauchés officiellement à l'étranger, dont la moitié faisait partie des travailleurs saisonniers en Allemagne (Wojtaszewski 1994).

Par ailleurs, l'émigration des ressortissants des pays d'Europe centrale, surtout les Polonais, est particulièrement forte parmi l'émigration des travailleurs saisonniers.

En 1997, 250.000 travailleurs saisonniers venant d'Europe centrale et orientale travaillaient dans les pays de l'Union européenne, notamment dans l'agriculture ou la construction, ainsi que des travailleurs contractuels originaires de l'ancien bloc communiste (50.000 Polonais, 20.000 Hongrois, 20.000 citoyens des états de l'ex-Union soviétique) (Okolski 2001a : 117). Leur nombre augmente chaque année et dans certains pays d'Ouest, la main-d'œuvre saisonnière originaire d'Europe centrale y est majoritaire. Chaque année le

nombre de travailleurs saisonniers augmente et plus que la moitié - la majorité - est de l'Est. C'est le cas de l'Allemagne, où en 2000, tous les travailleurs saisonniers « étaient originaires d'Europe centrale ou orientale, surtout de Pologne (87%). En 2004, le nombre de travailleurs saisonniers polonais dans ce pays était estimé à 320.000 (Kaczmarczyk 2006 : 6). En France, en 2001, la moitié des saisonniers étaient Marocains, et 43% étaient Polonais. La même année, l'Italie comptait deux tiers d'Européens parmi ses saisonniers, dont 22% de Polonais et 12% de Slovaques » (Salt, Clarke, Wanner 2005 : 31-32).

Des données officielles, comme Eurostat (2004), donnent l'image de flux migratoires intra-européens plutôt modérés, mais à cause de la nature illégale des récentes migrations européennes, il n'existe aucun registre officiel capable d'évaluer son ampleur. Les statistiques existantes ne sont pas adéquates pour donner une image complète de l'immigration récente, ou encore pour évaluer les tendances concernant la durée et la stabilité du séjour dans le pays d'accueil. Le nombre total de ressortissants d'Europe centrale et orientale travaillant en dehors de leur pays d'origine est souvent sous-estimé.

Les estimations du Bureau international du travail (BIT) montrent qu'en 1991, il y avait en Europe environ 2,6 millions d'étrangers en situation irrégulière. Depuis, une augmentation de l'immigration et du travail clandestin a été enregistrée dans de nombreux pays européens (Salt 2001 : 21). Selon des estimations, il y a 569.000 travailleurs étrangers irréguliers en Italie (Baldassarini 2001), 90.000 en Belgique (Poulain 1998) et entre 70.000 et 180.000 en Suisse (Piguet, Losa 2002). Aux Pays-Bas, dans les quatre plus grandes villes du pays (Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht), le nombre de travailleurs en situation irrégulière est estimé à 40.000 (Van der Leun, Engberson, Van der Heijden 1998).

Des dizaines de milliers de migrants de l'Est de l'Europe, en situation irrégulière, ont habité, avant 2004, dans les grandes villes occidentales comme Berlin, Bruxelles, Paris, Rome et Vienne (Rajkiewicz 2000). Parmi ceux-ci, beaucoup venaient d'Europe de l'Est et en particulier de Pologne. On peut estimer que 300.000 Polonais (et au moins 400.000 personnes d'Europe de l'Est) occupaient des emplois irréguliers à l'Ouest, notamment dans les pays de l'Union européenne (Okolski 2001a: 48) au début des années 2000.

La présence de nombreux travailleurs de l'Est dans les pays de l'Union européenne est, selon John Salt, causée par la hausse du chômage, la dégradation du niveau de vie de certains groupes sociaux, l'existence d'emplois mieux rémunérés à l'étranger (même s'ils sont illégaux). Ces mouvements sont étroitement liés à la déstructuration grandissante des économies des pays d'Europe centrale et orientale associée à leur transformation politique et économique (Salt 2001 : 16, 21, 27). « Le premier facteur déclencheur de migrations est, à l'Est, économique. Facilités par la proximité géographique, les mouvements frontaliers et saisonniers sont désormais très répandus » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :20).

Selon des estimations de chercheuses polonaises (Iglicka, Weinar 2005), la plupart des départs de Pologne ont été enregistrés avant l'élargissement de l'Union européenne, en mai 2004.

Graphique 1
Départs à l'étranger des Polonais entre 2000 et 2004 (en milliers)

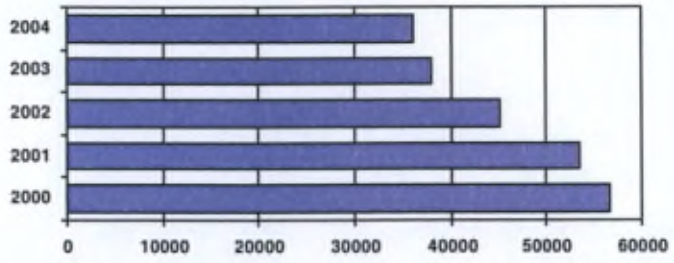

Source : Iglicka, Weinar (2005 : 2).

Selon des données de l'année 2000, fournies par U.S. Census Bureau (2000) et par Eurostat (2004), les Polonais étaient les plus nombreux dans cinq pays européens : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et l'Autriche.

Tableau 9
Nombre de migrants polonais en Europe (en 2004)

Pays	Nombre de migrants polonais
Allemagne	327.000
Grande-Bretagne	76.000
Italie	27.200
Espagne	25.300
Autriche	22.500

Source : Kaczmarczyk (2006: 6).

Il est difficile de mesurer l'ampleur du mouvement migratoire économique provenant de Pologne actuellement. Les chiffres fournis varient de manière considérable en fonction de l'organisme ou l'institution qui les fournit. Selon le Ministère de l'Emploi et la Politique sociale, 660.000 Polonais sont partis travailler à l'étranger. L'église catholique estime qu'ils sont un million. Dans les médias polonais, on parle de 2 à 4 millions, et les experts questionnés à ce propos estiment l'ampleur du phénomène à 1.200.000 personnes. D'après le rapport ECAS (European Citizen Action Service)[15], 1.120.000 de Polonais sont partis travailler à l'étranger (Klos 2006 : 2).

15 European Citizen Action Service Report: Strasser J., 2006. *Who's still Afraid of EU Enlargement*; http://www.ecas.org

Tableau 10
Nombre de Polonais partis à l'étranger après l'élargissement

Pays de destination	Nombre total d'émigrés	Hommes	Femmes
Allemagne	12.646	6.501	6.145
USA	2.404	1.255	1.149
Canada	657	344	313
Grande Bretagne	543	346	197
Autriche	404	189	215
Pays-Bas	363	184	179
France	300	145	155
Italie	300	108	192
Espagne	201	113	88
Suède	174	82	92

Source : Klos (2006 : 2).

Graphique 2
Émigrations de Pologne selon le pays de destination (les plus populaires en 2004)

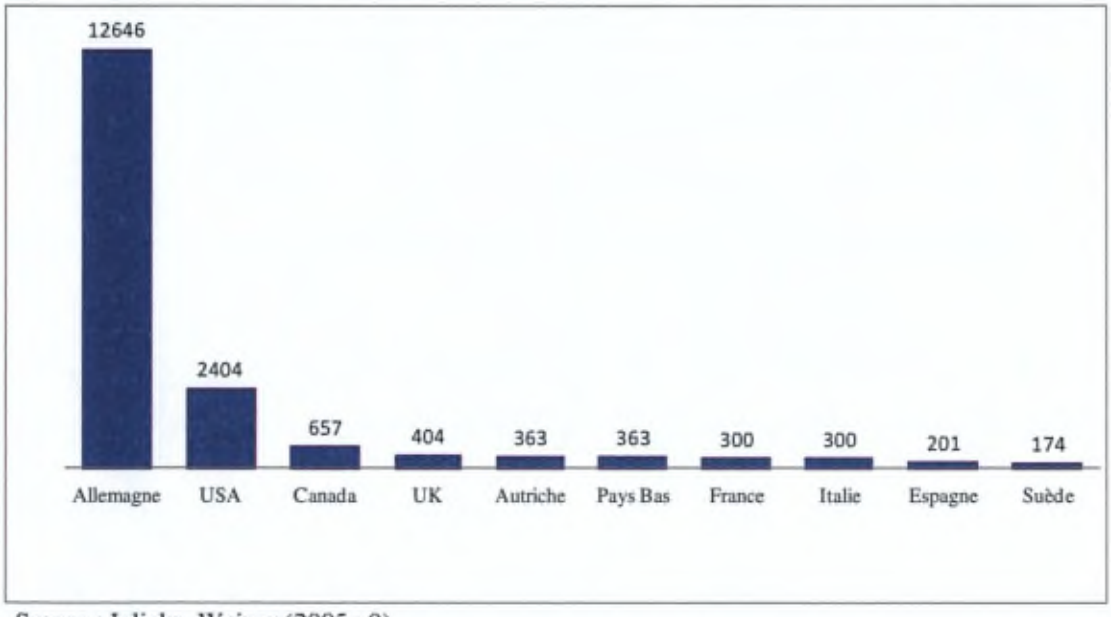

Source : Iglicka, Weinar (2005 : 9).

Après l'élargissement de l'UE en mai 2004, la destination la plus « recherchée » était la Grande-Bretagne. Entre mai 2004 et décembre 2005, 345.000 demandes d'enregistrement ont été déposées en Grande-Bretagne par les nouveaux Européens. Parmi les demandeurs, 59% étaient Polonais, 13% Lituaniens et 11% Slovaques (Salt 2006 : 31). Entre mai 2004 et septembre 2006, 510.000 ressortissants des nouveaux pays de l'Union, ont demandé à être enregistrés dans Workers Registration Scheme, dont 310.000 Polonais (Kaczmarczyk 2006 :6). Cette réorientation des pays de destination après l'intégration de l'UE tient principalement à l'instauration des mesures transitoires d'accès au marché du travail pour les ressortissants des nouveaux États membres, dont la Pologne. Toutefois, le Royaume-Uni et l'Irlande n'ont pas imposé ces mesures de restriction quant à l'accès au marché de l'emploi. Ceci a produit une

mobilité des travailleurs polonais à l'intérieur de l'UE. Certains Polonais installés initialement dans les pays imposant une restriction se sont alors déplacés vers ceux qui leur sont plus ouverts. Nous détaillerons ces questions juridiques ultérieurement.

4.3. L'émigration polonaise à Bruxelles

Avant de proposer une analyse des causes des migrations polonaises en Belgique, et plus précisément à Bruxelles, nous allons présenter les caractéristiques sociodémographiques du milieu de récents migrants polonais à Bruxelles. Cette analyse est basée, d'un côté, sur des données officielles fournies par des institutions belges, telles que le Registre National Belge, l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), et de l'autre, sur des estimations rassemblées au cours de notre recherche empirique réalisée à Bruxelles et en Pologne, notamment en Podlasie.

4.3.1. Ampleur de la communauté polonaise en Belgique et à Bruxelles

Présenter l'ampleur chiffrée de l'immigration polonaise en Belgique et à Bruxelles est particulièrement peu aisé. En effet, depuis 2004, l'enregistrement des citoyens européens que sont devenus les Polonais est plus simple que la situation qui a prévalu antérieurement et qui couvre la période de notre recherche empirique. En effet, avant 2004, de très nombreux Polonais résidaient en Belgique de manière irrégulière. De même, au cours de cette période antérieure à l'intégration européenne, l'immigration était fortement concentrée à Bruxelles. Toutefois, aucun recensement n'a véritablement évalué l'importance de cette migration urbaine, dans sa représentation sociale. En effet, les discours quotidiens et les médias ont très souvent argués de la présence « massive » des Polonais à Bruxelles, raison pour laquelle la Région de Bruxelles-Capitale a également marqué son intérêt pour ce sujet en finançant partiellement la présente recherche.

Depuis la chute du mur de Berlin, la Belgique constate l'importance des flux de salariés pour tous les ressortissants des pays de l'Est de l'Europe et particulièrement pour la Pologne. D'après des informations rassemblées dans le rapport du Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme, depuis 1991, les migrations en provenance de pays membres entrés dans l'UE en 2004, vers la Belgique, n'arrêtent pas d'augmenter[16]. Entre 1994 et 2003, le nombre de ressortissants de ces pays a doublé en passant de 8.468 à 18.392. A cela, il faut encore ajouter à peu près 55.000 étrangers détachés qui ont travaillé en Belgique en 2002. Un an plus tard, leur nombre a atteint les 60.000 personnes[17].

16 Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), 2006. *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives*, Bruxelles, p.39.

17 *Idem.* pp. 39, 54.

Graphique 3

Évolution de la population des nouveaux États membres de l'UE

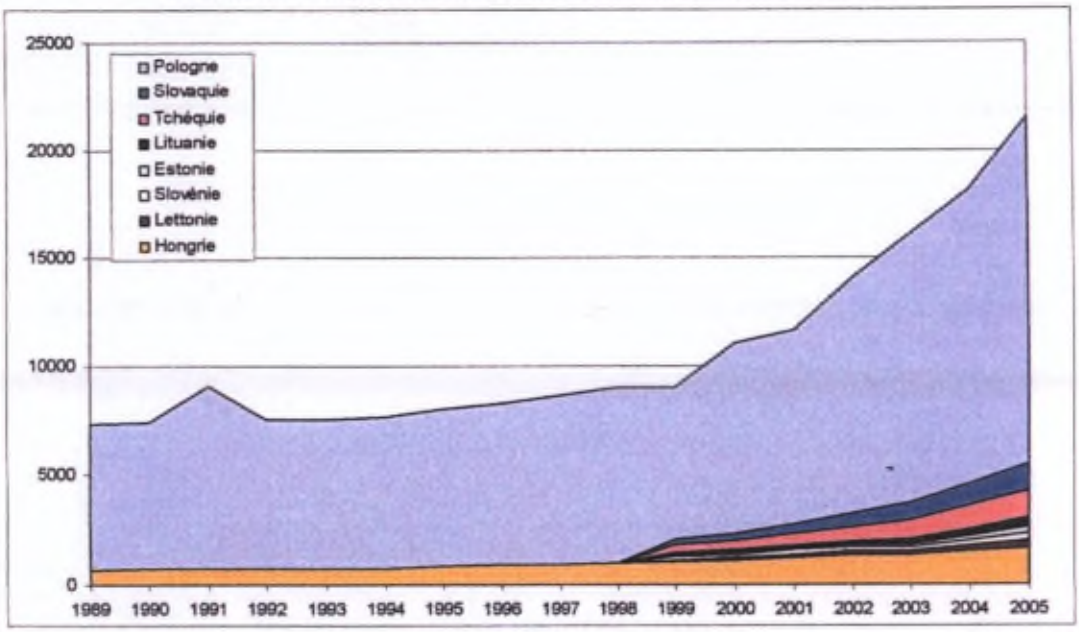

Source : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2006 : 41)[18].

Parmi tous ces ressortissants est européens, les Polonais sont les plus nombreux, ce qui, au fil du temps, fait de ceux-ci le groupe le plus important d'immigrés irréguliers, du moins entre 1991 et 2004. « La présence massive de clandestins polonais semble s'expliquer d'une part, par le refus de reconnaissance de la qualité de réfugié à la suite de l'ouverture de la Pologne à la démocratie dès 1989, alors que la situation économique se dégradait, et d'autre part, par le fait que le visa n'est plus obligatoire pour les ressortissants polonais » (Slimane 1995 : 26). Leur afflux prend une taille considérable déjà au début de cette dernière vague d'immigration. Rien qu'en une seule année, le nombre de visas touristiques, autorisant un séjour de moins de 3 mois, délivrés à des ressortissants polonais, a augmenté considérablement : 24.073 visas avaient été octroyés à des Polonais en 1989, contre 56.000 en 1990 (Herman 1991 : 25 ; Morelli 1993a : 115-116). Mais ce sont les années 1991, 1992 et la première moitié de 1993, qui sont considérées comme des périodes du plus grand flux de Polonais à Bruxelles (Siewiera 1995 : 78).

En 2000, les immigrés d'Europe de l'Est habitant en Belgique étaient au nombre de 13.636, dont 6.034 Polonais (Salt 2001 : tableau 14). En 2000, durant la régularisation, les dossiers introduits par des citoyens polonais au Ministère de l'Intérieur n'étaient pas très nombreux. Sur 25.350 décisions positives concernant la régularisation de 42.000 personnes (Degraef 2004 :111), seules 1.000 réponses concernaient les citoyens polonais. En 2001, 2.176 Polonais ont régularisé leur situation en Belgique suite à cette campagne qui s'est déroulée un an plus tôt[19]. En 2003, une arrivée massive de plus de 2.000 Polonais en Belgique a été notée, mais elle n'explique pas que cet effet soit lié à l'embauche des citoyens polonais, et d'autres « nouveaux européens » dans les institutions officielles de l'UE. En 2003, ils étaient

18 Rapport du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) (2006), *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives*, Bruxelles, sur base des données INS/ECODATA, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

19 Données obtenues de l'Office des Étrangers.

2.120 Polonais enregistrés à Bruxelles dans des bureaux du registre des étrangers (De Kuyssche 2003 : 8). Selon des données au 1er janvier 2004, parmi les étrangers vivant légalement en Belgique, il y avait 11.570 Polonais[20]. Aujourd'hui encore, ce sont les Polonais qui constituent par la taille la première communauté européenne originaire de la partie centrale et orientale du continent.

Graphique 4
Évolution des flux migratoires des ressortissants polonais arrivant en Belgique
(Immigration légale)

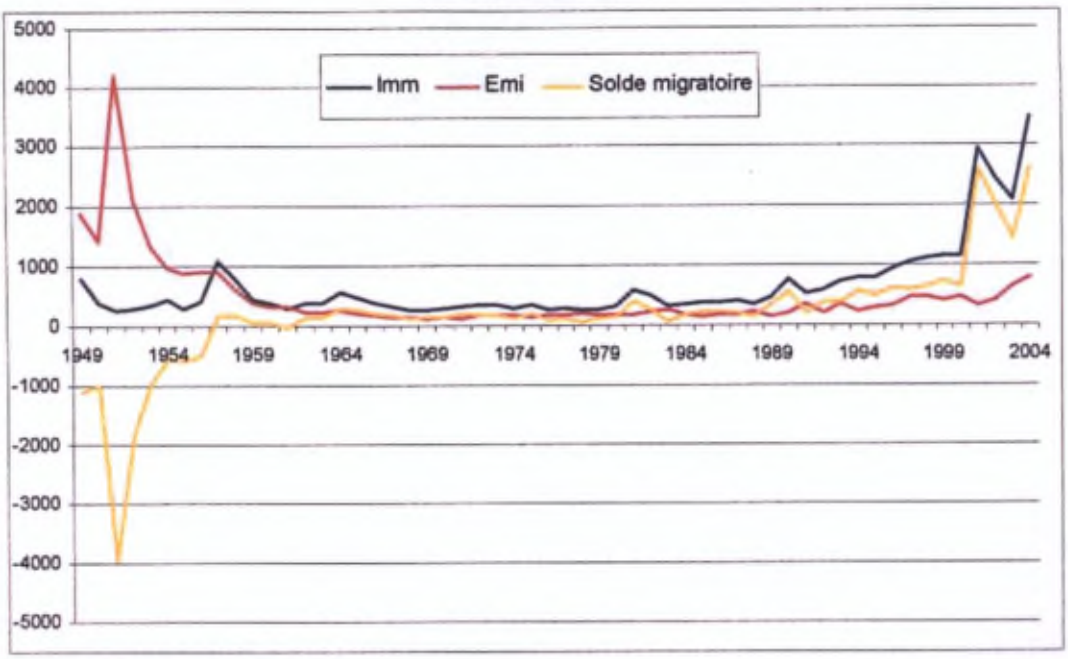

Source : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2006 : 121)[21].

Tableau 12
Nombre de ressortissants polonais séjournant officiellement en Belgique en 2006 et 2007

	2006	**2007**
Bruxelles	10.683	14.431
Anvers	2.821	4.415
Brabant flamand	1.501	2.065
Flandre orientale	978	797
Hainaut	976	1.091
Liège	926	1. 032
Limburg	724	1. 018
Brabant wallon	405	524
Flandre occidentale	318	1. 397
Namur	180	217
Luxembourg	135	186
TOTAL	**19.647**	**27.173**

Source : Registre National Belge, Direction Statistiques, 04/2006 et 07/2007.

20 European Migration Network, 2006. *Annual Statistical Report on Migration and Asylum in Belgium Reference year 2003*, Brussels, p.: 5.
21 Rapport du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2006), *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives*, Bruxelles, sur base des données INS/GéDAP-UCL.

Les données officielles montrent qu'à peu près la moitié des ressortissants polonais enregistrés à l'Office des Étrangers habitent dans la capitale du Royaume. Cela signifie qu'il existe une tendance à la concentration spatiale des migrants au niveau des régions et des villes, avec une forte domination de la capitale du pays. Ce phénomène a déjà été observé par E. G. Ravenstein, père de la recherche théorique sur les migrations, qui analysait les migrations internes du XIX^{ème} siècle. Selon lui, les villes qui attiraient le plus du monde (dans le cas de sa recherche, c'étaient des campagnards) étaient les grandes villes avec une importante expansion (Dumont 1995 : 75-76), comme aujourd'hui dans le cas de notre recherche, Bruxelles ou Anvers. Les données du Registre National déjà mentionnées, fournissent également des données concernant le nombre de Polonais habitant dans des communes bruxelloises. Il importe de constater que l'implantation des Polonais n'a pas un indice de très forte concentration sur quelques communes de Bruxelles. Bien sûr, on les rencontre principalement dans les communes les plus pauvres de la Région de Bruxelles-Capitale, sans pour autant les retrouver dans toutes les communes dudit croissant pauvre, ainsi peu de Polonais sont enregistrés à Molenbeek.

Tableau 13
Évolution du nombre de ressortissants polonais enregistrés
dans les communes de Bruxelles (2006-2007)

Commune (par ordre décroissant)	**Nombre de ressortissants polonais**	
	Avril 2006	Juillet 2007
Schaerbeek	1.624	2.165
Bruxelles (ville)	1.472	1.968
Anderlecht	988	1.264
Etterbeek	945	1.358
Ixelles	930	1.212
Saint-Gilles	865	1.136
Uccle	598	766
Forest	528	823
Molenbeek-St-Jean	449	576
Woluwé-St-Lambert	375	562
St-Josse-ten-Noode	317	413
Jette	306	440
Woluwé-St-Pierre	279	361
Evere	260	351
Auderghem	236	347
Koekelberg	172	235
Ganshoren	149	209
Berchem-St-Agathe	121	154
Watermael-Boitsfort	46	91
TOTAL	**10.660**	**14.431**

Source : Registre National Belge, Direction Statistiques, 04/2006 et 07/2007.

Il faut cependant souligner encore une fois, que ces statistiques prennent en compte uniquement les ressortissants polonais enregistrés dans leurs communes, et parmi eux des diplomates, des étudiants et des fonctionnaires européens qui depuis l'adhésion de la Pologne dans l'Union, deviennent de plus en plus nombreux dans la capitale belge. Ces données ne reflètent donc pas une véritable image de l'implantation spatiale des migrants polonais à Bruxelles, parce que toujours nombreux sont ceux qui se trouvent sur le sol belge sans existence légale dans ce pays. Dans le cas de personnes composant notre échantillon, seule une minorité séjournait en Belgique officiellement. D'une certaine manière, l'entrée dans l'UE ne constitue pas nécessairement un motif pour s'enregistrer auprès des administrations communales. Comme pour d'autres ressortissants européens, l'enregistrement ne s'effectue qu'en cas de nécessité administrative.

Le séjour des migrants sans papiers rend difficile la création d'une carte précise montrant les quartiers d'habitation des Polonais vu leur inexistence dans les statistiques ou les registres de population. Les résultats de notre recherche montrent qu'ils habitent presque dans toutes les communes de Bruxelles, avec une concentration plus intensive dans les communes suivantes (dans l'ordre du nombre de migrants polonais y habitant que nous avons interrogés) : Saint-Gilles, Schaerbeek, Anderlecht, Saint-Josse, Bruxelles Ville, Molenbeek, Forest, Ixelles, Etterbeek, Uccle, Jette, Woluwe-St-Lambert et Woluwe-St-Pierre[22].

Mais tous ces chiffres ne donnent pas une image réelle de l'ampleur de la communauté polonaise en Belgique parce qu'aucun des registres officiels ne prend en compte les migrants polonais vivant sur le territoire belge de manière irrégulière, ce qui arrive encore relativement souvent, même après l'élargissement de l'UE et malgré l'installation comme indépendant ou l'obtention du permis de travail par de nombreux Polonais.

Les changements de la législation belge et la chute de la délivrance des permis de travail ont touché les travailleurs de l'Est. Ils ont dû trouver une autre voie d'accès, celui du travail irrégulier avec un séjour légal, c'est-à-dire le séjour touristique. Sans traces dans les statistiques officielles, leur présence est beaucoup plus difficile à repérer. C'est pour cette raison, que les différentes estimations concernant le nombre de ressortissants polonais séjournant sur le territoire belge ou/et à Bruxelles fournissent des chiffres assez divergents.

En 1993, le nombre de Polonais en Belgique était estimé à 20-50.000 (Okolski, Stola 1999 :10). Dans la seconde moitié des années 1990, selon la Mission Catholique Polonaise, 40.000 à 50.000 Polonais se trouvaient dans le Royaume, dont 25.000 à 30.000 habitaient dans la capitale. Le Consulat de Pologne parlait de 30.000 à 40.000 Polonais rien que pour Bruxelles. La presse belge parlait de 50.000 Polonaises résidant illégalement à Bruxelles et pourtant il y résidait aussi des hommes (Gibbs 1998: 21). Selon des estimations recueillies par Johan Leman, basées sur une moyenne établie entre les chiffres de la Mission Catholique Polonaise et ceux avancés par la Police belge, près de 30.000 Polonais séjournaient à Bruxelles dans les années 1990 (Leman 1995). Quant au nombre de Polonais travaillant irrégulièrement sur tout le territoire belge, il était estimé à peu près à 60.000, soit le double. Certains Polonais citaient, dans certains de nos entretiens, le chiffre de 100.000 immigrés de Pologne vivant à Bruxelles.

---

22 Dans les communes de Woluwé-St-Pierre et Woluwé-St-Lambert habitaient des femmes employées comme femmes de ménage internes.

4.3.2. Caractéristiques sociodémographiques du milieu migrant

La partie ci-dessous contient une analyse des traits sociodémographiques de récents migrants polonais séjournant à Bruxelles, basée sur des résultats de notre travail de terrain et comparée avec des résultats de statistiques polonaises, notamment ceux fournis par l'Office Central de statistique.

Catégories d'âge

Parmi les Polonais que nous avons interviewés, différentes catégories d'âges ont été présentes. Dans notre échantillon, la personne la plus âgée avait 65 ans, la plus jeune, 19 ans. Toutes étaient en âge productif. Le plus grand nombre d'immigrés parmi les personnes étudiées étaient âgés entre 21 et 39 ans. Les moins nombreux étaient les hommes âgés. La supériorité des femmes est observée notamment dans les deux catégories d'âges : chez les plus jeunes (19-24 ans) et les plus âgées (50 ans et plus). Les hommes étaient majoritaires dans la tranche d'âge 25-29 ans.

L'analyse de l'âge des migrants interviewés, nous permet de repérer deux spécificités majeures caractérisant notre échantillon : présence importante des jeunes et présence importante des femmes âgées.

Les résultats de notre recherche qualitative montrent une *présence importante des jeunes* dans la communauté migrante polonaise à Bruxelles, également des individus qui ne possèdent pas encore la moindre expérience professionnelle au moment du départ. Cette caractéristique a été déjà observée par Beata Siewiera dans la deuxième moitié des années 1990 qui a repéré un nombre important de personnes n'ayant pas encore18 ans et séjournant à Bruxelles toutes seules (Siewiera 1995). Cet élément caractéristique du milieu polonais confirme le constat de l'étude faite dans les années 1994-95 dans la région de Podlasie où une participation importante des jeunes, mais également de ceux de moins de 24 ans, a été constatée (Iglicka 1998 : 57-66).

Ce groupe social semble être le plus tenté par la migration pour au moins trois raisons. Premièrement, c'est la mauvaise situation des jeunes sur le marché du travail qui les pousse à chercher du travail ailleurs que dans leur pays. Deuxièmement, c'est une relative facilité de départ et des frais peu élevés qui rendent possible le départ de n'importe quel individu (Osipowicz 2002 : 21). Troisièmement, les jeunes, souvent célibataires, sans obligations en Pologne, sont prêts à tenter leur chance ailleurs, guidés par la curiosité et l'envie de voir le monde. Mais une analyse plus détaillée des causes de la participation grandissante des jeunes dans des mouvements migratoires internationaux en provenance de Pologne, sera réalisée dans la partie consacrée aux motifs migratoires actuels.

L'exode massif des jeunes Polonais observé depuis quelques années montre que les migrants d'aujourd'hui sont beaucoup plus jeunes que les émigrés polonais des années 1980. Auparavant, les migrants polonais avaient le plus souvent entre 24 et 35 ans au moment du départ (Siewiera 1995 : 78).

L'autre caractéristique repérée au cours de notre travail de terrain, à savoir *la présence importante des femmes âgées*, a été déjà observée dans le milieu polonais à Bruxelles dans les années 1990 (Siewiera 1995). Parmi ces migrantes, dominent les femmes qui sont déjà à la retraite ou en préretraite en Pologne. Leur participation dans le mouvement migratoire d'aujourd'hui peut être expliquée d'un côté, par une certaine disponibilité au départ suite à la fin de la carrière professionnelle et, d'un autre, par l'envie, ou le besoin, de gagner de l'argent pour pouvoir aider leur famille restée en Pologne.

Ces caractéristiques repérées dans le cadre de ma recherche de terrain, confirment des observations effectuées parmi des Polonais partant dans d'autres pays de l'UE, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. L'analyse de la structure démographique de ces migrants montre que ce sont les personnes jeunes et les personnes plus âgées qui partent à l'étranger (Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 16). Par contre, la participation dans les migrations des personnes âgées d'une quarantaine d'années diminue sans cesse. De même, mes observations du milieu polonais à Bruxelles, trouvent une confirmation dans les résultats d'un recensement réalisé en Pologne en 2002, selon lesquels, plus de 75% de tous les Polonais qui séjournent à l'étranger, n'ont pas plus de 45 ans au moment de leur départ. D'après les données du même recensement, parmi les femmes polonaises parties à l'étranger, plus de 20% avaient entre 20 et 24 ans[23], ce qui confirme mes observations par rapport à la présence importante de jeunes femmes dans les migrations actuelles.

Graphique 5

Les émigrés polonais séjournant à l'étranger 12 mois et plus, selon l'âge au moment du départ et le sexe (en milliers)

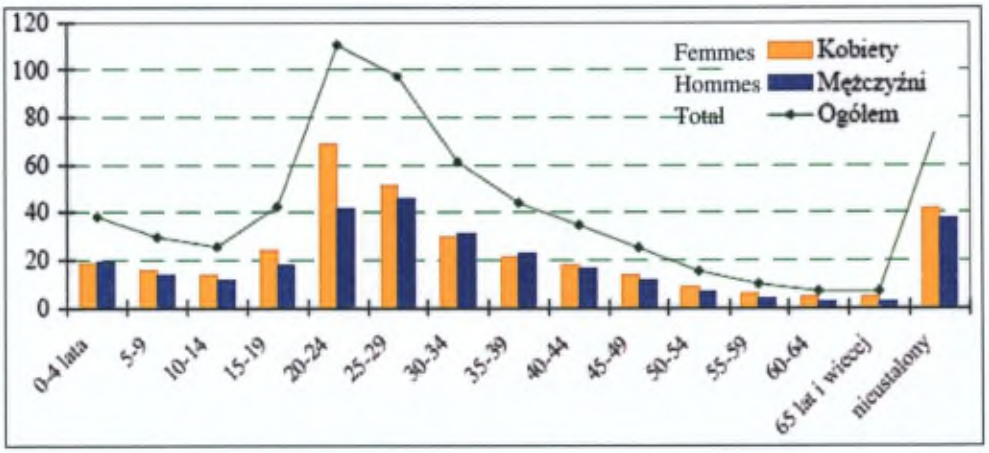

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2003b: 56)[24].

Présence importante des femmes

Dans la population étudiée, nous avons remarqué la présence importante des femmes, et même leur supériorité (en nombre) par rapport aux hommes, ce qui constitue une tendance observée depuis quelques années dans les migrations internationales (Kofman 2003 : 84, Nalewajko 2003b : 92). Cette « nouvelle tendance à la féminisation des immigrants polonais

23 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludnosci 2002*, Warszawa.
24 *Idem.*

met un point final au glissement historique d'une prépondérance masculine vers une prépondérance féminine »[25]. Rappelons qu'entre 1947 et 1990, une diminution constante du nombre d'hommes migrants accompagnée d'une augmentation de la représentation féminine a été observée. En 1990, la proportion entre les hommes et les femmes arrivant en Belgique était encore assez équilibrée, mais depuis les immigrées féminines commencent à dominer. Dans les années 1990 et au début des années 2000, le taux de participation des femmes dans l'afflux migratoire oscillait vers 60% de tous les immigrés rentrant sur le sol belge. Parmi les nouveaux pays membres de l'UE, cette féminisation du mouvement migratoire concerne avant tout la Pologne, la Slovaquie, la Tchéquie et la Hongrie (Perrin, Rajabaly 2003).

Graphique 6
Immigration polonaise légale vers la Belgique : répartition selon le sexe

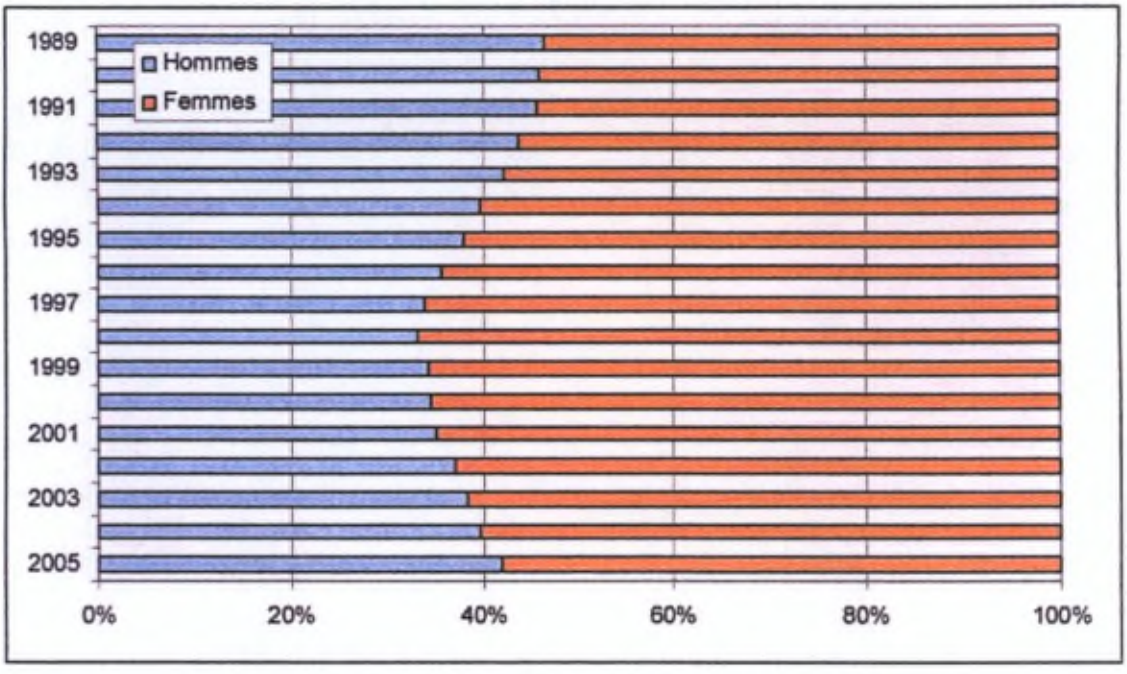

Source : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2006:44)[26].

Les statistiques polonaises confirment cette caractéristique de la récente migration. « Jusqu'en 1995, il y a eu une domination des hommes parmi les migrants. Au début de la transition ils constituaient 71% des migrants. Dans les années suivantes, la proportion entre les migrants, selon le sexe est devenue plus égale. Dans la deuxième partie des années 1990, on pouvait déjà observer une petite domination des femmes » (Osipowicz 2002 : 21). Entre 1988 et 2002 (les années où il y a eu en Pologne des recensements nationaux sur la migration), les proportions de taux de participation d'hommes et de femmes dans les mouvements migratoires ont changé. En 1988, parmi tous les émigrés polonais, il y avait 58% d'hommes et 42% de femmes. En 2002, les femmes ont constitué 54% des migrants polonais, tandis que la participation des hommes dans les migrations a chuté vers 46%[27].

25 Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2006. *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives*, Bruxelles, p.39.
26 *Idem.*, p. 44.
27 Glowny Urzad Statystyczny (2003b), *Migracje zagraniczne ludnosci 2002*, Warszawa.

Tableau 14

Émigrants polonais ayant séjourné temporairement (plus de deux mois) à l'étranger en 1988 et 2002

Année	**Total**	Hommes	Femmes	Villes			Campagnes		
				Total	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes
en milliers									
1988	**507,9**	294,8	213,1	**387,8**	223,4	164,4	**120,1**	71,4	48,7
2002	**786,1**	363,0	423,1	**488,1**	221,1	267,0	**298,0**	141,9	156,1
en pourcentages									
1988	100,0	58,0	42,0	76,4	44,0	32,4	23,6	14,0	9,6
2002	100,0	46,2	53,8	62,1	28,1	34,0	37,9	18,1	19,9

Source : Glowny Urzad Statystyczny 2002 (2003b: 50)[28].

Selon Marek Okolski, dans certaines régions de la Pologne, la participation des femmes dans les migrations a connu une augmentation assez importante depuis ces dernières années (2001b : 53). L'une de ces régions semble être la Podlasie, notamment à cause de la situation économique désavantageuse dans cette partie du pays. La présence de nombreux habitants de cette région à Bruxelles, peut expliquer le nombre important de femmes polonaises dans la capitale belge, et leur supériorité numérique par rapport aux hommes, déjà observée par Beata Siewiera (1995 : 78) réalisant une étude de terrain en Belgique dans la deuxième moitié des années 1990.

Il convient de relever que les changements dans les rapports de genre dans le pays d'émigration constituent un facteur important pour comprendre les migrations féminines. D'un côté, les femmes migrantes sont plus nombreuses que les hommes dans de récents mouvements migratoires parce que « la transition actuelle concerne des pays dans lesquels les femmes, qui avaient acquis certains droits et étaient économiquement actives, se retrouvent perdantes sur les plans économique, politique et social. Compte tenu de la difficulté ou de l'impossibilité de trouver du travail dans leur pays d'origine, elles optent pour la migration » (Morokvasic-Muller 1999 : 106). C'est aussi le cas par exemple de la Roumanie, où, comme dans la migration polonaise en Belgique, une grande partie de la migration roumaine dans les pays de l'Europe de l'Ouest est constituée par les femmes (Diminescu 2003 : 19).

D'un autre coté, la féminisation de la migration est due aux particularités des besoins spécifiques de certains types d'emplois. Les femmes sont engagées dans le secteur domestique où il est plus facile de trouver un travail « au noir » (Kubiak 1993: 55 ; Lukowski 2003 :154). L'importante présence des femmes immigrées polonaises à Bruxelles est également liée à la spécificité du marché du travail bruxellois dont nous parlerons plus loin.

Situation familiale

En comparant les résultats de nos recherches, une certaine évolution de la situation familiale des migrants polonais a été observée entre 2002 et 2005. Durant la réalisation du premier travail de terrain, nous avons constaté une prépondérance des personnes seules. Dans cette catégorie, nous incluons les célibataires, les divorcé(e)s et veufs(ves) ainsi que les personnes dont le conjoint se trouve en Pologne. La présence importante des personnes seules peut être expliquée par une relative facilité de quitter le pays par les personnes n'ayant pas

28 *Idem.*

d'obligations familiales, ce qui n'est pas le cas pour les personnes ayant des enfants et/ou un/une conjoint(e) (Latuch 1980 : 370). De même, la situation familiale des personnes ayant vécu un échec personnel, comme le divorce par exemple, ou un drame, comme la perte d'un être cher, peut jouer un rôle d'un facteur facilitant la décision de départ. Le nombre important de célibataires est aussi lié à la diminution de l'âge des personnes quittant (Starzak 2003 : 9) dont nous venons de parler.

Selon des données statistiques polonaises, dans la population migrante, le pourcentage de célibataires est plus élevé que dans toute la société polonaise. D'où la conclusion, que les individus qui n'ont pas encore fondé une famille, partent plus souvent à l'étranger que ceux qui ont déjà leur propre foyer. Le nombre de divorcé(e)s est également plus élevé parmi les migrants (4,7%) que dans toute la population polonaise (3,3%)[29].

D'une part, il s'agit de couples qui se sont constitués à Bruxelles[30] et d'une autre, du changement des projets d'avenir chez de nombreux migrants. Ceux qui envisagent de s'installer à Bruxelles de manière légale font venir leurs familles (conjoint et/ou enfants) parfois même après plusieurs années de séparation. Ce changement dans la composition familiale des migrants sera à interroger à la lumière du débat entre processus de circulation migratoire et processus d'installation définitive. Il s'avère, selon les données statistiques, qu'une partie des migrants polonais après 2004 connaissent une visibilité de leur présence en Belgique, marquée par l'obtention de carte de séjour, et par des processus de regroupement familial pour certains.

Niveau de scolarisation et situation professionnelle

Les données obtenues au cours de notre recherche à Bruxelles, à propos du niveau d'études des immigrés, ont confirmé la thèse selon laquelle les immigrés récents sortent le plus souvent d'écoles professionnelles ou d'écoles élémentaires (Cieslinska 1995 : 17). Le groupe le plus nombreux parmi nos interviewés est constitué par des personnes possédant un niveau de scolarisation très peu élevé. Il s'agissait soit d'une école élémentaire, soit d'une école professionnelle ou encore d'une école professionnelle avec le profil technique. Le plus petit pourcentage parmi nos interviewés a fini des études supérieures ou a obtenu le baccalauréat, ce qui différencie l'immigration actuelle de celle des années 1980 et montre que la Belgique ne participe pas au phénomène de « la fuite des cerveaux ».

Avant la chute du communisme, les migrants des pays de l'Europe centrale et orientale, comme la majorité des immigrés polonais, étaient avant tout des personnes très qualifiées et possédaient un diplôme universitaire (Okolski 2001b: 53). En 1998, seulement 2% d'émigrants étaient enregistrés comme ayant fait des études supérieures, alors que 75% n'avaient fait que l'école élémentaire ou avaient un niveau d'études très peu élevé. En conséquence, « la surreprésentation des personnes à éducation supérieure dans les années 1980 a cédé la place à une surreprésentation des personnes à faible niveau d'instruction dans les années 90 » (Okolski 2001b : 53). Dans les années 1990, le niveau de scolarisation des migrants s'est modifié de manière considérable, ce qui est bien visible dans le tableau ci-dessous :

---

29 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludnosci 2002*, Warszawa, p. 57.

30 Il arrive parfois que des jeunes se rencontrent ici et après ils constatent qu'ils sont presque voisins, parce qu'en Pologne ils habitaient dans des villages voisins ou dans le cas de plus grandes villes, ils habitaient dans le même quartier sans se connaître avant le départ.

Tableau 15
Niveau de scolarisation des migrants dans les années 1990

Année	Études supérieures	Ecole primaire
1989	7,1%	36,0%
1996	1,6%	79,8%

Source : Sakson 2002.

A la différence d'autres migrations, telles que celles des ressortissants de l'Inde par exemple en Belgique, les migrations polonaises concernent prioritairement des personnes ayant un niveau d'instruction peu élevé et beaucoup moins celles avec un niveau d'éducation universitaire. Cela est lié entre autres aux professions exercées le plus souvent à l'étranger : ouvrier, aide ménagère, travail dans l'agriculture (Okolski 1996). Ceci étant en n'ayant pas pris en compte dans notre recherche en 2002, les personnes qui allaient travailler directement ou indirectement pour les institutions européennes, nous avons aussi peu pris en compte les migrants hautement qualifiés.

Graphique 7
Les migrants polonais (de plus de 13 ans) selon le niveau d'instruction

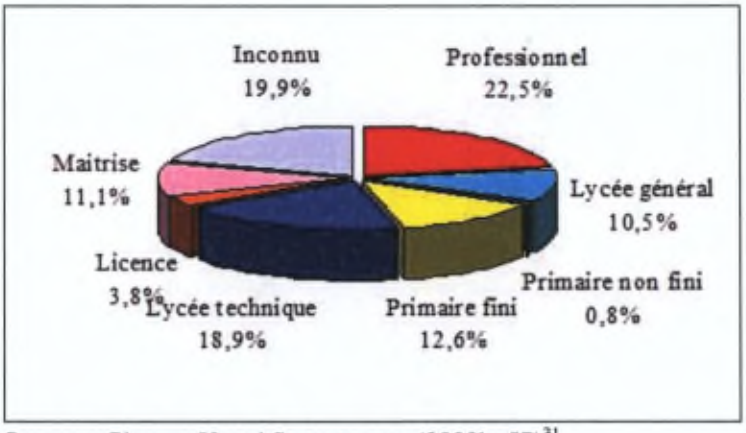

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2003b: 57)[31].

Le petit nombre de ressortissants polonais ayant obtenu en Belgique un permis de travail B pour les travailleurs hautement qualifiés confirme la thèse du niveau de scolarisation peu élevé chez des migrants actuels. Les travailleurs migrants polonais se concentrent dans les secteurs d'activité des 3 D-Jobs (*Dirty-Demanding-Dangerous*).

31 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludnosci 2002*, Warszawa.

Tableau 16
Permis de travail B pour les travailleurs hautement qualifiés

Pays	2000	2001	2003	2005
Inde	459	508	795	1.207
Japon	835	588	876	1.111
USA	1.307	795	750	971
Roumanie	107	153	152	256
Turquie	137	138	167	248
Canada	303	205	208	227
Chine	149	169	169	211
Russie	145	167	181	210
Pologne	**108**	**105**	**132**	**201**
Autres	1.809	1.669	2.059	1.806
Total	**5.359**	**4.497**	**5.489**	**6.448**

Source : Ministère de la Région Bruxelles-Capitale (2007).

Dans l'analyse des niveaux de scolarisation chez les migrants polonais à Bruxelles, nous avons remarqué une différence par rapport à l'âge des individus. Les personnes jeunes, notamment les femmes, possèdent en général un niveau de scolarisation un peu plus élevé que les migrants âgés.

L'analyse de la situation professionnelle des migrants enquêtés avant leur départ nous montre que presque la moitié possédait un travail, mais certains risquaient d'être au chômage dans un avenir très proche. Ceux qui n'avaient pas de travail avant le départ, sont sortis de l'école, étaient à la retraite ou au chômage. Cette dernière catégorie représentait un groupe d'immigrés venus en Belgique au cours des quatre ou cinq dernières années. Cela peut être le fait de l'aggravation de la situation économique en Pologne observé ces derniers temps. Avant, dans les années 1980 et au début des années 1990, il s'agissait souvent de chômeurs volontaires, qui avaient la possibilité de travailler en Pologne mais qui préféraient partir pour l'étranger et gagner beaucoup plus d'argent que dans leur pays. Aujourd'hui, il s'agit de personnes licenciées pour cause de réduction d'effectifs due à la transformation économique et de jeunes sans expérience professionnelle en Pologne.

Les immigrés polonais actuels, avant leur départ, exerçaient le plus souvent les métiers suivants : couturière, coiffeuse, cuisinière, employée, vendeuse, secrétaire et ouvrière pour les femmes. Pour les hommes, il s'agissait des métiers suivants : mécanicien, ouvrier, électricien, maçon ou plombier[32]. Il y avait enfin plusieurs agriculteurs, des institutrices et des personnes sans aucune profession. Très peu nombreuses étaient les personnes représentant des professions plus prestigieuses comme celle d'enseignant dans un lycée ou de comptable dans une société.

Analysant le profil d'éducation des immigrés récents et le travail effectué en Belgique, nous pouvons confirmer la thèse du « gaspillage des cerveaux » dans le sens où la majorité des

32 Des résultats semblables ont été obtenus par Beata Siewiera (1995 : 80) ayant mené un travail empirique à Bruxelles dans les années 1990.

Polonais irréguliers occupe un emploi aux qualifications inférieures à celles qu'ils possèdent (Mydel, Fassman 1997: 34). Mis à part trois cas, toutes les autres personnes interviewées à Bruxelles ne travaillent pas dans leur métier et exercent des travaux soit n'exigeant aucune formation particulière (le ménage par exemple), soit des travaux nécessitant un cours professionnel (les rénovations par exemple). Les personnes interrogées travaillant dans leur profession étaient un mécanicien, une coiffeuse et une couturière. Cette situation est peut-être due à la difficulté d'accès au marché du travail belge pour les personnes à qui il manque toujours une bonne connaissance des langues et un permis de travail.

Quant au dernier lieu de travail en Pologne, sauf quelques personnes qui ne possèdent aucune expérience professionnelle, toutes les autres avaient travaillé soit dans le secteur national, soit chez elles, c'est-à-dire à la campagne. Les interlocuteurs qui travaillaient dans des entreprises nationales, ont été licenciés à cause de la fermeture d'établissement ou à cause de la réduction du nombre d'employés. Cela veut dire que la transformation économique réalisée en Pologne depuis 1989 a causé des départs pour l'étranger en poussant les citoyens polonais à chercher une source de revenus en dehors de leur patrie.

La surreprésentation numérique des personnes originaires des périphéries

Parmi le groupe migrant étudié à Bruxelles, la plupart des personnes interrogées sont originaires de la campagne et/ou de petites villes des régions périphériques du pays. Cette caractéristique a été observée également par d'autres chercheurs travaillant sur la question de la migration des Polonais vers d'autres capitales européennes comme Rome et Vienne (Cieslinska 1995 ; Mydel, Fassmann 1997). La province, en général, est la plus vite touchée par le manque de travail, d'où la grande présence de personnes provenant de ces milieux.

Un nombre très limité de migrants vient des villes, et les moins nombreux étaient les migrants originaires des grandes agglomérations urbaines. Cette caractéristique différencie le récent mouvement migratoire originaire de Pologne par rapport aux migrations des époques précédentes quand les citadins ont été surreprésentés par rapport aux personnes de régions rurales et de petits villages. Dans les années 1980, à peu près 85% de migrants étaient originaires de la ville (Sakson 2002: 20).

Dans le cas de la migration polonaise en Belgique, nous apercevons la présence prépondérante de personnes originaires de la même région de Podlasie, dont nous avons déjà parlé. Plus de trois quarts des immigrés participant à notre recherche viennent de cette région, surtout des ex-voïvodies de Bialystok et de Lomza. D'après l'un des Polonais interrogés :

> *« La majorité des Polonais ici viennent de Bialystok. Il suffit de regarder les plaques des voitures. Parfois les Belges me demandent pourquoi toutes les plaques polonaises commencent par B. Tu voit : BI, BE, BA, etc. ».*

D'autres interviewés viennent des ex-voïvodies suivant : Pomorskie, Warminsko-Mazurske, Lubelskie i Dolnoslaskie.

Carte 1

Pologne : Nombre d'émigrés sur 1000 habitants en 2002

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2003b: 52)[33].

La carte ci-dessus, montre que la région de la Podlasie se caractérise par un niveau très élevé d'émigration, en occupant la deuxième position dans toute la Pologne, après la voïvodie Opolskie, « spécialisée » dans la migration vers l'Allemagne. Quant aux villages d'origines des migrants, les plus souvent cités étaient ceux de Siemiatycze, Perlejewo, Drohiczyn et Monki, tous situés dans la région du Nord-est de la Pologne. Certaines sources comme le journal local *Glos Siemiatycz* affirment que 2/3 des migrants polonais se trouvant en Belgique proviennent de la région de Bialystok et qu'un quart d'habitants de Siemiatycze travaille à Bruxelles[34]. L'une des personnes interrogées nous a dit que : « *La majorité des personnes est originaire de Bialystok, Suwalki, Siemiatycze, Monki, Hajnowka, Drohiczyn, Perlejewo* ». Comme confirmation de la présence de nombreuses personnes de Bialystok à Bruxelles, se référer au nombre important de navettes d'autocars et de minibus entre cette région de la Pologne et Bruxelles (voir : annexes 2 et 3).

4.4 Conclusion

Le paysage migratoire de l'Europe aujourd'hui est une mosaïque complexe de mouvements d'assez courte durée fondés sur le « tourisme de travail » et le petit commerce, auxquels participent des personnes faisant de fréquents allers et retours d'un pays à l'autre pour gagner leur vie. Ces mouvements, qui n'étaient pas considérés comme des migrations, sont devenus des phénomènes migratoires à part entière, en raison de leur volume, de leur importance économique et de leur nouveauté.

Okolski qualifie nombre de ces mouvements de « migrations incomplètes », terme décrivant une situation dans laquelle les intéressés font des séjours à l'étranger, fréquents mais

33 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludnosci 2002*, Warszawa.
34 *Glos Siemiatycz*, 09/11/2003, p.12.

de courte durée, pour gagner leur vie, tout en restant domiciliés dans leur pays d'origine (Okolski 1997). Ces « migrants incomplets » présentent les caractéristiques suivantes : statut social mal défini et/ou situation professionnelle fluctuante dans le pays d'origine ; illégalité de séjour ou de travail dans le pays de destination ; maintien d'une résidence permanente et de liens familiaux dans le pays d'origine (Salt, Clarke, Wanner 2005 : 39-40).

Les causes de ces nouveaux mouvements de population polonaise au début, difficiles à qualifier de migrations ; sont liées à la politique migratoire polonaise qui, après 1989, est devenue plus libérale que pendant le régime communiste. La possibilité de retourner en Pologne et de pouvoir repartir à nouveau, la possession d'un passeport et la circulation dans plusieurs pays européens sans besoin de visa, tout cela a facilité les voyages pour les Polonais et initié un changement du type de migrations. De même, la destination des flux migratoires s'est modifiée de manière significative en faveur de pays géographiquement proches, principalement l'Allemagne. La distance reste l'élément prépondérant dans le changement de type de migration parce qu'elle a rendu possible de fréquents retours à la maison. D'autres facteurs majeurs, comme l'accès à des emplois, l'existence de réseaux de migration appropriés et la distance culturelle relativement restreinte jouent un rôle également important dans le choix du pays d'émigration (Frejka, Okolski, Sword 1998).

Les différents éléments statistiques et analytiques présentés dans ce chapitre, en particulier les données relatives à Bruxelles et à notre recherche empirique nous conduisent sans aucun doute à préférer la qualification de « migration circulaire » ou de « circulation migratoire », telle que proposée par Morokvasic (1996), pour caractériser ces mouvements de population polonaise plutôt que de migrations incomplètes. Cependant, une autre interrogation mérite d'être approfondie. Peut-on véritablement parler de circulation migratoire comme modèle de mobilité actuellement ? En ayant réalisé des entretiens sur des périodes différentes et dans des lieux différents (Bruxelles et en Pologne), il semble utile d'étudier plus avant ce que certains désignent comme un changement de paradigme. Ceci étant, avant de voir comment s'opère l'installation ou la circulation migratoire, nous proposons dans le chapitre suivant de restituer le lien entre processus d'émigration et processus d'immigration.

CHAPITRE V : Origines des migrations polonaises (1990 et 2000)

Les facteurs déterminant les migrations internationales sont très difficiles à classer selon un seul critère. En effet, ils s'inscrivent dans un réseau de conditions, de facteurs et d'autres éléments jouant un rôle important dans la prise de décision migratoire : « *(...) dans les pays d'origine, les facteurs poussant au départ se multiplient : (...), croissance d'une population jeune et sans emploi, difficultés de logement, attraction mythifiée du mode de vie occidental véhiculé par des médias omniprésents* » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :14).

Dans ce chapitre, nous nous proposons de présenter dans un premier temps l'analyse des facteurs explicatifs de la migration des polonais vers la Belgique. Pour ce faire, nous traiterons de trois sujets distincts : le premier tient à l'analyse des causes telle qu'elle est présentée dans la littérature et dans la formulation faite par les migrants eux-mêmes, le deuxième sujet aborde la question du chômage en Pologne et le troisième traite de la question spécifique des femmes et des rapports de genre qui est un objet privilégié de ce travail doctoral. Sur ce point, nous présenterons les spécificités des migrations féminines polonaises.

5.1. Les causes des migrations polonaises

Afin de pouvoir décrire de manière claire les causes influençant les départs des Polonais vers la Belgique après 1989, nous proposons de les analyser sur trois niveaux : structurel, régional et individuel. Nous avons choisi cette structuration, qui n'est pas analytique à la différence par exemple des triptyques : macro, méso, micro ou encore systémique, structural et individuel, pour offrir et organiser dans un premier temps de manière descriptive quelques facteurs déterminant les migrations en les rattachant aux discours communs et officiels les plus fréquents.

5.1.1 Au niveau structurel

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, les Polonais émigraient pour obtenir des salaires plus élevés que ceux offerts par le marché du travail local. Ils ne partaient pas à cause de l'absence de possibilités d'emploi en Pologne. Dans la sociologie polonaise, ce type de mouvement est appelé « migration de consommation », parce que le but des économies faites à l'étranger était d'acheter des biens de consommation : voiture, maison, matériel électroménager, etc. Les mouvements migratoires internationaux originaires de Pologne et observés dans la deuxième moitié des années 1990 et dans les années 2000, sont eux considérés comme « migrations de survie » (Siewiera 1996 : 52). Les individus partent avant tout pour avoir un travail et un revenu leur permettant, à eux et à leur famille, de survivre. Un bon exemple de ce changement dans les motifs migratoires nous a été donné par l'une des personnes interviewées :

> *« Il y a ici beaucoup de gens qui veulent rentrer au pays mais ils ne peuvent pas. C'est mon cas aussi. Je suis venue ici il y a quelques années pour gagner un peu d'argent pour la rénovation de notre maison et l'achat d'une voiture. Mais entre-temps, mon mari a perdu le boulot et ça fait deux ans qu'il est sans travail, sans argent. Je suis donc restée*

ici pour que mon mari et mes enfants puissent manger et avoir des conditions de vie normales. Je ne peux pas rentrer en Pologne. J'ai 50 ans, où je trouverais du travail ? Les jeunes n'en trouvent pas donc moi, une vieille n'en trouvera pas non plus » (Maria, 50 ans).

Le mouvement migratoire international actuel est déterminé notamment par les coûts sociaux de la transformation économique touchant une grande partie de la société polonaise. Le chômage, le faible niveau des salaires, le manque de revenus et le coût de la vie relativement élevé ont été le plus souvent soulignés comme motifs migratoires par les migrants interrogés au cours de notre recherche.

Pour donner une idée du niveau peu élevé des salaires en 2003, signalons que la moyenne mensuelle de revenus pour un ménage en Pologne, était de 813 zloty (203 €). Les revenus des familles vivant en ville étaient 54% plus élevés que les revenus des familles vivant à la campagne ; en ville une famille disposait de 938 zloty (234 €) par mois, tandis qu'une famille en milieu rural disposait de 606 zloty (152 €) seulement[1]. Ceci explique la participation importante des personnes originaires des campagnes aux mouvements migratoires actuels. Les salaires obtenus suffisent à peine pour vivre. Les statistiques de 2003 montrent qu'environ 44% des Polonais peuvent se permettre de manger de la viande ou du poisson, un jour sur deux[2]. En outre, de nombreux ménages ne possèdent aucun revenu. Ainsi, en 2003, parmi toutes les personnes enregistrées dans les offices de l'emploi, 85,6% de chômeurs n'avaient pas le droit aux allocations[3]. Ces éléments expliquent que « le premier facteur déclencheur de migrations, est à l'Est, économique. Facilités par la proximité géographique, les mouvements frontaliers et saisonniers sont désormais très répandus » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 : 20). Voici quelques autres extraits d'interviews qui en témoignent :

« Rien que des finances. On n'a pas de quoi vivre donc on part » (Adam, 47 ans).

« Les gens essayent de combattre la misère donc ils partent en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis. De chez nous, de Bialystok, c'est avant tout à Bruxelles qu'ils partent... » (Zdzichu, 32 ans).

« S'il y avait des possibilités d'avoir un travail en Pologne, des conditions pour ouvrir un magasin ou un autre business personne ne viendrait ici. Cela n'aurait pas de sens. Nous tous, on aurait préféré rester chez nous que venir ici et passer notre vie sur cette terre étrangère » (Ewa, 40 ans).

« Le chômage, oui, avant tout le chômage et le manque d'argent. Mon mari est au chômage, moi aussi j'étais au chômage. Sans aucune aide ni allocations. Avec trois enfants à nourrir en plus. Qu'est-ce que j'ai pu faire ? Chercher du travail et de l'argent ailleurs. Donc je suis venue ici » (Beata, 36 ans).

L'utilisation des économies faites par les immigrés confirme qu'il s'agit d'une migration de survie. L'argent gagné à l'étranger est destiné, en grande partie, à couvrir les besoins de la vie quotidienne de la famille restée en Pologne : nourriture, charges diverses, vêtements, frais de scolarisation des enfants (livres, transport en commun, etc.).

1 Glowny Urzad Statystyczny, 2003a. *Sytuacja bytowa gospodarstw domowych w 2003 roku*, Warszawa, pp. 1-2.

2 *Idem* p.8.

3 Données provenant du portail <www.bezrobocie.net.pl>.

Tableau 18

Utilisation des économies faites par des migrants originaires de Monki et travaillant en Belgique

Vie quotidienne	69%
Loyer	0%
Épargne	19%
Achat d'une ferme	3%
Éducation	3%
Achat de terre	6%
Dot	0%

Source : Iglicka-Okolska (1998 : 119-120).

La notion de « migration de survie » est utilisée, dans la sociologie polonaise, notamment par rapport aux migrations de Podlasie. Sévèrement touchée par le chômage et ayant un faible niveau d'investissements économiques, cette partie de la Pologne, semble avoir la situation la plus difficile sur le marché de l'emploi, notamment à cause de la présence nombreuse de « paysans-ouvriers » qui, suite aux transformations politiques et économiques, sont devenus la classe sociale inutile dans le nouveau système. Selon Marek Okolski, il est évident que ces migrants représentent une main-d'œuvre sans emploi en Pologne. Mais, selon lui, cela n'est pas uniquement dû à un chômage relativement élevé. « *La principale cause de non emploi en Pologne pour les Polonais migrants semblait résider dans l'inadéquation des compétences ou plutôt l'inutilité du capital humain représenté par ces personnes dans les conditions transitoires que l'on connaissait alors* » (Okolski 2001b: 54). Cette main-d'œuvre peut continuer à être inutile dans son propre pays à cause des changements dans la structure de l'emploi (le développement du secteur des services par exemple), ainsi qu'à cause du manque d'envie ou de motivation pour entreprendre une formation permettant de changer ses compétences professionnelles (Wrzochalska 2006). Selon certains économistes, la situation économique en Pologne risque de s'aggraver à cause de l'absence de réformes permettant aux petites entreprises d'exister et d'embaucher du personnel (Wasztyl 2003 :21). Il y a des immigrés qui semblent être conscients de cette situation :

> *« Moi, je n'ai aucune chance d'avoir un bon travail en Pologne ou même un travail tout court. Je ne connais aucune langue étrangère et, à vrai dire, je ne suis ni douée ni motivée pour ça. J'ai 43 ans, je ne vais pas commencer à apprendre maintenant des langues ou apprendre un autre métier. Donc, là-bas je suis finie. Ici aussi, je ne ferai jamais grand-chose, ce sera toujours le ménage, mais bon, ici je peux vivre mieux avec mon salaire belge qu'avec 200 € en Pologne »* (Bogumila, 43 ans).

La recherche d'un travail était dans de nombreux entretiens citée comme la première cause du départ à l'étranger, mais souvent les personnes interrogées parlaient également de la possibilité de gagner beaucoup plus dans les pays de l'Europe de l'Ouest que dans leur pays d'origine. Voici ce que disent certaines personnes interrogées :

> *« Varsovie ne m'intéressait pas. A Varsovie, je n'aurais pas gagné la même chose qu'ici. Les jeunes qui ont fait des études ont peut-être des chances plus grandes. Moi, je n'ai aucune chance de trouver du travail en Pologne. A Varsovie j'aurai certainement aussi fait du ménage mais pour moins d'argent »* (Agata, 34 ans).

« Je ne peux pas rentrer maintenant en Pologne. Je n'ai pas d'emploi, pas d'éducation, qui me donnera un travail en Pologne et quel type de travail ? Le ménage. Donc pour moi c'est la même chose si je fais le ménage ici ou là-bas et à vrai dire je préfère le faire ici parce que je gagne bien ma vie, très bien. En Pologne personne ne me payera 1500 € par mois comme ici, je peux avoir 150 € et c'est tout » (Elzbieta, 44 ans).

« En Belgique, en travaillant une journée, tu peux tout te permettre, tu peux aller dans le plus cher des magasins et dépenser ton salaire hebdomadaire. En Pologne, tu ne peux pas te permettre de faire ça. (...) Je pense que c'est pour ça que les gens restent en Belgique : ils habitent au centre de l'Europe, ont accès à tout, peuvent tout se payer, s'ils ont du travail, car aujourd'hui, on gagne 10 € par heure de ménage » (Edyta, 29 ans).

Voilà pourquoi les personnes préfèrent partir travailler à l'étranger plutôt que tenter leur chance dans une autre ville ou région du pays d'origine. Comme le dit Peter Stalker : « *Ce sont les disparités de revenus et de possibilités d'emploi entre pays, et notamment entre le monde industrialisé et le monde en développement, qui constituent les causes les plus fondamentales de la migration* » (Stalker 1995 : 27). Ces possibilités d'emploi, dont parle Stalker, nous renvoient vers le pays d'immigration.

L'accessibilité du marché de l'emploi informel en Belgique constitue l'un des facteurs attractifs pour les migrants (*pull factor*). S'ils ne pouvaient pas trouver de travail, ils n'auraient pas choisi ce pays pour s'y installer. Vu la complexité de cet aspect de la migration et de l'emploi de la main d'œuvre étrangère, nous lui consacrerons plus d'attention, dans la partie suivante ; mais d'abord nous devons nous attarder sur les facteurs poussant à l'émigration (*push facteurs*).

Les motifs poussant les Polonais à partir vers la Belgique sont les mêmes que pour des individus choisissant d'émigrer vers d'autres pays européens, comme l'Autriche ou l'Italie, c'est notamment le manque de travail et de revenus (Cieslinska 1995 : 45; Mydel, Fassman, 1997). Le tableau ci-dessous présente les causes de départ des Polonais vers l'étranger, selon des résultats d'un recensement réalisé par l'Office national de statistique :

Tableau 19

Causes d'émigration pour un séjour temporaire de plus de deux mois, selon le sexe (en pourcentage)

Causes de départ	Total			Villes			Campagnes		
	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Ecole, études	5,3	3,8	6,5	6,5	4,9	7,8	3,2	2,1	4,2
Travail	44	52	37,1	40,9	49,4	33,9	49	56	42,6
Famille	29,9	23,2	35,7	30,4	23,2	36,3	29,3	23,3	34,8
Santé	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4
Logement	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	1,3
Inconnues	19,1	19,4	19	20,5	20,8	20,4	16,8	17	16,7
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2003b: 54)[4].

4 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludności 2002*, Warszawa.

Nous voyons que la cause principale de départ à l'étranger est le travail : 345.000 personnes, 44% de tous les migrants. Cela concerne plus souvent les hommes (52%) que les femmes (37%) et plus souvent les personnes originaires des campagnes (49%) que les citadins (41%)[5].

5.1.2. Les spécificités régionales

La situation économique de Podlasie[6] s'inscrit dans le même contexte national de difficultés rencontrées par l'État en voie de transformation. Mais des éléments supplémentaires, propres à cette région, influencent de manière négative la structure de l'emploi et le taux de chômage régionaux, en poussant les habitants à chercher des solutions et à imaginer des possibilités de s'en sortir. La migration internationale en est une, elle vient en secours aux travailleurs désormais inutiles dans la nouvelle réalité économique.

Un autre facteur poussant à l'émigration et caractéristique de la Podlasie est lié à sa position périphérique sur la carte économique et géographique de la Pologne. Le faible niveau d'activités économiques dans la région, a sans doute, augmenté le sentiment d'inutilité et le manque de perspectives chez les habitants. Depuis les années 1980, le rôle de moteur des migrations internationales de Podlasie a été joué par « la perception de sa région comme périphérique dans un sens négatif du terme » (Siewiera 1996 :50 ; Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 15). Ce sentiment est fortement ressenti par les jeunes de la région. Comme nous l'avons entendu :

> *« Dans notre voïvodie (à Bialystok) la situation sur le marché de l'emploi est catastrophique. Il n'y a absolument rien, zéro, pas de travail. Il y a de petites entreprises privées mais personne n'engage pour un contrat à durée indéterminée. Il n'y a aucune perspective »* (Marta, 26 ans).

> *« On n'a pas d'avenir en Pologne à cause de la situation économique mais ici on n'a pas d'avenir non plus »* (Ewa, 40 ans).

Selon Krystyna Iglicka-Okolska, les départs des habitants de Podlasie à l'étranger *« ont un caractère de « migrations de modernisation ». Ces mouvements se passent entre les périphéries et les grandes métropoles du monde. Ils consistent en une augmentation graduelle des mouvements, en prolongation des séjours et l'organisation de séjours de mieux en mieux organisés surtout en ce qui concerne l'emploi à l'étranger, les stratégies de transfert et d'investissement d'argent en Pologne »* (Iglicka-Okolska 1998 : 46).

Un autre facteur, de l'histoire plus récente, aggravant encore la situation économique de cette région est l'élargissement de l'Union européenne le 1er mai 2004. Plus d'un an avant l'entrée de la Pologne dans les structures européennes, le 1er octobre 2003, la Pologne, a changé la loi concernant l'entrée des citoyens russes, biélorusses et ukrainiens sur son territoire. Suivant les exigences de l'UE, l'État polonais a instauré le régime des visas pour les ressortissants de ces trois pays voulant entrer sur le territoire polonais, futur espace commun européen. Ce changement a provoqué la fermeture des marchés dans des régions transfrontalières, telles que la Podlasie, privant ainsi d'emploi de nombreuses familles vivant d'activités commerciales réalisées notamment avec les ressortissants de Biélorussie et de

5 Glowny Urzad Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludności 2002*, Warszawa.

6 Nous concentrons notre analyse sur la seule région de Pologne, la Podlasie, à cause de la présence prépondérante des habitants de cette partie du pays parmi tous les Polonais à Bruxelles.

Russie. Des entreprises familiales qui vivaient de la vente ne pouvaient plus continuer leur travail. Tout simplement, il manquait d'acheteurs pour les produits polonais ou occidentaux disponibles sur les marchés en Pologne. Les voyages effectués par un nombre important de citoyens des ces trois pays (avant le 1er octobre 2003, 10.000 personnes passaient quotidiennement la frontière biélorusse, aujourd'hui ils ne sont plus que 1.000) étaient une source de revenus importante, tant pour eux que pour les Polonais vivant dans les régions proches de la frontière. Selon les personnes interviewées, la fermeture de la frontière polonaise a provoqué une augmentation du chômage en Podlasie et dans toutes les autres régions transfrontalières à l'Est du pays. Tout cela a provoqué une augmentation du nombre de départs des Polonais à l'étranger et a stoppé le retour de ceux qui vivaient hors de Pologne. Les migrants se sont retrouvés obligés de continuer à travailler à l'étranger pour pouvoir continuer à aider la famille restée en Pologne.

Après 2004, certains groupes professionnels se trouvent également touchés par les difficultés qui ont suivi l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. C'est le cas des petits commerçants, des patrons des boucheries, des agriculteurs producteurs de lait, et de tous ceux qui se sont retrouvés obligés de moderniser leurs entreprises. Il s'agit ici avant tout d'installations de machines ou d'appareils permettant de travailler selon les normes imposées par les règlements européens. Voici deux extraits d'interviews abordant l'avenir des agriculteurs en Pologne :

> *« C'est très dur. Déjà maintenant ils [les compagnies qui achètent des produits chez des agriculteurs particuliers-EK] ne veulent plus acheter du lait à cause des normes européennes d'hygiène. Il faut avoir des réfrigérateurs spéciaux pour ça, pour conserver du lait un jour ou deux. Des réfrigérateurs qui coûtent une fortune. Dis-moi, comment on peut faire si on n'a pas d'argent pour acheter des choses pareilles ? »* (Zbigniew, 41 ans).

> *« Des agriculteurs qui sont ici ne rentreront pas trop vite au pays. Après notre entrée dans l'Union, la situation à la campagne sera encore plus difficile que maintenant. On n'aura pas beaucoup d'argent de l'Union pour financer l'agriculture et en plus ils vont nous envoyer leurs produits pas chers mais de mauvaise qualité qui vont faire la concurrence à nos produits. Où un paysan polonais va donc vendre ses produits ? Personne ne les achètera s'ils sont plus chers que la bouffe de l'Ouest »* (Leszek, 40 ans).

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne a effectivement influencé de manière négative la situation économique de certaines régions ou de certains groupes professionnels, notamment de la région de Podlasie, habitée en grande partie par des agriculteurs et des patrons de PME, précipitant de la sorte les effets de déclin économique entamés précédemment et liés à l'histoire économique et sociale de cette région, sur laquelle nous reviendrons.

Le grand nombre de personnes quittant la région de Podlasie n'est pas seulement dû au manque de travail mais également à une tradition migratoire, selon laquelle le départ pour l'étranger fait partie intégrante de la carrière professionnelle et est soutenu par la famille et les amis. En acceptant un travail non déclaré en Belgique, ils sont souvent considérés comme des membres de la famille « délégués » pour aller gagner de l'argent afin d'augmenter le revenu de la famille restée en Pologne. Dans le contexte d'incertitude économique qui règne depuis des années en Pologne, l'aspect sécurisant de cette stratégie migratoire semble être la plus appropriée aux conditions actuelles, ce qui constitue une exemplification de la théorie des

nouvelles économies de la migration du travail (New Economics of Labour Migration – NELM). Un bon exemple d'une communauté locale qui a inscrit les migrations internationales dans les stratégies économiques de la ville est celui de Siemiatycze. L'émigration, en Belgique notamment, est devenue un comportement socialement accepté et l'une des meilleures voies d'amélioration des conditions financières de la famille. Les habitants de Siemiatycze ne partent pas pour s'installer en Belgique, mais pour augmenter le niveau de vie de leurs familles. « *(...) Les études de cas montrent que les populations mobiles ne migrent pas forcément pour commencer une nouvelle vie quelque part, mais plutôt pour chercher de nouvelles opportunités, lesquelles peuvent leur permettre d'augmenter et de diversifier les transferts et d'apprécier le retour à la maison* » (Sorensen, Olwig 2002 : 1).

La généralisation des prises de décisions migratoires par les familles et les ménages, très répandue dans cette ville et dans toute la région depuis plusieurs décennies, a donné naissance à la « culture migratoire » (Marody 2000 ; Mills 1999 ; Sewell 1992). Le concept de « culture migratoire » est analysé avec la théorie du système migratoire, selon laquelle le réseau est entendu comme un certain nombre de liens non seulement personnels mais aussi historiques et culturels avec la région d'origine des migrants et la région de destination (Zlotnik 1998), ce qui explique la majorité écrasante de personnes originaires de Podlasie à Bruxelles par rapport aux migrants polonais venus d'autres régions de la Pologne. Un phénomène identique est observé dans la région de Târoviste en Roumanie où « *avec le temps, c'est une véritable culture de la migration qui s'est développée et qui permet au migrant de naviguer avec de plus en plus de facilité dans cet univers de mobilité* » (Potot 2003 : 220-221).

Selon nous, dans le cas de la Podlasie, il est possible de parler de réseaux, « hérités » facilitant le développement des contacts actuels avec le pays d'immigration. L'exemple de la ville de Siemiatycze avec sa communauté locale liée à des personnes habitant en Belgique depuis plusieurs années est très parlant. Ces « anciens » réseaux migratoires, fondés sur les liens familiaux et amicaux, ont été « hérités » par les foyers actuels. L'existence de nombreux liens avec la Belgique est un effet d'une longue tradition migratoire de cette région, commencée au XIX^{ème} siècle. A partir des années 1970 et 1980, certaines familles de la région ont commencé à multiplier le capital hérité. Cela a provoqué un développement des réseaux migratoires denses et bien organisés qui alimentent le flux actuel des Polonais vers la Belgique.

5.1.3. Au niveau individuel

Bien que la principale cause migratoire reste économique, on s'aperçoit qu'il y a d'autres raisons qui influencent la décision de départ à l'étranger, notamment des raisons personnelles et sociales. Plusieurs migrants évoquent des problèmes personnels comme origine de l'émigration[7], des causes de type biographiques telles que : la déception amoureuse, le divorce ou d'autres problèmes de couple, l'envie de changer de partenaire, le décès d'un proche, le désir de changer de milieu de vie. Voici un exemple :

> *« Je suis venu ici parce que je voulais changer un peu l'entourage. On a rompu avec ma fiancée et je ne supportais pas de la voir avec un autre mec. Notre histoire durait plus de deux ans et j'ai eu mal de me remettre après tout ça. C'était elle qui m'avait quitté. Pour*

7 Les problèmes personnels comme raison de départ ont également été observés chez les migrants polonais séjournant en Italie enquêtés par Barbara Cieslinska dans les années 1990 (Cieslinska 1995 : 41).

ne pas rester comme un con et pour ne pas les croiser presque tous les jours dans la rue ou ailleurs, je suis venu ici. En plus je n'aimais pas mon boulot donc je n'avais rien à perdre » (Pawel, 23 ans).

Très souvent ce sont les femmes qui prennent cette décision suite à des problèmes personnels. Pour les femmes, « le séjour à l'étranger leur permet de prendre de la distance, de réfléchir aux problèmes de leur couple, sans avoir à subir la pression de la famille et de la société. Il facilite également la prise de conscience que la vie à deux n'apporte pas forcément plus de satisfaction » (Siewiera 1995 : 109). Souvent, il s'agit de personnes ayant un niveau scolaire peu élevé, dont les perspectives de trouver un travail en Pologne sont très limitées. Pour ces personnes, les problèmes personnels ou une certaine habitude de migrer sont des raisons de départ à l'étranger (Kaczmarczyk 2002: 16).

Il y a aussi des personnes voulant échapper au jugement du milieu d'origine quant à leur orientation sexuelle. Nous avons ainsi rencontré trois personnes (deux hommes et une femme) qui ont quitté la Pologne afin de pouvoir vivre avec leur partenaire de même sexe. L'émigration leur offre la possibilité d'échapper à la pression sociale et de mener la vie qu'ils voulaient avoir. C'était le cas de Victoria qui est venue à Bruxelles juste après avoir fini ses études :

« Je suis originaire d'un petit village, à quelques kilomètres seulement de la frontière avec la Biélorussie. On dit souvent que c'est un village où le diable dit 'BONNE NUIT'. La fin de la Pologne, la fin du monde... Après les études à Varsovie, je ne voulais plus y retourner. Je ne supportais plus des questions sur le mariage, le fiancé et tout le bazar avec lequel on taquine des filles qui ne sont pas encore mariées. Je voulais vivre ma vie à ma façon : avec une amie et dans une ville où personne ne porte de jugement sur ton comportement ou ton orientation sexuelle. Je cherchais du travail à Varsovie, mais je n'ai rien trouvé. J'ai décidé de venir à Bruxelles parce que ma tante était ici. Je pouvais compter sur elle au début. J'ai une amie, qui est allemande, et je vois qu'il y a d'autres gens comme moi. Je ne suis ni folle ni cinglée, tout simplement la personne qui 'aime différemment' » (Victoria, 27 ans).

Ce besoin de liberté est évoqué, notamment, par des jeunes migrants pour lesquels d'autres motivations individuelles comptent beaucoup. Avec leur départ, la liste des motivations migratoires s'allonge. Les jeunes, surtout ceux qui habitent dans les régions périphériques de la Pologne, manquent de perspectives dans leur village natal, voire dans les grandes villes qui restent, pour la majorité d'entre eux, inaccessibles suite à l'impossibilité de trouver un emploi avec le chômage existant et leur niveau de formation très faible. L'impossibilité d'accéder aux opportunités offertes aux jeunes des grandes villes, la conscience de la situation existante sur le marché de l'emploi en Pologne aujourd'hui et l'envie de posséder certains biens, jouent un rôle important dans la décision de partir et alimentent les mouvements migratoires originaires des périphéries de Pologne.

« J'ai su que quand je terminerais mes études, je devrais attendre six mois pour avoir un boulot merdique quelque part dans une petite ville et que avec ce que je gagnerais, j'aurais juste de quoi vivre tout en habitant dans mon propre appartement. Alors, j'ai constaté que ceci n'est pas pour moi, que je voudrais plus dans la vie ». (Viola, 28 ans)

« Les jeunes viennent ici pour gagner de l'argent pour les études. Ils veulent travailler deux, trois ans et puis retourner en Pologne. Avec des économies, ils peuvent payer des études ou acheter un appartement, une voiture ou réaliser d'autres rêves qu'on ne peut pas réaliser quand tu gagnes 200 euros par mois comme chez nous » (Dominika, 23 ans).

Une autre raison de départ est l'envie de changer de milieu social et de vie pour vivre en ville. Cela est très présent chez des jeunes d'origine du nord-est de la Pologne. Des petits villages de cette région périphérique restent toujours très isolés et constituent un milieu social très fermé. Là-bas, tout le monde connaît tout le monde, les habitants s'intéressent à la vie des autres et le niveau de contrôle social reste très élevé. La monotonie règne, le manque de perspectives et d'opportunités pousse les jeunes à aller tenter leur chance ailleurs s'ils ne veulent pas finir comme leurs parents : coupés du monde, occupés par un travail dur qui rapporte peu, condamnés à mener une vie ennuyeuse dans des décors dépassés. Là-bas, on a vite l'impression de se retrouver dans un autre temps, il y a des villages où il n'y a pas encore de téléphone, où il n'y a pas de cinéma, de bibliothèque ou de médecin. Des vieillards qui vont travailler dans leurs champs avec des chevaux habitent des maisons en bois. Des femmes âgées fabriquent toujours le pain à la maison pour ne pas être obligées d'aller en chercher dans un village voisin où se trouve le magasin le plus proche. Quittant cette ambiance morose des périphéries et arrivant à Bruxelles, ils ont l'impression *« d'enfin avoir une vraie vie »*. Voici une citation qui va dans ce sens :

> *« Bruxelles est une grande ville où il y a toujours quelques chose à faire ou à voir, même le soir. Chez moi, à la campagne, à 17h ou 18h le village est mort. Il n'y a plus personne dans la rue. Ici, c'est complètement différent »* (Bogdan, 24 ans).

Parmi les autres motivations à migrer qui sont liées à la vie en périphérie, on trouve la curiosité de découvrir le monde et l'envie de vivre des aventures (Lukowski 2003:155), l'envie de faire de nouvelles connaissances, d'échapper à la monotonie du lieu d'origine, l'envie d'une plus grande liberté qu'au village natal, de se libérer des parents, d'avoir une vie plus intéressante, de fuir l'ennui envahissant les villages[8].

Dans le cas d'émigration des personnes plus âgées, de plus de 50 ans, l'émigration peut être perçue comme la dernière grande aventure de la vie (Siewiera 1995). Ainsi, selon certains des migrants interrogés :

> *« Certains gens arrivent ici guidés par la curiosité, l'envie d'aventures, d'autres à cause d'un manque d'une situation stable en Pologne alors ils cherchent à améliorer leur niveau de vie »* (Ewa, 40 ans).

Des jeunes hommes partent en Belgique aussi pour fuir le service militaire (Przybylski 2000 : 60). L'échec scolaire aux examens d'entrées à l'université, par exemple, constitue aussi un motif poussant à partir. Il est pourtant rare que ce soit les seuls motifs déclarés, en général, cela accompagne la raison principale du départ qui reste économique.

Une autre raison de départ, chez certains jeunes, est l'envie de *« faire fortune »*. Les jeunes migrants veulent gagner de l'argent en vue d'acheter un appartement, une voiture ou des biens qu'ils ne pourraient jamais acheter avec un salaire mensuel moyen qui varie entre 200 et 250 €. Mais ceux qui ont de l'argent ont également envie de partir, la motivation est alors liée à la possibilité *« de s'amuser, de profiter de la vie et de vivre comme les gens de l'Ouest »*, ce qui constitue, pour certains, migrants une récompense suffisante pour un travail dur et peu intéressant. Arrivés ici, ils ne se plaignent pas d'avoir un travail difficile ou inférieur à leurs qualifications, parce qu'ils sont satisfaits de vivre dans une grande ville où il se passe

8 Toutes les motivations citées proviennent des entretiens réalisés au cours de notre travail de terrain.

beaucoup de choses et où ils mènent une vie plus intéressante que dans leur village provincial. L'une des personnes interrogées nous a confié :

> *« J'aime bien la vie à Bruxelles parce qu'ici je ne m'ennuie jamais après le boulot. Je bosse comme une folle, c'est vrai, mais j'ai de l'argent et je peux m'acheter beaucoup de choses, je peux sortir avec les amis autant que je veux et grâce à moi, mes parents ont de quoi vivre parce que leurs pensions d'agriculteurs sont très basses et ne suffisent même pas pour une vie très modeste »* (Kasia, 33 ans).

Ce changement de motivation observé chez les jeunes migrants, constitue, selon nous, un autre aspect caractéristique de la migration de Podlasie. La prolongation de la durée de la migration, la participation de plus en plus forte de personnes, notamment avec l'arrivée d'une « deuxième génération » de migrants et le changement de motivations migratoires sont visibles dans la migration internationale de Podlasie. Il semble qu'après avoir économisé un capital important ou suffisant pour la réalisation des buts précis, tels que l'achat ou la construction d'une maison, l'achat d'une voiture, etc., le motif proprement économique diminue et que ce sont les motivations que nous venons d'indiquer qui sont prépondérantes.

Les recherches de terrains réalisées dans l'ancienne voïvodie de Bialystok confirment cela. Au début, près de 95% des personnes partant à l'étranger déclaraient que la cause de départ était économique, venaient ensuite des raisons sociales, culturelles, idéologiques et familiales (Cieslinska 1992 : 160-161). Le facteur politique demeure présent, même si son importance est moindre qu'à l'époque du régime communiste. Selon des résultats d'un sondage de 1994 (sous la direction de Marek Okolski), les motifs migratoires chez les habitants de Perlejewo étaient dans les années 1990 :

Tableau 20

Motifs migratoires chez les habitants de la campagne Perlejewo dans les années 1990

Motif	**Nombre de personnes (en %)**
gagner de l'argent	77%
visiter la famille	11%
manque de perspectives	7%
Mariage	7%

Source : Iglicka-Okolska (1998 : 106).

Motivations chez les femmes migrantes

L'émigration internationale des femmes polonaises nous intéresse particulièrement et, nous allons lui consacrer un peu plus d'attention. Tout comme au XIX^{ème} siècle, cette migration est aujourd'hui provoquée par trois facteurs généraux : économiques, matrimoniaux et personnels (Knothe 2005 : 178-179) visant à vivre dans de meilleures conditions. Les femmes polonaises partent en Belgique pour gagner de l'argent, trouver un conjoint, « to have fun », pour une vie meilleure.

a) gagner de l'argent et échapper au chômage

Le capital accumulé au cours du séjour à l'étranger permet aux (jeunes) femmes d'investir tant dans leur développement personnel (cours de langues, études) que dans l'achat des certains biens (appartement en ville, voiture, vêtements) qui constituent une sorte de dot. Les biens accumulés augmentent la position de la femme sur le marché matrimonial et permet d'être plus exigeante par rapport au candidat potentiel pour le mariage. Un autre aspect de l'émigration des jeunes femmes est le déménagement dans une grande ville en Pologne qui constitue le rêve des nombreuses migrantes : « *Oui ! Déménager d'une petite campagne en ville était, et est toujours, un avancement social. Cela place l'individu tout de suite à un niveau de vie plus élevé. Le déménagement dans un pays d'Europe de l'Ouest est alors encore plus impressionnant. Et, le rêve de succès le plus grand est le départ en Amérique* » (Przybylski 2000 : 126). Ce déménagement devient possible à réaliser grâce aux économies faites en Belgique. Sans « étape belge » dans la carrière professionnelle, la réalisation d'un investissement aussi important que l'achat d'un logement ne serait jamais possible, surtout pour des jeunes des régions périphériques du pays et parfois avec un niveau de scolarisation peu élevé.

b) trouver un conjoint

En quittant son village natal, la femme migrante élargit son cercle de connaissances et multiplie les possibilités de rencontrer son futur mari. Évidemment, les migrantes appartenant aux réseaux familiaux de Bialystok sont souvent entourées d'hommes qu'elles connaissent déjà depuis des années, avec lesquels elles étaient à l'école ou qui habitaient le même village, mais malgré cela la possibilité de rencontrer un homme qu'elles n'auraient jamais pu rencontrer en restant dans leur lieu d'origine est réelle.

c) "to have fun" (Knothe 2005)

Ce terme signifie partir pour profiter de la vie, s'amuser, découvrir le monde, accumuler une expérience, l'envie de fuir l'ennui et de bénéficier de la liberté, comme c'est le cas chez les jeunes migrantes, en général. Elles peuvent profiter pleinement de toutes les possibilités qu'offre l'éloignement de la maison et du contrôle familial. Ce contrôle fort, notamment dans les milieux ruraux des régions périphériques, est, comme dans toutes les sociétés, centré sur les femmes. Un motif important pour les femmes est aussi la possibilité d'acquérir une indépendance financière.

d) pour une vie meilleure

Une autre raison de l'émigration féminine, mais cette fois-ci touchant avant tout la région de Podlasie, sont les conditions de vie très difficiles. Il s'agit du climat, très rude, surtout en hiver. La Podlasie reste la partie la plus froide de la Pologne, la température descend en hiver jusqu'à - 20°C ou même -30°C. Les terres sont, en majorité, très peu fertiles et donc difficiles à exploiter. Les pommes de terre et les betteraves sont les cultures dominantes dans cette région où l'agriculture reste l'occupation principale de la population. Le travail agricole, « *(...) ce labeur, exercé dans des conditions pénibles, et tout au long de l'année, n'offre aucune possibilité de prendre des vacances, et de profiter d'un éventuel temps libre. Une grande partie du travail est effectuée par les femmes, qui n'ont pas les facilités offertes aux*

femmes résidant dans les villes, comme l'école maternelle, la crèche, la laverie, le pressing, les magasins. Ainsi, ce sont surtout les femmes qui tentent de quitter ce milieu rural, suivies par les hommes cherchant à se marier » (Siewiera 1995 : 75).

L'âpreté du travail agricole dans le climat rude et peu favorable, ainsi que le manque d'infrastructure bien développée, jouent d'après nous, le rôle d'un facteur renforçant le départ des femmes. Nous supposons qu'en partant à l'étranger, dans une grande ville comme Bruxelles, elles essayent d'échapper au travail, dur et monotone, dans l'agriculture ainsi qu'à éviter les difficultés quotidiennes du milieu rural causées par le manque d'infrastructures et de services bien développés. L'une des femmes rencontrée nous a ainsi relaté que :

> *« Les gens qui partent de Siemiatycze, surtout des femmes, adorent Bruxelles, parce que les enfants ont de meilleures opportunités là-bas. Le cinéma est près, la piscine aussi, tout est sur place. Même s'ils y vont très rarement, mais rien que d'avoir tout près de la maison compte beaucoup pour eux parce que c'est le contraire de notre ville »* (Ania, 34 ans).

Nous avons pu constater la difficulté de vivre en Podlasie en hiver, en mars 2006, à l'occasion d'un court séjour à Siemiatycze, Drohiczyn et Mielnik avec l'équipe RTBF de « Question à la Une »[9]. En voyant des personnes âgées, vêtues de fourrures et de gros bonnets, tremblant dans la neige qui leur recouvrait les mollets, attendant à un arrêt de bus un des rares autocars pour rentrer chez eux avec de gros sacs contenant l'approvisionnement pour la famille, nous (originaire de Cracovie - une grande ville au sud du pays) avons compris pourquoi les conditions de vie quotidienne pouvaient constituer un motif poussant des gens à partir ailleurs.

La migration des femmes semble être plus complexe que celle des hommes et comme le dit Kofman : « *Il est donc difficile de prendre en compte la volonté des femmes migrantes, dont le départ est autant motivé par la recherche d'opportunités professionnelles ou d'un accès à l'enseignement, que par des raisons sociales, comme le désir de se libérer d'une oppression familiale ou communautaire* » (Kofman 2003 : 82).

L'imaginaire, l'économie et la migration

Un autre facteur important dans la motivation poussant des gens à partir est l'idée que beaucoup de Polonais se font de la Belgique et des Belges, qui font partie de l'image de l'Ouest toujours vivante dans la société polonaise, il s'agit d'un pays riche où règne la liberté et où les citoyens ont un bon niveau de vie.

Cette image idéaliste existait déjà durant les années du communisme et cela malgré la propagande soviétique essayant de l'amoindrir. Les gouvernements successifs et les médias totalement dépendants des dirigeants, faisaient tout pour montrer la supériorité du communisme sur l'économie capitaliste. Ils montraient les pays de l'Ouest comme des exemples d'injustice sociale. Les reportages sur l'Europe occidentale ou les États-Unis, montraient les sans-abri, les mendiants, les analphabètes et les pauvres abandonnés par les gouvernements de leurs pays. D'un autre coté, on montrait les riches des pays occidentaux qui n'accordaient aucune importance aux pauvres et aux exclus dépensant leur argent pour des soins pour leurs chiens, par exemple. Cette façon d'endoctriner la population était basée sur le

9 L'émission du reportage intitulé « Plombier polonais. Mythe ou réalité ? », réalisé par Pierre Istace et Carol Gillet, a eu lieu le 27 avril 2006 sur la Une.

concept de l'opposition des mondes. D'un coté, il existait un mauvais système, fondé sur l'injustice sociale, où la richesse appartenait à une élite gardant l'accès aux biens tels que l'éducation ou les soins de santé, par exemple. De l'autre coté, se trouvaient les pays communistes, où tous les biens appartenaient au peuple, ainsi par exemple l'enseignement ou les soins de santé qui étaient publics, gratuits, égalitaires ; tout le monde pouvait y accéder ce qui constituait la différence avec le système occidental.

Dans des discours officiels de propagande, on parlait de « l'Ouest pourri » *[zgnily Zachod]* où toutes les normes et les valeurs avaient laissé place à la concurrence sauvage sur le marché du travail, et où les gens se perdaient à la poursuite de l'argent. Les médias de l'époque communiste parlaient également du terrorisme, du chômage et des conditions de travail difficiles dans les pays de l'Ouest afin de créer une image négative du système capitaliste. Une grande part de l'attention était consacrée à ces derniers aspects, comme à toutes les questions liées au travail. On soulignait également la concurrence existante sur le marché du travail dans les pays occidentaux et la dépendance des travailleurs vis-à-vis de leurs patrons possédant le pouvoir et les moyens de production. Cela montrait un renversement de la situation dans les pays communistes où la classe ouvrière possédait, en théorie, tous les biens, où il n'existait pas de division entre riches et pauvres parce que tout le monde était égalitaire et participait à la création d'un futur meilleur.

Malgré les efforts de la propagande, le mythe de l'Occident reste toujours enraciné dans la conscience des Polonais. L'existence de certaines expressions de la langue courante montre la force de ce regard et son enracinement dans la conscience collective des Polonais. On parle de « l'Amérique » ou de « Rockefeller » afin de désigner la richesse et la prospérité d'une famille ou d'un individu. Le nom de ce milliardaire américain continue de faire rêver les gens. Un élément important qui, sans soute, aide à maintenir cette image idéalisée est le sentiment « que là-bas, à l'Ouest, tout est possible » : chacun peut tenter sa chance et chacun peut réussir (Poplawski 1994: 8-9).

Les communistes n'ont pas réussi à détruire l'image idéalisée de l'Ouest pour au moins trois raisons. Premièrement, la société polonaise, durant l'époque du communisme, avait tendance à ne pas faire confiance aux pouvoirs officiels. Plus ces derniers essayaient de convaincre la population que, selon le slogan d'autrefois, « l'Ouest est pourri », plus les gens croyaient le contraire. Deuxièmement, même dans les années du PRL, il était possible de regarder des séries télévisées étrangères. Elles étaient peu nombreuses à l'époque, mais montraient la vie à l'Ouest. Les images de grandes maisons bien équipées, de voitures modernes et de magasins pleins de produits faisaient rêver les gens. Pour certains, c'était la seule possibilité de voir des bananes, des ananas ou même du beurre ou du jambon, qui étaient impossibles à acheter en Pologne. Avec l'ouverture au monde et l'inondation de la Pologne, par des films étrangers, mais aussi par des produits longtemps inaccessibles, l'envie de posséder a encore augmenté. Mais l'impossibilité de satisfaire l'envie de possession demeure, pour une bonne partie de la société polonaise d'aujourd'hui. Cela est dû au manque de moyens financiers. Le niveau de vie, pour beaucoup, est bien inférieur à la moyenne nationale. Ceux qui touchent des salaires moyens ou qui ont des retraites considérées par l'État comme suffisantes pour vivre, ont du mal à joindre deux bouts. Les retraites ou les salaires d'une partie importante de la société polonaise, ne sont pas suffisant pour mener une vie correcte. Des revenus ne permettent souvent ni de s'offrir des vêtements neufs ou des voyages (même en

Pologne, et certainement pas à l'étranger), ni d'acheter les médicaments nécessaires. Dans cette situation économique difficile, ceux qui rentrent au pays pour les vacances ou les touristes étrangers qui visitent la Pologne, sont considérés comme les représentants du meilleur des mondes, le monde où tous les citoyens vivent dans l'aisance. Cela renforce encore l'image du paradis terrestre qu'est l'Ouest. Troisièmement, ce sont les migrations à l'étranger qui ont renforcé cette image idéalisée, mais qui est rarement un reflet de la vraie vie des émigrés dans les pays étrangers. Cela fait plus d'un siècle que les migrations massives de citoyens polonais dans les nombreux pays occidentaux, ont commencé. Sur base des lettres reçues par les membres des familles d'émigrés, qui donnent une description idyllique de la vie à l'étranger, les gens se sont fait une image tout aussi idéale.

Les économies envoyées au pays et l'amélioration graduelle du niveau de vie des membres de la famille du migrant ont contribué elles aussi à la construction imaginaire de cette terre promise. Il en va de même pour les visites au pays durant lesquelles le migrant essaie de se montrer comme « l'homme du succès », comme celui qui s'est enrichi, qui a réussi sa vie. Il ne parle pas, ou très rarement et uniquement dans son entourage le plus proche, de toutes les difficultés de la vie dans un autre pays, de toutes les humiliations qu'il a dû subir, de sa solitude, de ses échecs, etc. En racontant, il ment parfois sur le travail effectué à l'étranger, il ment sur les conditions de vie ou les liaisons qu'il entretient, comme c'est le cas de certaines femmes par exemple (Przybylski 2000). Pour cette raison Jozef Przybylski, un migrant polonais de l'époque de Solidarnosc, s'adresse à tous les migrants potentiels : « *Et ceux qui ne sont jamais partis ? Je vous en prie, ne croyez pas aux histoires de vos proches, racontées durant leurs congés au pays. Leur vie n'est pas rose comme le montrent leurs récits de couleurs dont le but est de susciter chez vous de l'admiration et de la jalousie ou de cacher la déception et le sentiment de défaite* » (Przybylski 2000: 7). Il parle du milieu polonais à Bruxelles et donne une description de cette image idéalisée de l'Ouest : « *(...) la foi des gens en l'Ouest est immense (...). On sait que quelque part, là-bas très loin en Amérique, un ouvrier dans les années 30 avait déjà sa propre Ford, et chez nous, à cette époque-là, il n'y avait pas encore de salles de bains et d'eau courante ou même des toilettes dans chaque maison. Encore aujourd'hui quand quelqu'un parle de l'Ouest et commence à raconter tout ce qu'il a vu, les personnes qui l'écoutent en ont la chair de poule. C'est propre partout, c'est joli, il y a des facilités dans tout. (...) Déjà la première nuit, les auditeurs rêvent de l'Ouest* » (Przybylski 2000 : 146, 147).

Cette image stéréotypée des pays capitalistes est moins positive chez les habitants de grandes villes que chez ceux de la campagne. Dans les villes, les migrations perdent de leur caractère prestigieux et sont plutôt considérées comme un échec de la personne qui n'arrive pas à se retrouver dans la nouvelle réalité sociale de la Pologne capitaliste. Mais chez ceux qui habitent dans les périphéries, ce qui est le cas par exemple des Polonais de la région de Podlasie, cette image a contribué à la naissance d'une attitude positive quant à la migration à l'étranger. Cette tendance trouve un reflet dans la structure démographique des migrants (Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 16). Depuis l'ouverture des frontières polonaises et la suppression des visas dans la majorité des pays de l'Ouest, la migration internationale est devenue pour les Polonais un phénomène banal et accessible à tous. Les frais de voyages étant devenus plus abordables, la plupart des individus souhaitant partir, peuvent le faire assez facilement. Un aller simple en autocar entre la Pologne et la Belgique coûte 60 € (2006). Un

aller simple en avion d'une compagnie à bas prix peut être acheté pour 20 €, ce qui est exactement le coût d'un aller simple en train entre Cracovie et Varsovie, par exemple.

C'est dans cette image idéalisée de l'Ouest que s'inscrivent aussi les départs pour la Belgique, fort présente dans la région de Podlasie. Elle est perçue comme un pays riche, libre et un pays où « la vie est facile » (Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 17). La migration dans cette région joue également le rôle indicatif du prestige social. Le niveau de vie jugé sur base de l'argent et des biens possédés décide avant tout de l'estime exprimée par les autres habitants du village. Cela provoque un phénomène de consommation ostentatoire très visible comme la construction de maisons, l'achat de voitures, etc. (Cieslinska 1994 : 125-126). Les migrants, grâce aux biens accumulés durant leur(s) séjour(s) à l'étranger, se trouvent plus haut sur l'échelle sociale que les enseignants ou d'autres intellectuels qui travaillent pour des salaires très peu élevés, oscillant entre 600 et 900 zloty (150 et 225 €) par mois. Nous remarquons donc un certain regroupement dans la structure de la société locale. Les personnes considérées comme importantes durant l'époque communiste par certains services rendus ou facilités, ont perdu leur position sur l'échelle du prestige social. C'est le cas des employés de l'administration (qui pouvaient, par exemple, accélérer la procédure d'obtention d'un passeport) ou même des simples vendeuses dans les magasins de produits alimentaires (vu le manque total de biens) qui sont tombés au bas de cette échelle. Dans la réalité sociale actuelle, ce sont les migrants et les entrepreneurs qui sont considérés comme des modèles de succès, personnes dynamiques et exemples à suivre.

5.1.4 Conclusion

Les transferts d'argent peuvent être utilisés dans les analyses des migrations comme la cause principale du mouvement migratoire (Sørensen, Olwig 2002), également celui en provenance de Pologne, mais elles ne constituent pas le seul motif de départ. Dans les mouvements migratoires internationaux d'aujourd'hui, de nombreuses raisons sont fournies par les migrants, notamment chez les femmes et les jeunes. Il existe d'autres facteurs jouant aussi un rôle important dans ces mouvements : le manque de perspectives dans le pays d'origine, l'envie de vivre un changement du milieu social ou de vivre une aventure.

Cet éventail de facteurs joue un rôle déterminant dans la décision de partir. Mais il y a également d'autres facteurs qui décident vers où le futur migrant ira, dans quel pays et dans quelle ville. Il y a d'un coté de la tradition migratoire régnant dans la région d'origine, et de l'autre, l'existence des réseaux sociaux. Ce sont ces structures sociales, dépassant les frontières des pays, qui, d'après nous, déterminent le choix du pays et de la ville d'émigration et qui alimentent la circulation migratoire entre la Podlasie et Bruxelles. Avec d'autres facteurs, comme l'accessibilité du marché de l'emploi illégal, l'accès à l'éducation et aux prestations (sociales/médicales) et la présence d'une communauté établie de même origine (Marie 2004 : 11), ces réseaux sociaux favorisent l'installation dans le pays d'accueil.

5.2. Le chômage et la politique publique polonaise

5.2.1. Le chômage comme grand problème social

Le plus grands risques auxquels doivent faire face la plupart des Polonaises dans la période transitoire, c'est le chômage et la pauvreté. Longtemps, le chômage est resté inconnu en République Populaire de Pologne. L'État socialiste réalisait la politique du plein emploi laquelle excluait le chômage (Mlonek 1999 : 143) et garantissait le travail pour tous, même s'il était mal payé. Chaque personne voulant travailler avait cette possibilité et rares étaient ceux qui refusaient. Les individus sans emploi étaient perçus comme des personnes marginales, des fainéants, des délinquants ou des personnes vivant des trafics ou des ventes de devises. Ces dénominations négatives associées aux chômeurs étaient le fait des discours des dirigeants des gouvernements communistes qualifiant d'« oiseaux bleus » *[niebieskie ptaki]*, les personnes sans emploi, qui ne participaient pas à la construction d'un Etat communiste et qui vivaient en « parasite » *[pasozyty]* sur les efforts produits par la classe ouvrière. Les chômeurs étaient considérés comme le symbole des économies capitalistes et « ennemi du socialisme ». La propagande communiste présentait les chômeurs et les sans-abri, comme des produits des pays riches en soulignant leur incapacité à offrir à tous les citoyens un travail et un toit, ce qui était le cas de la Pologne et d'autres systèmes socialistes.

Les situations de personnes sans occupation professionnelle étaient donc peu nombreuses. En 1989, pour 10.000 chômeurs, il y avait 254.000 offres d'emploi, ce qui représente 25 propositions par chômeur[10]. Cette année-là, les transformations politique et économique ont commencé et avec elles une nouvelle réalité sociale et économique inconnue des Polonais jusqu'alors. Il est facile d'imaginer le choc subi par les citoyens quand le chômage a commencé à croître, devenant le problème social le plus important du pays depuis dix-sept ans. Pour montrer la vitesse avec laquelle ces changements sont survenus, il suffit de dire qu'en décembre 1989, pour un chômeur il y avait 17 offres d'emploi, mais que deux mois plus tard, pour une offre d'emploi il y avait 20 personnes sans travail (Wrzochalska 2006 : 38). Le manque d'emploi représente le coût social le plus élevé du passage à l'économie de marché parce qu'il touche une grande partie de la société polonaise et est devenu le problème majeur auquel est confrontée la Pologne d'aujourd'hui.

Afin de mieux décrire le chômage en Pologne, nous allons analyser ce phénomène social en le caractérisant selon son ampleur, sa durée, sa sélectivité et sa différenciation géographique. L'ampleur du chômage, apparu avec le processus de transformation, a surpris tant les citoyens que les gouvernements polonais. Ces derniers ont été obligés de mettre en place une législation concernant le chômage parce qu'il n'y avait aucune loi réglant cette question.

Une première loi, modifiée à plusieurs reprises, a été adoptée en décembre 1989. Elle accordait des allocations de chômage, illimitées dans le temps, à chaque personne se trouvant sans travail et enregistrée auprès d'un bureau du travail, tant pour les individus licenciés que les individus qui n'avaient jamais travaillé, comme les jeunes sortis des écoles, les femmes aux foyers ou les marginaux. Deux ans plus tard, en 1991, la nouvelle loi définissant la notion de « chômeur » et de « chômage » est entrée en vigueur. Selon cette loi, un chômeur est : une

10 Données de l'Annuaire statistique : Glowny Urzad Statystyczny, 1991. *Rocznik Statystyczny 1990*, Warszawa.

personne capable de travailler à temps plein, mais qui ne poursuit d'études et qui se trouve sans emploi. Cette loi constituait le début de la politique restrictive vis-à-vis des chômeurs. En 1991, cette législation a été modifiée quatre fois, principalement dans la partie consacrée aux allocations de chômage qui ont été limitées à un an. Cependant dans les régions les plus touchées par le manque de travail où le taux de chômage était supérieur à la moyenne nationale, le chômeur bénéficiait d'allocations pendant 18 mois (Bafoil, Matuchniak 1999 : 209). Le montant des allocations a également été diminué. Une nouvelle catégorie de sans-emploi a été créée, les chômeurs sans droit aux allocations de chômage. En décembre 1994, une nouvelle loi régularisant la question du chômage a été votée et elle est entrée en vigueur un mois plus tard. D'après la nouvelle législation, les bureaux du travail ont été chargés de la mise en place d'une politique 'active' de lutte contre le chômage, par exemple la réalisation de travaux publics. En 1996, un changement de la loi a imposé de nouvelles restrictions concernant le statut du chômeur et le droit aux allocations de chômage. La personne à la recherche d'un emploi risquait de perdre son statut si elle ne se rendait pas au bureau du travail après avoir reçu une convocation. Dès mars 1996, suite à des nouvelles restrictions, les jeunes terminant leur formation ne disposent plus du droit aux allocations de chômage. Par conséquent, beaucoup de jeunes diplômés ne s'inscrivent plus dans les bureaux du travail et ne figurent pas dans les statistiques officielles du chômage. Le 1er janvier 1997, la nouvelle modification de la loi a restreint encore davantage la notion de chômeur, qui dès lors sera définie comme : tout individu capable de travailler et qui ne bénéficie ni de salaire ni d'allocations. Ce changement a provoqué la diminution du nombre de chômeurs dans les statistiques par l'élimination des personnes percevant des allocations de préretraite entre autres. L'obtention des allocations est devenue aussi plus difficile suite aux changements introduits par cette nouvelle disposition législative. Pour obtenir le droit aux allocations, il faut travailler pendant 365 jours au cours des 18 mois précédant l'inscription au chômage, avoir un contrat de travail et recevoir un salaire minimum au cours de cette période.

L'origine de cette politique restrictive et de toutes les réductions des dépenses se trouve dans les déficits budgétaires dont a souffert le pays en cours de transformation. Les manques dans le budget national sont tellement grands qu'il n'est pas possible de mener une politique active de lutte contre le chômage. L'argent disponible de la caisse nationale couvre seulement des allocations de plus en plus réduites dans le temps et dans le montant. En Pologne, ce type d'aide de l'État peut être accordé uniquement aux personnes ayant travaillé au moins pendant un an (sans interruption) avec un contrat de travail. Elle ne peut être obtenue ni par les jeunes sans expérience professionnelle ni par des personnes travaillant avec d'autres types de contrats comme contrat de mandat *[umowa-zlecenie]* et contrat d'ouvrage *[umowa o dzielo]*. Mais ce sont ces deux derniers contrats que les patrons offrent de plus en plus souvent aux employés. Le patron embauchant un travailleur pour un poste est obligé de payer des impôts, des assurances et des cotisations pour la retraite de l'employé. Dans le cas des contrats de mandat et contrats d'ouvrage, le patron verse au travailleur uniquement son salaire sans quelque cotisation sociale que ce soit, sans impôt ni assurance. En réalité, ce système a permis de réduire le taux officiel de chômage parce que beaucoup de personnes sans emploi ne pouvant bénéficier d'allocations de chômage ne s'inscrivaient pas aux bureaux de travail, trouvant cette démarche inutile. En moyenne, seul un chômeur sur six, a droit aux allocations de chômage. Les autres peuvent, en théorie, recevoir des allocations sociales mais la réalité est beaucoup

plus compliquée. Les allocations sociales des Centres d'aide sociale polonais existent, mais elles sont de plus en plus faibles à cause de l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires. Pour pouvoir aider tous ceux (ou presque) qui se trouvent en difficulté, les agences d'aide sociale sont obligées de diminuer le montant mensuel des allocations. Les chômeurs reçoivent donc une somme d'argent qui n'est pas du tout suffisante pour la vie de tous les jours.

Graphique 7
Taux de chômage des femmes en Pologne et dans l'Union européenne

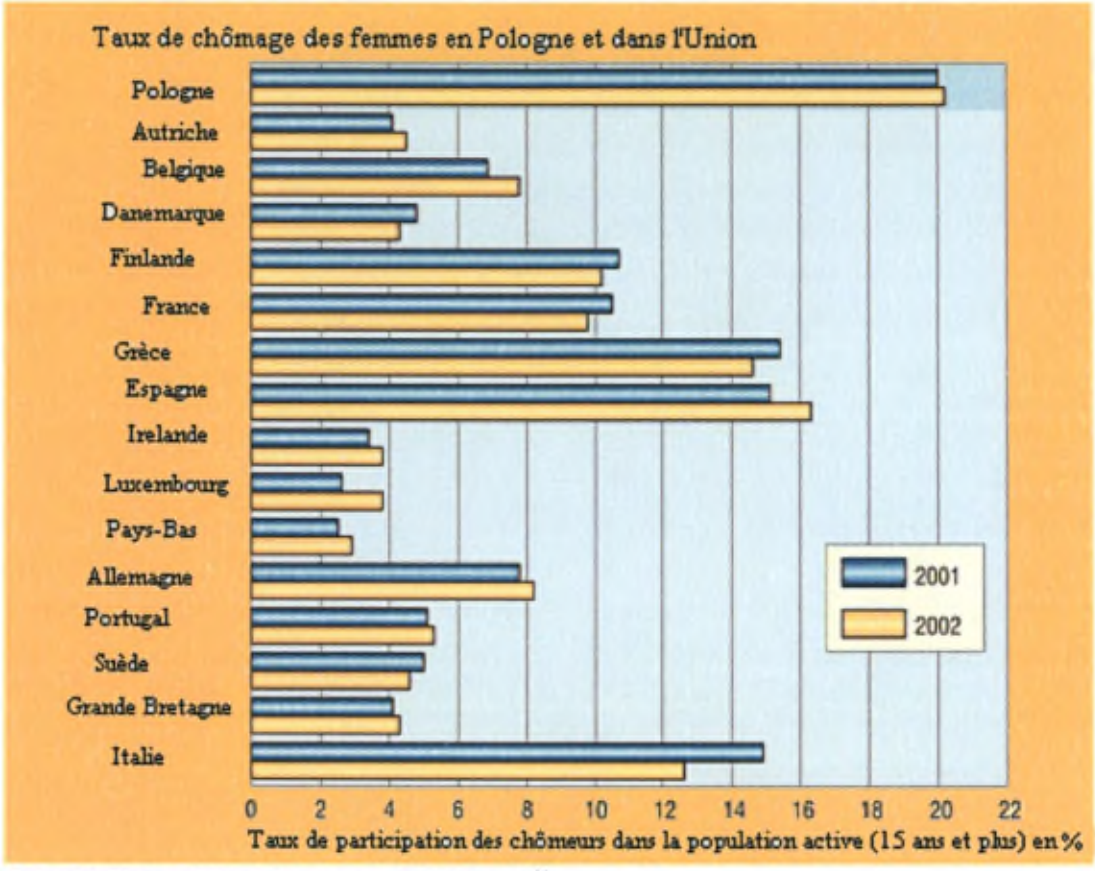

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2004 : 10)[11].

Ampleur du chômage

Après 1989, les autorités polonaises issues de Solidarnosc, découvraient un chômage de moins de 400.000 personnes, suite au plan de restructuration de Balcerowicz[12], la réalité était cependant différente. La première année déjà, le niveau de chômage dépassait le million de personnes. Un an plus tard, il y avait deux millions de chômeurs. Dès la chute du régime communiste, le chômage a touché une grande partie de la société polonaise. Des milliers de personnes se sont retrouvé sans emploi très rapidement. Des régions entières ont été sinistrées du jour au lendemain, suite à la fermeture des entreprises industrielles, ou à la liquidation des fermes agricoles d'État. Dans les années 1990, les secteurs où les licenciements ont été les plus

11 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Kobiety i mezczyzni na rynku pracy*, Warszawa.

12 Leszek Balcerowicz : ministre des Finances et vice-premier ministre dans le premier gouvernement non communiste. Il a élaboré avec un groupe d'experts un plan contenant des projets de réformes nécessaires à réaliser afin de pouvoir transformer l'économie communiste vers celle du marché. Jusqu'à aujourd'hui le plan de restructuration porte son nom.

nombreux étaient : l'industrie (900.000 emplois), l'agriculture (500.000) et le bâtiment (340.000). Le seul secteur où la demande d'embauche a augmenté est celui du commerce (1.380.000) (Borkowski, Marcinkowski 1996).

Fin, 1990, il y avait 266.600 chômeurs enregistrés. Un an plus tard, leur nombre est passé à 1,5 million, ce qui constituait environ 9% de la population active (Domanski 1992 :50). Durant deux années, suivant la sortie du communisme, entre 1990-1991, pour 74 chômeurs il n'y avait qu'un seul poste disponible. En 1992, 2,5 millions de personnes étaient sans travail. Un an plus tard, ce chiffre est passé à 2,88 millions. Cette année-là, pour un poste libre, il y avait 133 demandeurs d'emploi (Unolt 1996).

En 1994, le nombre de demandeurs d'emploi atteignait 2,9 millions, ce qui représente un taux de chômage de 16,5%, l'un des plus élevé en Europe. Seules l'Espagne (21,7%) et l'Irlande (17,4%) affichaient un taux de chômage supérieur (Unolt 1996). En 1994, 16,5% de l'ensemble des actifs étaient touchés par le manque d'emploi, soit trois millions de personnes[13]. En 2002, le niveau de chômage était de 19%, cela signifie que 3,3 millions de Polonais étaient sans emploi (Wasztyl 2003:21). En février 2003, le chômage était à son apogée : 3.344.000 Polonais étaient enregistrés dans les bureaux de travail (Wciorka 2003 : 20). Entre 1998 et 2003, dans un ménage sur deux il y avait au moins un chômeur (Wciorka 2003 : 20). En décembre 2006, le chômage a augmenté de 22.100 personnes (1,0%), ce qui veut dire qu'il y avait 2 309 400 personnes sans emploi[14].

Graphique 8
Évolution du taux de chômage en Pologne

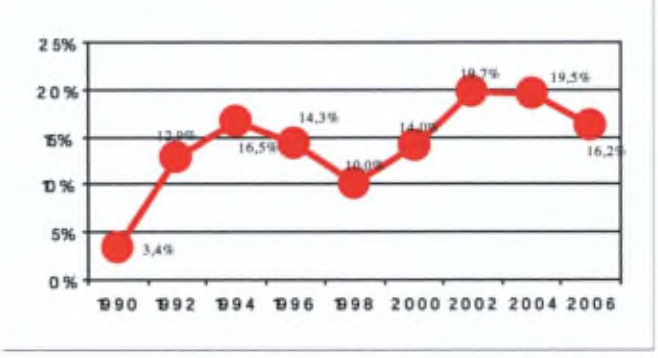

Source: Glowny Urzad Statystyczny (1996; 2003; 2005; 2007)[15].

Selon Mieczyslaw Kabaj, économiste polonais, la situation sur le marché de l'emploi en Pologne est exceptionnellement difficile. Depuis le début des changements, 5 millions de postes de travail ont été supprimés. Entre 1998 et 2001, 814.000 personnes ont perdu leur emploi. Autrement dit, chaque jour quelque 800 postes de travail ont été supprimés. Entre 1999 et 2004, le niveau d'emploi dans l'économie polonaise a chuté d'environ 1.300.000 personnes, c'est-à-dire 13% de la population active. Dans le même temps, 800.000 personnes arrivaient sur le marché de l'emploi. Les deux phénomènes ont provoqué une augmentation du chômage, on est passé de 1.800.000 chômeurs en 1998 à 3 millions à la fin de l'année 2004, ce qui veut dire 19% de chômage, le plus élevé de l'Union des 25. Parmi les 10 nouveaux pays

13 Glowny Urzad Statystyczny,1996. *Rocznik statystyczny 1995*, Warszawa.
14 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Rocznik statystyczny 2003*, Warszawa.
15 Glowny Urzad Statystyczny, 1996; 2003; 2005; 2007. *Rocznik statystyczny: 1995, 2002, 2004, 2006*, Warszawa.

membres, seule la Slovaquie, avec 16%, avait un taux de chômage proche de celui de la Pologne. Dans les anciens états membres de l'Union européenne, la moyenne était de 8% (Zybala 2005 :4-5). En plus, contrairement à d'autres pays - l'Espagne, la Lettonie ou la Lituanie - qui par exemple, en 1995, avaient eux aussi un chômage important, seules la Pologne et la Slovaquie, en 2003, ont vu le nombre de chômeurs augmenter. La comparaison de cette situation est illustrée sur le graphique ci-après.

Tableau 21

Taux de chômage dans des pays de l'Union européenne en 1995 et 2003

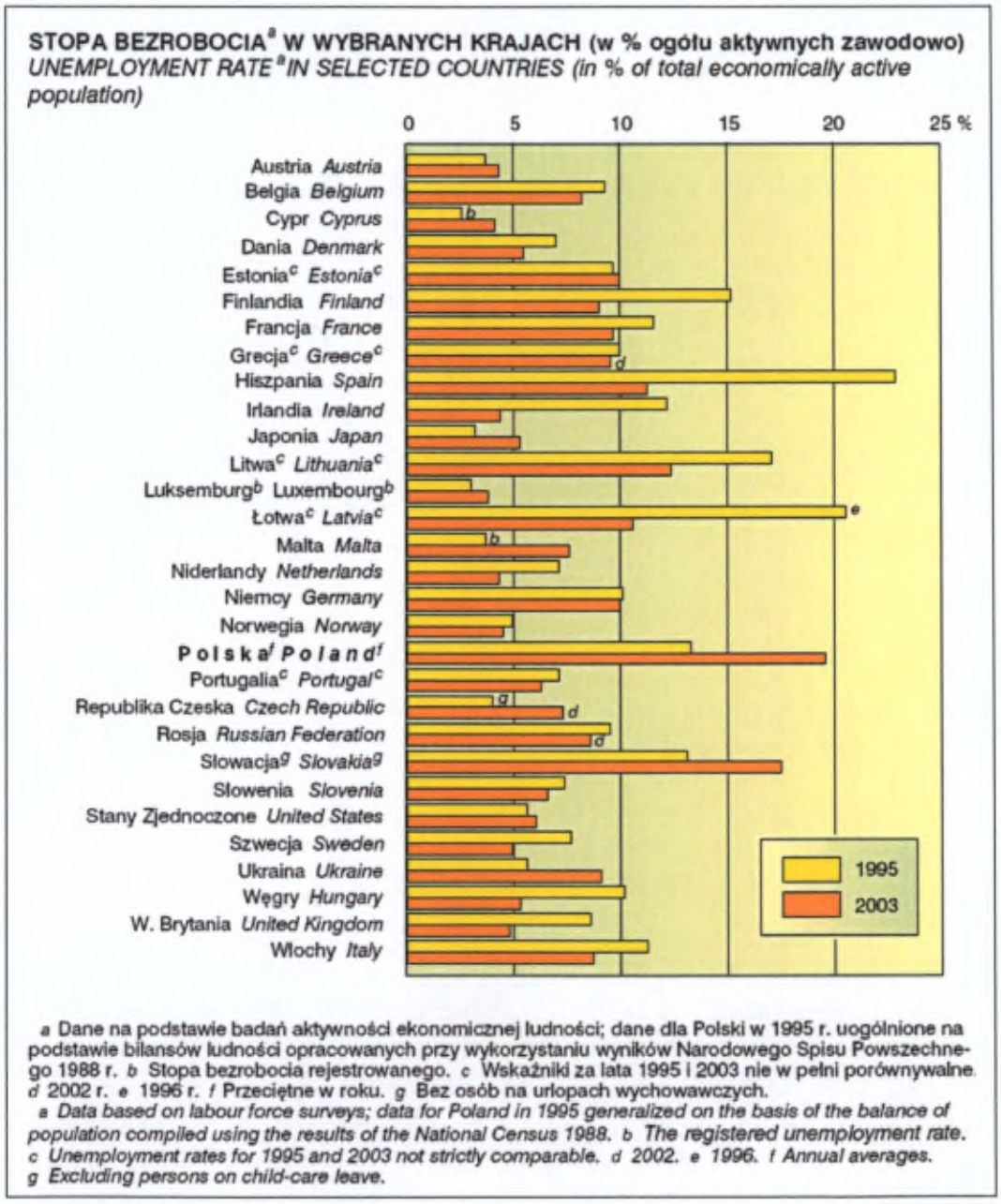

a Dane na podstawie badań aktywności ekonomicznej ludności; dane dla Polski w 1995 r. uogólnione na podstawie bilansów ludności opracowanych przy wykorzystaniu wyników Narodowego Spisu Powszechnego 1988 r. *b* Stopa bezrobocia rejestrowanego. *c* Wskaźniki za lata 1995 i 2003 nie w pełni porównywalne. *d* 2002 r. *e* 1996 r. *f* Przeciętne w roku. *g* Bez osób na urlopach wychowawczych.

a Data based on labour force surveys; data for Poland in 1995 generalized on the basis of the balance of population compiled using the results of the National Census 1988. b The registered unemployment rate. c Unemployment rates for 1995 and 2003 not strictly comparable. d 2002. e 1996. f Annual averages. g Excluding persons on child-care leave.

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2004 : 153)[16].

Deux millions de chômeurs, cela signifie qu'en comptant les familles, entre 5 et 6 millions de personnes, sont touchées par les conséquences du chômage, notamment des

16 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Kobiety i mezczyzni na rynku pracy*, Warszawa.

revenus insuffisants pour vivre ou le manque total d'argent. Près d'un million de familles comptent deux membres du ménage sans travail. Le niveau de pauvreté dans ces familles est effrayant ; plus de 37,5% des personnes qui perçoivent des allocations sociales mènent une existence en dessous du seuil de pauvreté cela signifie qu'ils ont moins de 250 zloty par mois (62,5 €) (Zybala 2005 : 5).

Des données officielles[17] ne montrent pas le niveau de chômage réel, qui peut toucher jusqu'à 25% de la population active (2 millions de personnes de plus). Il s'agit d'un chômage caché concernant toutes les personnes non inscrites, à cause du manque de droits aux allocations de chômage, cela peut concerner des personnes qui ont perdu ce droit parce qu'elles ont dépassé la période de 6 mois de chômage, des femmes au foyer qui n'ont pas droit aux allocations et des jeunes qui n'ont jamais travaillé, et qui n'ont pas de droit au chômage. Seul un chômeur sur six a droit aux allocations de chômage.

Le nombre de chômeurs ayant droit à une aide financière de l'Etat, diminue d'année en année. En 1990, 79% des sans-emploi bénéficiaient d'allocations ; en 1995, ils étaient 55%, et selon des données de janvier 2005, seulement 14,4% des personnes sans emploi avaient droit aux allocations de chômage. Ces allocations varient entre 17% et 25% du salaire moyen (Zybala 2005 :5). En 2006, 86,2% de l'ensemble des chômeurs enregistrés dans les bureaux de l'emploi ne bénéficiaient pas du droit aux allocations[18]. La réduction de la période - de 18 mois à 6 mois - durant laquelle les chômeurs perçoivent des allocations, a encore aggravé leur situation.

Il faut poser à présent la question concernant la source des revenus des chômeurs qui ne bénéficient pas d'allocations. Selon un sondage du Centre d'analyses d'opinion publique[19], en 2003, près de 75% des chômeurs déclarent qu'ils « restent à charge de la famille », 45% gagnent leur vie en travaillant de temps en temps, 12% vivent des allocations et les 12% possèdent des allocations sociales ou l'aide d'une organisation caritative, 13% des chômeurs « touchent des économies » , 4% s'occupent de vente et 3% vivent des biens qu'ils possèdent (Wciorka 2003 : 46). Nous observons un « déplacement » d'une fonction sociale de l'État vers la famille, qui constitue une privatisation de la sécurité sociale garantie jusque là par l'Etat. Cette politique n'est cependant pas conforme à la Constitution polonaise selon laquelle « chaque citoyen étant sans emploi contre sa volonté et n'ayant pas d'autres sources de revenus a le droit à une aide sociale de l'État »[20].

17 Glowny Urzad Statystyczny, 2006, 2007. *Rocznik statystyczny: 2005, 2006*, Warszawa
18 Glowny Urzad Statystyczny, 2007. *Rocznik statystyczny 2006*, Warszawa
19 Centre d'analyses d'opinion publique Centrum Badanie Opinii Spolecznej – CBOS.
20 *Konstytucja Rzeczypospolistej Polskiej*, art. 67.

Tableau 22

Taux de chômage en Pologne entre 1990-2006

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1990	0,3	0,8	1,5	1,9	2,4	3,1	3,8	4,5	5	5,5	5,9	6,5
1991	6,6	6,8	7,1	7,3	7,7	8,4	9,4	9,8	10,5	10,8	11,1	12,2
1992	12,1	12,4	12,1	12,2	12,3	12,6	13,1	13,4	13,6	13,5	13,5	14,3
1993	14,2	14,4	14,4	14,4	14,3	14,8	15,4	15,4	15,4	15,3	15,5	16,4
1994	16,7	16,8	16,7	16,4	16,2	16,6	16,9	16,8	16,5	16,2	16,1	16
1995	16,1	15,9	15,5	15,2	14,8	15,2	15,3	15,2	15	14,7	14,7	14,9
1996	15,4	15,5	15,4	15,1	14,7	14,3	14,1	13,8	13,5	13,2	13,3	13,2
1997	13,1	13	12,6	12,1	11,7	11,6	11,3	11,0	10,6	10,3	10,3	10,3
1998	10,7	10,6	10,4	10,0	9,7	9,6	9,6	9,5	9,6	9,7	9,9	10,4
1999	11,4	11,9	12,0	11,8	11,6	11,6	11,8	11,9	12,1	12,2	12,5	13,1
2000	13,7	14,0	14,0	13,8	13,6	13,6	13,8	13,9	14,0	14,1	14,5	15,1
2001	15,7	15,9	16,1	16,0	15,9	15,9	16,0	16,2	16,3	16,4	16,8	17,5
2002	20,1	20,2	20,1	19,9	19,2	19,4	19,4	19,5	19,5	19,5	19,7	20,0
2003	20,6	20,7	20,6	20,3	19,8	19,7	19,6	19,5	19,4	19,3	19,5	20,0
2004	20,6	20,6	20,4	19,9	19,5	19,4	19,3	19,1	18,9	18,7	18,7	19,0
2005	19,4	19,4	19,2	18,7	18,2	18,0	17,9	17,7	17,6	17,3	17,3	17,6
2006	18,0	18,0	17,8	17,2	16,5	16,0	15,7	15,5	15,2	14,9	14,8	14,9

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2006, 2007)[21].

21 Glowny Urzad Statystyczny, 2006, 2007. *Rocznik statystyczny: 2005, 2006,* Warszawa.

Ce tableau indique une légère baisse du niveau de chômage à partir d'avril 2004 jusqu'à la fin 2006. Cette situation n'est pas le résultat d'une meilleure politique de l'emploi menée par l'État, mais d'un exode migratoire lié à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Selon des estimations du Bureau central de statistique, entre 2004 et 2006, deux millions de Polonais sont partis travailler à l'étranger[22]. La majorité de ces départs concernait la Grande-Bretagne et l'Irlande, les pays qui ont ouvert leurs marchés du travail aux citoyens des huit pays membres entrés dans l'UE en mai 2004. Dans la sociologie polonaise, ce phénomène (de migration des chômeurs) porte le nom d' « exportation du chômage » (Kaczmarczyk 2006 :9).

Durée du chômage

Entre 1992 et 1994, 45% des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 12 mois, 37% étaient inscrits au chômage depuis une période allant de 3 à 12 mois. Les 18% restant étaient sans travail depuis moins de trois mois. En Pologne, la durée de chômage reste l'une des plus élevée de tous les pays de l'OCDE. En 1995, par exemple, 37% des chômeurs polonais restaient sans emploi pendant plus d'un an. La même année, le chômage de longue durée touchait 33% des demandeurs d'emploi en Slovaquie, 28% en Hongrie et 18% en Bohême (Bafoil, Matuchniak-Krasucka 1999 : 205-206). Fin 2004, le nombre de personnes sans travail depuis plus d'un an et enregistrées dans les bureaux de l'emploi était de 1.565.000, c'est-à-dire 52% de l'ensemble des chômeurs (Zybala 2005 : 5).

Sélectivité du chômage

Le terme de sélectivité du chômage signifie qu'il touche avant tout certains groupes sociaux comme les femmes, les jeunes, les personnes peu qualifiées. La question du chômage féminin est abordée dans une partie spécifique. Nous allons nous intéresser ici à la situation des jeunes qui commencent leur vie professionnelle dans une situation extrêmement difficile et désavantageuse existant sur le marché de l'emploi en Pologne.

Le niveau élevé de jeunes sans emploi est la facette la plus inquiétante du chômage polonais. D'après des résultats d'une enquête « Emploi », en 1994, plus de 30% des Polonais actifs (des deux sexes) de moins de 24 ans étaient à la recherche d'un emploi. Entre 1994 et 1997, 30% des jeunes de moins de 24 ans étaient sans emploi, et 60% des moins de 35 ans (Bafoil, Matuchniak-Kracuska 1999 : 205). En 2003, un tiers des personnes entre 18 et 34 ans était sans travail, et un cinquième des 35-54 ans (Wciorka 2003 : 25). Des données provenant des bureaux de l'emploi montrent des proportions encore plus importantes, les personnes de moins de 24 ans constituent près du tiers de l'ensemble des sans-emploi, et la tranche 18-34 ans représente à peu près les deux tiers du total des chômeurs. Dans la tranche d'âges 15-24 ans, le manque de travail touche 39% des personnes[23]. Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage chez les jeunes était de 13,3% à la fin de 2003 (Zybala 2005 : 5).

22 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.
23 *Rynek Pracy*, 1994: 99. *Registered Unemployment in Poland I-IV*, 1994: 13.

Graphique 9

La répartition du chômage selon les tranches d'âge en décembre 2006[24]

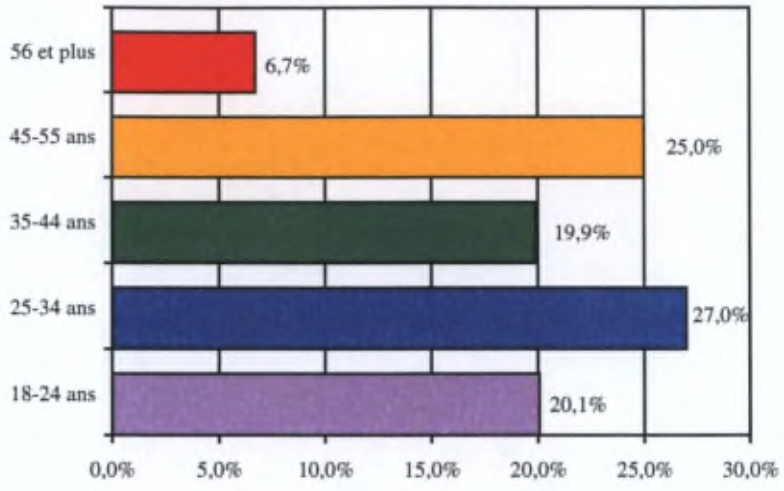

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2006: 18)[25].

Ces chiffres reflètent une situation désavantageuse faite de difficultés et d'obstacles auxquels sont confrontés les jeunes Polonais qui entrent, pour la première fois sur le marché du travail. Comme ailleurs, les situations les plus difficiles concernent les jeunes qui ne possèdent pas un niveau d'instruction très élevé, notamment ceux qui n'ont pas terminé de formation professionnelle ou l'école primaire. Les études supérieures augmentent de manière considérable les chances pour trouver un travail, malgré des difficultés générales existant sur le marché de l'emploi.

Une autre caractéristique du chômage en Pologne est la part massive prise par la tranche des 18-44 ans, qui est sensé être la période de pleine activité professionnelle. Parmi les 3 millions de chômeurs en 2004, 2,5 millions (76%) appartiennent à cette tranche d'âge. D'autre part, la même année, sur 1,5 million et de chômeurs de longue durée, 1,2 million (75%) avaient moins de 44 ans (Zybala 2005: 5).

Les personnes les moins qualifiées constituent un peu plus de la moitié des personnes à la recherche d'un emploi. Dans le groupe de travailleurs détenant un diplôme de l'école professionnelle, 51% étaient sans emploi en 2003. Parmi les ouvriers non qualifiés, 55% étaient chômeurs (Wciorka 2003 : 25). En 2006, les deux groupes de sans-emploi les plus nombreux étaient ceux des personnes avec un niveau d'étude primaire (32,8% de l'ensemble des chômeurs) et professionnel (32,7%), c'est-à-dire 65,5% des sans emploi. Les diplômés du niveau des lycées (généraux, professionnels ou approfondis représentent 29,2% des sans emploi, les universitaires est le groupe le moins nombreux, 5,3%[26].

24 Ce sont les notes les plus récentes dont nous disposons.

25 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.

26 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.

Graphique 9
Le taux de chômage selon le niveau d'instruction

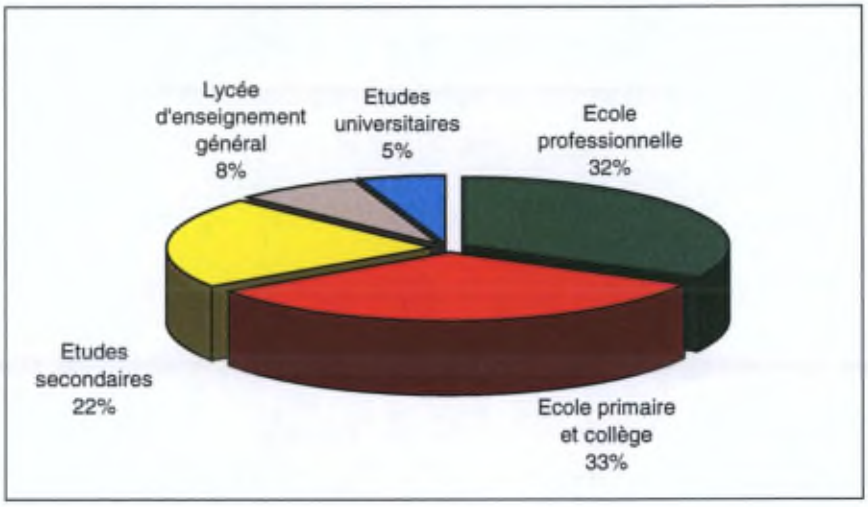

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2006 : 18)[27].

Le nombre le plus important de chômeurs peu qualifiés ou non qualifiés a été enregistré dans les voïvodies du Nord-est et du Nord du pays : kujawsko-pomorskie (71,4%), warminsko-mazurskie (69,9%) et zachodniopomorskie (69,8%)[28]. Les personnes les moins qualifiées constituent également une couche sociale où nous trouvons la plus grande proportion de chômeurs de longue durée, c'est-à-dire ceux, qui n'ont plus de travail depuis plus d'un an.

Le manque d'emploi touche plus souvent des familles de campagnes que des foyers urbains (Wciorka 2003 : 20). En mars 2006, 42,8% des personnes enregistrées dans les bureaux de chômage, habitaient à la campagne[29]. Parmi les groupes sociaux touchés, on trouve aussi les « paysans-ouvriers » (Wrzochalska 2006 : 51) dont nous avons déjà parlés dans la partie précédente de l'étude. Ils se sont retrouvé sans travail suite aux changements de la politique d'embauche, entre autres parce qu'ils étaient perçus comme des individus ayant une source complémentaire de revenus – la ferme ou/et le champ. Les paysans travaillant à temps plein dans l'agriculture semble être moins touchés par le chômage que les personnes ayant deux fonctions : travail agricole ou fermier et emploi en ville (Wciorka 2003 : 20).

Répartition géographique

Sur la carte de Pologne, on s'aperçoit très vite qu'il existe des régions dont la population est plus touchée par le manque d'emploi que dans les autres parties du pays. Il s'agit notamment des régions agricoles du Nord-est de la Pologne : des voïévodies de Slupsk, Olsztyn, Bialystok, Suwalki, Elblag où le taux de chômage atteint au minimum 25%. Ce sont des terrains dominés par l'agriculture où les fermes d'État ont été vendues en 1991. « Les activités agricoles salariées se sont écroulées en proportion avec la chute massive des fermes collectives, coopératives ou fermes d'État. Les petites villes, celles de moins de 25. 000 habitants, ont été celles où le chômage a été le plus élevé » (Bafoil 1999 : 33). Une situation

27 *Idem.*
28 *Idem.*
29 *Idem.*

similaire est observée dans la région de la Basse-Silésie, au Sud-ouest du pays, région où le chômage est l'une des conséquences de la fermeture des mines de charbon.

Le niveau de chômage le moins élevé est observé dans les grandes villes du pays, et avant tout, celles situées dans des régions bien développées : au centre, au sud et à l'ouest. Par exemple, en 1991 des différences entre les taux de chômage des villes polonaises étaient les suivantes : 4,89%), à Varsovie (centre) 6,39% à Cracovie (sud), 6,78% à Poznan (ouest), et 19,26% à Suwalki, 19,61% à Olsztyn, 18,27% à Elblag (villes du nord-est) (Janowska, Martini-Fiwek, Goral 1992 : 15). Nous voyons que « *les régions le plus touchées sont soit des régions hautement industrialisées dont les entreprises – souvent obsolètes – se sont effondrées à la suite de la perte des marchés du COMECON*[30]*, soit des régions mono industrielles, dont la (ou les) principales unités de production ont été mises en faillite (...), soit des régions agricoles dont le développement économique avait été traditionnellement négligé par le régime communiste (nord et nord-est notamment) et où la banqueroute des fermes d'Etat a entraîné un nombre de licenciement très élevé* » (Heinen 1995: 95).

Une des particularités du chômage en Pologne, ce sont les grandes différences entre régions, et celles entre les zones agricoles et les zones urbaines. Une conséquence logique de ce processus est une paupérisation très inégale et très différenciée en fonction de la région et des groupes sociaux. La pauvreté touche notamment certaines régions de la Pologne où il manque des possibilités de développement industriel comme la partie est du pays, et entre autres la région de Podlasie.

La carte socio-économique de la Pologne se caractérise par de grands et très profonds déséquilibres séparant les villes et les centres en développement des périphéries rurales complètement effondrées. Certains chercheurs (Bafoil, Matuchniak-Krasucka : 1999) parlent d'une « *profonde différenciation des espaces ruraux et des espaces urbains. Les premiers sont, généralement, soumis à une crise qui pousse au premier plan des exigences de transformation, le remembrement de la propriété, la normalisation des produits, la spécialisation et la qualification des personnels. Mais les effets de la crise sont profonds notamment à l'échelon des petites villes de moins de 25.000 habitants. On les retrouve tout aussi aigus dans les grands centres marqués par une industrie ancienne, du type textile ou mines* » (Bafoil, Matuchniak-Krasucka : 1999 : 220).

Comme nous le voyons, la situation sur le marché du travail, en Pologne, a complètement changé, le temps où l'offre d'emploi était supérieure à la demande est révolu. Dès le début du processus de transformation, la situation s'est inversée : il y a aujourd'hui plus de personnes cherchant un emploi que des postes à occuper.

5.2.2. La pauvreté comme problème social

L'économie centralement planifiée qui existait en Pologne durant le régime communiste garantissait un minimum de protection dans la vie quotidienne, notamment un emploi et une couverture sociale pour tous. Aujourd'hui, après 20 ans de transformations, certains groupes sociaux sont pratiquement privés de tout. Ils ne peuvent compter ni sur l'aide de l'État ni sur l'aide de l'Église. Les changements politiques observés en Pologne après la chute du régime

30 COMECON : Council for Mutual Economic Assistance, créé en 1949 par la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et l'URSS sous sa dictature.

communiste ont entraîné des transformations dans les rapports sociaux et économiques ainsi qu'une redéfinition du rôle à jouer par l'État.

En 1990, première année de la transformation, le niveau de pauvreté a touché 15% de Polonais, soit 5,5 millions de personnes (Warzywoda-Kruszynska, Grotowska-Leder 1994). Selon des critères de l'OCDE, la pauvreté relative est calculée en fonction des revenus moyens (c'est-à-dire qu'il est pris en compte 39% des salaires moyens ou 50% des dépenses moyennes du ménage). Utilisant ces critères, en 1994, il y avait en Pologne 13% de pauvres, soit 5,2 millions de personnes. Cette année-là, la somme prise en compte était 135 zloty (33,75 €). Nous pouvons également analyser le taux de pauvreté en utilisant le critère du minimum social. Le minimum social diffère d'un pays à l'autre. Il est défini comme la valeur économique des biens indispensables pour satisfaire aux besoins vitaux de l'individu. Ce sont donc : la nourriture (suffisante en quantité et en qualité et moyennement chère), le logement (charges, loyer, équipement), les médicaments, les vêtements, les produits d'hygiène, la culture et la détente, le sport, le transport, l'éducation et autres frais 'de réserve' qui peuvent représenter de 4 à 8% de l'ensemble des frais. En 1995, selon ces critères, 54% de la population était considérée comme pauvre, c'est-à-dire 16,6 millions de Polonais qui ne recevaient que 360 zloty (90 €) (Matuchniak-Krasucka 1999 : 273-274). Dans les analyses de la question du minimum social, nous tenons également compte du « panier minimum » de biens nécessaires pour vivre. La notion de « panier minimum », comme celle du minimum social varie d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre d'un même pays ; cela se voit notamment dans les différences entre régions urbaines et rurales. Cette dimension indique une frontière en dessous de laquelle l'individu n'arrive plus à satisfaire ses besoins élémentaires, comme l'alimentation, la santé et le logement. « *En Pologne, d'après les estimations faites par divers organismes, la proportion de la population qualifiée de pauvre et qui vit en deçà du seuil minimum absolu va de 30 à 40% selon les calculs effectués, soit près de deux fois plus qu'en 1989* » (Heinen 1995 : 83). Depuis 1993, la pauvreté extrême en Pologne, a atteint un niveau inconnu des autres pays de l'Union.

En 2003, deux tiers des Polonais avaient un revenu en dessous du minimum social (150 zloty, à peu près 37 €, par personne, par mois). Le revenu mensuel de plus que 4 millions de Polonais est de 130 zloty par mois (30 €)[31]. Cette somme n'est pas suffisante pour les besoins quotidiens comme l'achat de nourriture ou de médicaments, notamment dans le cas des personnes âgées (Wasztyl 2003). Selon des économistes de la Fondation Adam Smith, la situation économique en Pologne deviendra encore plus difficile à cause du manque de réformes permettant aux petites entreprises d'exister et d'embaucher du personnel (Wasztyl 2003 :21).

Les données statistiques pour l'année 2003 montrent qu'à peu près 44% des familles en Pologne peuvent se permettre de manger un jour sur deux un repas avec de la viande ou du poisson[32]. Un Polonais sur dix a un revenu qui ne lui permet pas d'acheter du pain ou du lait en quantité suffisante pour vivre. En 2003, la moyenne mensuelle de revenus pour un ménage en Pologne, était de 813 zloty (203 €). Les revenus des familles habitant en ville étaient plus élevés de 54% par rapport aux revenus des familles de campagne. C'est-à-dire qu'en ville une

31 Glowny Urzad Statystyczny, 2003a. *Sytuacja bytowa gospodarstw domowych w 2003 roku*, Warszawa.
32 *Idem.*

famille moyenne disposait de 938 zloty (234 €) par mois, contre 606 zloty (151 €) seulement pour une famille rurale[33]. Dans certains villages, la situation est tellement pénible que les habitants n'ont plus de quoi payer les charges et la nourriture. Ils ne sont plus capables d'acheter des produits alimentaires de première nécessité comme le pain ou le lait. Ils les prennent à crédit en promettant de payer le mois suivant. Effectivement, ils payent la dette, mais ils sont dès lors obligés de prendre un nouveau crédit pour pouvoir nourrir leur famille durant un nouveau mois.

Les données de l'Office central de statistique[34] confirment l'hypothèse selon laquelle les politiques officielles réalisées dans le domaine social n'améliorent pas les conditions de vie de la majorité de la population polonaise. La situation économique d'une grande partie de la société s'aggrave, la pauvreté touche de plus en plus de personnes et de groupes sociaux, notamment les personnes dont le salaire est très faible, les jeunes qui ont terminé leurs études, les jeunes familles avec des enfants à charge et les habitants des régions dont l'économie locale se concentrait autour d'une seule activité, le plus souvent à la campagne ou dans les petites villes de moins de 25.000 habitants. Parmi les groupes sociaux qui risquent le plus d'être confrontés à la pauvreté, on retrouve également des chômeurs et parmi eux des travailleurs non qualifiés et ceux qui ont perdu le droit aux allocations, des familles nombreuses et des familles monoparentales, des retraités, des petits agriculteurs et des anciens paysans-ouvriers qui durant le régime communiste arrivaient à gagner leur vie en liant le travail agricole ou fermier avec un emploi en ville. Dans la plupart de ces catégories, les femmes sont majoritaires.

5.3. La situation des femmes sur le marché de l'emploi

Afin de pouvoir analyser la question du chômage des femmes, nous pouvons examiner « *d'une part la façon dont la gestion de la main-d'œuvre féminine interfère dans le traitement social des problèmes liés à la période de transition, et en quoi elle influe plus globalement sur les orientations économiques et politiques du nouveau régime. Et d'étudier d'autre part l'évolution des représentations des acteurs et surtout des actrices concerné(e)s par la montée du chômage et par le mouvement de précarisation qui l'accompagne* » (Heinen 1995 : 17).

Le passage à l'économie de marché et ses coûts sociaux, la récession économique, les changements en matière de politique publique et la montée du chômage ont contribué à la naissance de nouveaux clivages entre groupes d'individus, notamment entre les femmes et les hommes. C'est le sexe qui joue le rôle le plus déterminant dans la position d'un individu sur le marché de l'emploi, notamment comme indicateur discriminant certains groupes ou catégories sociales.

Les femmes forment le groupe majoritaire des sans emploi et cela depuis le début du processus de transformation économique, en outre le taux de chômage chez les femmes diminue moins rapidement que chez les hommes (Mlonek 1999 : 146, 147). Environ 53% des chômeurs sont des femmes, proportion qui, à part quelques variations, est à peu près stable

33 Glowny Urzad Statystyczny, 2003a. *Sytuacja bytowa gospodarstw domowych w 2003 roku*, Warszawa.
34 *Idem.*

depuis 1991. En 1994, les femmes représentaient 53,4% des chômeurs, 55,1% en 1995, 57% en 1996[35] et 53% en 2006[36].

Graphique 11
Nombre de femmes et d'hommes sans emploi entre 1994 et 2003

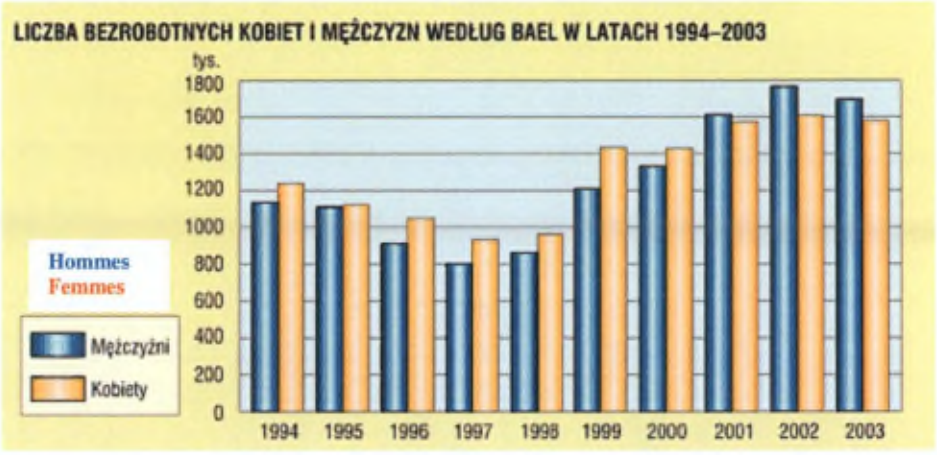

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2004 : 5)[37].

Tableau 23
Taux de chômage chez les hommes et les femmes entre 1994 et 2003

Année	Hommes	Femmes
	(en pourcentages)	
1994	12,3	15,7
1995	12,1	14,4
1996	9,9	13,4
1997	8,7	12,0
1998	9,3	12,2
1999	13,0	18,1
2000	14,2	18,1
2001	17,3	20,0
2002	19,0	20,6
2003	18,4	20,3

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2004: 5)[38].

Non seulement les femmes polonaises sont plus souvent touchées par le chômage que les hommes, mais elles restent plus longtemps sans emploi (54,5% contre 42,5% respectivement en 2006 étaient des chômeuses de longue durée, c'est-à-dire, qu'elles restaient sans emploi

35 Glowny Urzad Statystyczny, 1995, 1996. *Rocznik statystyczny: 1994, 1995,* Warszawa.
36 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005,* Warszawa.
37 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Rocznik statystyczny 2003,* Warszawa.
38 *Idem.*

plus d'un an). Elles constituent aussi la majorité des personnes ne recevant plus d'allocations[39] et enfin, comme cela montre le graphique ci-dessous, elles sont les plus touchées par le manque d'emploi de toute l'Union européenne.

Graphique 12
Le taux de chômage féminin dans les pays de l'Union européenne
(en 2001 et 2002)*

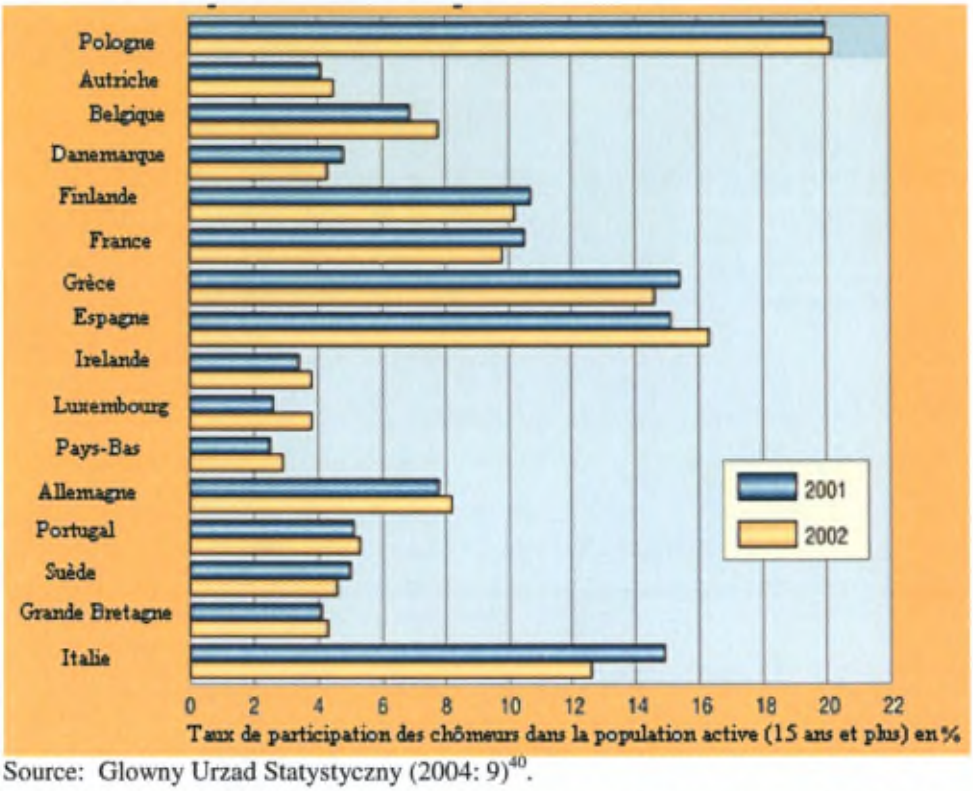

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2004: 9)[40].

* Il s'agit du pourcentage de chômeuses dans toute la population active dès l'âge de 15 ans.

Enfin, ce sont surtout les jeunes femmes qui sont majoritaires parmi les chômeurs de longue durée. En 2006, 54,5% des femmes enregistrées dans des bureaux de l'emploi étaient sans travail depuis plus d'un an[41] et leur période de non activité professionnelle est la plus grande de tous les groupes de chômeurs (Mlonek 1999 : 80, 88, 146).

La situation difficile des femmes sur le marché de l'emploi ne change de manière considérable selon aucun facteur : ni l'âge, ni le niveau d'instruction, ni le lieu d'habitation. Ainsi, même les femmes avec un niveau d'instruction moyen constituent une catégorie sociale la plus sensible à la discrimination, d'autant qu'elles forment le groupe le plus important dans toute la main-d'œuvre féminine en Pologne (40%). Autrement dit, le niveau de formation protège beaucoup moins souvent les femmes que les hommes du risque de se retrouver sans emploi. S'il apparaît que « *les chômeurs masculins ayant un niveau de formation élémentaire sont quatre fois plus nombreux que ceux du secondaire, la proportion des chômeuses se répartit de manière à peu près identique entre les deux niveaux d'éducation (élémentaire et*

39 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.
40 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Kobiety i mezczyzni na rynku pracy*, Warszawa.
41 Glowny Urzad Statystyczny, 2007. *Rocznik statystyczny 2006*, Warszawa p. 19.

secondaire). Il est donc manifeste qu'elles se heurtent à des obstacles accrus pour retrouver un emploi, quelles aient ou non poursuivi des études. Seule la petite minorité de femmes ayant fait des études supérieures sont moins souvent au chômage que les hommes (...) » (Heinen 1995: 102-103).

La majorité des femmes parmi les personnes sans emploi se retrouve dans toutes les tranches d'âge, même les jeunes filles qui finissent leur scolarité se retrouvent confrontées à la discrimination sur le marché de l'emploi. Ce groupe compte près de 60% de tous les jeunes chômeurs diplômés[42], et cet écart s'aggrave avec le temps. Il est plus difficile pour elles de trouver un emploi, même dans le cas des femmes qui ont un niveau d'étude élevé. La plus grande différence est observée chez les jeunes, celles qui ont entre 15 et 19 ans[43]. Les femmes sont majoritaires parmi les chômeurs de 25 à 34 ans, leur avenir semble être particulièrement dramatique parce que statistiquement l'âge maximum pour qu'une femme trouve du travail est de 35–40 ans.

Nous pouvons donc dire que dès le premier contact avec la vie professionnelle, les femmes rencontrent les manifestations du processus de marginalisation, dont nous allons parler plus loin. Selon une étude réalisée par le Centre de promotion des femmes à Varsovie, la majorité des femmes sans emploi qui en général possède un niveau moyen de formation, ont plus de 35 ans, elles ne connaissent aucune langue étrangère ni de fonctionnement de l'ordinateur, et se trouvent dans une situation dramatique (Knothe 1994 : 81).

Dans les années 1990, les offres d'emploi étaient destinées avant tout aux hommes (Wrzochalska 2006 : 47). La même situation est observée en Pologne au début du XXI^{ème} siècle. Depuis le moment de l'augmentation du chômage, le nombre de postes disponibles pour une chômeuse est environ trois fois inférieur à ceux proposés aux chômeurs masculins. Cette situation reflète le traitement différencié et inégalitaire de la main-d'œuvre féminine et masculine. Il manque d'offres d'emploi pour les femmes (Mlonek 1999 : 82) entre autres, parce que les secteurs qui se développent le plus en Pologne aujourd'hui (bâtiment, construction, travaux publics ; comme les autoroutes par exemple, réalisés grâce à l'aide financière de l'Union européenne) concernent avant tout des métiers d'hommes : maçon, électricien, plombier, chauffeur de mini-pelle, etc. Le manque d'offres d'emploi touche notamment les femmes à la campagne et dans les villages (Kurzynowski 2001 : 112, 211).

Cette situation désavantageuse pour les femmes sur le marché de l'emploi mène à une baisse constante du taux d'activité professionnelle, et cela tout au long du processus de transformation, mais plus particulièrement dans les années 1990 et à la campagne (Wrzochalska 2006 : 95-97). Le tableau ci-dessous montre la différence entre le taux d'activités des hommes et des femmes.

42 Glowny Urzad Statystyczny, 1994. *Rocznik statystyczny 1993*, Warszawa.
43 *Idem.*

Tableau 24
Taux d'activité professionnelle en Pologne selon le sexe, entre 1994 et 2003

Année	Hommes	Femmes
	en pourcentages	
1994	58,8	44,0
1995	58,5	43,7
1996	59,4	43,8
1997	59,8	44,0
1998	58,9	43,9
1999	55,9	40,7
2000	55,2	40,3
2001	52,5	39,0
2002	50,7	38,1
2003	50,9	38,2

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2004 : 1)[44].

Il est généralement plus difficile pour une femme que pour un homme de trouver ou de retrouver un travail. Parmi les barrières que les femmes rencontrent sur le marché du travail, certaines sont liées aux rôles de femmes. Elles ont des enfants à charge, l'aide de fille au pair manque (Kurzynowski 2001 : 111, 212), manquent aussi les moyens pour embaucher une aide ménagère. L'organisation de la garde des enfants est devenue plus difficile à cause de la fermeture des crèches et des écoles maternelles. Entre 1990 et 1999, le nombre de places dans des écoles maternelles a diminué de 17% et le nombre d'écoles de ce type, de 21%[45]. A cela s'ajoute encore le coût élevé des crèches et écoles maternelles, ce qui provoque la diminution du nombre de familles capables de payer ce type de service. Dans la même période, le nombre d'enfants dans les écoles maternelles a diminué de 15% en ville et de 21% à la campagne[46].

Dans cette situation, les femmes, beaucoup plus souvent que les hommes, sont obligées d'accepter un emploi précaire, mal rémunéré, sans relation avec leur niveau de formation ou le métier appris.

5.4. Les politiques étatiques dans le domaine de l'emploi durant le régime communiste

La constitution polonaise adoptée en 1951, proclamait l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie, tant au niveau du travail, que sur le plan familial, politique ou social. A cette époque, les gouvernements communistes, en Pologne comme dans d'autres pays du bloc communiste, proclamaient la nécessité d'embauche massive des femmes (Wrzochalska 2006 : 35). Ils cherchaient des solutions pour répondre aux besoins économiques surgissant dans un

44 Glowny Urzad Statystyczny, 2004. *Kobiety i mezczyzni na rynku pracy*, Warszawa.
45 Glowny Urzad Statystyczny, 1999. *Rocznik statystyczny 1998*, Warszawa.
46 *Idem.*

pays complètement dévasté par six ans de guerre. Des campagnes de propagande montraient des femmes travaillant dans tous les métiers, y compris ceux qui, jusque là, étaient réservés aux hommes. « *Toutefois, des contradictions surgirent très rapidement quant à l'application des législations en vigueur et on assista à un revirement assez brutal des autorités polonaises lorsque surgirent, dans les années 1950, des phénomènes de sous-emploi prenant la forme d'un véritable chômage dans les secteurs de main-d'œuvre à dominante féminine* » (Heinen 1995: 127). Dès lors, un changement radical dans les campagnes de propagande touchant les femmes a été observé. Plutôt que de mobiliser les femmes pour participer à la construction du socialisme, de les installer, vêtues de salopettes et équipées d'outils d'ouvriers, dans les usines, ou de les mettre sur les tracteurs, comme cela était le cas auparavant, les dirigeants communistes se sont tournés vers les discours soulignant l'importance d'un lien entre la mère et l'enfant et l'importance de rôle de femme au sein de la famille. Malgré cette campagne de propagande et malgré le manque d'infrastructure facilitant la garde des enfants (crèches, écoles maternelles), les femmes polonaises entraient massivement sur le marché de l'emploi, mais cela concernait avant tout les secteurs que les hommes étaient en train de quitter. Il s'agissait des secteurs du commerce ou de l'éducation, envahis par les employées féminines. La majorité des travailleurs y sont toujours des femmes.

Dans les années 1970, la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail a été à nouveau observée en Pologne. Le manque d'employés touchait avant tout les secteurs à forte domination féminine. Dans cette situation, les autorités ont mis l'accent sur la situation spécifique des femmes qui devraient pouvoir garder leurs deux rôles : celui d'une mère de famille et celui d'employée. Le modèle à suivre à l'époque était celui de la femme se réalisant tant dans sa vie privée que professionnelle, et essayant d'obtenir des succès dans ces deux domaines (Siemienska 1996 : 9-16).

Avoir un travail signifiait, à l'époque, avoir un emploi à plein temps, ce qui ne facilitait pas la situation des femmes vu la pénurie d'écoles maternelles et de crèches. Essayant d'encourager les Polonaises à travailler, le gouvernement a adopté des mesures préférentielles pour les femmes. L'une de celles-ci concernait la possibilité d'avoir des congés : le congé de maternité (après l'accouchement) qui était payé par l'État, et puis le congé maternel non payé, venant après le congé de maternité. Entré en vigueur en 1968, ce règlement prévoyait un congé maternel d'un an. En 1973, la durée prévue pour cet arrêt de travail était de trois ans à compter de la fin du congé de maternité (Wrzochalska 2006 : 35). Les femmes pouvaient aussi bénéficier de 60 jours de congé par an (payés 100%) pour la garde d'enfants malades. Il faut souligner que les congés pour garder les enfants malades ou les congés maternels d'un ou de trois ans, ont été attribués, jusqu'au début des années 1980, et cela uniquement aux mères. Un autre objectif caché de cette politique était d'augmenter le taux de natalité par la mise en place de ce système de congés facilitant la garde d'enfants.

De nouveaux changements dans la politique sociale gouvernementale sont advenus avec le mouvement ouvrier Solidarnosc. Les congés maternels ont été payés (en fonction du revenu familial par membre du ménage), les pères pouvaient les prendre eux aussi ; et les samedis sont devenus jours fériés. Ce dernier changement était très important pour les femmes car elles étaient, dans la majorité des cas, les seules à s'occuper des tâches ménagères et familiales.

Suivant la proposition de Jacqueline Heinen, nous voulons souligner la dimension sociale de la crise apparue en Pologne dans les années 1980 et mettre l'accent sur les politiques

publiques menées durant l'époque du communisme afin de pouvoir mieux comprendre leur influence sur le processus de désintégration sociale et de modélisation des rapports sociaux de sexe. « *Le peu d'attention consacré par les chercheurs (de l'Ouest comme de l'Est) à la sphère privée sous le régime communiste peut paraître surprenant lorsqu'on sait que l'incapacité des gouvernements à tenir les promesses, faites durant les années 1970, d'améliorer la consommation, a joué un rôle de premier plan dans leur perte de crédibilité aux yeux de tous ceux (c'était la majorité) qui n'appartenaient pas à des groupes d'opposition politique* » (Heinen 1995: 15). Selon cette chercheuse, la situation en Pologne ressemblait à celle du reste de l'Europe centrale et orientale dirigée par les gouvernements communistes. Les sociétés de cette partie du continent européen avaient rejeté le « socialisme réel » non seulement à cause de son caractère répressif mais aussi à cause de toutes les difficultés de la vie quotidienne auxquelles elles étaient confrontées pratiquement tout au long de la durée de ce régime. Une analyse de l'évolution politique et sociale en Pologne après la Deuxième Guerre mondiale, sous l'angle des rapports de sexe, permet de voir la négligence de la sphère privée, celle de la famille et des femmes, par des gouvernements communistes. L'attention insuffisante consacrée par les dirigeants aux problèmes de la vie quotidienne, par exemple le manque des denrées alimentaires et de biens industriels, notamment les plus élémentaires, ainsi que l'insuffisance de l'infrastructure de services, ont joué le rôle de déclencheur des tensions sociales à la fin des années 1970 et au début des années 1980, telles que les vagues des grèves et la naissance du mouvement ouvrier Solidarnosc.

Les années 1980 constituaient, en Pologne, une époque très difficile. La crise économique touchant le pays a provoqué une pénurie de biens, entre autres, des biens de première nécessité comme les produits alimentaires par exemple. L'organisation de la vie familiale est devenue compliquée et il fallait lui consacrer vraiment beaucoup de temps, par exemple en faisant la queue dans les magasins afin d'approvisionner la famille en biens nécessaires. Cela a touché les femmes sur lesquelles reposait le poids de l'organisation de la vie quotidienne de la famille. La nécessité de consacrer énormément de temps à l'organisation de la vie familiale a provoqué une baisse d'activité professionnelle de 46,4% chez les femmes en 1970, de 43,2% en 1988 (Wrzochalska 2006 : 35, 36).

La politique protectionniste menée en Pologne durant l'époque communiste a entraîné des effets inattendus influençant la situation des femmes sur le marché de l'emploi de manière négative. Ainsi, le congé maternel a finalement eu un impact négatif sur la vie professionnelle des femmes. L'interruption du travail, pour une durée minimale d'un an et la durée maximale de trois ans par enfant, parfois deux ou trois fois au cours de la vie, n'a pas amené à un développement de la carrière professionnelle. Cette politique a aussi eu une influence négative sur les possibilités d'avancement des travailleuses. Les politiques publiques menées en Pologne par les gouvernements de gauche, ont soutenu et même accentué la division sexuelle sur le marché du travail. Cela s'est exprimé par la ségrégation horizontale et verticale du travail et par des différences salariales très élevées. L'écart salarial entre les femmes et les hommes durant l'époque communiste était le plus élevé en Europe de l'Est. Il concernait entre 20% et 50% de revenus mensuels[47] (Domanski 1992 : 103).

47 Commission des Communautés européennes, 1993. *Les femmes en Pologne (1991-1992)*, Les cahiers de Femmes d'Europe, n° 39, Bruxelles, p.7.

5.5. Les politiques étatiques, l'économie et le chômage d'aujourd'hui

Les sources de l'actuelle situation difficile observée dans la Pologne d'aujourd'hui sont à chercher dans les années qui ont suivi la chute du régime communiste. Selon nous, c'est l'idée de la thérapie de choc et du passage le plus rapide possible à une économie capitaliste qui sont les plus grands responsables de la mauvaise condition actuelle de la société polonaise. Les partisans d'un néo-libéralisme de choc « à la Jeffrey Sachs » étaient toujours convaincus « *de la nécessité de se débarrasser le plus vite possible des structures économiques et sociales héritées du régime communiste, fût-ce au prix de sacrifices très importants imposés à la majorité de la population – chômage, gel des salaires, baisse drastique du niveau de vie, etc.* » (Heinen 1995: 23). Déjà au début du processus de transformation, les opinions montrant la nécessité de mener en Pologne une thérapie de choc dominaient les discours politiques. Les pouvoirs décisionnels ne s'inquiétaient pas trop des conséquences que cette façon de penser et cette stratégie de passage à l'économie de marché pourraient provoquer, comme par exemple l'abandon de toute protection des groupes faibles, notamment les femmes. Les gouvernements, de gauche comme de droite, avaient des préoccupations plus importantes que celles concernant les effets du passage trop rapide à l'économie de marché sur les groupes les plus démunis (Baalsurd 1992 : 72), par exemple le taux d'inflation trop élevé ou la privatisation de grandes entreprises nationales. Les gouvernements polonais qui se sont succédé depuis 1990, se sont concentrés sur l'introduction des nouvelles dispositions qui pourraient faciliter le passage vers une économie de marché en diminuant les charges étatiques dans le domaine social de manière significative. Quelques exemples : la suppression du congé maternel de trois ans, considéré comme trop coûteux pour le pays confronté à un grand nombre de difficultés comme le chômage par exemple, la réduction des possibilités d'obtention des allocations de chômage et la diminution consécutive des montants de ces allocations.

Comme ce fut le cas dans le régime socialiste, durant la période de transition, nous observons l'ignorance du facteur humain, ce qui a provoqué la situation difficile subie aujourd'hui par des milliers de Polonais. La dimension humaine ignorée durant tout le passage à l'économie du marché a provoqué, puis aggravé la mauvaise situation d'une grande partie de la société polonaise dans les domaines sociaux tels que la santé, le logement, le travail. Depuis 1992, « *il apparaissait clairement, aux yeux de quiconque était sensible à la dimension sociale de la crise des années 1980, que les problèmes sociaux constitueraient une pierre d'achoppement majeure pour les équipes gouvernementales chargées de mener à bien le processus de démocratisation. En Pologne, les élections de septembre 1993 ont apporté une confirmation plus rapide que prévue de cette appréhension, en donnant la majorité aux formations politiques qui avaient fait campagne sur ce thème – en l'occurrence les ex-communistes chassés du pouvoir trois ans auparavant.* » (Heinen 1995 : 16).

5.6. La perception du rôle des femmes : le Mythe de la Mère-Polonaise

L'explication de la situation dans laquelle se trouvaient, et se trouvent encore, les femmes en Pologne est à rechercher dans la tradition et l'histoire polonaise, notamment dans « *l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique, la double charge familiale et professionnelle faisant peser sur elles, à la différence des hommes, toute une série de contraintes qui se répercutent de manière négative sur leur situation dans le travail et dans la société. Ces contraintes sont d'autant plus fortes en Pologne que la place accordée à la famille dans la vie des individus reste beaucoup plus grande que dans la plupart des pays occidentaux, et cela tant d'un point de vue culturel que dans la réalité quotidienne* » (Heinen 1995: 134-135). L'église catholique qui occupe une place importante dans une société aussi religieuse que la société polonaise, joue également un rôle important dans cette assignation des femmes aux foyers et au travail domestique. Toutes les catégories sociales de la société polonaise y sont attachées, avec une augmentation dans les milieux se caractérisant par un niveau d'éducation peu élevé.

Un autre élément vient s'ajouter à tout cela, c'est l'existence du modèle culturel et religieux de la Matka-Polka *[la Mère-Polonaise]*. Enraciné dans la société polonaise, ce type idéal de femme influence l'image de la femme, sur ce qu'elle devrait être et ce qu'elle devrait faire. L'image de Matka-Polka trouve son origine dans l'histoire de l'État polonais qui pendant 125 ans n'existait pas sur la carte de l'Europe, étant divisé entre la Prusse, la Russie et l'Autriche. L'emblème de la Matka-Polka constituait une incarnation de l'unité des valeurs importantes pour les Polonais : la religion catholique, la langue et la culture polonaises. Dans l'histoire de Pologne, la famille a joué un rôle de refuge face aux systèmes autoritaires des envahisseurs du XVIII^{ème} siècle, aux occupants durant les Première et Deuxième Guerres mondiales, et aux pouvoirs totalitaires communistes.

Durant ces époques, la famille jouait aussi un rôle de gardien des valeurs nationales ; toute la Pologne et tout ce qui était polonais s'y concentrait. Au fil des années, la famille est devenue un bastion de polonité, impossible à conquérir par les envahisseurs et qui a réussi à conserver ce qui conditionnait et garantissait la renaissance la plus rapide possible du pays. « *Ils n'ont pas réussi à anéantir la polonité parce qu'ils n'étaient pas capables de pénétrer dans la famille polonaise* » (Jablonowska 1975). La famille était perçue comme une zone frontière entre l'espace public envahi par « eux » et l'espace privé du « nous », où il était possible de parler librement, d'avouer ses opinions ou de rencontrer des gens comme « nous ».

Après 1945, le système communiste, avec toutes ses difficultés et ses contraintes touchant les simples citoyens, a renforcé le besoin de sécurité et le besoin d'avoir un « lieu de refuge ». Dans un monde plein d'ennemis et d'espions, seule la famille garantissait le sentiment de sécurité. Cette situation a augmenté l'opposition entre « nous » (la famille/la nation) et « eux » (les communistes/les étrangers), et l'image de la Matka-Polka s'est réactualisée très rapidement. Comme preuve de cette situation, nous pouvons souligner « *la tendance croissante des individus, au fur et à mesure que la situation se dégradait sur le plan économique et social et de façon inversement proportionnelle aux contraintes étatiques, à valoriser la famille perçue comme un lieu de refuge marquant la frontière entre le « nous » et le « eux », comme le seul espace permettant le développement de l'initiative et de l'autonomie*

de la personne, et où se forgent les solidarités et les identités individuelles. Or quels étaient les acteurs centraux de cet univers, sinon les femmes, principales concernées par les difficultés croissantes au quotidien ? » (Heinen 1995 :14-15).

Il faut ajouter que, durant les années d'occupation allemande puis russe, les rencontres en dehors de la maison étaient limitées. Il s'agissait non seulement du « couvre-feu » mais aussi de la possibilité d'être entendu par des espions ou des personnes collaborant avec les occupants. Dans de pareilles conditions, les rencontres en famille ou entre amis à la maison sont devenues la forme la plus populaire de la vie sociale. A l'époque du communisme, le choix des restaurants ou des cafés était très limité, tout comme l'offre présentée par ces établissements (à une époque, il fallait apporter son propre sucre si on voulait boire un thé ou un café sucré). Ce n'est qu'assez récemment, avec les transformations politique et économique, que de nouveaux modes de rencontres, comme les sorties au restaurant ou au café se sont installés, principalement chez les plus jeunes.

Si nous voulons analyser la place occupée par la femme dans la société polonaise, il faut donc parler de la famille. Nous avons mentionné que la famille joue un rôle primordial dans la vie des femmes, qui placent en deuxième position l'occupation professionnelle. Aujourd'hui, en Pologne, la famille reste très soudée, c'est en partie dû au fait que, souvent, plusieurs générations vivent ensemble sous le même toit. C'est une conséquence du manque de logement et du prix trop élevé des locations. Nombreuses sont les familles, de deux ou de trois générations, habitant dans un appartement de 45-65 m², faute de moyens, pour les jeunes et même les jeunes mariés de s'offrir un autre logement. Si tous les membres de la famille n'habitent pas ensemble, ils continuent à se voir relativement souvent, en général, au moins une fois par semaine, le dimanche, ou même deux à trois fois par semaine. Les membres de la famille qui ne travaillent pas ou plus, à cause du chômage, sont chargés de la garde des petits-enfants. Cela concerne avant tout des femmes, des grands-mères qui prennent leur retraite à 60 ans, cinq ans plus tôt que les hommes. Généralement, la famille se mobilise pour palier au chômage qui touche l'un ou l'autre de ses membres. Il faut souligner qu'en Pologne la notion de famille signifie la famille large, traditionnelle, qui compte deux ou trois générations, et non, comme dans la majorité des pays de l'Europe occidentale, la famille nucléaire.

L'éthos de la maternité et de la « famille-refuge », avec le concept de la « Mère-Polonaise » ont donc contribué à la définition de la place et du rôle des femmes dans la société polonaise. Aujourd'hui encore, cette image est présente dans la conscience commune et individuelle des Polonais. Les changements de mentalité chez les acteurs sociaux apparaîtront, mais ils ne se produisent pas du jour au lendemain. C'est un processus long et lent. Encore « *aujourd'hui, ce qui donne un sens à la vie aux yeux des deux tiers des Polonais, c'est d'abord la famille et le foyer. Le travail et l'éducation viennent très loin derrière, bien qu'une évolution tendant à leur conférer davantage de considération se fait jour dernièrement* » (Gucwa-Lesny 1994 : 119). Il est intéressant de dire quelques mots sur la perception qu'ont les femmes du travail salarié. Pour la majorité des Polonaises, les avantages et les désavantages de leur activité professionnelle sont liés à la famille. Environ 74% des femmes déclarent comme motivation principale de leur travail, l'augmentation du budget familial. Seules 14,4% d'entre elles sont intéressées par leur occupation professionnelle. Et 9,7% des femmes ont voulu

utiliser leurs qualifications professionnelles et ont commencé à travailler[48]. En ce qui concerne les inconvénients d'avoir une occupation professionnelle, 57% des femmes regrettent le manque de temps pour leurs enfants et pour le ménage (36%). Selon la sociologue polonaise, Anna Titkow, l'occupation professionnelle des femmes ne les a pas aidées à prendre confiance en elles, ni à changer leur perception de la place qu'elles occupent dans la famille et dans leur entourage social. L'activité professionnelle exercée par les femmes, encore aujourd'hui, n'est pas considérée comme équivalente à celle des hommes et le salaire qu'elles reçoivent comme aussi important que celui des hommes. Celui-ci est plutôt perçu comme complémentaire et c'est l'homme qui reste le principal responsable de la vie de famille. De plus, les femmes qui travaillent se retrouvent souvent confrontées à l'augmentation significative de leurs obligations et à la diminution des possibilités de se réaliser elles-mêmes (Strykowska 1993).

Analysant la question du chômage féminin, nous pouvons remarquer qu'un rôle important est joué non seulement par le sexe mais aussi par le statut familial. Les jeunes femmes mariées et les jeunes mères se trouvent confrontées à de plus grandes difficultés que les femmes célibataires pour trouver un emploi. En effet, elles sont considérées par les employeurs, notamment dans le secteur privé, comme des employées « à haut risque » parce qu'elles peuvent s'absenter plus souvent que les autres en raison de leur rôle au sein de la famille. Ainsi, il arrive qu'après la question concernant le statut familial, l'entretien d'embauche se termine quand l'employeur append qu'il s'agit d'une jeune maman ou d'une jeune mariée. Parfois, la femme réussit à convaincre son futur patron de l'embaucher, mais elle est obligée de signer une lettre dans laquelle elle donne son accord pour être licenciée si elle attend un enfant. « *Pendant l'interview d'embauche, ce n'est qu'à nous, les femmes, que sont posées des questions concernant notre vie privée. Si tu es jeune et que tu n'as pas d'enfants, l'employeur potentiel se demande, si dans quelque temps tu en auras. Si tu es plus âgée et que tu as laissé les enfants pour plus tard, il se demande, si tu n'en auras pas bientôt ; et si tu as déjà des enfants, il se demande, si tu as encore le temps pour un autre travail. On ne pose jamais des questions pareilles aux hommes* » (Matlary 2000 : 50-51).

La possibilité d'être enceinte et d'avoir des enfants dont il faut s'occuper joue contre les jeunes femmes recherchant un emploi. Ces sont des facteurs qui influencent de manière négative la décision d'embauche prise par le futur employeur qui craint l'absentéisme des femmes au travail, par exemple, les jours libres nécessaires pour garder les enfants en cas de maladie. Pour ces raisons, les employeurs préfèrent embaucher des hommes, malgré le coût plus élevé (Kurzynowski 2001 : 118).

Dans la nouvelle réalité sociale et économique, les femmes sont confrontées à plusieurs difficultés. Elles sont discriminées sur le plan professionnel notamment à cause de salaires moins élevés que ceux des hommes. Il manque d'offres d'emploi pour les femmes (Mlonek 1999 : 82), selon nous, suite au développement des secteurs dits « masculins », comme le bâtiment et les transports par exemple. Le développement de nouvelles formes d'emploi, comme le travail à temps partiel ou les contrats à durée déterminée, notamment dans le secteur privé, peuvent encore renforcer cette discrimination et favoriser la précarité et l'instabilité de la situation des femmes sur le marché de l'emploi. Nous observons donc une précarité croissante dans l'emploi surtout chez les femmes, et cela tant dans le secteur public que privé. Celles qui

48 Commission des Communautés européennes, 1993. *Les femmes en Pologne (1991-1992)*, Les cahiers de Femmes d'Europe, n° 39, Bruxelles, p.10.

sont employées dans le secteur privé sont très souvent moins bien payées et occupent des postes à faible responsabilité. Les femmes sont aussi très peu nombreuses en tant que chef d'entreprise et elles travaillent rarement à leur propre compte (elles représentent 25% des indépendants)[49]. On vérifie donc que « *le développement dynamique du secteur privé auquel nous avons assisté ces dernières années fait apparaître que les femmes ne participent à ce processus que de manière limitée, que ce soit en tant que propriétaires ou en tant qu'individus occupant des postes à responsabilité* » (Knothe 1994 : 77). La précarité de l'emploi s'aggrave. Des contrats à durée déterminée d'un mois, d'une semaine, deviennent la norme. L'embauche en noir, sans contrat, sans assurance n'est pas rare. Les méthodes utilisées durant la privatisation et dans le contexte de la situation difficile sur le marché de l'emploi, peuvent être jugées comme inadmissibles et violentes.

Nous voyons donc bien que l'ensemble des circonstances et des spécificités de la société polonaise ne facilite pas la mobilisation des femmes en tant qu'actrices sociales indépendantes afin d'obtenir l'amélioration des conditions de vie et le traitement égalitaire dans la société. L'église catholique joue un rôle non négligeable dans cet état de fait avec la doctrine de primordialité des devoirs de mère et d'épouse plutôt que de vie professionnelle pour les femmes.

A l'analyse de cette situation, nous percevons de vraies discriminations à l'égard des femmes par les politiques étatiques des gouvernements de l'époque de transition. Il est très probable que ces discriminations vont encore se multiplier à cause des exigences de l'économie de marché qui augmente la concurrence entre les groupes sociaux et mène souvent à une polarisation de la société surtout entre les groupes qui se trouvaient au départ à des positions inégales.

5.7 Conclusion

L'analyse de la situation des femmes en Pologne aujourd'hui, montre très clairement qu'il existe un processus de paupérisation de cette catégorie sociale. Tous les facteurs dont nous avons parlé, comme les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, la précarisation de l'emploi, la liquidation des privilèges sociaux, la diminution des allocations, ne font qu'aggraver la situation dans laquelle se trouve une grande partie de la main-d'œuvre féminine. Les allocations (chômage, congé, pension) sont en général insuffisantes pour avoir une vie digne. Il faut souligner que près de 15% des chômeuses ne vivent que des seules allocations obtenues, et plus de la moitié de l'ensemble des chômeurs n'a plus droit à une aide quelconque. Tout cela nous pousse à la constatation, qu'il y a une certaine « féminisation de la pauvreté » en Pologne (Kotowska 1995).

Plutôt que de précarisation, Jacqueline Heinen parle d'un phénomène de marginalisation de la main-d'œuvre féminine observé en Pologne « *car dans une société frappée par un taux de paupérisation aussi élevé que celui qu'on connaît en Pologne, la précarisation est un danger qui menace l'ensemble des groupes sociaux. Il ressort clairement que les discriminations à l'égard des femmes tendent à s'accentuer. Leur très faible présence dans les instances de décision économiques et politiques, de même que l'absence de tout mouvement*

49 Glowny Urzad Statystyczny, 1993. *Rocznik statystyczny 1992*, Warszawa.

social d'ampleur susceptible de défendre efficacement leurs intérêts spécifiques en tant que travailleuses y sont certainement pour beaucoup » (Heinen 1995 : 20- 21).

Les femmes constituent un exemple d'une catégorie sociale centrale du processus de transformation mais pourtant ignorée, comme ce l'était auparavant. Il n'est pas faux de dire que les femmes, en raison de la place occupée sur le marché du travail, se trouvaient au centre des changements économiques dès leur début. Les bouleversements vécus par la société polonaise ces 20 dernières années, ont fortement touchés les femmes non seulement par les licenciements et la perte d'emploi, mais aussi par les changements en matière de politiques sociales. Ce sont les femmes qui étaient les premières à sentir les limitations drastiques concernant les congés de maternité, les allocations de chômage, etc.

Dans la Constitution de la République de Pologne, nous lisons que : « les pouvoirs publics, par la réalisation des projets anti-chômage, mènent une politique garantissant l'emploi total et productif »[50]. Mais la situation actuelle sur le marché de l'emploi en Pologne, ainsi que la situation économique de milliers de chômeurs est le résultat de la politique passive de l'emploi menée par les gouvernements de l'époque de la transformation, de gauche comme de droite. C'est le résultat d'un niveau insuffisant de ressources consacrées au Fonds de l'emploi. Seuls 4% du budget national annuel sont dirigés vers ce Fonds et moins de 2% du PIB, ce qui signifie un montant de loin inférieur à celui des pays de l'Europe de l'Ouest et même de certains pays de l'Europe centrale[51].

Dans l'opinion de la majorité des Polonais, qui se trouvent sans emploi, c'est l'État et sa mauvaise politique qui est le principal responsable de la situation économique en Pologne et c'est donc l'État qui devrait trouver des solutions au chômage et au manque de perspectives. En général, les chômeurs en Pologne sont assez passifs, surtout les personnes plus âgées et les chômeurs de longue durée. Le chômage, la paupérisation graduelle d'une partie significative de la population et le manque de perspectives sont très répandus et très souvent présents dans la société polonaise actuelle. « *(...) Le taux de chômage, et plus encore le caractère massif du chômage de longue durée, qui ferme quasiment toute perspective de reprise d'activité pour les individus concernés au-delà d'une certaine période, et qui frappe des groupes relativement limités (travailleurs non qualifiés, femmes, personnes âgées), constitue lui aussi une ligne de clivage entre ceux que leur profil place sur une voie plus ou moins sans issue et ceux qui ont encore un emploi ou qui ont des chances d'en retrouver un.* » (Heinen 1995 : 203).

Le chômage d'exclusion qui existe en Pologne est une forme compliquée qui englobe plusieurs effets destructeurs pour la société. Le plus inquiétant dans cette situation est le processus de polarisation de la société polonaise. Certains ont beaucoup perdu dans ce changement de décor en Pologne, mais certains y ont gagné, parfois avec des moyens plus ou moins légaux. Au fil des années, les gagnants se sont enrichis et les pauvres ont perdu une partie des privilèges ou de protection et se sont retrouvés dans la pauvreté extrême. La polarisation de la société polonaise (Beskid 1989 : 20, 9) est de plus en plus marquée et inquiétante. Il manque en Pologne, comme cela est le cas des sociétés de l'Ouest, une classe moyenne bien développée constituant un moteur pour l'économie nationale. La catégorie sociale qui nous intéresse particulièrement dans cette analyse, à savoir les femmes, fait partie des perdants. Il suffit de regarder les statistiques pour s'apercevoir que « *l'avenir se présente*

50 Konstytucja Rzeczpospolitej Polskiej, art. 65.

51 Glowny Urzad Statystyczny, 1994. *Rocznik statystyczny 1993*, Warszawa.

sous un jour nettement plus sombre pour les femmes que pour les hommes. Et ce, d'autant plus que les transformations économiques s'accompagnent de l'introduction de politiques de rigueur qui ont pour effet d'accroître le poids des charges domestiques incombant aux femmes au sein de la cellule familiale (...), réduisant même par là leur marge d'autonomie. C'est ce qui m'a amenée à parler, dans leur cas, de processus de marginalisation » (Heinen 1995: 204).

Le devenir de la main-d'œuvre polonaise, surtout féminine, se présente comme très difficile. Les conditions de travail, surtout dans le secteur privé, sont très précaires. Avec un niveau de chômage qui touche un quart de la population active, les employeurs savent très bien qu'ils peuvent faire pratiquement tout ce qu'ils veulent et qu'ils trouveront toujours quelqu'un qui sera volontaire pour travailler chez eux.

La marginalisation des femmes sur le marché de l'emploi est encore renforcée par leur situation sur le plan familial, dont nous avons parlé un peu plus haut. Il est néanmoins possible qu'avec le développement de l'économie de marché et tous les changements que cela provoque (passage vers la société de consommation, augmentation de la concurrence entre les individus, nouveaux modes de vie), la position des femmes dans la société et leurs aspirations changeront. Déjà actuellement, on observe chez les femmes jeunes, l'apparition de nouvelles attitudes par rapport à leur profession, leur éducation et leur vie de famille. Il y a de plus en plus de jeunes femmes qui déclarent vouloir réussir leur vie professionnelle, augmenter leurs qualifications et travailler même en ayant des enfants. La vie familiale reste encore très importante chez les jeunes femmes, mais certaines tendances nouvelles sont observées depuis quelques années. L'âge auquel les personnes se marient (hommes et femmes) est en augmentation constante, comme l'âge où l'on décide d'avoir un premier enfant. Il y a de plus en plus de couples qui cohabitent sans être mariés, ce qui était difficile à imaginer il y a encore quelques années. Au sein de la famille, les changements observés concernent avant tout le nombre d'enfants, qui diminue sans cesse depuis 1989. Le modèle de la vie à deux change également. Les femmes jeunes veulent vivre selon le modèle de partenariat qui prévoit une répartition des tâches ménagères et familiales entre l'homme et la femme. Elles déclarent avoir envie de temps libre pour elles, et ne pas vouloir vivre comme leurs mères sans moments libres et surchargées par les obligations ménagères. Ces transformations se sentent évidemment davantage dans les grandes villes qu'à la campagne, mais elles peuvent aussi influencer les modifications dans les communautés plus traditionnelles. Tout cela peut, avec le temps, provoquer un changement de la place occupée par la famille dans la société polonaise. Il est possible que le modèle de famille nucléaire et très individualiste que nous observons dans les pays de l'Ouest devienne plus répandu que le modèle actuel d'une famille traditionnelle. Évidemment, cela ne se fera pas en un jour. Nous savons très bien que les changements d'attitudes, de modes de vie et de rôles sociaux se font très lentement. Nous trouvons que les migrations internationales des Polonais peuvent avoir une certaine influence sur ces modifications. La rencontre directe avec un autre style de vie que celui connu jusqu'à présent provoque souvent un désir de changement, encore renforcé par les médias de l'Ouest propageant un nouveau mode de vie pour les Polonais, les transformations dans ce domaine peuvent s'accélérer significativement.

Les chômeuses polonaises voient en général deux possibilités de changer leur situation professionnelle et financière. Ce sont : le travail dans le secteur informel de l'économie

nationale ou l'emploi, souvent aussi illégal, à l'étranger. Le travail au noir, c'est-à-dire, « *du travail non déclaré sur lequel il n'y a aucun impôt ni aucune charge à payer que ce soit de la part du travailleur ou de l'employeur* » (Matuchniak-Krasucka 1999 : 279) concerne actuellement entre 20% et 30% des chômeurs, dont une partie importante est constituée par des femmes, travaillant dans le secteur informel. Les secteurs les plus souvent touchés en Pologne par cette forme d'emploi sont : l'agriculture et le jardinage, la construction, la rénovation et la réparation, ainsi que des travaux ménagers (Matuchniak-Krasucka 1999 : 280). Ce sont alors dans les mêmes branches de l'économie que les migrants polonais, hommes et femmes, trouvent du travail non déclaré à l'étranger, également en Belgique. La migration internationale devient alors le moyen d'améliorer sa situation sur le plan financier plus intéressant que le travail au pays, parce que pour les mêmes types d'occupation professionnelle elle offre des salaires beaucoup plus élevés. Cela explique pourquoi les Polonais, et notamment les Polonaises se trouvant dans ce contexte social défavorable discriminant pour elles, participent majoritairement dans les mouvements migratoires internationaux.

Nous voyons donc que chez les femmes originaires de Pologne, il existe une grande disposition au travail. Ce n'est pas le fait d'aller travailler qui pose problème aux Polonaises, mais les possibilités d'avoir un emploi, notamment un emploi bien rémunéré et répondant à leurs aspirations, mais parfois d'avoir tout simplement un travail.

CHAPITRE VI : Migrations et structures des opportunités

Les éléments d'analyse présentés dans le chapitre précédent nous ont permis de mettre en évidence des causes structurelles et potentielles de la migration : le chômage, la pauvreté et la marginalisation des femmes. Toutefois, ces éléments structurels ne suffisent pas à expliquer les raisons des mobilités. A partir d'une mise en forme des causes structurelles de la migration polonaise, nous chercherons, en nous référant au concept de structures des opportunités tel qu'utilisé par Portes (Portes, Borocz 1989 ; Portes 2007), à fournir une explication plus analytique et structurelle de la migration polonaise à Bruxelles. Cette interprétation structurelle repose sur trois déterminants spécifiques que nous détaillerons dans ce chapitre : une dépendance historique, la mobilisation de réseaux sociaux forts et l'ouverture d'opportunités politiques et institutionnelles. En étudiant la migration polonaise à Bruxelles, nous avons relevé qu'elle provient prioritairement, bien que pas exclusivement, d'une région de Pologne : la Podlasie. Nous soutenons que cette région est historiquement travaillée par la mobilité spatiale, interne d'abord et internationale ensuite, faisant de cette dernière une pratique courante d'une partie de la population. Cette disposition à la mobilité se construit également sur la mobilisation d'un réseau social fort, la famille, unité fondamentale de la migration polonaise. Enfin, cette migration a aussi tiré partie de certaines opportunités institutionnelles et politiques spécifiques liées à la gestion publique belge et européenne en matière de visa de tourisme et aussi des mesures liées à l'entrée dans l'Union européenne. A cela s'ajoute également des lois et des règles régissant le marché du travail qui ont offert certaines opportunités.

6.1. De la dépendance historique : la continuité migratoire

La migration de Pologne dans les années 1990, s'est caractérisée par la concentration géographique du processus migratoire. Il existait des régions d'où les habitants partaient plus souvent à l'étranger. L'une des régions touchées par un mouvement migratoire très intense était, et elle l'est encore maintenant, la Podlasie. La migration internationale dans cette région est caractéristique non seulement à cause de la grande intensité du mouvement, mais aussi de la domination d'une seule direction, à savoir, la Belgique. Le meilleur exemple à ce propos, est que « la région de Podlasie » et quelques noms de ses villages, tels que « Siemiatycze, Monki, Perejewo, Drohiczyn, Knyszyn » se répétaient dans de nombreux entretiens. C'est d'ailleurs à Siemiatycze que le consul de Belgique en Pologne s'est rendu il y a quelque temps pour une visite officielle, ce qui peut témoigner de l'importance du phénomène migratoire.

La région de Podlasie a de longues traditions migratoires qui datent de la fin du XIX^{e} siècle. Depuis cette époque, la migration internationale est devenue un élément stable du paysage social de la région. Ces traditions migratoires qui se sont développées durant deux siècles, ont lié la Podlasie avec différents pays étrangers, notamment les Etats-Unis et la Belgique. Le fruit de ces liaisons constitue des réseaux familiaux existant à travers des frontières nationales et liant les habitants de la région de Podlasie avec leurs familles dispersées dans différents coins du monde, établissant de la sorte, comme l'indiquent les théoriciens du transnationalisme, des liens entre les migrants, les futurs migrants et les

personnes qui restent au pays d'origine. Ces réseaux familiaux et la famille en général, jouent un rôle primordial dans les récentes migrations en provenance de Podlasie vers la Belgique. Les données obtenues pendant les interviews confirment cette constatation.

6.1.1. La naissance de la voïvodie de Podlasie et les racines du retard économique

Afin de fournir une image complète de la situation économique et sociale de la Podlasie, nous devons aborder la division de la Pologne. La partie ouest du pays, plus peuplée et mieux développée économiquement, constitue un contraste avec la partie est, à l'Est du fleuve Wisla, qui est plus pauvre, moins peuplée et qui est considérée comme « la Pologne B » *[Polska B]* ; dénomination péjorative qui symbolise l'infériorité de cette partie du pays. La situation économique de la région de Podlasie, et la division du pays en deux parties, trouve sa source au Moyen-âge.

Au XIII^{ème} siècle, les terres de l'ouest de la Pologne se sont développées assez vite grâce à une loi allemande encourageant l'urbanisation ; ce qui n'était pas le cas pour les terres situées à l'est du pays. Les différences entre l'ouest et l'est de la Pologne étaient principalement visibles au niveau du commerce et de la manufacture qui jouaient un rôle important dans l'économie des villes à cette époque. La production agricole était bien différente aussi ; à l'ouest du fleuve Wisla, la majorité des fermes était des domaines bien développés, avec un taux de production agricole élevé, en partie destinée à la vente dans les villes et à l'étranger. A l'Est, il existait de petites fermes familiales qui ne pouvaient couvrir que les besoins du ménage. Le développement de l'industrie était également plus dynamique à l'ouest de la Pologne, non seulement à cause de l'infrastructure déjà existante mais aussi grâce à la présence des matières premières (comme le charbon) dans cette partie du pays (Kaczmarczyk 2000 : 5).

Entre le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècle, la Podlasie a vécu son âge d'or avec la croissance de la population et le développement des villes qui sont devenues des centres régionaux de l'économie, de la culture et de l'éducation. Le 29 août 1513, la voïvodie de Podlasie est créée[1]. La cérémonie s'est déroulée à Drohiczyn. L'union entre la Pologne et la Lettonie, qui a agrandi et renforcé l'Etat polonais, a entraîné le développement des terres situées à l'Est de Wisla. Mais dès la fin du XVI^{ème} siècle, les premiers signes de stagnation économique et de la crise sociale apparaissent dans la région. Au XVII^{ème} siècle, la Pologne connait plusieurs guerres, notamment avec la Suède (1655-1660) et avec la Russie (1654-1667). Par conséquent, les terres de Podlasie sont désertées, plusieurs villes perdent définitivement leur puissance. Beaucoup d'autres, qui possédaient une économie développée et spécialisée (comme Drohiczyn ou Bielsk), se sont transformées en bourgades agricoles. Bialystok, nouvelle capitale de la voïvodie, s'est développée entre les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, et a gardé sa position centrale. C'est en 1795 que les terres de Podlasie connaissent enfin une renaissance, quelques années avant la troisième répartition de la Pologne entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Avec l'occupation de la Pologne par les forces russes, prussiennes et autrichiennes, la stagnation économique touchait une nouvelle fois la Podlasie.

En 1918, alors que les Polonais ont retrouvé leur liberté et que le nom de leur pays a réapparu sur la carte de l'Europe, la différence entre l'est et l'ouest du pays est immense. Toujours cette même année, avec l'unification de la Pologne et la libération de ses occupants,

1 Le 29 août est jusqu'à présent célébré comme le jour d'anniversaire de cette région.

commence un processus de développement, tant économique que culturel, mais la situation à l'est de la Pologne change peu. Dans l'entre-deux guerres, « le mur est » *[Sciana wschodnia]* du pays est touché par le chômage et la stagnation économique. Cette nouvelle période de prospérité de l'ouest, du nord et du sud du pays, a été brutalement stoppée par l'attaque des Allemands, le 1 septembre 1939, et par celles des Russes, le 17 septembre 1939 suite au pacte Ribbentrop – Molotov signé la même année entre l'Allemagne et la Russie. L'occupation de la Podlasie par les soviets a constitué une période très douloureuse dans l'histoire de cette région : de nombreuses arrestations, la terreur du NKWD[2], et des familles entières envoyées en Sibérie pour ne plus jamais revenir en Pologne. Deux ans plus tard, l'occupant a changé. Les Allemands ont envahi la Podlasie en exterminant. La germanisation, les assassinats, les travaux forcés etc. se sont bien inscrits dans la mémoire des habitants de cette région. Les occupants nazis ont même voulu dépeupler complètement la Podlasie et ont planifié de la boiser et d'y créer une grande réserve de chasse (Tefelski 1994 : 3-4).

Après la guerre, les gouvernements communistes ont également négligé les investissements économiques dans le nord-est du pays et cela durant toute la durée de la PRL (Janowska, Martini-Fiwek, Goral 1992 : 16). Ils se sont concentrés sur le développement des parties ouest, nord et sud du pays, plus richement dotées en ressources naturelles, (le charbon au Sud-Ouest du pays), ayant l'accès à la mer (le Nord) et disposant d'importantes ressources humaines qualifiées (au Sud). En conséquence, l'industrie n'a jamais était très développée dans cette zone oubliée (l'Est).

6.1.2. La Podlasie aujourd'hui : situation économique

La voïvodie de Podlasie, créée après la nouvelle réforme administrative de 1999, englobe des terrains des anciennes voïvodies de Bialystok, Lomza et Suwalki et des trois principales villes qui portent les mêmes noms : Bialystok, Lomza et Suwalki. La nouvelle voïvodie compte 1.224.000 habitants. Dans la région, il y a neuf points frontaliers : trois avec la Lituanie et six avec la Biélorussie. Cette voïvodie occupe à peu près 9% de la surface de la Pologne, et recense 4% de la population polonaise.

Dans la description de cette région, quelques éléments caractéristiques doivent être soulignés :

a) le taux de peuplement très peu élevé, 61 personnes au km² (la moyenne nationale est de 124 personnes au km²) ;
b) le taux d'urbanisation de 57,8% (la moyenne nationale est de 61,9%) ;
c) la population a un niveau d'instruction en général très bas ;
d) l'éloignement des grands centres urbains ou industriels ;
e) la présence d'une seule grande ville – Bialystok – qui compte 280.500 habitants (Szydlowski 1994a : 209-211) ;
f) le taux de population assez élevé travaillant dans l'agriculture (37,4%)[3].

Tous ces facteurs influencent de manière négative le rôle et l'importance de la Podlasie sur la carte de l'économie nationale polonaise : c'est une région périphérique et économiquement sous-développée où domine l'agriculture (Janowska, Martini-Fiwek, Goral

2 Commissariat du Peuple des Affaires intérieures de l'URSS.

3 Urząd Marszałkowski Województwa Podlaskiego, 2005. *Regionalna Startegia Innowacji Wojewodztwa Podlaskiego do roku 2010*, p. 8.

1992 : 16), une région « éloignée de grands centres, se trouvant à l'écart, en général abandonnée et retardée en développement (...) » (Poplawski 1994: 37).

La Podlasie, c'est aussi une région sévèrement touchée par les coûts de la transformation politique et économique. Suite aux réformes entreprises par l'Etat polonais, avec comme but le passage vers l'économie de marché, les voïvodies composant la région de Podlasie ont connu des licenciements massifs causés par la fermeture de grandes sociétés de production (Lomza et Bialystok) et de fermes d'Etat (Suwalki), dénommées « PGR »[4], nombreuses sur ses terres. Les PGR offraient du travail aux personnes n'ayant pas leur propre ferme ou ayant besoin de travailler pour augmenter leur salaire. Avec les changements économiques et la transition du système vers l'économie de marché, toutes ces entreprises agricoles ont été considérées comme non rentables et ont été liquidées. Cela a causé une forte augmentation du chômage dans la région qui n'offrait pas, et n'offre toujours pas jusqu'à présent, d'autres alternatives pour trouver un travail. Aujourd'hui, la Podlasie reste toujours une région majoritairement agricole.

Tout ce processus de transformation économique a provoqué l'apparition, puis l'augmentation du chômage parmi la population rurale et celle « d'agriculteurs – travailleurs » habitant dans la région (Wchorzalska 2006). « Les perturbations économiques résultant de la chute du marché commun des pays communistes, ont touché fortement la région, d'autant plus, qu'une grande partie de sa production (agriculture y compris) était destinée à l'ex-Union Soviétique. Dans certaines usines, 80% de la production était destiné à l'exportation vers les pays de l'Est. L'échange de biens entre ces pays étant condamné, une réforme de l'industrie s'est imposée, ce qui signifiait, entre autres, des réductions d'emplois » (Siewiera 1995 : 75). En conséquence, avec les changements économiques et politiques, un grand nombre d'habitants de cette partie de la Pologne s'est retrouvé au chômage : en 1991, il touchait 9,6% de la population active de la Voïvodie de Bialystok ; en 2001, 13,3% de la population active et en 2002 14,2%[5]. Quand on regarde la carte de la Pologne aujourd'hui et que l'on compare les taux de chômage dans différentes régions du pays, la Podlasie n'apparait pas comme la voïvodie la plus sévèrement touchée par le manque d'emplois, mais elle se situe plutôt dans la moyenne nationale du chômage.

En 2002 et en 2006, ce même constat peut être fait : les taux de chômage en Podlasie sont relativement élevés mais restent dans la moyenne nationale alors que d'autres régions, notamment dans le nord, des Voïvodie connaissent des taux de privation d'emplois plus élevés.

4 Przedsiebiorstwo Gospodarki Rolnej – Entreprise de l'économie agricole.

5 Source d'informations : www.bezrobocie.net

Carte 2

Taux de chômage en Pologne en 2002

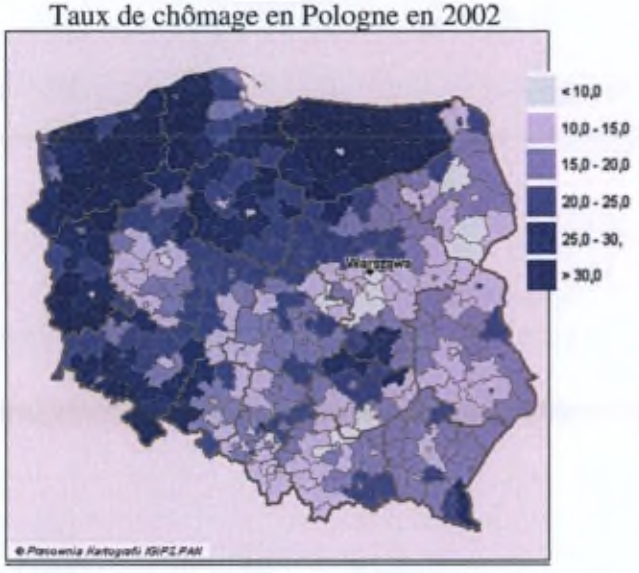

Source : Instytut Geografii i Przestrzennego Zagospodarowania (2003)[7].

Carte 3

Taux de chômage en Pologne en 2006

Source : Glowny Urzad Statystyczny (2006)[6].

Cependant, les données officielles, nationales et régionales ne reflètent pas la situation économique réelle de la Podlasie, et ce pour deux raisons principales. Premièrement, l'existence du chômage caché, dont nous avons parlé dans la partie consacrée à la situation sur le marché du travail polonais. Cette catégorie englobe des jeunes qui ne s'inscrivent pas dans les bureaux de l'emploi parce qu'ils sont de toute manière privés d'allocations, mais aussi des agriculteurs et, notamment, des femmes au foyer et travaillant dans les fermes familiales, qui ne possèdent plus de droits aux allocations de chômage. Deuxièmement, les habitants de Podlasie cherchent la solution aux problèmes liés au chômage et au manque de moyens financiers dans les migrations internationales.

Depuis 1989, dans cette région, les mouvements migratoires à l'étranger sont devenus une nécessité et, d'après nous, elles y constituent l'élément plus important du système socio-économique. C'est grâce aux départs à l'étranger que certaines communes connaissent des taux de chômage moins élevés que les autres parce que les migrants ne figurent pas dans les statistiques. C'est le cas de Siemiatycze, Monki ou Bielsk Podlaski, par exemple. Si nous regardons la carte pour l'année 2002, nous constatons des taux de chômage en Podlasie et l'existence de communes moins touchées que d'autres faisant partie de la voïvodie. En 2006, la situation ne change pas beaucoup, comme le montre le tableau ci-dessous. Ces trois communes ont toujours un taux de chômage relativement peu élevé par rapport au reste de la région.

6 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.

7 Instytut Geografii i Przestrzennego Zagospodarowania PAN, 2003. http://www.igipz.pan.pl/

Tableau 25

Chômage dans les communes de la voïvodie de Podlasie (31 décembre 2006)

Commune („powiat")	*Nombre de chômeurs (en milliers)*	*Taux de chômage (en pourcentage)*
Augustowski	4,4	18,2
Białostocki	6,3	14,4
Bielski	**2,3**	**9,0**
Hajnowski	2,1	10,1
Moniecki	**1,7**	**10,6**
Sejneński	1,9	20,7
Siemiatycki	**1,9**	**9,9**
Sokólski	4,7	15,1
Suwalski	1,8	12,5
Białystok - ville	12,1	10,8
Suwałki – ville	4,1	15,6
Grajewski	4,5	22,8
Kolneński	2,7	16,9
Łomżyński	2,4	12,3
Wysokomazowiecki	2,4	9,3
Zambrowski	2,9	16,8
Łomża – ville	3,7	16,4

Source: Glowny Urzad Statystyczny (2006)[8].

Ces différences de taux de chômage entre les communes de la voïvodie constituent la caractéristique du chômage dans la région de Podlasie. Comme nous allons le voir, ce sont les migrations internationales qui, d'après nous, ont un impact positif sur la situation économique des villages (taux de chômage peu élevé), et non l'économie locale peu développée ou même inexistante dans certains endroits.

6.1.3. Situation économique dans certaines villes et villages de la région

Nous allons à présent nous concentrer sur cinq localités de la Podlasie, symboles de la migration polonaise en Belgique : Siemiatycze, Drohiczyn, Perlejewo, Monki et Knyszyn. Ce sont les localités d'origine de plusieurs migrants rencontrés au cours de la recherche de terrain, et notamment, les lieux d'origine des cinq femmes dont nous allons présenter les histoires migratoires de manière détaillée dans le dernier chapitre de notre étude. Nous espérons que cette brève présentation aidera à mieux connaître la région de Podlasie ainsi qu'à mieux comprendre les causes et les motifs de la migration.

En 1999, nous nous sommes rendus, avec l'équipe de chercheurs de l'Université de Varsovie, dirigée par le professeur Marek Okolski[9], dans les deux derniers villages mentionnés, Monki et Knyszyn, beaucoup plus au nord de Bialystok. Ce séjour nous a permis de voir pour la première fois cette région et de mieux comprendre certains aspects de la vie économique, culturelle ou sociale des communautés locales. Les trois premiers endroits, situés

8 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.

9 Notre participation à ce séjour – conférence consacré à la question de la migration de la région de Podlasie vers la Belgique était le fruit de la collaboration avec cette équipe commencée après la soutenance de notre mémoire de fin d'études intitulé : La vie quotidienne et les fêtes des immigrés polonais contemporains à Bruxelles ».

au sud de la ville principale de la région – Bialystok, nous les avons visité au printemps 2005 dans le cadre de la réalisation de la recherche empirique et une seconde fois en mars 2006 avec une équipe de la RTBF réalisant un reportage sur le phénomène migratoire des Polonais de Podlasie arrivant à Bruxelles[10].

Siemiatycze

Devenue au fil des années un vrai symbole de la migration en Belgique[11], la ville de Siemiatycze est située à 100 km de Bialystok et à 140 km de Varsovie. Elle compte quelque 16.000 habitants (50.000 si l'on prend en compte tout le département qui comprend la ville de Drohiczyn et les communes rurales de Drohiczyn, Dziadkowice, Grodzisk, Mielnik, Milejczyce, Nurzec-Stacja et Siemiatycze) (Ludwiczuk 1996). Située dans une région pittoresque et écologique, à proximité de la frontière avec la Biélorussie, la ville de Siemiatycze, qui recouvre 3.600 ha est entourée de forêts.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, Siemiatycze était connue pour la fabrication de céramique, notamment les carrelages. Dans les années 1970, plusieurs entreprises étrangères comme la société Pater ou encore des compagnies italiennes et espagnoles se sont installées dans la région dans le cadre des échanges bilatéraux. Au début des années 1990, de nombreux habitants de la ville ont perdu leur emploi suite à la fermeture de la fabrique de chaussures située en ville et à la privatisation des deux plus grandes sociétés de la région, Hortex et la laiterie, qui ont licencié la moitié des employés. Hortex embauchait non seulement des habitants de Siemiatycze, mais aussi de nombreux « paysans-ouvriers » de la région, notamment pour des contrats saisonniers, en été et en automne durant la période de la plus grande activité de production.

Actuellement, la ville de Siemiatycze joue toujours un rôle de centre économique de la région. La majorité des entreprises qui s'y trouvent actuellement, sont récentes et ont été fondées après les changements politiques en Pologne. Parmi ces grandes sociétés nouvellement implantées, les plus grandes sont : SM Polser (société française de fromages qui a repris l'ancienne laiterie), Patre Firma (fabrication des pavés), Marwil (fabrication des glaces) et Hortex, acheté par un Allemand (fabrication des produits congelés et des légumes en bocaux). Mais le marché de l'emploi de Siemiatycze offre peu de possibilités :

> *« Á Siemiatycze, il est très difficile de trouver du travail maintenant. Il y a ici seulement une laiterie et la société "Hortex". La première appartient à un Français, la deuxième à un Allemand. Certains ateliers appartiennent à l'Allemand et les autres à un Néerlandais. Je crois que le Néerlandais possède les surgelés, tandis que l'Allemand est propriétaire de la partie qui produit les concentrés et les jus. Et de cette façon, la plus grande entreprise de la région est entre des mains étrangères. On a rouspété contre le communisme mais à cette époque là, "Hortex" était une énorme entreprise qui donnait du travail aux gens »* (Ula, 34 ans).

Cette situation motive des gens à créer leurs propres entreprises et à mener une activité économique à leur compte. A Siemiatycze, et dans ses environs, il y a également de petites

10 La RTBF nous a demandé d'aider dans la réalisation du reportage diffusé en avril 2006 dans l'émission « Questions à la Une » en tant que conseiller scientifique et l'interprète de leur équipe.

11 Pendant notre séjour à Siemiatycze, les personnes rencontrées nous ont parlé, à plusieurs reprises, de leur fatigue provoquée par les visites de journalistes et d'autres personnes intéressées par l'émigration de cette ville. Il paraît que depuis quelques années, la ville de Siemiatycze est devenue très populaire et le phénomène de migration touchant la ville très médiatisé.

sociétés privées, dont la production est liée à l'utilisation du bois, le produit naturel le plus répandu dans la région. On y trouve une scierie, une société de fabrication d'escaliers, un fabriquant de fenêtres, de portes et de meubles. Il y a également une société française produisant des matériaux en cuir pour les chevaux et une entreprise polonaise qui fabrique des écuries pour les chevaux et qui exporte ses produits en Europe de l'Ouest. En ce qui concerne le petit « business », on trouve à Siemiatycze des bureaux de traduction, des cabinets médicaux et vétérinaires, des garages, une imprimerie. Des sociétés de travaux de rénovation et de construction, ainsi que de vente de matériaux de construction ou de rénovation, et des magasins de vêtements seconde main, dont certains font venir la marchandise de Belgique, sont relativement nombreuses. Il y a trois hôtels et une vingtaine de maisons offrant des chambres d'hôtes pour les touristes, mais cette activité n'est réalisée qu'en été.

La ville de Siemiatycze occupe aussi une place importante dans la structure de l'administration locale. C'est là-bas que se trouvent les sièges des pouvoirs locaux et régionaux, le bureau d'impôts et l'office régional de l'emploi.

Un trait caractéristique de cette ville est sa division en quartiers dont les différences se reflètent dans la taille et le style des maisons (photos : 1, 2). Celles-ci sont liées à des vagues migratoires aux Etats-Unis et en Belgique. Dans le vieux quartier de Siemiatycze, appelé « vieux Siemiatycze » *[stare Siemiatycze]*, il y a beaucoup de maisons en bois, souvent à l'abandon ou dans un mauvais état (photos : 3, 4 et 5, 6).

Photos 1 et 2 : Des contrastes bien visibles à Siemiatycze.

Photos 3et 4: Siemiatycze, rue du 11 novembre.

Photos 5 et 6: Siemiatycze – centre de ville.

Dans la partie plus éloignée du centre, mais située près des étangs et de la forêt, il y a le quartier nommé ironiquement par les habitants « la colonie des pauvres » ou « la petite Belgique ». C'est ici que les migrants ou les ex-migrants ont construit leurs maisons. Parmi tous les bâtiments, il est facile de distinguer les maisons plus anciennes, construites dans les années 1970 et 1980 (photos : 7, 8), quand les habitants de Siemiatycze partaient avant tout aux Etats-Unis (rue Chopina et rue Slowackiego) et plus modernes, parfois encore en construction, des grandes demeures des migrants qui ont travaillé ou qui travaillent toujours en Belgique (photos : 9, 10, 11, 12).

Photos 7 et 8 : Siemiatycze, rue de Chopin, rue de Slowacki.

Photos 9 et 10: Siemiatycze : quartier construit par des migrants travaillant en Belgique.

Photos 11et 12 : Siemiatycze – nouveau quartier en construction ; maisons des migrants en Belgique.

Drohiczyn

Drohiczyn, une ville de 3.000 habitants, est située à proximité de Siemiatycze. C'est une toute petite ville dont le fonctionnement et l'importance dans la région sont liés aux institutions religieuses qui s'y trouvent : trois paroisses catholiques, une église orthodoxe et un séminaire catholique. On y trouve aussi deux écoles, un cinéma, un supermarché, trois bars et une bibliothèque. C'est un endroit pittoresque, avec des paysages magnifiques et encore sauvages. Pour cette raison, il est parfois le lieu de tournage des films historiques polonais[12] (photos : 13, 14), mais l'activité économique de la ville est pratiquement inexistante. Sauf quelques sociétés privées, aucune entreprise ou fabrique n'existe à Drohiczyn.

12 C'est à Drohiczyn que des films, comme « Nad Niemnem » et « Historia wypadkow milosnych » ont été réalisés.

Photos 13et 14 : Drohiczyn : paysage vu du haut de la ville ; photo du tournage d'un film historique[13].

Perlejewo

C'est un autre centre d'émigration vers la Belgique. Commune rurale qui compte 3.190 habitants (30 hab/m² - 2004), Perlejewo est située à proximité de Siemiatycze, de Ciechanowiec, de Bialystok et de Lomza. La situation de cette zone de campagne, au centre de la voïvodie, a influencé l'installation des pouvoirs locaux, d'une école primaire et de services assez bien développés, malgré le manque de chemin de fer reliant la campagne avec les autres communes (Poplawski 1994 : 11). L'occupation professionnelle de la majorité de la population de Perlejewo reste l'agriculture. Près de 85% des habitants (1997) s'occupent de la production agricole en travaillant dans des fermes privées relativement petites (la taille moyenne d'une ferme dans la région est de 12 ha). Le secteur de services emploie presque 13% de la population, et l'industrie n'existe pratiquement pas (Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 10).

Monki

Monki est assez proche de Bialystok. En 1965, elle a reçu les droits urbains et a été désignée comme siège du district. Cette ville a été fondée dans un endroit entouré de champs de pommes de terre et de marais. La ville a un caractère industriel avec un réseau de services assez bien développé. Auparavant, il y avait quelques grandes entreprises, comme « Unitra-Cemi » ouverte dans les années 1980, fabriquant des téléviseurs et employant jusqu'à 600 personnes (Tefelski 1994 : 7, 9). Aujourd'hui, il y a une laiterie qui reste un employeur important de la région, une menuiserie, une usine de produits en cuir, une usine de chaussures, mais qui n'emploie actuellement que 30 personnes. L'infrastructure touristique n'est pas bien développée. Il n'y a qu'un seul hôtel, « Zalesie », et quelques bars dans les alentours. Un peu plus loin, à Rajgrod, il y a davantage de possibilités d'hébergement pour les personnes voulant visiter cette région pittoresque et sauvage, mais le tourisme offre peu de travail. Officiellement, le niveau de chômage, de 2003 à 2006, est resté de 12%[14], mais il semble que le manque d'emploi touche un beaucoup plus grand nombre d'habitants. Le chômage est tellement répandu que la catégorie « chômage familial » est souvent utilisée par des sociologues polonais dans des études analysant la situation économique de Monki (Tefelski 1994, Kaczmarczyk 2000). Il s'agit d'une situation où plus d'une personne dans la famille est sans emploi. Le phénomène du chômage familial, répandu à Mońki, est aggravé par l'absence de métier ou de

13 Photo n° 14 a été reçue de la rédaction de Glos Siemiatycz.

14 Glowny Urzad Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005*, Warszawa.

niveau élevé de scolarisation chez la majorité de la population locale. Ce sont notamment des agricultures qui ont fini l'école primaire ou professionnelle (Tefelski 1994 : 18-20). Selon des habitants de cette campagne rencontrés à Bruxelles : « il n'y a pas du travail là-bas. Ceux qui veulent travailler, doivent partir ailleurs ».

La migration, interne et externe, semble, en effet, la solution aux problèmes rencontrés sur le marché du travail. Les habitants de la ville se caractérisent par une grande capacité de mobilité territoriale. Beaucoup d'entre eux possèdent un travail à Bialystok où ils se rendent tous les jours. Les migrations internationales sont également répandues parmi les habitants de Monki. Deux pays s'inscrivent dans l'histoire migratoire de cette zone de campagne : les Etats-Unis et la Belgique. Pendant des années, les habitants de Monki partaient avant tout aux Etats-Unis, mais avec le temps, c'est la Belgique qui est devenue la destination principale des départs de la population locale. D'après des personnes originaires de là-bas,

> *« Dans chaque famille de Monki il y a quelqu'un qui travaille en Belgique ou qui habite aux États-Unis. Si Monki est aujourd'hui une campagne riche et ses habitants ont un bon niveau de vie, c'est uniquement grâce aux migrations internationales" (Anna, 29 ans). Une autre habitante originaire de Monki et vivant à Bruxelles nous a dit : "les gens vont toujours émigrer de là-bas parce qu'en ville il n'y a rien, rien que des marais et des pommes de terre. Il n'y a pas de perspectives pour les jeunes, pour personnes plus âgées non plus »* (Grazyna, 37 ans).

Knyszyn

Knyszyn est un village situé plus au sud de la région de Podlasie que Monki, mais beaucoup plus au nord que Siemiatycze. Le village compte 2.932 habitants, et l'ensemble de l'entité communale (128 km²) est habitée par 5.214 personnes[15]. Durant l'époque communiste, de nombreuses fermes d'Etat fonctionnaient dans les alentours. Suite au changement économique, elles ont toutes été liquidées. Au début des années 1990, la fermeture des PGR a provoqué l'augmentation du chômage dans le village et les campagnes alentour. Le village est situé près du parc national, l'industrie n'existe pas ici. L'activité économique est liée à la production agricole et piscicole (viande, poissons). Il y a quelques petites sociétés de services, des menuiseries, des boulangeries et une entreprise d'eau minérale.

L'exemple de ces cinq villes et hameaux nous indique que l'activité économique dans la région de Podlasie n'atteint qu'un niveau peu élevé. On peut supposer qu'elle est dans la phase initiale vu l'activité économique qui s'y développe de plus en plus, majoritairement grâce aux investissements des (anciens) migrants. Cet aspect nécessite, une description plus détaillée du phénomène migratoire dans la région de Podlasie.

15 Données de la Municipalité de Knyszyn (Urzad Miasta Knyszyn).

6.1.4. Traditions des migrations internes et externes à la Podlasie

Plusieurs facteurs - économiques, géographiques et historiques - ont eu une influence sur la situation migratoire actuelle de la Podlasie qui, depuis des décennies, connaît une grande émigration tant interne qu'externe ; même si cela ressemble à un truisme, nous pouvons dire que la migration a toujours été présente dans cette région.

Les migrations internes, c'est-à-dire en direction des villes polonaises, ont été assez caractéristiques pour cette région surtout durant le régime communiste. Premièrement, il était plus difficile de partir vers l'étranger qu'actuellement ; deuxièmement, le mouvement migratoire à l'intérieur de la Pologne était bien organisé. Il y a des personnes qui ont travaillé toute leur vie en ville et qui n'ont jamais quitté leur village. Elles faisaient la navette entre le lieu de travail et le lieu d'habitation, comme nous l'avons décrit dans la partie consacrée aux « paysans-ouvriers ». D'autres ont quitté la campagne pour aller vivre en ville. Entre 1970 et 1985, la population des campagnes de cette région a diminué de 17%. A la même époque, pour l'ensemble du pays cela ne représentait que 5% (Siewiera 1995 : 75, Sadowski 1991). Les statistiques montrent qu'entre 1979 et 1988, il y a eu un mouvement de population vers les villes de la région, notamment vers Bialystok. La voïvodie de Bialystok a connu, à cette époque, un afflux de 1,8 millions de personnes (Okolski 2001b).

A partir de 1989, avec la nouvelle réalité socio-économique, les migrations internes ont perdu de leur importance. Le travail en ville n'était plus possible suite à la liquidation des hôtels ouvriers, dans lesquels des paysans-ouvriers ont logé durant des décennies. Le déménagement en ville est devenu impossible pour la majorité de cette classe sociale à cause des coûts trop élevés pour la location ou l'achat d'un appartement. Dans la majorité des cas, le fait d'avoir un travail en ville ne permettait pas de s'installer en ville, les salaires mensuels n'étant, en général, pas supérieurs au loyer demandé. Cette situation pèse, selon nous, sur le choix effectué par les habitants de la région cherchant un emploi : ils préfèrent partir à l'étranger plutôt que d'aller vivre dans une autre ville en Pologne, d'autant que le départ dans un autre pays est aujourd'hui facile et peu coûteux.

Les premières migrations internationales, dans cette région, ont débuté dans les années 1860. En 1863, année de l'« insurrection de janvier », l'obligation de corvée a été supprimée sur ces terres, appartenant à l'époque à la Russie. La libération des paysans a provoqué leur départ vers l'étranger. Ils fuyaient la misère des campagnes surpeuplées et partaient chercher la terre promise ailleurs. A l'époque, au nord de la Podlasie, à Grajewo, il existait une agence de recrutement pour les personnes désireuses de partir travailler à l'étranger, principalement aux Etats-Unis (Tefelski 1994 : 23-24).

Plus récemment, les résultats d'une recherche menée dans la région dans les deux villages de Podlasie, Monki et Perlejewo (Iglicka, Jazwinska, Okolski 1996), indiquent que les migrations internationales ont commencé dans les années 1970 et qu'elles ont concerné quelques 10% de la population enquêtée. Certains endroits de la région se sont même « spécialisés » dans les migrations et se sont fixés sur les mêmes destinations. Par exemple, les habitants des Monki, Knyszyn et des villages de la région de Mazury, plus au nord, allaient avant tout aux Etats-Unis et en Allemagne. Les personnes originaires de Perlejewo partaient avant tout vers la Belgique (65%) et les Etats-Unis (30%) (Iglicka-Okolska 1998 : 127).

Afin de montrer l'ampleur du phénomène analysé, nous proposons de considérer les données concernant les passeports délivrés, entre 1976 et 1988, aux habitants de Mońki par le bureau de l'administration locale.

Graphique 14

Nombre de passeports délivrés aux habitants de Monki (1976-2000)

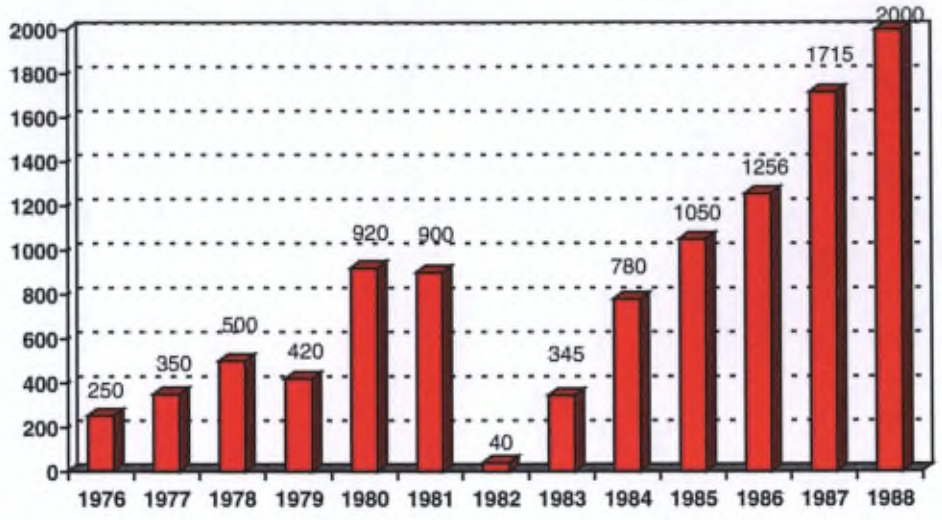

Source : Cieslinska 1993 : 157.

A part pour 1982, lorsque la politique d'isolement de la Pologne est devenue plus stricte avec l'instauration de l'état de guerre, on peut voir un accroissement constant du nombre de passeports délivrés. Selon ces chiffres, plus de 10.500 habitants de Monki ont reçu un passeport, ce qui constitue 70% de la population locale d'une ville comptant 15.000 personnes (Cieslinska 1993 : 157). D'autres estimations (Cieslinska 1992) basées sur des recherches quantitatives permettent aussi de montrer l'ampleur de ce phénomène social. L'une de ces recherches, réalisée sur un échantillon de 1.072 personnes originaires entre autres de Monki, Tykocin et Suprasl, montre que la majorité des habitants de cette région a participé aux migrations internationales. Dans le cas de Monki, 45,5% des personnes interviewées sont parties à l'étranger pour y travailler et 43% préparaient un voyage similaire (Cieslinska 1992 :154-155).

Après 1989, de nouveaux modes de migrations ont fait leur apparition en Podlasie, comme ailleurs en Pologne. Plusieurs facteurs ont influencé ce changement. Premièrement, l'ouverture des frontières en Pologne et la suppression des visas dans beaucoup de pays de l'Europe de l'Ouest, ce dont nous avons déjà parlé. Deuxièmement, le changement, à la baisse, du taux de change du dollar par rapport au zloty polonais, a rendu les migrations aux États-Unis moins intéressantes financièrement. Tout cela a diminué l'attractivité de ce pays, qui fut la principale destination des migrations de Podlasie pendant des décennies, en faveur des pays de l'Europe de l'Ouest. D'autres facteurs ont également joué un rôle : la proximité géographique et la proximité affective qui en découle, la facilité de voyager sans visa et les frais de voyage relativement faibles grâce au développement des moyens de transport bon marché (essentiellement des compagnies privées de bus). A la fin des années 1980, et

notamment depuis 1991, quand la Belgique décide de supprimer le visa d'entrée pour les ressortissants polonais, les départs de Podlasie pour la Belgique commencent à dominer, et en même temps, les migrations à long terme perdent leur rôle dominant parmi les stratégies migratoires des habitants de Podlasie. Depuis 1989, les mouvements migratoires de courte durée (3 mois à 1 an) et les migrations circulaires ou pendulaires (de 1 mois à 3 mois) sont devenus des stratégies migratoires les plus répandues chez les habitants de Podlasie (Osipowicz 2002 : 19). Au début des années 1990, les migrations de commerce ont commencé, elles aussi, à perdre en importance.

A partir des années 1980 déjà, la majorité des personnes quittant la Podlasie partaient pour Bruxelles. Ils étaient (et sont) avant tout originaires de Siemiatycze, Ciechanowiec, Monki, Perlejewo, Zambrow, Bialystok, Klekotowo, Ogrodniki, Wolka Nadbuzna, Turna Mala, Turna Duza, Twarogi et Drohiczyn (Karpiuk 1997 ; Kuzma 1998). Le dernier village cité est considéré par les habitants de Podlasie comme le berceau du mouvement migratoire de cette région vers la Belgique. Selon d'autres, ce sont des gens de Siemiatycze qui ont initié la migration vers la Belgique. Cette hypothèse semble être la plus vraisemblable. Avant la Deuxième Guerre mondiale, une communauté juive assez importante habitait dans cette ville. Selon Jerzy Nowicki de l'hebdomadaire local *Glos Siemiatycz*, ce sont les représentants de cette communauté qui sont partis les premiers à l'étranger, jusque dans les années 1920. Ils émigraient avant tout aux Etats-Unis et en Belgique, notamment à Bruxelles et à Anvers. Ils sont considérés comme pionniers du mouvement migratoire récent de Siemiatycze. Durant la Deuxième Guerre mondiale, la ville de Siemiatycze a perdu près de 65% de sa population, dont une grande partie de la communauté juive exterminée par les nazis (Kaczmarczyk 2000 : 11). Cette communauté a presque complètement disparu de la ville. Il y subsiste encore le cimetière juif, détruit pendant la Deuxième Guerre mondiale par les Allemands, mais rénové après la guerre par les habitants de la ville. Il est souvent visité par les descendants de ceux qui vécurent à Siemiatycze, et qui viennent notamment de Belgique et des Etats-Unis.

Les villes de Siemiatycze, Ciechanowiec et Monki sont parfois désignées par les Polonais comme « le triangle de Bermudes » (Hirszfeld, Kaczmarczyk 2000 : 12) parce que leurs habitants semblent être les plus nombreux parmi les migrants polonais en Belgique. D'après certaines personnes rencontrées, en Podlasie, dans une famille sur trois, il y a un migrant ; selon d'autres, il y en a dans chaque ménage. Selon des estimations d'un chercheur polonais travaillant sur la question des migrations provenant de Podlasie, rien qu'à Bruxelles il y aurait 20.000 personnes originaires de Siemiatycze, Perlejewo, Bransk et Ciechanowiec (Karpiuk 1997 : 45), mais il est impossible de fournir un chiffre exact du nombre d'habitants de cette région qui séjournent ou ont séjourné en Belgique. Néanmoins, il est sûr que la Podlasie est la région de Pologne qui envoie le plus de migrants en Belgique. Selon nos estimations, environ 85% de tous les migrants polonais séjournant à Bruxelles sont originaires du nord-est de la Pologne.

> *« Ici, pratiquement pour chaque famille, il y a quelqu'un qui est ou a été en Belgique. Oui, énormément de gens partent. Une fois, dans la période après les fêtes de Noël, je voyageais vers Belgique en autocar, c'était il y a deux ou trois ans, et alors il y avait plusieurs autocars qui allaient dans cette direction » (Ania, 29 ans).*

La migration vers la Belgique est devenue si répandue en Podlasie qu'elle constitue un élément stable de la vie des communautés locales. Nous en trouvons la preuve dans la presse locale qui, depuis des années, consacre une partie de chaque édition à la vie en Belgique. C'est le cas de *Glos Siemiatycz* édité depuis mai 1990. Il consacre ses pages à des informations sur différents domaines de la vie de la région, à des informations de la vie politique, sociale, économique. On y trouve également une chronique historique avec des photos, parfois anciennes, de la ville et de ses environnements. Dans chaque édition, on trouve aussi des articles touchant à la question des migrations, mais aussi la météo à Bruxelles ou des informations pratiques concernant la vie en Belgique. Un des numéros de cet hebdomadaire, reprenaient ainsi « des règles de comportement pour les personnes travaillant illégalement à l'étranger ».

Voici les indications trouvées dans cet article :

1) Ne sors jamais sans passeport
2) Aie toujours 1.000 francs (belges) sur toi parce qu'ils peuvent te servir à Leuven (prison)
3) Ne sors jamais dans ton habit de travail parce que tu ne connais pas la langue (il suffit qu'un policier te demande l'heure qu'il est)
4) N'amène jamais la police à la maison parce que tu vas 'brûler' toute la maison et les autres Polonais y habitant
5) Evites les rassemblements de Polonais (mais sans exagérer)
6) N'aie jamais sur toi des adresses de Polonais que tu connais, ni d'adresses de tes patrons parce que tu peux dénoncer tout le monde sans le vouloir (Karpiuk 1997 : 44-45 ; traduction-EK).

Glos Siemiatycz paraît le mercredi et le vendredi, il est déjà possible de l'acheter à Bruxelles. La rédaction essaie d'organiser la distribution en Belgique afin de limiter les ventes sauvages. En effet, il paraît que certaines personnes achètent plusieurs exemplaires de l'hebdomadaire pour les revendre à Bruxelles deux à trois fois plus cher (devant les églises polonaises, au marché, etc.). Il faut souligner que *Glos Siemiatycz* est le seul hebdomadaire local polonais vendu à Bruxelles, ce qui témoigne de la présence importante des habitants de cette région en Belgique.

6.2. Mobilisation des réseaux sociaux

Comme Massey et Portes présentés précédemment, Gérard-François Dumont, lui aussi, voit les réseaux sociaux comme l'un des facteurs encourageant la migration, notamment illégale : « Divers éléments concourent à encourager des personnes à une migration illicite. Examinons d'abord les aspects sociologiques et ou familiaux. Dans un pays d'immigration, l'existence d'une communauté de même origine crée des réseaux de relations avec le pays d'origine. Ces réseaux ont des effets tant sur la migration que sur la géographie de cette migration. L'existence de réseaux de solidarité, dont la structure et le dynamisme sont notamment liés aux particularités de l'histoire migratoire de chaque groupe national, facilite l'immigration clandestine. En effet, celle-ci est aidée dans la mesure où elle dispose, dès avant le départ, d'adresses de lieux d'accueil dans le pays d'immigration, d'un cadre où les migrants sont assurés de trouver le gîte et le couvert et d'être conseillés pour accomplir d'éventuelles formalités administratives. Bénéficiant d'une première structure d'accueil et de soutien fournie

par d'autres immigrés ayant la même origine nationale ou culturelle, des individus et des familles éprouvent moins de réticence à migrer sans autorisation » (Dumont 1995: 32).

Allant dans le même sens, Claude-Valentin Marie voit dans la présence d'une communauté de même origine établie dans un pays donné, le facteur attirant des migrants potentiels (Marie 2004 : 11).

L'existence de réseaux sociaux, particulièrement fondés sur la famille, constitue une explication souvent avancée par les acteurs eux-mêmes à leur mobilité. Cette raison est évoquée notamment par des jeunes migrants dont les parents ou l'un des parents séjourne(nt) en Belgique.

> *« Je ne voulais pas trop venir ici. Là-bas, j'avais mes amis, mes potes et une vie assez bonne et tranquille. Mais mes parents sont partis en Belgique et ils voulaient nous faire venir, moi et mes sœurs. Donc, je n'avais pas trop de choix, je ne voulais pas rester tout seul » (Adam, 20 ans).*

> *« - Presque toute la famille était ici. Donc, moi aussi je voulais y venir. Nous sommes une grande famille : ma mère est là, mes deux frères avec leurs femmes et une sœur aussi. Ils ont déjà tous des enfants.*
> *-Et qui est resté en Pologne ?*
> *- Une autre sœur avec son mari. Ce sont eux qui s'occupent de tout là-bas : factures, paiements et autres » (Iwona, 35 ans).*

Le dernier afflux de Polonais en Belgique a commencé en 1991 avec la suppression des visas pour les citoyens polonais. Pour les jeunes des familles migrantes de Podlasie, le travail en Belgique est aussi naturel que l'était pour leurs parents ou leurs grands-parents, le travail dans un autre village ou une autre ville polonaise. Durant toute leur enfance et/ou adolescence, ils ont entendu parler de la Belgique, ils ont des proches dans ce pays, ils ont vécu grâce aux revenus envoyés de Bruxelles, etc. Pour beaucoup d'entre eux, le fait de venir à leur tour travailler ici, n'a rien d'extraordinaire. Il se peut qu'ils n'aient même pas pensé à un autre avenir et qu'ils n'aient pas d'autres projets que de partir en Belgique. Il était beaucoup plus facile pour eux de venir vivre et travailler à Bruxelles qu'à Varsovie, ville beaucoup plus proche de leur lieu d'origine et bassin d'emploi le plus important de Pologne.

L'explication de ce phénomène se situe, selon nous, dans l'existence de réseaux sociaux liant leur région d'origine et la capitale belge, et dans l'inexistence de réseaux similaires dans la capitale polonaise. A première vue, nous pourrions supposer qu'il est beaucoup plus facile de partir travailler à Varsovie, et cela au moins pour trois raisons principales. Premièrement, les migrants potentiels n'auraient pas besoin de documents officiels supplémentaires parce qu'ils se trouveraient toujours dans leur pays natal. Deuxièmement, le problème de la connaissance de langues étrangères ne se poserait pas, sauf pour l'obtention d'un travail mieux rémunéré et plus intéressant. Troisièmement, ils seraient beaucoup moins éloignés de leur région d'origine (2 ou 3 heures), et il leur serait possible de rentrer chaque week-end. Ces facilités ne prennent pas le pas sur les difficultés potentielles de la vie à l'étranger. Ni le manque de papiers officiels, ni la non-connaissance des langues du pays de destination, ni la distance séparant la région d'origine et la ville de destination, ne découragent les jeunes migrants potentiels. Ils sont certains de pouvoir se débrouiller mieux dans un pays étranger que dans la capitale de leur propre pays et cela grâce aux réseaux migratoires existants.

Beaucoup de ces jeunes migrants sont venus à Bruxelles plusieurs fois, pendant les vacances scolaires ou fêtes, afin de rendre visite à leur mère, père ou autre parent. Certains ont même déjà une expérience professionnelle acquise à Bruxelles. Ils ont aidé leurs proches en travaillant, gagnant ainsi leur premier argent de poche. Ils connaissent très bien le fonctionnement du marché du travail non-déclaré à Bruxelles, avec ses règles et ses principes non écrits. L'arrivée en Belgique, après avoir terminé sa scolarité en Pologne, est donc la continuation naturelle de l'histoire migratoire de leur famille. Connaissant la ville et la communauté polonaise bruxelloise, la première étape de leur vie ici, a été beaucoup moins difficile que pour leurs parents ou autres proches. Ils ont pu profiter du capital social déjà accumulé par les premiers venus. Ce réseau migratoire, auquel ils appartiennent très naturellement par le fait d'avoir grandi dans le milieu migratoire, leur facilite beaucoup l'arrivée en Belgique.

6.2.1. Constitution des réseaux sociaux

Nous pourrions nous demander pourquoi les migrations internationales des Polonais habitant la région de Podlasie sont concentrées sur la seule Belgique, constituant un phénomène qui n'est pas observé dans d'autres parties de la Pologne.

L'analyse de ce mouvement migratoire montre le rôle déterminant joué par les réseaux sociaux dans le processus migratoire. C'est son existence qui influence la décision du départ et le choix du pays d'immigration. Les habitants de Podlasie choisissent le plus souvent la Belgique comme pays de destination, peut-être sans même avoir pensé à d'autres possibilités. Dans le cas de certains villages ou hameaux de Podlasie, le choix de la direction de migration s'impose presque. Cela confirme que, comme l'a mis en évidence Douglas Massey (1990), c'est le réseau qui détermine la direction du flux migratoire. Avoir de la famille ou d'autres proches sur place est un facteur important dans la décision de migrer et le choix du pays. Plus un individu a des liens dans un pays et plus la distance géographique avec ce pays est petite, plus la probabilité de migration dans ce pays est grande. Voici des propos d'une migrante que nous avons rencontrée :

> *« - Pourquoi as-tu choisi la Belgique ?*
> *- Parce que c'était très proche.*
> *- Mais l'Allemagne est encore plus proche.*
> *- Oui, mais ici, j'ai eu des connaissances. J'ai eu déjà « une base », j'avais un toit sur la tête parce que je pouvais dormir chez des gens que je connaissais.*
> *- C'était quelqu'un de la famille ?*
> *- Non, c'était ma copine d'école et son mari. Elle était en Belgique depuis quelques années et elle m'a conseillé d'y venir en me promettant de m'aider au début »* (Agata 34 ans).

L'existence du réseau social augmente la probabilité du départ des nouveaux migrants parce qu'il diminue les risques et les coûts d'une émigration à l'étranger, et qu'il augmente la probabilité de réussite. Prenons l'exemple hypothétique d'un migrant qui initie la migration de Podlasie en Belgique. Dans son cas, les coûts du départ et les risques de non réussite sont plus élevés que pour des proches qui sont partis après lui. Ils ont, eux, pu déjà compter sur l'aide de ce premier migrant. Ce migrant, par son appartenance au réseau familial ou amical, était obligé

d'aider les autres arrivés après lui. De plus, nous pouvons supposer que les nouveaux arrivants ont choisi la même destination, entre autres, à cause de sa présence dans un pays donné.

Le développement du réseau diminue les coûts de départ et augmente la probabilité de ces départs, ce qui provoque la croissance du réseau. De cette façon-là, la migration devient un processus autonome et se développe par lui-même. Quand le réseau migratoire est suffisamment bien développé et le risque de non-réussite proche du zéro, le départ à l'étranger ne peut qu'être une réussite. Le travail dans un autre pays est dès lors relativement facile à obtenir et les profits de migration sont assez stables et sûrs. Cependant, à un moment donné, lorsque presque chaque foyer a envoyé quelqu'un à l'étranger, le coût de départ ne diminue plus et on observe la stagnation du réseau qui perd son dynamisme (Massey 1990).

Les personnes quittant la Podlasie semblent être bien préparées à la vie à l'étranger grâce aux contacts dont elles disposent et les indications fournies par ceux qui se trouvent déjà sur place ; ce qui confirme la fonction d'information du réseau (Massey 1990) trouve la confirmation. Selon Osipowicz (2002), les informations recueillies par un individu avant le départ concernent le plus souvent la rémunération dans les secteurs accessibles aux migrants, les possibilités de trouver un travail et les coûts de la vie dans le nouveau pays (loyer, nourriture, etc.).

> *« Venant ici, je savais quel type de boulot il faudra faire. Je savais aussi quels étaient les salaires pour les Polonaises. Ma cousine et ma sœur m'ont dit cela. Elles étaient déjà trois ou quatre fois en Belgique. J'ai tout calculé : combien il me faudra pour une chambre, combien pour le métro et le bus, combien pour les courses et combien je pourrais mettre de côté »* (Kasia, 26 ans).

Les informations concernant la sécurité sociale et la loi d'immigration sont assez rarement transmises (Osipowicz 2002 : 26), mais dans certains cas elles sont également fournies par des membres du réseau. Voici ce que des personnes interrogées nous ont dit :

> *« Je savais comment il fallait faire pour avoir un séjour légal en Belgique grâce à ma sœur et ma mère. Elles échangeaient leur place chez leurs patrons tous les trois mois pour pouvoir séjourner légalement là-bas, sans stress de se faire arrêter dans la rue. Je savais alors comment il faudrait faire pour être tranquille en Belgique » (Dominika, 29 ans).*

> *« Je suis venu ici avec une assurance polonaise. J'ai l'acheté pour trois mois, parce qu'au début je ne pas pensais rester ici plus longtemps. J'ai amène aussi certains médicaments au cas où je tomberais malade » (Darek, 33 ans).*

La famille et les amis sont également les sources d'information les plus fiables, non seulement parce qu'ils sont liés par des liens familiaux et amicaux avec le migrant potentiel, mais également parce que leur savoir se base sur leur expérience migratoire, donc peut être considéré comme sûr et déjà vérifié en pratique :

> *« Mon beau-frère m'avait expliqué comment faire pour trouver du travail ici, combien demander pour un boulot et beaucoup d'autres choses. A l'époque il faisait des allers-retours entre la Pologne et la Belgique depuis plus de 5 ans, donc il savait de quoi il parlait. En plus il s'est fait arnaqué plusieurs fois donc il voulait m'épargner cette expérience. Cela m'a beaucoup aidé de savoir comment on fait, surtout quand j'allais à Bruxelles pour la première fois » (Darek, 33 ans).*

La fiabilité des renseignements et des informations obtenues de la part des proches augmente la méfiance des migrants envers toute source officielle. Ce type de comportement est caractéristique chez les migrants sans papiers, mais aussi chez les ressortissants des anciens pays communistes. Nous pouvons alors dire que dans le cas des Polonais, il existe une double méfiance renforçant l'importance des proches dans la transmission des informations.

Pourquoi les réseaux sociaux ont-ils une si grande importance dans les communautés locales de la région de Podlasie ? D'après nous, c'est le nombre important de petites villes habitées par la population d'origine rurale, l'éloignement de cette partie du pays des grandes agglomérations urbaines et le style de vie typique à ce type de communautés, qui déterminent leur enracinement dans la tradition et freinent l'arrivée des changements dans la vie sociale. Dans toutes les villes et tous les villages de la région de Podlasie, c'est la population d'origine rurale travaillant en grande partie dans l'agriculture ou représentant les « agriculteurs – ouvriers » qui domine. Beaucoup d'habitants de la région n'ont jamais changé de lieu d'habitation : habitant à la campagne, ils se déplaçaient en ville pour y travailler et après le travail ils rentraient chez eux. Le déménagement dans une grande ville, par exemple à Bialystok ou à Varsovie, était toujours, et il est encore, considéré comme un avancement sur l'échelle sociale. « Le départ d'un petit village et la fuite de l'ennui reste un vœu très répandu parmi ceux qui y habitent » (Siewiera 1996 : 4, Poplawski 1994). Mais les habitants des campagnes qui sont partis pour les villes, gardaient toujours, même après plusieurs années de la vie urbaine, leur identité paysanne. Ce phénomène, appelé « la ruralisation de villes » (Sadowski 1991), est lié à l'ancien mouvement migratoire des campagnes vers les villes. Cela influence la vie culturelle et sociale dans tous leurs aspects, ce qui se reflète dans certaines traditions, coutumes ou mentalités. C'est le cas de la ville de Siemiatycze, dont la population est en grande partie composée de personnes d'origine rurale, et par conséquent, la mentalité paysanne y est dominante. Dans les villes et les villages de la région, les liens forts avec la culture campagnarde sont d'ailleurs toujours vivants.

6.2.2. Réseaux sociaux et famille

L'importance des réseaux sociaux chez les migrants de Podlasie est liée à la famille et à son rôle dominant dans toutes les communautés locales de cette région. Dans les régions périphériques, où il manque d'autres organisations ou institutions publiques qui établissent les modèles et les règles de fonctionnement, la famille reste une institution centrale dans la réalité sociale et joue toujours un rôle primordial dans la structure sociale des communautés locales et des individus originaires de Podlasie. La famille est l'élément le plus important du système provincial. Les villages de Podlasie sont « des villages de familles, habités par des familles et servant aux familles à rester soudées » (Poplawski 1994 : 85). Le système social d'un village peut être présenté comme un réseau composé de cercles familiaux liant les individus par les liens de parenté. C'est la famille qui a le pouvoir décisif tant dans les questions de la vie quotidienne que dans celle de la vie économique, morale et sociale. C'est le cas, par exemple, de la campagne Perlejewo qui est considérée par ses habitants comme « une commune des proches » (Poplawski 1994). Les habitants se connaissent très bien et les liens familiaux et amicaux y sont très forts. Les jeunes critiquent parfois le caractère « provincial » de Perlejewo où *« tout le monde sait tout sur tout le monde et le potinage reste l'occupation préférée des gens »* (Iza, 47 ans). Certains d'entre eux préfèrent donc quitter leur campagne. Mais une fois

partis, soit pour étudier à Bialystok ou Varsovie, soit pour travailler à Bruxelles, ils entretiennent malgré tout des relations fréquentes et denses avec leurs famille, ami(e)s ou/et voisin(e)s (Poplawski 1994). Dans ces villages, où tout le monde se connaît, où chaque individu appartient à un réseau social, la possibilité de contrôle et de sanction augmente considérablement. Ce type de réseau social est un réseau fermé (Coleman 1988). Dans la région de Podlasie, l'importance de la famille ne diminue pas et son rôle reste encore déterminant dans la vie d'un individu. La famille, étant la principale organisation sociale de la région, est fortement impliquée dans la vie économique du village. Elle peut offrir un accès privilégié à certaines positions dans la structure locale d'emploi ou, si cela n'est pas possible vu le nombre limité de telles positions sur le marché villageois, la famille peut faciliter une autre activité économique qui pourrait être bénéfique pour ses membres, par exemple l'émigration qui y est d'ailleurs fortement soutenue et considérée comme une sorte d'avancement sur l'échelle sociale.

Les liens familiaux restent très forts dans ce type de communautés et influencent la vie de l'individu. Leur puissance et leur importance se manifestent dans les stratégies migratoires, par exemple. Le cas de la Podlasie est une bonne exemplification de la théorie de *« shadow households »* (Caces *et al.* 1985) selon laquelle les membres du foyer partent à l'étranger afin de pouvoir assurer une vie meilleure à la famille restée au pays. Ils ne sont plus présents au sens physique, mais ils gardent leurs obligations envers les autres membres de la famille, notamment par l'envoi de leurs économies aux proches restés au pays. Dans le contexte d'incertitude économique qui règne depuis des années en Pologne, l'aspect sécurisant de cette stratégie migratoire utilisée par les familles semble être la plus appropriée aux conditions actuelles. Cela apparaît également dans l'analyse des stratégies des migrants qui souvent se privent pour pouvoir transférer le plus d'argent possible pour leurs proches, en Pologne, notamment pour les enfants. La famille est donc un élément important dans les migrations récentes de Podlasie, ce dont rendra compte la description analytique.

6.2.3. *Réseau familial élargi et stratégies migratoires*

Les réseaux migratoires des Polonais venant à Bruxelles sont composés avant tout des membres de la famille proche (enfants, parents, frères et soeurs), et de la famille éloignée (cousins, tantes, oncles, etc.) ainsi que d'amis et de voisins, qui habitent en Belgique de manière stable ou temporaire ou qui se trouvent toujours en Pologne (Osipowicz 2002:16). Il ne s'agit pas ici de la famille nucléaire, mais de la famille dans le sens large du terme, c'est-à-dire, de la famille pluri-générationnelle. Dans le mouvement migratoire entre la Pologne et la Belgique participent parfois même trois générations :

- la génération des grands-parents représentée le plus souvent par la grand-mère ;
- la génération des parents qui est représentée soit par la mère, soit par le père, soit par les deux parents ;
- la génération des enfants[16].

A part les proches dans la ligne directe de descendance, d'autres membres de la famille participent aussi à la mobilité internationale. Ce sont des cousins, des beaux-frères, des belles-sœurs, des neveux, des nièces, des gendres, des belles-filles, etc. Dans les communautés

16 La quatrième génération qui vient d'apparaître, est celle des petits-enfants, les enfants nés en Pologne ou de plus en plus souvent en Belgique, que nous ne prenons pas en considération vu qu'il s'agit principalement de bébés ou d'enfants mineurs.

locales du Nord - Est de la Pologne, notamment campagnardes et villageoises, les familles sont en général assez grandes. Ce potentiel humain facilite l'organisation de la migration internationale parce qu'il y a toujours quelqu'un qui peut s'occuper des enfants restés au pays, de remplacer un membre de la famille voulant retourner chez lui pour les vacances ou rentrer au pays pour de bon. Les stratégies migratoires polonaises reposent ainsi essentiellement sur la mobilisation de liens forts selon la terminologie de Granovetter (1973).

L'analyse des parcours migratoires des migrants polonais venant en Belgique, montre que nous avons affaire à une stratégie migratoire familiale. La majorité des interviewés sont venus à Bruxelles chez quelqu'un de proche. Le plus souvent, il s'agissait d'amis, de sœurs ou de frères, de voisins, une mère, un mari et une belle-sœur. Généralement, une seule personne quitte son pays, trouve un emploi, loue un logement et après un certain temps « *ramène vers soi* » un autre membre de la famille, un parent proche ou un ami.

> *« D'habitude ça se passe en sorte qu'il y a une personne qui part. Il n'arrive que très rarement que toute de suite après maman, arrivent papa et les enfants. Une personne seule, quoi qu'on dise, se débrouille mieux pour trouver un logement, pour se nourrir. Il lui est plus facile de travailler et d'envoyer de l'argent en Pologne que d'organiser la vie de toute une famille. Alors, d'habitude ça dure avant l'autre conjoint arrive, si jamais il arrive. Il faut obtenir l'accord de l'autre personne. Par exemple, dans le cas de mes parents, cela n'était pas facile. Mon père ne s'imaginait pas de laisser tout ce qu'il possède et de venir ici. Mais il a été bien obligé de le faire car nous étions partis et il s'est retrouvé seul. Maintenant, les gens arrivent ensemble mais ce sont plutôt ceux qui sont plus jeunes » (Marta, 23 ans).*

Il est possible alors de parler des personnes qui partent en éclaireurs (les pionniers) et constituent des points « *d'accroche* ». Il s'agit le plus souvent de femmes. Cela est sans doute dû au fait que la femme peut trouver un emploi lui offrant la possibilité d'hébergement comme un emploi de maîtresse de maison par exemple, ce qui est une aide non négligeable dans un premier temps à l'étranger. La situation où deux membres de la même famille viennent simultanément est très rare parce qu'en général, une personne doit rester pour s'occuper des enfants, superviser la construction d'une maison, etc. L'une des femmes interrogées nous a dit :

> *« C'est une chaîne qui a commencé il y a plusieurs années. D'abord il y avait ma tante qui est venue à Bruxelles, puis ma mère, puis ma cousine et c'est moi maintenant. Tout cela a commencé quand il y avait encore des visas. Je pense qu'il y a à peu près 15 ans... ou un peu plus. L'une après l'autre sont venues ici, puis ma mère est rentrée, puis ma tante. Maintenant il n'y a que moi, ma cousine, ma sœur et ma voisine qui travaillent ici. Et c'est moi qui suis ici tout le temps. Elles, elles viennent bosser puis elles rentrent et puis à nouveau elles viennent »* (Agnieszka, 30 ans).

> *« C'est plus facile si juste une seule personne vient. Il est plus facile de trouver un logement et de l'argent pour vivre si quelqu'un est seul que pour une famille avec des enfants. D'habitude c'est comme ça : une personne vient ici, elle commence le travail, elle économise et après, très vite, elle envoie de l'argent à son conjoint resté en Pologne avec les enfants. Souvent c'est la femme qui vient parce qu'elle peut trouver « stałka » donc elle peut habiter chez les patrons. Après quelque temps, un an ou deux, elle trouve « des heures » de ménage et puis soit son mari la rejoint ici soit non. Ça dépend de la situation, de l'âge des enfants et beaucoup d'autres choses. S'ils ont commencé la construction d'une maison, l'homme reste au pays pour s'en occuper et ainsi que des enfants. Ils veulent économiser le plus possible donc ils ne vont pas s'installer ici parce*

ce que c'est beaucoup plus cher. Il faut trouver un logement plus convivial, payer l'école pour les enfants et tout le bazar. Et comme la personne est seule, tu sais, elle peut habiter avec d'autres donc elle paye moins tout ce qui est le loyer ou les charges » (Ewa, 45 ans).

Beaucoup moins nombreux sont des migrants venus en Belgique sans avoir de la famille dans ce pays. Certains d'entre eux connaissaient quelqu'un, un/une ami(e), un/une voisin(e), un/une collègue de classe. D'autres, ont tenté leur chance sans être aidé par quelqu'un. Les arrivées en Belgique sans avoir de liens familiaux dans ce pays concernent avant tout des migrants originaires des régions autres que celle de Podlasie, notamment des voïvodies : Malopolskie, Swietokrzyskie, Wielkopolskie. Cependant, des personnes interrogées partagent le point de vue selon lequel il est plus difficile de venir en Belgique et de commencer sa vie, si le migrant ne fait pas partie d'un réseau migratoire :

« *Quelqu'un qui dirait en Pologne, en n'ayant pas de contacts ici : " je pars et j'essayerai de trouver du travail en Belgique ", n'a aucune chance - sans connaissances et sans argent au début. Rien que louer un appartement si on ne connaît pas quelqu'un avec qui partager les frais pour que ça soit moins cher, est pratiquement impossible. Enfin, possible mais c'est une question de minimum deux mois. Et le travail ? On ne le trouve pas dans la rue. Les annonces dans les journaux, en principe, ne sont pas efficaces. Si quelqu'un ne connaît pas la langue, il ne peut pas se débrouiller ici tout seul s'il n'a pas d'endroit pour rester au début* » (Ewa G., 47 ans)

« *Imagine seulement, tous mes amis sont ici, mes collègues de l'école primaire, des copines du lycée, des voisins. Quand je suis venue ici et que j'ai vu tout le monde, je me suis dit : je rêve ou quoi ? On est tous ici, qui est donc resté là-bas ? Chez nous, à Drohiczyn, presque toute la campagne est émigrée. Auparavant, les gens sont partis aux Etats-Unis et puis, depuis 10-15 ans ici, à Bruxelles. Un après l'autre, pendant des années, et comme ça notre campagne est devenue un vrai désert* » (Maria, 35 ans).

Cet extrait nous montre comment le processus migratoire s'est répandu dans certains endroits de Podlasie, et quelles conséquences il peut avoir sur la région d'origine.

« *A un certain moment les gens de Siemiatycze commençaient à se sentir là bas comme chez eux. Mon oncle est parti, ma sœur, ma tante, mon frère, ma mère, mon père, alors c'est comme à la maison. Nous sommes exactement comme en Pologne. On se sent comme chez nous* » (Ania, 29 ans).

6.2.4. Composition de la communauté transnationale polonaise de Bruxelles

Si l'on veut sortir de la dichotomie entre les migrants dans le pays d'installation et les personnes restées au pays d'origine, en adoptant les perspectives théoriques du transnationalisme, on peut chercher à établir des liens qui unissent les migrants, les futurs migrants et les personnes restées au pays d'origine. La constitution de réseaux migratoires bien que reposant à la base sur les liens forts familiaux vient à être élargie incluant de nouveaux acteurs jouant un rôle dans la mobilité. Dans cette optique, la communauté transnationale polonaise est composée de différentes catégories de personnes au moins de deux catégories inscrites dans une continuité de relations : la communauté transnationale dans le pays d'immigration et celle dans le pays d'origine.

Parmi la communauté transnationale dans le pays d'immigration, on peut répertorier, notamment à partir de la situation bruxelloise :

a) les travailleurs immigrés polonais à Bruxelles : légaux et illégaux, ceux qui sont très mobiles et font des allers-retours réguliers et ceux qui rentrent plus rarement en Pologne ;

b) les employeurs polonais :

- venus en Belgique après la guerre,
- venus avec la vague d'émigration des années 1980 et qui ont obtenu le séjour légal en Belgique et le droit au travail ;
- les ressortissants polonais venus dans les années 1990, qui ont régularisé leur situation législative ;
- des Polonais venus pour travailler dans des institutions européennes.

c) des chauffeurs de camionnettes effectuant des allers-retours entre la Pologne et la Belgique une à deux fois par semaine ;
d) les propriétaires des épiceries et des boulangeries et des restaurants polonais.

Les personnes participant dans la communauté transnationale en Pologne sont :
a) les familles des immigrés :

- les enfants des immigrés qui sont restés au pays. Parfois ils viennent à Bruxelles soit pour passer des vacances soit pour faire de petits jobs d'été comme la garde d'enfants par exemple ;
- des conjoints qui s'occupent des enfants d'immigrés restés au pays ;
- des cousins/cousines, tantes/oncles etc. qui participent à la migration pendulaire en effectuant des allers-retours Pologne-Bruxelles. Parfois ils remplacent les travailleurs habituels pendant les vacances, les accouchements, les maladies ou après les accidents (le manque de sécurité sociale en Belgique oblige à rentrer en Pologne) pour que la place de travail ne soit pas perdue ;
- les parents des immigrés : ils gardent les enfants et les petits-enfants dont les parents travaillent à Bruxelles, ils surveillent la nouvelle maison (souvent vide parce que toute la famille a émigré), les machines agricoles, les voitures, etc.

b) les ex-migrants (souvent faisant la partie de la famille des immigrés) qui parfois, après leur retour en Pologne, développent leurs propres entreprises et collaborant parfois avec des Belges ;
c) les patrons des sociétés vendant des produits polonais en Belgique (usines de charcuterie, producteurs d'alcool, transporteurs, vendeurs de journaux).

Ces deux composantes de la communauté transnationale polonaise se sont essentiellement constituées par le bas. Elles reposent sur la mobilisation de liens forts et aussi de quelques liens faibles permettant la formation de ponts entre des systèmes de relations sociales cohésifs, en particulier pour ce qui concerne la mobilité elle-même, l'accès à l'emploi. Cependant, ceci n'a pu être mobilisé qu'en articulation avec des opportunités qui ont été offertes aux Polonais dans le cadre de la phase de transition démocratique qui s'est accompagné d'un processus d'intégration européenne. Dans ce cadre, des ouvertures ont été offertes aux Polonais, comme à d'autres ressortissants des Etats intégrant l'UE, qui ont placé cette migration, comme actuellement celle de Roumanie et de Bulgarie, dans une position plus favorable que celle provenant d'Etats tiers.

6.3. Opportunités politiques et institutionnelles

6.3.1. Cadres juridique et politique du séjour et du travail des citoyens polonais en Belgique

La situation législative des citoyens polonais et de ceux provenant des autres pays de l'Europe centrale et orientale a évolué durant une quinzaine d'années entre la chute du bloc de l'Est et l'élargissement de l'Union européenne. Dans la description de l'accès au séjour et au travail sur le territoire belge, nous pouvons distinguer quatre étapes :

a) la suppression des visas pour les citoyens des anciens pays communistes,
b) la signature des accords d'association avec l'UE,
c) la régularisation de janvier 2000,
d) l'adhésion à l'Union européenne en 2004,
e) les changements de régulations administratives quant à l'accès au travail

a) La suppression des visas pour les citoyens des anciens pays communistes

Sur base des accords bilatéraux entre la Belgique et les pays de l'Europe centrale et orientale, *la suppression du régime des visas* pour les ressortissants de ces derniers a été possible. Elle a précédé d'une quinzaine d'années l'adhésion et même l'association de ces pays à l'Union européenne. La Belgique a exempté de visa, dans l'ordre chronologique, la Hongrie et la Tchécoslovaquie (et puis la Slovaquie et la Tchéquie après leur séparation) le 20 septembre 1990, la Slovénie le 16 novembre 1992, la Pologne le 8 avril 1991 et les trois pays baltes : l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie le 1 juillet 1999.

Depuis le 8 avril 1991, la circulaire concernant l'accès au territoire belge des citoyens originaires de pays de l'Europe centrale, permet aux Polonais d'entrer en Belgique, sans avoir besoin d'un visa. Une fois entrés sur le sol belge, ils peuvent y séjourner pendant trois mois pour raisons touristiques. Passé ce délai, ils deviennent des immigrés illégaux. Mais pendant le séjour touristique, les Polonais ne pouvaient exercer d'activité salariale. Les cas de prolongation du séjour étaient nombreux, comme les visites de trois mois répétées même trois ou quatre fois dans l'année.

La décision concernant la suppression des visas a ouvert la porte aux arrivées massives de Polonais et travailleurs venus des autres pays de cette partie de l'Europe. Avec le temps, cette possibilité est devenue la stratégie la plus facile et la plus courante permettant de travailler en Belgique. Comme le dit Gérard-François Dumont : « Le flux d'entrée le plus important de la migration illicite est dans plusieurs pays le tourisme. L'étranger se présente comme touriste à la frontière du pays choisi, mais ne repart pas lorsque le délai d'autorisation de séjour touristique est expiré » (Dumont 1995 : 38). Suite à cette stratégie migratoire très répandue dans le milieu des immigrés venus de l'Europe centrale, ces migrants ont été surnommés « de faux touristes ». La majorité des Polonais restait alors des résidents illégaux et le restaient même plusieurs années. Pendant ce temps, ils travaillaient dans des secteurs de l'économie belge, de manière illégale, c'est-à-dire, sans permis de travail.

b) La signature des accords d'association avec l'UE

Dans le courant des années 1990, les futurs Pays membres entrés dans l'UE en 2004 et soumis à la période transitoire, ont signé des *accords d'association avec l'Union européenne,* appelés « Accords PECO » (Pays de l'Europe centrale et orientale). Les accords PECO signés le 16 décembre 1991, sont entrés en vigueur en Pologne le1 février 1994. Un an plus tard (1 février 1995), ils ont été acceptés en Slovaquie, en Tchéquie et en Hongrie (dans ce dernier pays l'accord concernant le droit d'établissement est entré en vigueur le 1er février 1999). Dans les pays baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ces accords sont entrés en vigueur le 1er février 1998.

Les accords PECO ont fait partie d'une stratégie générale ayant pour but la préparation du marché unique avant l'adhésion de nouveaux membres. L'association signifiait « des droits et des devoirs mutuels qui peuvent concerner presque tous les domaines couverts par le Traité de l'Union européenne (...) »[17]. Ces accords réglaient, entre autres, la question de l'établissement des indépendants et des entrepreneurs étrangers originaires des pays PECO dans les 15 Etats membres de l'Union. Sur cette base, la Circulaire belge du 22/12/99 stipule que, à partir du 31 décembre 1999, les citoyens polonais : « qui souhaitent venir exercer une activité économique non salariée dans le Royaume ou y fonder une société, ne doivent pas être en possession d'une carte professionnelle. Ils ne doivent pas pour cela être établis dans le Royaume au sens de l'article 14 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (...) »[18].

L'Etat belge a distingué quatre catégories de citoyens originaires des pays PECO pouvant venir s'établir en Belgique. Il s'agissait des activités suivantes :

- exercer une activité avec le statut du gérant associé, c'est-à-dire, comme administrateur d'une société déjà existante ;
- fonder une société sur le sol belge ;
- exercer des activités comme associé – actif dans une entreprise qui existe déjà ;
- mener une activité économique non salariée, hors de tout rapport organisé.

Dès lors, les ressortissants polonais peuvent obtenir une autorisation de séjour provisoire valable six mois. Une fois la carte de séjour obtenue, elle peut être renouvelée avant l'expiration de sa validité. D'après la Circulaire 22/12/99 : « (...) la suite du séjour de cette personne dans le Royaume est juridiquement organisée comme un séjour temporaire (article 13 de la loi du 15 décembre 1980), dépendant de la réponse à la condition de base, c'est-à-dire l'exercice d'une activité indépendante. S'il apparaît que cette condition de base est remplie, le C.I.R.E. sera prorogé d'un an ou renouvelé, selon le cas. Si, par contre, cette condition n'est pas remplie, l'intéressé devra quitter le territoire. L'essentiel est que les intéressés disposent d'une autorisation de séjour pendant l'exercice de leur activité indépendante en Belgique, même si cette autorisation revêt un caractère provisoire pendant un certain délai »[19].

Les accords PECO ont donné aux citoyens des pays associés, dont les Polonais, la possibilité de s'établir en Belgique comme indépendants et de créer leurs propres sociétés. Dans ces deux cas, ils sont dispensés du permis de travail et peuvent séjourner temporairement

17 Circulaire PECO du 22/12/99, www.dofi.fgov.be
18 *Moniteur belge*, 4 février 2000.
19 *Moniteur belge*, 4 février 2000.

en Belgique sur base de la loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers (Art. 9 et 13). D'après certains chercheurs « les accords d'association signés en 1991 et 1992 entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'Union européenne élargissent encore les possibilités de déplacement des salariés des pays concernés » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 :21).

c) La campagne de régularisation de 2000

La campagne de régularisation qui a été menée en Belgique en janvier 2000 a changé également la situation des citoyens des pays de l'Europe centrale et orientale. La loi sur la régularisation du 22 décembre 1999[20] prévoyait des critères auxquels devaient répondre les étrangers en situation illégale afin de régulariser leur situation. Les personnes voulant entamer une procédure de régularisation devaient séjourner effectivement en Belgique avant le 1 octobre 1999. Elles devaient fournir les preuves de leur présence sur le territoire belge. Ces étrangers devraient également répondre à l'un des critères suivants :

- avoir développé des attaches sociales durables en Belgique et/ou pouvoir faire valoir des raisons humanitaires ;
- ne pas pouvoir retourner, pour des raisons indépendantes de leur volonté personnelles, dans le pays d'origine, dans le pays où ils ont séjourné avant leur arrivée en Belgique ou dans le pays dont ils possèdent la nationalité ;
- être reconnu comme réfugié ou demandeur d'asile en cours de procédure d'asile depuis une période prolongée ;
- être gravement malade[21].

Les ressortissants des pays PECO séjournant en Belgique de manière illégale avaient également le droit d'introduire une demande de régularisation dans le cadre de cette loi. C'était une opportunité pour eux de régulariser leur situation. Une recherche (Marx, Rea *et al.* 2008) sur cette campagne de régularisation démontre que les Polonais ont utilisé relativement peu cette opportunité pour acquérir une stabilité de séjour. Ceci s'explique entres autres parce que beaucoup de migrants polonais attendaient davantage l'entrée dans l'UE pour acquérir leur sécurité de séjour. Par ailleurs, selon les personnes interrogées dans cette étude sur les régularisés, il apparaît que les Polonais voyaient moins d'intérêts que les autres migrants à acquérir une sécurité de séjour, comme si le statut de clandestins tolérés, en raison des conditions migratoires de cette nationalité, garantissait pour certains plus d'avantages à la mobilité que d'inconvénients.

d) Processus d'adhésion

L'objectif majeur de l'Acte Unique européen entré en vigueur le 1 juillet 1987 était l'instauration du marché intérieur européen. Le 31 décembre 1992, ce marché a été institué sur base de l'article 14 du Traité créant la Communauté européenne. A partir du 1er janvier 1993, il devient un véritable espace sans frontières intérieures. Sur son territoire, les quatre libertés fondamentales sont garanties : libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

20 La loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume.

21 Idem., art. 2.

La possibilité d'accès de la Pologne et d'autres pays de l'Europe centrale et orientale à toutes ces libertés devait se concrétiser au moment de l'ouverture des négociations d'association.

Le 31 décembre 1991, la Pologne et la Hongrie signent des accords d'association avec l'Union européenne. En juin 1993, le Conseil européen donne le feu vert pour que les pays associés deviennent des membres de l'Union. Les négociations d'adhésion, qui ont duré dix ans (entre 1993 et 2003), concernaient, entre autres, la question de la libre circulation des travailleurs.

Pour rappel, les règles de la Communauté européenne dans le domaine de la libre circulation sont fixées par les articles suivants du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

- Article 18 : « tout citoyen de l'Union a le droit de voyager et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres (...) »
- Article 39 : « le droit des travailleurs au sein de la Communauté est libre (...)". Il s'agit ici du droit de chercher un emploi dans un autre Etat membre que celui d'origine et du droit de séjourner dans le cadre du travail. Le Traité garantit une "totale interdiction de discrimination sur base de la nationalité, tant en ce qui concerne l'emploi que toutes les autres conditions de travail ».
- Article 43 : « les indépendants et les entrepreneurs invoqueront le droit de libre établissement pour s'établir dans un Etat membre pour y exercer une activité professionnelle sous le statut d'indépendant »
- Article 49 : « en vertu de la libre circulation des services, des indépendants qui ne sont pas établis dans un Etat membre peuvent également y prester des services »[22].

Cet aspect du futur élargissement est devenu, au cours des négociations, une question sensible et délicate. Plusieurs Etats membres de l'UE des 15 décident, notamment sous la pression de l'opinion publique, d'instaurer une période transitoire supplémentaire pour l'accès des citoyens des pays candidats à leur marché du travail.

Malgré des négociations d'adhésion difficiles, le Conseil européen de Copenhague décide, en décembre 2003, d'élargir l'Union européenne à dix pays de l'Europe centrale et orientale (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie). Les futurs Etats membres acceptent la situation, mais la jugent discriminante par rapport aux autres citoyens européens parce qu'ils ne pourront pas bénéficier, avant plusieurs années, de la liberté de circulations des travailleurs. Le 1er mai 2004, l'Union européenne s'élargit encore et compte dix nouveaux pays de plus, dont huit soumis à des restrictions quant à l'accès au marché de l'emploi.

e) Changements des régulations administratives quant à l'accès au travail

Les mesures transitoires pour l'accès au marché de l'emploi des travailleurs des Pays adhérents dans chacun des Etat de l'UE des 15, sont fixées par l'Article 24, Partie 4 et dans les annexes V à XIV de l'Acte d'adhésion.

Les dispositions transitoires peuvent être appliquées pendant une période de sept ans maximum. Cette période est divisée en trois phases selon la règle 2+3+2 :

---

22 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TCE). Version complète du Traité se trouve sur: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0047:0199:fr

- durant la première étape de deux ans (1 mai 2004 – 30 avril 2006) des mesures nationales ou celles des accords bilatéraux peuvent être appliquées afin de déterminer les règles d'accès des citoyens des huit nouveaux Pays membres au marché du travail dans les Etats de l'UE des 15 ;
- pendant la deuxième étape (1er mai 2006 – 30 avril 2009) des mesures de transition peuvent être maintenues par des Etats après avoir communiqué leur décision à la Commission européenne ;
- la troisième et dernière étape (1er mai 2009 – 30 avril 2011) permet aux Etats membres de l'UE des 15 de prolonger la période transitoire en cas de graves perturbations sur leur marché du travail ou en cas de menace d'une telle perturbation après une éventuelle ouverture du marché. Les Etats voulant toujours, à ce moment-là, limiter l'accès des Européens des huit nouveaux Pays membres au travail, seront obligés de présenter à la Commission un avis motivant et expliquant leur décision.

L'application de ces dispositions transitoires concerne uniquement la législation européenne relative à la libre circulation des travailleurs reprise dans la Directive 68/360/CEE du Conseil du 15 octobre 196823 et le Règlement (CEE) no 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968[24]. Ce sont les articles 1 à 6 et l'article 11 du Règlement qui ne sont temporairement pas applicables. Ce règlement donne aux citoyens de l'Union européenne le droit de travailler librement dans tous les États membres sans être soumis à des quelconques restrictions. La suspension de l'article 11 du Règlement vise à réduire le nombre de garanties dont peuvent bénéficier des travailleurs européens voulant exercer une activité salariale (en tant que salarié ou indépendant) dans un autre Pays membre. Il s'agit ici, par exemple, du droit d'avoir une assistance dans la recherche d'un travail et de certaines garanties pour les membres de la famille des travailleurs. Les citoyens des huit nouveaux Pays membres peuvent cependant bénéficier du droit au regroupement familial et de l'égalité de traitement par rapport aux travailleurs nationaux. Cette dernière garantie concerne entre autres l'accès aux droits syndicaux, avantages sociaux et fiscaux, à la formation professionnelle ainsi que le droit aux mêmes conditions de travail. Les Européens de l'UE-8 peuvent aussi accéder à la sécurité sociale du pays où ils travaillent suite aux dispositions du Règlement 1408/71 relatif à la coordination de la sécurité sociale.

L'instauration de périodes transitoires reste dans le domaine de chaque Etat membre, et, dans le cas de l'Allemagne et de l'Autriche, concerne également la libre circulation des services.

Au moment de l'élargissement de l'Union européenne, le 1er mai 2004, les mesures de transition relatives à la libre circulation dans l'espace européen des travailleurs originaires de nouveaux Pays membres sont entrées en vigueur dans douze des quinze anciens Etats membres. Ces mesures s'appliquent aux citoyens de tous les nouveaux pays à l'exception de Malte et de Chypre.

Trois pays seulement : le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède, n'ont pas appliqué les mesures de transition.

---

23 Directive 68/360/CEE du Conseil du 15 octobre 1968 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des États membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté (JO L 257 du 19.10.1968, p. 13).

24 Règlement (CEE) no 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (JO L 257 du 19.10.1968 : 2).

La Belgique a opté pour une période transitoire de deux ans (1 mai 2004 - 30 avril 2006). La suspension du droit à la libre circulation des travailleurs par la Belgique a négligé des modifications dans la réglementation nationale belge. Il était nécessaire d'apporter des changements dans l'Arrêté Royal du 9 juin 1999[25], par le biais de l'Arrêté Royal du 12 avril 2004[26] qui règle l'accès au marché de l'emploi des travailleurs étrangers en application de la Loi du 30 avril 1999[27]. Cette dernière prévoit l'octroi des permis de travail et des cartes professionnelles pour les ressortissants non européens voulant exercer une activité sur le territoire belge. L'Arrêté Royal du 9 juin 1999 dispensait de l'obligation de possession de ces documents les ressortissants de l'Espace Economique Européen (EEE), dont les nouveaux Pays membres faisaient partie. La modification de la loi était donc nécessaire afin de pouvoir appliquer des mesures de transition limitant l'accès des citoyens de l'Europe des 8 au marché de l'emploi.

Les mesures transitoires ont été supprimées le 30 avril 2006 par l'Espagne, le Portugal, la Finlande et la Grèce. L'Autriche et l'Allemagne ont annoncé vouloir garder ces mesures durant la période maximale de sept ans. Les autres pays de l'UE des 15 ont décidé de prolonger la période transitoire pour les trois années suivantes. L'Etat belge maintient les mesures transitoires en ouvrant graduellement et sélectivement son marché de l'emploi.

Les articles 14 et 16 des annexes de l'Acte d'adhésion précisent qu'à partir du 1er mai 2006, début de la deuxième étape de la période transitoire, les États membres peuvent supprimer à tout moment les barrières imposées. Ils peuvent donc assouplir ou supprimer les restrictions à la circulation des travailleurs avant la fin de la deuxième étape. Toutefois une fois prise par un Etat, la décision concernant l'application du droit communautaire en matière de libre circulation des travailleurs ne pourra plus être modifiée que par une procédure d'urgence du Conseil européen et de la Commission européenne.

Depuis le 1er mai 2009, tous les pays européens à l'exception de l'Allemagne et de l'Autriche ont suspendu la phase transitoire. Les travailleurs n'ont dès lors plus besoin de permis de travail pour pouvoir accéder au marché du travail. La Belgique est ainsi passée au régime communautaire, ce qui signifie la suppression totale de toutes les limitations quant à l'embauche des citoyens des nouveaux Etats membres sur son territoire.

Suite à l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004, les citoyens polonais, tout comme les autres Européens, peuvent venir travailler sur le territoire d'un autre Etat membre comme travailleurs détachés. La base juridique de cette forme d'emploi de la main-d'œuvre étrangère constitue la Directive 96/71/CE *concernant le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services*[28]. Cette Directive vise à faciliter la mobilité des travailleurs et la prestation des services en créant un cadre légal qui favorise les échanges, mais empêche également les abus et la concurrence déloyale. La Directive garantit aux travailleurs le respect de certaines conditions minimales, telles que :

- salaire minimum

---

25 Arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers - *Moniteur belge* du 26 juin 1999.

26 Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en vue de la prolongation des mesures transitoires qui ont été introduites suite à l'adhésion de nouveaux États membres à l'Union européenne - *Moniteur belge* du 21 avril 2004.

27 Loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers - *Moniteur belge* du 21 mai 1999.

28 *Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996* concernant le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services Journal officiel n° L 018 du 21/01/1997 p. 0001 - 0006.

- congés payés
- sécurité, santé et hygiène au travail
- temps de travail et de repos.

Ces conditions devraient être respectées selon la législation de l'Etat où le travailleur est détaché. Comme l'indique une recherche récente sur les nouveaux migrants en Belgique (Martiniello *et al.* 2010), le système de détachement du personnel a particulièrement été utilisé pour les entreprises polonaises, notamment dans le secteur de l'agriculture. Ce système permet finalement de contourner les barrières que représentent les mesures transitoires et l'imposition du permis de travail.

6.3.2. Possibilités légales de séjourner et de travailler en Belgique pour les citoyens de l'Europe des huit après l'élargissement de l'UE le 1 mai 2004

Dans ce chapitre, nous présenterons les possibilités légales offertes par l'Etat belge aux citoyens des huit Pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union depuis mai 2004 pour séjourner et travailler de manière officielle sur le sol belge durant la période transitoire.

En raison de l'instauration d'une période transitoire par la Belgique, l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne n'a pas apporté de grands changements au statut des citoyens polonais quant à l'accès au marché du travail. Les travailleurs polonais, tout comme les autres citoyens de l'Europe des 8, sont toujours soumis au système des permis de travail. Ceux, qui ont séjourné en Belgique avant le 1er mai 2004 depuis un an minimum et qui avaient une autorisation d'y travailler, peuvent continuer à travailler chez leur employeur. Ils ont cependant toujours besoin d'un permis de travail B. Les citoyens des nouveaux Pays membres ont le droit, depuis l'élargissement, d'échanger leur carte CIRE (Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers) pour une carte de séjour de ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

Le permis de travail B, que les citoyens des huit nouveaux Pays membres de l'UE sont toujours obligés d'obtenir afin de pouvoir travailler officiellement en Belgique, est octroyé pour une durée limitée d'un an et est valable pour une occupation chez un employeur bien précis. C'est l'employeur qui introduit la demande. Il peut être obtenu, après une étude du marché, par un ressortissant étranger :

- pouvant exercer une fonction pour laquelle aucun employé du marché national n'a pu être trouvé ;
- ayant obtenu du ministre compétent une dérogation individuelle à cette règle pour des raisons sociales et économiques.

Le permis de travail B peut être octroyé automatiquement, sans une étude du marché par les :

- employés hautement qualifiés occupant des postes de dirigeants (directeur, président général, manager) et recevant un salaire annuel de 55.193 € (pour l'année 2006) ;
- employés avec un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau universitaire ou son équivalent) avec un salaire annuel de 33.082 € (pour l'année 2006) ;
- chercheurs et professeurs invités par une université, une institution d'enseignement supérieur ou une autre institution scientifique reconnue ;

- techniciens spécialisés (montage, rénovation d'une installation fabriquée par leur employeur établi à l'étranger). La duré maximale de leur activité en Belgique est limitée à un an ;
- stagiaires, définis comme personnes âgées entre 18 et 30 ans et travaillant à temps plein immédiatement après avoir fini leurs études et après avoir obtenu un diplôme. Leur travail doit être lié à un programme de formation et il est soumis aux conditions salariales minimales qui doivent être respectées. L'embauche des stagiaires ne peut pas dépasser un an.

Le régime des permis de travail prévoit également l'application des conditions belges en matière de salaires, de conditions de travail et de sécurité sociale. Les travailleurs étrangers auxquels les permis de travail ont été accordés doivent être autorisés et habilités au séjour et ils reçoivent une carte CIRE. Après une année ininterrompue d'activité professionnelle, les citoyens de l'UE-8 séjournant sur le territoire belge, obtiennent l'accès au marché du travail. Ils ont également le droit, sur base du Titre II de la Loi sur les Etrangers du décembre 1980[29], de s'installer en Belgique et d'obtenir la carte de séjour d'un ressortissant de la CEE. Sur cette carte se trouve une indication selon laquelle, durant « (...) la période de transition, le titulaire du présent document reste soumis pour l'exercice d'une activité salariée, aux dispositions transitoires relatives à l'occupation des travailleurs ressortissants des nouveaux Etats adhérant à l'Union européenne et des membres de leur famille ». Cela signifie qu'ils doivent avoir un permis de travail de type A.

Le permis de travail A est octroyé pour une durée illimitée et est valable pour toutes les professions salariées. Il est demandé par le travailleur lui-même. Dans le cas des ressortissants des nouveaux Pays membres, ce permis peut être obtenu uniquement par un travailleur qui a exercé dans le passé une activité professionnelle avec le permis de travail de type B. Seules les personnes étant en mesure de prouver que, pendant les dix ans qui précèdent la demande, elles ont travaillé pendant quatre ans comme salariées avec un permis de travail B et qu'elles ont séjourné légalement sur le sol belge pendant ce temps, sont concernées. La durée de cette période est limitée à trois ans pour les citoyens des pays qui ont signé avec la Belgique des accords internationaux en matière d'emploi. Elle peut également être réduite à un an pour les travailleurs étrangers dont les enfants et le conjoint séjournent de manière légale en Belgique. En ce qui concerne les travailleurs des huit nouveaux Etats membres, ils doivent travailler et séjourner officiellement en Belgique pendant trois ans (les personnes seules) et pendant deux ans (les personnes en famille) pour pouvoir obtenir le permis de séjour A.

Le permis de travail C est entré en vigueur le 1er avril 2003. Il est accordé pour une durée maximum d'un an. Ce document est valable pour toutes les professions salariées dans tout le pays. Le permis C, comme le permis A, est demandé par le travailleur qui doit introduire sa demande à Actiris (ex-ORBEm), FOREM ou VDAB selon son domicile en Belgique.

L'établissement en Belgique avec le statut d'indépendant constitue un autre aspect du règlement européen et belge dans cette matière. Depuis l'adhésion de leurs pays à l'Union européenne en mai 2004, les citoyens polonais, comme tous les citoyens de l'UE-8, peuvent s'établir librement en Belgique en tant qu'indépendants. Ils doivent suivre le parcours administratif qui commence par l'introduction d'une demande auprès de l'administration

29 Loi de 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

communale relative à leur lieu de résidence. Après avoir reçu une attestation d'immatriculation fournie par leur commune, ils disposent d'une période de cinq mois pour régler toutes les questions administratives. Il s'agit d'un numéro de TVA, un numéro d'entreprise et du statut, qui doivent être déposés à nouveau à la commune. La réponse affirmative à la demande de l'intéressé signifie l'obtention de la carte de séjour de ressortissant étranger appartenant à l'Union européenne. Les travailleurs indépendants enregistrés en Belgique sont soumis au régime belge dans le domaine de la sécurité sociale.

A part les personnes avec le statut d'indépendant, les ressortissants des huit nouveaux Pays membres de l'UE qui sont dispensés de permis de travail, ce sont des employés embauchés dans le pays d'origine de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Il s'agit ici du travail temporaire qui a comme but de remplacer des travailleurs permanents ou assurer la réalisation d'un travail exceptionnel. L'emploi des étrangers doit être exercé dans le cadre d'un contrat de travail d'intérimaire. Toutes les exigences en matière de salaires et de conditions de travail existant en Belgique doivent être respectées. Il s'agit ici du salaire minimal belge, mesures de sécurité, temps de travail (journalier et hebdomadaire), CCT[30] sectorielles. Cette forme d'embauche est réglée par la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise à la disposition d'utilisateurs.

Le détachement de travailleurs des huit Etats membres qui sont entrés dans l'Union européenne en 2004, concerne les cas où les employés dont détachés par leur société pour fournir une prestation professionnelle dans un autre pays que celui de leur origine ou celui où ils exercent habituellement leur travail. Cela signifie que les employés étrangers exercent leur activité sur le territoire belge, mais ils sont rémunérés par une société étrangère. C'est une forme d'embauche temporaire qui peut néanmoins durer plusieurs années. L'employé exerce son activité avec un contrat de travail (renouvelable, mais à chaque fois de durée de moins d'un an), et sous l'autorité de sa société d'origine implantée dans l'un des nouveaux Etats membres. Les travailleurs détachés doivent être en mesure de prouver la régularité de leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale de leur pays d'origine par la possession d'un formulaire de détachement E101 tant sur le chantier que sur tout autre lieu de travail. En ce qui concerne la légalité du séjour de ces employés étrangers, il existe deux situations possibles. Dans le cas d'un travail ne dépassant pas trois mois, les travailleurs doivent obtenir une attestation pour travailleurs de l'UE/EEE délivrée par l'administration communale. Pour une activité de trois mois à un an, les employés doivent avoir une attestation d'immatriculation de modèle B. L'embauche des travailleurs étrangers dans le cadre du détachement international est soumise à la législation belge en ce qui concerne le temps de travail, les congés, les conditions de travail ainsi qu'en matière salariale (le salaire minimal). La cotisation pour la sécurité sociale est versée dans le pays d'origine des travailleurs selon son règlement national. Les employés détachés qui travaillent en Belgique pour une entreprise étrangère peuvent être exemptés d'impôts sur le revenu à condition que leur contrat ne dépasse pas 183 jours[31].

Le détachement de travailleurs étrangers est réglé par la directive 96/71 du Parlement européen et du Conseil[32]. La directive de 1996, dont nous avons parlé dans la partie

30 Convention collective du travail.

31 Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2006. *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives,* Bruxelles, p. 54.

32 Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (Journal officiel de l'UE n° L 018 du 21/01/1997 p. 0001 – 0006).

précédente, détermine la loi appliquée en cas de détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union européenne que celui de l'origine des travailleurs. Cette directive a été transposée en droit belge par la loi du 5 mars 2002[33]. Elle détermine les réglementations belges applicables en cas de détachement de travailleurs en Belgique[34].

Les *étudiants* originaires des huit nouveaux Pays membres concernés par les mesures de transition, souhaitant étudier en Belgique peuvent obtenir une carte de séjour après avoir rempli certaines conditions en termes d'ordre public et d'études. L'étudiant souhaitant poursuive sa scolarité en Belgique doit présenter la preuve de moyens de subsistance suffisants. C'est une simple attestation dans laquelle l'intéressé déclare sur l'honneur disposer des moyens suffisants pour étudier en Belgique. Après avoir obtenu une carte de séjour, l'étudiant peut demander un permis de travail de type C. Les membres de la famille de l'étudiant obtiennent eux aussi des attestations d'immatriculation après avoir apporté une preuve de leur lien de sang ou de parenté. Ils sont obligés d'avoir une assurance maladie et des moyens de subsistance. Les membres de la famille de l'étudiant ne peuvent exercer d'activité salariale en Belgique.

La jeune fille au pair est définie comme l'étranger « qui est accueilli temporairement au sein d'une famille, où il est logé et nourri en contrepartie de légères tâches courantes d'ordre familial, en vue de perfectionner ses connaissances linguistiques et d'accroître sa culture générale par une meilleure connaissance du pays particulièrement à la vie de la famille d'accueil » (Article 24, de l'arrêté d'exécution du 9/6/99). Cette possibilité concerne uniquement les jeunes âgés entre 18 et 23 ans, connaissant au moins l'une des trois langues officielles de Belgique.

Travailleurs-stagiaires. Il existe un seul accord bilatéral signé entre la Pologne et la Belgique concernant l'acquisition des nouveaux savoirs et des connaissances par des travailleurs étrangers. Cet accord, signé en 1990, prévoit le séjour temporaire sur le territoire belge de 200 travailleurs-stagiaires par an. Son but est d'améliorer la connaissance de l'une des langues officielles de la Belgique et d'acquérir de nouvelles qualifications. Ces dernières devraient servir aux travailleurs-stagiaires sur le marché du travail de leur pays, dans la recherche d'un nouvel emploi ou dans la création de leur propre entreprise. La personne souhaitant venir en Belgique pour effectuer un stage (d'un an avec la possibilité de prolonger de six mois) devrait avoir entre 18 et 35 ans. Elle doit également posséder un certain niveau de qualification et de connaissance du français, du néerlandais ou de l'allemand. Son salaire en Belgique doit être conforme avec les revenus de la main-d'œuvre locale[35].

---

33 Loi du 5 mars 2002 transposant la directive 96/71 CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services et instaurant un régime simplifié pour la tenue des documents sociaux par les entreprises qui détachent des travailleurs en Belgique (Moniteur belge du 13 mars 2003).

34 http://meta.fgov.be

35 Conseil de l'Europe, 1996a. *Accords bilatéraux couvrant les migrations temporaires entre les pays européens,* Strasbourg.
Conseil de l'Europe, 1996b. *Migrations temporaires à des fins d'emploi et de formation. Cohésion sociale et qualité de vie,* Strasbourg.

6.3.3. Caractéristiques de la situation légale des immigrés polonais selon des résultats de travail de terrain réalisé entre 2002 et 2005

Les informations recueillies durant notre travail de terrain réalisé en 2002/2003 et 2004/2005 nous permettent d'affirmer que la situation actuelle des immigrés polonais en Belgique se caractérise par un double statut d'illégalité : celle de l'immigré et celle du travailleur.

Malgré certaines possibilités de séjourner et de travailler de manière légale sur le territoire belge, dont nous avons parlé précédemment, seule une minorité possédait les documents nécessaires pour que nous puissions dire qu'ils étaient en règle avec la législation du pays de destination. Cela peut signifier que les possibilités d'obtenir des documents offrant la légalité de séjour et de travail en Belgique (entre 1991 et 2004) étaient malgré tout très limitées et assez difficiles à réaliser. Les autres immigrés, qui constituaient un groupe beaucoup plus nombreux, vivaient et travaillaient en Belgique de manière illégale.

Parmi tous ceux qui avaient régularisé leur situation, nous avons distingué, par rapport à la voie légale utilisée, cinq catégories de personnes (classées de manière décroissante) :

1) indépendants
2) travailleurs avec un contrat de travail
3) personnes régularisées en 2000
4) personnes mariées en Belgique
5) étudiants

La démarche administrative la plus souvent utilisée par les migrants polonais rencontrés était celle du statut d'indépendant. S'il crée sa propre entreprise, parfois composée d'une seule personne, l'immigré peut obtenir la carte de séjour et le droit de travailler officiellement. Cette solution concerne avant tout les hommes. Pour pouvoir obtenir le statut d'indépendant, il faut avoir un métier ou des connaissances particulières. Les femmes qui veulent s'enregistrer comme femmes de ménage ont, pour cette raison, beaucoup plus de difficultés pour obtenir le permis de travail en Belgique que les hommes qui veulent travailler dans la construction. Avoir un statut d'indépendant ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un véritable indépendant. En effet, nombreux sont ceux que l'employeur obligeait à obtenir le statut d'indépendant pour pouvoir travailler. Dans ce cas, le statut favorable d'indépendant est détourné, et il s'agit alors de ce qu'on nomme un « faux-indépendant ».

La deuxième possibilité d'avoir le séjour légal sur le sol belge, c'est l'obtention du contrat de travail permettant d'exercer officiellement une activité salariale. Il arrive que les patrons, ayant besoin de travailleurs polonais et appréciant leurs efforts, leur fidélité et leur assiduité, les aient encouragés et soutenus dans la procédure d'obtention des documents nécessaires pour travailler en Belgique légalement.

La possibilité suivante de vivre en Belgique officiellement a été offerte par l'administration belge en 2000, grâce à la régularisation des illégaux. L'action de régularisation n'a pas eu de grand succès auprès de la communauté polonaise qui est très méfiante en ce qui concerne le contact avec toute institution officielle. C'est pourquoi seuls 2176 Polonais ont été régularisés à Bruxelles au cours de cette action[36].

36 Données obtenues de l'Inspection Sociale de la région de Bruxelles-Capitale.

Le mariage avec un(e) Belge ou un(e) citoyen(ne) de l'Union européenne offre aussi une chance de régulariser sa situation en Belgique. Il faut souligner que maintenant il ne s'agit plus de *« mariages de papier »*[37] ou de *« mariages blancs »* dont le seul but était la régularisation de la situation de l'immigré. Cette forme de résolution des problèmes d'illégalité de séjour a été, selon nos interlocuteurs, beaucoup plus populaire dans le milieu polonais, il y a quelques années qu'aujourd'hui. Nous allons encore parler de cette possibilité un peu plus loin dans notre rapport. Outre le mariage, une preuve de la cohabitation avec soit un citoyen de l'Union européenne, soit un étranger hors de l'Union européenne en séjour régulier et une déclaration de prise en charge par le partenaire permet d'obtenir une carte de séjour temporaire. Nous avons rencontré, par exemple, une Polonaise en couple (sans mariage) avec un Hongrois embauché par une société américaine d'informatique siégeant à Bruxelles.

Il faut dire que le séjour légal sur la base d'un mariage ou d'une cohabitation concerne avant tout les femmes. Nous n'avons pas rencontré d'homme profitant de cette solution et, selon nos interlocuteurs, il n'y a que des femmes qui ont la chance d'être en couple (avec ou sans mariage) avec des partenaires en situation régulière.

Il est important de souligner qu'en Belgique l'obtention du permis de travail n'est pas automatique. Il arrive donc que des femmes en situation de séjour légal grâce au partenaire (mari ou compagnon) n'aient pas droit au permis de travail. Elles travaillent alors clandestinement ou s'inscrivent dans des écoles pour pouvoir travailler officiellement à mi-temps ou alors elles sont à charge de leur conjoint. Cette situation concerne également certaines femmes de Polonais ayant le statut d'indépendant. Elles possèdent le permis de séjour pour la même durée que leur partenaire mais elles ne peuvent pas travailler légalement. Jusqu'en mai 2004 en cas de divorce, par exemple, ces femmes perdaient leur droit au séjour. Cela pouvait avoir des conséquences assez graves quand le couple avait des enfants en Belgique. Dans ce cas, la femme devait soit retourner en Pologne avec les enfants, soit rester ici, pour que les enfants puissent, par exemple, finir l'école, mais elle se trouvait alors en situation illégale. Ces dispositions ont été abolies au moment de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne.

Parmi les personnes rencontrées, nous avons remarqué quelques étudiants. La possibilité de séjourner en Belgique officiellement avec le statut d'étudiant a beaucoup de succès auprès des jeunes immigrés (il n'y a qu'eux qui puissent en bénéficier) qui ne veulent pas faire toute leur vie le ménage ou d'autres travaux peu qualifiés. Ce sont, avant tout, des jeunes qui n'ont pas réussi à passer des examens d'entrée à l'université en Pologne ou qui ont leur famille à Bruxelles et sont venus ici la rejoindre ou qui ont déjà habité en Belgique sans papiers et ont trouvé cette solution pour avoir le séjour légal et le permis de travail à mi-temps. Il est vrai que le statut d'étudiant ne donne pas accès au permis de travail à temps plein, mais il donne accès à deux choses très importantes, à savoir, le permis de séjour et la sécurité sociale. En plus, comme nous l'a dit une fille ayant le statut d'étudiante,

> *« Rien ne m'empêche de travailler à temps plein. Tout simplement une partie du travail, je peux la faire « au noir » et une autre, officiellement, pour pouvoir vivre ici et payer toutes les charges que j'ai à payer chaque mois. Je suis obligée de faire cela si je veux mettre un peu d'argent de côté ».*

37 Tous les mots mis en « *italique* » sont des expressions des immigrés.

Les autres Polonais séjournant et travaillant en Belgique officiellement avant l'élargissement de l'Union européenne le 1er mai 2004, étaient les employés des offices diplomatiques, les migrants régularisés avant 1989 et les personnes ayant acquis la nationalité de l'un des 15 Etats membre de l'Union. L'adhésion de la Pologne n'a pas apporté des changements significatifs quant aux éventuelles possibilités d'établissement officiel en Belgique, notamment suite à des mesures de transition. Ces mesures peuvent changer, comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédant, mais sans doute pas du jour au lendemain. Nous pourrons donc estimer que pendant au moins trois ans, les Polonais et d'autres ressortissants des nouveaux états membres vont continuer leur travail au noir sur le territoire belge.

6.3.4. Typologie des stratégies de séjour et de protection contre l'arrestation

Le caractère illégal du travail de la grande majorité des migrants polonais, exige une organisation spécifique de la vie et toute une stratégie de comportements dont le but principal est d'éviter d'éventuels contrôles et des conséquences administratives ou pénales de l'emploi effectué de manière non déclarée. La même chose concernait, avant l'adhésion de la Pologne dans l'Union européenne, le séjour illégal des ressortissants polonais sur le sol belge. Afin de se protéger du risque de se retrouver en prison et puis d'être éloigné du territoire belge, les migrants ont développé, au fil des années, différentes stratégies de protection. C'est un « savoir » que chaque nouveau arrivé acquiert afin de pouvoir fonctionner dans l'univers étranger et illégal, parce qu'*« être clandestin cela s'apprend : échapper à un contrôle de police, éviter le contact avec la police, exister même sans être vu »* (Darek, 33 ans).

Stratégies de séjour avant 2004

Parmi les moyens de protection contre l'expulsion du territoire existant avant 2004, nous pouvons distinguer aussi bien des stratégies ayant comme but principal l'obtention du séjour légal en Belgique, que celles dont le rôle était de diminuer le risque de se faire prendre en éliminant l'attrait d'attention.

« Mariages blancs »

Au cours des années 1990, il existait le phénomène des *« mariages de papier »* ou des *« mariages blancs »*. D'après les tarifs de l'année 1998[38] en Région de Bruxelles-Capitale, un Polonais devait payer entre 5.000 et 7.500 € (200.000 à 300.000 francs belges)[39] pour un *« mariage blanc »* alors qu'une Polonaise, 1.200 € (50.000 francs belges). Avec le temps, cette stratégie d'obtention du séjour légal a perdu de son importance, notamment suite à l'adhésion de la Pologne dans l'UE et l'apparition de nouvelles possibilités d'obtenir un séjour légal, telles que le statut d'indépendant ou de travailleur détaché. Les migrants interrogés au cours de notre travail de terrain en 2002 et 2003, trouvaient cette solution trop chère et préféraient rester en Belgique de manière illégale. Selon eux, *« on vit assez bien sans papiers donc il n'est pas nécessaire de dépenser une telle somme d'argent pour un faux mariage »*.

38 Informations obtenues lors du travail de recherche mené à Bruxelles en avril 1998 dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'études à l'Université de Cracovie.

39 Les migrants polonais habitant en Belgique depuis longtemps, comptent encore souvent en francs belges. Nous donnons les prix en francs belges parce qu'ils nous ont été fournis dans cette devise.

« Estampille sur le passeport »

Avant l'élargissement de mai 2004, le moyen le plus souvent utilisé par les migrants polonais pour avoir un séjour légal en Belgique était le passage de la frontière extérieure de l'Union européenne, le plus souvent celle entre la Pologne et l'Allemagne. Le cachet dans le passeport était suffisant pour avoir une nouvelle permission de séjour touristique et *«pour être tranquille »*, selon l'expression d'un interlocuteur, mais il ne protégeait pas du risque d'expulsion si l'immigré était arrêté pendant le travail. Conformément à la disposition de la loi sur le séjour des étrangers en Belgique, la personne qui est en séjour (même légal) de moins de trois mois, qui exerce un travail de manière illégale, c'est-à-dire qu'elle travaille sans permis de travail, ou comme indépendante, sans carte professionnelle, elle fait l'objet d'une expulsion de territoire ou d'un renvoi (l'article 7 de la loi sur l'accès du territoire de 1980). Mais ce cachet offrait au migrant illégal le sentiment de se sentir « protégé » par exemple, *« le samedi soir pendant les fêtes organisées dans un café polonais où il y a très souvent des contrôles effectués par la police belge »* quand les contrôles des papiers ont été souvent organisés ou dans d'autres lieux de rencontre des Polonais, comme des paroisses polonaises ou des Abattoirs d'Anderlecht.

« Invisibilité dans l'espace public »

L'une des règles principales fonctionnant dans le milieu des migrants illégaux est l'envie de rester invisible dans l'espace public. Cette attitude a été déjà observée dans les années 1990 par Johan Leman (1995), selon qui, des Polonais et des Latino-Américains séjournant en Belgique sans papiers ne voulaient absolument pas attirer l'attention de la Police ou des autorités publiques (Leman 1995 : 13). Cette même attitude a été mise en évidence par une recherche sur les sans-papiers (Adam *et al.* 2002). Le principe d'invisibilité concernait avant tout les domaines suivants :

- les transports en commun
- l'habillement
- les lieux de rencontre polonais
- les rues

a) Les transports en commun

Afin de diminuer le risque de se faire attraper pour un séjour illégal, les migrants polonais évitaient de parler dans les bus, les trams, le métro et les trains de banlieue. D'un coté, il s'agissait de ne pas discuter avec des compatriotes rencontrés au cours du trajet, et d'un autre, de ne pas répondre aux appels téléphoniques sur les GSM. Les livres en polonais étaient obligatoirement dans un papier ou dans un journal belge afin de pouvoir être lus dans les transports en commun. Sinon, *« tout le monde pouvait voir la couverture dans une langue bizarre et se dire : « Tiens, voilà une Polonaise. Sans doute elle est au noir ». Mais avec une reliure on ne risque rien»* (Agata 34 ans). Des observations menées dans les transports publics depuis l'adhésion de la Pologne dans l'UE, montrent que les migrants et surtout les migrantes, parce qu'elles sont plus nombreuses à utiliser les transports en commun, ignorent ces deux éléments : des discussions en polonais sont menées sans crainte d'être entendu et des livres souvent n'ont plus de reliures.

Par contre, le troisième élément de cette stratégie, le compostage des tickets ou la possession d'un abonnement, qui était également indispensable afin d'éviter un éventuel contrôle de papiers avant mai 2004, semble être toujours actuel.

b) L'habillement

Selon des règles concernant l'habillement, il était conseillé de ne pas porter de vêtements (blousons, tee-shirts, chemises, vestes, blouses) avec des transcriptions en polonais ou des symboles polonais, ainsi que des accessoires, telles que des sacs à dos, sacs à main, sacs plastics, casquettes, etc. Connaissant cette règle du milieu immigré, nous avons posé la question : « Vous n'avez pas peur de porter cette blouse ? » à Marek, un jeune Polonais vêtu d'une blouse avec l'aigle blanc (symbole de la Pologne) et rencontré dans une agence bancaire en juin 2004[40]. Voici ce qu'il nous a répondu :

> *« Non, maintenant je n'ai plus peur. Avant l'élargissement je ne voulais pas la mettre, mais maintenant, ils ne peuvent plus me rien faire quand je me promène en ville. J'ai le droit d'être ici comme n'importe quel citoyen de l'Europe »* (Marek, 30 ans).

c) Les lieux de rencontre polonais

Pour ne pas s'exposer au risque d'être contrôlé et éloigné du territoire belge, il était également conseillé d'éviter tous les endroits considérés comme polonais, tels que, des paroisses polonaises, les Abattoirs d'Anderlecht, des cafés et boîtes polonais notamment ceux situés dans la commune de Saint-Gilles.

Dans certains cas, l'envie d'éviter ces lieux perçus comme « dangereux » ou plutôt « risqués », a mené vers l'isolement de l'immigré, accompagné d'un sentiment d'abandon, de rejet et de solitude. Dans d'autres cas, les migrants fréquentaient des endroits polonais malgré le risque de se faire arrêter, mais pas le samedi ou dimanche, jours où les contrôles étaient les plus fréquents.

d) Les rues

La diminution du temps passé dans l'espace public, notamment dans les rues, a été également l'une des stratégies de protection utilisée par les migrants polonais avant l'élargissement de l'UE. Les migrants évitaient les déplacements inutiles après le travail (par exemple, au lieu d'aller voir quelque chose ou quelqu'un, ils préféraient rentrer au plus vite à la maison), ou alors, ils choisissaient des itinéraires moins fréquentés par les autres compatriotes ou changeaient d'itinéraires de temps en temps pour ne pas être vu toujours au même endroit et à la même heure par les mêmes personnes, etc.

Ces deux dernières stratégies utilisées par les migrants polonais et concernant l'espace public, peuvent servir d'explication à la question de savoir pourquoi les migrants passaient leur temps libre le plus souvent chez eux, à la maison. L'espace privé était donc égal à l'espace protégé des contrôles de police, d'inconnus et d'éventuels problèmes.

40 Quelques jours plus tard, nous avons réalisé un entretien avec lui.

« Logement sans locataires»

Dans ce cas, il s'agissait de ne pas mettre de noms sur les sonnettes des logements occupés par les migrants afin d'éviter d'éventuels contrôles des agents du quartier. Les appartements où nous étions invités n'avaient soit pas de sonnettes du tout (juste des trous vides par exemple), soit elles ne portaient aucune inscription.

Protection contre des inconnus

L'une des autres règles existant dans le milieu d'illégaux est liée, nous pourrions dire, à la protection des données personnelles, telles que le nom et l'adresse. Quand il s'agissait de contacts avec des personnes inconnues, les immigrés ne se présentaient jamais par leur nom et leur prénom mais seulement par le prénom. Durant notre recherche, nous avons donc rencontré plusieurs Maria, Anna, Janek ou Magda, des prénoms très populaires en Pologne. Certains nous ont quand même donné leur nom, ce qui était un signe de confiance, comme l'invitation à la maison, d'ailleurs, mais cela après avoir appris à mieux nous connaître.

Protection des compatriotes

Dans le code non écrit fonctionnant dans le milieu immigré polonais, il existait une règle (qui semble toujours exister) concernant la protection des autres migrants, notamment de même origine nationale. Conformément à cette règle, en cas d'arrestation, l'immigré ne devrait pas donner son adresse en Belgique, si, bien, évidemment, il cohabite avec d'autres migrants illégaux. Il préférait, par exemple, partir en Pologne vêtu d'une salopette dans laquelle il travaillait quand il a été arrêté, plutôt que d'aller avec la police à la maison se changer avant le voyage.

Une autre forme de protection des autres est liée au carnet d'adresses. Les immigrés polonais laissaient en général leur carnet d'adresses à la maison et grâce à cela, lors d'une arrestation, ils ne risquaient pas de faire connaître à la police le lieu d'habitation des autres Polonais. Actuellement, les migrants ne prennent plus cet élément en considération, mais d'autres, y font toujours attention.

Malgré l'existence de toutes ces stratégies de protection, la vie dans l'illégalité n'est quand même pas facile pour tous les immigrés polonais. Certaines personnes craignent encore d'être expulsées et pensent à ce risque tout le temps. Les contrôles dans la rue étaient pour certains effrayants comme la perspective d'expulsion en Pologne. Voici un témoignage illustrant cette situation :

> *« Après un certain temps, on s'habitue à cette vie. On est un peu comme un animal sauvage dans la jungle. On regarde la rue en allant au travail pour voir s'il n'y a aucun suspect. On écoute s'il n'y a pas quelqu'un qui sonne à la porte pour demander ce qu'on fait ici. On regarde en sortant d'une maison après le boulot si une voiture que tu ne connais pas n'arrive pas. Si tu ne connais pas de gens, il vaut mieux ne pas se manifester car parfois il y a un couple qui a l'air d'un couple ordinaire qui arrive et quand tu regardes dans le couloir et tu demandes : « vous cherchez quelqu'un ?, eux, ils te demandent : « vous travaillez ici ? » Et alors là, t'es cuit. Ils ont des méthodes différentes les policiers. Alors, on devient très prudent pour ne pas se faire attraper une deuxième fois, pour ne pas causer de problèmes à ton chef. C'est une réaction en chaîne : eux ils te voient, lui il ne te prendra plus pour travailler car il aura peur »* (Zdzichu, 32 ans).

Ces propos montrent que la vie d'immigré illégal est indissolublement liée au risque d'être traité comme délinquant pour le simple fait d'être présent dans un pays où on ne devrait pas être et où on reste trop longtemps. C'est aussi le risque de se retrouver en prison et d'être humilié à cause d'un travail non déclaré, parce qu'on n'a pas le droit de travailler officiellement même si on voudrait travailler légalement mais sans avoir cette possibilité.

La description des stratégies du séjour, que l'on pourrait également appeler des stratégies de survie (Adam *et al.* 2002), nous montre l'existence des règles et des lois dont peut-être des nationaux ou des citoyens avec un séjour légal au pays, n'ont même jamais imaginé. Nous apprenons également comment certains détails, tels qu'un livre en polonais lu dans un tram, peut avoir complètement une autre signification dans l'univers dit illégal et celui qui est officiel.

Stratégies de protection liées au travail

Avec l'adhésion de la Pologne aux structures européennes, certaines stratégies concernant le séjour sur le territoire belge ont perdu de l'importance, par contre, celles qui sont liées au travail illégal restent toujours valables pour les migrants qui n'ont pas changé de situation professionnelle et continuent à être embaucher de manière non déclarée.

Protection des données relatives aux patrons

Pour les travailleurs migrants, dont l'existence dans le pays d'accueil est déterminée par le fait d'avoir une activité professionnelle, il est important de protéger leurs employeurs. Pour cette raison, dans les téléphones portables des Polonais ne figurent que les prénoms de leurs patrons. Cela permet de communiquer en cas de besoin, mais sans jeter un soupçon sur d'autres personnes lors d'une arrestation. Comme nous a dit une femme :

> *« On peut toujours connaître des gens ici. Personne ne me dira : ça c'est ton patron ou ça c'est un Polonais au noir. Grâce à ça, je suis tranquille car mes amis sont protégés et mes patrons ne risquent pas une amende à payer »* (Grazyna, 36 ans).

Pour rendre plus difficile le « décodage » de ces prénoms, ils sont parfois écrits en polonais ou ils prennent la forme d'un hybride linguistique liant la forme française ou néerlandaise avec le polonais, comme par exemple, transformer le prénom « Muriel » en « Murielka ».

Mesures de protection au travail

L'activité professionnelle - qui est la raison d'être des migrants - est protégée par toute une série de comportements et de mesures de précaution à prendre en compte par les migrants pendant leur trajet au lieu de travail et pendant la réalisation des tâches.

En ce qui concerne les femmes migrantes travaillant chez les particuliers, elles n'ouvrent pas la porte d'entrée s'il y a quelqu'un qui sonne, elles ne lavent pas les vitres de devant et elles ne répondent pas au téléphone. L'ignorance de ces mesures peut parfois engendrer de graves problèmes, comme le montre l'exemple suivant :

> *« Ma sœur a été déportée il y a un an. Elle travaillait chez une dame âgée à Uccle. C'était un samedi matin. Vers 8h15. La dame n'était pas là. Elle est allée faire ses cours au marché, comme chaque samedi. Ma sœur aime bien écouter la musique, donc elle a mis la radio et en plus assez fort. Cela dû déranger des voisins, parce qu'ils ont appelé la*

police. La police a sonné et ma sœur, en pensant que c'était la patronne, avait ouvert la porte. Ils ont demandé ses papiers et ce qu'elle faisait dans l'appartement. Ils l'ont embarqué toute de suite avec eux et deux jours après ils l'ont déportée en Pologne » (Jarek, 26 ans).

Quant aux travailleurs masculins, ils évitent de rentrer dans un appartement ou un bâtiment à plusieurs, même à deux. Il est plutôt conseillé pour les travailleurs, d'entrer dans un bâtiment un à la fois, toutes les 5 ou 10 minutes. Si le chantier dure quelque temps, il ne faut pas garer la voiture au même endroit et surtout pas devant un immeuble ou une maison où le travail est réalisé. Il ne faut pas non plus faire trop de bruit, tant pendant les pauses que pendant le travail, surtout pendant les week-ends ou les jours fériés. Cette mesure de sécurité concernant le bruit est le résultat des dénonciations effectuées par des voisins des personnes embauchant des travailleurs non déclarés. En cas d'arrestation, il est conseillé d'éteindre le plus vite possible son GSM pour que la police n'ait pas accès aux numéros de téléphone des autres polonais mais aussi des patrons.

Malgré ces mesures de précaution, certains migrants ont été éloignés du territoire par malchance :

« Quelques Polonais que je connais ont été déportés par malchance. Ils ont travaillé dans une maison, la maison était vide. Ils sont rentrés, il faisait encore froid et les vitres dans la maison sont vite devenues brumeuses. Alors, un voisin a appelé la police et les pompiers car il a pensé que quelque chose brûlait là dedans, ou qu'il y avait une explosion de gaz. Et de cette façon, ils ont été découverts » (Aga 1, 31 ans).

Mais la stratégie principale parmi celles utilisées par les travailleurs migrants, notamment les hommes, reste la fuite au moment du contrôle sur le lieu de travail. Afin de réussir une fuite en cas de besoin, les travailleurs migrants possèdent « *un plan d'évacuation* » élaboré à l'avance. Ils connaissent l'emplacement des sorties de secours, des portes de derrière, savent comment passer par le jardin du voisin etc. Selon un Polonais interrogé, avant de commencer un travail :

« Il faut d'abord inspecter le lieu. C'est-à-dire regarder un peu dans l'immeuble ou dans l'entourage comment partir s'il faut se sauver » (Zdzichu, 32 ans).

Les propos suivants donnent un exemple de fuite réussite :

« Je travaillais à Bruxelles, chez un Polonais, ici, pas très loin à la Bascule. Et ils sont venus parce que c'était un dimanche. Qui peut travailler un dimanche ? Seulement un Polonais. Des voisins ont dû appeler, je pense. Et je ne faisais pas de bruit, c'était un travail silencieux, je peignais des escaliers. J'ai bloqué la porte. J'ai mis une planche et ils ne pouvaient pas rentrer. J'avais aussi un plan d'évacuation donc je me suis sauvé. C'est pour ça d'ailleurs que je ne portais aucun vêtement de travail, mais, comme en plus c'était dimanche, j'étais habillé comme d'hab. : chemise, pantalon » (Mariusz, 27 ans).

Mais il est assez rare que les travailleurs migrants arrivent à éviter le contact avec la police et les inspecteurs venus sur le lieu de travail. Pour cette raison, il est conseillé de se préparer à l'impossibilité de fuir (spécificité du lieu de travail) et de savoir ce qu'il faudrait dire au policier ou à un autre agent. Voici deux exemples d'explications à fournir :

« Tu peux leur dire que tu es venu pour aider un ami et que tu travaille sans être payé, tu lui rends tout simplement un service » (Zdzichu, 32 ans).

« J'ai dit à ce policier : Monsieur, Jan c'est mon cousin [patron était Polonais - EK]. *Il a demandé un coup de main. Je ne pouvais pas refuser »* (Jarek, 26 ans).

Une explication préparée à l'avance sert aussi aux employeurs qui, comme nous l'avons déjà dit dans la partie précédente, risquent des problèmes juridiques et fiscaux dans le cas d'embauche illégale. Voici l'histoire d'un travailleur polonais qui présente un exemple d'explication faite par le patron :

« C'était quand je travaillais dans un restaurant. J'étais employé là-bas depuis quelques mois quand ils sont venus. Ils nous ont surpris de deux côtés : par le restaurant et par la porte arrière. Je ne pouvais rien faire à part enlever vite le tablier que j'ai porté. On me demande ce que je fais ici. Je dis : 'je suis venu manger. J'ai faim et je n'ai pas d'argent pour m'acheter à manger'. On demande à mon patron ce que ce type fait dans la cuisine de son restaurant et qu'il était vu plusieurs fois ici. Le patron dit : 'Je ne savais même pas qu'il était là ! C'est la première fois que je le vois ! On me disait qu'il y avait un pauvre qui venait manger des restes dans mon restaurant mais je ne l'ai jamais croisé jusqu'à aujourd'hui. J'étais d'accord pour qu'il mange parfois chez nous. Il y a tant de misère dans le monde'. Ils nous ont laissé tranquille. Mais je ne pouvais plus travailler là-bas, c'était trop dangereux pour le patron » (Zdzichu, 32 ans).

Dans ce cas, le patron et l'employé, liés par un lien de connivence naissant dans le contexte de dépendance l'un de l'autre et celui d'illégalité et d'infraction de la loi, semblent se protéger mutuellement en cas de contrôle. Une bonne fuite ou une explication réussie, c'est-à-dire celle qui arrive à convaincre des agents de l'Inspection sociale, signifie une économie d'argent et la possibilité d'éviter les ennuis aussi bien par le patron que par l'employé. Même si le travailleur n'est pas éloigné du territoire, et s'il n'y a pas de suites judiciaires dans le chef du patron, les employeurs sont craintifs à l'idée de réengager un Polonais qui s'est fait arrêter ou qui s'est fait remarquer par la Police et qui risque d'être reconnu par les autorités. Il est donc très rare que la personne expulsée ou juste interrogée sur le lieu de travail puisse encore être embauchée chez le même patron.

Les éloignements du territoire des travailleurs polonais, aussi bien avant l'élargissement que maintenant, ne provoquaient, et ne provoquent toujours pas, de conséquences sérieuses et n'excluaient pas un retour en Belgique. En effet, le tampon interdisant le retour dans ce pays (appelé par les Polonais : *« un singe »* ou *« un ourson »*) est réservé uniquement aux personnes qui ont commis un délit sérieux. Un éloignement du territoire, signifiait donc, pour la plupart des Polonais, une visite inattendue dans le pays d'origine et souvent un vol gratuit Bruxelles-Varsovie. Certains travailleurs étaient même contents d'être expulsés parce qu'ils avaient l'occasion de voyager en avion pour la première fois de leur vie. Un migrant qui a été expulsé en Pologne deux fois pendant sept ans de séjour en Belgique déclarait : *« ce n'est plus rien qu'un voyage imprévu à Varsovie aux frais du Roi des Belges »*. Si l'immigré n'avait pas d'argent sur lui au moment de l'arrestation, il ne payait pas le vol. Pour cette raison, les immigrés polonais n'avaient jamais beaucoup d'argent sur eux. Actuellement, et à partir du 1er mai 2004, les citoyens polonais renvoyés au pays, sont obligés de couvrir leurs frais de transport.

Une partie des expulsés ne rendaient, et c'est toujours le cas, même pas visite à leur famille et retournaient en Belgique par le premier autocar venu. Beaucoup d'entre eux rentrent à Bruxelles trois ou quatre jours après l'expulsion. Voici les propos de deux des migrants interrogés :

« Oui, j'ai été déporté deux fois. On nous a attrapés ensemble avec mon frère. Lui, dès qu'il est arrivé à Varsovie, il a tout de suite pris le chemin du retour vers Bruxelles. Ils nous ont attrapé un jeudi, vendredi on a eu notre vol pour la Pologne et dimanche mon frère était déjà de retour à Bruxelles. Moi, je suis rentré en Belgique trois jours plus tard parce que je suis encore passé chez nous, je voulais voir mes fils » (Leszek, 40 ans).

« Mon ami a travaillé avec les autres Polonais chez un type dans un village. Le type lui a donné la clé de la maison donc ils sont rentrés dedans. Il faisait encore froid, donc ils ont mis le chauffage. A cause de ça les vitres ont été mouillées. Le voisin d'en face a pensé qu'il se passait quelque chose : un incendie ou la fuite de gaz. Donc il a appelé la police, les pompiers et voilà. Ils ont été arrêtés... Mais mon ami, il était de retour ici après deux jours. Ils ont juste perdu le travail et le type a dû payer une amende et c'est tout » (Marek, 30 ans).

L'un des inspecteurs de l'Inspection sociale de Bruxelles nous a confirmé qu'effectivement les personnes expulsées rentraient très vite en Belgique. Il nous a dit : « Si quelqu'un voulait rentrer dans l'espace Schengen, même le lendemain, d'une manière légale, il n'aurait aucun problème. Vous pouvez redemander un cachet, mais vous ne pouvez toujours pas travailler. En fait, c'est déjà arrivé que la personne expulsée ait fait l'objet d'un renvoi une semaine après parce qu'on l'a trouvée exactement dans la même place, en train de faire exactement la même chose ». La confirmation de cet état des choses est également déjà cité par Jozef Przybylski dans son livre sur la communauté polonaise à Bruxelles : *« Il est vrai que les personnes arrêtées soit pour vol soit pour travail illégal sont expulsées de Belgique ou reçoivent un ordre de quitter le territoire belge dans les 5 jours à venir. Mais tout le monde sait que cela ne sert à rien parce que dans 2-3 jours l'individu renvoyé sera de retour à Bruxelles »* (Przybylski 2000: 111).

Selon des personnes rencontrées, ces retours rapides sont dictés par la crainte de perdre la place de travail qui, vu la grande concurrence sur le marché de travail au noir, devient de plus en plus grande et par l'obligation envers les patrons. Dans le cas des femmes, elles veulent *« être correctes »* et ne pas créer de problèmes aux personnes qui les embauchent. Par exemple, laisser un enfant dont elles s'occupent sans garde. Les hommes se sentent solidaires avec leur équipe de travail et ne veulent pas laisser leurs collègues avec un boulot qui doit être vite fini, par exemple. Évidemment, il y a aussi une autre raison dernière tout cela : les journées sans travail signifient que l'immigré ne gagne pas sa vie.

Les arrestations et les expulsions désignées dans des entretiens souvent comme peu dérangeantes, peuvent en réalité être mal vécues et pour certains migrants elles constituent une expérience traumatisante. Il y a des personnes pour qui le fait d'être arrêté par la police et de se retrouver en prison avec des menottes pour attendre le vol pour Varsovie est désagréable. D'ailleurs, c'est davantage le séjour en prison que l'éloignement lui-même qui semble peser le plus. Voici des propos des travailleurs polonais rencontrés :

« Je me suis senti comme un bandit ou un criminel. Mais je n'ai rien fait de mal pourtant. Je gagnais juste ma croûte. Ce n'est pas de ma faute s'ils ne veulent pas qu'on travaille ici légalement » (Zbyszek, 29 ans).

« Ils m'ont attrapé quand je travaillais dans un jardin. Moi et quatre Tchèques. Je me suis retrouvé à la prison à Louvain. Je me suis dit : " Mon dieu, qu'est-ce que je fais ici ? J'ai seulement cueilli des pommes, je n'ai rien fait de mal". J'ai passé 17 jours en prison. J'étais dans un cachot avec un autre Polonais. On a compté des araignées, on a discuté, on a lu les slogans en polonais sur les murs, on a compté les jours, comme en

prison quoi. Après 17 jours, ils nous ont trouvé une place dans un avion pour Varsovie. Ils m'ont pris 12.000 francs pour les frais de voyage. Mais ce n'est pas grave, j'ai eu un repas chaud et un cognac dans l'avion. En plus il y avait de belles stewardess... Je suis retourné après une semaine parce que j'ai voulu voir mes parents et comme j'étais déjà à Varsovie, c'était donc l'occasion de passer chez moi leur dire bonjour » (Zdzichu, 32 ans).

L'éloignement du territoire peut être également mal vécu par la famille de la personne arrêtée et renvoyée au pays parce qu'elle reste sans nouvelles parfois même pendant quelques jours. Des migrants interrogés, dans plusieurs entretiens, parlaient d'attitude des autorités belges qui devaient informer le Consulat de Pologne de tout cas d'arrestation et/ou d'expulsion de citoyens polonais, mais en pratique, elles ne le font quasiment jamais. Il n'est alors pas rare de voir disparaître des personnes durant plusieurs jours jusqu'à ce qu'elles donnent signe de vie une fois arrivées en Pologne. L'une des personnes interrogées nous a dit :

« Ils ont le droit de t'enfermer en prison jusqu'à un mois sans aucun contact avec la famille ou les amis. Si la famille ne sait pas que t'as été arrêté, elle vit un vrai cauchemar. Elle ne sait pas si tu es tué ou quoi. La famille te cherche, elle téléphone chez tes patrons, chez tes amis. C'est horrible et inhumain » (Marta, 26 ans).

Le fait de banaliser le risque et la procédure de l'éloignement du territoire dans de nombreux entretiens, nous semble être effectué, même inconsciemment, par des migrants afin de mieux supporter cet événement si jamais ils s'y retrouvent confronter dans leur cas ou celui de leurs proches. En relativisant le retour forcé au pays, il devient plus facile à supporter. Mais la charge émotionnelle attachée à ce procédé se reflète dans sa dénomination dans le milieu migrant : l'éloignement du territoire est appelé « *la déportation* » *[deportacja ou deport]*. Ce terme contient beaucoup d'émotions et est un souvenir des milliers de Polonais déportés par les Allemands et les Russes pendant la Deuxième Guerre mondiale pour être exterminés dans les camps de concentration allemands ou les camps de travail en Sibérie. De la même façon, des contrôles effectués par la Police ou par l'Inspection sociale, aussi bien dans les lieux de travail que dans des cafés ou boîtes polonais, portent le nom de «*lapanki*» *[des attrapes]* comme des ramassages de personnes en passage, prises par hasard, dans les rues des grandes villes de Pologne, par des nazis durant la Seconde Guerre Mondiale.

Conclusion

En analysant les caractéristiques démographiques et sociales, nous arrivons à décrire des profils typiques de migrants originaires de cette région dominant dans le mouvement migratoire de Podlasie depuis les années 1980 et 1990. Les migrants polonais actuels arrivant à Bruxelles sont les plus souvent issus de zones rurales et de périphéries, très souvent des petits villages, sont jeunes et possèdent un niveau de scolarisation peu élevé. Les mêmes caractéristiques ont été observées chez les immigrés polonais dans d'autres grandes villes de l'Europe occidentale, notamment à Rome et à Madrid[41] (Cieslinska 1995 : 37, Nalewajko 2003a).

41 Rapport du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2001. *Egalité et diversité*, Bruxelles, p.117.

Selon Marek Okolski, le fait de supprimer le visa pour les citoyens polonais entrant sur le territoire de l'Union européenne, a eu pour effet que toute personne le souhaitant, a pu venir séjourner légalement, pendant une période de trois mois maximum et, finalement, chercher un travail, généralement précaire et instable. Les personnes les plus tentées de partir pour des conditions incertaines se sont avérées être celles qui risquaient relativement moins, c'est-à-dire des personnes relativement jeunes et au niveau d'éducation pas très élevé. Ces personnes venaient de régions ou de sous régions, les plus sévèrement touchées par le chômage, en particulier les régions agricoles de la Pologne généralement périphériques et retardées (Okolski 2001a: 54).

Dans ce chapitre, nous avons cherché à montrer que les explications fondées sur les *push factors* sont insuffisantes pour comprendre les nouvelles migrations polonaises vers la Belgique et Bruxelles en particulier. Pour comprendre l'action des causes structurelles, nous avons identifié trois interprétations principales permettant de comprendre comment des causes structurelles potentielles peuvent devenir effectives. La première d'ordre historique soutient finalement que les dispositions à la migration sont incorporées par des habitants parce qu'elles s'inscrivent dans l'histoire d'une région ayant connu de nombreuses mobilités internes. Cette disposition à la mobilité s'active en fonction des circonstances favorables à l'étranger et à la dégradation des conditions d'existence dans le pays d'origine. Nous inscrivant dans les travaux contemporains identifiant la mobilisation des réseaux sociaux comme une cause des migrations, et plus seulement un moyen de la mobilité, nous avons pu voir que les liens sociaux forts, en particulier fondés sur les relations sociales familiales, sont au principe de la mobilisation des réseaux. La migration polonaise que nous avons rencontrée est essentiellement de type familial et unit des familles d'origine et des nouvelles familles en Belgique et en Pologne. La famille élargie est même une ressource pour la migration et une cause de celle-ci. Enfin, l'évolution législative a aussi contribué à favoriser et à changer la nature de la migration polonaise. Cependant, il apparaît que les barrières qui ont tenté de fermer cette migration, notamment à l'accès au travail, aient été aussi contournées par des dispositions législatives qui poussent à la mobilité sur le marché du travail. Dès lors, les dispositions légales ont contribué non à fermer l'immigration mais à lui faire prendre une autre forme juridique sans pour autant en changer sa forme sociale.

CHAPITRE VII : L'insertion des migrants polonais sur le marché du travail

Dans ce chapitre, nous allons nous concentrer sur les différentes questions liées à la présence des travailleurs immigrés sur le marché de l'emploi. Tout d'abord nous rappellerons, de manière très brève, le contexte politique d'embauche des étrangers, et cela aussi bien au niveau européen que national. Nous allons regarder de plus près certains changements de la politique belge d'immigration de travail afin de mieux comprendre l'évolution du statut lié à l'accès au territoire et au séjour en particulier des ressortissants de nouveaux pays membres de l'Union, et notamment des Polonais qui se trouvent au cœur de notre analyse.

Ensuite, nous verrons comment les facteurs structuraux, tels que la pénurie de la main-d'œuvre dans certaines branches de l'économie belge et les fluctuations économiques liées au processus de globalisation du monde actuel, ont influencé l'occupation par des travailleurs immigrés majoritairement des secteurs spécifiques du marché de l'emploi en Belgique. Nous traiterons également des différentes formes d'embauche des étrangers dans l'économie belge, en mettant l'accent notamment sur la question des travailleurs indépendants et détachés.

Enfin, nous proposerons une analyse de la question du travail irrégulier effectué par des travailleurs étrangers. Les différents aspects de cette problématique seront pris en compte, comme notamment les principaux types de fraudes liées au travail au noir ainsi que ses causes et origines. Ensuite, nous allons nous pencher sur la question des avantages et inconvénients pour les deux parties (employés et employeurs) impliquées dans l'embauche irrégulière. Une attention particulière sera portée également à la question de la tolérance du travail irrégulier aussi bien par les autorités publiques (politiques et administratives) que par le grand public, reflétant un phénomène particulièrement intéressant de l'invisibilité d'une situation bien visible et bien connue de tous. Les derniers éléments qui seront analysés dans ce chapitre sont les secteurs du marché du travail irrégulier à Bruxelles. Leur caractéristique plus détaillée nous semble indispensable afin de mieux comprendre la complexité de cette question ainsi que le meilleur positionnement des travailleurs irréguliers polonais dans un contexte beaucoup plus large de travail irrégulier des étrangers sur le marché de l'emploi belge, et bruxellois en particulier.

7.1. Les politiques d'immigration

7.1.1. En Europe

Au XX^{ème} siècle, les plus forts courants migratoires de travail vers des pays de l'Ouest de l'Europe ont été observés de 1920 à 1930 et de 1956 à 1974. Ils ont correspondu aux périodes de croissance économique et de pénurie de main-d'œuvre dans les Etats occidentaux. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les pouvoirs politiques de ces pays ont encouragé l'immigration des travailleurs étrangers. D'abord, pour la reconstruction des pays détruits par la guerre, puis, dans les années 1950, 1960 et 1970, lors de la forte croissance économique de ces pays. La crise économique apparue dans la deuxième moitié des années 1970 a poussé les pays occidentaux à fermer leurs frontières en mettant fin à l'appel des travailleurs migrants (Castles, Miller 2003). C'est à ce moment que la question de l'immigration irrégulière apparaît en

devenant, au fil du temps, un élément récurrent des préoccupations des gouvernements nationaux.

Dans les années 1990, la question de l'immigration devient un problème européen et les États membres de l'Union européenne souhaitent stopper l'arrivée des migrants irréguliers. Sur base des accords de réadmission[1], les pays occidentaux veulent exclure de ce mouvement tout immigré clandestin, et notamment ceux venant de l'Est du continent européen. Ces accords, signés pratiquement par tous les États de l'Est du continent[2], permettent de renvoyer dans le pays d'origine les immigrés entrés irrégulièrement, qu'ils travaillent ou non. « Ce processus, entamé en 1991 lorsque les visas de court séjour ont été supprimés entre les pays signataires de l'accord de Schengen et ceux du groupe de Višegrad, se développe depuis les accords bilatéraux signés par l'Allemagne et l'Autriche en 1992-93 avec leurs voisins bulgares, polonais, roumains, hongrois… amenant ces derniers à faire de même avec leurs propres voisins de l'Est » (Wihtol de Wenden, de Tinguy 1995 *:* 21).

Le 20 juin 1994, les gouvernements des Etats membres de l'Union ont adopté une Résolution du Conseil concernant la limitation de l'admission à des fins d'emplois de ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres[3], laquelle concernait également des Européens de l'Est du continent. Cette résolution avait rappelé qu'aucun « des États membres ne mène toutefois une politique d'immigration active. Au contraire, tous les États ont, pour des raisons économiques, sociales et donc politiques, limité la possibilité d'une immigration légale durable », et elle a même évoqué « la nécessité d'une mise en œuvre effective de la préférence communautaire à l'emploi »[4].

Cette stratégie de fermeture des frontières et de réalisation du concept « d'immigration zéro » est expliquée par les gouvernements par la nécessité de protéger les citoyens contre l'afflux de la main-d'œuvre étrangère menaçant les emplois des travailleurs nationaux. Les politiques d'immigration au niveau européen et national reposent sur la certitude de l'existence d'un lien direct entre flux nets d'immigration et volume de chômage dans le pays d'accueil. Mais, en réalité, « même en période de chômage, des secteurs d'activités ont besoin de main-d'œuvre étrangère. (…) L'existence d'un chômage persistant n'implique pas nécessairement l'absence de recours à la main-d'œuvre étrangère. Ce paradoxe s'explique par l'existence d'un double marché du travail : des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs ne seront jamais comblées par des nationaux » (Rea 2003 : 29). Les propos de Gérard Dumont, selon lequel : « (…) il faut d'abord constater une certaine absence de relations entre l'emploi illégal de migrants illicites et la situation générale du marché du travail. L'emploi illégal se retrouve dans les périodes de faible chômage comme dans celles où il est plus élevé » vont dans le même sens (Dumont 1995 : 34).

---

1 Les accords de réadmission avec les pays de l'Europe orientale (à l'exception de la Russie) prévoient qu'un : « Etat membre de l'Union européenne peut demander au pays signataire de l'accord de réadmettre sur son territoire tout ressortissant de ce pays et tout ressortissant de pays tiers ayant transité par lui, qui ne remplit pas ou plus les conditions d'entrée et de séjour applicables sur le territoire de l'Etat membre requérant. Cet accord est réciproque ». (Source: http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_mouvement_of_persons_asylum_immigration/114163_fr.htm).

2 Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie.

3 Texte complet de cette résolution sur : http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_396Y0919_02.html

4 Texte complet de cette résolution sur : http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_396Y0919_02.html

7.1.2. *En Belgique*

La politique d'immigration menée par la Belgique a suivi les tendances observées dans certains pays occidentaux, tels que les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. Dans les années 1960 et au début des années 1970, le Royaume a fait entrer la main-d'œuvre étrangère permettant, entre autres, d'accélérer le processus de croissance économique. Mais après la crise pétrolière en 1974, l'État belge a procédé à un arrêt de l'immigration. Dès lors, parce que cet arrêt est toujours en vigueur, les pouvoirs politiques ont réduit l'accès au marché du travail pour les nouveaux migrants bien que des permis de travail aient continué à être délivrés mais en nombre limité et uniquement pour les hauts niveaux de qualification. Depuis 1974, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère est limité à l'engagement de personnes très qualifiées venues d'autres pays industrialisés, comme le Japon ou les États-Unis (Rea 2006). Par la politique d'immigration plus restrictive encore présente aujourd'hui, la Belgique a voulu empêcher l'arrivée et l'installation des travailleurs immigrés non qualifiés et non européens (Daguet, Thave 1996).

Mais malgré ces mesures strictes, les flux migratoires ne se sont pas complètement arrêtés. Ni les changements législatifs, ni la fermeture des frontières n'ont empêché les migrants à venir en Belgique et à entreprendre un travail, mais avec une différence cruciale : ce processus relève essentiellement de l'irrégularité. Comme le constate Estelle Krzeslo (2002): « (...) la fermeture officielle des frontières de 1974 a donné à croire que l'accès légal au marché du travail était désormais interdit aux étrangers. Par conséquent, les étrangers entrant en Belgique ne pouvaient qu'être des illégaux travaillant clandestinement ».

Le phénomène d'immigration irrégulière a pris une telle ampleur, qu'en 1992, le gouvernement belge « a annoncé une série de mesures pour lutter contre l'immigration clandestine, notamment en rendant plus rigoureuse l'inspection du travail » (Stalker 1995 : 222). La loi du 1er juin 1993, dans le cadre de la lutte contre le travail clandestin, prévoit pour les employeurs des sanctions pénales (un emprisonnement d'un mois à un an) et des amendes administratives de 150.000 à 500.000 francs belges *[entre 3718 € et 12.395 €]* pour chaque employé étranger clandestin[5]. Cette décision a été motivée par la peur de la potentielle arrivée en masse des nombreux citoyens de ces pays et leur impact négatif sur l'emploi des Belges, notamment l'augmentation du chômage chez ces derniers.

Cependant la pénurie structurelle de main-d'œuvre observée dans des secteurs tels que la construction par exemple a poussé les gouvernements vers l'assouplissement des procédures d'accès notamment à des professions dans ce secteur. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par la décision du 18 avril 2006 relative à la libre circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres de l'UE, a autorisé la simplification de la procédure de délivrance du permis de travail B pour l'occupation de professions reconnues comme connaissant une pénurie de main-d'œuvre, et publié la liste des métiers concernés, tels que : plombier, électricien, maçon, carreleur, mécanicien automobile, constructeur, architecte, etc.[6] Cela nous montre que : « (...) la migration professionnelle peut être encouragée ou à tout le moins tolérée pour satisfaire les offres d'emploi qui ne conviennent pas à la main-d'œuvre locale » (Dumont 1995 : 24). Le secteur du bâtiment est d'ailleurs « le premier à réclamer l'assouplissement des règles. Avec d'autres grands utilisateurs de main d'œuvre clandestine,

5 Source : http://www.senat.fr/lc/lc34/lc344.html

6 Source : http://www.Droit-Fiscalite-Belge.com – Le plombier polonais.

comme l'horticulture et les hôtels restaurants, ses dirigeants font partie de ceux qui estiment l'ouverture sélective des frontières nécessaire pour élargir leur base de recrutement, mais refusent d'améliorer la situation de leurs salariés. Ils plaident plutôt pour un assouplissement des règles et l'obtiennent, comme par exemple, la législation du travail intérimaire jusqu'ici interdite sur chantiers » (Krzeslo 2002 : 12).

Afin de permettre la régularisation sur le marché du travail de la domesticité, une réforme a été introduite. L'instauration à partir du 1e janvier 2004 du système des titres-services permettant l'embauche par des particuliers d'une femme de ménage à domicile, va dans ce sens. Ce système était initialement prévu comme moyen de mise en activité des chômeuses, mais en réalité il est majoritairement utilisé, à Bruxelles par des femmes immigrées qui travaillent de manière irrégulière (Martiniello *et al.* 2010)[7]. L'avantage de se système est la possibilité de déduction fiscale par les employeurs. Un titre-service d'une heure coûte 6,70 € et après déduction fiscale, 4,69 € (d'après les chiffres de 2004)[8]. La différence est finalement payée par l'Etat. Les prestations qui peuvent être réalisées avec ce système sont le repassage, le nettoyage (maison, vitres), la lessive, la préparation des repas et des travaux de couture.

L'analyse de la politique belge d'immigration du travail démontre la nécessité de réaliser quelques changements en fonction des besoins existant sur le marché de l'emploi ou du moins dans certains secteurs de celui-ci, tels que :

- « des besoins généraux sur le marché du travail ;
- des besoins résultant de l'évolution de la conjoncture économique suivant les saisons et les régions ;
- des besoins spécifiques à telle ou telle activité économique : BTP, recherche, hôtellerie, restauration, nettoyage… ;
- des besoins agricoles de caractère permanent ou saisonnier : vendanges et cueillette des fruits, démariage des betteraves, repiquage du riz, … ;
- des besoins résultant de la mondialisation de l'espace économique » (Dumont 1995 : 21).

Comme le souligne Nouria Ouali, la politique migratoire belge est caractérisée ainsi par une certaine ambivalence : « D'une part, pour les responsables politiques, la migration reste toujours strictement associée aux fluctuations du marché du travail, pour les exigences duquel ils sont toujours prêts à lever les obstacles et les rigidités réglementaires en vue de satisfaire les besoins du secteur économique. D'autre part, l'enjeu électoral et la politisation extrême de la question des flux migratoires et l'intégration des populations d'origine migrante ont poussé les partis démocratiques (…) à radicaliser leurs discours et leurs politiques d'immigration (…), dans l'espoir de plaire à un électorat xénophobe voire fraîchement hostile aux étrangers, et de plus en plus tenté par le vote d'extrême droite » (Ouali 1999 : 279).

7 IDEA CONSULT (Peeters A., Gevers A., Sanders D.), 2006, 2007, 2008. *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité. Rapports annuels : 2005, 2006, 2007*, Bruxelles, Rapports du Service public fédéral Emploi, Travail, et Concertation Sociale, Direction générale Emploi et Marché du Travail.

8 Aujourd'hui, le montant du titre de service est de 7,50 € et le coût après déduction fiscale de 5,50 €.

7.2. Double marché de l'emploi

La pénurie structurelle de la main-d'œuvre observée dans certaines branches de l'économie belge nous renvoie vers la thèse de la segmentation du marché de l'emploi. D'après Doeringer et Piore (1971), il existerait une sorte de correspondance entre les caractéristiques des emplois d'un segment donné et les caractéristiques des salariés qui y sont employés. Le segment primaire attirait des travailleurs nationaux cherchant de bons salaires et de bonnes conditions de travail. Par contre, le segment secondaire proposerait aux travailleurs des salaires moins élevés, une stabilité dans l'emploi moins garantie, de moindres possibilités de progression professionnelle. Une grande partie des personnes travaillant dans ce secteur serait principalement des femmes, des jeunes et des immigrés.

Ainsi, la division du marché de l'emploi entre le segment primaire et secondaire n'est pas limitée à la rémunération des travailleurs. Le segment primaire offre également la sécurité de l'emploi, des avantages sociaux et des possibilités de promotion et d'avancement. Les emplois appartenant au segment secondaire possèdent des caractéristiques opposées (la précarité d'emploi, manque de privilèges sociaux, moindre protection sociale et d'opportunités d'avoir une promotion (Gadrey *et al.* 2004 : 204). Ce second marché du travail regroupe « des emplois peu qualifiés, connaissant des conditions de travail plus difficiles en raison de leur caractère physiquement fatigant, salissant, voire dangereux » (Dumont 1995 : 23) par lesquels la main-d'œuvre locale n'est pas intéressée. Ce processus a largement caractérisé le marché de l'emploi des travailleurs immigrés entre 1947 et 1974 en Belgique.

Historiquement déjà, les politiques d'immigration encourageaient la participation des immigrés dans les branches de l'économie délaissées par la main-d'œuvre locale, notamment dans le travail non qualifié et dur. Par rapport à la politique d'immigration belge, Andrea Rea trouve que « l'emploi des immigrés entre 1960-1990 répondait à une logique d'ethno-stratification de l'emploi. Les emplois les moins qualifiés étaient occupés pas des travailleurs étrangers (primo-arrivants ou deuxième génération), toutefois les travailleurs immigrés côtoyaient les travailleurs nationaux (par exemple, dans la sidérurgie, le transport) » (Rea 2003 : 29).

Pour cette raison, la main d'œuvre étrangère en Belgique, comme dans d'autres pays occidentaux, était concentrée dans les secteurs les moins attractifs pour les nationaux : « la forte présence des immigrés dans l'emploi non qualifié dans la période des Trente Glorieuses est bien connue : elle renvoie à la figure de l'ouvrier de l'industrie et des mines mais aussi à celles du saisonnier de l'agriculture et de la 'bonne' des services aux particuliers » (Coutrot, Kieffer, Silberman 2004 : 108).

L'existence de ce double marché du travail des économies nationales, soulignée par les théories de la segmentation du marché du travail, reposent sur le principe de dualisme économique sur le marché du travail qui s'appuie sur « un dualisme social, les conditions de travail et d'emploi correspondant aux conditions de vie, à un ensemble de comportements et d'attitudes dans le travail et le hors-travail » (Gadrey, Jany-Catrice, Pernod-Lemattre 2004 : 204). Ainsi, les travailleurs nationaux avaient parfois des conditions de vie et de travail opposées des travailleurs immigrés. Les différences entre la population autochtone et

allochtone concernaient l'accès à l'emploi, la répartition selon les secteurs d'activités, les revenus, le statut professionnel, le régime de travail.

Le processus de globalisation reprend ce processus en l'exacerbant. Pour Castles (2002), la globalisation conduit plus que jamais à faire appel à l'immigration pour les « 3-D Jobs » (*Dirty, Demanding and Dangerous*). Cependant, comme le remarque de nombreux auteurs (Rea 2010), l'occupation de la main-d'œuvre étrangère connaît un déplacement des secteurs d'activités : de l'industrie vers les services. En Belgique, comme dans d'autres pays européens, l'agriculture, l'horticulture, la construction, l'hôtellerie, la restauration, la confection et les services représentent des secteurs d'activité à haute intensité de travailleurs immigrés.

Le modèle de double marché de l'emploi pourrait sembler ne plus être à l'ordre du jour. Cependant, on peut penser qu'il est toujours présent mais que la segmentation s'est accrue davantage. A l'opposition entre segments du marché du travail s'ajoute l'opposition dans les statuts de travail. Certains travailleurs disposent d'un contrat de travail, bien que précaire alors que d'autres pour un même travail sont embauchés au noir. De ce point de vue, le travail irrégulier peut être considéré comme la forme extrême de l'emploi résultant de la dérégulation du marché du travail. A la segmentation du marché du travail s'ajoute actuellement celle de la segmentation des statuts d'occupation (Supiot 1999) pour un même type de travail et sur un même chantier. Ce morcellement résulte de la multiplication des régimes de contrat de travail d'une part, et d'autre part, de l'émiettement des activités entrepreneuriales, notamment en raison du recours à la sous-traitance ou au détachement de personnel. Là où existait malgré tout une massification statutaire du fordiste, qui acceptait certes des exceptions, nous trouvons à présent bien plus une fragmentation statutaire.

7.3. Place des étrangers sur le marché du travail à Bruxelles

La population bruxelloise se caractérise par une mosaïque de nationalités. En 1999, 28,5% d'habitants de Bruxelles étaient des étrangers, dont 14,7% des citoyens de l'Union européenne. Parmi les groupes les plus nombreux de nationalité hors UE (13,9%), se trouvent par ordre d'importance les Marocains, les Turc, les Congolais, les Américains, les Japonais, les Algériens et les Polonais. Les années 2000 ont conduit à un bouleversement de la représentation des étrangers à Bruxelles. Le changement résulte principalement des facteurs suivants : d'une part, l'importance des naturalisations surtout des Marocains et des Turcs, leur part diminuant parmi les étrangers et d'autre part, l'élargissement de l'UE à certains pays de l'Est en 2004. En 2008, les étrangers représentent 29% de la population bruxelloise. Les pays de l'UE représentent 61% de la population étrangère[9]. La France redevient la première nationalité étrangère de la Région avec 46.000 personnes (15,6 % de la population étrangère) avant les Marocains (13,4%). Par ailleurs, l'élargissement de l'UE a engendré la présence en particulier des Polonais et des Roumains. Ces deux groupes nationaux jusque là invisibles statistiquement (Martiniello *et al.* 2010) ont vu leur part augmenter parmi les étrangers. Les Polonais représentent 5,3% de la population étrangère et les Roumains 3%. En 2008, les Polonais sont au nombre de 15.645 et constitue le sixième groupe national par ordre d'importance à Bruxelles, devant les Turcs.

9 DGSIE – Direction Générale Statistique et Information Economique, SPF Economie.

Tout comme la composition de la population bruxelloise, le marché du travail de Bruxelles est aussi spécifique. Non seulement, c'est le premier bassin d'emploi en Belgique qui concentre plus de 600.000 emplois sur son territoire[10], mais il est aussi marqué par des exigences élevées en matière de qualifications. Les emplois à qualification élevée (diplômes du niveau supérieur universitaire ou non universitaire) sont surreprésentés au sein des secteurs tertiaires suivants : les intermédiaires financiers, l'immobilier et le service aux entreprises, l'administration publique, l'éducation, le secteur santé et action sociale et les organismes extraterritoriaux. Paradoxalement si la région bruxelloise concentre beaucoup d'emplois sur son territoire, elle est frappée en même temps par un chômage élevé. Le taux de chômage de Bruxelles est très élevé et se monte à 17%, particulièrement chez les jeunes (28%) par rapport à la moyenne nationale qui s'élève à 9,2%[11].

Les travailleurs étrangers se retrouvent dans tous les domaines d'activité, mais ils occupent majoritairement des emplois dans les secteurs tertiaire et quaternaire. Selon Martens (2000) et Martens & Ouali (2005), à Bruxelles où le nombre de personnes étrangères ou d'origine étrangère est supérieur par rapport aux autres régions du pays, la segmentation du marché du travail selon les catégories nationales ou allochtones (les personnes étrangères qui ont acquis la nationalité belge) est bien réelle de nos jours. Il montre que les Belges d'origine marocaine et turque trouvent du travail dans les mêmes secteurs que ceux dans lesquels étaient employés leurs parents, à l'exception du secteur industriel en crise à Bruxelles. Les secteurs qui employaient massivement les travailleurs immigrés étaient le bâtiment et les travaux publics, les mines, l'automobile, le textile (Coutrot, Kieffer, Silberman 2004). Les jeunes issus de ces milieux « reproduisent la main-d'œuvre nécessaire pour ces secteurs, mais parfois avec un indice de concentration plus faible. Les femmes (turques et marocaines) se retrouvent aussi dans les secteurs industriels (textile, confection, fabrication, métallurgie) mais principalement dans le secteur du travail intérimaire (services aux entreprises...) et les hôpitaux et soins de santé (marocaines) » (Martens 2000 : 16-17).

Analysant aujourd'hui le marché du travail à Bruxelles, Albert Martens parle de son ethno-stratification (Martens 2000 : 4). Ses recherches empiriques démontrent ainsi que certaines catégories de populations trouvent surtout du travail dans certains secteurs et pas dans d'autres. A Bruxelles, les étrangers et les Belges allochtones sont surreprésentés dans les secteurs du textile, de l'habillement, bois et meubles, caoutchouc et plastiques, métallurgie, fabrications métalliques, HORECA, transport, aide aux entreprises, intérim, hôpitaux, soins de santé et services sociaux (Martens 2000 :16). Selon le rapport de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi (2000), dans la distribution sectorielle à Bruxelles, les travailleurs étrangers sont surreprésentés dans les secteurs tels que l'HORECA (5,9%), la construction (3,7%), les services aux entreprises (2,1%) et l'industrie manufacturière (1,8%). Il s'agit principalement de secteurs qui offrent des conditions de travail peu favorables (salaire, horaire, sécurité, santé), et où se concentre la main-d'œuvre peu qualifiée. Ces secteurs offrent également une sécurité de travail inférieure : les contrats précaires, saisonniers[12].

On observe alors une tendance de plus en plus nette à la polarisation : les immigrés occupent beaucoup d'emplois relativement peu qualifiés, principalement dans les secteurs à

10 Rapport de l'Office national de l'Emploi (2008). La version complète du rapport peut être consultée sur : http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_onem_rapport_annuel_2009.jsp

11 Idem.

12 Rapport de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi (2000:17).

forte intensité de main-d'œuvre, comme le bâtiment, la restauration et le nettoyage, les travaux publics, certaines tâches industrielles, le secteur de l'entretien et des aides ménagères (Dumont 1995 : 23). Certaines nationalités sont concentrées dans certains secteurs. Par exemple, à Bruxelles « 73,33% des femmes turques et 42,29% des femmes marocaines sont occupées dans le secteur 'services aux entreprises et aux personnes, services intérimaires et nettoyage industriel'» (Martens 2000 : 16, 7). Ces données témoignent de l'existence du processus de l'ethno-stratification de l'emploi et révèlent aussi la formation de niches ethniques (Waldinger 1999). Une niche ethnique « se forme lorsqu'un groupe ethnique est capable de coloniser un secteur d'emploi de manière telle que les membres de ce groupe sont privilégiés lors de l'ouverture de nouveaux postes tout en réduisant les possibilités d'accès aux autres » (Waldinger 1999 : 95). Il arrive donc que « certains secteurs ou plus exactement certains segments de secteurs sont occupés par des communautés ethniques spécifiques » (Rea 2003 : 29).

Parmi les secteurs de l'économie bruxelloise où les travailleurs étrangers trouvent souvent du travail, deux secteurs nous intéressent dans cette étude particulièrement à cause du nombre important de ressortissants polonais qui y sont embauchés : le bâtiment et le secteur domestique. Bien que les travaux que nous avons cités ne parlent pas spécifiquement des Polonais étant donné leur invisibilité sociale alors que leur présence est connue de tous, ils fournissent des éléments contribuant à considérer que les Polonais s'inscrivent dans le processus d'ethno-stratification de l'emploi bruxellois et, sans doute, aussi dans le processus de formation de niches ethniques.

En Belgique, comme ailleurs, le bâtiment constitue le secteur où les travailleurs étrangers, dont les travailleurs irréguliers, trouvent traditionnellement du travail. D'après Slimane, la campagne de régularisation, organisée en 1974, montrait déjà la présence des étrangers dans le secteur du bâtiment. Cette année-là, 31% de tous les dossiers de régularisation (6.863 au total) ont été déposés par les travailleurs du secteur de la construction (Slimane 1995). Depuis quelques années ce secteur se caractérise par une diminution graduelle des taux d'embauche. En 2002, il y avait 251.000 travailleurs employés dans cette branche de l'économie, tandis que deux ans plus tard, en 2004, ils n'étaient plus que 237.000 travaillant dans le bâtiment[13]. A la suite de nouvelles réglementations, notamment en 1997, l'interdiction d'utiliser des intermédiaires dans le bâtiment a été supprimée ce qui a entraîné l'augmentation du nombre d'intérimaires et de travailleurs indépendants, dont des Polonais, accompagné d'un processus très étendu de recours à la sous-traitance. Ce dernier processus a entraîné, notamment, le recours à des travailleurs irréguliers dans le secteur.

En Belgique, comme dans d'autres pays européens, « les femmes immigrées sont occupées – par ordre décroissant – dans les services (nettoyage, restauration, services aux personnes), les industries manufacturières et les emplois de bureau. Le premier secteur cité comprend évidemment une large zone de travail non déclaré mais est très largement répandu dans les grandes villes où la bourgeoisie moyenne y fait couramment appel, notamment à des femmes de ménage, gardiennes d'enfants, gardes-malades non déclarées » (Morelli 1993b : 132-133). Le processus que connaît Bruxelles est identique à celui d'autres grandes villes

13 Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2005 : 57.

européennes qui concentrent à la fois des hauts et des bas niveaux de qualification, dont de nombreuses femmes occupées dans le secteur domestique (Anderson 2000).

Le travail des femmes migrantes dans le secteur domestique a une longue histoire qui date du XIX[e] siècle. Les travaux domestiques étaient toujours facilement accessibles par la main-d'œuvre féminine étrangère. On observe, depuis plusieurs années, un développement assez considérable de ce type d'emploi tant en Europe de l'Ouest qu'en Asie (Kofman 2003 : 87).

Selon Laura Oso : « Dans le Nord, la participation croissante des femmes migrantes sur le marché de l'emploi répond à une demande de main-d'œuvre dans les secteurs des services, pour des travaux peu qualifiés et mal rémunérés. A la différence des activités industrielles, le service domestique, l'hôtellerie, les services personnels et sexuels ne peuvent s'exporter, ce qui implique une demande de courants migratoires de caractère féminin. Les femmes immigrées réalisent de manière commercialisée, les activités reproductives. (...) La migration féminine s'inscrit donc dans un processus de transfert international du travail reproductif, processus parallèle à l'internationalisation de la production » (Oso Casas 2000 : 46).

La mondialisation de la profession d'aide ménagère et la facilité d'entrer dans cette profession pour les immigrées (Ribas-Mateos 2002) sont associées « à la 'racialisation' des femmes migrantes, leur concentration dans les secteurs du travail domestique » qui les figent « dans une position d'infériorité qui participe à la dévaluation de leurs qualifications et les condamnent à n'être jugées bonnes qu'à être aides ménagères » (Kofman 2003 : 88). C'est une situation d'autant plus injuste que, comme le montrent des études réalisées sur le travail domestique, beaucoup de femmes immigrées employées dans ce secteur possèdent un bon niveau d'instruction même un diplôme universitaire (Andall 2000 ; Friese 1995 ; Zontini 2001). C'est souvent le cas des femmes philippines, des latino-américaines et des Européennes de pays de l'Est (Kofman 2003 : 88).

En Belgique aussi, et particulièrement, la demande du marché de l'emploi des femmes domestiques se vérifie amplement à la lecture des petites annonces qui paraissent dans les journaux gratuits. Alors que le travail domestique n'est pas considéré comme une fonction critique supposant un appel de main-d'œuvre étrangère, il y a lieu de constater le grand paradoxe de ce type d'emploi. En ne reconnaissant pas ce travail comme une fonction critique par la Région de Bruxelles-Capitale, le développement de cette activité dans l'informalité se propage davantage même si le système des titres-services tente de limiter l'informalité du travail domestique. Les annonces sont souvent le fait des « offreuses » plus que des demandeuses qui trouvent souvent des employeurs par ce moyen. La parution de ces annonces démontre par ailleurs le flou entre activité informelle et visibilité sociale de la demande qui ne signifie pas, par ailleurs, activité licite et légitime.

« Jeune fille roumaine cherche travaux de ménage ext/int. T… » (réf. 143118) 22 février 2006 ;

« JNE Dame Afr. ch trav ext/int travaux de ménage T… » (réf. 12534527) 27 avril 2005 ;

« Philippine belge par mariage angl/fran cher trav nettoyage repassage expérience et soins T… » (réf. 2131190) 22 février 2006 ;

« Dame avec réf exp parl portug 42A ch trav nettoy repass mardi et baby sitting T… » (réf. 143155) 22 février 2006 ;

« J FEMME roumaine sér. honnete non fumeuse ch trav ménage nett repassage T…. » (réf. 125721) 27 avril 2005 ;

« FEMME Africaine dyn et sérieuse cherche travail de ménage ou garde enfts T… » (réf. 125351) 27 avril 2005 ;

« Dame portug ch trav nettoyage ds soc. + gard enfts ds crèche ou gard avec expérience T… » (réf. 721901) 22 février 2006 ;

« DAME Port 33ans cher trav de mén. repass la journée bob réf. et cert. Bonne vie et mœurs T… » (réf. 125520) 22 février 2006 ;

« DAME pol cherche travail ménage en ext. y compris W.E - T…. » (réf. 496272) 27 avril 2005 ;

« JF portugaise cherche travail de nettoyage et repassage avec références T… » (réf. 288722) 22 février 2006.

Lisant toutes les annonces publiées dans *Le Vlan,* nous remarquons la présence des travailleurs étrangers, venant de Pologne, mais aussi d'autres pays du monde. D'un coté, il s'agit de migrants probablement sans papiers, comme la majorité des Polonais, d'un autre, des personnes d'origine étrangère qui, malgré la possession des documents nécessaires, cherchent du travail qui n'est pas très apprécié par la main-d'œuvre locale. Dans ce dernier groupe, nous pouvons inclure les Portugaises, les Espagnoles actives dans cette activité professionnelle depuis longtemps (Morelli 2004), et plus récemment les Brésiliennes (Godin, Rea 2010).

Ceci nous montre qu'en Belgique, comme dans « de nombreux pays, la migration professionnelle intéresse les services domestiques qui ont massivement recours à la main-d'œuvre féminine étrangère » (Dumont 1995 : 24). Si les femmes immigrées ont très souvent été embauchées comme femmes de ménage, la demande de cette main-d'œuvre est beaucoup plus forte, particulièrement dans les grandes villes internationales occidentales. Dans des pays occidentaux de plus en plus souvent « (…) le rejet d'une distribution traditionnelle des rôles : tâches domestiques répétitives non valorisantes, dans le cadre de l'espace privé, sans sociabilité, travail invisible et aliénant, dépendance forte d'individu à l'individu » (Gubin 1993 : 94) est observé. Ce rejet résulte de la recherche de l'égalité entre les sexes parmi les couples européens, et plus généralement occidentaux. L'égalité entre les sexes se réalise par l'accroissement du taux d'activité des femmes et, corrélativement, par une forme d'externalisation du travail domestique vers une autre femme : la travailleuse immigrée. L'égalité et l'équilibre entre homme et femme en Europe se réalisent ainsi par l'inclusion d'une autre femme qui occupe une position subalterne.

La demande de travailleurs dans certains secteurs comme la santé, la domesticité, ou selon l'expression anglaise le *care* augmente dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Une partie importante de personnes travaillant dans ces secteurs est constituée de femmes. Le vieillissement de la population, le manque d'établissements publics de la petite enfance et l'insuffisance de la garde des personnes âgées sont les facteurs qui influencent la hausse de la demande de travailleurs dans le secteur domestique (Ehrenreich, Hochschild 2003). Cette demande est réalisée tant par des femmes migrantes travaillant de manière légale que par celles qui se trouvent sans papiers.

Les femmes immigrées trouvent aussi du travail dans d'autres secteurs professionnels, comme la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, le commerce, le nettoyage industriel (Kofman

2003 : 89). Les femmes immigrées travaillent également dans le secteur de la production, souvent à la chaîne où les qualifications exigées ne sont pas très élevées. Certaines femmes migrantes essaient désormais de sortir des emplois qui leur sont généralement réservés. Cette sortie n'est possible qu'avec l'acquisition d'un niveau moyen de connaissance de la langue étrangère. De nombreuses immigrées polonaises apprennent le français ou le néerlandais et cherchent de la sorte à régulariser leur situation en Belgique. Cette pratique a été observée surtout auprès des jeunes femmes et de femmes possédant un diplôme ou un niveau moyen d'instruction.

7.3.1. Permis de travail

L'augmentation du nombre de ressortissants des pays de l'Europe centrale et orientale séjournant en Belgique est notamment observée dans le nombre croissant des permis de travail qui sont leur délivrés. Cette augmentation ne cesse depuis l'élargissement de l'UE en mai 2004. Parmi les migrants est-européens obtenant un permis de travail à partir de 2004, les Polonais constituent la très grande majorité (Martiniello *et al.* 2010). Cependant, avant l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne, le nombre de permis de travail pour les Polonais était relativement bas.

Tableau 26 :
Permis de travail A et B délivrés (hommes et femmes)

	2002		2003		2004		2005		2006		2007	
Pays		1e permis B	Nombre Total	1er permis B	Nombre Total	1er permis B	Nombre Total	1er permis B	Nombre Total	1er permis B	Nombre Total	1er permis B
Pologne	97	383	851	582	1.425	1.046	3.132	2.125	10.391	7.212	22.158	12.820
Roumanie	08	183	398	169	367	105	492	211	687	339	3.876	2.863
Bulgarie	26	93	236	99	194	68	217	96	225	105	2.027	1.525
États-Unis	.331	591	1.106	467	1.103	504	1.181	590	1.231	607	1.181	558
Chine	58	268	393	193	300	131	419	219	555	298	616	302
Inde	.049	686	642	194	1.167	666	1.324	793	1.656	1.084	2.170	1.429

Source : Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2008 :31)[14].

Le tableau ci-dessus démontre l'impact de l'entrée dans l'Union européenne, particulièrement pour les Polonais dont le nombre est en très forte croissante après 2004. Ce processus est aussi observable pour les Roumains et les Bulgares en 2007, bien que dans une plus faible ampleur. Les Polonais ont ainsi constitué une main-d'œuvre d'appoint essentielle qui par ailleurs ont bénéficié d'un engagement plus aisé dans le cadre des permis de travail étant donné que pour les ressortissants des nouveaux États membres, il n'était plus requis de

14 Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2008. *L'Immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail*, Direction générale Emploi et marché du travail, Bruxelles.

vérifier les besoins du marché de l'emploi pour délivrer les permis de travail. Les permis de travail sont principalement délivrés à des hommes comme le montre le tableau suivant. Les permis de travail délivrés aux femmes représentent plus ou moins 30% des permis. Bien que les bases de données globalisent les permis A (permis permanent) et B (permis d'un an maximum renouvelable), les permis A ont pratiquement disparu (Martiniello *et al.* 2010).

Tableau 27

Permis de travail A et B délivrés aux femmes

	2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Nombre	1er	Nombre	1er	Nombre	1er	Nombre	1er	Nombre	1er	Nombre	1er
Pologne	261	165	235	164	449	346	1.057	737	3.186	2.186	6.716	4.164

Source : Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation (2008 : 31)[15].

Toutefois, la distribution de cette main-d'œuvre polonaise n'est pas identique dans tout le pays. La figure suivante permet d'observer l'évolution des permis de travail octroyés par Régions. Il est intéressant d'observer une augmentation du nombre de permis octroyés dans les trois Régions du pays. Ainsi, avec 27.524 permis de travail, la Flandre a octroyé en 2006 deux fois plus de permis que Bruxelles et quatre fois plus que la Wallonie. La Belgique se trouve donc dans une situation où un nombre de plus en plus important d'étrangers se trouvent disponibles sur son marché du travail.

Graphique 15

Nombre de permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006

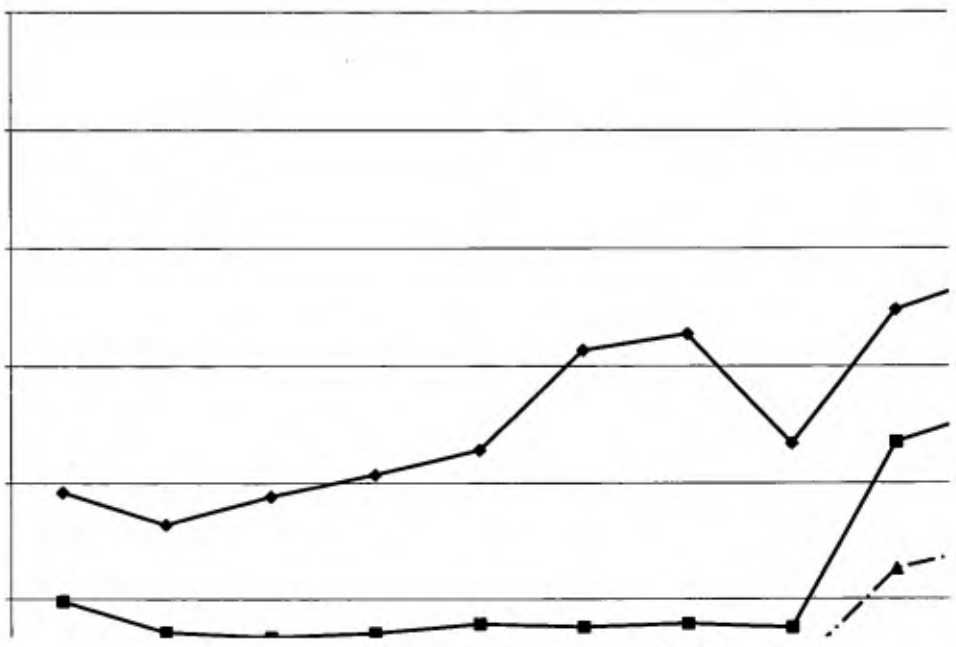

Source: Rosenfeld, Rea, Herman, Jacobs (2010)[16].

15 *Idem.*

16 Bases de données : Wallonie ; Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie 2007; Base de données Bruxelles corrigée avec les permis A du SPF ETCS de 1995 à 1998. Traitement : GERME, ULB.

Le nombre de permis B octroyés dans toutes les Régions est en hausse en 2005 et 2006. Cette tendance est particulièrement marquée en Flandre. Elle s'explique par l'arrivée massive de travailleurs saisonniers des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne employés dans l'agriculture. Ceci a été démontré par Rosenfeld *et al.* (2010) dans leur analyse des permis de travail. Le nombre de permis de travail a connu une hausse importante dans l'agriculture, passant de 2,8% des permis B délivrés en 2000 et 54,6% de ceux délivrés en 2006. Pour l'année 2006, 96,8% des permis délivrés en Flandre dans le secteur de l'agriculture l'ont été à des Polonais. Cette arrivée massive est liée à l'introduction de quatre nouveaux critères d'octroi associés à l'élargissement de l'Union européenne : « Travailleurs saisonniers non UE » (catégorie créée en 2003 pour les pays dont l'adhésion était prévue pour 2004, « Travailleurs saisonniers des nouveaux pays adhérents de l'Union européenne », « Nouveau pays membre de l'Union européenne» et « Professions en pénurie pour les nouveaux pays adhérents de l'Union européenne ». Il y a donc un lien clair entre la prédominance de l'agriculture et l'émergence de la Pologne comme nation dont les ressortissants obtiennent le nombre le plus important de permis de travail en Flandre.

Graphique 16

Distinction, en Flandre, entre les permis B délivrés sur base du critère d'octroi « ressortissant des nouveaux États membres de l'Union européenne » et les permis B délivrés sur base d'autres critères

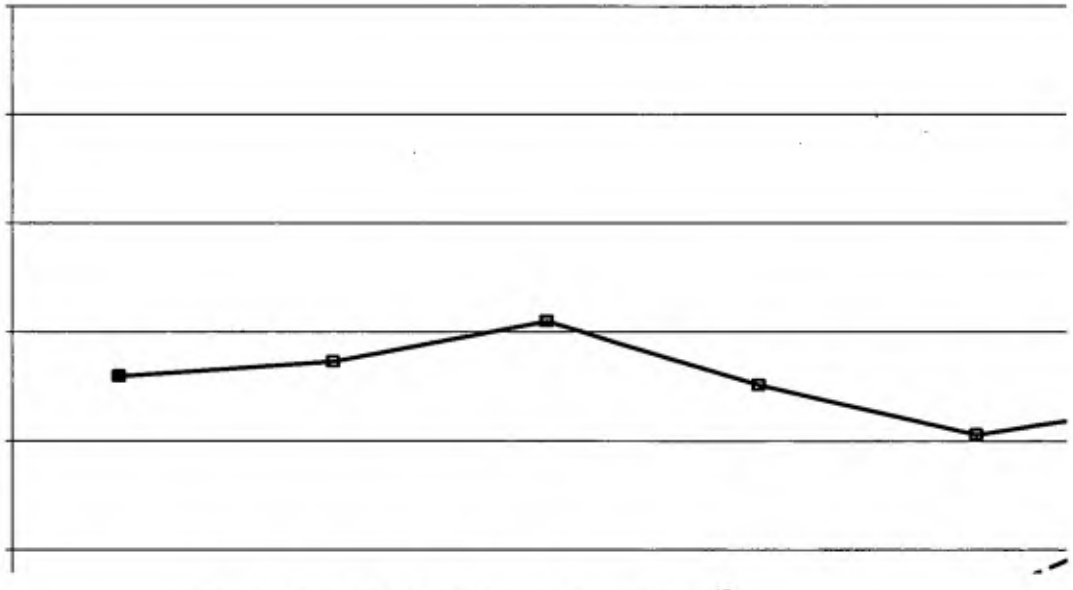

Source: Rosenfeld, Rea, Herman, Jacobs (2010)[17].

La figure précédente analysant uniquement la situation en Flandre démontre cette tendance en permettant de distinguer l'évolution du nombre de permis B octroyés aux « ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne » des autres permis B. La courbe « autres permis B » a tendance à stagner et la forte croissance observée à partir de 2005 est donc bien le fait des nouveaux pays adhérents. Ainsi, sur les 20.703 permis B délivrés en Belgique en 2006, 10.069 – soit la moitié – sont des permis B octroyés en Flandre

17 Base de données Flandre. Traitement GERME, ULB.

exclusivement aux ressortissants des nouveaux pays adhérents. Près de 80% des permis B octroyés en Flandre sur base du critère « ressortissant des nouveaux États membres de l'Union européenne » le sont à des Polonais employés comme travailleurs saisonniers dans l'agriculture. Ces permis étant destinés à des emplois saisonniers, ils ont une durée de validité relativement courte. Rosenfeld *et al.* (2010) démontrent que la durée moyenne de tous les permis de travail (2003-2006) octroyés en Flandre aux ressortissants des nouveaux États membres n'excède pas 108 jours alors qu'elle est de près de 310 jours pour les autres permis B.

A Bruxelles, les permis de travail pour les hommes polonais sont octroyés pour le secteur de la construction et pour les femmes pour le travail ménagé, essentiellement les femmes entrant dans le dispositif des titres-services. Nous sommes donc d'accord avec Klatzman qui déclare qu'avec « ses périodes de pointe (vendanges, moissons et autres récoltes) qui nécessitent une main-d'œuvre saisonnière et ses périodes creuses qui laissent aux agriculteurs de longues périodes de faible activité, l'agriculture est un secteur particulièrement propice au développement du travail au noir » (Klatzmann 1982 : 25). Toutefois, l'entrée des Polonais dans l'Union européenne a conduit à une certaine forme de régularisation notamment par le recours aux permis de travail.

Depuis le 1er mai 2009, les Polonais ne sont plus soumis à l'obligation d'avoir un permis de travail pour entrer sur le marché de l'emploi en Belgique. Ainsi, le nombre de permis de travail en 2009 a fortement diminué pour les Polonais comme le montre le tableau suivant, les Polonais étant repris dans le groupe EU8.

Tableau 28

Nombre de permis de travail par groupe de nationalité 2000 – 2009

	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
EU 2	478	611	634	634	561	709	912	5.903	10.059	12.256
EU 8	1.130	1.268	1.640	1.656	1.910	3.695	11.514	23.767	29.022	6.952
NEU	10.465	10.235	18.872	7.401	6.742	7.607	8.325	9.666	11.730	10.972
Total	**12.073**	**12.114**	**21.146**	**9.691**	**9.213**	**12.011**	**20.751**	**39.336**	**50.811**	**30.180**

Source : Godin, Rea (2010).

7.3.2. Travailleurs indépendants

Des données de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) montrent l'évolution du nombre d'étrangers exerçant une activité professionnelle sur le territoire belge avec le statut d'indépendant. Depuis la signature des accords d'association avec les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) qui ont permis la libre circulation des services des indépendants, le nombre de personnes travaillant de cette façon en Belgique n'arrête pas d'augmenter. En 1998, il y avait 878 indépendants originaires des huit futurs pays membres de l'UE exerçant une activité professionnelle en Belgique. En 2004, leur nombre dépasse largement 1.000 personnes. Après l'élargissement de l'Union européenne le 1er mai 2004, les nouveaux citoyens européens pouvant s'établir librement en Belgique avec le statut d'indépendant profitent de cette possibilité. Cette année-là, ils étaient déjà 4.547 à travailler de cette façon en Belgique. Tout au long de la période analysée (1997 et 2004), les ressortissants polonais constituaient le plus important nombre d'indépendants originaires des nouveaux Pays

membres. En 1997, ils étaient 194. Un an plus tard, en 1998, 238 Polonais ont commencé leur activité en Belgique. En 1999, 314 Polonais ont reçu des permis de travail (INASTI).

Tableau 29

Évolution du nombre d'indépendants originaires de pays membres entrés dans l'UE en 2004 et établis en Belgique selon la nationalité (à partir du 1.V.2004). Situation au 31.XII.2004

Nationalité	2000	2001	2002	2003	2004
Chypre	7	7	7	7	7
République tchèque	7	16	26	40	57
Estonie	-	2	3	1	3
Hongrie	115	131	86	84	107
Lituanie	6	12	24	33	56
Lettonie	2	4	9	6	6
Malte	3	3	4	5	5
Pologne	775	938	1.197	1.732	2.803
Slovénie	-	-	2	2	6
Slovaquie	11	14	31	20	42
Total	**52.778**	**52.420**	**52.361**	**58.268**	**60.500**

Source : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) (2005). [18]

Voici une présentation graphique des mêmes données qui montre très clairement la domination numérique des ressortissants polonais parmi tous les travailleurs indépendants des pays Membres entrés dans l'UE en 2004.

Graphique 17

Évolution du nombre d'indépendants originaires de pays membres entrés dans l'UE en 2004

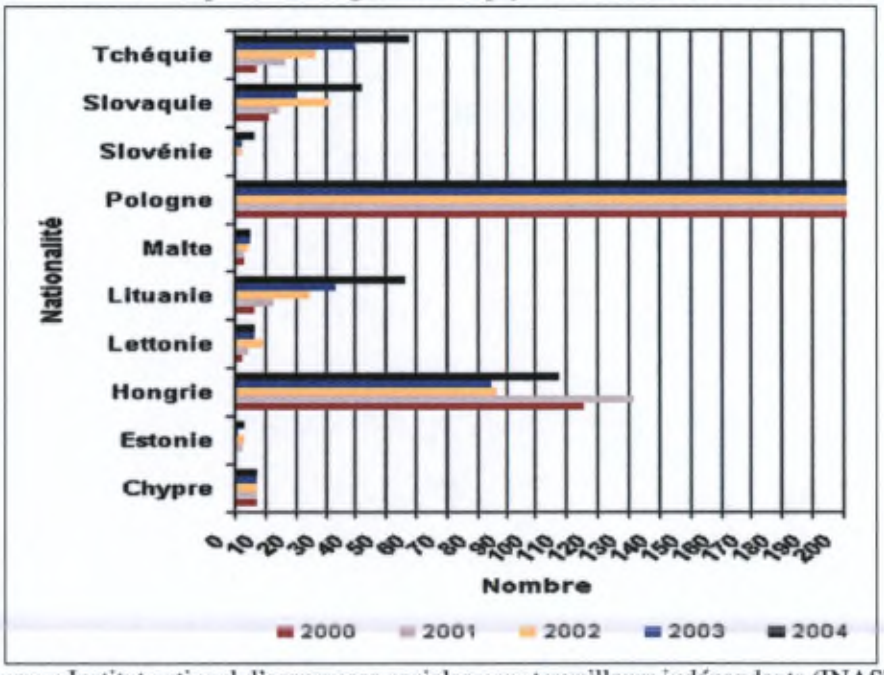

Source : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) [19]

18 http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/statistics/nationality/

19 http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/statistics/nationality_04_II.htm

Malgré la constante croissance du nombre de travailleurs indépendants originaires de l'Europe centrale et orientale, ils sont toujours minoritaires parmi les étrangers menant une telle activité en Belgique. Voici un tableau qui montre l'évolution du nombre d'indépendants de tous les pays de l'UE. Toutefois, on constate une forte progression après 2004, indice d'une augmentation du nombre probable de faux-indépendants, entendus comme des salariés qui voient sans doute leur activité professionnelle régularisée mais à qui l'employeur demande d'avoir un statut d'indépendant.

Tableau 30

Évolution des travailleurs indépendants selon la nationalité

Nationalité	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Grèce	1.398	1.388	1.464	1.474	1.409
Espagne	1.858	1.881	2.020	2.029	2.009
France	7.533	7.640	8.338	8.500	8.640
Italie	10.791	10.633	11.177	10.999	10.768
Pays-Bas	12.040	12.084	13.201	13.335	13.762
Portugal	1.639	1.650	1.989	1.997	1.983
Pologne	**938**	**1.197**	**1.732**	**2.803**	**4.251**
Maroc	1.681	1.557	1.833	1.808	1.803
Turquie	1.555	1.451	1.752	1.743	1.812

Source : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) (2006).

Voici une présentation graphique des données du tableau afin de mieux percevoir les différences existantes entre les pays européens dans ce domaine.

Graphique 18

Évolution des travailleurs indépendants selon la nationalité

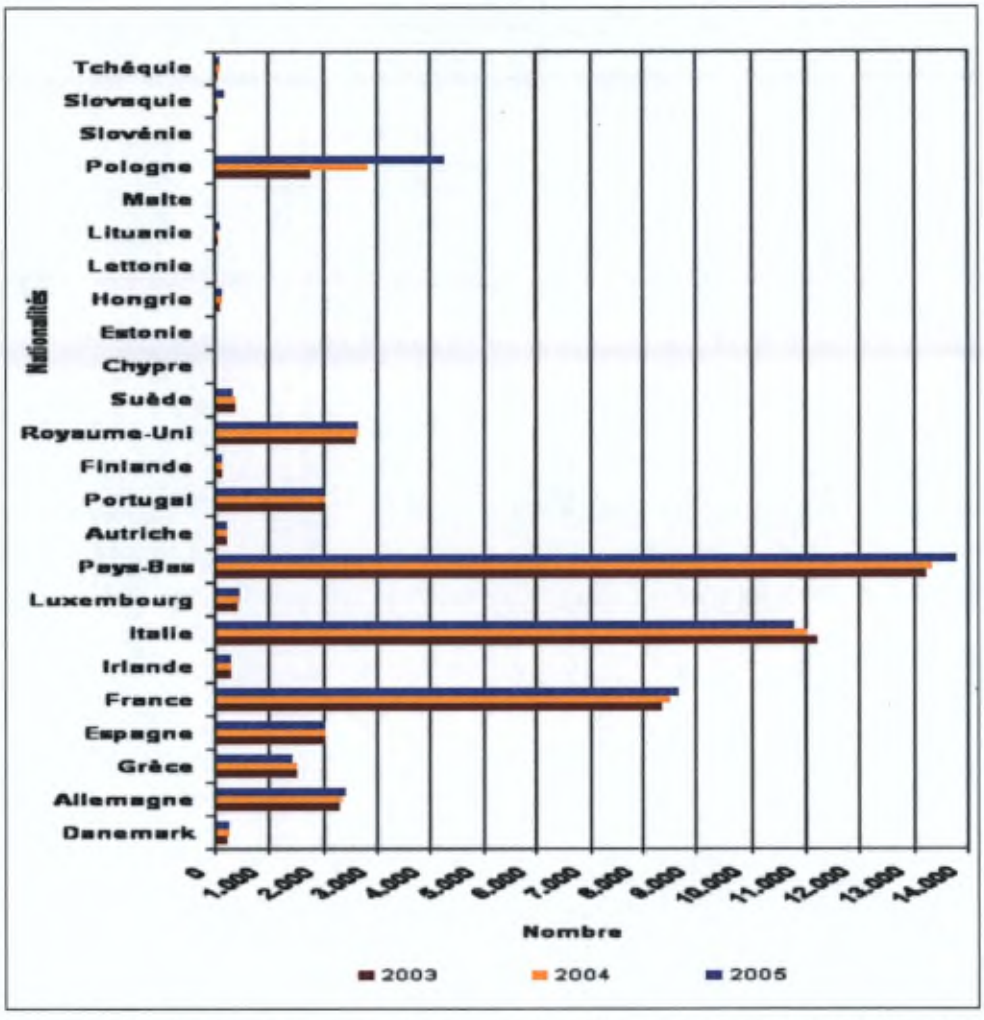

Source: Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) (2006).

Si nous regardons le nombre de travailleurs indépendants des ressortissants polonais en le comparant avec ceux obtenus par la plupart des citoyens de l'UE-12 ainsi que deux pays non européens : le Maroc et la Turquie, nous remarquons qu'ils sont les moins nombreux à exercer ce type d'activité.

7.3.3. Détachement de travailleurs

Plus récemment, la pratique du détachement de personnel (Directive européenne 1996/71/CE transposée en 2002 en Belgique) a été très largement utilisée. Ce système permet à l'employeur d'externaliser le recrutement de travailleurs pour l'exécution d'un travail en Belgique pour une courte période. Ces travailleurs ne contribuent pas à la protection sociale belge et constituent pour l'employeur une source de réduction des coûts de main-d'œuvre. Comme le montre le tableau suivant issu de la bande de données LIMOSA, la majorité de ces travailleurs proviennent de pays membres de l'UE (UE15). Le deuxième groupe est composé des États qui ont adhéré en 2004, dont la Pologne. L'accroissement est très important pour les Roumains et les Bulgares après 2007.

Tableau 31

Évolution des détachements de travailleurs, 2007 à 2009

	2007	2008	2009	%
BE	2673	4784	5361	12,06
UE-15	91282	130797	119930	-8,31
UE-10	25737	41713	39913	-4,32
UE-2	1904	7490	14134	88,70
NUE	11124	13806	11549	-16,35
Total	135281	201993	193263	-4,32

Source : LIMOSA, DG Inspection sociale

Cette disposition a créé de nouvelles opportunités pour la migration de travail. Ainsi, des employeurs qui auparavant utilisaient des travailleurs avec un permis de travail, ont maintenant recours à la libre circulation des services et demandent à une société établie en dehors de son territoire de venir avec ses travailleurs pour exécuter des activités professionnelles temporaires. Ceci a notamment été observé dans l'agriculture (Martiniello *et al.* 2010). Cependant, le système est surtout utilisé globalement dans le secteur industriel (métallurgie, chimie) et dans la construction. Ce dernier secteur utilise énormément de ressortissants de l'UE-10, surtout des Polonais, 64% de ce groupe et de l'UE-2 (Roumanie et Bulgarie) 70%, contre 32% des UE-15 et 25% des non-UE (Martiniello *et al.* 2010).

7.4. Représentation et tolérance du travail illégal

Le terme de 'travail illégal', dénomination impropre à laquelle on préfère celle de travail irrégulier ou 'travail au noir', est utilisé pour désigner toute d'activité de travail qui n'est pas respectueuse des réglementations en matière de législation du travail, de protection sociale et d'imposition. Le travail irrégulier concerne aussi bien les travailleurs nationaux, bien plus nombreux, que les travailleurs étrangers. En effet, les cas de fraudes sont plus répandus chez les nationaux que chez les étrangers en situation irrégulière, contrairement à une idée répandue (Krzeslo 2002). Il s'agit d'activités professionnelles telles que la réalisation de petits travaux de réparation, le baby-sitting, le nettoyage, les cours privés donnés par des professeurs, etc. Une des caractéristiques du travail irrégulier est qu'il concerne particulièrement des travailleurs qui disposent d'un contrat de travail et qui exercent en noir une activité complémentaire. Cela peut aussi concerner, en particulier dans le secteur de l'HORECA des heures du travail supplémentaires non déclarées souvent à la demande de l'employeur.

En conséquence, il existe plusieurs formes de travail au noir : celui concernant les travailleurs réguliers qui ont en complément un travail irrégulier et celui concernant les travailleurs qui exercent cette activité à titre principal. Dans ce dernier cas, rappelons qu'il ne concerne pas que les travailleurs immigrés. Ce qui différencie ces deux formes de travail irrégulier relève de l'acceptation sociale. Les activités professionnelles irrégulières complémentaires, souvent banalisées, sont considérées comme le moyen légitime d'obtention de revenus supplémentaires bien qu'il s'agisse d'une activité punissable par la loi. Par contre, celle à titre principal réalisée par des demandeurs d'emploi nationaux et surtout des travailleurs étrangers, qui sont aussi très souvent en séjour irrégulier, ne sont pas socialement acceptés et font l'objet de critiques de la part de nombreux acteurs, et en particulier du personnel politique.

Pourtant, dans les deux cas, il s'agit de fraude sociale. Toutefois, la première est tolérée alors que la deuxième est dénoncée et poursuivie.

En Belgique, parmi les travailleurs irréguliers, nous pouvons distinguer différents profils, rien qu'en tenant compte du critère de la nationalité : des citoyens belges, des ressortissants des pays membres de l'UE, des étrangers réguliers, des étrangers irréguliers. Cependant, le discours sur la « lutte contre l'immigration clandestine », quelque soit le statut d'entrée de l'étranger sur le territoire a pour effet que dans les discours politiques et médiatiques (Borowczyk 2007), le travail des immigrés irréguliers est le moins légitime.

7.4.1. Typologie du travail au noir

L'emploi irrégulier n'est pas homogène et il varie selon l'employeur, le type de travail effectué, le lieu de travail ainsi que le temps qui lui est consacré, sa fréquence ou sa répétition ainsi que selon les revenus obtenus (Klatzmann 1982: 9). Par rapport aux critères qui peuvent être utilisés dans l'analyse et qui concernent tant l'employé que l'employeur ainsi que le paiement, nous pouvons distinguer différentes formes de travail irrégulier.

Le statut du travailleur et du patron ainsi que la gravité de la fraude nous permettent de distinguer trois formes du travail illégal (Klatzmann 1982) :

a) *l'embauche non déclarée du travailleur*
Cette forme d'embauche concerne en général des immigrés, des jeunes et des travailleurs non qualifiés. Ce type d'emploi est le plus souvent rencontré dans l'HORECA, le bâtiment, l'agriculture et la confection. Les conditions de travail sont difficiles, même pénibles, pas de sécurité sociale et les salaires ne sont pas très élevés.

b) *la fraude fiscale*
Quand une société ou un indépendant effectue un travail sans facture ou avec une facture couvrant une partie des frais (autre partie payée en liquide), nous parlons de fraude fiscale. Dans ce cas-là, le patron ou la société évite de payer des taxes, et la personne qui a commandé le travail, évite de payer la TVA en partie ou dans sa totalité.

c) *le travail indépendant non déclaré*
Nous parlons de travail indépendant dans le cas d'un accord entre le donneur d'ouvrage (un particulier) et le travailleur (étudiant, chômeur, retraité, salarié, femme au foyer). Ce dernier possède en général une couverture sociale grâce au statut officiel et le travail commandé n'est qu'un revenu supplémentaire (Klatzmann 1982: 6- 9).

Il est aussi possible d'établir une distinction selon le temps consacré à l'occupation illégale, nous en distinguons trois types :

a) le travail non-déclaré occasionnel : toute sorte de travaux supplémentaires effectués par des étudiants, par exemple.

b) le travail non déclaré continu dont le meilleur exemple constitue l'emploi des immigrés sans papiers.
c) le travail partiellement non déclaré : par exemple, des indépendants qui dans certains cas effectuent certaines tâches « au noir ».

Les principaux types de fraudes liées au travail irrégulier, selon le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociales sont :

- le travail non déclaré effectué par des travailleurs étrangers en séjour irrégulier ;
- le travail non déclaré effectué par des Belges ou des ressortissants étrangers en séjour régulier ;
- le travail non déclaré effectué par des Belges ou des ressortissants étrangers en séjour régulier, bénéficiant d'allocations sociales, en ce compris le revenu d'intégration sociale et l'aide sociale ;
- le travail partiellement non déclaré effectué par des Belges ou des ressortissants étrangers en séjour régulier : il y a une apparence de légalité mais la totalité des prestations n'est pas déclarée (heures supplémentaires; temps de travail supérieur à celui prévu dans le contrat de travail à temps partiel et par rapport aux horaires affichés);
- le travail non déclaré effectué par des Belges ou des ressortissants étrangers en séjour régulier, sous un faux statut (faux indépendants, faux travailleurs bénévoles et faux stagiaires) ;
- le travail effectué par un indépendant qui ne déclare pas la totalité de ses revenus à l'administration fiscale ; il commet aussi une fraude à l'égard de la sécurité sociale car l'assiette servant de base au calcul du montant de ses cotisations est moindre et donc les cotisations dues seront également inférieures[20].

Toutes ces différentes formes de travail illégal ont un seul point commun qui est d'essayer d'échapper aux redevances de droit public[21].

Dans toutes les typologies qualifiant le travail au noir, la catégorie d'étrangers en séjour irrégulière est souvent citée. Leur embauche est plus compliquée que celle des travailleurs nationaux ou étrangers résidant légalement, étant donné que leur statut contrevient tant à la législation relative au travail que celle concernant le séjour. Comme le constate Leman : « non seulement les immigrés sans documents n'ont pas de permis de séjour, mais ils n'ont pas non plus le permis de travail requis en Europe pour travailler de manière légale. (...) Leur activité n'est donc pas déclarée à l'État, ni par l'employé, ni par l'employeur » (Leman 1995 : 14).

Parmi les étrangers sans papiers exerçant une activité professionnelle se trouvent de nombreux ressortissants polonais. Avant 2004, ils étaient le plus souvent en séjour irrégulier et occupés irrégulièrement sur le marché de l'emploi (Adam *et al.* 2002). Après l'élargissement de l'Union européenne, ils n'avaient pas d'accès direct au marché belge de l'emploi. Pour contourner la nécessité d'avoir un permis de travail pour accéder au marché de l'emploi, comme nous le verrons, les travailleurs continuent soit à être employés de manière irrégulière, soit à bénéficier de statuts très précaires, comme faux indépendants, prêt illicite de personnel au niveau international, détachement de personnel (Marie 2004 : 64). Le recours à ces statuts alternatifs est stimulé par l'usage abondant de la sous-traitance dans certains secteurs d'activité où le contrôle des inspections sociales est peu fréquent.

Le recours à des faux travailleurs indépendants consiste à dissimuler une relation de travail salarié sous les apparences d'un contrat commercial de prestation de services. Les travailleurs qui sont présentés comme indépendants sont en réalité utilisés par l'entreprise dans les mêmes conditions que ses salariés. « Cette pratique permet à la fois de contourner le règlement relatif à l'emploi des étrangers et d'échapper à d'autres obligations sociales qui incombent à un employeur. Elle peut être favorisée par les accords (ou traités) internationaux

20 Source : www.emploi.belgique.be/

21 Rapport du Conseil fédéral sur l'économie souterraine du 9 juin 1987 : 12.

sur la liberté de prestation de services. Le « prêt illicite de personnel », est une mise à disposition lucrative de personnels d'une entreprise à une autre sous couvert d'une opération de sous-traitance. L'entreprise donneuse d'ordre utilise les salariés ainsi mis à sa disposition par son « faux sous-traitant », sans assumer les charges et la responsabilité qui résultent de l'emploi de salariés, et, lorsqu'il s'agit de salariés étrangers, sans se soumettre aux obligations que cela impose » (Marie 2004 : 62).

7.4.2. Causes et avantages du travail irrégulier

Selon Gérard-François Dumont (1995 : 34-35), il y a quatre facteurs économiques décidant de la stabilité et de la durée de l'emploi irrégulier. Ce sont :

- des coûts moins élevés pour l'employeur (pas de règlement concernant le salaire minimum obligatoire, pas de charges sociales à payer) ;
- l'affranchissement des contraintes juridiques qui pèsent sur chaque emploi légal (la durée du travail, le règlement concernant le travail de nuit etc.) ;
- la flexibilité de l'emploi, c'est-à-dire la possibilité d'augmenter ou de diminuer le nombre de travailleurs par rapport à la demande existant sur le marché ;
- les fluctuations de production en fonction des commandes reçues (il s'agit avant tout de petits établissements qui peuvent juger l'embauche temporaire de personnes supplémentaires comme trop coûteuse).

Afin de réduire les coûts de production, et particulièrement les coûts du travail, des entreprises décident de délocaliser leur production, ce qui est particulièrement le cas des entreprises industrielles. Cependant, il y des secteurs qui ne peuvent pas être délocalisés, tels que le bâtiment, l'agriculture, l'HORECA et le secteur domestique, conduisant à des processus de « délocalisation sur place » comme les qualifie Terray (1999). Dans leur cas, l'embauche des travailleurs au noir représente les mêmes avantages que la délocalisation dans les pays du Sud ou de l'Est : le coût d'embauche de la main-d'œuvre est réduit, la concurrence par rapport aux autres entreprises est augmentée. Parmi ces secteurs, le bâtiment semble être le plus concerné par le travail irrégulier, comme le constate Klatzmann : « la pratique du travail au noir est particulièrement répandue dans le bâtiment. De la construction neuve aux travaux de réparation, d'entretien ou d'aménagement, toutes les activités de ce secteur semblent plus ou moins concernées » (Klatzmann 1982 : 23). Estelle Krzeslo (2002) trouve aussi que « (...) dans les chantiers publiques, la pression sur les coûts s'est accrue du fait de l'ouverture à la concurrence des entreprises européennes, l'obligation de tenir des délais trop courts ou les contraintes et 'rigidités' imposées par les conventions collectives du secteur servent de justification pour le recours aux clandestins ». Cela peut expliquer pourquoi « à Bruxelles, 50% des fraudes sont repérées dans la construction et le secteur est en tête de peloton dans l'ensemble du pays » (Krzeslo 2002). On pourrait ajouter ici le rapport sur les inspections

L'embauche de travailleurs sans-papiers est avantageuse pour les patrons parce qu'elle permet de diminuer les coûts de production. Ils ne payent pas les charges sociales, les impôts et octroient un moindre salaire. Cette forme d'embauche est alors moins coûteuse que le travail officiel : « L'employeur ne cotise pas pour la prévoyance sociale de l'employé, pour sa pension, son indemnité de chômage et sa mutuelle. En outre, dans la plupart des cas, il ne paye

même pas à l'employé un salaire équivalent à celui qu'il verserait si ce dernier était déclaré » (Leman 1995 : 14). Outre le gain financier, le travail irrégulier possède d'autres caractéristiques intéressant les employeurs. Ce type d'embauche augmente la flexibilité des sociétés en adaptant le nombre du personnel aux besoins actuels du cycle de production. L'absence de contrat de travail supprime l'obligation du préavis en cas de licenciement. Le travail irrégulier permet aux patrons d'employer et de disposer d'une main-d'œuvre très souple, flexible dont le nombre et les heures du travail peuvent être facilement « adaptés aux spécificités changeantes de l'activité productrice ou de la demande auxquelles elle correspond, demande finale ou demande de sous-traitance » (Dumont 1995 : 35). Mais un autre facteur motive le recours aux travailleurs étrangers irréguliers : le manque de travailleurs légaux prêts à entreprendre un travail dans les secteurs mentionnés parce que dans ces derniers, le travail qui y est presté est considéré comme dégradant. Malgré le chômage existant, certaines branches de l'économie comme l'agriculture, la construction, l'HORECA, aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles ou en Flandres, souffrent d'une pénurie de la main-d'œuvre[22]. Les personnes à la recherche d'un emploi ne sont pas forcément intéressées par un travail dans ces secteurs à cause des conditions de travail défavorables, de la rémunération basse, le travail sale et insalubre et les horaires défavorables[23]. Enfin, le caractère peu prestigieux ou avilissant de certains de ces emplois explique aussi que ces activités professionnelles ne sont pas occupées par des travailleurs nationaux. N'ayant pas le choix, parce que leur séjour dépend de l'acquisition d'un emploi (Leman 1995 : 14), souvent des sans-papiers occupent des secteurs délaissés par les travailleurs nationaux.

L'employé, quant à lui, semble être moins gagnant dans cette situation malgré le constat de Johan Leman, qui soutient : « puisqu'il ne doit pas payer de taxes et ne doit donc pas céder une partie importante de son salaire, [il] est lui aussi satisfait de cet arrangement » (Leman 1995 : 14). Un certain nombre de migrants sans papiers seraient d'accord de payer des impôts et d'avoir un contrat de travail, mais ils sont souvent placés dans l'obligation d'accepter ce genre d'occupation professionnelle. Les profits tirés par ces travailleurs semblent être plus faibles que ceux obtenus par l'employeur. Leur salaire est le seul avantage qu'ils obtiennent, étant privés de protection sociale et des prestations familiales. A cela s'ajoutent les risques d'arnaques et les pratiques d'exploitation auxquels les travailleurs non déclarés sont exposés suite au manque d'une quelconque protection. Parmi ces risques figurent les risques d'accident, de non-paiement du salaire, risque de 'se faire prendre' et de subir des poursuites (Leman 1995 : 14).

Parmi les travailleurs non déclarés, les immigrés irréguliers sont le plus souvent victimes du travail non déclaré parce qu'ils ne disposent pas de moyens de se faire défendre, soit collectivement par les organisations syndicales, soit par un recours en justice (Tribunal du travail). Ils sont exposés à de nombreux abus de la part de l'employeur parmi lesquels on doit aussi ajouter des horaires journaliers très longs et l'absence de jours de congés légaux.

22 Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) 2007.
23 *Idem.*

7.4.3. Tolérer ou combattre le travail irrégulier

Sur base de la loi du 16 novembre 1972 concernant l'inspection du travail (Moniteur belge du 8 décembre 1972), l'État belge dispose des moyens pour lutter contre l'emploi irrégulier. L'un de ces moyens constitue des actions de contrôles organisées mensuellement dans un certain nombre de secteurs (restaurants exotiques, agriculture, horticulture, nettoyage, rénovation, récupération de chiffons, prostitution) où le risque de traite des êtres humains est plus grand que dans d'autres secteurs[24].

Afin d'augmenter l'efficacité de la lutte contre le travail au noir, les pouvoirs belges ont prévu également la création « d'une structure permanente de coordination, appelée « Comité fédéral de coordination », qui aura notamment pour mission de coordonner, au sein des cellules d'arrondissement, les différentes actions menées par les services des inspections sociales et du travail au noir, et la fraude sociale »[25]. Ce Comité fédéral a été instauré sur base de la loi du 3 mai 2003 instituant le Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale, le Comité fédéral de coordination et les cellules d'arrondissement[26]. Son rôle englobe, entre autres, la mise en place d'actions fédérales de prévention et la préparation des travaux du Conseil dont les avis et recommandations.

Analysant les dossiers traités par l'Inspection sociale à Bruxelles, Nagels et Rea (2010) ont montré comment la protection des travailleurs qui était une des missions de ce service s'est transformée. Ainsi, les auteurs notent un changement conséquent du sens du travail des inspecteurs à partir du moment où le contentieux sur l'occupation de la main-d'œuvre irrégulière est devenue une priorité du travail des inspections sociales. Si la criminalisation de l'immigration concerne prioritairement la question du séjour irrégulier, l'analyse des données de l'inspection sociale accrédite l'émergence d'une pénalisation et d'une criminalisation des travailleurs étrangers. « Cette orientation apparaît comme paradoxale pour plusieurs raisons : d'abord, parce que l'objectif des inspections sociales est, entre autres, de « protéger » l'intérêt des travailleurs contre celui de l'employeur et que, dans ce contentieux particulier, il est difficile de soutenir qu'elles remplissent cette mission puisque, bien souvent, les travailleurs sont soit expulsés, soit enfermés alors que les employeurs ne sont que rarement poursuivis ; ensuite, parce que les inspections sociales ont, depuis leur création, manié essentiellement des outils de régularisation et non de pénalisation, alors qu'aujourd'hui elles font de plus en plus appel à la sphère judiciaire, en particulier pour le contentieux « occupation de MOE » (Nagels, Rea 2010). En 2006, sur 1650 infractions ouverts à l'auditorat, 906 contenait l'infraction occupation de MOE, une proportion bien plus importante que par le passé démontrant que le contentieux sur l'occupation de la main-d'œuvre étrangère une priorité des services d'inspection. Si avant 2004, ce contentieux concernait principalement les travailleurs polonais après cette date, il vise surtout les travailleurs brésiliens qui, pour une part, ont repris le travail irrégulier occupé précédemment par les Polonais, essentiellement dans la construction (Rosenfeld *et al.* 2010).

Le moyen le plus important dans le combat contre le travail irrégulier consiste à effectuer des contrôles par la police et l'inspection sociale sur des chantiers où il y a suspicion de travail

24 *Moniteur belge*, 8 décembre 1972.

25 Centre d'Information de la Direction Générale Communication Externe (2002), *Analyse de la législation et de la jurisprudence, Lutte contre la traite des êtres humains.*

26 *Moniteur belge*, 10 juin 2003.

irrégulier. Les contrôles sur les chantiers se déroulent selon le scénario rodé. Le recours à la police dans ces opérations s'explique par le pouvoir qui leur est conféré de pratiquer des contrôles d'identité et de signalement des personnes étrangères à l'Office des étrangers. Ces tâches ne peuvent être effectuées par les inspecteurs du travail. Si l'inspection relève des infractions à la législation sur le travail, les conséquences sont importantes pour l'employeur et l'employé.

L'embauche irrégulière de travailleurs par un employeur constitue une infraction susceptible de sanctions pénales (peine de prison de 8 jours à 1 an). Les amendes pénales sont équivalentes à 15.000 € par travailleur.

> *« Le plus souvent ces amendes ne sont pas appliquées et si elles le sont, c'est avec un sursis. Ou alors il y a une amende administrative : le montant minimal de cette amende c'est 4.000 €»* (Inspecteur de l'Inspection sociale).

La législation belge prévoit des peines élevées pour les employeurs embauchant irrégulièrement des travailleurs, mais avec une seule condition : l'employé doit être surpris en flagrant délit.

Avant l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004, les ressortissants polonais se trouvant sur le sol belge risquaient un éloignement du territoire de l'Espace Schengen tant pour un séjour irrégulier (dépassant les trois mois prévus pour une visite touristique), que pour une activité salariale illicite. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, ils ne peuvent plus être expulsés pour un séjour irrégulier, même s'ils habitent en Belgique sans être enregistrés à la commune. Entre 2004 et 2009, uniquement l'expulsion suite à un travail non déclaré est encore possible et tous les frais de ce retour forcé sont couverts par la personne renvoyée.

Selon la loi du 15 décembre 1980, l'attribution d'un ordre de quitter le territoire suppose que l'étranger en situation irrégulière quitte la Belgique volontairement dans les cinq jours. Si elle ne le fait pas, la police peut exécuter la remise à la frontière la plus proche. La police peut aussi procéder au rapatriement dans son pays d'origine.

> *« Quand on prend un ordre de renvoi ça doit être exécuté, comme c'est exécuté par le pays qui le prend, lui, il doit s'inquiéter du fait que c'est un pays qui doit l'accueillir. On ne peut pas envoyer un Polonais au Maroc, car au Maroc on pourrait dire qu'il n'a pas le droit de rentrer au Maroc. Donc généralement, on va envoyer un Polonais en Pologne. (...) Souvent, c'est un renvoi par avion. Les Polonais, on ne les renvoie pas en car, mais en avion parce qu'en avion, il est difficile de descendre avant l'atterrissage, donc on est sûr qu'ils vont arriver en Pologne »* (Inspection sociale).

Les éloignements du territoire belge sont plus nombreux pour les hommes que pour les femmes. Les migrantes travaillent en majorité dans les maisons privées ; elles sont normalement moins soumises à des contrôles et au risque de rapatriement. Toutefois, il arrive qu'elles soient aussi arrêtées sur le lieu du travail. Voici un témoignage à ce sujet :

> *« Les femmes ont une vie plus facile car il est plus difficile de les attraper. Même si beaucoup de femmes ont été déportées en Pologne à cause d'un truc bête. Par exemple, une femme qui t'engage, ne prévient pas sa voisine qu'il y aurait une femme de ménage qui viendrait. La voisine te voit pour la première fois dans l'immeuble, elle voit que tu ouvres la porte, elle observe et elle se dit : ah, les voisins sont au bureau et il y a quelqu'un chez eux. Alors, elle téléphone à la police, la police arrive,*

enfonce la porte et arrête la femme de ménage. De telles choses sont arrivées : à cause d'une voisine trop consciencieuse qui a alerté la police, la femme de ménage a été arrêtée » (Zdzichu, 32 ans).

Selon quelques personnes interrogées, avant l'élargissement de mai 2004, chaque année, en automne, il y avait plus d'expulsions et de contrôles que pendant d'autres saisons de l'année.

> « *La police devient plus active en cette période de l'année parce qu'elle se rend compte qu'il lui manque des chiffres dans le rapport annuel. Elle a un nombre prévu d'expulsions pour chaque année et quand elle ne fait rien ou pas grande chose toute une année, elle doit rattraper le temps perdu. Il faut seulement faire plus attention en automne, ne pas fréquenter des endroits risqués comme cafés polonais par exemple, et c'est tout* » (Andrzej, 38 ans).

Selon des Polonais interviewés avant l'élargissement de 2004, au cours des dernières années, le nombre d'expulsions a diminué et l'administration belge tolérait de plus en plus de Polonais irréguliers. Comme nous l'a dit un migrant :

> « *Les Belges savent très bien où nous habitons, où nous travaillons, où nous faisons des achats et où nous nous amusons. S'ils le voulaient ils auraient pu nous attraper en un seul jour mais ils ont besoin de nous. C'est pour ça qu'ils nous laissent tranquilles. Sinon, regarde, en un dimanche, ils auraient pu venir aux églises et à l'Abattoir et déporter des centaines de Polonais, mais ils ne le font pas* » *(Adam, 47 ans).*

Parmi les personnes interrogées, certaines évoquent avoir reçu un ordre de quitter le territoire Cependant, très peu de personnes quittent la Belgique. Pour éviter l'éloignement du territoire, différentes stratégies de diminution du risque d'expulsion ont été développées par les migrants. Nous les présenterons un peu plus loin.

7.4.4. Tolérance des autorités publiques et du grand public

Les éloignements du territoire sont jugés par les travailleurs migrants comme un moyen inefficace de combat contre le travail irrégulier. Nombreux, parmi des migrants interviewés, sont ceux qui soulignent la tolérance des autorités publiques belges quant aux travailleurs irréguliers, notamment des Polonais. Ils disent que leur présence est connue de tous et que les autorités entament peu de poursuites envers les Polonais sans papiers. Selon eux, le principal motif de cette tolérance réside dans l'utilité : *«des centaines de Polonais et de Polonaises bouchant des trous sur le marché du travail ».*

> « *Notre présence ici, c'est un problème plus compliqué que la police ne peut résoudre en quelques actions en automne. Mais c'est clair qu'ils ne veulent pas nous déporter tous. Ils ont besoin de nous, sinon qui laverait leurs chiots si bien que nous et pour un si petit salaire ?* » (Zdzichu, 32 ans).

Au sujet des contrôles visant à lutter contre le travail irrégulier, des interviewés énoncent l'existence, selon eux, de connivences entre les patrons et l'inspection sociale. Des patrons entretiennent de bonnes relations avec des inspecteurs afin d'éviter des contrôles. Les entretiens avec l'inspection sociale fournissent une interprétation alternative, des dénonciations

de travail irrégulier sont parfois faites par les employeurs. Propageant la peur d'un contrôle, les travailleurs quittent le chantier et l'employeur peut recruter de nouveaux travailleurs.

> *« J'ai travaillé chez un Flamand et, tu ne vas pas croire, on avait peut-être, pour ne pas mentir..., une quinzaine de contrôles. Oui, une bonne quinzaine. Chaque fois la police venait, regardait et disait « au revoir ». Lui, mon patron, il avait de bonnes relations avec la police, je pense. Et, d'après moi, ils venaient uniquement pour prendre de l'argent et pour mettre après dans leur rapport : « contrôle effectué ». Au début on avait peur, surtout 'des nouveaux' [de nouveaux embouchés - EK], mais après on a même parlé avec eux [la police-EK]»* (Mariusz, 27 ans).

> *« Oui, il y avait des contrôles, mais ce n'était jamais des contrôles à l'improviste. Il savait toujours, notre patron, quand ils allaient venir. Et il le savait bien à l'avance. Parfois il nous disait : 'aujourd'hui on ne va pas travailler à Mechelen parce qu'il y a un contrôle là-bas. Demain on ira à Mechelen finir le chantier et aujourd'hui on va à Aalst parce que c'est calme là-bas. Il savait bien où il ne faut pas aller quel jour »* (Bogdan, 24 ans).

Il semble que le travail irrégulier des immigrés soit socialement accepté à cause de la fréquence et de la généralisation de ce phénomène. Nous pouvons dire qu'une fraction devient légitime aux yeux des citoyens suite à l'implication d'un grand nombre de personnes qui l'effectuent. Comme le constate Estelle Krzeslo (2002) : « cette pratique est si commune qu'elle se fait aux yeux de tous, et certains particuliers sont même étonnés de s'entendre dire qu'ils sont dans l'illégalité ». Cette constatation rejoint en quelque sorte l'observation que nous avons faite en discutant avec des patrons et des patronnes des migrants polonais. Pour des personnes privées embauchant de façon irrégulière une femme de ménage ou un ouvrier dans la maison, ce n'est pas une véritable infraction ou, du moins, tout en sachant que ce n'est pas correct, cette pratique n'est pas perçue comme illicite ou illégale. Bien au contraire, il arrive de considérer cela comme l'acte de charité ou une forme d'aide telle que le formule une jeune polonaise interrogée : *« grâce à nous, ces pauvres Polonais ont de quoi vivre ».*

7.4.5. Secteurs du marché du travail irrégulier

Selon les études déjà menées parmi les immigrés irréguliers, nous pouvons constater qu'ils occupent certaines branches de l'économie informelle où ils sont souvent surreprésentés par rapport à la main-d'œuvre locale. Ce sont notamment les secteurs de la construction et la rénovation des bâtiments, les services de nettoyage et les soins aux personnes, la restauration et l'hôtellerie. Ils sont aussi très nombreux à travailler dans de petites sociétés de production de biens et de services, telles que les garages, les stations-service, les entreprises de jardinage (Benedetti 1991: 65-70 ; De Grazia 1983). Les ateliers de confection, les abattoirs, l'agriculture emploient aussi des travailleurs souvent de manière non déclarée (Dumont 1995 : 34).

Bien que ces étrangers occupent généralement des emplois dans des segments relativement secondaires du marché du travail dans un pays d'installation, ils ont pu stabiliser leur emploi, mais sans régulariser leur résidence parallèlement. Le caractère temporaire prolongé de la situation de ces personnes dans l'UE a amené l'établissement, dans de nombreuses grandes villes, de communautés de migrants illégaux en provenance de l'Europe de l'Est (Okolski 2001b : 48), ce qui est aussi le cas des Polonais à Bruxelles. Dans le cadre d'un régime sans visa, il est relativement facile pour les migrants de ces pays d'occuper un

emploi dans n'importe quel pays européen en tant que faux touriste. Aujourd'hui, beaucoup de ces faux touristes réussissent à conserver un emploi (irrégulier ou régulier) dans l'UE pendant un temps assez long, plusieurs mois ou même plus, sans jamais être des résidents illégaux ni des gens qui sont restés dans le pays après l'expiration de la période de séjour légale (Okolski 2001b : 49).

De leur présence témoigne entre autres des données statistiques concernant des arrestations sur le lieu de travail. Rien qu'à Bruxelles, qui nous intéresse ici particulièrement, parmi 613 travailleurs contrôlés et arrêtés en 2000, il y avait 163 Polonais et c'était la première nationalité qui était concernée. En 2001, il y avait 683 travailleurs au noir, dont 126 Polonais. Le nombre de travailleurs étrangers arrêtés en 2006 en situation d'infraction suite à une contrôle effectué sur le lieu de travail, est en augmentation de près de 60% par rapport à l'année 2005 (491 arrestation contre 310 en 2005). Les deux nationalités les plus représentées parmi des travailleurs arrêtés sont : les Polonais (31%) et les Roumains (14%). La troisième place était occupée par les Brésiliens[27]. Le graphique ci-dessous montre de manière plus détaillé le nombre d'étrangers arrêtés à Bruxelles en 2006.

Graphique 19

Répartition, par nationalité, des travailleurs en situation d'infraction (année 2006)

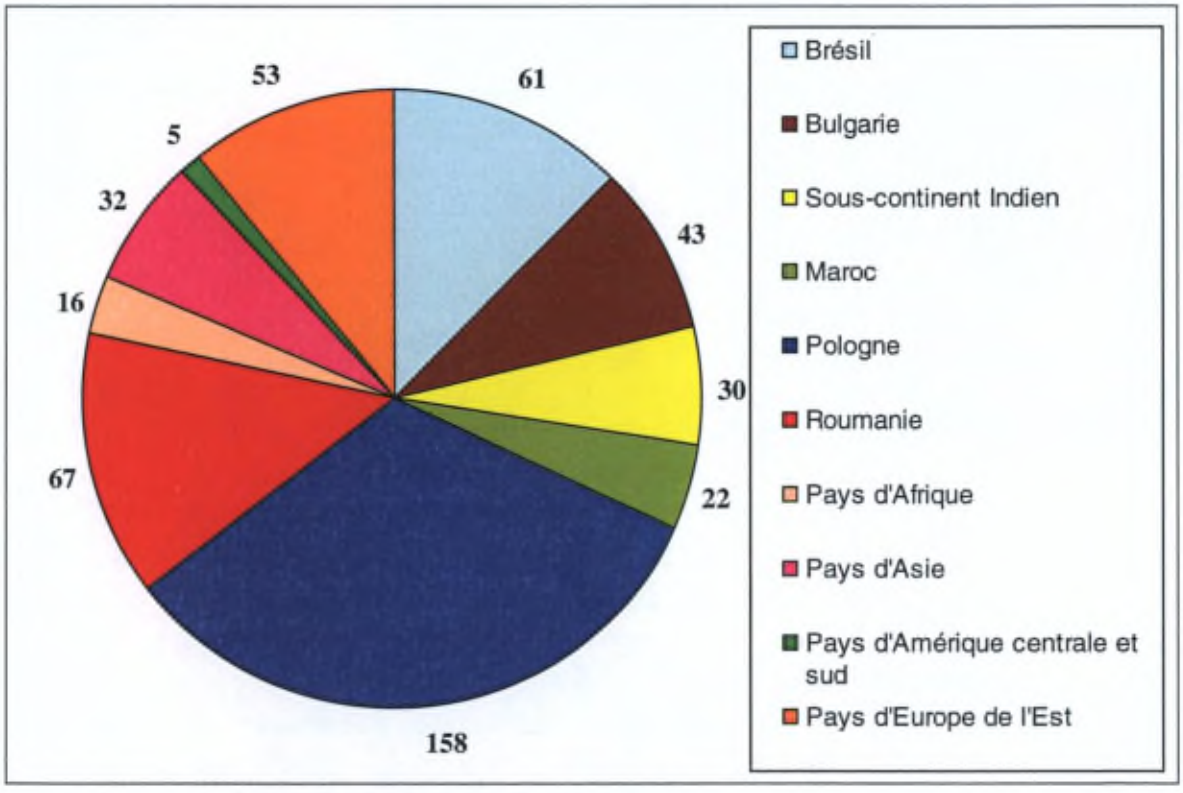

Source : Rapport d'activité de l'Inspection sociale (2006: 9).

Cette petite baisse du nombre de ressortissants polonais à l'égard desquels une situation d'infraction peut être établie est le résultat du changement de leur situation législative en Belgique. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, les Polonais sont libres de s'installer en Belgique en qualité de travailleurs indépendants. « Cette situation a généré un

27 Rapport d'activité de l'Inspection sociale, 2006 : 9.

accroissement sensible des associés actifs polonais au sein de petites entreprises de construction. Nombre d'entre eux sont en réalité des faux indépendants au service de l'associé principal. Mais lorsqu'ils disposent de tous les documents liés au statut qu'ils revendiquent, démontrer qu'ils sont des travailleurs salariés et verbaliser en conséquence devient quasiment impossible »[28]. Donc malgré la diminution du nombre de Polonais arrêtés pour un travail illégal, cette nationalité reste toujours la plus présente parmi les autres étrangers, notamment dans le secteur de la construction à Bruxelles où on trouve une quarantaine de nationalités : des travailleurs de l'Est, des Brésiliens, des Africains, des Turcs.

Tout cela confirme la constatation de Gérard Dumont selon lequel : « l'existence de migrants illicites exerçant des activités économiques apparaît donc comme un phénomène assez général. Mais ce phénomène est néanmoins spécifié par les secteurs dans lesquels sa présence est la plus importante» (Dumont 1995 : 34). Ceci confirme qu'au marché du travail au noir à Bruxelles, il existe "des emplois ethniques" (Babinski 1977: 17). Ces emplois sont assurés par les représentants de différents groupes de nationalités bien définies. En ce qui concerne les Polonais, ils sont concentrés dans deux secteurs principaux : celui de la rénovation et celui des travaux domestiques. La concentration des immigrés polonais dans ces secteurs du travail est tellement grande qu'il est possible de parler de « niche ethnique » (Stalker 2000 : 21). Selon Andrea Rea : « A Bruxelles, la construction utilise abondamment une main-d'œuvre irrégulière, particulièrement des Polonais » (Rea 2003 : 34).

De la présence des travailleurs étrangers sur le marché de l'emploi bruxellois et de leur présence dans certains secteurs témoignent non seulement des statistiques de l'Inspection sociale, mais aussi des annonces publiées dans la presse belge, par exemple dans le *Vlan* :

> « POL 13a ex en bel tôt éq cher trav carr plf port fen plomb éléc toit gyproc maç cim tél après 16h ….. » réf. 125310 ; 27 avril 2005
>
> « A Bxl et env polonaise sérieuse cherche tous travaux ménagers ext et interne T. … Merci» réf. 125885 ; 27 avril 2005
>
> « DAME Pol 48a parle Franç cherche trav nett repass aide pers. Âgées int ou ext T… » réf. 125510 ; 27 avril 2005

En ce qui concerne les travailleurs polonais et leur présence majoritaire dans le secteur des travaux de rénovations et des travaux domestiques, il faut souligner que dans les années 1990, les possibilités de travail dans l'UE étaient très limitées pour les migrants polonais, notamment pour ceux avec un niveau d'éducation élevé. Par contre, de nombreux emplois étaient accessibles à des travailleurs polonais non qualifiés. Ceci a été provoqué par une demande en provenance du marché informel de la main-d'œuvre de l'Union qui était adressée à des personnes non qualifiées (Okolski 2002 : 17).

La même répartition des Polonais et d'autres immigrés irréguliers dans les secteurs du travail est observée aux Pays-Bas. Dans ce pays, les étrangers sans papiers travaillent le plus souvent dans l'horticulture, l'HORECA et dans le secteur du nettoyage, parfois aussi dans des abattoirs ou petits commerces. Aux Pays-Bas, beaucoup de Polonais occupent également des postes de travailleurs illégaux saisonniers dans le secteur agricole (Leman 1995 : 13).

28 Rapport d'activité de l'Inspection sociale, 2005: 10.

A part le secteur du bâtiment, le secteur domestique reste le lieu principal de travail pour les travailleurs étrangers. Ce domaine reste un secteur doublement segmenté : sur la base du sexe et de la nationalité. Il est majoritairement occupé par les femmes. Les différences existant par rapport à la nationalité concernent la rémunération, les conditions de travail et le type d'embauche. Les femmes des pays de l'Est travaillent le plus souvent comme femmes de ménage externes, c'est-à-dire, elles n'habitent pas chez l'employeur. Les immigrées africaines, sud-américaines ou philippines occupent des postes de femmes de ménage internes (Martiniello *et al.* 2012)[29]. Habitant chez le patron, l'employée gagne beaucoup plus qu'en travaillant à l'heure. L'hébergement et la nourriture sont garantis en échange d'une partie de salaire. Cette forme d'embauche se caractérise par de nombreux abus, comme les conditions d'hébergement affreuses, les journées de travail trop longues, le manque total de salaire, la confiscation du passeport. Parfois, il y a même des cas de violence physique ou d'abus sexuels. Pour toutes ces raisons mentionnées ci-dessus, ce type de travail n'est pas très apprécié chez les migrantes polonaises. Nous allons détailler cette question plus en profondeur dans la partie suivante de notre étude. Une étude concernant le milieu du travail domestique qui a été réalisée récemment en Belgique[30] confirme que les conditions de vie et de travail du personnel interne laissent beaucoup à désirer. Il arrive que les femmes immigrées travaillent 18 heures par jours sept jours sur sept, elles n'ont pas de congé hebdomadaire ni annuel, elles subissent un traitement dégradant de la part de leurs employeurs et leur situation législative en Belgique n'est pas régularisée. Comme le montre cette étude, un pareil traitement esclavagiste a lieu tant chez les familles de la classe moyenne belge que chez les fonctionnaires européens des organisations internationales, chez les employés des sociétés multinationales ou chez les représentants diplomatiques de différents pays. C'est l'une de facettes de « l'esclavage moderne » (Ouali 1996 : 107) qui touche les pays du monde entier et qui « prend aussi en considération les multiples formes du travail forcé que ce soit l'esclavage domestique, l'asservissement pour dettes ou toutes autres formes d'exploitation dans les ateliers clandestins, le secteur des services, de la restauration et du sport, en particulier du football, la mendicité et le colportage (notamment de nombreux enfants) dans la rue » (Ouali 1996 : 107-108).

Le secteur domestique est un secteur dominé par la main-d'œuvre féminine étrangère. « En Europe, à la fin des années 1990, elle est un des plus gros secteurs pourvoyeurs d'emplois au noir pour les migrantes : le nombre d'employées de maison était évalué à plus d'un million de personnes dont la majorité se trouvait en situation illégale (Lutz 1996 ; Campani 2000 ; Ouali 1996) ». En Belgique la situation est semblable à celle existant dans d'autres pays de l'Europe de l'Ouest. La migration féminine de domestiques représente une grande partie des mouvements migratoires actuels. Depuis les années 1980, ces migrations augmentent sans cesse. La suppression des visas pour les citoyens des anciens pays du bloc communiste a ouvert la porte aux migrants de ces pays cherchant en Belgique un emploi, le plus souvent dans le secteur informel de l'économie belge. Les ressortissantes hongroises, roumaines et, les plus nombreuses, polonaises, ont commencé à occuper le secteur des travaux domestiques. Puis, les femmes d'Amérique du Sud sont arrivées en Belgique, et finalement les Africaines du Nord et

29 FEMIGRIM, 2010. *Rapport Amérique Latine. Genre et immigration Latino-Américaine en Belgique.* Research project: Cross-national and cross-cultural patterns of female migration and integration in Belgian society (funded by the Belgian Science Policy).

30 Étude de la Fondation Roi Baudouin 2003.

de l'Ouest de ce continent (Ouali 1996: 106). Ces migrations constituent une réponse à la croissante demande de travailleuses prêtes à avoir un emploi dans le secteur des travaux domestiques. Elles reflètent également l'amélioration des conditions de vie en Belgique. Il s'agit notamment de l'accroissement du niveau de vie, de l'augmentation du niveau d'instruction des femmes et de leur activité professionnelle, mais aussi du nombre insuffisant d'infrastructures sociales. Cette situation est visible avant tout dans les grandes villes, à Bruxelles en particulier.

En réalité, le secteur domestique reste le seul accessible aux immigrées suite à la fermeture du marché de l'emploi dans les pays de l'Ouest de l'Europe. Il est aussi de moins en moins occupé par les travailleuses nationales, même de bas niveau d'instruction, parce qu'elles possèdent d'autres opportunités de travailler. Les personnes embauchées dans le secteur domestique subissent plusieurs injustices, différentes formes d'exploitation, déqualifications et déclassements. Les conditions de travail et les salaires obtenus dépendent de différents facteurs. Le plus souvent il s'agit de la nationalité, de la couleur de la peau et des connaissances de la langue du pays. « Dans les états européens, les Philippines, chrétiennes, anglophones et instruites, sont généralement considérées comme les meilleures aides ménagères. Au contraire, on accorde moins de valeur aux Albanaises en Grèce ou aux Marocaines en Espagne : elles ont donc moins de possibilité de négocier avec leurs employeurs, et sont souvent chargées des travaux plus dégradants pour un salaire plus bas » (Kofman 2003 : 89).

« La formation des niches ethniques contribue, par le développement des réseaux communautaires, à soutenir et à alimenter les flux migratoires » (Rea 2003 : 29), notamment des flux irréguliers.

7.5 Conclusion

Comme nous avons pu le voir dans ce chapitre, la présence actuelle des étrangers sur le marché bruxellois de l'emploi s'inscrit dans la longue tradition d'embauche des travailleurs migrants dans les économies occidentales. Malgré la stratégie de fermeture des frontières qui s'inscrit dans le concept « d'immigration zéro » réalisée par des gouvernements nationaux et régionaux, l'afflux des immigrés n'a pas été stoppé et les flux migratoires alimentent encore et toujours les marchés régionaux de l'emploi, notamment celui de la capitale du pays. Ce phénomène est directement lié, comme l'ont pertinemment vu et décrit de nombreux spécialistes de l'immigration (Doeringer, Piore 1971 ; Dumont 1995 ; Rea 2003 ; Gardey, Jany- Catrice, Pernod-Lemattre 2004), à l'existence d'un double marché de l'emploi dont le segment secondaire offre du travail qui n'intéresse pas les travailleurs nationaux à cause des conditions d'emploi et de rémunération beaucoup moins attractives que celles du segment primaire. Cette place libre et délaissée par les nationaux est, depuis plusieurs décennies déjà, occupée par les travailleurs migrants prêts à accepter des emplois défavorisés et moins intéressants sous chaque angle. C'est notamment le cas du marché de l'emploi à Bruxelles, auquel nous attachons une attention particulière dans le cadre de notre recherche, où l'on parle d'un processus de l'ethnostratification de l'emploi (Martens 2000) et de la formation de niches ethniques (Waldinger 1999) occupées par des communautés ethniques spécifiques (Rea 2003). Pour reprendre le cas de Bruxelles, le phénomène socio-économique dont nous parlons, est

observé particulièrement dans le secteur du bâtiment et celui des travaux domestiques où également de nombreux Polonais et Polonaises trouvent un emploi.

La description de la politique d'immigration menée par la Belgique d'un côté, et l'analyse de la présence des travailleurs étrangers sur le marché de l'emploi d'un autre, nous permettent de constater l'existence du travail irrégulier et de différentes formes de contournement de la législation en matière de l'emploi, de protection sociale et d'imposition. Nous tenons à souligner que les étrangers ne sont pas les seuls à travailler de façon irrégulière, mais c'est leur emploi au noir qui est le plus souvent soumis aux différents débats politiques en oubliant en même temps que c'est l'existence préalable du marché du travail au noir, surtout des secteurs où la main-d'œuvre est en pénurie, qui rend possible l'immigration irrégulière. Il s'agit ici aussi de la présence d'employeurs prêts à engager des étrangers de manière irrégulière. Sans patrons prêts à prendre le risque d'embaucher des immigrés de cette façon, la migration irrégulière n'aurait pas pu exister. Il ne faut pas oublier qu'afin de combattre le travail irrégulier des immigrés, l'Etat dispose d'une série de mesures relevant, soit du droit des étrangers (arrestation, renvoi, rapatriement ou enfermement dans des centres fermés), soit du droit du travail (permis de travail, contrôle de l'inspection sociale, etc.). Ces mesures de type répressif semblent être insuffisantes pour arrêter l'embauche de travailleurs sans-papiers, en ce compris les Polonais, devenus des ressortissants de l'UE depuis 2004, aussi parce qu'ils sont très largement sous-utilisés. Si le risque de recrutement des immigrés est relativement bas et que les bénéfices escomptés sont importants, alors les patrons décident d'embaucher des travailleurs étrangers illégaux (Hjarno 2003 : 3-4). L'employé irrégulier constitue dans ce cas la forme la plus extrême de dérégulation du marché du travail qui consiste à diminuer les salaires et à réduire les protections juridiques et sociales des travailleurs.

Une autre dimension du problème constitue les avantages de l'utilisation de l'emploi irrégulier des étrangers qui semblent plus importants que les risques de ce type d'emploi tant de la part des patrons de sociétés que des personnes privées employant des travailleurs sans papiers. Même si cela peut paraître choquant, tout le monde semble être content de pouvoir utiliser ce type de travailleurs et de tirer des profits de ce « travail noir trois étoiles » (Klatzmann 1982:7). D'un côté, des travailleurs se plaignent de concurrence déloyale, de dumping social, de pertes d'emplois, d'évasions sociales et fiscales qui sont des conséquences du développement du travail irrégulier dont la dimension transnationale s'affirme chaque jour plus au sein de l'UE (Marie 2004 : 64). D'un autre côté, nombreux sont ceux qui trouvent que le travail irrégulier contribue au développement économique et au développement de certaines entreprises et de certains secteurs, en particulier ceux touchés par la pénurie de main-d'œuvre.

Il nous semble que la question du travail irrégulier des Polonais pourrait être résolu, au moins en partie, par certains changements de la législation en vigueur ayant comme but de faciliter l'embauche légale de ces travailleurs dans des secteurs où ils trouvent du travail actuellement mais au noir, comme c'est le cas du bâtiment par exemple. C'est ce qui a été fait avec la suppression en mai 2004 de l'obligation d'avoir un permis de travail pour entrer sur le marché de l'emploi.

L'expérience des travailleurs polonais sur le marché du travail belge de 1999 à 2009 démontre un processus d'intégration des formes formelles et légales du travail. En raison de l'intégration à l'Union européenne en 2004, de nombreux travailleurs polonais résidant et travaillant de manière irrégulière en Belgique ont peut régulariser leur situation, ce qui n'est

pas le cas de tous les étrangers. Par ailleurs, les travailleurs polonais semblent avoir expérimenté toutes les formes contemporaines du travail immigré, d'abord le travail irrégulier, ensuite le travail soumis à l'obligation d'un permis de travail, et à présent le contrat de travail identique à celui des Belges et des citoyens européens. Cependant, les Polonais ont aussi expérimenté et expérimentent encore les modes les plus récents de la dérégulation du marché du travail comme l'usage de faux-indépendants ou encore le détachement de personnel. D'une certaine manière, l'expérience migratoire polonaise consiste en un cas exemplaire des formes nouvelles d'utilisation de la main-d'œuvre précaire.

CHAPITRE VIII : Le travail des nouveaux migrants polonais

Ce chapitre traitera de la question de l'emploi des travailleurs polonais à Bruxelles constituant un élément essentiel dans la vie de tous les immigrés, et cela dans les dimensions matérielle, sociale et symbolique. Nous allons commencer cette analyse de l'emploi des immigrés polonais par la description des différentes stratégies de recherche du travail. La présentation de ces stratégies nous semble indispensable afin de mieux comprendre les mécanismes du fonctionnement du marché parallèle de l'économie bruxelloise. Il s'agira aussi de situer les travailleurs polonais dans un contexte plus large : celui de l'emploi irrégulier occupé par des personnes d'origine étrangère. Les immigrés polonais partagent avec des travailleurs étrangers d'autres origines nationales le même type d'emploi.

La question de la recherche d'un emploi sera traitée sur deux niveaux d'analyse : méso et micro. Pour le premier, c'est le rôle du capital social dont dispose la communauté polonaise qui sera analysé et placé dans un contexte plus large qui est celui des réseaux sociaux et des liens faibles et forts liant les différents acteurs sociaux. Pour le niveau micro, nous allons voir comment les travailleurs immigrés polonais mobilisent leurs ressources individuelles et comment ils mettent en valeur leur « capacité à entreprendre » afin de trouver leur place dans les niches ethniques (Waldinger 1994) accessible aux femmes et aux hommes. Dans ce contexte, nous allons parler notamment de la recherche du travail par le biais de petites annonces ainsi que du phénomène de vente du travail observé principalement dans le milieu domestique.

En poursuivant notre analyse, nous aborderons la question des qualités des travailleurs immigrés recherchées par leurs employeurs potentiels ainsi que de la concurrence intra-sectorielle entre les travailleurs polonais et ceux d'autres nationalités.

Dans la partie suivante du présent chapitre nous présenterons une typologie des travailleurs polonais et des différentes étapes dans les carrières migratoires les plus souvent observées. Les deux derniers sous-chapitres seront consacrés aux employeurs des travailleurs immigrés et irréguliers. D'un côté, nous montrerons la diversité de cette catégorie sociale. De l'autre, ce sont les relations entre les travailleurs polonais et leurs employeurs qui seront mises au cœur de notre analyse, avec la prise en considération particulière des femmes migrantes du secteur domestique. Nous terminerons avec le rôle des patrons dans la vie des travailleurs migrants.

8.1. Stratégies de recherche de travail et mobilisation des réseaux sociaux

Le travail constitue un élément essentiel dans la vie de tout travailleur, mais dans le cas des immigrés, il constitue l'essence même de sa définition, comme le rappelait Sayad (1991). La légitimité de la présence de l'étranger sur un territoire tient à son statut de travailleur. Le travail est la raison d'être d'un migrant. Il témoigne de sa débrouillardise, mais constitue aussi une source de valorisation de l'identité sociale du migrant. Il détermine sa réussite à l'étranger. Si le migrant n'a pas de travail, il perd sa position sociale au sein du groupe de migrants auquel il appartient et aussi au sein de son réseau social qui est resté au pays. Si le rêve de tout

travailleur est de réussir, il arrive que certains échouent et cela peut avoir de graves conséquences comme le démontre l'histoire de M., un jeune Polonais :

> *« Il cherchait du travail depuis deux mois. Mais il n'avait que de petits boulots lui permettant de gagner juste de s'acheter de quoi manger. Je sais qu'il avait emprunté de l'argent pour venir ici et il fallait qu'il rembourse tout ça un jour. Les gens avec qui il habitait se moquent de lui. Il a fait des études et il n'a jamais travaillé physiquement. C'était dur pour lui je pense parce qu'il ne savait pas comment faire par exemple... du ciment ou comment peindre un plafond. Chaque travail il perdait presque toute de suite. Donc, ils se sont moqués de lui en disant qu'il ne sait pas comment se débrouiller et qu'il était un bon à rien. Un jour il en avait marre. Il s'est pendu »* (raconté par Adam, 47 ans).

Pour le travailleur immigré, le poids du travail est renforcé pour chacune des trois dimensions caractérisant le rapport d'un employé à son emploi : matérielle (le travail est perçu comme source de revenus), sociale (le travail est vu comme une forme de sociabilité) et symbolique (le travail est une forme de reconnaissance sociale pour l'individu qui joue un rôle dans la construction de son identité sociale) (Roulleau-Berger 2004 : 34).

L'accès à l'emploi est par conséquent très important, de même que la capacité de maintenir l'emploi occupé ou de pouvoir trouver un travail rapidement en cas de perte d'emploi. La recherche d'une activité professionnelle accompagne les migrants tout au long de leur carrière migratoire. De nombreux entretiens rappellent la différence dans l'accès au travail dans les deux niches ethniques de migrants polonais : le bâtiment et la domesticité. :

> *« Il n'est pas facile de trouver ici du travail pour un homme »* (Mariusz, 27 ans)
>
> ou encore :
>
> *« Il est plus facile pour une femme de trouver un travail. Une femme même si elle ne sait rien faire, peut partir et trouver un emploi. Pour faire le ménage il ne faut pas avoir des qualifications. Pour les hommes c'est différent. Il doit avoir des qualifications pour travailler. Il a plus de responsabilité, il doit penser quand il travaille »* (Anna, 34 ans).

Cependant, il semble que ce ne soit pas tant cette différence en termes de qualifications qui soit primordiale. Le capital social des migrants ainsi que le capital social associé à l'activité professionnelle jouent un rôle considérable à la suite de l'analyse des entretiens. S'agissant des travailleurs migrants, de nombreux auteurs, tels que Massey et Zenteno (1999), Portes (1995) ont montré le rôle central joué par le capital social dans l'accès au travail pour les migrants. Pour sa part, Granovetter (1973) a indiqué le rôle essentiel joué par les relations sociales faibles par opposition aux relations sociales fortes. Qu'en est-il pour les travailleurs polonais ? L'analyse des stratégies utilisées par les migrants polonais pour trouver un travail en Belgique montre l'existence de deux types de situations liées à la possession ou non des réseaux sociaux dans le pays et dans la ville d'immigration.

8.1.1. Chercher du travail : liens forts et liens faibles

Pour des migrants disposant d'une formation professionnelle, faisant partie d'un réseau et pouvant s'appuyer sur leurs proches, la recherche d'un emploi se déroule avant tout via des canaux et des liens sociaux existant dans la communauté migrante. Les connaissances et les contacts possédés par le réseau familial et amical aident énormément dans la recherche d'un travail et sont souvent suffisants pour trouver une occupation. L'efficacité de recherche du travail par des réseaux ethniques a été soulignée dans plusieurs entretiens.

« On peut trouver un travail par des connaissances et uniquement par des connaissances » (Barbara, 45 ans).

« Moi, j'ai toujours cherché du travail par des gens que je connais. Et toujours cela été efficace. Mais je sais qu'il y a des Polonais qui mettent des annonces dans la presse ou dans des magasins, mais je n'y crois pas trop à ces méthodes » (Gabriela, 29 ans).

« Les annonces sont moins efficaces, mais quand quelqu'un n'a pas de choix et il ne peut pas trouver du travail grâce à sa famille ou ses amis, parce que par exemple, il n'a personne ici, il doit faire cela. Mais c'est mieux, vraiment mieux d'avoir des connaissances qui t'aident dans la recherche d'un boulot » (Marta, 26 ans).

Les méthodes plus formelles passant par le recours aux journaux et aux annonces publiques sont considérées comme moins efficaces ou utilisées comme une dernière possibilité notamment par des migrants ne disposant pas d'un réseau social dense.

L'aide des proches est extrêmement importante notamment dans le cas des nouveaux arrivés qui ne possèdent pas encore leurs propres contacts par exemple dans le milieu patronal.

« Il était vraiment très difficile pour moi de trouver mon premier travail. Je pense que je ne serais pas capable de me débrouiller sans être aidé. Ma cousine m'a aidé pour que je puisse travailler. Sa patronne cherchait quelqu'un pour son amie, pour faire le ménage et le repassage. Ma cousine lui a parlé de moi et était d'accord de se porter garante, si je peux dire ainsi, pour moi en disant que je suis une personne fiable, propre, honnête et que je travaille bien et vite » (Ania, 23 ans).

Ceux qui arrivent en Belgique sans avoir de relations, sans pouvoir compter sur l'aide des proches, se retrouvent dans une situation plus difficile que ceux qui possèdent un réseau de proches leur facilitant la recherche d'une occupation professionnelle. Ainsi, le choix de partir grâce à la mobilisation des réseaux sociaux suppose que le migrant ait, avant son départ, certaines assurances sur son logement et son emploi en Belgique. La mobilisation des réseaux sociaux dans ce cas réduit l'incertitude du trajet migratoire et accroît la sécurité une fois arrivé sur place. On retrouve ici les éléments de l'analyse proposée par Massey et Zenteno (1999). Les réseaux de migrants sont des relations sociales qui unissent les migrants, les anciens migrants et les non migrants. Ils relient les lieux d'origine des migrations et ceux de destination sur la base de la parenté, de l'amitié ou du voisinage. Ces réseaux diminuent les risques de la migration, favorisent la diffusion de l'information et l'adaptation au nouvel environnement.

« Quelqu'un qui dirait en Pologne, en ayant pas de contacts ici : « je pars et j'essayerai de trouver du travail en Belgique », n'a aucune chance - sans connaissances et sans d'argent au début. Rien que louer un appartement si on ne connaît pas quelqu'un avec qui partager les frais pour que ça soit moins cher, est pratiquement impossible. Enfin, possible mais c'est une question de minimum deux mois. Et le travail ? On ne le trouve pas dans la rue. Les annonces dans les journaux, en principe, ne sont pas efficaces. Si quelqu'un ne connaît pas la langue, il ne peut pas se débrouiller ici tout seul s'il n'as pas d'endroit pour rester au début et quelqu'un pour l'aider à trouver le premier boulot » (Ewa G., 40 ans).

Tous ces propos confirment les analyses mettant en exergue le rôle des liens familiaux et amicaux dans la recherche du travail et à l'insertion économique (Portes 1995, Sassen 1995). D'après Portes: "Social networks are among the most important types of structures in which

economic transactions are embedded. These are sets of recurrent associations between groups of people linked by occupational, familial, cultural and affective ties. Networks are important in economic life because they are sources for the acquisition of scarce means, such as capital and information, and because they simultaneously impose effective constraints on the unrestricted pursuit of personal gain" (Portes 1995: 8).

Les sources importantes de capital social servent à trouver un emploi (Granovetter 1974 et 1985 ; Coleman 1990). Pour Pierre Bourdieu, deux critères déterminent le volume du capital social d'un individu : la taille du réseau de relations que cet individu possède et le volume du capital (économique, culturel et symbolique) que possède chacune des relations de cet individu (Bourdieu 1986). Ces deux caractéristiques jouent aussi dans le cas des réseaux migratoires polonais à Bruxelles. Les migrants originaires de Bialystok, grâce aux réseaux formés par de nombreux proches ont moins de mal à trouver un emploi que les autres Polonais. Dans ce cas, ce ne sont pas seulement les relations familiales et amicales qui jouent, provenir d'un village commun accroît le réseau social :

> *« Pour tous ceux qui sont comme moi de Podlasie, il est plus facile de trouver une occupation. On se connaît et on est nombreux ici, à Bruxelles, donc on a toujours quelqu'un pour lui demander : « Tu sais, je cherche un travail. Tu ne sais pas par hasard, si quelqu'un ne cherche pas une femme de ménage ? » Et si on demande à plusieurs personnes, il y a toujours quelqu'un qui a entendu parler d'un boulot ou qui connaît quelqu'un qui cherche une femme de ménage ou une personne pour faire de petits boulots »* (Krystyna, 28 ans).

Le capital accumulé par les réseaux semble être aussi plus important que celui des autres migrants venus de Pologne, notamment par la longue présence sur le sol belge. Cet enracinement en Belgique leur a permis d'enrichir et d'approfondir leurs réseaux tant au niveau économique que culturel et symbolique. Pour Coleman, le capital social existe dans les relations entre les individus et il est composé de trois éléments : les canaux d'information, les normes sociales et les obligations (Coleman 1988). L'information possédée par un individu représente le capital qui augmente avec le nombre de personnes que cet individu connaît.

> *« En Belgique on ne peut pas rester seul. Plus du monde on connaît, plus on a de chances de savoir quelque chose ou de s'informer de quelque chose. Ça aide pour trouver un appartement ou un travail »* (Edyta, 29 ans).

Les normes sociales représentent le capital social présent dans une communauté. Les obligations représentent le capital accumulé par le support mutuel. Si un individu aide un autre, celui qui a été aidé se retrouve obligé d'aider le premier individu à son tour :

> *« Nous pouvons compter sur nos proches seulement. On s'entraide mutuellement. Aujourd'hui c'est moi qui ai besoin d'aide, donc un ami ou un voisin m'aide. Dans quelque temps, c'est lui qui sera peut être dans une situation difficile, donc ce sera à mon tour de l'aider. Sinon, si on ignore les autres, s'ils nous aident et nous on s'en fout d'eux, on risque de se retrouver seul. Et quand on est seul dans un pays étranger ce n'est pas bien...La vie est beaucoup plus difficile à ce moment là... »* (Adam, 47 ans).

Dans la « communauté polonaise de Bruxelles », on observe une certaine circulation d'informations concernant le travail et la circulation du travail lui-même. Ceux qui rentrent au pays et ceux qui veulent changer de travail, pour une occupation mieux rémunérée, moins fatigante ou chez une autre personne, ne laissent jamais leurs postes sans trouver un/une

remplaçant(e). Le plus souvent, la recherche d'un successeur se passe dans le milieu le plus proche, c'est-à-dire, dans la famille ou parmi les amis. Il peut s'agir aussi de personnes qui sont en Pologne et qui, éventuellement peuvent être intéressées par le travail en Belgique parce qu'elles sont sans emploi ou ont besoin d'argent. Si dans l'entourage le plus proche il n'y a personne pour reprendre la place, le cercle de personnes qui obtiennent l'information concernant la possibilité du travail est élargie. L'information circule parmi les connaissances, les voisins et les connaissances de quelqu'un qu'on connaît. Il est rare de ne pas trouver un remplaçant, mais si cela arrive, il est possible de faire passer une annonce dans de nombreux endroits où on met également des informations quand on cherche du travail les tableaux d'affichage dans les alentours des paroisses polonaises, dans des épiceries polonaises ou autres (pakistanaises, marocaines, etc.).

Ce phénomène de la circulation de l'information concernant le travail et le travail lui-même nous montre la hiérarchie existant dans le réseau. C'est d'abord la famille la plus proche : des sœurs, des frères, des parents ou des enfants qui sont informés de la possibilité d'embauche. Puis, si personne n'est intéressé par le travail donné, le cercle est élargi. Les membres de la belle-famille sont mis au courant. A la fin, si l'emploi est toujours vacant, l'information arrive chez des amis, copains, voisins et des connaissances. Cette mobilisation du capital social en vient à intensifier les liens internes, à accroître les relations de réciprocité et à exclure les autres, en monopolisant certains accès à des activités professionnelles à des personnes auprès desquelles s'exerce la « bounded solidarity » dont parle Portes (1999).

La circulation d'information, surtout celle concernant le travail, est très efficace. Les réseaux permettent la circulation de l'information entre les migrants et les membres de la famille ou des amis restés au pays, entre les nouveaux arrivés et les migrants bien établis dans le nouveau pays, entre les patrons et les travailleurs immigrés. Les moyens informels de communication qui transmettent des informations sur des éventuelles possibilités d'embauche semblent être plus efficaces que les moyens formels, tels que des annonces dans la presse ou dans les magasins. Les méthodes informelles, par exemple des informations obtenues de patrons, de proches ou des connaissances, permettent de trouver un travail au plus grand nombre d'immigrés que des canaux officiels (Boyd 1989, Granovetter 1985, Waldinger 1994). Selon Granovetter, l'information obtenue par un proche ou un ami est de meilleure qualité parce que: "a friend gives more than a simple job-description, he may also indicate if prospective workmates are congenial, if the boss is neurotic, and if the company is moving forward or is stagnant. (Similarly, on the demand side, evaluations of prospective employees will be trusted better then the employer knows the evaluation personality)" (Granovetter 1974:13). L'augmentation du nombre d'informations échangées et leur qualité augmente la probabilité d'être embauché et en même temps diminue le risque lié à l'embauche (Granovetter 1985 ; Waldinger 1994 et 1995).

> *« Ma voisine est rentrée en Pologne et elle m'a proposé de prendre sa place. Mais elle m'a prévenue que le patron a un problème d'alcool et que quand il boit il fait des choses bizarres, style : il se promène dans la maison tout nu ou qu'il casse des choses. Quand j'allais travailler dans cette maison, je savais alors que cela pourrait être difficile. Mais il payait très bien, j'avais 8 euros de l'heure, donc j'étais d'accord d'y travailler »* (Gabriela, 29 ans).

> *« La femme qui travaillait chez ces patrons avant moi, m'a prévenu que la patronne était maniaque de propreté. Et cela était vrai. Mon Dieu, je n'ai jamais vu une maison*

tellement propre et brillante. Mais faire du ménage là-bas, ce n'était pas facile... Elle, la patronne, m'a demandé de venir trois fois par semaine, mais uniquement les jours quand elle était là. Elle voulait tout vérifier pour voir si j'ai bien travaillé. Tout le temps je l'avais sur mon dos. Et avec sa voix de perroquet elle me disait : «Anne, frotte plus fort cette poêle, il faut que cela brille pour qu'on puisse s'y regarder comme dans un miroir » ou «Anne, tu ne vois pas que les serviettes dans la salle de bain ne sont pas mises exactement de la même façon ? Il faut qu'elles soient pliées à la même hauteur ». Elle était dingue » (Anka, 32 ans).

Les individus liés par des liens forts, tels que les liens d'amitié ou familiaux, sont aussi plus motivés que les autres pour fournir à leurs proches des informations sur certains sujets, comme les possibilités de trouver un emploi par exemple. Mais ils ont moins d'opportunités pour obtenir ces informations parce qu'ils sont toujours dans le même réseau. Par contre, ceux qui sont liés de façon plus faible, mais qui ont plus de contacts dans des milieux différents ont accès à des renseignements nouveaux et différents de ceux obtenus d'habitude (Granovetter 1973). Pour cette raison, d'après nous, les contacts avec les patrons sont appréciés. Les patrons peuvent fournir des informations utiles et précieuses aux migrants, notamment dans le domaine du travail, mais aussi dans celui des soins de santé, de sécurité sociale, etc. (nous en parlerons un peu plus loin). Ces éléments tendent à contredire d'une certaine manière l'approche de Granovetter sur la force des liens faibles. Tout semble ici attester de la force des liens forts. Toutefois, ceci semble devoir être mis en lien avec le statut des migrants polonais avant 2004, celui de l'irrégularité. Face aux incertitudes de l'irrégularité du statut de séjour et de l'emploi, les liens forts réduisent les insécurités. Néanmoins, une différence doit être faite entre les hommes et les femmes, en raison des niches dans lesquelles ils évoluent.

Ainsi, les femmes migrantes mobilisent un lien faible : leurs employeurs. Les femmes, demandent à leurs patrons de les aider dans la recherche d'un travail supplémentaire ou d'un travail pour leurs proches. Les patrons peuvent se renseigner auprès de leurs amis ou la famille s'il n'y a pas quelqu'un qui a besoin d'une femme de ménage, fille au pair ou gardienne d'une personne malade ou âgée. Cette façon de rechercher du travail est très répandue parmi les immigrées polonaises parce que les patrons ne prennent pas d'argent pour leur aide et, en plus, le travail qu'ils trouvent est en général garanti. Les femmes migrantes cherchent par ces intermédiaires non seulement du travail pour elles-mêmes ou pour d'autres femmes, mais aussi pour des maris, compagnons ou d'autres hommes polonais (cousins, beaux-frères, voisins du village natal etc.). Voici un exemple :

« Quand ma sœur est venue ici, j'ai demandé à ma patronne si elle pouvait se renseigner parmi ses amis et la famille, si quelqu'un n'a pas besoin d'une aide ménagère. Après une semaine, je pense, elle m'a donné une adresse et un numéro de téléphone de sa collègue du bureau qui avait besoin d'une fille au pair. Une autre fois, j'ai demandé de m'aider pour trouver un boulot pour mon mari qui voulait venir ici pour un mois pendant le printemps. Elle, ma patronne, m'a aidée encore une fois. Mon mari travaillait deux mois ici, parce que le travail qu'elle nous a trouvé était super bien payé et lui plaisait beaucoup, à mon mari. Il était à la mer, près de La Panne. Il rénovait un appartement avec un autre Polonais. Ils travaillaient beaucoup parce que l'appart devait être fini avant les vacances d'été, mais ils ont bien gagné leur vie. En plus, mon mari pouvait voir la mer pour la première fois de sa vie » (Beata, 36 ans).

Comme nous l'avons vu, les migrants originaires de Podlasie se trouvent dans une situation beaucoup plus confortable par rapport aux autres Polonais qui ne disposent pas de réseaux sociaux bien développés. Dans le cas de ces premiers, la force de la région d'origine est tellement importante qu'elle facilite la vie de migrants dans un nouvel endroit et les met dans la situation relativement beaucoup plus simple que celle dans laquelle se trouvent les autres Polonais. Dans le cas de personnes provenant d'autres parties de la Pologne, qui ont été repris dans notre échantillon, la recherche d'une occupation se déroule en utilisant d'autres stratégies plus formelles, telles que des annonces ou l'achat d'un emploi.

8.1.2. Chercher du travail par les annonces

Une autre façon de chercher un emploi consiste à publier des annonces dans des hebdomadaires très populaires comme *le Vlan* ou le mensuel polonais *Gazetka.* Il est très intéressant de voir que ces moyens mettent en évidence du travail irrégulier tout en utilisant des canaux d'informations officielles.

a) VLAN

L'analyse des annonces publiées dans *le Vlan* témoigne de la constante présence des Polonais à Bruxelles. Dans chacune des éditions analysées, choisies au hasard, il y avait des annonces publiées par les migrants polonais, et cela aussi bien avant l'élargissement de l'Union européenne qu'après le 1 mai 2004. Ces annonces confirment non seulement la présence des Polonais en Belgique, mais montrent aussi dans quels secteurs du marché de l'emploi à Bruxelles ces migrants se placent. Ils témoignent également de la division des travaux effectués en fonction du sexe du travailleur (voir : annexes 4 et 5).

Voici quelques exemples[1] de petites annonces de la rubrique « Emplois-demandes » et la rubrique « Entretien-Gens de maison-demandes », publiées dans *le Vlan* par les migrants polonais cherchant un emploi :

« 2JH cher trav. 15a exp. carrelage plaf. cimentage gyproc élec. plomb. auto + outil Polon. T. » réf. 123773 ; 27 avril 2005
« A bas bon prix hommes Pol avec outillage pour rénovation et transformation facture TVA 6 ou 21% T. » réf. 410602 ; 27 avril 2005
« A bas bon prix h. pol ch trav peint tapiss carel plaf parqt f plaf élec plom trav. soigné T. » réf. 288484 ; 27 avril 2005
« HOMME pol cherche trav plaf carrel gyproc peint tapis maçonn et T. » réf. 288552 ; 27 avril 2005
« H pol cherch travail peinture plafonnage gyproc tapisser etc. T. » réf. 125541 ; 27 avril 2005
« 1 ou 2 H Pol cherche du travail plaf gyproc carrelage peinture plomb Tél. » (réf. 213339) 22 février 2006 ;
« A bas prix 2 pol. ch trav plafon. gypr tapis. peint. carrel parqt éléctricité plomb. maçon exp T. » (réf. 143292) 22 février 2006 ;
« JAN Pol accepte tous travaux de rénovation carrelage plafonnage peinture avec outil complet T. » (réf. 213206) 22 février 2006 ;

1 Une inscription originale a été gardée dans toutes les annonces.

« MACON Ouvrier Pol. très soigneux cherche tous trav. Bâtim. Spécialiste en maçonnerie T. » (réf. IN980620) 22 février 2006 ;

La publication des annonces dans *le Vlan,* c'est la façon de chercher un emploi qui n'est pas très appréciée des femmes migrantes. Elle comporte des risques. Ainsi, il arrive que certaines d'entres elles reçoivent après la publication d'une annonce des coups de fil de la part d'hommes qui leur proposent des relations sexuelles ou les traitent de « *prostituées de l'Est* ».

> *« Moi, j'ai aussi placé des annonces dans un journal. Un Belge m'a aidé et a rédigé pour moi ces annonces. Alors, c'étaient des hommes qui me contactaient avec des propositions diverses. Donc après, j'ai donné le numéro de G.S.M. de mon mari. Alors, dès que quelqu'un a entendu une voix d'homme, il raccrochait tout de suite. C'est évident qu'ils ont téléphoné uniquement dans un but de faire une rencontre »* (Barbara, 40 ans).

Afin d'éviter d'être insultées ou d'écouter des propositions ambivalentes, les femmes utilisent moins souvent que les hommes ce moyen de recherche d'un emploi, mais il est possible de trouver leurs annonces aussi. Voici des exemples :

« FEMMES Polonaises cherche travail nettoyage repassage interne baby sitting T. » (réf. 125362) 27 avril 2005
« JEUNE femme polonaise cherche travail dans le domaine du nettoyage et du repassage T. » (réf. 287907) 27 avril 2005
« A BXL avec exp réf bonne femme à journée polon parl fr angl ch trav nett repass T. » (réf. 143240) 22 février 2006 ;
« A Bxl et env d pol sér av réf exp parle fr, angl ch trav de mén nett repass garde enf p âgées cout T. » (réf. 213406) 22 février 2006 ;
« DAME Pol avec expér. raf. parle fr ch trav nett repass aide pers âgées ext ou int. T. merci » (réf. 143100) 22 février 2006 ;
« DAME polonaise ch emploi nett. repass. garde enft courses Lu-Me-Ve 12-18h T. » (réf. 143343) 22 février 2006 ;
« FEMME DE MENAGE polonaise mariée cherc tous trav ménage réf sérieuse parl bien fr. s.r. T. » (réf. 213269) 22 février 2006 ;
« FEMME pol cherche trav pour vendredi nett repas baby sitting T. » (réf. 143214). 22 février 2006

Parmi nos répondants, la recherche du travail par des annonces était très peu présente. La majorité des personnes interrogées, surtout des femmes n'ont soit jamais cherché de l'emploi en utilisant cette méthode-là, soit l'ont fait tout au début de leur séjour en Belgique, ou encore, elles l'ont fait de manière sporadique à un moment où toutes les autres possibilités avaient échoué. La majorité des Polonais interviewés n'ont jamais placé d'annonce, car ils trouvent cette méthode peu efficace ou veulent éviter le risque de se faire prendre par des agents de police ou de l'Inspection parce que *« on ne sait jamais qui appelle. Cela peut être un dingue qui propose du sexe mais cela peut être aussi un policier qui veut t'attraper et te renvoyer en Pologne. C'est risqué tout ça »* (Marta, 26 ans).

L'analyse des annonces dans la presse belge, sur l'exemple du *Vlan*, montre que les Polonais constituent le groupe le plus nombreux parmi les étrangers occupant deux secteurs informels de l'économie bruxelloise : celui du bâtiment et celui des services aux particuliers.

Sur 60 annonces publiées[2] dans la rubrique « Emplois - demandes », 13 étaient mises par les travailleurs polonais (la nationalité des personnes cherchant du travail était mentionnée). Les autres étrangers qui ont mis leurs annonces dans cette rubrique étaient : Portugais (2), Roumains (2) et Brésilien (1). Dans la rubrique « Entretien-Gens de maison-demandes », il y a eu 73 annonces, dont 6 mises par les Polonais et 10 par les autres étrangers : Roumains (4), Portugais (3), Africains (2), Amérique latine (1).

b) Gazetka

Dans le mensuel polonais *Gazetka*, édité à Bruxelles, nous trouvons également des annonces d'offres de travail. Il s'agit, d'un côté, des migrants cherchant du travail (la rubrique intitulée : Travail-recherche) et d'un autre, des personnes cherchant des employés (la rubrique intitulée : Travail-embauche). Voici quelques exemples :

« Je cherche un travail comme plombier travaillant depuis 27 ans dans toutes les technologies et soudant électriquement et par gaz. Tél. » (n°37, décembre 2004-janvier 2005 :16) ;
« Jeune homme cherche du travail dans le bâtiment, dans les rénovations ou dans l'agriculture. Tél. » (n°39, mars 2005 :16)
« Dame honnête, travailleuse et énergique, prendra chaque travail : ménage, repassage, garde d'enfants. Disponible aussi les week-ends. Tél. » (Gazetka n°37, décembre 2004-janvier 2005 : 16) ;

Un peu moins nombreuses sont les annonces concernant des emplois dans le secteur de l'HORECA, l'agriculture, le jardinage, les garages de réparation de voitures. Voici deux exemples :

« Homme de 35 ans cherche d'urgence du travail dans le jardinage, l'agriculture (ferme) pour une plus longue période. Expérience dans ce type de travaux. Je prendrai chaque travail. Informations par mail s'il vous plaît. Adresse mail. » (Gazetka, n°32, juin 2004 : 17)
« Quatre Polonais cherchent du travail dans le bâtiment, agriculture, abattage des forêts en Belgique. Tél. » (Gazetka, n°47, décembre 2005 - janvier 2006 : 24)

Nous trouvons également des annonces des personnes privées ou des sociétés (belges ou étrangères) cherchant des employés par le biais des annonces publiées dans la rubrique « Travail-embauche» de la *Gazetka*:

« Société belge cherche un menuisier - travail dans le bois, travail du magasinier. Exigences : séjour légal et connaissance du français. Tél. » (n°38, février 2005 :16) ;
« Nous recherchons un ingénieur parlant français et polonais. Société…. Tél. » (n°38, février 2005 :16) ;
« Nous cherchons des travailleurs solides pour travailler dans la production des profils PCV. L'usine se trouve sur la frontière des quartiers de Zellik et Berchem St. Agathe. Les personnes intéressées, ayant le permis de travail en

2 Nous analysons toujours l'édition du *Vlan* du 27 avril 2005.

Belgique, sont prier de nous contacter par téléphone au…. » (n°43, juillet -août 2005 :9) ;
« Société flamande cherche des spécialistes en toiture. Tél. » (n°43, juillet -août 2005 :9) ;
« MAÇONS !!! Qualifiés avec de l'expérience recherchés pour travailler dans une société de bâtiment. Tél. » (n°41, mai 2005 :17)
« J'embaucherai des personnes avec le statut indépendant, avec de l'expérience dans les travaux de rénovation - construction (menuiserie, fenêtres, autres). Tél. » (n°40, avril 2005 :17)
« Plombier qualifié pour travailler dans une société de bâtiment en Belgique. Exigence : papiers et diplôme ou certificat pour la plomberie en provenance de la Pologne (installations sanitaires et du chauffage). Tél. (la connaissance de langue non indispensable) » (n°42, juin 2005 :17)
« Une famille belge cherche une fille au pair pour s'occuper d'une fille de 6 ans, deux soirées par semaine. Il faut parler français. Montgomery. Tél. » (n°45, octobre 2005 :17)
« Serveuse/serveur dans un restaurant. Exigences : français et expérience. Tél. » (n°45, octobre 2005 :17)
« Je cherche un vendeur pour un magasin de meubles. Il faut parler français. Tél. » (n°45, octobre 2005 :17)
« J'embaucherai une jeune fille parlant français et un peu anglais pour travailler dans un magasin en tant que vendeuse. Tél. » (n°45, octobre 2005 :17)
« Travail légal : heures, ménage, repassage. Tél. » (n°44, septembre 2005 : 17) ;
« Société … embauchera pour le nettoyage des personnes ayant un séjour légal en Belgique. Tél. » (n°44, septembre 2005 : 17) ;
« Une personne pour nettoyage : 6 heures par semaine, à Jumet (près de Charleroi). Tél. » (n°44, septembre 2005 : 17)

Certaines offres, aussi bien celles concernant la possibilité d'embauche, que celles concernant la recherche du travail, sont même publiées en français dans ce mensuel polonais. Ce phénomène pourrait être considéré comme l'exemplification de l'augmentation du nombre de contacts entre le milieu polonais et les citoyens belges ou autres étrangers. Les autochtones savent que le mensuel *Gazetka* existe et les migrants polonais savent qu'il est parfois feuilleté par des étrangers. Voici des exemples d'annonces publiées en français dans le mensuel polonais :

« Restaurant … Namur engage jeune homme manœuvre de salle : débarrasser tables, porter plateaux, nettoyage, entretien, du mercredi au dimanche inclus, congé dimanche soir, lundi, mardi, possibilité de logement sur place, compréhension de la langue française requise pour durée indéterminée. Contact … » (n°43, juillet -août 2005 : 9).
« Société … (Namur) embauche des personnes avec le séjour légal et permis de conduire ayant de l'expérience dans le plafonnage, enduisage, cloison, faux plafonds, métal, etc. Contact : tél. … (en pol) et … (en fr) » (n°38, février 2005 :16)
« Société de peinture …. Recherche des peintres de nationalité polonaise parlant bien le français pour engagement immédiat. Tél. » (n°39, mars 2005 :17)

« Couple américain avec 2 garçons, 7 et 4 ans, cherche fille/garçon au pair. Bon français, anglais de base exigé. Grande chambre avec cour intérieure et salle de bain personnelle. Woluwe-Saint-Lambert, proche de l'arrêt de tram George Henri. Tél. » (n°39, mars 2005 :17)
« Je recherche un COUPLE INTERNE (logement sur place) sans enfants PAPIERS en ORDRE sachant parler/comprendre le français travail de nettoyage/ entretien/plonge dans restaurant situé à Namur. Contact : nom et prénom, tél. » (n°41, mai 2005 :17)
« Travail à la ferme de chevaux dans les Ardennes. Tél. » (n°40, avril 2005 : 17)
« Etudiante, 23 ans, cherche du travail de vacances. Je parle français couramment, espagnol : très bien, anglais : bien. Tél. » (n°42, juin 2005 : 16)
« Jeune garçon de 18 ans cherche un job étudiant pour les vacances. Tél. » (n°42, juin 2005 :16)

La recherche de travail, pour les immigrés, peut commencer avant l'arrivée en Belgique. Cette stratégie, nous l'avons découverte durant l'analyse des annonces du mensuel *Gazetka*. D'après nous, ce phénomène peut être considéré comme une forme d'assurance pour les futurs travailleurs. D'un coté, c'est plus facile de partir pour un migrant sachant qu'un travail l'attend au pays de l'immigration et que bientôt il aura son premier salaire. D'un autre, cela peut être l'effet de la concurrence de plus en plus grande sur le marché de l'emploi informel à Bruxelles qui rend la recherche du travail de plus en plus difficile. Nous parlerons un peu plus loin de cette concurrence, causée par l'afflux des migrants de Pologne, mais aussi des autres pays de l'Europe de l'Est.

Ci-dessous quelques exemples de recherche de travail de Pologne :

« Je cherche du travail, prénom, 31 ans, diplômé de l'Académie de l'Agriculture de Poznan, expérience dans le travail agricole et la confiserie. Je serai à Bruxelles en novembre. Actuellement je suis en Pologne. Je prendrai un travail honnête. Célibataire, sans accoutumances. Tél. » (n°38, février 2005 :16) ;
« Femme, une bonne 40-aine, actuellement en Pologne cherche 'stalka' à Bruxelles ou dans les alentours. Je suis honnête, travailleuse et responsable. Je ne connais pas le français mais j'apprends très vite. Aidez-moi à trouver un travail, s'il vous plaît. Je suis seule, je peux venir à chaque moment. Tél. en Pologne » (n°45, octobre 2005 :17) ;
« Jeune homme de 19 ans, débrouillard, cherche n'importe quel travail en Belgique, de préférence avec un logement (anglais de base). Expérience dans la maçonnerie et les travaux de rénovation. Prêt à venir tout de suite. Tél. et mail. » (n°40, avril 2005 :16) ;

La logique dominante dans le milieu analysé est de trouver du travail pour toute la semaine afin de pouvoir s'assurer des revenus convenables permettant de vivre à Bruxelles et de faire des économies. Elle protège les migrants en cas d'une éventuelle perte du travail. Voici quelques annonces mises en vue de compléter la semaine :

« Femme cherche du travail : ménage, repassage, du lundi au jeudi, matin et avant midi. Tél. » (n°41, mai 2005 :17)

« J'ai 27 ans, je cherche des heures pour le lundi et le mercredi, à Bruxelles. Tél. » (n°39, mars 2005 :16)
« Jeune fille cherche du travail du mercredi au samedi : ménage, garde d'enfant, repassage. Tél. » (n°40, avril 2005 : 16)
« Je cherche des heures pour vendredi, mardi et samedi. Tél. » (n°45, octobre 2005 :17)

Les personnes qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas entreprendre de travail "à temps plein", essaient malgré tout d'avoir une source de revenu. C'est par exemple le cas des jeunes mamans ou des mères avec plusieurs enfants qui sont prêtes à s'occuper des enfants des autres migrantes ou autres personnes, même chez elles à la maison. Voici quelques exemples de ce type d'offres :

« Sympa, jeune maman s'occupera avec plaisir de ton enfant chez elle à la maison, quartier Evere. Tél… » (n°43, juillet -août 2005 :9) ;
« Jeune maman s'occupera volontairement d'un enfant d'un an et demi minimum, dans son appartement, quartier Anderlecht. Tél.» (n°47, décembre 2005 - janvier 2006 : 24) ;
« Jeune maman s'occupera d'un enfant, quartier Schaerbeek. Tél. » (n°41, mai 2005 :16) ;

Analysant des annonces dans le mensuel *Gazetka* au cours de ces dernières années, nous avons remarqué la présence de plus en plus grande d'offres proposant des gardes d'enfants. Ce phénomène peut être expliqué par deux facteurs. D'une part, il peut s'agir ici d'une augmentation du taux de natalité dans la communauté polonaise de Bruxelles, notamment suite à l'apparition de la deuxième génération de migrants polonais travaillant à Bruxelles. D'une autre, des difficultés de plus en plus grandes de trouver du travail, souvent évoquées dans les entretiens, poussent des migrants à chercher d'autres formes de travail. Dans les exemples cités ci-dessous, nous ne pouvons pas dire s'il s'agit uniquement de jeunes mamans cherchant un revenu supplémentaire ou de femmes cherchant tout simplement du travail :

« Je m'occuperai d'un enfant d'un an et demi ou plus, avec le transport à Saint Gilles. Tél. » (n°45, octobre 2005 : 17) ;
« Je m'occuperai d'un enfant ou des enfants, chez moi à la maison, quartier Forest. Tél. » (n°47, décembre 2005 - janvier 2006 :24) ;
« Je cherche du travail - je m'occuperai d'un enfant dans mon appartement à Etterbeek (près de l'avenue de la Couronne). Tél. » n°47, décembre 2005 - janvier 2006 :24).
« Veux-tu avoir enfin une soirée libre ou un week-end sans ton enfant ? Appelle-moi ! Je m'occuperai de ton enfant (chaque âge) pendant les soirées ou les week-ends. Je suis pédagogue diplômée et j'ai une grande expérience. Tél. » n°43, juillet-août 2005 : 9).

8.1.3. Petites annonces

Dans le contexte de la recherche du travail, nous avons déjà parlé des autres stratégies utilisées par les migrants comme la mise des annonces. Il s'agit ici du collage de petits

morceaux de papier dans certains endroits de Bruxelles ou du publipostage dans les boîtes aux lettres. En ce qui concerne la première forme, les annonces sont collées les plus souvent dans les alentours des paroisses polonaises et dans des épiceries polonaises. Voici des exemples :

> « *Je cherche une stalka. Tél.* » (Paroisse polonaise à Schaarbeek, 18 avril 2003)
> « *Une jeune fille cherche du baby-sitting dans une famille francophone à partir du mois de septembre pour toute l'année scolaire. Tél.* » (Paroisse polonaise à Schaarbeek, 18 avril 2003).

Moins souvent, les migrants mettent également des annonces sur des tableaux d'affichage dans des magasins tenus par d'autres immigrés (épiceries pakistanaises) ou dans des grands supermarchés comme GB ou Delhaize. Parfois on peut trouver un petit mot mis par un migrant polonais dans des magasins de journaux ou des petits magasins locaux. Il nous est arrivé plusieurs fois de lire ces petites annonces dans les endroits nommés ci-dessus. Toutes les offres proposaient des travaux domestiques, comme le ménage, le baby-sitting, le repassage et autres qui constituent la niche ethnique polonaise. Elles sont, en général, rédigées à la main de la façon suivante :

> « Une femme sérieuse d'origine polonaise cherche un travail. Je peux cuisiner, faire le ménage, le repassage, garder vos enfants » (annonce du magasin Delhaize, rue Henning, Ixelles, le 7 février 2003).
> « Une femme polonaise cherche le ménage, le repassage, la garde des enfants. N° de téléphone portable" (annonce d'un magasin de journaux, av. Buyl, Ixelles, le 13 août 2003) ;
> Dame polonaise papiers belges cherche le ménage, le repassage. N° de téléphone portable » (annonce d'un magasin de journaux, av. Buyl, Ixelles, 6 avril 2007).

En ce qui concerne la mise des annonces dans les boîtes aux lettres, dans lesquelles les migrants offrent leurs services, elles sont écrites à la main ou imprimées. Voici l'exemple d'une annonce que nous avons trouvée dans notre boîte aux lettres :

> « Femme de ménage d'origine polonaise cherche du travail. Nettoyage, repassage. Numéro de GSM. »

Il y a aussi des migrants polonais, mais uniquement des hommes, distribuant leurs cartes de visite devant les magasins BRICO, spécialisés dans la vente des matériaux pour des rénovations de l'habitat. Selon des personnes interrogées, ce ne sont pas forcément des Polonais ayant un permis de travail ou un séjour légal, mais *« des simples travailleurs cherchant du boulot »*.

8.1.4. Recherche directe

A part la recherche d'une occupation rémunérée effectuée par le biais des réseaux ethniques et des annonces, les migrants utilisent aussi une façon plus directe de recherche du travail. Ce sont des visites dans les restaurants, les cafés ou les magasins pour demander si l'établissement donné n'a pas besoin d'une main-d'œuvre d'appoint. D'après l'une des

femmes rencontrées durant la réalisation du travail de terrain, c'est un moyen efficace de recherche d'une occupation professionnelle. Voici ce qu'elle nous a dit :

> *« Je cherchais du travail en allant d'un endroit à l'autre. J'étais dans de petits magasins, des restaurants et autres boutiques. J'avais un plan : avant midi je demande sur la rue telle et telle, dans l'après-midi sur telle et telle. J'ai commencé par celles qui sont les plus proches de chez moi, pour ne pas faire du trajet. J'avais besoin de trouver vite un travail parce que je n'avais pas trop de quoi vivre. Et cela a marché. Maintenant, comme tu le sais, je fais du ménage toutes les matinées dans le centre sportif X. et les après-midi dans deux magasins et dans trois maisons. J'ai complété toute la semaine. Donc, le boulot dans le centre de sport et dans des magasins j'ai trouvé en demandant directement là-bas. La première maison, c'est chez mes patrons qui tiennent le centre. Et les deux autres, c'est chez les connaissances de mes patrons »* (Aga, 31 ans).

Cette stratégie est appréciée par les migrants pour trois autres raisons. Premièrement, elle exclut le passage par un intermédiaire. Il ne faut pas payer pour obtenir un travail et le risque de perdre l'argent, comme cela peut arriver dans le cas d'achat du travail, n'existe pas. Deuxièmement, c'est une méthode qui donne vite des résultats :

> *« On sait toute de suite si on est engagé ou pas. Parfois il faut laisser son numéro de GSM, parce qu'ils doivent réfléchir, mais après quelques jours au plus tard, on sait si cela a marché ou pas. Et parfois, on est embauché à partir du lendemain »* (Agata, 34 ans).

Troisièmement, la visite dans un endroit permet au migrant de voir où éventuellement il travaillera, quels types de travaux il faudra faire et par qui il serait embauché :

> *« Tu vois s'ils sont gentils ou pas. Tu vois la façon dont ils te répondent. Il m'est arrivé de me dire : Ah, non, chez cette méchante je n'irai pas travailler »* (Kasia, 33 ans).

Cependant, cette méthode n'est pas très répandue. Elle présente un grand inconvénient car elle ne repose pas sur la mobilisation de la confiance qui est à la base du recours aux liens sociaux forts. Cependant, l'usage de cette méthode témoigne d'une certaine manière du degré de tolérance du public au recours au travail irrégulier.

8.1.5. Vente du travail

Parmi les stratégies de recherche du travail, il existe également le phénomène de vente et d'achat du travail. Inconnu en Pologne, cette pratique s'est développée en Belgique, selon des personnes interviewées, relativement récemment avec le nombre croissant de Polonais recherchant un emploi dans la capitale belge. Ces pratiques participent du processus de développement de l'économie de l'immigration. Ainsi, ce qui dans le temps relevait du support social et donc non-marchand, devient aujourd'hui source de monétarisation. L'existence du marché irrégulier du travail favorise l'extension du passage du support social non-coûtant à la vente d'un service. L'achat du travail concerne plus souvent, des personnes n'appartenant pas à aucun réseau familial ou amical. Dans ce cas, l'immigrée qui ne possède pas de capital humain est obligée de payer son prédécesseur si elle veut reprendre la place.

Le procédé de la vente du travail est principalement observable dans le milieu du ménage, mais il existe aussi dans le secteur du bâtiment où il se déroule de façon différente. Dans le cas des travaux domestiques, l'intermédiaire propose sa remplaçante à son futur employeur. Si celui-ci est d'accord d'embaucher la personne en question, l'intermédiaire prend

à l'intéressée de l'argent pour chaque heure de ménage. Si une heure de ce travail est payée 6 € elle lui revient à 25 €. Si c'est un travail à 7 €/ heure il est possible de l'acheter pour 30 €. Selon nos interlocuteurs, parfois il faut même payer 50 € si le travail est bon et sûr. La règle est simple : plus on va gagner, plus on doit payer. Pour compléter une semaine de travail (45 heures en moyenne) il faut compter, par exemple, entre 1.125 € et 1.350 €. Voici une annonce d'une personne prête à acheter du travail :

« Jeune fille avec expérience dans le ménage et la garde, achètera des heures ou remplacera quelqu'un. Tél. » (Gazetka n° 44, septembre 2005 : 16)

Le travail acheté n'est jamais garanti. Il arrive qu'un même poste soit vendu plusieurs fois ou qu'il y ait perte de l'emploi quelques jours après son achat. Parfois, l'employeur, prend, lui aussi, part dans le commerce d'emplois et licencient à la commande une série d'employés, empochant une partie de la somme reçue par le vendeur d'emplois.

Comme le montre l'histoire de Magda, l'achat des heures de travail peut être un investissement perdu :

« Mes patrons, chez qui je travaillais depuis deux ans, ont déménagé en Afrique du Sud. C'étaient des diplomates britanniques qui changeaient de lieu d'habitation tous les quatre ou cinq ans. Je me suis retrouvée sans travail. Au début je devais rester chez les gens qui venaient les remplacer, mais ça n'a pas marché. Alors, je cherchais du travail par des amies et des gens que je connaissais, mais, comme c'était l'été, beaucoup sont partis et en plus, il y avait beaucoup de Polonaises cherchant du boulot pour les vacances. J'au dû acheté du travail. J'ai répondu à une annonce dans le Vlan. C'était une personne, j'ai compris ça plus tard, qui vendait du travail. On s'est donné un RDV devant la Mission. Elle m'a expliqué quel travail c'était, dans quel quartier, combien je pouvais gagner et combien elle demandait pour le travail. Elle ne voulait pas m'amener chez la future patronne pour je ne commence pas à travailler sans la payer d'abord. J'ai dis : «Je te paye la moitié et la moitié quand je serai embauchée ». Parce que tout le monde disait qu'il fallait faire attention. Elle a dit : « OK ». On est allé chez la dame dans une maison à Forêt. J'étais engagée. J'ai payé en tout 1.200 €. J'ai acheté 40 heures parce que c'était une « stalka dochodzaca » [travail stable toute la semaine chez la même patronne- traduction de l'auteur]. Mais après quatre jours de travail, la dame m'a accusé de vol des bijoux. Elle m'a dit que, soit je pars sans être payée, soit elle appelle la police. Je n'avais pas de papiers à l'époque et je ne voulais pas me retrouver en prison, en plus pour quelque chose que je n'ai pas fait. Donc je suis partie, sans être payée. J'ai perdu mes 1.200 € et en plus quatre jours du travail, donc presque 200 €. Plus tard j'ai appris qu'elle avait fait la même chose avec des autres personnes aussi » (Magda, 35 ans).

L'histoire de Wanda est également un exemple type d'une vente frauduleuse :

« Cela m'est arrivée deux fois d'acheter des heures. La première fois tout s'est bien passé. J'ai payé 30 ou 35 € de l'heure, je ne me rappelle pas trop bien. Mais je travaille toujours «sur ces heures ». La deuxième fois, c'était après mon retour de Pologne, il me manquait du travail pour deux jours. Mais cette fois-ci c'était une vendeuse professionnelle si je peux dire ainsi. Pas comme la première fois, une Polonaise qui retournait au pays. Donc, j'ai payé tout ce qu'il fallait et puis après une dizaine des jours, j'étais virée. Et tu sais pour quel motif ? Elle a dit que j'avais ouvert ses lettres et que je n'avais pas le droit de faire ça parce que le courrier est confidentiel. Je ne sais pas pourquoi j'aurais dû ouvrir ses lettres en français, si je ne sais pas lire dans cette langue... » (Wanda, 55 ans).

Dans le bâtiment, la situation est différente. L'intermédiaire négocie avec le patron le coût des tâches à réaliser ou le prix par heure de travail. Une fois d'accord, l'intermédiaire emploie un ou plusieurs immigrés en les payant moins que le prix négocié avec le patron. Comme cela, il gagne sur chaque personne embauchée quelques euros par heure ou une somme sur le travail entier à faire si les ouvriers sont payés par le « total ».

Certaines personnes se sont spécialisées dans la vente de travail, devenant des intermédiaires. Issues du milieu polonais, séjournant en Belgique depuis plusieurs années, elles mettent à profit leur connaissance de la langue française ou néerlandaise et leurs relations, pour trouver un employeur, entreprendre les démarches avec lui, lui proposer des travailleurs immigrés au noir pour ensuite revendre cette information ou cette place aux immigrés polonais. Certaines femmes cherchent du travail juste pour pouvoir le vendre à quelqu'un. Elles regardent des annonces dans la presse, *le Vlan*, par exemple, contacte le patron potentiel, puis contacte la personne qui cherche un emploi. Après avoir été payée par l'immigrée, elle lui donne les coordonnées du futur employeur et ne s'en occupe plus. L'acheteur du travail risque de payer pour rien parce que soit il ne sera pas accepté par les employeurs, soit il perdra le travail après quelques temps pour différentes raisons : travail trop dur, patrons méchants, etc.

La présence des intermédiaires est utile, selon certains immigrés, parce qu'ils offrent une possibilité d'avoir un travail quand tous les autres moyens ont échoué. Mais, beaucoup de personnes interviewées pensent que ce type d'aide devrait être gratuit et considéré comme une sorte d'entraide mutuelle et non l'occasion de tirer des profits. Pour eux, l'existence des intermédiaires dans la recherche du travail est un exemple de perte de valeurs humaines dans la société polonaise de Bruxelles. Jozef Przybylski parle de ce phénomène dans ces termes :

> *« L'égoïsme, l'envie de s'enrichir à n'importe quel prix, la disparition presque totale de normes morales, ont envahi ces émigrants « paysano – ouvriers » et les compatriotes au pays. Ils ont perdu sur les routes lointaines leurs propres coutumes, les normes morales vérifiées, apprises dans les campagnes d'origine »* (Przybylski 2000 : 4).

Ces propos renvoient à la problématique beaucoup plus large du changement de comportement des immigrés dans le nouveau milieu. Ce processus ne constitue pas une caractéristique nouvelle dans la société migrante. Il a déjà été analysé dans les années 1920 par Thomas et Znaniecki dans la communauté polonaise des États-Unis.

Le procédé de la vente du travail témoigne du phénomène de la marchandisation de l'immigration et de l'emploi. La vente du travail est devenue un phénomène économique qui fonctionne selon la règle de l'offre et de la demande comme tout autre bien. Le procédé de vente du travail surprend, selon les personnes interrogées, les nouveaux migrants et les personnes n'appartenant pas au milieu d'immigrés illégaux. Mais pour certains Polonais de Bruxelles interviewés, c'est une pratique complètement naturelle. Pour eux, le fait de payer pour les heures du travail constitue une sorte de garantie que le travail sera apprécié. C'est aussi une garantie que la nouvelle embauchée fera tout pour bien travailler afin de pouvoir garder sa place, non seulement pour se faire rembourser des frais d'achat mais également pour la garder parce qu'elle comprendra que c'est un bien difficile à obtenir.

> *« J'ai acheté des heures. Cela me coûtait cher mais je fais de mon mieux pour garder maintenant ce travail. Sinon, peut-être je me dirais : « c'est trop dur ou ça ne me plait pas, je vais changer ». Mais non, il faut que je bosse parce que j'ai payé pour avoir ce*

travail. Et c'est un bon travail. Je ne peux pas me plaindre ni sur les patrons ni sur le salaire » (Aga, 31 ans).

« C'était pendant mon premier séjour en Belgique. Ma cousine rentrait en Pologne et elle vendait ses heures. J'ai payé 1000 dollars (USD) pour 30 heures de ménage. C'était une bonne affaire, cet achat. J'ai travaillé chez ces deux patrons pendant trois ans et ils étaient vraiment OK envers moi. Je n'ai jamais eu de problèmes avec eux » (Kasia, 27 ans).

Tous les immigrés ne sont pas d'accord avec le procédé de vente du travail. La plus grande désapprobation est éprouvée envers les personnes qui s'occupent de vente du travail "professionnellement" en tirant de cette occupation des profits leur permettant de vivre. Les Polonais interviewés soulignaient que la vente du travail est, pour eux, un procédé infâme, puisqu'il est destiné aux compatriotes et même souvent aux amis ou à la famille. C'est une forme d'exploitation. Une des personnes commentait ce phénomène : « *vendre du travail à sa propre cousine ou à sa camarade de classe est dégoûtant et il s'agit du meilleur exemple qu'on puisse donner pour montrer ce qu'un Polonais est capable de faire pour de l'argent* ». Certains trouvent que cela est permis uniquement si la personne vendant la place a payé auparavant, elle aussi, pour cet emploi. Dans ce cas, la revente est perçue comme le remboursement de l'argent investi, et non, comme arnaque ou autre forme du profit. Tous les migrants interrogés, nous ont informée qu'ils avaient donné leur travail aux autres Polonais gratuitement parce qu'eux-mêmes l'avaient reçu de quelqu'un d'autre sans l'avoir payé.

8.2. Qualités des travailleurs irréguliers et concurrence sur le marché irrégulier

Les travailleurs migrants circulant sur le marché de l'emploi irrégulier, notamment dans le secteur du bâtiment et celui du ménage, afin de pouvoir trouver un travail, doivent posséder certaines qualités pouvant convaincre le potentiel employeur de leur valeur et de l'utilité de les embaucher. Après avoir mené une analyse de contenu des annonces de la presse polonaise et belge, nous avons distingué sept groupes de qualités, d'une part, les plus recherchées par des employeurs et d'une autre, les plus souvent proposées par des immigrés. Ce sont principalement :

1. les qualités concernant le travail : bon marché
2. le jeune âge
3. les qualités personnelles : être sérieux, honnête, responsable, être solide, être laborieux/se, être non fumeur
4. les compétences professionnelles : avoir de l'expérience, être capable d'apprendre vite, parler français ou anglais, avoir de bonnes références
5. la flexibilité et la disponibilité
6. le statut légal : papiers en règle, séjour légal, statut d'indépendant
7. le fait d'être en possession de ses propres outils et d'une voiture

Voici quelques annonces pour exemplifier les qualités les plus souvent citées par des travailleurs migrants à la recherche d'une occupation professionnelle :

« 1-3H avec auto+outil + 13 ans exp cher trav maçon plomb élec plafonna carrel parquet peint 8 € /h T. » Vlan, (réf. 213339) 22 février 2006 ;
« 1 JF av réf. n. fum parle fr angl ch trav nett rep. grd enf. ou concierge mari ch trav. élec. plomb. T. » Vlan (réf. 143111 du 22.02.06)
« Je cherche une coiffeuse diplômée et une esthéticienne avec des papiers et des traductions des diplômes en français. Tél. » (Gazetka, n° 32, juin 2004 : 17)
« INDEPENDANTE dans le nettoyage cherche trav. 8 ans expériance, hônette T…" Vlan (réf. 796562) 22 février 2006.
« INDEPENDANTS cherchent travail dans rénovation intérieur et extérieur papiers et tva en règle T." Vlan (réf. 790056) 22 février 2006
« Je prendrai chaque travail à Liège ou alentours ! Homme, 30 ans, voiture, aime travailler ! Contact : mail.» (Gazetka, n° 42, juin 2005, p. 16)
« Je cherche d'urgence du travail sur les heures. Je remplacerai avec plaisir des personnes qui veulent se reposer quelques semaines. Je parle français. J'ai travaillé sur 'stalka'. Tél. » (Gazetka, n° 28, février 2004 : 17)

Il nous semble que toutes ces qualités, parfois si scrupuleusement indiquées dans des annonces, jouent un rôle de publicité ayant comme but d'attirer les employeurs potentiels, mais aussi, dans le cas des migrants qui ne possèdent pas de papiers en règle, une sorte de contrepoids à leur statut d'irrégulier. La disponibilité, la flexibilité, le fait d'être prêt à travailler pour des tarifs moins élevés que les autochtones sont les qualités recherchées par le patron dans sa stratégie d'embauche de travailleurs étrangers sans-papiers.

Mais finalement, la majorité des qualités offertes par les travailleurs migrants sont les mêmes que celles recherchées par les employeurs du marché régulier, comme par exemple la flexibilité des horaires de travail. C'est la question de la rémunération, soulignée dans de nombreuses annonces, qui semble constituer la différence substantielle par rapport aux employés réguliers. Ceci est souvent exprimé par l'usage de locutions telles : « *bon prix* » ou « *bon marché* ». Cette qualité est le plus grand avantage que concède l'embauche d'un travailleur migrant. Elle semble être la première qualité recherchée par l'employeur et la première offerte par le travailleur migrant.

L'afflux de nouveaux migrants polonais et l'arrivée sur le marché du travail informel des Roumains, ainsi que des Biélorusses, des Lituaniens, des Russes, des Ukrainiens et des Bulgares, disposant tous des mêmes qualités recherchées par des employeurs, ont provoqué une concurrence entre ces travailleurs se situant dans les mêmes secteurs de l'économie informelle, notamment le bâtiment et le ménage. Cette concurrence de plus en plus rude, selon des personnes interviewées, sur le marché de l'emploi irrégulier en région bruxelloise, et notamment le nombre agrandissant de migrants prêts à travailler pour des tarifs moins élevés que ceux des Polonais, entraine une pression à la baisse sur la rémunération. Alors qu'une légère augmentation des tarifs horaires pour les travaux domestiques et les travaux rénovations a été observée entre 2002 et 2006, la concurrence avec l'arrivée des nouveaux travailleurs a conduit les polonais à accepter des emplois moins bien rémunérés.

Selon certaines personnes interrogées, dans le secteur du ménage et celui du bâtiment, les salaires des migrantes originaires d'autres pays que la Pologne (pays de l'Europe centrale et

orientale), oscillent entre 3 et 5 €. Dans ce contexte, des travailleurs polonais se retrouvent parfois obligés de travailler pour un tarif moins élevé que celui auquel ils étaient parvenus après quelques années de travail. Cependant, cela semble concerner davantage les nouveaux venus ou les personnes qui n'ont pas de qualification dans les domaines recherchés, notamment dans le domaine des travaux de rénovation.

> *« Maintenant c'est beaucoup plus difficile qu'auparavant. Il y a de la concurrence, parce que tu trouves des femmes Russes qui bossent pour 3 € de l'heure »* (Barbara, 45 ans).

> *« Ici il y a du tout, de toutes les nations. Tu peux voir des Russes, des Roumains, des Lituaniens. C'est pour ça qu'il est difficile maintenant de trouver un travail. Et par exemple, un Russe va bosser pour 3-4 € de l'heure pas comme nous pour 7-10 €. Chez eux c'est la misère totale donc 3 € c'est déjà beaucoup pour eux »* (Leszek, 40 ans).

La présence d'autres migrants, notamment de Roumanie, sur le marché bruxellois cherchant du travail dans les mêmes secteurs que les Polonais est observable dans les annonces du *Vlan* :

> « H Roumain ch trav. plaf. élect. plomb carrel tapiss gyproc parquet cimentage à bas prix T. » réf. 125460 ; 27 avril 2005
> « H roumain ch trav plaf. carrel. Tapiss. Gyproc parquet cimentage maçon peinture à bas prix T. » réf. 125459 ; 27 avril 2005
> « DAME Roum cherche tous travaux de ménage int/ext garde enfant pers âgées T…. » réf. 287612 ; 27 avril 2005
> « FEMME Roumaine cherche travail en nettoyage qualité et sérieuse assures hab W. Oppem T. » (réf. 143175) 22 février 2006;

Les différences de rémunérations selon la nationalité du travailleur ont conduit à la naissance des pratiques de substitution identitaire. Ainsi, les Roumaines, Ukrainiennes ou Russes cherchant du travail dans le ménage en répondant à une annonce disent qu'elles sont originaires de Pologne. Cette stratégie est facilitée par la ressemblance physique des personnes de cette partie de l'Europe, par le même accent en français et, parfois, par la façon de s'habiller, renforcée dans certains cas par le fait de porter des vêtements provenant des mêmes magasins. Si cela fonctionne, les migrantes ayant l'une des nationalités mentionnées, peuvent gagner entre 7 et 8 €, et non 4-5 € qu'elles reçoivent d'habitude. Le même phénomène est observé dans le secteur du bâtiment où les travailleurs ukrainiens, russes ou roumains, se font passer pour des Polonais, ce qui leur garantit un meilleur salaire.

Cette pratique nous renvoie à la problématique de la ségrégation ethnique existant sur le marché du travail informel de l'économie bruxelloise. Elle montre, comment l'appartenance à un groupe ethnique détermine la situation sur le marché du travail, même le marché informel où nous pourrions supposer qu'une certaine égalité existe entre tous ceux qui se trouvent dans la situation d'illégalité du séjour et du travail. Cette inégalité existant entre les migrants irréguliers explique le phénomène de substitution identitaire, c'est-à-dire les essais entrepris par les migrants 'du bas de l'échelle' de se faire passer pour les citoyens polonais. Cela leur permet d'obtenir de meilleurs salaires mais aussi d'obtenir du travail en mobilisant la réputation positive dont bénéficient ces travailleurs. Cette ethno-stratification des salaires - en ce compris dans l'emploi irrégulier - a déjà été montrée notamment dans l'ouvrage *Histoire*

sans papiers (Adam *et al.* 2002) où l'opposition entre travailleurs européens et travailleurs africains donnait lieu à une différence de salaire très importante.

Dans ce contexte de concurrence de plus en plus acharnée entre les travailleurs immigrés, une question se pose : comment les migrants polonais arrivent-ils à conserver leur position privilégiée sur le marché informel de l'emploi dans la capitale belge et à garder, dans la majorité des cas, leurs salaires ? Selon les migrants interrogés, ceci résulte des stéréotypes négatifs existant parmi les Belges et les autres étrangers habitant en Belgique envers les travailleurs russes, ukrainiens et autres. Ces migrants sont associés à un manque d'honnête et de propreté, voire à des pratiques mafieuses.

> *« Heureusement, que souvent les Belges nous préfèrent, parce que nous n'avons pas la réputation de voleuses comme elles, Russes ou des femmes pas trop propres comme les Bulgares. Nous, nous sommes vues comme des femmes propres et solides qui savent très bien faire le ménage. Et c'est vrai. En Pologne, tu ne verras jamais des maisons ou des appartements aussi sales comme chez des Belges »* (Bogumila, 43 ans).

Les attitudes des institutions belges vis-à-vis de ces groupes de nationaux jouent aussi beaucoup sur la perception de ces migrants. Les Polonais interrogés déclarent que la police et les pouvoirs publics belges sont plus tolérants à leur égard que vis-à-vis des ressortissants des autres pays de l'Europe centrale et orientale. Ceci pourrait aussi s'expliquer par l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Malgré les restrictions imposées au marché de l'emploi, la situation des citoyens polonais a changé. Comme nous l'avons déjà écrit dans le chapitre sur les dimensions juridiques, les Polonais ne peuvent plus être expulsés pour cause de séjour irrégulier. Lors de notre enquête (2002-2006), ils avaient aussi la perspective future de pouvoir accéder librement au marché du travail, ce qui a été effectif en mai 2009. Depuis le 1er mai 2004, le regard des Belges et des autres étrangers vis-à-vis des citoyens polonais a changé :

> *« Les Belges nous regardent différemment maintenant. Et les autres aussi. Ils me disent : 'Vous êtes en Europe maintenant. Vous êtes comme nous' »* (Gieniek, 42 ans).

Malgré le dumping des prix, la majorité des travailleurs polonais gardent leur situation privilégiée sur le marché de l'emploi informel, notamment en termes de réputation. Cela est lié, d'après nous, à la perception des Polonais comme de bons et laborieux travailleurs comme c'est le cas en Espagne, où les Polonais sont aussi perçu de cette même façon (Nalewajko 2003b : 101) où comme c'était le cas pour les migrants venus de Pologne durant l'entre-deux-guerres. Comme eux, les travailleurs polonais actuels se réjouissent d'une opinion favorable à leur égard, ils sont considérés en Belgique comme de personnes prêtes à travailler bien et beaucoup. Les migrants, eux-mêmes se disent être les meilleurs spécialistes en matière de travaux de rénovation dans le bâtiment. Quant aux femmes, elles seraient « *irremplaçables* » dans les tâches ménagères. La construction de cette « bonne réputation » a aussi permis aux travailleurs polonais de construire des niches sur le marché de l'emploi où ils peuvent demander des salaires plus élevés malgré la concurrence des nouveaux venus.

Les migrants polonais (masculins) ont une bonne réputation de travailleurs « solides » et compétents dans le domaine de la rénovation. Cette représentation conduit aussi à une stratification ethnique des tâches pouvant être effectuées dans les travaux de bâtiments. Comme les Polonais sont considérés comme des travailleurs doués et aussi « des hommes à tout faire », les patrons en viennent à les prendre pour les tâches plus complexes, notamment la

pose des plaques de Gyproc et le plafonnage. Pour les travaux les plus simples, mais aussi les plus durs comme par exemple le chargement des conteneurs ou la démolition des murs, d'autres migrants sont embauchés, notamment des Russes, des Roumains, des Ukrainiens ou des travailleurs africains. Cette stratification résulte tant des patrons que des travailleurs. Ceci se vérifie notamment lors du recours à une pratique dénommée « le total ». Dans ce cas, un montant global est prévu pour un chantier. L'employeur divise les tâches selon la nationalité des travailleurs, leurs compétences et leurs niveaux de salaires.

8.3. Types de travailleurs polonais

De l'extérieur, le milieu des migrants polonais de Bruxelles semble être un groupe homogène qui est composé de travailleurs migrants séjournant de manière temporaire en Belgique, travaillant irrégulièrement pour des petites sociétés ou des personnes privées et exerçant des métiers simples et manuels. Mais une analyse approfondie du milieu permet de distinguer, selon les critères de répétitivité et de durée du séjour en Belgique, cinq types de migrants :

- occasionnels
- saisonniers : « stagiaires » et « professionnels »
- pendulaires
- stables

Les migrants occasionnels sont des personnes venant en Belgique uniquement quand l'occasion se présente, soit pour remplacer quelqu'un, soit pour donner un coup de main à un ami ou à un proche. Le travail d'appoint en Belgique permet à ces migrants de gagner un revenu supplémentaire qui peut être utilisé soit dans un but bien précis (achat des appareils électroménagers, des machines agricoles etc.), soit pour enrichir les revenus de la vie quotidienne. Les migrants occasionnels ne possèdent pas de projets migratoires bien précis. Leurs départs ne sont pas prévus à l'avance ni vraiment planifiés. La caractéristique commune de ces personnes est une certaine disposition au départ, conditionné par leur situation professionnelle en Pologne, en général, peu intéressante. Il peut s'agir de chômeurs, de femmes au foyer, de retraité(e)s, d'agriculteurs, ou encore de personnes pouvant prendre un congé sans solde.

Ceux qui viennent travailler en Belgique uniquement pendant leurs congés ou les vacances scolaires, nous les appelons *les migrants saisonniers*. Certains d'entre eux, arrivent en Belgique chaque été depuis plusieurs années tout en y consacrant leurs congés ou leurs vacances. Dans cette catégorie nous distinguons deux sous-catégories de migrants saisonniers : les « stagiaires » et les « professionnels ». Les stagiaires sont généralement des personnes jeunes (élèves, étudiants) qui viennent en Belgique sans avoir encore de profession ou une quelconque expérience. Le travail à l'étranger constitue alors une sorte de 'stage' qui sert d'apprentissage à la réalisation de certains travaux (plus souvent dans le cas des jeunes hommes) et qui permet d'apprendre une langue étrangère. Les jeunes hommes, travaillent avec leur père, frère, cousin ou ami pour le salaire « *d'un stagiaire* » par exemple 1-1,50 €/H. Ils font les mêmes travaux que d'autres immigrés (évidemment pas les plus difficiles). Les jeunes filles gardent des enfants d'autres immigrés polonais pour 1-1,50 € de l'heure ou aident leur

mère faisant le ménage, pour les mêmes tarifs. Ces séjours de vacances à Bruxelles donnent aux jeunes gens l'opportunité de voir comment on vit à l'étranger, comment on y travaille. Leur travail de vacances peut être considéré comme « un stage migratoire ». Certains décident de ne jamais venir vivre ici parce qu'ils n'aiment pas, d'autres attendent la fin de l'éducation pour rejoindre leur famille vivant à Bruxelles.

Quelques annonces de la *Gazetka* confirmant la présence de jeunes travailleurs « saisonniers- stagiaires » sur le marché du travail bruxellois :

« Étudiante cherche du travail pour les vacances. Tél. » (41, mai 2005, p. 17)
« Étudiante cherche du travail pour les vacances : ménage, garde d'enfant, repassage. Tél. » (n° 43, juillet-août 2005, p. 9)
« Étudiante de Pologne cherche du travail pendant les vacances. Tél. » (n° 32, juin 2004 : 17)
« Étudiante de la Pologne cherche du travail pour les vacances. Connaissance de l'anglais et français. Tél. » (n° 32, juin 2004 : 17)
« Jeune homme, 20 ans, cherche n'importe quel travail pour les vacances. Pas cher. Connaissance d'anglais. Bruxelles. Tél. » (n° 32, juin 2004 : 17)

Le deuxième type, les migrants saisonniers « *professionnels* » sont ceux qui ont déjà un métier ou/et une expérience professionnelle. Leurs occupations en Belgique peuvent leur permettre d'apprendre de nouvelles techniques de travail (hommes), de nouveaux types de travaux (hommes) ou tout simplement gagner de l'argent. Le séjour à l'étranger offre aux migrants saisonniers la possibilité de voir un autre pays, et pour certains de faire la connaissance avec le mode de vie urbaine. Voici des annonces publiées par les migrants - saisonniers :

« Je cherche des heures pour les vacances ou un remplacement. Tél. » (Gazetka, n° 43, juillet -août 2005 : 9)
« Mécanicien, spécialisé dans les voitures (carrosserie et vernissage), grande expérience. Solide, honnête, sans dépendance, cherche du travail saisonnier ou d'appoint. Tél. » (Gazetka, n° 39, mars 2005 : 16).
« 34 ans, expérience, je cherche du travail comme remplaçante (ménage, etc.) pour mai et juin, Bruxelles et alentours. Tél. » (Gazetka, 41, mai 2005 : 16)

Le comportement et les stratégies employées par ces migrants lors de leurs séjours en Belgique ressemblent à ceux des migrants saisonniers dites 'officiels' qui partent, par exemple en Allemagne, pour une période de deux mois maximum (suite à un accord bilatéral signé en 1990 entre la Pologne et l'Allemagne), ou encore les saisonniers polonais qui sont embauchés en Flandre dans l'agriculture après 2004 (Martiniello *et al.* 2010). Les travailleurs saisonniers polonais peuvent travailler dans l'agriculture allemande durant 13 heures par jour pendant six ou sept jours par semaine. L'augmentation du nombre d'heures de travail (la règle, c'est le paiement par heure) permet de gagner plus et être toujours dans les limites légales d'embauche qui fixent le nombre de semaines, mais pas de jours ou d'heures de travail. Plus ils travaillent pendant leur séjour en Allemagne, plus ils peuvent ramener de l'argent en Pologne. Le désir d'économiser le maximum est aussi réalisé grâce à la limitation des dépenses sur place : pas de sorties (café, restaurant), pas d'excursions, etc., le temps libre est également passé sur le lieu

de travail. Même les courses sont diminuées au maximum. Sur place, les travailleurs achètent des produits frais (pain, lait, etc.), le reste est importé du pays d'origine (plats en bocaux, conserves, pâtes, riz, soupes en sachets). Ils logent sur leur lieu de travail, ce qui évite des frais supplémentaires tels que le loyer et les transports (Kaczmarczyk 2005).

Dans le cas bruxellois, les travailleurs 'saisonniers' polonais sont en général logés dans la famille ou chez les amis, ce qui diminue les dépenses. Parfois, ils habitent aussi dans la famille où ils travaillent (notamment dans le cas de jeunes filles au pair) ou dans un appartement rénové. Ils arrivent en Belgique avec leur nourriture, comme les saisonniers en Allemagne, pour éviter l'achat sur place. Ces migrants ont tendance à comparer constamment les prix belges et polonais et pour cette raison, tout leur paraît cher en Belgique. Il arrive qu'ils amènent à Bruxelles quelque chose à vendre, comme des cigarettes ou encore des produits technologiques (GSM, caméscopes, etc.), pour se faire rembourser les frais de voyage et pour avoir un peu d'argent en attendant leur premier salaire. Le mode de vie de ces personnes ressemble à celui des travailleurs saisonniers officiels en Allemagne. Ils se consacrent au travail, en diminuant les dépenses, qu'ils trouvent inutiles, telles que les sorties ou les visites touristiques. Ils visitent tout ce qui est gratuit (cathédrale, Grand Place, églises), ou lorsque la visite est gratuite, ils participent aux fêtes populaires organisées par la Ville de Bruxelles (concerts en plein air, activités pour la fête du Roi, etc.). Ils ne pratiquent jamais d'activités payantes pour éviter de dépenser l'argent accumulé durant leur période saisonnière.

Les migrants pendulaires représentent la catégorie de migrants la plus mobile. Ce groupe est constitué de personnes faisant de fréquents allers-retours entre la Belgique et la Pologne. L'exemple typique est celui, d'après nous, des chauffeurs de camionnettes qui circulent entre Bruxelles et la région d'origine des migrants. Certains d'entre eux mènent ce genre de vie depuis une quinzaine d'années. Mis part ces chauffeurs, il y a des femmes migrantes qui circulent aussi très souvent entre le pays d'origine et celui de destination. C'est notamment le cas des personnes qui s'occupent de la vente de certains biens, tels que les cigarettes. Parfois, une activité professionnelle à Bruxelles, comme le ménage, est associée au transport de biens en provenance de Pologne. Ces migrations des Polonais vers la Belgique et d'autres pays de l'Europe de l'Ouest sont observées dans les années 1990 et ressemblent, selon le chercheur polonais Wojciech Lukowski, aux trajets effectués pour aller au travail. Elles sont fréquentes et la distance entre la maison et le lieu de travail a beaucoup diminué (Lukowski 2001).Nous avons aussi repérés des femmes migrantes qui circulent un peu moins souvent, mais sont néanmoins en déplacements réguliers entre ces deux pays. La fréquence de leurs déplacements dépend des possibilités d'avoir un travail à Bruxelles, ainsi que de leur situation familiale en Pologne et en Belgique. Certaines femmes viennent travailler en Belgique un mois sur deux, pour remplacer une autre femme : leur sœur, mère, cousine, belle-sœur, belle-mère, etc. Les autres, ont un système d'échange de trois mois. Celles qui ont des enfants en Pologne, retournent plus souvent au pays, ce qui leur permet de s'occuper des enfants et de garder le contact avec eux.

Les migrants stables sont bien installés en Belgique et ne retournent que sporadiquement dans leur région d'origine. Ils ont la famille la plus proche à Bruxelles et la famille plus éloignée en Pologne. Ils sont établis à Bruxelles et mènent une vie 'normale' malgré le

manque, dans certains cas, de papiers officiels permettant le séjour et le travail en Belgique. Ils travaillent, ils ont des enfants dans les écoles bruxelloises, ils ont un réseau d'amis, en général polonais, à Bruxelles. Certains ont réussi à régulariser leur situation en Belgique soit pendant l'action de la régularisation en 2000, soit en se mariant avec un Belge ou un citoyen séjournant ici officiellement, soit en s'installant comme indépendant. Leurs projets d'avenir sont liés plus souvent à la Belgique qu'à la Pologne, au moins dans le futur le plus proche.

Nous voulons souligner que la typologie présentée est un essai de classification de différents types de migrants participant dans le récent mouvement migratoire en provenance de Pologne. Elle a été construite sur base de résultats du travail de terrain mené dans le milieu polonais de Bruxelles. Cette classification a un caractère analytique et elle est utilisée afin de pouvoir faciliter la description de cette communauté.

8.4. Carrière professionnelle des migrants polonais en Belgique

La première période de la vie professionnelle d'un migrant est considérée comme la plus difficile au cours de toute la durée de la migration. Elle peut se caractériser par une instabilité d'emploi plus grande que celle rencontrée par les travailleurs immigrés en général. Cette première période dure, selon des interrogés, à peu près six mois.

> *« Les premiers six mois, on travaille comme des malades. Il faut sauter, il faut courir d'un boulot à un autre. Ici on travaille un jour, là-bas deux ou trois jours et encore ailleurs un jour. Il faut profiter de chaque occasion qui se présente parce qu'on est nouveau, on a peu de contacts et on a besoin d'argent. Il faut quand même vivre de quelque chose, payer des factures et tout ça »* (Mariusz, 27 ans).

Durant cette période, les immigrés sont obligés d'accepter presque chaque travail qui se présente, même le plus dur ou le plus mal payé. Il existe une sorte de règle selon laquelle les nouveaux venus sont toujours moins bien payés que les autres migrants. Un peu comme s'ils passaient par une période de stage ou un rite d'initiation sur le marché de l'emploi irrégulier. Cette phase constitue une forme d'examen ou « de baptême » migratoire dont le résultat permet, soit à accéder au groupe de migrants « expérimentés », soit conduit au retour au pays.

Dans le premier cas, l'immigré qui a « passé cet examen », qui a connu des moments difficiles tels que le manque de travail, le manque d'argent, les arnaques de la part des autres migrants ou des patrons, le logement partagé à plusieurs etc., grimpe sur l'échelle sociale informelle du milieu immigré. Il accède à certains « privilèges », tels que l'augmentation des salaires, la possibilité de renoncer à un travail mal payé ou trop difficile, une relative stabilité d'emploi grâce à la confiance des patrons et l'acquisition du savoir-faire (dans le cas des hommes). Il peut également vendre ses heures du travail ou embaucher une autre personne en échange d'une partie de salaire. Cela lui permet de se faire rembourser de l'argent investi dans l'achat du travail (s'il a fait cet investissement) ou d'améliorer son budget diminué au début de son séjour à l'étranger.

Dans le second cas, l'immigré ne passe pas par la période « du baptême » et il rentre au pays. Cela signifie un échec et parfois la perte de l'argent investi dans le voyage, dans l'achat des heures de travail etc. Selon les personnes interrogées, cette situation est relativement rare mais elle arrive. Le retour au pays sans avoir réalisé les projets définis au moment du départ, constitue non seulement un véritable échec personnel mais aussi une sorte de honte envers la

famille et la communauté locale, ce qui joue beaucoup notamment dans le cas des milieux ruraux. Ce phénomène est plus important chez les hommes que chez les femmes parce que ces dernières peuvent plus facilement expliquer leur retour pour des motifs familiaux par exemple.

Cette nécessité de réussite motive les migrants et les encourage dans les moments les plus durs. Ils veulent réussir à tout prix, pour ne pas donner de satisfaction à ceux qui ne croyaient pas en eux, à tous ceux qui auraient pu les critiquer ou les ridiculiser.

> *« Le début est difficile. Parfois même très difficile, surtout pour ceux qui ne viennent pas de Bialystok, qui ne connaissent pas grand monde ici. Il faut galérer pour se faire des contacts, pour que les patrons t'apprécient et te fassent confiance. Mais tu ne peux pas rentrer à la maison parce que tout le monde se moquera de toi. Il faut réussir sinon tu n'es rien ni ici ni là-bas »* (Zbigniew, 41 ans).

Cette motivation moins présente dans le monde individualiste des grandes villes, est toujours réelle dans les milieux traditionnels, tels que des régions périphériques comme le Nord-est de la Pologne. La voix de l'opinion, l'avis des voisins et de l'entourage le plus proche jouent encore beaucoup dans ces petites communautés éloignées des centres urbains où tout le monde se connaît et s'intéresse à la vie des autres où le contrôle social est très grand. Par ailleurs, dans ces endroits, comme nous l'avons vu, certains projets migratoires ne sont pas le résultat d'un projet individuel mais plutôt d'un projet familial dans le sens exposé par la nouvelle économie de la migration (Stark 1991).

8.5. Temps consacré au travail

La caractéristique première du travailleur irrégulier est celle de travailler, c'est son occupation principale. Cependant, le temps consacré au travail est relativement variable. Il n'existe pas d'horaire standard, journalier, mensuel, annuel. L'analyse de notre corpus nous a conduits à relever quatre facteurs majeurs déterminant l'investissement professionnel :

- durée du séjour en Belgique
- période du séjour en Belgique
- projets à réaliser
- enfants ou famille à charge

La durée du séjour, prévu au moment du départ, influence de manière significative le temps consacré au travail. Les personnes qui arrivent en Belgique pour une courte période (un à trois mois) sont prêtes à travailler plus (par jour et par semaine) que ceux venus pour plus longtemps. L'augmentation du nombre d'heures de travail signifie plus d'argent gagné sans prolongation du séjour à Bruxelles. Pendant quelques semaines ou quelques mois, les individus sont prêts à faire des sacrifices importants tels que travailler le dimanche et les autres jours fériés par exemple. Ils sont également prêts à faire plus d'efforts physiques et de prolonger leurs journées de travail au-delà des 8 heures quotidiennes. Ces personnes peuvent être considérées comme des travailleurs saisonniers parce qu'elles emploient les mêmes stratégies migratoires que les migrants saisonniers (*cf.* supra).

Dans le cas de travailleurs saisonniers, le temps consacré à l'occupation professionnelle dépend du fait d'avoir déjà un travail ou non, mais l'envie de lui consacrer plus de temps est toujours présente. Ceux qui ont déjà un travail garanti au moment d'arriver, parce qu'ils

arrivent en Belgique pour remplacer une personne partant en vacances ou si quelqu'un leur a déjà trouvé du travail, ne passent pas par l'étape de manque de travail. Ceux qui sont venus sans aucun emploi garanti, passent par la phase de débutants et ils ont, en général, moins de travail pendant les premiers jours ou semaines ou même ils n'en ont pas du tout.

Les personnes qui prévoient, dès le début, de rester en Belgique plus longtemps, voire circuler entre la Pologne et la Belgique, semblent être moins volontaires pour travailler au-delà des normes du travail régulier. Nous pouvons expliquer cela par le besoin de garder des forces pour plusieurs semaines ou plusieurs mois de travail et par l'envie de mener une vie normale avec les jours de repos. Indépendamment de leur statut d'irrégulier sur le marché de l'emploi, ils cherchent à mener une vie plus équilibrée dans laquelle le travail n'est qu'une composante et dans laquelle ils veulent aussi consacrer du temps à leur famille ou/et à leurs loisirs.

La période du séjour joue également un rôle important dans la quantité d'heures passées à une occupation professionnelle. Les personnes qui se trouvent en Belgique depuis peu de temps peuvent avoir moins de contacts et en conséquence moins de travail. En plus, leur emploi du temps n'est pas si bien structuré que celui des migrants déjà établis à Bruxelles. Ils ont des journées sans travail, des horaires très peu stables ou très peu « *confortables* » comme celles du soir. Les nouveaux venus doivent être prêts à travailler le week-end ou les jours fériés, se déplacer parfois très loin pour une ou deux heures de travail seulement (le ménage par exemple) ce qui signifie une perte de temps.

> *« Au début il ne faut pas être trop exigeant. Il faut prendre chaque travail qu'on peut, même s'il ne convient pas trop parce que c'est loin ou parce qu'il faut aller travailler le samedi soir quand on a envie d'aller s'amuser avec des amis»* (Bogdan, 24 ans).

Avec le temps, les migrants peuvent trouver de plus en plus de travail et ils commencent à travailler davantage. Leur emploi du temps devient plus structuré. Si nous ajoutons à cela un autre facteur, comme l'envie de réaliser certains projets d'investissement et la famille à charge, le temps de travail augmente considérablement. La durée de cette phase varie d'un individu à l'autre. Elle peut durer quelques mois ou quelques années. Dans le cas de longs séjours, cette phase se termine généralement par la diminution du temps de travail. Voici ce que nous a dit l'une des migrantes par rapport au temps de travail :

> *« Au début, chacun essaie de travailler le plus possible mais si quelqu'un est ici plus longtemps et a un travail stable, alors il travaille normalement comme quelqu'un en Pologne qui a un travail régulier et garanti. Parfois, on travaille peut-être un peu plus car on travaille chaque samedi, parfois on travaille 12 heures par jour. Tout dépend aussi d'une attitude personnelle, du fait s'il y a du travail. Tout le monde ne peut travailler autant et ce n'est pas tout le monde qui veut travailler 12 heures par jour. Si pendant des années on travaille 10 ou 12 heures par jour, on est épuisé physiquement »* (Ewa G., 40 ans).

L'envie de *réaliser des projets formulés au moment du départ,* pousse les migrants à travailler plus et gagner plus pour pouvoir réaliser, au plus vite, leurs rêves. Il s'agit notamment de grands projets, tels que la construction d'une maison ou l'achat d'un appartement. Une fois ceux-ci réalisés, l'immigré peut décider de travailler moins et de « *commencer à vivre et à faire d'autres choses que travailler* », sauf si d'autres facteurs surgissent. Cela peut être, par exemple, une maladie dans la famille et la nécessité de payer des

frais médicaux, le mariage d'un enfant et l'apparition de nouveaux besoins comme l'achat d'un appartement pour les nouveaux mariés, etc.

Il est intéressant de constater que certaines personnes semblent ne pas être influencées par les projets migratoires à réaliser. Ils ne passent pas par la phase d'augmentation des efforts et du travail. Cela concerne avant tout les jeunes de la deuxième génération des transmigrants polonais. D'un côté, ils possèdent déjà des biens achetés par leurs parents (terre, appartement, maison, voiture), ils ont moins besoin d'économiser énormément. D'un autre coté, ils veulent profiter de leur jeunesse sans avoir envie de suivre l'exemple de leurs mère ou père travaillant pendant les week-ends, les jours fériés, etc.

Le fait d'avoir des enfants ou la famille à charge détermine, avec d'autres facteurs déjà mentionnés, le nombre d'heures et de jours consacrés au travail. Les migrants n'ayant personne à charge peuvent se permettre de travailler moins parce que leurs besoins sont moins élevés. Par contre, ceux qui ont leur famille à charge en Pologne, surtout si le partenaire ne travaille pas (par exemple, un mari sans emploi en Pologne), sont obligés de gagner plus d'argent afin de pouvoir envoyer plus d'économies au pays. Dans le cas des personnes qui ont des enfants à charge se trouvant en Belgique, il n'est pas facile de travailler plus, notamment pour les femmes et surtout pour celles qui ont des enfants en bas âges. Ces dernières doivent limiter le temps consacré au travail malgré le besoin d'argent lié à la à la charge de leurs enfants.

D'autres facteurs, comme la condition physique ou l'âge du migrant, déterminent également le temps consacré à l'activité professionnelle réalisé au cours d'une journée ou d'une semaine. Les personnes âgées, celles qui souffrent d'une malade de longue durée ou qui ont subit une intervention, travaillent moins.

Prenant en compte tous ces facteurs mentionnés dans les entretiens et l'analyse effectuée sur base des renseignements obtenus, nous pouvons constater qu'une semaine de travail pour un travailleur polonais (homme ou femme) varie, en général, entre 40 et 48 heures (5 ou 6 jours par semaine). Mais de cette moyenne, il faut ressortir les quelques exceptions, comme certains travaillent plus, d'autres travaillent moins. Voici les propos de l'un des nos interlocuteurs à ce sujet :

> *« On travaille 8 heures par jour, 5 jours par semaine. Officiellement. Le sixième jour chacun travaille pour lui et à ce moment là, c'est différent. Parfois je bosse seulement 6 heures, mais parfois 10 heures par jour. En ce moment je suis en vacances officiellement, mais je travaille pour moi. Et il y a un chantier à finir donc je travaille même 13 heures par jour. Samedis inclus. On doit finir ce chantier avant la nouvelle année académique. C'est une maison d'étudiants, donc tu vois, on n'a pas le choix »* (Gieniek, 42 ans).

Voici un autre exemple concernant le nombre d'heures de travail des immigrés polonais :

> *« Moi, je travaille 6 jours par semaine, 9 heures par jour. Mais il m'est arrivé déjà de bosser 14 heures par jour. Mais c'était la galère... J'avais deux boulots. Je bossais 7 heures sur un chantier un peu éloigné de ma maison. Il fallait faire 6 km à vélo. Après ce boulot, à nouveau 6 km à vélo à la maison, pour se changer. Puis j'allais dans un restaurant où je mangeais en vitesse et je bossais jusqu'à minuit ou une heure du matin en lavant de la vaisselle, en pelant des pommes de terres et d'autres légumes. J'ai fait ça 9 mois. Puis j'avais des problèmes de santé parce que combien de temps tu peux bosser comme un fou ? J'ai dû rentrer en Pologne pour me faire soigner »* (Zdzichu, 32 ans).

Certaines personnes interrogées, évoquaient le cas de femmes travaillant même 70 heures par semaine. Nous avons eu la chance d'en rencontrer une qui nous a parlé de son travail et de ses employeurs. Tout ce que nous avons entendu a confirmé les propos de l'un des migrants interrogé :

> *« 70 heures par semaine, oui, ça arrive. Je sais que ça paraît incroyable, mais c'est vrai. Il s'agit des femmes qui travaillent chez 'les gens'. Moi, je pense, que ce sont avant tout des femmes âgées qui travaillent ici depuis des années. Elles connaissent bien la langue, donc elles parlent avec les patrons, elles prennent du café. Si ces femmes travaillent chez la même personne depuis 10-15 ans, elles se connaissent bien, donc peut-être elles mangent là-bas et discutent. Comme ça c'est possible de faire 70 heures. Sur un chantier ce n'est pas possible. Le travail est trop dur »* (Grazyna 2, 35 ans).

Certains travailleurs refusent de travailler les dimanches et les jours fériés. Cette limitation est expliquée de deux manières. D'une part, il s'agit d'une question de sécurité et de la peur d'être dénoncé, par exemple le risque de dénonciation par le voisinage dérangé par le bruit ou les passants. D'autre part, il s'agit des personnes qui souhaitent avoir au moins un jour de repos pas semaine. Les critères utilisés pour soutenir ce principe varient selon l'âge et la situation familiale du migrant. Cette dernière raison était souvent évoquée par :

- les pères de famille, notamment ceux ayant des enfants en bas âge et en Belgique ;
- les plus jeunes immigrés qui déclarent avoir envie de s'amuser et de profiter de la vie, notamment en participant aux fêtes du samedi soir ce qui rend difficile le travail le lendemain ;
- les migrants (hommes, femmes) croyants, pratiquants, pour qui dimanche n'est pas un jour de travail, mais le jour consacré à l'église, à la famille et au repos ;
- les migrants qui sont déjà bien établis en Belgique. Cette catégorie de migrants essaye de concentrer le travail en 5 ou 6 jours de la semaine :

> *« Maintenant je ne travaille plus le dimanche. Je célèbre ce jour. C'est le jour pour moi et pour ma famille. Oui, il m'arrive encore parfois d'aller travailler un dimanche. Mais c'est juste pour quelques heures pour des travaux le plus urgents ou pour voir un chantier que je vais réaliser. Il faut prendre un RDV, voir le travail à faire, puis donner un prix, négocier. Mais j'essaie de ne plus travailler le dimanche. J'ai déjà consacré suffisamment de dimanches au travail. Ça suffit maintenant »* (Gieniek, 42 ans).

Le travail dominical est accepté dans les cas suivants :

- *des nouveaux arrivants*, ayant souvent des problèmes pour trouver un emploi ou pour *« compléter la semaine »*, c'est-à-dire, avoir un certain nombre d'heures de travail rendant possible des revenus suffisants pour vivre à Bruxelles et pour faire des économies ;
- *des migrants « saisonniers »* venus en Belgique pour une période de temps bien précise (un, deux ou trois mois en général) profitant de leurs vacances (les élèves, les étudiants) ou des congés (payés ou non) en Pologne. Ils comptent retourner au pays pour regagner leur travail ou continuer leurs études, mais veulent profiter au maximum du temps passé en Belgique. Il s'agit ici de gagner le plus possible en une relativement courte période. Ce comportement ressemble aux stratégies des travailleurs saisonniers polonais qui partent, par exemple, en Allemagne pour y travailler dans l'agriculture (Kaczmarczyk, Lukowski 2005) ;

- *des personnes seules* (qui ont laissé leur famille en Pologne) qui n'aiment pas les dimanches parce que le sentiment de solitude devient encore plus pesant que d'habitude quand elles voient des familles entières. Cette raison était plus souvent évoquée par des femmes que par des hommes, même si ce sont les hommes qui ont davantage de propositions de travail le dimanche. Cette raison était aussi soulignée par des personnes qui n'appartiennent pas au *'réseau de Bialystok'*, et qui n'ont pas de proches à Bruxelles. Cela confirme le rôle du réseau, non seulement en tant que source d'informations ou d'entraide (logement, emploi), mais aussi en tant que structure de socialisation. Le réseau social permet aux migrants de participer dans la vie sociale et offre également des possibilités pour passer leur temps libre.

En analysant l'emploi du temps des migrants polonais, ainsi que leur attitude par rapport au travail, nous constatons que l'activité professionnelle occupe la place principale dans la vie des migrants et qu'elle est le but majeur de leur présence dans le pays étranger. Les migrants essaient en général de travailler le plus possible, mais seulement si certains facteurs, comme la santé, l'âge et la situation familiale, le leur permettent. Au cours de leur séjour dans le pays de destination, le poids du travail peut diminuer ou augmenter par rapports aux autres facteurs dont nous avons parlés, comme les projets à réaliser par exemple. Mais, néanmoins, c'est toujours à l'occupation professionnelle que les migrants consacrent la majorité de leur temps, sachant qu'ils ne possèdent aucune protection sociale ou d'autre alternative, comme le chômage ou les allocations sociales par exemple, en cas d'absence d'activité professionnelle.

8.6. Caractéristiques des employeurs des travailleurs polonais

Dans cette partie, nous allons nous concentrer sur l'analyse des traits caractérisant les personnes employant des travailleurs migrants polonais et jouant grâce à cela un rôle privilégié dans la vie des immigrés. Le caractère du travail effectué, aussi bien les secteurs d'embauche que le recours à l'emploi irrégulier, détermine le type d'employeurs que les migrants polonais rencontrent au cours de leur séjour en Belgique. Nous pouvons les caractériser par la nationalité et par le statut socioprofessionnel.

a) nationalité

Aussi bien les hommes que les femmes migrantes polonaises sont employés par des patrons de différentes nationalités. Dans notre enquête, il s'agit majoritairement de Belges, Polonais, Anglais, Irlandais, Italiens, Français, Turcs et Marocains. Toutefois, il existe des différences entre les employeurs des hommes et ceux des femmes. Les hommes sont les seuls à citer des employeurs d'origine marocaine et turque. Les femmes travaillent davantage pour des employeurs de nationalité très différente.

> *« Cela fait sept ans que je travaille ici donc j'ai eu beaucoup de patrons. J'étais à une "stalka" chez des Anglais, puis chez des Belges. Mais c'était tout au début. Puis, je travaillais dans une famille française, flamande et polonaise. J'ai eu aussi un travail chez un couple américain. Maintenant je travaille chez des Belges, chez des Italiens et chez des Irlandais »* (Grania, 36 ans).

« Quand je suis arrivée ici comme fille au pair, je me suis retrouvée dans une famille britannique. J'étais chez eux un an et demi. Un an officiellement et puis six mois en noir. Maintenant, je m'occupe des enfants et je fais le ménage chez des Britanniques aussi mais dans une autre famille. Moi, je préfère les anglophones à cause de la langue. Donc, comme je ne pouvais plus travailler officiellement comme fille au pair, parce que j'ai dépassé 30 ans, je cherchais un travail dans une autre famille, mais toujours chez les Anglais » (Aga, 32 ans).

« On travaille chez des gens de différentes nationalités. Moi, par exemple, je bosse beaucoup avec un Flamand. On travaille ensemble, avec deux autres Polonais, on travaille chez lui depuis deux ans. Mais j'avais déjà des patrons polonais, turcs, marocains, français. Mais mon patron actuel est le meilleur» (Mariusz, 27 ans).

Ces propos nous montrent que le choix du patron est, dans certains cas, motivé par la connaissance d'une langue étrangère et/ou l'envie d'améliorer cette connaissance. Parfois, il peut aussi être lié à la durée du trajet qu'il faut effectuer pour se rendre au travail, les tarifs auxquelles la personne est payée ou le caractère du travail ou de l'employeur. Mais souvent, et surtout au début du séjour, le choix d'un patron est « imposé » : on travaille chez la personne qui est prête à nous embaucher.

« - Je prenais chaque boulot dès que je suis arrivée en Belgique. Puis, quand j'ai eu déjà 'ma semaine' complète et même plus de travail que je voulais, j'ai laissé tomber certains patrons.
- Peux-tu me dire lesquels ou pourquoi tu ne voulais plus travailler chez eux ?
Par exemple, ceux qui habitaient à Louvain parce qu'il voulait que je vienne le dimanche. Et aussi ce couple dont je te parlais avec les chiens. J'ai peur de chiens et là-bas il y avait deux grands chiens quand voit dans des films, les chiens qui peuvent tuer » (Beata, 36 ans).
« Je ne voulais plus travailler chez la Française qui payait très mal et qui voulait que je vienne pour deux heures seulement. C'était loin et en plus il y a eu beaucoup de travail parce qu'elle ne voulait pas payer plus que deux heures. Elle était dernière moi et me répétait : « plus vite Agnès, plus vite » Et chez elle il y n'avait que le repassage et moi je peux tout faire, mais le repassage je déteste ! » (Agnieszka, 24 ans).

Comme pour les latino-américains (Van Broeck 1995 :52), le qualificatif de "Belge" est utilisé chez les immigrés polonais uniquement pour désigner les patrons Belges francophones. Ils parlent donc de Belges et de Flamands.

« Moi, je travaille chez des Belges, chez des Flamands et chez des Anglais. Des Belges ou des Anglais ils te payent parfois plus, ils nous donnent des pourboires. Cela ne m'est jamais arrivé d'en recevoir des Flamands qui sont plus radins » (Edyta, 29 ans).

En ce qui concerne les employeurs polonais, ils appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- des anciens immigrés (après guerre, vague de Solidarnosc) qui ont le séjour légal en Belgique depuis plusieurs années ;
- les personnes d'origine polonaise ;
- les Polonais venus en Belgique plus récemment et qui ont obtenu le statut d'indépendant ;
- les femmes polonaises qui se sont mariées en Belgique

- les Polonais venus en Belgique pour travailler dans des institutions européennes établies à Bruxelles. Cette dernière catégorie d'employeurs polonais est apparue avec l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004.

On pourrait supposer que le travail chez des employeurs de la même nationalité peut constituer un emploi recherché par les travailleurs irréguliers à cause des mêmes racines ethnoculturelles, la même langue ou un certain sentiment de partage du même sort d'un étranger en Belgique. Mais les résultats de notre travail de terrain montrent tout à fait le contraire. Les employeurs polonais ne sont pas du tout classés parmi les meilleurs ni les plus recherchés par les travailleurs en situation irrégulière. D'après les personnes interviewées, de nombreux cas d'abus ont été observés dans le milieu patronal polonais, comme le non paiement de salaires, la diminution des salaires fixés au début du travail par rapport aux sommes payées à la fin, différentes menaces envers les irréguliers. Nous avons ici une illustration de ce que Portes (1984) nomme la dimension négative du capital social à savoir que l'usage des relations sociales de proximité, par exemple sur la base de la nationalité d'origine, constitue souvent une source d'exploitation plus que de solidarité. Voici deux propos à se sujet recueillis au cours de nos interviews avec les immigrés polonais qui semblent confirmer ces constatations :

> *« Je travaillais beaucoup avec des patrons polonais au début. Je ne parlais pas français, juste un peu de russe, comme les autres de ma génération. C'était difficile d'avoir un boulot. Donc, je travaillais avec eux, mais il y a eu beaucoup de problèmes. Un n'a pas payé du tout pour une semaine de galère sur un chantier. Un autre nous payait toujours en retard. Mes copains avaient aussi des problèmes avec des patrons polonais. Tiens, mon beau-frère par exemple, lui une fois a reçu la moitié de sa paie du « total » et quand il a fait une remarque à son boss, celui-là lui a dit « dégage conard, si tu n'es pas content, cherches un boulot ailleurs » et c'était fini... Il n'a jamais eu le reste de son salaire »* (Zbyszek, 53 ans).

> *« Les Polonais paient souvent moins bien que les autres et en plus ils pensent qu'ils peuvent te marcher sur la tête parce qu'ils sont des grands chefs. En plus, il arrive qu'ils te menacent parce que tu n'as pas de papiers donc tu n'iras pas te plaindre contre eux. A vrai dire, je préfère de travailler chez les étrangers, même si c'est plus difficile à cause de la langue, mais souvent, triste à dire, c'est plus honnête que les nôtres... »* (Izabela, 47 ans).

b) statut socioprofessionnel

Parmi les employeurs des migrants polonais, on trouve des représentants presque de toutes les classes sociales et de tous les groupes sociaux. Il y a aussi bien des aristocrates, des membres de la bourgeoisie, de la classe moyenne que des ouvriers. Les patrons des travailleurs migrants polonais sont des chercheurs, des artistes, des professeurs, des enseignants, des médecins, des employés du bureau, des indépendants, des patrons de PME, des agriculteurs, des marins et des retraités. Nombreux sont aussi les fonctionnaires des institutions européennes, notamment de la Commission européenne et du Parlement européen. Deux des femmes rencontrées nous ont rapporté :

> *« La majorité de mes patrons sont des enseignants. Ils travaillent tous dans la même école. Parce que quand j'ai commencé à travailler chez l'une personne, elle a parlé de moi à sa collègue et puis à une autre et comme ça, petit à petit, j'ai obtenu le travail chez*

les autres. Maintenant, je travaille presque chez tout le corps pédagogique de cette école. Même chez la directrice ! » (Gosia, 29 ans).

« Je travaille chez un couple de médecins-dentistes, chez un fonctionnaire du Marché commun, chez des gens qui ont un magasin avec des choses anciennes, des antiquités on dit. (...) J'ai aussi quatre heures chez une dame qui est à la retraite et chez une autre qui travaille au ministère de quelque chose, de l'emploi ou du logement, je ne sais plus » (Stefania, 50 ans).

Un élément caractéristique qui émerge de l'analyse du milieu patronal des femmes employées dans les services aux particuliers, concerne la situation professionnelle de leurs patronnes. La majorité des migrantes polonaises est embauchée dans des familles où la patronne travaille. Le fait d'avoir une aide ménagère permet dans ces cas à une autre femme de mener une carrière professionnelle. En reprenant, l'analyse du *Global care chain* (Ehrenreich, Hochschild, 2003), on en vient ainsi à voir que l'égalité entre les hommes et les femmes de milieux sociaux urbains, et plus souvent issus des classes moyennes et supérieures, est possible grâce à l'externalisation du travail domestique vers une autre femme. Ceci démontre que l'égalité des hommes et des femmes ne s'opère pas sans une infériorisation et marginalisation genrées.

Mais certaines des migrantes interrogées, sont embauchées dans des familles où la patronne ne travaille pas, soit parce qu'elle s'occupe des enfants, soit, parce qu'elle n'en a pas besoin (milieu des aristocrates ou des fonctionnaires européens). Cette situation constitue pour certaines des migrantes l'objet de jalousie et de rêves. Voici ce que l'une d'entre elles nous a dit :

« J'aimerais bien être à sa place. Elle [la patronne] passe ses journées au téléphone, aux magasins, au café avec ses copines. Quand elle rentre à la maison tout est fait : le ménage, la cuisine, le repassage, la vaisselle, l'enfant ramené de l'école. Elle s'occupe de la dépense d'argent : massages, manucure, coiffeur, cours de danse et autres. Elle a mon âge, mais moi, je fais 10 ans de plus qu'elle. Parce que moi, après toute la journée de la galère, je bosse encore chez moi à la maison : le ménage, le repassage, les enfants, le dîner, les cours » (Ewa G., 40 ans).

Cet aspect du travail effectué par les femmes migrantes nous renvoie au phénomène de doubles ou même triples charges ménagères portées par ces dernières. Certaines d'entre elles, à part leur travail salarial, doivent effectuer le ménage chez elles, à Bruxelles et, de retour en Pologne, dans leur foyer là-bas.

Les travailleurs polonais, aussi bien les femmes que les hommes, sont employés avant tout par des particuliers ou des PME. La majorité de leur travail est effectué dans les maisons privées. Mais les migrantes travaillent aussi, toujours comme femmes de ménage, dans les cabinets médicaux, les cabinets d'avocats, les salles de gymnastique, les restaurants, les bureaux. Elles font le ménage dans des magasins, des boucheries, des boulangeries, des charcuteries, chez des traiteurs. Elles lavent les escaliers dans des grands bâtiments type HLM ainsi que dans les petits immeubles privés.

Quant aux hommes polonais, ce sont des particuliers, des indépendants, mais aussi des sociétés de petite ou de moyenne taille qui ont recours à la main-d'œuvre polonaise. Plus rares sont les cas d'embauche des migrants par les grandes entreprises. Cela confirme la constatation d'Andrea Rea, selon qui les chantiers sur lesquels travaillent des Polonais sont souvent des chantiers de particuliers, mais aussi d'indépendants ou de petites sociétés (Rea 2003 : 35).

D'après cet auteur : « l'embauche irrégulière est renvoyée à de petites entreprises peu repérables qui peuvent facilement employer des illégaux. Cet engagement peut prendre différentes formes : salariés non-déclarés, prêt de main-d'œuvre, faux indépendants » (Rea 2003 : 30). Ces propos sont aussi confirmés par le chercheur français, Gérard Dumont, qui constate que « le travail illégal des migrants illicites est en outre caractérisé par le fait qu'il se rencontre essentiellement dans de petits établissements ayant une organisation très souple qui permet, par exemple, de réagir rapidement en cas de contrôle » (Dumont 1995 : 34).

L'éventail des patrons et des entreprises ayant recours à la main-d'œuvre polonaise, est en train d'évoluer, à la suite de l'adhésion de la Pologne à l'UE et aux changements législatifs introduits par l'Etat belge : possibilité d'obtenir le statut d'indépendant, procédure facilitée pour travailler dans des métiers en pénurie. Selon des personnes interrogées, depuis 2004, l'embauche des Polonais, légale ou illégale, concerne des chantiers de taille plus importante réalisés par différentes sociétés :

> *« On travaille beaucoup pour des personnes privées. Chez eux ce sont des façades, la peinture, changements des fenêtres et des portes. Des rénovations en général. On a rénové aussi des toits, on a peint des rues, c'est-à-dire des passages de piétons. On fait aussi beaucoup de parquets. Des parquets à l'intérieur des bâtiments. C'étaient des parquets commandés en Italie, de très bonne qualité parce que c'était pour des bâtiments de l'Union européenne. On a fait là-bas aussi des terrasses. C'était un grand chantier : plus de 2000 mètres carrés rien que pour un seul bâtiment »* (Gieniek, 42 ans).

Toujours selon les migrants interrogés, le nombre de travailleurs polonais à Bruxelles a augmenté considérablement ces dernières années et maintenant, il n'y a *« presque pas de sociétés où ce ne serait pas possible de trouver un des nôtres qui travaille »* (Zbyszek, 29 ans). Ce qui peut signifier que, comme nous l'a dit l'un des Polonais rencontré :

> *« dans chaque société il y a des travailleurs non déclarés. Une petite société ou une grande, tu trouveras toujours quelqu'un qui travaille en noir. Il y a une règle : plus la société est grande, plus de gens travaillent en noir. Je sais que les patrons ici ont beaucoup de charges à payer, des assurances et tout ce bazar. Dans cette situation, ils déclarent 2 ou 3 personnes et les autres travaillent comme ça, sans être déclarées »* (Andrzej, 38 ans).

Cela nous renvoie vers la constatation de Slimane, selon qui « sur les chantiers se côtoient des travailleurs nationaux déclarés et non déclarés, tout comme des travailleurs étrangers réguliers et clandestins » (Slimane 1995 : 28).

8.7. Relations entre les employeurs et les travailleurs polonais

En ce qui concerne les relations « professionnelles » entre les patrons et les immigrés, elles sont assez complexes. Elles se développent dans un contexte d'irrégularité vis-à-vis de la loi régissant le travail et celle relative au permis de séjour. La réciprocité des services rendus en cas d'infraction bilatérale à la loi, crée un certain lien de connivence entre ces deux acteurs sociaux. Le meilleur exemple en est la fuite d'un migrant du lieu de travail lors d'un contrôle effectué par la police et l'inspection de l'emploi.

Les relations patron-travailleur migrant sont basées sur la confiance exigée, d'un côté, par la situation d'une infraction commune de la loi et, d'un autre, par le travail en commun

(rénovations) ou la présence dans le même espace (maison). La relation de confiance concerne tous les accords liés au travail (paiement à temps, salaires payés selon des tarifs fixés, qualité du travail, travail fait à temps, etc.) ainsi que l'accès à l'espace privé (possession des clés de la maison par les femmes de ménage, garde d'enfants, etc.). La confiance se reflète par exemple dans le nombre heures effectuées sans être surveillé par le patron :

> *« Moi, j'ai le système suivant : chez mes patrons il y a un graphique, alors, par exemple, aujourd'hui on est lundi donc je note combien d'heures j'ai travaillé. Ensuite, jeudi à nouveau je note. Et après, toutes les deux semaines, je fais mes comptes avec eux »* (Barbara, 45 ans).

A part un rôle important dans la vie professionnelle des immigrés, les patrons jouent également le rôle de sources d'informations pour les migrants. Les patrons et surtout les patronnes peuvent fournir des informations concernant un nouveau travail (dont nous avons parlé dans le chapitre sur les stratégies utilisées pour trouver un emploi) ou un appartement pas très cher à louer. Ils informent aussi les migrants des différentes choses de la vie quotidienne inconnues au début de la vie à l'étranger.

Les patrons jouent aussi le rôle d'intermédiaires entre un immigré et les institutions ou organisations officielles, telles que l'hôpital, l'école ou la banque. Parfois, la patronne aide l'immigrée lors d'une visite médicale, d'une inscription à l'école ou d'une ouverture d'un compte. En voici une illustration :

> *« C'est ma patronne qui m'a aidé d'ouvrir un compte, c'est-à-dire le compte est à mon nom mais elle s'est porté garante pour moi et le courrier arrive chez elle car moi, je n'ai pas de bail à mon nom »* (Grazyna 1, 36 ans).

La méconnaissance par les immigrés du fonctionnement de tels organismes exige parfois des conseils ou l'aide de quelqu'un mieux informé, quelqu'un « d'ici ». La maîtrise d'une langue étrangère est très limitée chez beaucoup de Polonais. Pour cette raison, ils sont obligés de trouver quelqu'un pour les aider. Les patrons sont dans certains cas les premières personnes auxquelles les immigrés s'adressent afin de demander de l'aide dans des situations difficiles. Il peut s'agir ici d'un accident dans la famille et de prêt d'argent ou de faire venir un enfant gravement malade pour le faire soigner en Belgique. Les mêmes attitudes ont été observées dans le cas des immigrées latino-américaines et leurs patronnes belges ou autres (Van Broeck 1995 : 52).

Pour certains migrants, les patrons sont également les seules personnes étrangères (Belges ou autres) avec qui les immigrés ont des contacts. « Les contacts avec les autochtones se limitent au minimum, sauf avec l'employeur qui dès lors acquiert une importance énorme, surtout si en plus, il offre le logement » (Leman 1995 : 131).

A cause de la faible maîtrise des langues, les contacts des Polonais avec les milieux non polonais, restent très limités. Pour beaucoup d'immigrés polonais séjournant à Bruxelles, leurs patrons sont les premiers étrangers rencontrés dans leur vie. Pour cette raison, les immigrés s'intéressent au mode de vie des patrons, leurs habitudes ou situation familiale. Cela est provoqué, d'après nous, par une curiosité ou une envie de connaître l'inconnu. Cette attention particulière accordée aux patrons et à leur famille par les immigrés polonais peut également être expliquée par l'origine campagnarde de ces derniers. Originaires des régions rurales, de petits villages et campagnes où tout le monde s'intéresse à tout le monde, ils sont habitués à

s'intéresser à la vie des autres. Cela concerne avant tout les personnes plus âgées qui ont vécu toute leur vie dans de petites communautés locales où l'anonymat et l'indifférence caractéristiques aux grandes villes ne sont pas connus. C'est pour cela qu'ils observent leurs patrons, en apprenant de cette façon, des choses nouvelles sur la vie à l'Ouest, sur le pays où ils se trouvent actuellement et sur les sociétés étrangères. Travaillant chez des Belges, Italiens, Anglais, Français ou autres, les immigrés se font des opinions sur ces nationalités. Et peut-être, leurs patrons se créent des opinions concernant la société polonaise. Cette rencontre peut, soit renforcer le stéréotype déjà existant, soit le modifier.

Les observations menées par les immigrés constituent souvent le sujet de conversation pendant les rencontres avec des amis polonais ou en famille. On se raconte comment les familles des patrons vivent, comment les patronnes s'occupent des enfants, ce qu'ils mangent pour le dîner, comment ils passent les week-ends, quelles sont leurs préférences sexuelles ou leurs opinions politiques. Les femmes polonaises fournissent plus d'informations parce qu'elles passent plus de temps dans les maisons des patrons. Travaillant pendant des années dans la même famille, elles peuvent mener leurs observations pendant plus longtemps. Pour certains immigrés, les patrons jouent aussi une sorte de référence, de signe de qualité. L'hôpital où la patronne a accouché peut être conseillé à une amie qui est enceinte, les magasins où la patronne fait ses courses, est considéré comme le meilleur pour faire ses achats, le garage où le patron a acheté sa nouvelle voiture, est le garage où on achètera la nôtre dans quelques temps. Cette imitation des employeurs se passe dans des limites de revenus obtenus par des immigrés. Pour certains migrants, leurs patrons constituent aussi une sorte de modèle dans la vie privée. L'une des femmes rencontrée nous a avoué :

> *« Pendant 10 ans je supportais mon mari alcoolique. Mais un jour, je n'en pouvais plus. Je suis allée travailler mais je pleurais presque tout le temps. Ma patronne m'a demandé ce qui se passait. Je lui ai tout raconté. Elle, elle m'a raconté son histoire, à elle. Elle avait aussi un mari alcoolique et elle avait divorcé. Elle m'a beaucoup encouragée pour faire la même chose. Moi, je ne voulais pas le quitter parce que, en fin de compte, c'était mon mari... Mais après quelques mois, après l'enfer qu'il m'a fait subir à moi et à mes petites, je me suis décidée à partir. Ma patronne m'a aidée. Elle m'a prêté un peu des sous et m'a trouvé un petit appartement où je pouvais vivre avec mes filles. Je suis partie en Pologne et j'ai demandé le divorce. Cela a duré plus d'un an, mais je me suis libérée de cette ordure. On a une vie tranquille maintenant, et tu vois, c'est beaucoup grâce à ma patronne. C'est une femme vraiment bien... vraiment »* (Gienia, 55 ans).

Certains migrants trouvent parfois le comportement de leurs employeurs assez étrange, les habitudes bizarres ou encore des choses difficilement acceptables. Pour cette raison, les patrons font parfois l'objet de moqueries ou de blagues, notamment s'ils demandent de faire une tâche 'originale' à la maison, comme de peigner chaque frange d'un rideau avec une peigne spéciale ou de mettre des pièces pour recoudre un vieux manteau d'un fonctionnaire européen gagnant quelques milliers d'euros par mois pour qu'il puisse le mettre encore un hiver de plus. Parfois les employeurs sont également critiqués pour avoir compté chaque minute de travail ou d'avoir proposé quelque chose qu'ils ne veulent pas faire.

> *« Ils comptent presque chaque minute. Une fois je suis partie 10 minutes plus tôt parce que j'ai fini tout ce qu'il y avait à faire et elle m'a fait une remarque en disant que la prochaine fois je reste 10 minutes de plus sinon elle me coupe mon salaire. Alors*

maintenant je prends mon temps et je fais attention pour ne jamais finir trop tôt » (Gosia, 29 ans).

« Elle m'a dit que je pouvais manger chez eux à midi et que je pouvais prendre tout ce que je voulais du frigo. Mais, chez eux, il n'y a jamais rien dans le frigo. Parfois un bout de fromage complètement sec et deux tomates pourries. Mais, quand je fais la vaisselle, je vois bien qu'ils avaient mangé quelque chose d'autre. Je pense qu'elle voulait être gentille avec moi, mais elle n'avait aucune envie que je mange chez eux » (Bogumila, 43 ans).

Les relations socioprofessionnelles entre les travailleurs immigrés polonais et les employeurs soit belges soit étrangers sont plutôt bonnes. Leur type dépend de la durée du travail dans la maison ou dans la société du patron. Les personnes employées depuis longtemps chez le même patron réussissent souvent à établir des relations de confiance, voire même d'amitié. Dans ce cas, ils peuvent davantage compter sur une éventuelle aide ou soutien du patron. C'est l'une des raisons pour laquelle les immigrés préfèrent garder leur place chez le même employeur, où ils se sentent plus sereins et plus en sécurité que chez un nouvel employeur inconnu. Les patrons eux aussi ont tendance à vouloir aider une personne dans le besoin qu'ils connaissent depuis des années.

L'importance d'avoir de bonnes relations avec les patrons concerne avant tout les migrantes. Pour les femmes de ménage polonaises, comme pour d'autres travailleuses domestiques, « la relation avec les employeuses compte beaucoup pour les immigrées, car d'elles dépendent le payement correct, l'estimation du travail, éventuellement des références pour d'autres emplois, des vacances éventuelles, de l'aide en cas d'accident du travail (Van Broeck 1995 : 52) ». Souvent ce sont des relations entre les femmes : l'employée et l'employeur sont toutes les deux de sexe féminin. Les femmes travaillant chez des particuliers ont souvent les clés des maisons ou des appartements dans lesquels elles travaillent. Les patrons ont, en général, confiance et laissent les femmes sans surveillance pendant le travail. Quand il s'agit de femmes de ménage, elles sont invitées à prendre un repas, souvent avec les membres de la famille dans laquelle elles travaillent, elles peuvent boire et manger à volonté dans la maison des patrons, elles reçoivent des cadeaux pour Noël et Nouvel An, de l'argent pour payer les cours de français, etc. Les employeurs payent parfois des billets de transport en commun surtout dans les quartiers éloignés de Bruxelles. Souvent, les patrons donnent aux immigrés aussi des choses dont ils n'ont plus besoin, comme des vêtements, des chaussures, des casseroles, etc. Toutes ces choses sont envoyées en Pologne et données aux membres de la famille ou aux personnes inconnues qui se trouvent en situation précaire. Le même comportement est observé chez les Roumains qui envoient au pays beaucoup de choses, comme des vêtements ou appareils électroménagers. Comme les Polonais, ils envoient aussi de l'argent tous les mois (Serban 2003 : 192). Les femmes gardent de bonnes relations avec leurs patrons ou patronnes même après avoir fini de travailler chez eux ou même en cas de retour en Pologne. L'une des femmes interrogée nous a parlé de sa relation avec son ancienne patronne – une duchesse belge.

« Je travaillais chez la duchesse pendant plusieurs années, cinq ans je pense pour être précise. On s'entendait bien. Il n'y a pas eu de problèmes de paiement ou pour prendre les vacances. Maintenant cela fait deux ans que je ne travaille pas chez elle, mais quand c'était l'anniversaire de sa fille, celle dont je me suis beaucoup occupée, elle m'a invité pour la fête ! Je ne suis pas allée, parce que ce n'est pas mon milieu, tous ces

aristocrates, avocats ou autres, mais son geste avait beaucoup compté pour moi » (Grazyna 2, 35 ans).

Parfois, il arrive que de bonnes relations se terminent suite au changement de statut de l'immigré ou à l'accumulation des biens matériels plus importants ceux de l'employeur lui-même. C'est le cas, par exemple, de Wanda (55 ans) faisant le ménage dans la même famille pendant plusieurs années. Avec le temps, l'immigrée devient une amie de la famille. Elle peut compter sur ses patrons en cas de grave maladie dans la famille ou d'un accident quand l'aide financière est indispensable. Les immigrés, pour remercier leurs patrons, les invitent parfois en Pologne, *« chez eux »*, pour les vacances.

« Mon amie a travaillé ici très dur pendant quelques années. Elle s'est faite amie avec des patrons et elle les a invités chez elle, à la campagne. Quand les Belges sont venus, quand ils ont vu la maison qu'elle a, ils l'ont licenciée par jalousie. Mais ils ne savent pas que nous n'avons pas de vacances en Égypte ou en Afrique, on ne mange pas dans les restaurants mais on cuisine à la maison... On garde chaque sou et on bosse même les week-ends pour avoir une vie meilleure en Pologne. Cela ils ne voient pas. Je ne peux pas m'imaginer un Belge qui ne prend pas de vacances ou qui pendant ses vacances, prend un boulot en plus » (Izabela, 47 ans).

Les conflits entre les travailleurs immigrés et les employeurs émergeant dans certaines situations concernent avant tout les finances. Il s'agit de situations dans lesquelles les patrons ne veulent pas payer la somme prévue ou s'ils repoussent la date de paiement d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre. Il arrive que les patrons refusent de payer pour le travail qui a été fait en pensant que les personnes séjournant au noir en Belgique ne sont pas capables de se défendre. Selon nos interlocuteurs, cela est déjà arrivé que des immigrés aient appelé la police ou qu'ils aient trouvé d'autres moyens (moins officiels mais, selon eux, très efficaces) d'expliquer la situation, comme les menaces par exemple. Mais ce sont des situations plutôt rares. Dans le bâtiment, les cas d'arnaques ont également une forme différente. Il s'agit aussi de baisse de salaire convenu au début ou de non paiement. C'est l'intermédiaire, le sous-traitant ou le patron lui-même qui a été nommé par les personnes interviewées, comme ceux qui peuvent arnaquer des ouvriers polonais. Voici quelques citations en exemple :

« C'était mon premier travail ici en Belgique. Je ne connaissais pas grand-chose et je ne savais pas encore que des compatriotes peuvent être tellement peu honnêtes l'un envers l'autre. Je travaillais avec les deux autres Polonais. Notre chef, disons, était un Polonais aussi. C'est lui qui avait le contact avec le patron parce qu'il parlait français et parce qu'il avait trouvé ce travail. Pendant un mois il nous a raconté des salades sur les problèmes de paiement en disant que c'était le patron qui n'a pas encore payé. Nous continuons à travailler chez lui, mais on voulait notre argent aussi. Moi, par exemple, je n'ai pas eu de quoi vivre...Et après un mois, il nous a payé la moitié de ce que nous devrions avoir, en disant que c'est la faute de notre patron. Mais c'était lui qui a pris notre moitié du salaire. J'ai appris cela plus tard, parce que nous n'avons plus continué le travail avec lui. Un copain à moi travaillait pour le même type et il faisait cela avec tous les Polonais qui l'embauchait » (Darek, 33 ans).

« Moi et mon beau-frère nous avons travaillé dans cette maison pendant une semaine. Entre 8 et 9 heures par jour. Vendredi on devait avoir notre salaire. Le patron est venu, il a commencé à crier sur nous : travail mal fait ! Pas bien, pas bien ! Pas bien, pas de salaire. Et il nous a demandé de sortir. On voulait dire quelque chose, mais ni moi ni mon beau-frère, on ne parle pas trop le français. Mon beau-frère voulait lui taper dessus,

mais il a commencé à crier : Police, Police. On est parti, parce qu'on ne voulait pas se retrouver en prison ou renvoyés en Pologne » (Wladek, 52 ans).

Ces deux exemples montrent que les patrons ou les intermédiaires peuvent profiter de leur statut privilégié par rapport aux migrants sans papiers qui se trouvent pratiquement sans aucune possibilité de se défendre.

L'analyse des relations entre les deux parties du « contrat » de travail, témoigne de la place privilégiée occupée par les employeurs dans la vie professionnelle et privée des personnes immigrées. Ce sont les patrons qui emploient des migrants sans papiers, ils paient leurs salaires, ils décident des conditions de travail. Ce sont eux, qui rendent possible l'existence d'immigrés illégaux dans un pays. Les immigrés deviennent alors presque totalement dépendants de leurs "patrons", de leur bonne volonté et de leurs humeurs. C'est une relation de dépendance et de force qui se crée vu l'inégalité des statuts des deux parties de cette interaction. Le rôle de source d'information et d'intermédiaires des patrons dans les contacts avec certaines institutions du pays d'accueil est d'une grande importance pour les migrants.

Avec le temps les relations de dépendance de l'immigré vis-à-vis du patron peuvent diminuer et le premier peut devenir plus indépendant. L'autonomie est acquise au fil du temps quand l'immigré commence à connaître le pays où il séjourne et quand il commence à communiquer dans une langue étrangère, mais aussi au moment du changement de statut par l'obtention des permis de séjours et de travail. Cette autonomie est ainsi fondamentalement liée aux mécanismes d'apprentissage de la vie à l'étranger, des codes, des normes et des manières de faire.

8.8 Conclusion

La recherche d'une activité professionnelle accompagne les travailleurs immigrés, surtout irréguliers, tout au long de leurs carrières migratoires, notamment parce qu'ils constituent un milieu social touché par une extrême précarité et les difficultés quant à l'accès à l'emploi (Roulleau-Berger 2004: 33). Ne pouvant pas s'appuyer sur l'aide des institutions officielles, telles que les bureaux de chômage ou les CPAS, ils sont obligés de compter uniquement sur leur propre débrouillardise et sur leur réseau social qui joue un rôle chez les immigrés irréguliers plus d'important encore que chez les travailleurs nationaux et légaux. Les migrants ne bénéficient pas d'allocations de chômage et le manque de travail signifie pour eux un manque de revenus, un manque total de moyens de subsistance. La pression pour trouver un emploi est également renforcée chez le travailleur immigré par la conscience d'avoir laissé au pays la famille comptant sur l'argent gagné et économisé par ce dernier. Le migrant doit alors nécessairement travailler sinon son séjour en Belgique n'est plus légitime.

Nos observations ainsi que notre analyse ont bien confirmé nos hypothèses concernant le rôle primordial des réseaux sociaux dans la recherche d'une occupation professionnelle (Massey, Zenteno 1999 ; Portes 1995). Nous avons pu voir comment les liens forts et faibles liant les différents acteurs sociaux par le capital social qu'ils accumulent, aident les individus dans leurs recherches d'un emploi (Bourdieu 1986 ; Granovetter 1974 et 1985 ; Coleman 1990) et les placent dans une position privilégiée par rapport aux autres qui sont privés de cette « richesse cachée » ou qui disposent de ressources beaucoup moins importantes. La meilleure

exemplification de cette situation est représentée par les immigrés polonais originaires de Bialystok dont le capital social accumulé par leurs réseaux est incomparablement plus important que celui dont disposent les autres personnes appartenant à la communauté polonaise vivant à Bruxelles. L'exemple des immigrés de Bialystok nous a montré comment l'un des éléments du capital social existant dans les relations entre les individus, tel que le canal d'informations (Coleman 1988), aide dans la recherche d'un travail. La circulation d'informations, surtout informelles, constitue un véritable point de départ pour toute recherche d'un emploi par des immigrés et la facilite de manière considérable (Boyd 1989 ; Granovetter 1985 ; Waldinger 1994). Nous avons pu voir quel rôle jouent les liens forts et faibles. Ces derniers jouent un rôle de pont reliant les travailleurs immigrés aux employeurs, notamment dans le secteur domestique et liens faibles qui jouent un rôle important dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (séjour, école, santé, etc.).

La recherche du travail, des stratégies utilisées, ainsi que des opportunités et des possibilités pour en avoir varient selon le sexe de l'individu. Les travailleurs immigrés masculins sont plus touchés par la précarité et la nécessité de rechercher constamment un emploi. Dans leur cas, le besoin de posséder un certain savoir-faire professionnel semble être indispensable dans la construction, tandis que pour les femmes migrantes, il n'y a pas cette condition (dans la domesticité). Il est également plus difficile pour eux de trouver un emploi, ce qu'ils ont souligné souvent lors des entretiens. La même situation est observée par exemple en Italie, où les femmes polonaises trouvent un emploi plus facilement que les hommes (Cieslinska 1995 : 36).

Le monde des immigrés irréguliers a ses propres règles, parfois différentes de celles du « monde légal ». Cette caractéristique est liée à la situation spécifique des migrants exigeant des attitudes différentes que celles du monde dit 'officiel', des attitudes permettant de survivre dans un pays étranger, où ils n'ont ni permis de séjour, ni permis de travail, ni d'existence officielle. Au cours des années, « (...) sans aucune organisation formelle, ce groupe » est devenu « structuré par des règles non dites mais connues de tous et par des pratiques qui se répétaient » (Potot 2003 :214). L'un des meilleurs exemples est le phénomène de vente du travail observé notamment dans le milieu du ménage. Il témoigne aussi de la marchandisation de l'immigration et de l'emploi où le travail devient un bien qui dépend de l'offre et de la demande comme pour tout autre bien.

Nous avons également parlé des qualités des travailleurs immigrés recherchées par des employeurs qui sont pratiquement les mêmes que pour les travailleurs nationaux, notamment la flexibilité, la disponibilité et les compétences professionnelles - avec une différence substantielle se résumant en deux mots : « bon prix » ou « bon marché ». Ceci veut dire que les frais liés à l'embauche d'un immigré de façon irrégulière - qui sont beaucoup moins élevés par rapport à l'emploi d'un travailleur officiel -, constituent un élément très recherché par les employeurs et souvent influence la décision quant à l'embauche d'une personne sans carte de séjour et/ou permis de travail.

L'analyse des phénomènes observés dans le milieu polonais de Bruxelles nous a permis de remarquer l'existence de l'ethnostratification des salaires et des pratiques de substitution identitaire quant aux différences de rémunération selon la nationalité du travailleur. Ce phénomène particulièrement intéressant nous renvoie à la problématique de la ségrégation ethnique sur le marché informel de l'économie bruxelloise où certaines caractéristiques,

comme la réputation des travailleurs construite sur des critères plus subjectifs qu'objectifs, les positionnent dans une situation privilégiée par rapport aux autres communautés migrantes (Traindafyllidou *et al.* 2011 : 38).

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous nous sommes penchés sur la question concernant les employeurs des travailleurs irréguliers, laquelle mérite, d'après nous, une attention particulière et une analyse approfondie, et cela pour deux raisons principales : les employeurs jouent un rôle majeur dans les carrières migratoires des travailleurs étrangers, mais ils contribuent aussi à l'existence elle-même du phénomène de migration internationale. Autrement dit, sans employeurs prêts à embaucher des immigrés irréguliers, le processus migratoire – migrations économiques contemporaines - n'aurait jamais pu exister. La description analytique de cet aspect de la migration, nous a permis, d'un côté, de nous rendre compte de la diversité socioculturelle et économique de cette catégorie, et d'un autre, de la place privilégié occupée par les employeurs dans la vie des travailleurs immigrés, notamment les femmes du secteur domestique (Leman 1995), comme cela est observé dans le cas des autres groupes ethniques (Van Broeck 1995).

Chapitre IX : Caractéristiques et organisation du travail dans deux secteurs : le bâtiment et la domesticité

Nous allons consacrer cette partie à la présentation d'une analyse détaillée dans le secteur du bâtiment et du nettoyage, deux secteurs du marché bruxellois de l'emploi qui embauchent majoritairement des travailleurs étrangers dont de nombreux ressortissants polonais.

Tout d'abord, nous tenterons de présenter les caractéristiques générales de l'emploi des hommes polonais dans le secteur du bâtiment, et plus spécifiquement dans les travaux de rénovation qui restent une occupation dominante dans le milieu analysé. Nous allons également familiariser nos lecteurs avec différentes formes d'embauche dans cette branche de l'économie bruxelloise et présenter des éléments spécifiques du travail dans le bâtiment, tels que la précarité, les changements saisonniers de l'emploi et l'organisation journalière et hebdomadaire du travail. Une attention particulière sera portée sur la question de la rémunération des travailleurs polonais dans le secteur analysé de l'économie informelle de la région bruxelloise.

Poursuivant notre analyse, nous allons nous concentrer sur l'emploi des femmes polonaises dans la domesticité qui constitue le premier secteur d'embauche de ces travailleuses venues de loin. Premièrement, nous allons présenter une typologie de l'emploi féminin dans le nettoyage avec la prise en compte en particulier de trois formes principales de ce travail : interne, semi-interne et externe. Deuxièmement, notre attention va se focaliser sur les traits caractérisant l'emploi des femmes de ménage, notamment, l'accessibilité, la flexibilité et la sécurité. Enfin, nous allons aborder la question de la rémunération du travail dans le secteur des services aux particuliers avec les différents éléments déterminant les salaires des femmes de ménage polonaises.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous allons aborder d'autres secteurs dans lesquels les travailleurs migrants polonais trouvent également un emploi. Ceux-ci se trouvent néanmoins un peu en marge des deux autres principaux secteurs d'embauche que nous avons cités ci-dessus.

Avant de passer à l'analyse et de donner la parole aux travailleurs eux-mêmes, nous rappelons à nos lecteurs que les données utilisées dans ce chapitre – comme dans d'autres parties de notre étude – proviennent essentiellement des migrant(es) polonais(es) qui ont souhaité nous faire partager leurs vécus et leurs expériences directes et pratiques liées à leur statut en Belgique.

Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, il existe à Bruxelles des secteurs qui semblent être plus touchés par l'emploi irrégulier que d'autres et qui peuvent être qualifiés de niches ethniques, selon la définition de Waldinger (1999), suite à la présence significative de travailleurs étrangers appartenant aux communautés migrantes données. Pour les Polonais, ce sont notamment l'agriculture en Flandre et à Bruxelles, le nettoyage pour les femmes et le bâtiment, plus exactement la rénovation des logements privés, pour les hommes. Dans ces secteurs d'embauche irrégulière correspondant aux 3D Jobs (Castles 2002) déjà mentionnés auparavant, l'emploi est aussi occupé par d'autres travailleurs migrants. Leur

répartition sur le marché bruxellois du travail informel est déterminée, comme pour d'autres travailleurs étrangers, par deux facteurs. Premièrement, il s'agit de l'accessibilité de certaines branches de l'économie aux personnes étrangères sans permis de travail, liée à la pénurie de la main-d'œuvre dont souffrent certains secteurs et dont nous avons parlé précédemment. Deuxièmement, le sexe de l'individu et les qualifications attendues définissent la position dans la structure d'emploi. Le croisement de ces deux éléments, crée une situation où les hommes polonais sont embauchés le plus souvent dans le bâtiment et les femmes polonaises surtout dans le secteur domestique. La principale répartition des travailleurs polonais sur le marché de l'emploi bruxellois déterminé par notre travail de terrain consiste en la rénovation de bâtiments pour les hommes et le ménage pour les femmes. L'activité dans ces deux secteurs répond à certaines caractéristiques que nous allons détailler à présent. Des Polonais sont embauchés également dans le secteur de l'HORECA et dans le jardinage, mais cela dans une beaucoup plus grande mesure.

A. Secteur du bâtiment

L'analyse des résultats de notre recherche montre que « le bâtiment » constitue le premier secteur où les immigrés originaires de Pologne trouvent du travail. Leur occupation professionnelle concerne avant tout la rénovation de bâtiments privés et parfois des emplois au sein de petites entreprises. Même si les cas sont plus rares, il arrive, comme nous l'a signalé Mariusz que les migrants polonais soient engagés pour la construction d'une maison ou d'un bâtiment :

> *« Mon premier travail ici c'était dans une société belge. C'était plus intéressant que de faire de petits travaux de rénovation que les Polonais font ici le plus souvent. Cette société construisait de nouvelles maisons, complètement du début. C'étaient alors de grands travaux, et, tu sais, plus intéressant pour moi. Parfois, c'était vraiment compliqué, avec des grues, des mini-pelles, des grandes machines, mais ça m'a plu, c'était dynamique »* (Mariusz, 27 ans).

Pourquoi les migrants préfèrent-ils en général les travaux de rénovation ? Parce qu'il s'agit d'une activité professionnelle qui peut être demandée par des patrons à des personnes dépourvues de permis de travail et de séjour. Par ailleurs, cela permet de payer un salaire sans recourir à un contrat de travail, mais plus fondamentalement parce que le patron est rarement un entrepreneur et plus souvent une personne physique. Le refus d'effectuer des travaux de construction réside dans la dangerosité de cette activité où les risques d'accident sont plus élevés que dans des tâches liées à la rénovation. De plus, les ouvriers sont moins visibles et plus faciles à cacher à l'intérieur d'une maison qu'à l'extérieur d'un nouveau bâtiment. A l'intérieur, « *ils peuvent entrer, fermer la porte à clef et réaliser tranquillement les travaux nécessaires* ». Le statut d'invisibilité lié à l'irrégularité de séjour épouse le statut d'invisibilité de l'activité professionnelle dans la rénovation de maisons. Il existe ainsi un rapport d'homologie structurelle, au sens de Weber, entre ces deux modalités d'invisibilité.

Les travaux de rénovation restent alors une occupation dominante dans le milieu analysé. Ils englobent toute une série de tâches que des immigrés réalisent. Il ressort des entretiens que les activités les plus fréquemment citées peuvent être classées en deux catégories : les activités nécessitant une faible qualification et celles supposant une qualification acquise

antérieurement. Parmi les premières on trouve : la maçonnerie, le carrelage (pose des carreaux de céramique ou le carrelage de sol en terre cuite), le plafonnage (faux-plafonds), le plâtrage, la pose d'enduits (intérieurs et extérieur), la peinture, le tapissage, la pose de revêtements de sol et la pose de parquets (en bois, en panneaux ou carreaux en terre cuite), la menuiserie. Parmi les secondes, on trouve l'électricité, la plomberie, la pose de châssis et des rebords des fenêtres.

Certains migrants polonais ont appris les diverses techniques de travail de rénovation en Belgique mais d'autres possédaient déjà une certaine connaissance dans ce domaine à leur arrivée :

> *« Nous on sait tout faire parce quand tu habites à la campagne tu dois savoir faire tout. Réparer le toit qui coule ou l'électricité qui ne marche plus, les choses comme ça. Tu sais comment soigner des animaux et comment réparer le tracteur. Cela aide ici, beaucoup. Ceux qui viennent des villes, ils ne savent pas tout ça et pour ça ils ont plus de problèmes au début. Mais je pense qu'ils sont peu nombreux ici »* (Zdzichu, 32ans).

> *« Au début je ne savais pas comment il fallait faire certains travaux. J'ai tout appris ici, parce que je savais qu'il fallait avoir un peu d'expérience pour trouver plus facilement un travail »* (Marek, 30 ans).

Même si au début ils doivent consacrer un peu de temps à apprendre des techniques de travail complètement inconnues, les travailleurs migrants ne se découragent pas. Ils pourront profiter de ce savoir-faire acquis en Belgique un peu plus tard en cherchant un emploi mieux rémunéré ou tout simplement augmenter leurs chances d'en trouver un autre.

Des annonces de la presse polonaise exemplifient des types de travaux effectués par les migrants en Belgique :

> « Un homme attend des propositions de travail dans les domaines : composition et nettoyage des parquets, montage de meubles de cuisine et de salles de bain, montage de fenêtres et de portes (j'ai une expérience dans le montage de portes antivol), peinture, faux-plafonds, travaux de menuiserie. Je connais le travail de soudage électrique, de montage des constructions métalliques et des travaux d'armature. Tél… » (Gazetka n° 38, février 2005 :16).
>
> « Je cherche du travail Bruxelles - Anvers : carrelage, terre cuite, vernis, enduits (GOLBAND), peinture, électrique, panneaux de carton et de plâtre, tapissage, montage des constructions métalliques et d'aluminium. Tél. et mail. (Gazetka n° 43, juillet - août 2005 :8).

Parlant de leur travail ou celui d'autres Polonais, les hommes interrogés nous ont dit :

> *« Moi, je ne fais que des rénovations, rénovations et encore une fois des rénovations. Depuis 7 ans rien que des rénovations. C'est ça ma vie : les rénovations »* (Zbyszek, 29 ans).

> *« Les hommes polonais restaurent tout Bruxelles, rangent les caves des petits Belges, déchargent les wagons de marchandises, réparent les voitures et font tout ce qui leur tombe sous la main pour gagner un peu de sous, mais avant tout ils rénovent leurs belles maisons en ville ou à la campagne »* (Adam, 47 ans).

Les hommes interrogés se déclarent prêts à réaliser presque toutes sortes de travaux. Toutefois, ils refusent certains travaux soit parce qu'ils sont trop dangereux, soit parce qu'ils s'exposeraient aux regards de tiers et donc remettraient en cause l'invisibilité à laquelle ils s'astreignent. Ainsi, ils refusent les travaux tels que la réparation de toitures car les risques d'accidents sont plus élevés. Ils encourent des risques de santé comme devoir être hospitalisés ou soignés pendant un certain temps et d'autre part, et de provoquer de plus un arrêt de travail trop long. Tous ces risques sont évidemment liés à l'absence de toute protection sociale et au manque d'assurances. Ensuite, un accident de travail risque aussi d'attirer l'attention de la police ou de l'Inspection sociale et de conduire à l'expulsion en Pologne. La deuxième raison tient donc à la perte de l'invisibilité. C'est pourquoi ils refusent les travaux trop bruyants qui pourraient conduire à des dénonciations à la police ou à l'Inspection sociale de la part du voisinage. Il en va de même des travaux à l'extérieur du bâtiment aussi soumis au risque de dénonciations de la part de voisins ou au contrôle de la police. Comme nous l'avons énoncé au Chapitre VII, bien qu'il y ait existé une relative tolérance à la présence de travailleurs polonais, ceux-ci préfèrent ne pas prendre de risque.

Depuis l'élargissement de l'UE en 2004 cette situation a changé suite au nombre croissant de migrants polonais possédant le statut d'indépendants ou venant travailler comme personnel détaché ou employés d'une société de sous-traitance.

9.1. Formes d'embauche dans le bâtiment

Les formes d'embauche dans le bâtiment sont semblables à celles que nous avons évoquées précédemment ; nous allons nous concentrer sur les particularités liées aux changements de statuts des migrants polonais entre 2002 et 2006. Elles se caractérisent par un passage de l'emploi irrégulier à des formes d'embauche qui soit, détournent les contraintes liées à l'obligation de posséder un permis de travail depuis 2004, surtout l'embauche de faux indépendants, à celles plus légales, soit d'embauche sur la base d'un contrat de travail soit sous la forme de détachement de personnel. Dans son étude dans le secteur du bâtiment en France, Nicolas Jounin (2009) a mis en évidence les modifications rapides des formes d'embauche dans le secteur. Durant la période de son terrain, il a également observé l'usage de formes classiques d'engagement, contrat légal ou embauche irrégulière, vers des formes d'embauche passant par le recours aux permis de travail et ensuite l'usage de faux indépendants ou du détachement de personnel.

9.1.1 Embauche « au noir »

Cette forme d'embauche consiste à employer directement des travailleurs qui n'ont pas de permis de travail (et/ou de permis de séjour) et de les payer entièrement en noir. Elle est la plus répandue parmi les personnes composant notre échantillon. Cette forme d'embauche est particulièrement répandue lorsqu'il s'agit d'un employeur qui est une personne physique et qui embauche un ou plusieurs travailleurs polonais pour effectuer des travaux de rénovation d'habitations privées. On la trouve aussi sur des petits chantiers de rénovation de commerces. Cette embauche est assimilable à ce que Terray nomme la délocalisation sur place (1999).

Le recours au travail irrégulier se propage d'autant plus qu'il est fait usage dans le bâtiment de la sous-traitance, bien que cette dernière n'implique pas obligatoirement d'engager des travailleurs au noir. Dans le processus de sous-traitance, un donneur d'ordre sous-traite certaines tâches ou certains travaux à une autre société qui dispose de ses propres travailleurs (immigrés ou pas, avec un permis de travail ou sans documents). Afin de diminuer les coûts de travail et de rester concurrentielles, certaines entreprises belges de construction peuvent sous-traiter des travaux à une société polonaise. Cette dernière embauche sur place ou en Pologne, des travailleurs qui peuvent être payés selon les tarifs locaux réglementaires ou selon les tarifs du travail au noir. Dans le cas de la sous-traitance, les travailleurs effectuent des tâches très spécifiques. L'usage des migrants polonais dans la construction est tellement connu qu'à l'intérieur d'un segment de travail, ils sont souvent demandés soit pour la pose des plaques en Gyproc (plâtre) soit pour le plafonnage. Parfois, il est aussi très souvent fait appel à eux, surtout au début de leur arrivée pour les travaux les moins qualifiés comme le détapissage, le tapissage et la peinture. Petit-à-petit, ces travaux sont effectués par d'autres travailleurs, comme les Roumains ou les Brésiliens.

9.1.2 Embauche des personnes avec un statut d'indépendant ou d'associatif actif

Cette forme d'embauche permet d'employer officiellement un immigré qui possède le statut d'indépendant ou un statut d'associatif actif. Une partie des hommes composant notre échantillon, travaillaient de cette façon, mais ils constituaient une minorité par rapport à ceux embauchés de manière complètement irrégulière. Il faut ajouter que notre travail de terrain s'est déroulé avant le mois de mai 2006, quand l'État belge a décidé de mettre en œuvre une procédure plus rapide et moins compliquée d'obtention du statut d'indépendant dans les métiers en pénurie, tels que la maçonnerie, la plomberie, etc. Cette facilité, ayant comme but de pourvoir les postes vacants dans le bâtiment, est utilisée par des migrants polonais qui souhaitent travailler de manière déclarée, avec un permis de travail.

Les données présentées précédemment ont montré l'accroissement du nombre d'indépendants à partir de 2004 mais ceci ne semble pas traduire un réel souhait de s'installer comme indépendant. Il s'agit aussi d'une forme de détournement des législations sociales et fiscales. En effet, plutôt que d'embaucher un travailleur avec un contrat de travail et, après avoir demandé un permis de travail (sans avoir vérifié s'il y a pénurie de main-d'œuvre), l'entreprise demande au travailleur d'ouvrir un registre de commerce et de posséder un numéro de TVA. L'employeur paie alors le travailleur comme s'il payait un service et c'est au travailleur de prendre en charge la couverture pour sa protection sociale et de payer aussi lui-même pour ses impôts. Il s'agit en somme d'une forme d'externalisation des coûts de main-d'œuvre. De nombreux migrants polonais ont accepté ce mode d'embauche pour ne pas perdre leur travail. Ils deviennent ainsi souvent des indépendants forcés, sous la contrainte du donneur d'ordre. Il est arrivé que des travailleurs aient changé de statut d'irrégulier à « indépendant », tout en étant chez le même employeur.

9.1.3 Détachement des travailleurs

Cette forme d'embauche des étrangers est possible depuis l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Depuis le 1er mai 2004, les Polonais peuvent venir travailler en Belgique

ou ailleurs, dans le cadre du règlement européen existant. Il s'agit ici de la Directive sur le détachement des travailleurs adoptée par le Parlement européen et le Conseil en 1996. La création de ce cadre légal, dont nous parlons plus en détail dans le chapitre consacré à la situation législative des Polonais séjournant en Belgique, a facilité la mobilité des travailleurs et la prestation des services sur le territoire de l'UE. Dans ce cas, la réalisation d'une tâche (plafonnage, enduis, raclage de parquets, etc.) est confiée à une société qui a son siège social à l'étranger, notamment à Varsovie. Les travailleurs viennent de Pologne mais l'expérience a montré que parfois les travailleurs sont déjà sur place mais avec un statut de séjour irrégulier. Ils sont engagés selon les normes salariales et les conditions de travail belges mais la couverture sociale est celle du pays d'origine. Les cas de fraudes ici peuvent concerner le temps de travail journalier trop long, le travail durant les jours du repos, le travail malgré des conditions météorologique peu avantageuses (par ex. froid), mais surtout le non-paiement des cotisations sociales ayant pour conséquence la non-protection sociales de travailleurs polonais.

La sous-traitance et le détachement constituent, dans le cas des Polonais, de nouvelles formes d'embauches qui ont surgi suite à l'adhésion de la Pologne dans l'UE. La possibilité offerte par la libre circulation des services, garantie par la législation européenne offre la possibilité de sous-traiter certains travaux ou d'employer des travailleurs détachés. S'ajoute à cela la facilité, déclarée par certains de nos interlocuteurs, quant à l'obtention du statut d'indépendant. Ces changements favorisent l'embauche des Polonais qui restent toujours une main-d'œuvre concurrentielle en ce qui concerne les salaires, par rapport aux travailleurs nationaux, et expliquent leur nombre croissant sur le marché du travail bruxellois.

Le dialogue que nous présentons ci-dessous montre bien, d'après nous, l'ampleur du phénomène analysé :

> « - Vous êtes combien dans l'équipe ?
> *On est 13.*
> - Est-ce qu'il y a d'autres Polonais à part toi ?
> *Oui.*
> - Combien ?
> *Tous. Il n'y a que des Polonais qui y travaillent, mais le patron est un Flamand.*
> - Tous avec les papiers comme toi ?
> *Non, nous ne sommes que quatre avec les papiers* » (Gieniek, 42 ans).

Dans le secteur du bâtiment, le travail légal, notamment celui des indépendants polonais, côtoie l'embauche irrégulière des migrants polonais sans statut officiel en Belgique. Il arrive que les travailleurs polonais illégaux soient employés pour la réalisation de certaines tâches moins importantes, comme la peinture ou le carrelage, mais pour les travaux qui exigent des qualifications et un certificat officiel, comme c'est le cas pour l'installation électrique ou du gaz, le patron fait appel à des professionnels qui souvent sont aussi des Polonais, mais qui travaillent officiellement. Cette manière de faire se retrouve dans les propos d'un des migrants polonais rencontré à Bruxelles :

> *« Nous avons travaillé chez un Flamand. On construisait un immeuble à Bruxelles. Nous faisions tous les travaux sauf l'électricité. Pour ça une société officielle est venue. Mais c'était une société polonaise d'un Polonais qui habite ici. Ils étaient tous polonais et tous électriciens, très bons d'ailleurs. Ils ont fait leur travail, ils ont donné des certificats, des factures et voilà, fini »* (Mariusz, 27 ans).

Ce témoignage nous montre que les logiques d'utilisation des travailleurs illégaux sont les mêmes chez les particuliers et dans les sociétés. Selon Estelle Krzeslo : « *dans la rénovation professionnelle des bâtiments et des logements, les travaux qualifiés sont faits par une entreprise ayant pignon sur rue car elle peut garantir la qualité du travail. Invoquant le coût élevé de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction, l'entreprise ou le particulier fait appel à des clandestins ou à des travailleurs sans permis de travail pour des travaux de déblaiements, démolitions, détapissages* » (Krzeslo 2002 : 17).

Mais comme le démontrent les entretiens des migrants déjà cités auparavant ainsi que ceux que nous allons présenter, l'éventail de travaux pour lesquels les travailleurs polonais sont embauchés est beaucoup plus large.

9.2. Caractéristiques du travail dans le bâtiment

Malgré la prépondérante domination du travail non déclaré dans le secteur des rénovations parmi les travailleurs polonais, certaines règles et caractéristiques se sont développées au fil du temps. Les renseignements fournis par des personnes rencontrées au cours de notre recherche de terrain nous ont permis de distinguer cinq éléments spécifiques quant à ce type de travail. Il s'agit de :

9.2.1. Travail en équipe et présence d'un « chef »

La nature du travail dans le bâtiment (transport des charges lourdes) exige la présence de minimum deux personnes. En général, les ouvriers travaillent alors en équipe. Leur nombre augmente par rapport à la taille du chantier, le nombre de tâches à réaliser, les moyens financiers du patron.

Dans chaque équipe, même la plus petite, il y a un travailleur qui joue le rôle de responsable ou d'intermédiaire vis-à-vis du patron. Souvent, il est choisi parmi les autres travailleurs immigrés grâce à sa connaissance d'une langue étrangère, la durée du travail et/ou de ses compétences professionnelles. Si le patron réalise plusieurs chantiers en même temps, c'est le chef d'équipe qui veille sur les autres travailleurs, sur la réalisation des travaux, sur la qualité du travail. Son travail de coordination est rémunéré. Parfois, il est chargé de l'achat du matériel nécessaire à la réalisation du chantier, tel que le ciment, la peinture, les outils et autres. Il va seul ou avec un collègue au magasin (le plus souvent BRICO) pour acheter tout ce qu'il faut. Une simple observation des personnes fréquentant le BRICO à l'heure d'ouverture (8h du matin) permet de constater la présence de nombreux Polonais achetant du matériel. Ces achats s'effectuent d'habitude avec la voiture du patron ou une autre mais de préférence immatriculée en Belgique. Les ouvriers paient avec leur argent et remettent la facture au patron qui les rembourse ensuite. Le rôle d'un chef d'équipe ressemble à celui d'un intermédiaire sauf en ce qui concerne l'aspect financier. Ce dernier gagne une somme d'argent soit en prélevant 1 € sur chaque heure de travail de chaque ouvrier embauché (dans le cas du payement à l'heure) soit en négociant avec le patron le prix 'du total', il inclut une somme pour lui comme gratification pour la démarche effectuée. Le rôle du chef peut revenir aussi à l'un des associés

de la société, par exemple à celui qui connait une langue étrangère ou à celui qui est d'origine belge. Voici les propos de l'un des interlocuteurs :

> *« C'est mon associé qui s'occupe de l'organisation de travail. Il est Flamand, donc c'est plus facile pour lui à cause de la langue. Maintenant, c'est presque toujours de bouche à oreille. Un client nous recommande à un autre. Mon associé fait un devis. Puis, il s'occupe des matériaux. Mais cela est facile parce qu'il appelle un magasin, passe une commande et voilà. On achète toujours dans le même magasin où on a une réduction, une carte de fidélité. Après, l'un de nous, moi ou un autre Polonais, va chercher ces matériaux en voiture, les amène là où on travaille et on se met au boulot »* (Gieniek, 42 ans).

9.2.2. Précarité

Travailler dans la rénovation n'est jamais sûr. Les migrants masculins sont engagés pour des chantiers ou des tâches précises à durée limitée. Une fois ceux-ci terminés, ils se retrouvent sans travail. Les hommes sont donc obligés de chercher sans cesse du travail. Ils doivent s'arranger et composer leur emploi du temps afin qu'un travail succède à un autre et éviter ainsi de longues périodes d'inactivité. Dans les meilleurs des cas, les travailleurs cumulent plusieurs chantiers pour assurer une continuité d'embauche. Il arrive que certains Polonais restent sans emploi pendant quelque temps. Voici ce que nous a dit l'un des migrants interviewés :

> *« Il est plus difficile de trouver un boulot pour un homme. C'est normal. La rénovation d'une maison, tu la fais une fois tous les deux, trois, quatre ans mais tu la nettoies chaque semaine »* (Darek, 33 ans).

> *« Je pense qu'il est plus facile pour une femme de trouver du travail. Une femme trouvera toujours quelque chose, remplira la semaine. Tandis qu'un homme doit constamment chercher du travail ; un chantier finit et il doit à nouveau chercher »* (Ula, 41 ans).

9.2.3. Changements annuels du taux de l'activité dans ce secteur

Dans le secteur du bâtiment, nous pouvons parler de changements de taux d'embauche par rapport aux saisons parce que les travaux de rénovation se font plutôt en été qu'en hiver. Des moments privilégiés pour trouver un travail dans ce secteur sont le printemps et l'automne. Au printemps, les rénovations commencent, les patrons cherchent de nouveaux employés. Ce moment est conseillé aux nouveaux migrants comme période idéale pour commencer la recherche d'un emploi : la concurrence est moins élevée qu'en été et s'ils ont de la chance ils pourront continuer à travailler jusqu'en hiver, peut-être pas chez le même patron, mais ils pourront être recommandés à quelqu'un d'autre. La concurrence augmente en été avec l'arrivée des 'travailleurs saisonniers' : des étudiants, des élèves et des personnes en vacances en Pologne. En septembre, il est déjà plus facile de trouver un travail dans le bâtiment suite au départ des Polonais qui travaillaient ici pendant leurs vacances. Une partie des étudiants venus de Pologne restent encore en Belgique, mais ils sont moins nombreux que pendant les deux premiers mois de vacances, notamment à cause de la deuxième session d'examens. En automne, le travail sur les chantiers continue et la concurrence devient moins rude, il est donc possible de travailler jusqu'aux premiers froids. L'hiver représente sans doute la période la plus difficile pour les hommes migrants. Pendant l'hiver, il y a beaucoup moins de travail dans

le bâtiment, surtout à l'extérieur, et en plus, les autres secteurs, comme le jardinage et l'agriculture, n'offrent plus non plus de possibilités d'embauche supplémentaire. Certains migrants cherchent d'autres sources de revenus comme la vente des produits aux marchés par exemple. D'autres, profitent de cette saison pour rentrer en Pologne. Là-bas, soit, ils reprennent du travail (mais cela est rare), soit, ils s'occupent de leur propre maison (construction, rénovation), de la ferme familiale et/ou des enfants :

> *« Une partie des hommes rentrent en Pologne pour l'hiver. Ils repartent parce que c'est plus difficile de trouver du travail en hiver et pour s'occuper de leur propre maison et de leur famille etc.»* (Zdzichu, 32 ans).

> *« Moi, je suis venu ici à l'âge de 19 ans juste après mon service militaire. Je suis sorti de l'armée et je n'avais rien, pas un sou. Donc je suis venu ici pour gagner un peu, pour pouvoir moderniser la ferme de mes parents, acheter des machines. Et ça fait 12 ans que je vis entre Bruxelles et Zambrow... Je viens ici en avril, quand les travaux commencent, puis je rentre pour l'hiver chez moi pour travailler dans ma maison, voir ma famille, vivre un peu une vie normale parce qu'ici ce n'est pas normal. C'est seulement le boulot, le boulot, le boulot... ».* (Zdzichu, 32 ans)

9.2.4. Organisation journalière et hebdomadaire de l'emploi

Il y a des migrants qui travaillent, légalement ou pas, comme les autres employés, selon la règle de huit heures par jour. Dans le bâtiment, le travail est réalisé, en général, entre 7h30 et 16h30 ou entre 8h00 et 17h00. Vers 9h00 ou 9h30 du matin, une pause-café de 15 minutes est en général prévue. La pause-café est l'occasion de discuter, de prendre un petit déjeuner ou un thé, de fumer une cigarette. Vers 13h00 ou 13h30, une pause pour déjeuner est également prévue. Elle dure à peu près 30 minutes. Les 15 minutes qui restent chaque jour sont utilisées le samedi ou le vendredi afin de pouvoir finir le travail plus tôt, comme c'est le cas des fonctionnaires ou autres employés légaux. Les journées de travail chez certains migrants comptent parfois 10 ou 12 heures. Dans ces cas, une autre pause-café est prévue entre 16h30 et 17h00. Elle dure plus ou moins 15 minutes et leur permet de manger un sandwich, de boire un café ou/et de fumer une cigarette.

Cette règle est un peu générale, établie sur base des informations fournies par des migrants rencontrés, il est donc possible qu'une journée de travail varie d'un patron à l'autre. Mais, néanmoins, elle nous permet de constater que le travail illégal est structuré et qu'il possède certaines caractéristiques du travail légal, comme les horaires fixes, les pauses café ou déjeuners, les journées de travail plus courtes le vendredi ou le samedi.

9.2.5. Rémunération dans le secteur du bâtiment

Dans le cas des travailleurs migrants irréguliers, il n'est pas possible de parler d'un salaire mensuel stable et défini d'avance comme c'est le cas pour les travailleurs légaux. La rémunération qu'ils obtiennent change suivant différents facteurs, tels que la durée du travail chez le même employeur et le savoir-faire possédé. Elle dépend aussi du nombre de travaux ou d'heures effectués par mois selon la règle : plus on travaille plus on gagne.

Sur le marché de l'économie informelle bruxelloise, les ouvriers polonais sont rémunérés de deux manières différentes dans le secteur du bâtiment. Ils sont payés soit pour le temps consacré à réaliser un travail, soit pour une tâche précise.

Paiement pour le temps de travail

Dans le premier type de rémunération, nous pouvons distinguer le paiement à l'heure et le paiement à la journée. Selon les tarifs de la région bruxelloise de l'année 2006, un Polonais gagne, en général, de 7 à 10 € par heure de travail. Pour un homme sur un chantier le salaire moyen pour une heure commence à 7,5 ou 8 €. Ces tarifs, fournis par des Polonais rencontrés, confirment ceux proposés dans des annonces publiées dans l'un des numéros du *Vlan*, où la nationalité des personnes cherchant du travail n'est pas mentionnée mais, vu le prix proposé par heure il est possible que cela soient des Polonais. Voici deux exemples de ce type d'annonces :

« 3-4 H cher trav plaf carrel. peint. élect plomb expér. + auto + outil px 7-8€/h T. . » réf.125343 ; 27 avril 2005
« 3 HOMMES avec auto + outil + 13 expér cher trav maçon plomb élec plaf parq carrel peint 7-8€/H T.. » réf. 288600 ; 27 avril 2005

Selon certains des migrants avec qui nous avons discuté, les tarifs changent chaque année :

> *« Il y a trois ans, les tarifs commençaient à 5 € de l'heure. C'est très peu. Maintenant, ils commencent à partir de 6 €. Oui, habituellement le patron paie 6 euros à une personne qui ne sait rien faire mais il a besoin d'elle. Parfois, j'ai encore entendu parler d'un tarif de 5,5 € ou même 5 € pour des nouveaux arrivés ou d'autres étrangers, mais maintenant pour nous ça ne fait que monter »* (Mariusz, 27 ans).

Les salaires des travailleurs polonais qui exercent un travail non déclaré sont variés et négociables. Selon Gieniek, un des Polonais rencontrés à Bruxelles :

> *« C'est très varié. De 4 à 12 € de l'heure. Ça dépend si c'est un nouvel arrivé, s'il commence dans la profession ou s'il a déjà travaillé dans ce métier en Pologne. S'il est 'frais', 'fraîchement arrivé', il ne connaît pas la langue et il ne connaît pas de matériaux belges mais seulement polonais, il fait une sorte de stage, une période d'essai on va dire. S'il travaille bien, s'il a appris à travailler avec des matériaux belges, il reste et il a une augmentation de salaire. Il se spécialise un peu, le chef l'accepte, donc il voit encore son salaire augmenter, d'un demi euro par exemple. A ce moment là il peut gagner 6 ou 6,5 ou 7 €. S'il devient associé, il peut gagner de 8 à 12 €. S'il est indépendant, il gagne de 12 à 18 € »* (Gieniek, 42 ans).

Selon Mariusz, un autre Polonais rencontré et déjà cité :

> *« Les tarifs auxquels nous sommes payés varient aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ils dépendent de beaucoup de choses. Par exemple, d'un degré de familiarité avec le patron. Notre salaire dépend de toute façon du patron, car c'est lui qui paye. Mais ça dépend aussi d'autres choses comme par exemple : si tu connais la langue ? Si on peut te faire confiance ? »* (Mariusz, 27 ans).

Sur base des ces propos et de l'analyse d'informations obtenues au cours de notre recherche empirique, il est possible de distinguer quelques facteurs jouant un rôle déterminant dans les salaires obtenus par les travailleurs polonais. Ce sont :

a) stage migratoire

Le stage migratoire, c'est-à-dire la durée du séjour en Belgique, joue un rôle important dans le salaire qu'un migrant peut obtenir. Selon la règle non écrite, les nouveaux venus

gagnent moins parce qu'ils manquent, dans certains cas, d'expérience dans le travail de rénovation, parce qu'ils ne connaissent pas les matériaux ou les machines avec lesquelles ils doivent travailler et qu'ils ne connaissent aucune langue, sauf le polonais. Si le stage se déroule bien que le travailleur est accepté, il obtient une augmentation. Dans certains cas, les nouveaux arrivés sont payés moins, mais ils sont contents d'avoir un travail et d'apprendre quelque chose pour pouvoir plus tard obtenir un salaire plus élevé. Voici des propos d'un migrant à ce sujet :

> *« Au début tout le monde voulait me presser comme un citron. Je travaillais plus que les autres, mais j'étais moins bien payé. Mais je savais que je n'avais pas le choix parce que je ne savais rien faire. En Pologne, j'étais chauffeur, je n'ai jamais fait de rénovations ou d'autres travaux de ce type. J'étais donc content d'avoir ce travail et mon premier salaire. Je savais que plus tard je profiterais de ce savoir-faire et je gagnerais plus »* (Darek, 33 ans).

La durée du travail chez le même patron influence la rémunération qu'un travailleur immigré peut obtenir. Cela ressemble à l'embauche dans le secteur formel, où la personne fraîchement engagée doit effectuer une sorte de période d'essai. Le patron ne connaît pas encore le nouveau travailleur, il ne sait pas exactement ce qu'il sait faire ni s'il sera motivé pour réaliser les tâches qu'on va lui confier.

b) <u>type de travail effectué</u>

La règle en vigueur est la même que dans le cas d'embauche officielle où les personnes avec des compétences sont mieux payées que des travailleurs non qualifiés. Les ouvriers avec un certain savoir-faire arrivent même parfois à doubler le tarif habituel. Par exemple, un électricien avec des années d'expérience peut gagner jusqu'à 12 € de l'heure. Les tâches les moins compliquées, celles qui ne nécessitent aucune compétence, à part la force physique, sont les moins bien payées. Des personnes interrogées énuméraient les tâches suivantes : la démolition d'un mur, le détapissage, l'évacuation des sacs pleins de gravats.

Certains employeurs, aussi bien des patrons de sociétés que des particuliers, sont prêts à payer plus pour être sûrs de la qualité du travail. Ils attachent beaucoup d'importance à la qualité des travaux d'électricité et de plomberie. Voici les propos d'un des Polonais interviewés :

> *« C'est comme dans notre proverbe : 'celui qui achète pas cher, il achète deux fois'. Les gens préfèrent alors dépenser une fois 12 € par exemple pour la réparation d'une panne d'électricité que faire venir quelqu'un deux fois pour 6 € et en plus ne pas être sûr que tout soit bien fait, que ça ne va pas brûler ou exploser toute l'installation par exemple »* (Wieslaw, 44 ans).

c) <u>appréciation par le patron</u>

Si le patron apprécie le travail d'un ouvrier, s'il trouve qu'il peut lui faire confiance, s'il voit qu'il fait des efforts pour apprendre la langue (dans le cas des patrons non polonais), il peut décider d'augmenter le salaire. Dans certains cas, à part l'augmentation, le travailleur peut obtenir une prime, par exemple à Noël ou au Nouvel An. On peut lui proposer de travailler plus souvent ou de prester plus d'heures chez son patron, ce qui sera bénéfique parce qu'il obtiendra plus d'heures de travail sans devoir chercher. Il arrive aussi que le travailleur

obtienne une promotion et qu'il devienne chef d'équipe ce qui implique en général une augmentation de salaire. Tout cela ressemble au fonctionnement des relations de travail observées dans le milieu professionnel officiel, où un bon employé se voit gratifié de différentes formes de récompenses : des primes, des augmentations de salaire, des promotions, etc.

d) nationalité du patron

Selon des propos recueillis, les salaires les plus bas, tournant aux environs de 3 et 4 € de l'heure, sont gagnés par des personnes travaillant chez les Turcs et les Marocains. Les Polonais qui embauchent des compatriotes les paient aussi moins que les patrons belges, anglais, français, italiens ou irlandais. Des entrepreneurs ou des intermédiaires polonais embauchant leurs compatriotes les paient parfois au même tarif que les patrons turcs ou marocains.

> *« D'après ce que j'ai entendu, le pire est de travailler chez les Polonais et les Marocains. Ils ne paient pas très bien et il y a des problèmes avec eux. Aussi chez les Italiennes ce n'est pas bien car elles sont méchantes, mais elles paient correctement »* (Ula, 41 ans).

> *« Un Polonais trouve un travail pour une équipe. Donc il prend du patron 10 € par tête et par heure, mais il paye ses collègues 3 ou 4 € par heure et par tête »* (Leszek, 40 ans).

Dans le cas de paiement à la journée, le nombre d'heures n'est pas défini, et il peut varier entre 8 et 12 heures. Le salaire est prédéterminé et il oscille entre 50 à 80 € pour un jour du travail.

Paiement à la tâche

Le deuxième type de rémunération, à la tâche, est appelée par les Polonais « *total* » (du terme français : le total). Le « *total* » c'est la somme sur laquelle les deux parties de la transaction, le client et le travailleur, se sont mis d'accord auparavant. Le patron ne s'intéresse ni au nombre d'heures consacrées pour effectuer le travail, ni au nombre de personnes embauchées éventuellement pour la réalisation de la tâche. Dans ce cas, le salaire dépend du nombre de membres de l'équipe de travailleurs. Plus ils sont nombreux, moins ils gagnent. Le but est donc souvent de ne travailler qu'à deux ou à trois et le plus vite possible. Pour cette raison, les ouvriers travaillent même 7 jours par semaine, 10-12 heures par jour, mais ils gagnent plus d'argent.

> *«On est une équipe de trois gars. Trois Polonais. La semaine prochaine on doit finir un chantier à Uccle. On rénove un appartement. On fait de nouveaux châssis et un nouveau sol. On change des portes partout et il faut tout peindre. Je me suis mis d'accord avec le propriétaire de tout faire pour 1500 €. Si on est trois, facile à calculer, chacun gagnera 500 €. On bosse comme des dingues, mais si on avait pris encore un gars, on gagnerait moins. Donc, ce n'était pas intéressant pour nous »* (Andrzej, 38 ans).

Dans ce type de fonctionnement de l'emploi non déclaré, les immigrés ont intérêt à finir le travail au plus vite, surtout en été, quand il y a beaucoup de chantiers et beaucoup plus d'opportunités de gagner de l'argent. Mais il arrive que les ouvriers soient obligés de retourner sur un chantier pour corriger des erreurs commises à la suite d'un travail exécuté trop rapidement. Dans ce cas là, ils perdent du temps parce qu'ils ne sont pas payés pour les heures

supplémentaires. Parfois aussi, au cours du travail, certains problèmes non prévus auparavant, surgissent. Cela peut être une panne de machine ou d'électricité, une fuite d'eau, un contrôle de police, etc. Tout cela exige du travail supplémentaire et provoque du retard et une perte de temps. Malgré ces inconvénients, l'emploi selon le mode du « total » est apprécié par beaucoup de polonais. Ils peuvent travailler à leur rythme, le soir ou le week-end. Cela joue beaucoup dans le cas de jeunes pères qui doivent adapter leurs horaires à celui de leur femme et de leurs enfants.

L'analyse de l'emploi irrégulier des hommes polonais dans le secteur du bâtiment montre que ce type d'embauche possède certaines caractéristiques du travail légal, notamment en ce qui concerne la rémunération. Les salaires augmentent avec l'ancienneté et l'acquisition des compétences. Un système de primes, d'augmentation et de promotion existe comme c'est le cas dans l'embauche officielle. Les travailleurs apprécient la flexibilité d'emploi, mais d'un autre côté, ils doivent être disponibles et prêts à travailler même les week-ends ou les jours fériés si la situation ou le patron l'exige. Tout cela veut dire que l'irrégularité d'embauche n'exclut pas l'existence de certaines règles qui sont respectées même si elles ne sont pas écrites et malgré l'absence de contrat de travail. La stabilité dans la relation de travail dépend aussi largement de la confiance qui se crée entre les partenaires (employeur et employés). Sur ce point, les travailleurs polonais semblent disposer d'une réputation positive qui contribue à maintenir le système en faisant peser sur leurs épaules l'absence de protection sociale, d'un cadre légal protégeant leur contrat de travail et un salaire aux normes conventionnelles.

B. Secteur de la domesticité

D'après les résultats de notre recherche, le ménage constitue l'occupation principale des Polonaises séjournant à Bruxelles, ce qui confirme le constat de Beata Siewiera, selon laquelle 80% de toutes les immigrées polonaises étant en Belgique travaillent comme femmes de ménage (Siewiera 1995 : 85).

Certaines migrantes travaillent aussi comme maîtresses de maison, garde-malades ou nourrices. Comme nous l'a dit l'un des Polonais : « *Les femmes ne viennent pas ici pour être assises au bureau. Elles viennent, elles prennent la brosse, le seau et elles bossent* », mais c'est le travail de femme de ménage qui domine, non seulement dans le milieu des migrantes polonaises, mais il est également le plus souvent effectué par toutes les femmes immigrées sans permis de séjour et permis de travail (Leman 1995 ; Weinert 1991).

La notion de femme de ménage ou d'aide ménagère, ne consiste pas seulement à faire le ménage. Elle englobe différentes sortes de tâches. Il y a des femmes qui « travaillent comme femmes de ménage, d'autres comme bonnes d'enfants mais d'autres tâches leur incombent également : elles repassent, effectuent divers travaux de couture, préparent (occasionnellement) et servent les repas, elles veillent sur la maison ou sur les animaux domestiques en l'absence de leur employeur ; elles tiennent compagnie à des personnes âgées… » (Leman 1995 : 15). La description des tâches dont sont chargées des migrantes rencontrées à Bruxelles, est confirmée par l'analyse de Johan Leman.

9.3. Types d'embauche des femmes de ménages

Analysant la question des aides ménagères ou de femmes de ménage, il faut distinguer trois formes d'embauches : les employées internes, les employées semi-internes et les employées externes.

9.3.1 Femmes de ménage internes

La première catégorie concerne le type d'embauche où les femmes habitent dans la maison de l'employeur. D'après Johan Leman, « il s'agit pour la plupart de femmes sans documents, et très rarement de femmes autochtones» (Leman 1995 : 15). Le poste de femme de ménage interne est appelé dans le jargon polonais bruxellois « *stalka* », c'est-à-dire quelque chose qui est stable, un endroit où l'on se trouve tout le temps. Ce type de travail donne la possibilité d'apprendre le Français et offre un logement ce qui n'est pas négligeable pour quelqu'un qui ne sait parler aucune langue étrangère, qui ne connaît pas la ville et/ou ne possède pas de connaissances ou de contacts pouvant faciliter l'installation à Bruxelles. Pour ces raisons, un « *stalka* » est recherché en général avant tout au début du séjour en Belgique. Il s'agit souvent d'un emploi occupé par une migrante pionnière, à savoir celle qui est la première à partir dans le cadre d'une chaîne migratoire ou de la circulation migratoire. Voici une annonce qui confirme que de nouveaux migrants recherchent ce genre d'emploi :

> « Jeune fille, encore en Pologne, cherche une 'stalka' à Bruxelles ou ailleurs. Tél. » (Gazetka, n°35, octobre 2004 : 17)

En général, après un an ou deux chez un patron à « *stalka*», la femme quitte son « *poste* » et cherche un travail payé à l'heure. Cette situation est possible, parce que, soit elle a déjà des amis qui peuvent l'aider dans sa recherche de travail, soit parce qu'elle a trouvé toute seule un nouvel emploi.

L'embauche de façon interne possède beaucoup d'inconvénients. Elle est moins bien payée que le travail à l'heure parce qu'une partie du salaire est retenue pour couvrir les frais de logement et de nourriture. Les heures de travail sont rarement définies, il s'agit plutôt de quantités de tâches et d'occupations que la femme doit effectuer, les horaires varient de 4 à 12 heures par jour. Le temps de travail devient alors presque illimité. « *Stalka*» restreint le sentiment de liberté. En outre, l'intimité de l'immigré est très limitée. C'est pourquoi les jeunes qui éprouvent plus de facilités à trouver un emploi que les femmes plus âgées n'apprécient pas ce genre de postes. Elles peuvent donc choisir entre travailler à « *stalka* » ou faire le ménage à l'heure. Les femmes plus âgées qui ont plus de problèmes pour trouver un travail, sont souvent moins exigeantes et décident plus souvent de travailler en « *stalka*», même après quelques années passées en Belgique. C'est cependant le genre de travail le moins recherché dans le milieu polonais car il expose les travailleurs à des risques d'abus plus élevés de la part des patrons. Les abus identifiés au cours de nos entretiens sont : la malnutrition, le manque de logement convenable (par exemple le manque de chambre séparée ou le manque de chambre tout court), la surcharge du travail, le manque de jours de repos. Cette forme d'embauche est assez classique dans l'histoire des migrations féminines et du travail féminin,

il correspond au travail de bonnes (Morelli 1993b). Une variante en est le recrutement de jeunes filles au pair que nous n'avons pas rencontrées dans notre recherche.

9.3.2 Femmes de ménage semi-internes

Les immigrées embauchées de cette façon travaillent tous les jours chez le même patron mais elles habitent en dehors du lieu de travail ce qui leur permet de garder plus facilement le contact avec leur famille et leurs amis qu'en étant dans une « *stalka* ». Dans le milieu polonais le travail de femme de ménage semi-interne est appelé « *stalka dochodzaca* », ce qui signifie un travail stable, mais qui exige un déplacement pour s'y rendre.

Leurs horaires sont définis à l'avance et elles sont payées à l'heure. Si le patron leur demande de prester des heures supplémentaires, pendant le week-end ou la nuit (par exemple pour garder une personne malade), il paye les heures supplémentaires et parfois même à un taux plus élevé, comme cela est pratiqué dans l'embauche légale. Ces femmes bénéficient d'une plus grande liberté qu'en « *stalka* », elles sont libres de leurs occupations en dehors du travail. Beaucoup de migrantes interrogées, trouvent cette forme d'emploi moins « *humiliant* » qu'une « *stalka* » où il faut habiter chez ses patrons. Voici des propos qui vont dans ce sens :

> *« Quand j'étais à « stalka », je me sentais comme une vraie servante du XIX siècle. Pour tout il fallait demander l'accord des patrons, même pour aller à la messe ou pour sortir au cinéma. Maintenant, avec « stalka dochodzaca » je fais mon travail, je dis « au revoir », je ferme la porte et je suis une femme libre. Je peux faire ce que je veux »* (Grazyna, 36 ans).

9.3.3 Femmes de ménage externes

Le troisième type d'embauche consiste en heures de travail prestées chez différents employeurs. Le nombre d'heures de travail et le salaire sont déterminés à l'avance. L'immigrée vient au domicile de l'employeur, effectue le travail demandé, reçoit son salaire et s'en va. Les employées externes, travaillent souvent dans plusieurs endroits, tout comme les femmes belges (Leman 1995 : 15). Le poste de femme de ménage externe, appelé « *godziny* », c'est-à-dire, « *les heures* », est le plus apprécié par les immigrées. Les tâches sont précises, les heures et les jours de travail bien définis et toujours à l'avance. Cela permet aux travailleuses de compléter la semaine de travail selon leurs propres besoins et possibilités. Par exemple, une femme avec des enfants, préfère terminer plus tôt le mercredi pour pouvoir aller chercher ses enfants à l'école, mais elle peut travailler le samedi matin quand son mari est en congé. Une autre, qui veut gagner le plus possible pour rentrer en Pologne au plus vite, peut travailler six jours par semaine, dix heures par jours. Dans ce type de travail, l'immigrée conserve toujours sa liberté. .

Des annonces publiées par les migrants polonais dans *Gazetka* et *le Vlan* confirment l'existence de ces trois types d'embauche dans le milieu du ménage. Voici quelques exemples :

« Jeune fille, actuellement en Pologne, cherche 'stalka' ou 'stalka dochodzaca' (poste de femme de ménage semi-interne) à Bruxelles ou dans environ. Connaissance de français et anglais : communicative. Tél. » (Gazetka, n°44, septembre 2005 : 17)

« DAME cherche trav nettoyage garde pers en interne/externe sérieuse T… » Le Vlan (réf. 143074) 22 février 2006
« D sér. avec réf. exp. ch. trav. mén. nett. rep. gd. enft. l'heure semi int. T… » le Vlan (réf. 213126) 22 février 2006

« J'ai 20 ans. Je cherche une 'stalka dochodzaca' (poste de femme de ménage semi-interne) ou des heures, de préférence à Bruxelles. Tél. » (Gazetka, n°39, mars 2005 :16)

« Une femme de 40 ans, honnête, travailleuse, cherche du travail. Je prendrai des heures, stalka ou je remplacerai quelqu'un pendant les vacances (juin, juillet). Tél. » (Gazetka n°43, juillet - août 2005 : 9)

« Je cherche des heures. Tél. » (Gazetka n°39, mars 2005 : 16)

La formulation de la dernière annonce est emblématique de connaissance commune de ce que signifie « des heures ». La personne qui cherche du travail ne précise même pas qu'il s'agit de ménage. Nous pouvons supposer que c'est le résultat de l'ampleur du phénomène : il est tellement répandu qu'il est inutile d'ajouter le type de travail recherché parce que tout le monde sait de quoi il s'agit. L'universalité de ce phénomène à Bruxelles peut être également confirmée par une forte association du travail de femme de ménage avec le milieu polonais dont nous nous sommes rendu compte au cours de notre travail. Pour beaucoup d'habitants de la capitale belge, « la Polonaise » est devenue synonyme de femme de ménage comme cela était auparavant le cas de femmes d'origine italienne, espagnole ou portugaise (Morelli 1993b). Au cours de notre séjour en Belgique, nous avons été souvent confrontés à cette situation où on s'adressait à nous pour trouver une personne pour faire le ménage à la maison. La façon de formuler cette demande nous a autant étonnées que choquées. La phrase la plus souvent utilisée était la suivante : « trouvez-moi une Polonaise » sans même préciser qu'il s'agissait d'une femme de ménage ce qui était évident pour nos interlocuteurs. On formule la demande comme si on cherchait un objet commun : « Trouvez-moi une Polonaise, de préférence parlant un peu anglais, pour trois-quatre heures par semaine ». La même attitude est observée dans d'autres milieux de travail, pas seulement dans le ménage. Ainsi, il ne fait aucun doute que l'association « Polonaise » et « femme de ménage » constitue un savoir quotidien, il participe de la construction de ce que Geertz (1986) nomme un savoir local. A Bruxelles, cette association est répandue, connue, partagée, tolérée, au point qu'elle était aussi formulée lors de la présentation de ma recherche auprès des responsables de recherche scientifique à Bruxelles.

9.4. Caractéristiques du travail des femmes de ménage

Le travail d'une femme de ménage payée à l'heure est le plus répandu dans le milieu des migrantes polonaises et pour cette raison nous allons le décrire plus avant.

9.4.1. Accessibilité

D'après les personnes interrogées, les femmes trouvent plus facilement du travail que les hommes, ce qui est lié aux particularités des emplois de la femme, c'est-à-dire les travaux domestiques. Il est plus facile de trouver un travail pour une femme parce qu'il existe une grande demande pour le type d'emploi qu'elles effectuent. Nous constatons que cette demande s'accentue depuis quelques années à la suite de l'augmentation de l'activité professionnelle féminine (Coutrot, Kieffer, Silberman 2004 : 98). Nous sommes d'accord avec Slimane (1995) qui constate que « le recours aux travailleurs étrangers clandestins dans les 'services domestiques' va de pair avec l'augmentation de la part de la population féminine sur le marché du travail. Cela se traduit concrètement par un renforcement de la demande de main-d'œuvre clandestine féminine, pour effectuer des tâches ménagères et la garde d'enfants » (Slimane 1995 : 28). Ce taux d'activité professionnelle relativement élevé parmi les femmes vivant à Bruxelles constitue d'après nous l'une des plus importantes structures d'opportunités jouant un rôle fondamental dans le développement des flux migratoires féminins d'aujourd'hui. Il faut très clairement souligner que le cas de Bruxelles est assez spécifique. En reprenant le concept d'une ville globale proposé par Sassen (2001) où on peut observer des processus locaux à travers lesquels la globalisation du monde actuel prend forme, nous apercevons toute cette complexité des transformations socio-économiques liant différents acteurs sociaux au niveau européen. Plus concrètement, nous pouvons voir que le souhait d'entreprendre une activité professionnelle par des femmes de familles aisées belges et étrangères vivant à Bruxelles, et notamment des fonctionnaires européens, contribue à augmenter la demande de services domestiques. En raison de la qualité de *dirty woork* (Andreson 2000) associé au travail domestique, peu de femmes belges ou étrangères résidentes sont attirées par ce type d'emploi. Ceci provoque un appel de main-d'œuvre étrangère. Cette demande de services domestiques contribue à la féminisation de certains flux migratoires et au développement de nouvelles migrations typiquement féminines. Elle contribue également au développement au secteur domestique lui-même en faisant de celui-ci un élément important de l'économie informelle européenne (Mozère, Maury 2002) même si en Belgique ce secteur s'est régularisé partiellement avec le développement des titres-services. Toutefois, les travaux récents démontrent que le système des titres-services est majoritairement occupé par des femmes étrangères à Bruxelles (Martiniello *et al.* 2010 ; Martiniello *et al.* 2012).

En effet, le marché de la domesticité ne s'est pas seulement développé parce qu'il y a des femmes autochtones qui désirent avoir des femmes de ménages. L'accroissement de ce marché de l'emploi tient aussi au développement international de la capitale européenne. D'une certaine manière, l'arrivée de nombreux couples ou de femmes seules étrangers disposant d'un haut niveau de qualification, et travaillant soit pour des institutions internationales telles que les institutions européennes, l'OTAN soit pour des sociétés qui

s'établissent à Bruxelles en fonction de son rôle européen, conduit à l'augmentation de demandes de femmes de ménages. Ceci est d'autant plus fort que ces femmes seules ou les femmes en couple travaillent le plus souvent et, revendiquant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la réalisation des tâches ménagères, en viennent à externaliser sur une autre femme les tâches du travail domestique. En cela, Bruxelles qui n'est pas considérée par Sassen (1991) comme une *Global City*, a toutes les caractéristiques de cette dernière où une migration de hauts niveaux de qualification est accompagnée d'une migration de personnes faiblement qualifiées.

9.4.2. Travail solitaire

Contrairement au travail des hommes, les femmes de ménage travaillent seules. Leur travail solitaire peut avoir une double forme. D'un côté, elles effectuent leurs tâches seules parce qu'elles ne travaillent pas en équipe, sauf celles qui sont embauchées pour des entreprises de nettoyage mais, cette situation est peu répandue dans le milieu polonais. D'un autre côté, dans certains cas, elles travaillent sans avoir de contacts directs avec les employeurs qui sont absents de la maison durant la journée et qui laissent à leur employée une liste de tâches à accomplir et l'argent pour le travail. La solitude au travail est parfois appréciée par les migrantes :

> *« Cela ne me dérange pas de faire le ménage. Personne ne m'embête quand je travaille et j'ai le temps de penser à certaines choses»* (Krystyna, 28 ans).

Mais parfois, la solitude sur le lieu de travail est considérée comme l'une des raisons expliquant le manque de progrès en français ou en néerlandais :

> *« Dans toutes les maisons où je travaille, je suis seule. Je n'ai pas l'occasion de parler français au travail, et quand je rentre chez moi, on parle polonais. Je n'ai personne avec qui parler dans cette langue »* (Gosia, 29 ans).

Le travail solitaire peut renforcer chez certaines migrantes le sentiment d'aliénation ressenti dans le pays étranger. Ce sentiment d'isolement pèse particulièrement chez migrantes qui ne peuvent communiquer qu'en polonais.

9.4.3. Flexibilité

Travaillant comme femme de ménage externe, l'immigrée organise elle-même son emploi du temps selon ses besoins. Elle peut gérer le nombre d'heures de travail effectuées par semaine et par jour. Si pour certaines raisons, la femme a besoin d'avoir un jour moins chargé, elle peut prendre moins de travail, et travailler plus les autres jours. Cette flexibilité du travail compte beaucoup, notamment pour les jeunes mamans parce qu'elle leur permet de travailler en tenant compte de leurs contraintes.

9.4.4. Sécurité

L'espace privé offre une certaine sécurité et protège des contrôles de police ou de l'inspection du travail. Cette raison est importante vu l'illégalité du travail effectué par les immigrées. Selon Morokvasic : *« les femmes polonaises sont, compte tenu du caractère privé de leurs lieux de travail, plus à l'abri des contrôles policiers que les hommes travaillant dans*

des lieux publics et des entreprises » (Morokvasic 1996: 144). Selon un représentant de l'Inspection sociale que nous avons rencontré: « l'occupation étrangère dans le lieu de travail domestique c'est quelque chose de très compliqué à contrôler en ce sens que cela se passe dans des lieux fermés qui sont d'office protégés par l'inviolabilité du domicile, et surtout sur Bruxelles on n'a pas d'indications où cela se passe ». Selon le même inspecteur, il est difficile de se rendre compte du travail au noir chez les particuliers à Bruxelles parce qu'il est plus difficile de repérer des travailleuses immigrées parmi la foule de personnes se rendant au travail. « Il y a eu, par exemple, une opération à Waterloo il y a moins d'un an. Nous avons constaté qu'un bus du matin venant de Bruxelles transportait des personnes d'apparence étrangère et d'un certain âge, et qui disparaissaient dans des maisons privées. La police locale avait fait des observations et ensuite, avec l'autorisation du juge, avait fait une série de contrôles dans des habitations privées et avait constaté une série d'infractions. A Bruxelles ce serait impossible parce que les personnes se déplacent en trams, en bus, ça va à peu près dans tous les sens et on n'aurait pas d'indications fiables ». Les personnes qui font le ménage à domicile sont alors plus faciles à dissimuler que les hommes sur les chantiers, ce qui peut encore renforcer leur embauche sachant que le patron est pratiquement intouchable même s'il emploie chez lui au noir l'immigrée sans papiers.

9.4.5. Stabilité d'emploi

Contrairement au travail des hommes, l'emploi des femmes est plus stable et relativement assuré au cours de l'année. Cette forme d'embauche permet de tisser des liens avec la famille pour laquelle l'immigrée travaille surtout si elle travaille pour elle depuis plusieurs années :

> *« Moi, j'ai encore les heures (de ménage) que j'ai acheté il y a 11 ans. Tandis que les hommes travaillent par exemple, deux semaines ou un mois et doivent à nouveau chercher du travail »* (Grazyna 1, 36 ans).

Avec le temps l'immigrée devient un élément stable dans le paysage familial ou même un peu un membre de la famille. De plus quand une immigrée rentre en Pologne, soit pour les vacances soit pour un accouchement, sa place est occupée par une cousine ou une amie, ce qui lui permet de reprendre son emploi chez les mêmes employeurs. Un système familial ou amical assure à la fois une sécurité à la fois pour l'employeur et pour l'employée.

Contrairement au travail des hommes, l'été constitue pour les femmes, le seul moment de l'année où elles peuvent partir en vacances ou plus exactement, rentrer au pays. Deux facteurs jouent ici un rôle important. Premièrement, les patrons partant en vacances n'ont pas besoin d'une femme de ménage. Deuxièmement, si les patrons d'une femme de ménage ne partent pas, mais qu'elle veut partir, il est très facile de trouver une remplaçante. Pendant les vacances beaucoup de jeunes filles et d'étudiantes cherchent du travail et sont prêtes à remplacer l'immigrée souhaitant retourner au pays. Souvent il est même inutile de passer une annonce parce que dans la famille proche de l'immigrée il y a quelqu'un qui veux bien venir travailler en Belgique pendant un mois par exemple. Malgré cette situation favorable sur le marché du travail domestique, il n'est pas facile pour certaines femmes de prendre de congés en été. Ceci concerne prioritairement les immigrées travaillant chez différents patrons, ce qui est le cas le plus répandu dans le milieu du ménage.

9.5. Rémunération dans le secteur des services aux particuliers

Le système de rémunération dans le secteur du ménage et des travaux domestiques est différent de celui du bâtiment. C'est la forme d'embauche de la migrante qui détermine des possibilités de gagner plus ou moins. Les femmes de ménage ou filles au pair « internes », habitant chez l'employeur, obtiennent une rémunération mensuelle. Par contre, celles qui sont embauchées de façon « extra muros » (femme de ménage ou filles au pair) reçoivent de l'argent pour chaque heure de travail.

Dans le premier cas, les femmes de ménage travaillant selon le mode de « *stałka* » gagnent entre 450 et 600 €, la moitié d'un salaire moyen composé d'heures de ménage ou de baby-sitting. Les Polonaises embauchées de cette façon-ci gagnent moins d'argent parce qu'elles sont logées et nourries. Dans le deuxième cas, une Polonaise travaillant comme femme de ménage « externe» gagne le plus souvent, selon les tarifs de la région bruxelloise de l'année 2006, 7 € l'heure. Les tarifs moins fréquents mais existants oscillent entre 8 et 10 € de l'heure. Il arrive qu'elles gagnent moins, environ 6 € de l'heure. Voici une annonce du Vlan avec le tarif mentionné :

« DAME cher trav mén nettoyag repass. avec expér 6 € /H T. » (réf. 213128) (Vlan, 22 février 2006).

La rémunération des migrantes travaillant comme filles au pair oscille le plus souvent entre 7 et 8 €. Certaines jeunes Polonaises qui gardent des enfants d'autres immigrés venus de Pologne gagnent 1 à 1,50 € heure ou 12 € pour une journée entière de travail. Ce sont souvent des femmes qui elles-mêmes ont des enfants ou des jeunes filles venues pour passer les vacances dans leur famille. Pour ces dernières, il s'agit parfois d'un premier travail grâce auquel elles gagnent leur argent de poche.

Les prix pour le travail domestique « extérieur » dépendent, comme c'est le cas chez les hommes du bâtiment, de quelques facteurs :

- **nombre d'heures effectuées dans la maison donnée**

Selon la règle en vigueur dans le milieu de la domesticité : à partir d'un certain seuil moins d'heures les femmes prestent et plus cher est le taux horaire. Ainsi, une femme migrante gagne plus par heure si elle vient pour travailler peu d'heures. Cette relation est liée aux frais de transport et le temps consacré pour le déplacement d'une femme de ménage.

> *« Je trouve que c'est normal. Si je perds presque une heure pour aller là-bas pour deux heures seulement, et puis encore une heure pour le retour, ils doivent me payer plus. Le temps de déplacement c'est pour moi le temps perdu : je ne travaille pas »* (Wanda, 55 ans).

> *« Chez la patronne où j'ai seulement deux heures, je gagne 8,5 € de l'heure. C'est près du métro Belgica, donc c'est loin pour moi. Elle devait me payer encore les tickets, mais comme j'ai un abonnement je n'ai pas demandé cela. Mais à Nivelles par exemple, là, je gagne seulement 6,50 € par heure, mais j'y travaille 9 heures. Et comme c'est loin aussi, ils me remboursent les billets de train. Je mange aussi là-bas à midi »* (Monika, 23 ans).

Nous voyons que la valeur du travail est négociée et elle change par rapport à la quantité « achetée ». Le travail est traité comme n'importe quel autre bien à vendre où on peut baisser le prix dans le cas où la quantité fournie, ici d'heures, s'accroît.

- **stage du travail chez le patron**

Les femmes migrantes qui ont commencé à travailler chez un employeur il y a quelques années sont moins bien payées que celles qui ont commencé récemment. Les tarifs dans le milieu du ménage changent, le travail est de mieux en mieux payé, mais les augmentations, dans le cas des accords une fois conclus, suivent moins vite les changements tarifaires sur le marché du travail. Il y a eu une revalorisation du travail ménagé au cours du temps.

> *« Les heures anciennes, que j'ai depuis 97, ne sont pas bien payées. Je gagne là-bas 6 € de l'heure. Mais ici, à Etterbeek, j'ai des nouvelles heures et j'en ai négocié déjà 8,50 € »* (Ewa, 45 ans).

> *« Celles qui arrivent maintenant et qui commencent maintenant gagnent plus. Mais il est plus difficile de trouver un bon travail et la vie est aussi plus chère, donc je pense que finalement c'est la même chose »* (Grazyna, 36 ans).

Les migrantes qui sont employées, et c'est particulièrement le cas de certaines femmes rencontrées, chez les mêmes patrons depuis plusieurs années ont des avantages non matériels qui sont également importants. Ce sont par exemple :

- la possibilité de compter sur des patrons en cas de besoin (prêt d'argent, aide dans la recherche d'un hôpital, etc.) ;
- l'aide des patrons dans les traductions, l'interprétariat ; l'obtention des papiers ;
- l'aide dans la recherche d'un nouveau travail pour la travailleuse ou quelqu'un de ses proches (mari, cousine, sœur, etc.) ;
- des arrangements pour les vacances, les jours fériés, etc. ;
- la connaissance des tâches à réaliser, la tranquillité durant le travail.

Ces avantages comptent énormément pour les femmes migrantes, ce qui explique pourquoi elles ne changent de travail pour une occupation mieux rémunérée, mais gardent leur emploi chez des patrons qu'elles connaissent déjà. L'importance de ce côté « social » du travail semble être encore renforcée chez les travailleurs migrants irréguliers qui ne peuvent pas compter sur d'autres formes officielles ou légales de soutien. Ceci démontre combien dans la relation de travail la dimension pécuniaire n'est pas la seule à prendre en compte pour évaluer la qualité de l'emploi occupé.

- **nationalité du patron**

Comme c'est le cas dans les travaux de rénovation, la nationalité du patron a également une influence sur la rémunération d'une migrante du secteur des travaux domestiques. Mais, dans ce cas, les différences existantes dans les salaires sont beaucoup plus individualisées et dépendent de l'expérience acquise par chaque migrante. Il est alors beaucoup plus difficile de constater quelles nationalités sont considérées comme étant les meilleures ou les moins bons employeurs avec une seule exception concernant les Polonais. Les migrantes interrogées partageaient un point de vue : le travail chez les compatriotes était le moins intéressant du point de vue financier. Selon certains migrants interrogés, les différences de salaires entre ceux

qui travaillent chez les Belges ou autres étrangers et ceux qui sont embauchés par des Polonais peuvent atteindre même 50%. Des employeurs polonais paient moins leurs compatriotes que les patrons d'autres nationalités, souvent ils essaient de repousser la date de paiement ou ils paient moins que prévu. Il s'agit ici alors du phénomène de l'exploitation intra communautaires observé également dans le cas d'autres communautés, comme par exemple dans le milieu de migrants roumains en Espagne. Ceux qui travaillent chez d'autres Roumains sont moins payés que s'ils étaient embauchés par des Espagnols. Mais dans le cas roumain en Espagne, ce phénomène est observé uniquement dans le secteur où travaillent des hommes (Serban 2003 : 191) tandis que chez les Polonais, cela concerne aussi bien le bâtiment que le secteur des travaux domestiques. Voici des propos de deux des personnes interrogées :

> *« Chez les Polonais on n'est pas bien payé. Et il n'y a pas de règle qu'il s'agisse de ceux qui sont ici depuis la guerre ou de ceux venus travailler à la Commission. Ils pensent qu'ils nous font une gentillesse de nous embaucher et qu'on devrait être contents d'avoir un boulot et on devrait encore les remercier »* (Izabela, 47 ans).

> *« Mon premier patron était Polonais. Je venais d'arriver, je ne connaissais pas encore un seul mot en français. C'était pratique de travailler chez un compatriote. Mais, il n'était pas honnête avec moi. Après un an je gagnais toujours la même chose et c'était beaucoup moins de ce que je devrais gagner normalement. Il m'a promis d'aider pour avoir les papiers, mais c'était juste une promesse pour que je reste travailler chez lui. Il voulait augmenter mon salaire quand je lui ai dit que j'avais un autre emploi. Je commençais bosser chez un Belge et c'était mieux. J'ai pu commencer à économiser un peu et à déménager dans un meilleur studio »* (Darek, 33 ans).

- **<u>appréciation par le patron</u>**

Si le patron ou la patronne considère que la personne embauchée travaille bien ou qu'elle travaille depuis quelque temps sans avoir une augmentation, il/elle peut décider de payer plus pour le travail effectué. Nous pouvons nous demander si dans le cas de la domesticité, il est possible de faire mieux sont travail ou pas. D'après des déclarations entendues durant la réalisation du travail de terrain, il y a toute une série de comportements et de qualités qui influencent la perception des patrons du travail effectué et qui peuvent en conséquence, mener à une augmentation de salaire. Il est par exemple important de travailler vite mais avec précision. Cela concerne notamment le repassage, *« les plus appréciées sont celles qui savent repasser vite, mais bien »*. Il est également important de faire attention en travaillant, par exemple pour ne pas casser des bibelots, des verres ou des objets en verre, pour ne pas abîmer des meubles, des tableaux et des souvenirs familiaux en faisant les poussières ou en passant l'aspirateur. Les patrons apprécient des femmes propres, ponctuelles, ne sortant jamais avant l'heure même après avoir fini le travail, mais bien au contraire, restant 5 à 10 minutes de plus sans demander de l'argent supplémentaire, ainsi que celles qui ne prennent pas de pauses pour répondre au téléphone[1] ou pour fumer une cigarette. Il est aussi apprécié de trouver une remplaçante pendant les départs en vacances ou les périodes de maladie pour ne pas laisser des employeurs sans femme de ménage. Pour les patrons, compte aussi la disponibilité de l'employée dans le cas d'un travail supplémentaire par exemple pendant ou après une fête organisée à la maison.

1 Pour fixer un RDV en vue de réalisation d'un entretien, il nous a fallu appeler des femmes migrantes le soir parce que dans la journée elles ne répondaient pas au téléphone.

- **le « savoir négocier » de la migrante**

C'est un facteur dont nous ont parlé certaines des femmes interrogées, en soulignant la nécessité de négocier leur futur salaire. La négociation peut concerner aussi bien le montant payé à l'heure que le remboursement des tickets de transports en commun. Une bonne négociatrice possède certaines qualités indispensables pour obtenir ce qu'elle veut : jeune âge, connaître le français ou l'anglais et la capacité à négocier, ce qui veut dire *« être dure en négociations et ne pas céder facilement même 50 centimes »*. Voici des propos de l'une des femmes rencontrées :

> *« Les jeunes, elles, elles sont plus fortes que nous pour ne pas se laisser faire. Surtout celles qui parlent un peu le français ou l'anglais. Elles n'ont plus peur comme nous auparavant. Nous ont se disait : on est ici sans papiers, on doit prendre ce qu'ils nous donnent. Et maintenant, je vois toutes ces jeunes filles comment elles se débrouillent en se moquant des papiers ou du séjour illégal »* (Gienia, 55 ans).

Il est conseillé de négocier un bon tarif dès le début du travail dans une famille, sachant qu'il est mal vu de demander une augmentation avant au moins un an chez les mêmes employeurs. Après un an ou parfois plus, les migrantes demandent une augmentation, surtout si les patrons sont contents et qu'ils ne veulent pas avoir une nouvelle femme de ménage. Voici une histoire parlant de la négociation :

> *« Il faut faire comme celle, comment elle s'appelle ? ... Maria. Il faut faire comme Maria. Elle voulait avoir des heures pour 9 € et elle les a eues. Elle a dit à ses patrons : « Si vous n'êtes pas contents, trouvez-vous quelqu'un d'autre. Moi, le ménage je le trouverai toujours, mais pour vous, ça va être plus difficile. Personne ne viendra ici, si loin [il s'agissait d'une demeure en banlieue bruxelloise –EK] pour travailler pour 7,5 € avec tout ce qu'il y a à faire ». Et elle dit, Maria, que là-bas c'est un vrai bordel à ranger à chaque fois : 4 enfants, 2 chiens et 2 chats dans la maison, la cuisine à faire, le ménage, le repassage, les vitres à laver et plein de bibelots d'Afrique à dépoussiérer une fois par semaine. Mais tu vois, elle n'a pas cédé Maria, et elle a eu ce qu'elle voulait »* (Ewa, 45 ans).

Sur base de l'analyse des revenus qu'elles obtiennent, des migrantes exerçant le métier de femme de ménage externe, « (...) il semble que les femmes sans documents ne soient pas sous-payées dans ce secteur, par rapport à leurs homologues autochtones » (Leman 1995 : 15). Mais, selon nous, sous une condition : être d'origine polonaise. Des informations obtenues de la part de personnes interrogées montrent qu'il existe des différences de rémunération des personnes embauchées par rapport à leur nationalité, et cela aussi bien dans le milieu du ménage que celui du bâtiment. Cet aspect nous renvoie à la question de la concurrence sur le marché du travail illégal que nous avons développé(e) dans la partie précédente de notre étude.

C. *En marge de la rénovation et de la domesticité*

De nombreux travailleurs polonais sont aussi embauchés dans des activités professionnelles qui sont dans la continuité du travail dans le bâtiment ou de celui de la domesticité. Parmi les personnes rencontrées, plusieurs migrants ont aussi travaillé dans l'hôtellerie, le jardinage ou la conciergerie, des activités elles aussi relativement anciennes pour les migrants.

Dans les restaurants ou cafés, les Polonaises sont le plus souvent employées comme serveuses ou aides cuisinières. Les hommes, font la plonge ou, comme les femmes, aident dans la cuisine. Deux migrants polonais masculins travaillaient comme « *hommes à tout faire* » dans deux hôtels bruxellois, dont un situé au centre de la ville. Le travail « *d'un homme à tout faire* » concerne d'un côté, des travaux de rénovation et de réparation et, d'un autre, le travail de porteur ou de concierge de nuit. Voici un exemple :

> *« Je travaille dans un hôtel près de la Grande Place. Très cher cet hôtel, mais le patron est très bien. Je suis un homme à tout faire, une « main d'or » pouvant réparer tout. Dans un hôtel il y a toujours quelque chose à faire, soit quelque chose est cassé, soit quelque chose a tombé en panne. Vraiment, il y a tout le temps des réparations, des rénovations et autres. Parfois je monte des bagages là-haut ou je les porte en bas. Je fais tout, vraiment tout »* (Mariusz, 27 ans).

Le travail dans l'HORECA est en général apprécié et considéré par certains migrants comme un avancement dans l'échelle sociale des métiers accessibles aux migrants sans permis de travail. D'après nous, ceci est lié à la perception négative du travail dans le secteur domestique. Le ménage, la garde des enfants ou les soins aux personnes âgées, sont considérés par certaines personnes comme des travaux peu prestigieux et pas intéressants, mais ce sont les emplois les plus faciles à trouver dans la situation d'irrégularité du séjour. En plus, ils offrent des avantages non négligeables comme la stabilité de l'emploi et une rémunération convenable. Le ménage est dévalorisant pour un certain nombre d'immigrées, surtout pour les jeunes femmes dont la formation est plus élevée, mais elles savent ce qui les attend en partant et s'en accommodent. Pour cette raison, le travail en dehors de la niche ethnique semble être perçu comme une forme de promotion sociale. Certaines femmes essaient donc de trouver un travail en dehors de la niche ethnique et elles entreprennent des démarches administratives pour régulariser leur séjour en Belgique. Néanmoins, il faut souligner que ce type d'attitude n'était pas très répandu dans le milieu analysé au moment de la réalisation de notre travail de terrain, peut-être parce qu'il est fortement lié à la carrière migratoire envisagée, notamment au projet d'installation dans le pays d'immigration (Marx, Rea *et al.* 2008 : 57, 67), que la majorité des personnes interviewées n'envisageaient pas car elles considéraient leur séjour en Belgique comme temporaire.

Parmi différentes formes d'embauche des travailleurs originaires de Pologne, il existe les postes de concierges. En général, cet emploi est prévu pour un couple de migrants et il englobe des activités professionnelles traditionnellement réalisées par les Polonais : rénovation et ménage. Voici les propos de l'un de nos interlocuteurs :

> *« Les Polonais font des travaux très divers. C'est-à-dire, ils font avant tout des rénovations. Beaucoup de Polonais travaillent aussi comme « concierges ». Je ne sais*

pas comment le dire en polonais. Tu sais, c'est la personne qui veille sur un immeuble. Ils travaillent, en général, chez le propriétaire de l'immeuble où ils habitent et parfois dans ses autres immeubles. Ils travaillent pour moins que d'habitude, moins que 8 € par heure par exemple, mais ils ont aussi un logement. (...) Et il ne faut pas avoir de papiers pour ça. Les gens sont d'accord pour les prendre en noir parce qu'il y a beaucoup de petits travaux à faire : il faut peindre, réparer un tuyau ou une serrure. Il y a toujours quelque chose et quand il y a beaucoup de choses à faire, ils ont besoin, les propriétaires, de prendre des Polonais. C'est souvent comme ça, qu'on commence le travail chez la personne chez laquelle on habite. Et la femme, elle peut nettoyer l'immeuble ». (Zbyszek, 29 ans).

Cette forme d'embauche est appelée dans le milieu polonais « *stalka dla pary* », ce qui veut dire « un travail stable pour un couple ». Voici des exemples de l'hebdomadaire *Gazetka* :

« Couple marié, 40 ans, cherche une 'stalka' : travail dans un jardin, réparation, ménage, cuisine, garde des personnes âgées. Pour un an à partir d'octobre. Connaissance du français et allemand. Tél. » (Gazetka, n°35, octobre 2004 : 17)

« Jeune couple cherche une stalka. Tél. (Gazetka n°39, mars 2005 : 16)

« Jeune couple cherche 'stalka' (travail dans un jardin, à la maison, à la ferme). Tél. » (Gazetka n°39, mars 2005 : 16)

L'embauche des migrants polonais dans la conciergerie montre qu'ils envahissent encore un autre secteur employant traditionnellement des immigrés, comme c'était le cas, par exemple en France, avec des migrants portugais ou espagnols qui étaient nombreux à y travailler. Les travailleurs polonais succèdent alors aux autres migrants qui, suite à l'amélioration des conditions de vie dans leurs pays natals respectifs, ne migrent plus, et dont les enfants et les petits-enfants, restés dans le pays d'immigration, aspirent à des emplois plus intéressants et plus prestigieux que ceux effectués par leurs parents et leurs grands-parents.

Des hommes trouvent aussi de l'emploi dans le jardinage. Employés pour une saison, certains migrants considèrent ce travail comme une activité principale, d'autres uniquement comme un travail supplémentaire effectué le week-end ou les jours fériés. Le travail stable dans le jardinage est très rare et concerne uniquement de grandes maisons, entre autres des châteaux et des résidences de prestige de l'agglomération bruxelloise ou dans les environs de Bruxelles. Le travail de jardinage englobe toute une série de tâches différentes liées aux plantes mais aussi de petits travaux de réparation ou rénovation, comme la réparation d'une tondeuse ou d'un système d'arrosage, la rénovation d'un bâtiment où sont entreposés les outils indispensables au jardinage etc. Voici les propos d'un migrant polonais travaillant depuis 8 ans dans le jardin d'une résidence de la région bruxelloise :

« C'est un travail très agréable et pas trop fatigant, surtout en hiver. Je dois couper régulièrement le gazon, arroser toutes les plantes selon certaines règles : celle-là tous les jours, celle-ci deux fois par semaine etc. S'il y a quelque chose à réparer, c'est aussi mon devoir. En automne je dois tous les jours ramasser des feuilles et préparer le jardin pour l'hiver. Mais je sais faire tout cela parce que j'habitais à la campagne en Pologne. En hiver je ne fais presque rien, sauf des travaux de réparation et de rénovation. Il y a rarement de la neige ici, donc je n'ai pas trop de travail » (Marek, 30 ans).

A part le poste de femme de ménage interne pour une immigrée ou un couple immigré, nous observons également qu'une nouvelle demande surgit sur le marché du travail illégal. Il s'agit ici de *'stalka'* pour les hommes. Voici deux annonces de Polonais qui recherchent ce type d'embauche :

> « Homme, 30 ans, cherche 'stalka' : travail à la campagne, dans un jardin, ménage, bâtiment. Tél. » (Gazetka, n°29, mars 2004 : 17),
>
> « Je cherche une 'stalka', à la campagne de préférence. Tél. » (Gazetka, n°42, juin 2005: 17)

Contrairement au poste de femme d'ouvrage interne existant uniquement dans le milieu urbain, « *stalka* » ou « *stalka dochodzaca* » pour les hommes sont des types de travail exercés à la campagne. Ils consistent en de petits travaux de rénovation, travaux agricoles (agriculture, jardinage) et fermiers (élevage des animaux). Ce type d'embauche ressemble au travail de valet de ferme connu dans l'histoire.

9.6 Conclusion

L'analyse de l'occupation professionnelle des immigrés polonais confirme les observations de plusieurs auteurs (Dumont 1995 ; Martens 2000 ; Rea 2003) constatant l'existence des secteurs spécifiques du marché de l'emploi pouvant être qualifiés comme niches ethniques (Waldinger 1999) où trouvent du travail des travailleurs étrangers appartenant aux communautés migrantes données. L'accessibilité d'un secteur aux travailleurs irréguliers d'une part, ainsi que le sexe de l'individu et ses qualifications d'autre part, déterminent les possibilités d'embauche pour ces travailleurs immigrés. Ces deux facteurs, renforcés encore par l'invisibilité procurée par certains emplois et la pénurie de la main-d'œuvre de certains secteurs de l'économie, positionnent des travailleurs immigrés polonais principalement dans le bâtiment pour les hommes et la domesticité pour les femmes, comme c'est le cas des travailleurs immigrés appartenant aux autres groupes ethniques, notamment des Brésiliens, des Colombiens et d'autres encore originaires des pays hispanophones d'Amérique Latine (Martiniello *et al.* 2012).

Dans ces deux secteurs de l'économie bruxelloise, les travailleurs polonais sont employés majoritairement pour effectuer des travaux de rénovation en ce qui concerne les hommes, et pour faire le ménage dans le cas des femmes. Ces deux activités professionnelles, effectuées principalement chez des particuliers, permettent aux travailleurs immigrés de bénéficier d'une double invisibilité : celle liée à l'illégalité du séjour et celle liée à l'occupation professionnelle.

L'analyse approfondie du matériel empirique recueilli au cours de notre travail de terrain auprès des immigrés polonais, nous a permis de distinguer différentes formes d'embauche et cela aussi bien dans le bâtiment que dans la domesticité. Avant 2006, et surtout avant 2004, la plus répandue dans les deux secteurs était l'embauche au noir. Ensuite, la situation a évolué de manière considérable et nous avons pu observer certains changements quant à l'emploi des

travailleurs polonais suite à l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne et l'acquisition graduelle de droits dont bénéficient tous les ressortissants européens.

En ce qui concerne le secteur du bâtiment, le changement majoritaire constituait le passage des Polonais entre 2002-2006 de l'emploi irrégulier à des formes légales d'embauche, telles que le détachement des travailleurs dans le cadre de la sous-traitance ou le travail avec un statut d'indépendant associatif actif. En réalité, c'étaient deux façons de contourner les difficultés liées à l'obtention d'un permis de travail et d'évoluer dans le secteur du bâtiment où l'emploi légal côtoie l'illégal.

Dans le secteur domestique, trois différentes formes d'embauche sont également observées, comme c'est le cas des femmes immigrées dans d'autres pays, tels que la Pologne, la France, l'Irlande (Triandafyllidou *et al.* 2011 : 12). Il s'agit dans ce cas du travail de femme de ménage interne, appelée aussi dans la littérature « live-in », semi-interne et externe - « live-out », selon la dénomination de B. Anderson (2000). Les femmes polonaises travaillant en poste interne, exposées au risque de devoir faire face à différents abus et confrontées au manque de liberté, cherchent en général un emploi sous l'une de deux autres formes. Les mêmes attitudes sont également observées chez des femmes latinos travaillant en Belgique (Martiniello *et al.* 2010). L'emploi comme femme de ménage externe est le plus recherché et en même temps le plus répandu dans le milieu des migrantes polonaises, ce qui témoigne de son accessibilité aux travailleuses immigrées et de la demande existante, notamment dans la capitale belge (Coutrot, Kieffer, Silberman 2004 ; Slimane 1995 ; Timmermans *et al.* 2010). En effet, Bruxelles s'inscrit dans le système de « Global chain care » (Ehrenreich, Hochschid 2003 ; Hochschid 2000), c'est-à-dire le marché mondial des services où les femmes étrangères viennent pour effectuer toutes sortes de travaux appartenant au secteur domestique. Cet élément nous permet de considérer Bruxelles comme Global City – la ville globale (Sassen 2001) où, au niveau local, se produisent différents processus de l'économie globale caractérisant le monde contemporain.

Pareillement à l'évolution de la situation des hommes polonais travaillant dans le bâtiment, l'emploi des femmes polonaises dans le secteur domestique a également suivi des changements au cours de ces dernières années suite à l'acquisition par des Polonais du statut des citoyens européens, mais également grâce à l'instauration du système des titres-services en 2004. Ce système a permis à de nombreuses immigrées polonaises de sortir d'une situation irrégulière et d'obtenir un emploi régulier et d'accéder à tous les avantages sociaux, tels que la sécurité sociale, les congés payés, les allocations familiales etc., mais au moment de la réalisation de notre travail de terrain, cette forme d'embauche était encore très peu connue et très peu utilisée dans le milieu analysé.

L'analyse des données empiriques effectuée dans ce chapitre nous permet aussi de constater l'existence de certains traits caractéristiques de l'emploi irrégulier quant à l'organisation du travail dans le secteur du bâtiment et de la domesticité, le système de rémunération des travailleurs immigrés et les facteurs déterminant le niveau de leurs salaires. Nous nous rendons compte que l'emploi irrégulier possède de nombreuses caractéristiques de l'emploi légal ce qui signifie que l'irrégularité n'exclut pas l'existence de certaines règles, même si elles sont non écrites, mais basées uniquement sur la confiance reliant deux parties prenantes d'une relation placée dans le contexte d'infraction de la loi.

Chapitre X : Relations sociales et réseaux migratoires dans la vie socioculturelle des migrants

Poursuivant l'analyse du récent mouvement migratoire des Polonais en Belgique, nous allons nous concentrer dans le présent chapitre sur la question des fonctions et des rôles des réseaux sociaux dans la vie sociale et culturelle des migrants. Nous allons commencer notre analyse par la question concernant le rôle des réseaux dans le choix du quartier d'installation dans la ville de destination et les conditions d'habitation des migrants dépendant de leurs projets migratoires et leurs transformations au cours de la durée du séjour à l'étranger. Puis, nous allons analyser les structures sociales familiales et amicales existant dans le milieu polonais de Bruxelles sous l'angle du rôle qu'ils jouent dans les contacts intra et extra communautaires. La description des relations sociales existant entre les différents groupes formant la communauté polonaise de Bruxelles occupera une place importante dans ce chapitre. C'est un élément neuf dans l'analyse de ce milieu, issu de nombreuses discutions et entretiens avec des migrants réalisés durant notre travail de terrain. Nous allons également montrer l'évolution de ces relations au cours des deux dernières décennies ainsi que l'importance du lieu d'origine en Pologne comme facteur déterminant la vie dans un nouveau pays. Le changement du rôle et de la place de l'église au sein de la communauté polonaise dans le contexte de l'auto-développement du milieu polonais à Bruxelles sera aussi analysé dans cette partie de notre étude. Nous allons également nous pencher sur les relations des migrants polonais avec la société d'accueil et ses différents acteurs sociaux originaires de plusieurs pays du monde. Dans cette dernière question, le rôle central du réseau social apparaîtra encore une fois.

L'analyse à laquelle nous allons procéder devrait démontrer encore une fois le rôle prépondérant des relations sociales et des réseaux sociaux dans la vie sociale et culturelle des migrants actuels, comme c'est le cas des questions liées au travail, l'embauche des étrangers et leur place dans l'économie locale.

10.1. Impact du réseau sur l'implantation spatiale des migrants polonais à Bruxelles

Les réseaux sociaux influencent de manière significative l'implantation des immigrés au niveau régional dans le pays choisi. La présence de personnes de même nationalité et notamment de membres du réseau dans une ville ou dans un endroit choisi, attire les personnes partant à l'étranger. D'autres facteurs, tels que l'implantation d'une ancienne communauté ethnique et l'existence d'opportunités de travail jouent également un rôle significatif dans la disposition des migrants du même groupe ethnique dans la ville elle-même, notamment dans le cas des « sans-papiers ». Comme le remarque Gérard-François Dumont (1995) : « La migration entraînant la migration, il va de soi que la répartition géographique des clandestins, dans la mesure où elle peut être appréhendée, correspond

généralement aux territoires où sont implantées de longue date leurs communautés nationales. Ainsi la migration s'oriente vers les zones les plus urbanisées et non, comme une simpliste loi de potentiel pourrait le laisser penser, vers les espaces les moins denses ou en voie de désertification humaine» (Dumont 1995: 32). Ces propos confirment que tous les facteurs déjà mentionnés mènent à une concentration des migrants dans certains quartiers, le phénomène est observé aussi dans le cas des Polonais à Bruxelles.

10.1.1. Concentration spatiale

La concentration des Polonais sans papiers dans certains quartiers de Bruxelles peut être expliquée par trois facteurs. Premièrement, les immigrés sans séjour officiel sont obligés, sans autres possibilités, d'utiliser le réseau d'amis ou de proches pour trouver un logement. Ces derniers, eux aussi, en général, sans-papiers, sont installés le plus souvent dans les mêmes quartiers, ce qui augmente encore la présence d'irréguliers dans les mêmes secteurs de la ville. C'est le cas de la commune de Saint-Gilles qui, au fil des années, est devenu un lieu central pour les Polonais de Bruxelles. Deuxièmement, la limitation de leurs moyens financiers pousse les immigrés à chercher des logements bon marché qui se trouvent souvent dans les quartiers à une forte concentration de population migrante, depuis déjà le XIX^{ème} siècle, comme Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Molenbeek, Anderlecht (Kesteloot, Peleman, Roesems 1997: 35-36). Troisièmement, le nombre restreint de propriétaires prêts à louer un appartement aux personnes sans papiers diminue également les possibilités de location offertes aux immigrés polonais[1]. Mais d'après l'un des migrants interrogés :

> *« Nous sommes partout, dans chaque quartier, mais surtout dans les quartiers moins chers, comme ici, à St.-Gilles. Mais vraiment, nous sommes partout... chaque jour tu entends la langue polonaise dans les magasins, dans la rue, dans le métro »* (Artur, 28 ans).

L'analyse de la répartition spatiale des migrants polonais à Bruxelles, montre l'existence d'un quartier « préféré » par ces personnes. Il s'agit de Saint-Gilles, appelé même parfois « le quartier polonais », vu le grand nombre d'immigrés de Pologne y habitant. L'origine de ce phénomène se trouve dans l'histoire de la récente communauté polonaise à Bruxelles. Au début des années 1990, quand la dernière vague d'immigration de Pologne a commencé, les migrants n'étaient pas encore très nombreux. Cette communauté se concentrait dans les alentours de la Mission catholique polonaise de Saint-Gilles. Le fait d'habiter à proximité de la Mission offrait un sentiment de sécurité. Les nouveaux arrivants cherchaient à entrer en contact avec leurs compatriotes dont nombreux habitaient déjà à Saint-Gilles. Ils partageaient des logements et même en déménageant ils cherchaient à rester à proximité des gens qu'ils connaissaient. C'est de cette façon qu'a commencé la forte concentration de citoyens polonais dans le quartier de Saint-Gilles.

1 Nous avons été nous même confrontée à la difficulté de louer un appartement au début des années 2000. Malgré notre inscription à l'ULB et une lettre du Ministère de la Région de Bruxelles Capitale confirmant l'obtention d'une bourse de recherche, il nous a été très difficile de trouver un logement à Bruxelles. La première question était toujours « de quelle nationalité êtes-vous ? ».

Depuis quelques années, la concentration des Polonais à Saint-Gilles subit un processus d'auto-développement. De nombreux migrants choisissent ce quartier comme lieu d'habitation pour la présence de leurs proches. Si plusieurs membres de la famille (cousins, tantes, belles-sœurs, frères, etc.) y habitent déjà, l'immigré s'y installe lui aussi. Cela facilite, par exemple, la garde d'enfants organisée au sein de la famille et donne un sentiment de sécurité parce que l'immigré est entouré de proches, tant dans le sens physique que psychologique. A cela s'ajoute la proximité des institutions importantes pour la communauté en question, ainsi que du réseau de services. A Saint-Gilles se trouve toujours le siège de la Mission catholique polonaise. Il y a aussi la Bibliothèque polonaise, une vidéothèque avec des films en polonais, ainsi que des boulangeries et des épiceries polonaises. Habitant à Saint-Gilles, l'immigré se trouve relativement près de l'Église de Notre-Dame de la Chapelle où ont lieu des célébrations de dimanche dans la langue polonaise, du Marché du Midi et des Abattoirs d'Anderlecht, lieux préférés des Polonais pour y faire des achats mais aussi lieux de rencontres. L'immigré est également près du parking entre l'Hôtel des Monnaies et la Porte de Hal d'où de nombreuses camionnettes partent en Pologne. C'est une facilité pour des Polonais voyageant souvent entre le lieu d'origine et la Belgique, ainsi que pour tous ceux qui veulent envoyer du courrier, un colis ou de l'argent à la famille restée au pays. Un autre avantage souligné par les « Saint-Gillois » polonais c'est la facilité d'accéder aux différents endroits à Bruxelles, grâce aux bus, trams et métro, ainsi que dans la banlieue bruxelloise grâce aux trains de la Gare du Midi.

10.1.2. Conditions d'habitat et projet migratoire

A. Aspects légaux de location

Avant de passer à l'analyse des conditions d'habitat des immigrés polonais, quelques mots d'explications concernant les aspects légaux de location s'imposent. Bien avant l'élargissement européen de mai 2004, les ressortissants polonais pouvaient louer officiellement un logement en Belgique. Ils pouvaient effectuer cette démarche en utilisant leur passeport polonais et n'étaient pas obligés d'avoir une carte de séjour ou un contrat de travail. Mais, il semble, sur base de renseignements rassemblés, que peu de migrants étaient au courant de cette possibilité. Ceux qui le savaient, n'y croyaient pas trop et étaient méfiant par rapport à tout contact avec les institutions ou organismes officiels, tels que la société Sibelgaz par exemple. Certains migrants ne voulaient pas louer un appartement à leur nom pour éviter le payement des taxes (entre 250 € et 500 € par an, selon la commune) à la fin de chaque année pour la possession d'une résidence secondaire. Il faut préciser que dans le cas d'une location officielle faite avec une pièce d'identité ou un passeport étranger mais sans titre de séjour belge, le lieu d'habitation à Bruxelles est considéré par l'administration locale comme la seconde résidence, ce qui est davantage taxé qu'un premier domicile. De même, l'ouverture des compteurs (gaz/électricité) ne posait aucun problème non plus. Selon l'un des employeurs de Sibelgaz à Ixelles que nous avons interviewé en 2003, il suffisait d'avoir un passeport polonais pour avoir le gaz et/ou l'électricité à son nom. La peur résidait dans la

crainte que les fournisseurs d'énergie (Sibelgaz, Electrabel) ne fournissent à la commune des indications sur la présence d'un Polonais à la commune.

Parmi les personnes qui ont été interrogées dans le cadre de notre recherche, la location avec contrat signé avec leur propriétaire était rare. La majorité des Polonais vivait sans aucun bail. Les migrants louant des appartements sans bail étaient plus exposés au risque de rencontrer certains problèmes de la part du propriétaire. « A propos du logement, des problèmes surgissent parfois avec le propriétaire qui demande un loyer exagéré, qui fait de fausses promesses, ou qui refuse de rendre la caution. Pour les 'sans documents', les possibilités de se défendre dans des situations pareilles sont minimes. Les exploiteurs n'hésitent pas à les menacer d'avertir les autorités de leur présence, sachant bien qu'ils sont tout à fait démunis face à cet argument » (Leman 1995 : 16). Ces propos reflètent la situation des immigrés, dont les Polonais, vivant en Belgique de manière irrégulière. Des personnes interrogées confirmaient certains abus de la part des propriétaires dont parle Leman, tels que les refus de rendre la caution sous n'importe quel prétexte, même faux (comme par exemple des dégâts dans l'appartement). Voici des propos de l'une des migrantes interrogées :

> *« Il nous a dit : « voilà, vous avez abîmé le sol. Je serai obligé de tout refaire ». Mais c'était exactement comme au moment de notre déménagement dans cet appartement. Il promettait d'ailleurs, pendant un an, de réparer le plancher, mais il ne l'a pas fait. Donc, il a refusé de nous rendre toute caution. Il nous a donné juste la moitié. Et nous l'avons accepté parce que nous n'avions pas le choix. Il nous a dit : « J'étais bien gentil avec vous. Et je le suis toujours. C'est pour cela que je n'appelle pas la Police ». On voulait éviter les problèmes avec les flics, donc on est parti sans toute notre caution»* (Gienia, 55 ans).

Les migrants interrogés parlaient aussi de la demande de quitter l'appartement avec un préavis d'une semaine au lieu de 3 mois, ou encore la garantie demandée plus grande qu'elle devait être, par exemple le loyer de 4 ou 5 mois au lieu de 3 mois. Tout cela montre l'impuissance des migrants sans papiers envers des propriétaires résultant de leur insécurité de séjour.

B. Conditions d'habitat

Les conditions d'habitat d'un migrant dépendent au moins de trois facteurs : l'étendue de son réseau de proches, l'étape de sa vie à l'étranger et son projet migratoire. Dans le cas des personnes faisant partie d'un réseau, l'aide de ce dernier se reflète déjà sur la première étape de la vie à l'étranger et concerne non seulement la recherche d'un emploi, dont nous avons déjà parlé, mais aussi *la recherche d'un logement* (Vertoverc 2002).

L'appartenance au réseau permet au nouvel arrivé de trouver un refuge au début de son séjour dans un pays étranger. Il peut loger quelques semaines chez les membres de sa famille ou des amis, le temps de trouver un premier travail, de gagner un peu et de trouver un autre logement s'il le veut. Cet aide est importante surtout pour ceux qui viennent en Belgique pour la première fois, qui ne connaissent pas Bruxelles, qui ne parlent pas français ou le néerlandais et qui n'ont pas suffisamment d'argent pour payer le premier loyer et deux ou trois mois de garantie. Durant cette première phase du séjour, l'immigré est considéré comme

un hôte et dans la majorité des cas on ne lui demande pas de participer aux frais du loyer. Mais, s'il a un travail, s'il a déjà un salaire et s'il veut rester dans le même logement, il doit payer le loyer comme les autres colocataires. Évidement, il peut y rester s'il y a de la place et si tous ceux qui y habitent sont d'accord. Voici deux exemples qui vont dans ce sens-là :

> *« Nous sommes quatre dans l'appartement : moi, ma sœur avec son mari et notre cousine Anna. Anna est venue ici il y a un an je pense. Nous lui avons aidé tant qu'on pouvait. Pendant trois ou quatre mois, je ne sais plus exactement, elle avait toujours des problèmes avec le travail. Soit des patrons ne voulaient plus d'elle soit elle ne supportait pas le travail physique. C'était la première fois qu'elle faisait le ménage chez des gens. Elle était très lente dans le travail. Donc ça lui a pris pas mal de temps avant de commencer de gagner vraiment sa vie. Donc nous avons l'a laissé vivre chez nous sans payer. Elle n'avait qu'à payer ses courses et les billets de métro.(...) Après, dès qu'elle a trouvé des heures stables, elle paye une partie de loyer et de charges qu'on a pour cet appartement »* (Aga, 31 ans).

> *« Au début j'habitais à Schaerbeek avec mon ami d'enfance et sa femme. Un peu plus que deux mois ça durait. Le premier mois je n'ai rien payé du tout parce que je n'avais pas d'argent ni de boulot. Le deuxième mois, j'ai payé un peu pour l'eau, le gaz et l'électricité. Puis, j'avais déjà du travail et j'ai commencé de bien gagner ma vie. Mais quand je voulais rester là-bas, en payant le loyer et les charges, la femme de mon ami n'était pas d'accord »* (Adam, 47 ans).

Quand l'immigré veut, peut, et/ou doit changer de logement, il cherche un nouvel appartement par le biais du réseau social. Il fait circuler l'information sur la recherche d'un logement parmi ceux qu'il connaît, il demande à ses amis, connaissances ou membres de la famille de s'informer sur une éventuelle possibilité de déménager. En général, cette façon de rechercher est efficace et permet de trouver un nouveau logement, surtout pour les migrants de la région de Bialystok. Le réseau migratoire, dense et bien développé, facilite aux migrants la recherche d'un logement où il sera possible de cohabiter, en général, avec des personnes déjà connues : des membres plus éloignés de la famille comme des cousins, des cousines ou des belles-sœurs, beaux-frères, etc.

Dans le cas de personnes privées d'aide du réseau, la situation au début du séjour en Belgique est beaucoup plus difficile. La recherche du premier logement se passe par le biais des connaissances ou de la paroisse polonaise. Parfois, l'immigré cherche un logement par des annonces dans les mensuels *Gazetka* ou *Novum*, ainsi que par de petites annonces dans les alentours des paroisses et des magasins polonais.

> *«C'était difficile de trouver un toit sur la tête ici. Je suis venue en Belgique chez une copine. Elle m'a promis de m'aider au début, mais ce n'était pas trop le cas. Quand elle est venue me chercher à l'aéroport, elle m'a annoncé qu'elle vivait avec quelqu'un et que je ne pouvais pas rester chez elle plus d'une ou deux semaines, le temps de trouver quelque chose d'autre. Je n'avais pas d'argent et je ne connaissais personne ici à part d'elle. Je suis allée voir un prêtre, mais il ne pouvait pas trop m'aider ni pour le travail ni pour un appart. Mais près de l'église j'ai vu une annonce d'une famille belge cherchant quelqu'un pour s'occuper d'un monsieur âgé. Ils parlent anglais, donc j'ai pu communiquer un peu avec eux. Je suis allée les voir et j'ai pu commencer le travail là-bas. C'était une stalka, donc avec une chambre sur place. Ils étaient très contents que je pouvais commencer le même jour. Moi aussi, parce que j'avais et le travail et le*

logement. C'était un miracle pour moi. Ils sont venus avec moi chercher mes affaires et avec une grande satisfaction j'ai pu dire à mon « amie » : adieu. (...). Après un an le monsieur est décédé donc j'ai perdu le travail et le logement, mais avec un peu d'argent de côté j'ai réussi à me débrouiller. J'ai mis une annonce dans Gazetka pour une chambre à louer et comme ça j'ai trouvé une nouvelle maison. Cela m'a pris un bon mois, mais je suis vraiment bien tombée. C'est proche du métro Madou et pas cher » (Beata, 36 ans).

Les migrants sans réseau, une fois le logement trouvé, cohabitent en général avec des personnes complètements inconnues au début. Le plus souvent, ils partagent un apparentement avec quelqu'un de la même nationalité d'origine. La tendance à rester « avec les siens », c'est-à-dire avec ses compatriotes, ainsi que le nombre limité de propriétaires voulant louer leurs biens aux migrants originaires de Pologne, mène à la naissance non seulement de quartiers ou de rues « polonaises » à Bruxelles, mais aussi d'immeubles entièrement habités par les migrants de cette origine. Nous avons visité des bâtiments pareils, appartenant à des propriétaires belges, polonais et marocains, à Saint-Gilles, à Ixelles et à Bruxelles Ville. Sur cinq niveaux, par exemple, logeaient uniquement des Polonais et presque tous de la région de Bialystok. Ceux qui doivent partager leur logement avec des personnes au début inconnues, préfèrent non seulement cohabiter avec des compatriotes mais aussi avec des migrants du même sexe. Ils existent alors des ménages entièrement féminins ou entièrement masculins, parfois même composés de 4 ou 5 personnes. Voici un exemple :

« Nous vivons ici à quatre. Et comme tu vois, on est entre les filles ici. Et on est bien. On se sent à l'aise, on peut se promener en pyjamas ou sans maquillage, ha, ha... On n'est pas obligées de ranger ou de nettoyer encore après un ou deux mecs. On a suffisamment de nettoyage au boulot... En plus, on est toutes mariées en Pologne et on préfère habiter uniquement avec des femmes. Comme ça, personne ne nous dira que l'une ou l'autre vit avec un amant » (Monika, 23 ans).

Nous voyons alors que dans tous les cas, aussi bien des Polonais faisant partie du réseau que de ceux qui ne sont pas impliqués dans cette structure, les migrants polonais habitent souvent en groupes, à plusieurs dans un appartement et parfois à plusieurs dans la même chambre. La cohabitation permet de réduire des coûts de la vie à l'étranger et de faire plus d'économies. Elle protège également du sentiment de solitude. Dans notre échantillon, seulement quatre migrants vivaient seuls.

La situation du logement des migrants est précaire durant les moments qui suivent leur arrivée, pour ensuite bénéficier d'améliorations, mais elle reste quand même à un niveau inférieur à celui qu'ils possédaient au pays.

« En Pologne, j'ai une grande maison avec un joli jardin. Ici, comme tu vois, je suis dans une petite chambre avec une petite fenêtre dans le toit. C'est nul, mais je n'ai pas trop le choix pour l'instant. Chez moi, j'ai une télé, une chaîne HI-FI, une vidéo. Ici, j'ai un petit frigo que je dois en plus partager avec ma colocataire et c'est tout. C'est dur pour vivre, mais je ne vais pas m'acheter des choses ici parce que je n'aurai pas de quoi faire avec ça quand je vais retourner en Pologne » (Darek, 33 ans).

Le passage du migrant dans le domaine du logement mène en général de « son coin » dans l'appartement de la famille ou amis, à « sa chambre », soit dans le même appartement,

soit dans un autre. Disposer d'une chambre à part est une situation dite 'idéale', mais il arrive aussi qu'un migrant partage une chambre avec une ou deux personnes. Parfois, d'autres personnes vivent temporairement dans l'appartement de l'immigré, le temps de trouver un autre logement, comme c'est le cas des nouveaux arrivés, des enfants venus pour passer leurs vacances en Belgique ou des conjoints en visite. La dernière étape, le passage vers « son appartement », toujours en location, mais où l'immigré est le locataire principal, concerne uniquement ceux qui veulent rester en Belgique pour plus longtemps et qui veulent faire venir leur famille. C'est à ce moment là que la question du projet migratoire du migrant intervient. C'est ce que nous a dit l'une des femmes migrantes interrogées :

> *« Nos compatriotes vivent ici dans des conditions très diverses. Certains vivent normalement mais les autres vivent dans des conditions misérables pour dépenser le moins possible »* (Ula, 41 ans)

Les migrants qui considèrent leur séjour en Belgique comme provisoire sont le plus souvent ceux qui acceptent les plus mauvaises conditions de logement. Ayant comme but la réduction du temps passé en Belgique et le retour au pays le plus rapide possible, ils investissent peu dans l'aménagement de leur logis. Le logement à Bruxelles est perçu comme lieu de passage et pour cette raison des investissements faits afin d'aménager l'espace occupé sont limités au minimum. Par exemple, il est indispensable d'avoir un réfrigérateur, mais des tapis ou des rideaux ne sont pas tellement importants. Le plus souvent ces personnes au lieu d'investir dans un logement provisoire, préfèrent économiser de l'argent et l'investir dans la maison construite ou dans l'appartement acheté dans le pays d'origine. Ces migrants temporaires sont aussi les plus nombreux à occuper des logements de basse qualité, même dans des sous-sols ou des greniers où personne d'autre ne voudrait habiter[2].

Analysant leurs conditions de vie et l'organisation de l'habitat, nous pouvons faire des références à la vie des paysans – ouvriers au temps du communisme dont nous avons parlé dans l'un des chapitres précédents. A cette époque-là, les paysans venus travailler en ville, logeaient durant les jours de la semaine dans des hôtels ouvriers. Ils dormaient à plusieurs dans une chambre, souvent avec des collègues de travail ou des personnes embauchées dans la même société, mais sans enfants et sans épouse. Souvent modestes ou peu confortables, les logements en ville dans des hôtels ouvriers ont été compensés par des aménagements faits dans la maison familiale à la campagne. La même attitude est observée chez les migrants séjournant en Belgique, qui font des efforts pour faire de leur logement en Pologne une vraie résidence de riche, tant par la taille que par l'aménagement. Cette forme de récompense de tout ce temps passé dans des logements plutôt modestes et souvent très peu jolis à Bruxelles, est récompensé, par exemple, par des achats de meilleurs meubles, tapis et produits électroménagers pour les maisons dans le pays d'origine.

La situation des migrants est temporaire, mais cette temporalité qui caractérise la vie dans l'ombre et surtout la vie des migrants transnationaux, peut parfois durer plusieurs mois

2 La majorité des Polonais qui nous ont invités chez eux afin de réaliser un entretien, logeaient, soit au dernier étage d'un immeuble sans ascenseur, soit dans un sous-sol.

voire plusieurs années. En plus, « très souvent, le migrant ne sait pas lui-même s'il s'installe pour une période courte, durable ou définitive. Différents facteurs peuvent en effet donner à la migration une durée qui n'était pas prévisible. Il y a ainsi des durées de migration raccourcies et d'autres qui s'allongent » (Dumont 1995 : 46). Parmi les personnes interrogées, peu nombreuses étaient celles qui au moment de leur arrivée en Belgique savaient déjà qu'elles resteraient ici pour toujours ou, au moins, très longtemps. A cela s'ajoute une frontière très ténue entre les deux formes de migration, temporaire et définitive. Les événements de nature différente peuvent transformer l'un type vers l'autre. L'une des causes « de réduction ou de changement de nature de la migration peut résulter de difficultés économiques imprévues. Par exemple, le migrant était parti avec en vue un certain travail et il espérait que les conditions locales lui permettraient de poursuivre des activités dans le pays d'accueil. Malheureusement la situation économique a évolué défavorablement et l'espoir d'un certain niveau de vie s'estompe, provoquant soit un retour au pays, soit une nouvelle migration vers un autre territoire où l'on espère que la situation sera plus propice. (...) Dans d'autres cas, une migration temporaire devient définitive, compte tenu des conditions de vie ou des changements familiaux. Ce sont ces émigrés qui finissent par se trouver bien dans leur pays d'accueil, en font leur domicile permanent et n'aspirent plus à revenir dans leur pays d'origine » (Dumont 1995: 46, 47).

La meilleure illustration de ces situations est fournie par deux femmes migrantes interrogées - Ewa et Agata:

> *« Je ne voulais pas rester ici plus de deux ans. C'était prévu comme ça. Je pars, je gagne un peu d'argent et je retourne à la maison. Mon mari est resté à Zambrow, mes enfants aussi. Tout allait bien pendant plus d'un an. Chaque sou que j'ai réussi de mettre de côté, j'envoyais à mon mari. Mais lui, au lieu de moderniser notre maison, d'investir dans notre futur magasin, il a tout dépensé dans l'alcool et les fêtes avec ses copains. Il a été licencié du travail. J'ai du prendre les enfants avec moi, parce que avec leur père ils n'avaient pas d'avenir. Et j'étais obligée de rester ici, en Belgique. Là-bas je n'ai aucune chance pour le boulot. Après 40 ans, sans études, il ne faut pas rêver que quelqu'un voudrait m'embaucher. En plus, je divorcée avec le père de mes enfants. Et une femme divorcée là-bas est mal vue.... Très mal vue... Et maintenant cela fait 8 ans que je suis ici »* (Ewa, 45 ans)

> *« Quand j'ai eu 30 ans, je me suis dit que je n'avais jamais rien vu dans ma vie à part le travail, le foyer et les enfants. Je ne suis jamais partie. Même ta ville, Cracovie, je n'ai jamais visité. Ni Varsovie d'ailleurs. Une copine de l'école rentrait à Suprasl, mon village, pour quelques mois pour accoucher de son deuxième enfant. Elle cherchait une remplaçante. Comme je n'avais pas de travail en Pologne, je me suis décidé de venir en Belgique pour six mois. Un mois avant mon retour, on a découvert chez ma mère le problème avec les reins. Il fallait que je reste ici pour gagner de l'argent pour son hospitalisation, ses médicaments et ses dialyses. Elle doit aller tous les jours à l'hôpital et une partie de tous les soins, est payante. Mes frères avec leurs salaires de 800 zloty chacun [(à peu près 200 €) - EK] ne sont pas capables de l'aider, sauf l'amener à l'hôpital en voiture par exemple. C'est donc moi qui dois travailler pour qu'elle puisse vivre et se soigner... Maintenant, je ne sais pas quand je rentrerai en Pologne... »* (Agata, 34 ans).

Ces deux citations montrent comment le projet initial d'une émigration temporaire peut être modifié suite à des événements ou des problèmes qui surgissent dans la famille du migrant ce qui permet d'insister sur la nécessité de tenir compte du hasard et des bifurcations dans les carrières migratoires (Martiniello, Rea 2011).

Pour conclure cette partie, nous pouvons encore une fois souligner l'importance du lien existant entre le projet migratoire et les conditions d'habitat d'un migrant. Cette question apparaît notamment dans le cas des migrations transnationales, où le projet initial de l'individu est limité dans le temps ou pas vraiment précis si ce n'est qu'il est considéré comme temporaire. Mais différents facteurs, aussi bien économiques, sociaux que familiaux, peuvent influencer ce projet initial, en général, en le rallongeant dans le temps. Un autre élément qu'il faudrait souligner est le rôle des réseaux sociaux dont le migrant fait partie et qui déterminent non seulement le type de colocataires et les méthodes de recherche d'un logement mais aussi le quartier où il va vivre.

10.2. Réseaux, loisirs et temps libre des migrants polonais

Excepté l'aide qu'il offre dans la recherche du travail et du logement, le réseau social joue un rôle important dans la vie sociale des migrants polonais à Bruxelles. C'est lui qui détermine en grande partie l'entourage socioculturel dans lequel les migrants passent des moments de détente et de repos. Les migrants ayant leurs proches sur place, passent leur temps libre avant tout avec des autres membres du réseau : la famille et/ou des amis polonais. Ceux qui ne disposent pas d'une structure sociale de ce type, doivent, petit à petit, se créer un réseau de connaissances leur permettant de ne pas rester seul sur le sol étranger.

10.2.1 Moments et formes du repos

En semaine, les migrants ont peu de temps libre. Après dix ou douze heures de travail par jour, il ne reste pas beaucoup de temps pour se distraire ou se reposer. A cela il faut ajouter parfois deux heures de trajet professionnel (une heure pour l'aller et une heure pour le retour). Avec de longues journées de travail, ce sont les soirées qui constituent des moments privilégiés de repos.

> *«Quand je rentre à la maison je n'ai plus envie de rien. Je suis tellement fatiguée que la seule chose dont je rêve c'est d'aller me coucher. Il y a des jours où je ne mange même pas. Quand cela va mieux, je fais un peu de rangement chez moi, je fais la lessive. Avec L. et B., mes colocataires, on joue aux cartes, on regarde la télé ou on discute de notre journée, de nos patrons et de nos familles »* (Grazyna, 45 ans).

Ces moments de repos journaliers, les migrants interrogés les passent dans la sphère privée, en famille ou entre amis, colocataires ou autres connaissances. Ils préparent ensemble le dîner, ils discutent de la journée écoulée, ils regardent la télévision polonaise ou un film en vidéo ou en DVD. Il y a des migrants qui, avant d'aller se coucher, jouent encore aux cartes, lisent un livre ou font des mots croisés (toujours en polonais). Les sorties en semaine sont assez rares. En général, seuls les jeunes migrants, sans obligations familiales, ont le temps et

l'envie de sortir. Les soirées sont parfois consacrées aux petites tâches ménagères. Ceux qui ont des enfants à Bruxelles, s'occupent de leurs enfants en les aidant dans les devoirs lorsqu'ils le peuvent, vu la barrière linguistique, etc. Leur vie ressemble à celle des familles de nationaux et d'autres migrants vivant en Belgique.

Les week-ends sont consacrés aux tâches ménagères ainsi qu'aux courses. Pour ces derniers, les migrants se rendent le plus souvent au marché du Midi, qu'ils appellent « *midy* », et aux Abattoirs d'Anderlecht, nommés « *batouar* ». La rue devant l'entrée aux Abattoirs, c'est aussi l'endroit où se trouvent plusieurs épiceries polonaises et magasins de charcuterie (photos : 15, 16, 17). Ils y vont souvent à plusieurs, avec certains membres de la famille, des amis ou des colocataires et en voiture si possible. Cela permet d'acheter plus de produits, souvent même pour toute la semaine. En groupe, les migrants peuvent acheter de plus grandes quantités de produits et donc payer moins cher. Ils sont aussi plus nombreux à porter les courses, surtout s'ils ne disposent pas de voiture. Puis, les migrants rentrent chez eux pour déposer leurs courses et pour manger.

Photo 15 :
Produits polonais (notamment de la bière) devant une épicerie dans une rue près des Abattoirs à Anderlecht – lieu de rencontre de nombreux migrants.

Photo 16 :
Propriétaire hongroise d'une épicerie de produits polonais, à Anderlecht. La plupart de ses clients sont polonais ou proviennent d'Europe centrale et orientale.

Photo 17 :
Epicerie aux accents polonais, vendant des produits polonais – commune d'Anderlecht

Les après-midis des week-ends sont des moments privilégiés consacrés aux promenades au centre de Bruxelles, dans les parcs ou en dehors de la capitale. Les endroits de ballades préférés sont ceux qui offrent un contact avec la nature et qui ne sont pas très éloignés du centre de Bruxelles : les forêts et les bois (Bois de la Cambre, Parc Solvay à La Hulpe, Forêt de Soignes), les lacs et les étangs (Genval). Pendant leur temps libre, certains hommes polonais se promènent aux alentours de la Gare du Nord, dans la rue d'Aarschot, où ils se trouvent des prostituées. Ils sont intéressés par leurs vitrines, une chose inconnue en Pologne. Les migrants appellent cela « *aller voir de petites fenêtres* » *[iść zobaczyć okienka]*. Certains vont regarder le match du club de football, « FC Polonia »[3], composé d'immigrés polonais, professionnels et d'amateurs qui organisent des matchs occasionnels, par exemple avec une équipe russe ou ukrainienne, ainsi que des petites fêtes pour les migrants, comme des barbecues, des réveillons, etc.

Les soirées du week-end sont consacrées au repos. Les sorties aux cafés, les visites chez la famille, les amis ou autres connaissances sont les formes de loisirs les plus souvent citées dans les entretiens. Il y a des familles qui pratiquement chaque week-end organisent une fête parce que les occasions ne manquent pas : les fêtes des prénoms (très célébrées dans la tradition polonaise), les anniversaires, les premières communions, les baptêmes, les mariages ou tout simplement les repas dominicaux en famille. Les migrants de Bialystok surtout, étant les plus nombreux, ne manquent pas d'occasions pour célébrer en famille (proche ou lointaine), avec des camarades de classe, des amis ou d'autres connaissances qui séjournent en Belgique. A toutes ces fêtes qui renforcent des liens familiaux, il faut encore ajouter d'autres événements liés à la circulation migratoire des transnationaux. C'est par exemple l'arrivée de Pologne d'une belle-mère qui remplacera pendant un mois ou deux l'une des cousines partie accoucher en Pologne. Il faut alors aller dire bonjour à la belle-mère et prendre les magazines et les médicaments qu'elle a apportés. C'est aussi le départ de la voisine ou de la belle-sœur qui rentre au village natal pour passer ses vacances et qui a promis de prendre un colis pour le mari de l'immigrée ou ses enfants.

Le dimanche se différencie du samedi par la participation aux célébrations religieuses dans des églises polonaises (photo : 18). Les autres occupations restent en général les mêmes : les courses, les promenades, les visites en famille, les sorties.

Photo 18 :
Sortie d'une messe dominicale à l'Église Notre-Dame de la Chapelle

3 Le « FC Polonia » existe depuis plus de 20 ans et joue dans la ligue flamande.

L'après-midi et la soirée du dimanche sont également des moments privilégiés de contact avec la famille restée au pays. Les migrants appellent leurs proches, le plus souvent des cabines téléphoniques répandues dans tout Bruxelles. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de voir et d'entendre des Polonais dans les boutiques de télécommunication à Saint Gilles, à Ixelles, à Schaerbeek les soirs de week-ends.

Voici les propos de Z. que nous avons rencontré devant l'église de Notre Dame de la Chapelle montrant le rythme de vie d'un migrant polonais de Bruxelles :

> *« Tu sais, ma vie ici, c'est un peu comme à l'armée. Elle bien organisée. Je travaille 60h par semaine. 10 heures par jour et six jours par semaine. Après le travail je rentre chez moi, je mange, je regarde la télé, je me couche. Parfois je vais voir W., mon beau-frère, ou c'est lui qui passe chez moi. Mais en semaine c'est rare. Il bosse jusqu'à 20h, lui. Le dimanche, je sors. Souvent je fais des excursions. Je prends un train ou un bus et je vais en dehors de la ville. Et je prends une ou deux bières avec mes potes, mais uniquement le dimanche. Dans la semaine je ne bois pas. Les week-ends, je cuisine pour moi. Des choses simples : des patates, des côtes de porc, du chou ou un bon pot au feu en hiver. C'est simple mais c'est bon. J'essaie de cuisiner chaque dimanche, comme ça j'ai encore un repas le lundi et parfois, comme avec le pot au feu, même le mardi. Sinon, je mange des conserves que j'apporte de Pologne ou des sandwiches. Mais cela plutôt dans la journée. Le soir, je mange chaud. Il faut que je fasse attention à ma santé. Je ne peux pas être malade ici. Je n'ai pas d'assurance. Le dimanche j'appelle aussi à la maison. De chez les Pakistanais, comme tout le monde. J'attends toute la semaine ce moment. On a une heure précise de conversation. A 17h j'appelle, après la sieste »* (Z.K., 46 ans).

10.2.2 Lieux de rencontre

Les lieux de rencontre préférés des migrants polonais sont les alentours du marché d'Anderlecht, les paroisses polonaises et les cafés. A part l'aspect utilitaire d'une visite au marché d'Anderlecht (achat de la nourriture, des vêtements, des cadeaux etc.), la question de la vie sociale est aussi importante. Allant au « *batouar* » l'immigré peut rencontrer du monde (photo : 19).

Photo 19 :
Rue Ropsy Chaudron - La rue « polonaise » près des Abbatoirs d'Anderlecht. Lieu de rencontre des migrants polonais, notamment durant les week-ends.

Les Abattoirs d'Anderlecht, notamment, sont le lieu de rencontre préféré de certains migrants, notamment masculins. Là-bas, l'immigré peut prendre une bière devant les magasins vendant les produits alimentaires polonais, rencontrer des copains, échanger des nouvelles, s'informer sur un travail, un appartement à louer ou une place libre dans une voiture partant vers Bialystok. Durant plusieurs heures, chaque samedi et chaque dimanche, cet endroit est envahi par des centaines d'hommes polonais qui discutent, qui fument des cigarettes, qui boivent de la bière (photos : 20, 21). Les femmes y sont beaucoup moins nombreuses parce que dans leur cas la consommation d'alcool à l'extérieur est beaucoup moins tolérée socialement. Contrairement aux hommes qui passent leur temps plus facilement à l'extérieur et vivent la sociabilité du coin de la rue selon le principe : « voir et être vu ». Entre 14h et 15 h, les alentours des Abattoirs se vident.

Photos 20 et 21 : Publicités des produits polonais, notamment la bière

Les migrants se rencontrent également aux alentours des paroisses polonaises, aussi bien de l'Église de Ste-Élisabeth que de la Mission catholique polonaise et de Notre-Dame de la Chapelle. Nous allons parler un peu plus loin de ces lieux de rencontre en analysant le rôle des lieux de culte dans le milieu polonais actuel.

Des endroits importants dans la vie sociale de ces migrants sont également les cafés qui constituent des points de repère dans le monde étranger qui les entoure. Les cafés fréquentés par les Polonais (*Vera Café* à Saint-Gilles, *Ecran* à Saint-Josse) sont des lieux où ces immigrés se sentent comme chez eux. Ils parlent polonais, ils écoutent de la musique polonaise, peuvent passer une commande en polonais parce que dans certains cafés travaillent des serveuses ou des barmans polonais. Comme la majorité des immigrés sont issus de la même région, ils rencontrent dans les cafés des amis, des voisins ou des copains d'école. Ces rencontres sont des éléments importants de la vie sociale des immigrés illégaux. Elles leur offrent la possibilité de se retrouver entourés de connaissances, de passer du temps libre dans une ambiance rappelant les fêtes au village natal et, avant tout, d'échanger diverses informations. Ils peuvent s'informer sur des possibilités de travail supplémentaire, sur un appartement bon marché à louer, sur une nouvelle compagnie de transport vers Bialystok, apprendre des nouvelles sur la vie privée d'un tel ou une telle, entendre des histoires d'un compatriote expulsé, etc. Les rencontres aux cafés jouent également un rôle important en tant

que source d'informations sur des questions administratives liées au séjour et au travail en Belgique. C'est là que beaucoup d'immigrés apprennent comment il est possible d'obtenir un séjour légal en Belgique, comment s'installer comme indépendant ou comment éviter un contrôle dans une maison rénovée. Ils se renseignent auprès de leurs compatriotes sur diverses démarches de la vie quotidienne (inscrire un enfant à l'école, la réputation des écoles, consulter un médecin sans devoir payer trop cher, le garage aller pour acheter une voiture, savoir s'il est possible d'accoucher dans un hôpital bruxellois, où acheter du pain polonais, etc.). Les cafés sont alors des espaces d'apprentissage pour les migrants.

Les endroits les plus fréquentés par les Polonais sont les cafés « de quartier » où se retrouvent les habitants du quartier, aussi bien les Belges que les étrangers. Les plus souvent ce sont des lieux de rencontre des Portugais, des Belges, des Espagnols, des Italiens ou des Grecs, notamment à Saint Gilles, à Saint Josse et à Schaerbeek. Ces cafés constituent pour les Polonais des lieux de rencontre avec d'autres communautés migrantes de Bruxelles. Dans certains endroits, les Polonais constituent la majorité de la clientèle et pour cela ces établissements sont appelés « les cafés polonais ». Ce ne sont pas forcément les cafés dont les propriétaires sont polonais ou d'origine polonaise. Bien au contraire, le plus souvent ce sont des Belges ou des étrangers qui tiennent les boutiques. Un bon exemple constitue le café « Chez Olga » à Saint-Gilles (rue Théodore Verhaegen), l'un des cafés les plus connus dans le milieu polonais à Bruxelles. Le propriétaire est un Italien, mais la majorité des clients sont des Polonais. Le café s'appelle en réalité « Vera Café », mais tous les Polonais l'appellent « Chez Olga ». Selon Ewa, une migrante du Sud-ouest de la Pologne :

> *« Les cafés sont de typiques endroits de rencontres en Belgique mais pas pour tous les Polonais. Certains ne veulent pas dépenser de l'argent pour une bière au café. Ils préfèrent acheter des bières au magasin parce que c'est moins cher et puis les boire dans un parc ou ailleurs. Mais un café c'est vraiment un endroit où on peut rencontrer de gens sympathiques et même parfois trouver du travail »* (Ewa, 40 ans).

Les bars ou les restaurants tenus par des Polonais sont moins nombreux. Il existait à Saint Josse le bar « *Bieszczady* » dont le propriétaire était Polonais mais il est fermé depuis quelques années. Entre 2002 et 2006, il existait trois restaurants tenus par des Polonais et proposant de la cuisine polonaise. C'étaient : « *Saint-Michel* » à Uccle[4], « *Centrum Polskie* » à Forest et « La fleur de l'Europe » près du Parlement européen. Mais ces endroits n'avaient pas beaucoup de succès auprès de la communauté polonaise. Il semble que c'étaient des prix assez élevés qui n'attiraient pas la clientèle polonaise sauf peut-être les personnes travaillant dans la diplomatie ou dans les institutions européennes. En outre, constaté l'une des femmes interrogées :

> *« Je cuisine très bien. Je ne vois pas d'intérêt de sortir dans les restaurants polonais. Je peux faire chaque plat que je veux à la maison et cela me coûtera trois fois rien. Je n'ai pas envie de jeter de l'argent par la fenêtre pour ça »* (Lucyna, 57 ans).

4 Le restaurant « Saint-Michel » n'existe plus. La patronne s'occupe encore du catering, mais ne possède pas de restaurant en tant que tel.

Les sorties dans des restaurants autres que polonais ne sont pas très répandues non plus. D'un côté, manger au restaurant est perçu comme un gaspillage d'argent et de l'autre, la barrière linguistique se pose. Il est difficile de choisir un plat si la personne ne comprend pas le menu. Seuls les restaurants grecs et les snacks tenus par des personnes d'origine marocaine ou turque vendant des plats simples et bon marché, comme des pitas ou kebabs, ont un certain succès auprès des migrants polonais. Ce phénomène est, selon, nous lié à la logique d'épargne dominante dans le milieu migrant.

A part les lieux de rencontre déjà mentionnés ci-dessus, il existe dans le milieu polonais de Bruxelles des endroits de rencontre très spécifiques appelés *« près des autocars » [« przy autobusach »* ou *« na autobusach »]*. Ces sont les lieux de départ et d'arrivée des autocars et des camionnettes en provenance de Pologne : les alentours du parking à la Porte de Hal (photo 22), de la Gare centrale et de la Gare du Nord. Les migrants vont dans ces endroits chercher des proches arrivant de Pologne : des enfants venant à Bruxelles pour passer les vacances scolaires, les amis ou les voisins voulant tenter leur chance en Belgique, les cousines ou les sœurs venant pour remplacer les femmes immigrées rentrant au pays. Ils vont là-bas pour chercher un colis ou une lettre envoyée par les parents ou le mari. Ils apportent à leur tour des paquets, des lettres ou de l'argent pour les expédier en Pologne. On accompagne l'amie retournant au pays pour les vacances ou on envoie les enfants pour les vacances chez leurs grands-parents en Podlasie. Les rencontres *« przy autobusach »* sont aussi l'occasion de voir du monde, d'échanger des nouvelles, d'apprendre ce qui s'est passé récemment au village d'origine. Certains vont là-bas pour voir *« de nouvelles têtes venues de Pologne »* et faire de nouvelles connaissances, pour acheter des produits polonais amenés du pays et moins chers que ceux qu'on peut trouver dans les magasins polonais ou tout simplement pour passer leur temps libre. Dans les années 1990, les autocars et les camionnettes étaient beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui. Ils arrivaient de Pologne le samedi pour partir le lendemain de Bruxelles (Siewiera 1995 : 98). C'était alors facile de se rencontrer dans leurs lieux de stationnement. Depuis quelques années, il y en a de plus en plus. Pratiquement chaque jour de la semaine il y a un autocar ou une camionnette qui arrive ou qui repart en Pologne. Il est donc possible de rencontrer moins de monde qu'auparavant. Malgré cela, beaucoup de Polonais préfèrent toujours les week-ends comme moment de départ ou de retour de Pologne et les autres viennent *« na autobusy »* les week-ends parce que ce sont leurs jours fériés.

Photo 22 :
Parking près de l'Hôtel de la Monnaie. Les camionnettes blanches sont immatriculées en Pologne.

Nous voyons que le temps libre de l'immigré possédant un réseau de proches tourne autour de sa famille. Il passe des moments de repos en compagnie des proches et en contact avec les siens qui se trouvent au pays d'origine. Les activités en dehors de l'espace privé sont organisées en fonction des conditions atmosphériques et de l'argent (prédominance des formes de repos gratuites ou bon marché, comme par exemple : des concerts en plein air ou des fêtes organisées par la Région de Bruxelles Capitale). Leur temps libre est fortement lié à l'univers polonais et à l'espace privé étant également polonais. La façon de passer le temps libre chez de nombreux migrants transnationaux ressemble à celle du lieu d'origine, notamment le milieu rural où les fêtes en famille restent la forme la plus répandue de passer le temps libre, notamment à cause du manque d'établissements culturels. Selon l'une des migrantes rencontrées à Bruxelles :

> *« Bruxelles, c'est comme deuxième Bialystok et je crois que presque la moitié des habitants ce sont de Polonais. On peut dire que – en quelque sorte – de villages entiers s'installent ici. Comme la plupart de gens de cette région de l'Est, ont de grandes familles alors ici aussi ils se tiennent ensemble. Ceux qui étaient voisins dans la campagne polonaise, se rencontrent ici dans la rue ou à l'église, ils passent leur temps ensemble. Ils sont comme en Pologne »* (Ewa, 40 ans)

Selon Jozef Przybylski (2000) : « Les Polonais dans un pays étranger, c'est une catégorie spéciale de personnes. Souvent, ils ne voient pas tout ce qui se trouve autour d'eux, où ils se trouvent, quel est vraiment le pays où ils vivent et ils travaillent. (...) Ils croient sans doute que bientôt ils deviendront très riches. Une minorité veut voir quelque chose, connaître la ville et ses alentours, les monuments, l'histoire. Leurs hobbies sont très limités. Le travail et la maison et (...) l'église le dimanche » (Przybylski 2000: 8).

Dans l'analyse des formes de repos et des lieux de rencontre préférés des Polonais, apparait l'existence de deux mondes des migrants originaires de Pologne. L'un, le monde polonais, est centré sur l'espace privé. Le foyer, même temporaire est composé d'autres migrants, et est bien protégé contre les étrangers et les personnes inconnues. L'espace privé et polonais est dans certains cas, notamment celui des migrants de Podlasie, limité aux membres de la famille. Les migrants privés des réseaux familiaux importés de Pologne, semblent quant à eux être plus intéressés par les sorties hors de l'espace privé et polonais.

10.3. Réseaux sociaux et relations intra-communautaires

L'analyse des données récoltées durant notre travail de terrain à Bruxelles fait apparaître une autre fonction des réseaux migratoires, à savoir la détermination du caractère et du nombre de relations au sein d'un groupe ethnique. La définition du groupe ethnique souligne la proximité culturelle des membres d'une telle communauté. « Les membres d'un groupe ethnique ont le même héritage culturel constituant le trait qui les différencie des autres groupes. Les éléments culturels sont : la même origine nationale, la langue, la religion, les coutumes et les préférences culinaires, ainsi que le passé historique commun » (Goodman 1992 :152). Mais ces éléments communs à toutes les personnes appartenant à une

communauté ethnique ne sont pas suffisants pour que l'unanimité d'une telle construction sociale soit gardée. Par ailleurs, cette définition du groupe ethnique de type primordialiste et culturaliste ne tient pas compte de la constitution du groupe des immigrés se constituant dans l'interaction avec le groupe ethnique majoritaire belge, suivant en cela une définition des frontières ethniques telles que proposée par Barth (1969). Par ailleurs, la communauté polonaise, ou plus exactement les Polonais de Bruxelles, même s'ils partagent une même origine ethnique, comme nous allons le démontrer, ne constituent ni un groupe homogène ni un ensemble bien soudé. Dans ce contexte, il nous semble intéressant d'analyser les types de relations ethniques aussi bien informelles au niveau interpersonnel que celles avec les institutions formelles au sein de la communauté polonaise.

10.3.1. Relations interpersonnelles intra-communautaires

Durant les années 1980, et au début des années 1990, le milieu polonais de Bruxelles se caractérisait par une grande solidarité ethnique (Przybylski 2000). Peu nombreux à l'époque, les migrants polonais collaboraient entre eux, s'entraidaient mutuellement dans tous les aspects de la vie quotidienne à l'étranger : la recherche du travail et du logement, les voyages en Pologne, etc. Cette coopération concernait tant les membres de la famille que les compatriotes complètement inconnus. Le fait d'avoir un ami ou de connaître quelqu'un, un autre Polonais, qui n'était pas forcément une bonne connaissance, suffisait pour pouvoir compter sur son aide en arrivant en Belgique. Les relations ethniques étaient fortes et fiables. Pour décrire ce type d'entraide ethnique, Jack Hirshleifer parle d'une coopération au caractère forcé qui constitue une stratégie effective d'adaptation dans un milieu étranger. Cette stratégie aide à s'adapter à de nouvelles conditions de vie et à la concurrence avec les autres groupes ethniques au moment de l'entrée sur le marché du travail (Landa 1994). Le petit nombre de migrants polonais se protégeait de la concurrence interethnique. Ils étaient proches les uns des autres non seulement dans le sens des relations communes, mais dans le sens spatial également. Cette communauté était concentrée dans les alentours de la Mission catholique polonaise de Saint-Gilles qui jouait à l'époque un rôle dominant tant au niveau religieux et social que dans l'organisation de la vie quotidienne. C'était le premier endroit où un nouveau venu s'adressait sachant qu'il pouvait comptait sur l'aide des prêtres polonais. Avec la croissance de la communauté polonaise de Bruxelles, le rôle de l'église polonaise est devenu moins important en se concentrant avant tout sur les aspects spirituels et sociaux de la vie à l'étranger, dont nous allons encore parler. A cette époque-là, les migrants polonais sans papiers, étaient exceptionnellement rares. La majorité étaient des exilés ayant demandé l'asile politique ou des migrants en possession d'un visa.

Les Polonais arrivant en Belgique au cours des années 1980 et au début des années 1990, trouvaient du travail, comme nous l'avons déjà dit, grâce à l'aide des prêtres polonais et des autres compatriotes, mais bien souvent aussi chez les autres Polonais et les personnes d'origine polonaise. Il est probable que ce sont eux qui ont découvert la possibilité d'embaucher les Polonais qui restaient en Belgique après la date d'expiration de leur visa ou arrivant comme touristes après la suppression de visas en 1991. Les Polonais arrivés plus tôt, ayant régularisé leur situation administrative et qui, souvent, avaient créé leurs propres

sociétés, ont commencé à embaucher des compatriotes, sans papiers ou avec un visa touristique, ce qui constitue un phénomène connu par d'autres groupes ethniques dans d'autres pays (Boyd 1989). Nous pouvons alors constater que le développement du milieu polonais récent de Bruxelles est lié, en grande partie, à la présence des vagues de migrations précédentes. Cette présence des migrants légaux et les liens qui se sont créés entre eux et les Polonais arrivant en Belgique après la chute du mur de Berlin, ont rendu possible l'existence de la communauté polonaise illégale. Les Polonais de l'ancienne immigration que l'on appelle la « Polonia »[5], constituaient une source d'information sur le pays d'accueil, offraient la possibilité de communiquer grâce à la connaissance des langues étrangères, aidaient dans certaines démarches administratives, etc.

Avec le temps, le développement des réseaux migratoires a été observé. Les liens entre les compatriotes inconnus ou peu connus, ont perdu de l'importance au profit des liens familiaux et amicaux. Les personnes qui ont réussi à s'installer en Belgique, même en situation illégale, devenaient plus autonomes et pouvaient aider les autres. Mais elles préféraient faire venir un proche ou un ami resté au pays que d'aider un autre Polonais séjournant à Bruxelles. Cela a mené au développement du réseau migratoire familial et à l'augmentation du nombre des personnes participant à la migration, un phénomène bien connu des chercheurs dans le domaine de la mobilité internationale (Massey *et al.* 1987).

Aujourd'hui encore, l'importance de liens familiaux se reflète dans l'organisation de la migration polonaise actuelle. Les migrants séjournant en Belgique partagent toujours plus facilement l'information sur le travail ou le travail lui-même avec l'un ou plusieurs membres de leur famille restés au pays qu'avec les autres Polonais qui se trouvent en Belgique. Cette stratégie de coopération semble être plus bénéfique pour les migrants que le tissage de nouveaux liens avec des personnes inconnues ou étrangères. Le fait d'avoir partagé le marché du travail avec l'un de ses proches, est avantageux pour le migrant du point de vue pratique. Cela démontre aussi que le développement du capital social dépend ici fortement du degré de confiance. Cela fonctionne selon ce que Portes et Borocz (1989) nomment la « bounded solidarity », une solidarité faite de relations sociales mobilisant des proches même s'ils viennent de loin.

Au fil du temps et avec le développement des réseaux, la récente communauté polonaise à Bruxelles est devenue plus indépendante des anciens migrants polonais, notamment pour la recherche du travail. La dépendance du milieu de migrants illégaux par rapport aux Polonais de la « Polonia », reste assez importante mais uniquement dans les domaines qui exigent un contact avec les institutions officielles : la santé (les hôpitaux, les cabinets de médecins), la loi (les cabinets d'avocats) et la traduction (les traducteurs assermentés).

Comme au moment de la naissance de la communauté transnationale, aujourd'hui encore, les Polonais de l'ancienne immigration et les personnes d'origine polonaise

5 « Polonia » de Belgique est une communauté d'origine polonaise vivant de manière durable/stable en Belgique, dont les membres, indépendamment du lieu de naissance, de la nationalité et de la connaissance de la langue polonaise manifestent un lien culturel avec la Pologne (Eder 1980 : 15).

embauchent des compatriotes qui n'ont pas de statut légal en Belgique. Mais, selon l'opinion des interviewés, la « Polonia » grâce à sa position privilégiée, liée à la connaissance des langues et la situation légale, profite des illégaux polonais en les exploitant de différentes manières. Les formes d'exploitation les plus souvent citées dans les entretiens, concernent l'aspect financier du travail, la location d'appartements et les services offerts.

Dans le premier cas, il s'agit de faibles rémunérations voire du non-paiement des travailleurs embauchés par ces compatriotes de l'ancienne immigration. Le deuxième exemple de l'exploitation des migrants irréguliers par leurs compatriotes est la location des appartements. Les abus les plus souvent cités dans les entretiens, étaient : les loyers plus élevés que pour les appartements loués à des Belges ou d'autres étrangers, le refus de restitution de la garantie, l'augmentation du loyer sans un préavis, la diminution de la garantie sur base de faux motifs.

Dans le troisième cas d'exploitation ce sont les prix de certains services plus élevés pour des Polonais irréguliers que pour les Belges. Dans les entretiens, quelqu'un a donné des exemples de visites médicales chez un médecin polonais qui coûtaient 30 € pour ses compatriotes et 20 € pour les Belges, ce qui constitue l'exemple de l'exploitation ethnique. Une autre façon de tirer des profits est, selon nos interviewés, l'intermédiation dans la recherche du travail. Il s'agit ici des femmes polonaises ou d'origine polonaise, dont la seule activité professionnelle constitue la vente de travail.

Mais une forte tendance à se distancier les uns des autres est observée. Les relations de l'ancienne immigration polonaise avec les « faux touristes » polonais restent plutôt limitées. Il s'agit en général de la participation commune à des célébrations du dimanche à l'église de Notre-Dame de la Chapelle ou à la bénédiction des paniers pascals à la Mission catholique polonaise de Saint-Gilles. La « Polonia » ne participe pas aux messes à l'église de Ste-Élisabeth à Schaarbeek, considérée comme « *la paroisse des illégaux de Bialystok* ». Le manque de contacts entre ces deux milieux est lié à de grandes différences quant au niveau de scolarisation, de classe sociale et de lieux d'origine en Pologne. Les membres de l'ancienne immigration accusent les migrants irréguliers de nuire à l'image du Polonais pour laquelle toutes les générations précédentes d'immigrés ont durement travaillé. Jozef Przybylski, le représentant de la vague migratoire de « Solidarnosc » des années 1980 et l'auteur d'un livre sur le milieu polonais de Bruxelles, constate que : « l'égoïsme, l'envie de s'enrichir à n'importe quel prix, la disparition presque totale de normes morales, ont envahi ces émigrants « paysans – ouvriers » (...). Ils ont perdu sur les routes lointaines leurs propres coutumes, les normes morales vérifiées, apprises dans les campagnes d'origine » (Przybylski 2000 : 4). Des propos allant dans le même sens ont été exprimés par certains Polonais de l'ancienne immigration ou par des personnes d'origine polonaise que nous avons rencontrées. Dans leurs opinions, le sentiment de regret concernant ces changements négatifs au sein du milieu analysé était bien présent. Ils constataient comme Przybylski que : « les gens étaient différents auparavant... Ils étaient plus humains, prêts à s'aider les uns les autres. Il était possible de leur faire confiance. Aujourd'hui, ils sont renfermés sur eux-mêmes, méfiants, jaloux, indifférents aux autres, pour lesquels il leur manque du temps » (2000 : 208).

Ces propos négatifs sont le plus souvent adressés aux migrants originaires du Nord-est de la Pologne, de Bialystok, qui sont les plus nombreux dans la récente migration polonaise. Les nouveaux venus, c'est-à-dire des Polonais qui sont arrivés en Belgique après l'ouverture des frontières et la suppression des visas en 1991, mais qui proviennent d'autres régions de Pologne, se distancient aussi, comme la Polonia, de leurs compatriotes du Nord-est. Ces derniers sont perçus comme inventaires de la vente du travail et comme *« personnes prêtes à tout pour gagner quelques euros »*. Ils sont appelés par les autres migrants polonais *« buraki » [« les betteraves »]* en référence à leur origine campagnarde. Ils font aussi l'objet de nombreuses moqueries à cause de leur niveau de scolarisation peu élevé, leur accent « russe » du polonais, leur traditionalisme et leur provincialisme et autres traits également associés à la culture rurale, tels que le traditionalisme religieux et familial, le conservatisme, la fermeture aux rencontres, la xénophobie, la distinction stricte entre la vie quotidienne et les fêtes, la consommation excessive d'alcool.

Il est possible qu'à l'origine de cette attitude se cache un sentiment de jalousie parce que les personnes originaires de Podlasie, se trouvent dans une situation privilégiée par rapport aux autres migrants polonais d'aujourd'hui, suite à leur domination numérique et leur expérience migratoire vers la Belgique. En réalité, il est plus facile pour quelqu'un de Bialystok de venir à Bruxelles, de trouver un logement et un travail que pour un migrant d'une autre région de Pologne. Et cela, grâce aux réseaux migratoires composés des membres des familles et des proches qui sont tous originaires de Bialystok. Mais cette situation a aussi un autre côté.

Les réseaux familiaux si bien développés réduisent considérablement le besoin d'intégration à la société d'accueil. Un migrant qui est entouré de sa famille et de ses amis est moins intéressé par la recherche de nouveaux contacts, d'autant plus que dans le cas des migrants de Bialystok il s'agit de familles au sens large qui comptent parfois même une vingtaine de personnes avec tous les frères, sœurs, belles-mères, beaux-pères, enfants, gendres, nièces, neveux, cousins, cousines, oncles, tantes, belles-filles, beau-fils, grands mères etc. En plus, la majorité des migrants de la région de Bialystok vient de familles nombreuses, le plus souvent de 4 à 7 enfants, donc rien que les membres les plus proches de la famille, constituent déjà un groupe très nombreux. Dans leur situation, les contacts avec les autres Polonais ainsi qu'avec d'autres groupes ethniques restent bien limités. Il en va de même pour les contacts avec la société belge, ce qui pèse sur le processus d'intégration en le freinant de manière considérable. Nous voyons alors que les réseaux migratoires bien développés favorisent l'isolement des migrants, leur enfermement dans de petits groupes familiaux et pèsent sur les contacts avec les nationaux ou les autres communautés ethniques. Ceux, parmi les migrants polonais, qui n'appartiennent pas aux réseaux de Bialystok, sont en général plus motivés, et peut-être même obligés, de tisser des liens avec d'autres compatriotes, avec l'ancienne immigration polonaise et aussi avec les représentants de la société d'accueil et les membres d'autres minorités ethniques habitant à Bruxelles dont nous allons parler plus loin.

Nous pouvons dire qu'en général il y a une 'divergence' dans la perception des Polonais de Belgique par eux-mêmes. D'un côté, ils montrent un manque de solidarité entre

les compatriotes et une concurrence assez rude entre eux, des comportements de domination, comme l'exploitation, la vente du travail, les abus, etc. Mais d'un autre, ils se considèrent comme des travailleurs exemplaires, c'est-à-dire, de vrais professionnels, des personnes travailleuses, loyales envers les patrons, honnêtes et compétentes. Pour comprendre ce phénomène de division de l'auto perception, nous pouvons utiliser la dimension de l'intra- et extra-perception par un groupe, basée sur la compétence et la moralité (Phalet, Poppe 1997).

La communauté polonaise à Bruxelles, d'après la typologie de Francis Fukuyama (1995), pourrait être décrite comme traditionaliste et fortement liée à la religion. La communauté de ce type se caractérise par un niveau très peu élevé de confiance sociale et de coopération au sein du groupe ethnique, mais aussi par des liens très forts liant de petites organisations familiales ou amicales. La confiance sociale c'est, d'après Fukuyama (1995), la conviction régnant entre les membres d'une communauté que les autres appartenant à leur communauté, qui ont les mêmes valeurs, vont être honnêtes et vont aider les autres. Le manque de confiance dans le milieu polonais peut être expliqué par les attitudes acquises durant l'époque du communisme, c'est-à-dire, se méfier de chaque personne inconnue. Ce niveau peu élevé de confiance sociale caractérise d'ailleurs non seulement la Pologne, mais il est également observé dans tous les autres pays postcommunistes (Nalewajko 2003a). Au cours d'une vingtaine d'années, la transformation des relations intracommunautaires a été observée. La communauté polonaise à Bruxelles a vécu le passage de la coopération ethnique, vers la concurrence d'intragroupe. L'augmentation des animosités liée à la différenciation du milieu migrant est également observée.

10.3.2 Paroisses polonaises à Bruxelles

Parmi toutes les organisations et les institutions polonaises qui existent officiellement en Belgique, la place la plus importante appartient à l'église catholique, représentée par la Mission Catholique Polonaise (MCP) en Belgique. Elle a été créée en janvier 1926 pour assurer une aide religieuse aux immigrés polonais séjournant sur le sol belge (Sladkowski 1994: 49). Un an plus tard ses compétences ont été élargies aux territoires des Pays-Bas et du Luxembourg.

La création de la MCP a été possible grâce au décret de l'Épiscopat polonais de 1921 qui a décidé d'assurer une protection des émigrés polonais se trouvant dans différents pays du monde. Auparavant, il n'y avait pas de règlement concernant la protection pastorale des Polonais à l'étranger (Kamienski 1969 : 641). Puis, la situation législative de l'église des migrants en général, non seulement polonaise, a été régularisée « par le Motu proprio de Paul VI en 1969 « *Pastoralis Migratorum Cura* » et, en relation, l'Instruction sur la protection pastorale des émigrés. L'Instruction montrait entre autres qu'il fallait organiser la protection pastorale dans la langue des émigrants aussi longtemps qu'ils en auraient besoin (Gruszczynski 1981 : 239) ». Selon des recommandations du Concile Vatican II, prenant en considération les besoins spirituels des émigrés, il a été décidé « d'entourer d'une sollicitude particulière les fidèles qui, en raison de leurs conditions de vie et de leur origine, ne peuvent profiter suffisamment du ministère pastoral ordinaire de leurs curés» (Informator 1995 : 143). Sur base de nombreux documents du Concile et notamment, de l'Instruction « *Pastoralis*

Migratorum Cura », des objectifs et des devoirs de la Mission catholique polonaise (MCP) ont été définis. Leur réalisation devait répondre aux besoins des fidèles qui se trouvaient dans les pays étrangers.

La réalisation de ces objectifs a été confiée à la Communauté Monastique de Pères Oblats [*Zgromadzenie Zakonne Ojcow Oblatow*]. Leur travail sur le territoire belge a été assez difficile au début parce que, contrairement à la situation en France, les Polonais n'y disposaient pas de leurs propres églises. Ils étaient donc obligés de louer des églises belges. Durant l'époque de l'entre-deux-guerres, sept prêtres travaillaient dans les 'paroisses polonaises' et onze se déplaçaient entre les communautés polonaises dans tout le Benelux (Wierzbianski 1946 : 71-72). Auprès de la Mission à Bruxelles existait le Bureau Catholique Polonais de Presse qui informait sur la vie des catholiques en Pologne et à l'étranger. Durant l'occupation allemande, à l'initiative de la Mission, un journal clandestin a été publié. Il est paru en 1943 sous le titre *Glos*, et a été imprimé jusqu'en 1946 après avoir changé de titre pour *Glos polski*. Le clergé polonais de Belgique a activement participé à la résistance organisée sur le territoire belge. Juste après la libération, la Mission Catholique Polonaise ainsi que des paroisses polonaises ont repris leur activité religieuse habituelle (Wierzbianski 1946 : 237). Le développement de la MCP a été assez dynamique, ce dont témoigne par exemple le nombre croissant de prêtres polonais travaillant en Belgique. En 1948, ils étaient 14 et quatre ans plus tard ils étaient déjà 20[6].

Actuellement, il existe deux paroisses polonaises à Bruxelles : une à Schaerbeek[7] et une autre à Saint-Gilles qui est en même temps le siège de la Mission Catholique Polonaise pour le Benelux[8]. Seule la chapelle à Saint-Gilles est la propriété de la communauté polonaise (photo 23). A cause de l'assistance importante des immigrés polonais aux messes organisées par la Mission Catholique Polonaise, la communauté paroissiale loue la plus ancienne église bruxelloise, l'église Notre-Dame de la Chapelle (photo 24), pour des célébrations dominicales et des fêtes religieuses[9]. Ce sont toujours des curés de la Communauté Monastique de Pères Oblats qui assurent l'assistance religieuse, éducative et sociale dans les paroisses polonaises en Belgique.

6 *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1948 : 36, *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1952 :20.

7 Église Ste-Élisabeth : 16, rue Portales à Schaerbeek et la Mission Catholique Polonaise : 80, rue Jourdan à Saint-Gilles.

8 Dans la vie courante les églises polonaises sont appelées 'les paroisses polonaises', mais on devrait dire les Missions Catholiques Polonaises, leur nom officiel (Gruszczynski 1981 : 238).

9 Le dimanche et les jours fériés, à l'église de Notre Dame de la Chapelle, il y a quatre messes en polonais, une en français et une en néerlandais.

Photos 23 et 24 : Siège de la Mission Catholique Polonaise et l'Église Notre-Dame de la Chapelle

Encore de nos jours, le devoir principal de la MCP en Belgique est la sollicitude pastorale envers les Polonais séjournant de manière temporaire ou définitive dans ce pays. La Mission s'occupe également de personnes d'origine polonaise qui souhaitent garder leur patrimoine culturel et religieux (Biuletyn 1998 :3). Un autre devoir important de la MCP était, et est toujours, d'assurer l'assistance religieuse aux Polonais du culte catholique et de maintenir des contacts avec des associations religieuses, scientifiques et des médias dans les pays du Benelux. Il s'agit ici de la célébration des messes en langue polonaise, de l'enseignement de la religion et de la création des écoles polonaises (Sladkowski 1994 : 49).

Outre leur mission religieuse, l'activité des paroisses polonaises s'étend aussi à d'autres aspects de la vie. De nombreuses associations existent auprès des églises polonaises : chœurs, groupes de musique, de prière et de théâtre. Les paroisses organisent des pèlerinages : Lourdes, Vatican, Fatima, Scherpenheuvel et des excursions en autocar en France, au Pays-Bas et au Luxembourg.

Auprès des paroisses polonaises fonctionnent aussi des écoles de langue et de culture polonaise. Au départ, ces écoles étaient destinées aux enfants de l'ancienne immigration, mais maintenant elles accueillent chaque enfant polonais qui souhaite apprendre la langue, l'histoire et la géographie de son pays. Le rôle des cours devient très important dans le cas des enfants dont les parents veulent retourner en Pologne. Grâce à ces leçons, les enfants ont des chances d'avoir moins de problèmes à l'école polonaise pour rattraper le retard dans la matière étudiée.

Les paroisses éditent des revues qui sont lues par de nombreux ressortissants polonais. La paroisse auprès du siège de la Mission Catholique Polonaise édite deux revues en polonais destinées aux fidèles. La première est un trimestriel *Nasza Wspolnota [Notre Communauté]* envoyé à plus de 900 familles polonaises vivant à Bruxelles et ses environs. La deuxième est une brochure hebdomadaire *Biuletyn* que les paroissiens peuvent recevoir le dimanche après

chaque messe donnée en langue polonaise (plus d'informations sur les éditions paroissiales se trouvent dans la partie concernant les médias polonais à Bruxelles).

Au siège de la Mission Catholique Polonaise et près de l'église Sainte-Élisabeth, on peut trouver des écoles paroissiales pour les enfants, où ont lieu les cours de langue polonaise, de géographie et d'histoire de la Pologne. Les prêtres polonais prennent en compte les besoins des immigrés et organisent des cours de français pour adultes à des heures tardives pour permettre à tous les intéressés d'être présents après les heures de travail. Selon le prêtre Tadeusz Czaja de la paroisse de Saint-Gilles, la mission pastorale auprès de la communauté polonaise représente seulement 20 à 30% du travail habituel d'un prêtre. Pour le reste, c'est principalement un travail du ressort des assistants sociaux. Pendant les vacances, il y a beaucoup plus de Polonais à Bruxelles et les prêtres travaillent 24 heures sur 24. Les immigrés ne font pas attention aux heures d'ouverture des bureaux de la paroisse et même la nuit, ils téléphonent ou viennent demander de l'aide pour des problèmes quotidiens très divers.

Il semble justifié de dire que les prêtres qui apportent une aide religieuse aux immigrés actuels sont aussi présents dans de vastes activités atypiques mais adaptées aux besoins des immigrés polonais illégaux. Les prêtres polonais jouent le rôle de représentants de la communauté illégale devant les institutions officielles belges, intervenant dans différents cas, comme un emprisonnement, un séjour à l'hôpital, un besoin de traduction ou d'interprétation. Ils se tiennent au courant des nouvelles, des changements des lois, etc., et en informent les migrants[10].

L'église polonaise, c'est aussi l'adresse officielle de plusieurs immigrés polonais à Bruxelles. En cas d'arrestation ou d'un autre problème avec les autorités belges, les immigrés donnent l'adresse de la Mission Catholique Polonaise comme leur adresse officielle en Belgique. Ils craignent d'avoir la visite de la police ou des agents communaux surtout quand ils cohabitent avec d'autres immigrés irréguliers. C'est leur façon de se protéger des autres compatriotes. Voici une des citations parlant de ce phénomène :

> *« Ils m'ont arrêté un samedi soir dans le métro. Je n'avais pas de ticket parce que les guichets étaient déjà fermés et je n'avais qu'un billet de 100 euros sur moi donc je ne pouvais pas acheter du billet dans l'une des machines. Et, ils m'ont arrêté. Ils m'ont demandé l'adresse en Belgique. J'ai donné celui de la Mission, rue Jourdan 80 à Saint-Gilles. Je ne pouvais pas dire où j'habitais à cause de mes colocataires qui non plus n'avaient pas de papiers. Et comme c'était la première adresse qui m'était venue à l'esprit, je l'avais dit »* (Waldek, 40 ans).

Selon des chercheurs travaillant sur les mouvements migratoires (Cieslinska ; Mydel, Fassman), les paroisses catholiques où ont lieu les messes en langue polonaise, sont le principal endroit de vie sociale des immigrés en quête d'activité salariale (Cieslinska 1995:38). D'après nous, il en est de même pour tous les immigrés polonais, et pas seulement ceux partis pour des raisons économiques. Selon Jan Gruszczynski, qui a analysé le milieu polonais à Paris dans les années 1970-1980, donc en majorité la communauté de migrants

10 Le même type d'aide sociale et le rôle d'information joué par les prêtres polonais ont été observés dans une paroisse polonaise à Madrid (Nalewajko 2003b : 134).

politiques : « les paroisses polonaises jouent un rôle exceptionnellement grand, tant dans la vie religieuse que dans la vie socioculturelle des milieux d'émigration » (Gruszczynski 1981 : 240). Les mêmes rôles ont été joués par des églises polonaises dans les milieux des migrants partis aux États-Unis au début du XX^{e} siècle (Thomas, Znaniecki 1918).

L'explication de ce phénomène se trouve dans le fait que les paroisses sont les lieux où les ressortissants polonais se sentent plus *'chez eux'*. Ils y prient et y discutent en polonais, ils s'y marient et y baptisent les enfants, même quand ils séjournent dans un pays de manière irrégulière, comme c'est le cas en Belgique. Il s'agit ici également de la continuation des traditions nationales.

L'église catholique a joué un rôle important tout au long de l'histoire de la nation polonaise, notamment pendant les périodes de tragédies nationales comme les 124 ans de non-existence de l'État polonais partagé entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, pendant les guerres mondiales et durant le communisme. La croyance catholique est fortement enracinée chez les Polonais et constitue un élément principal d'identification nationale. Dans les périodes de tragédies nationales, la religion « était un facteur intégrant la nation et l'institution gardant des valeurs, non seulement religieuses, mais aussi des valeurs nationales - patriotiques et culturelles. C'est d'ici alors que vient ce lien fort entre la religiosité et le patriotisme des Polonais » (Gruszczynski 1981 : 234). Pour cette raison, il y a beaucoup de patriotisme dans la religiosité polonaise. Par le biais de la religion, le contact avec le pays d'origine, avec ses traditions nationales, ses valeurs et ses compatriotes est maintenu.

Nous pouvons dire qu'une paroisse polonaise constitue pour la communauté migrante de Pologne le substitut à leur patrie. Pour eux c'est « *la Pologne en miniature* », « *la partie de la patrie* ». Elle symbolise tout ce qui est « leur », c'est-à-dire, polonais, et le plus cher au monde : la langue, la croyance catholique, le pays d'origine. D'après le prêtre Czaja, les Polonais vivant à Bruxelles considèrent la Mission comme leur maison (ils l'appellent « *notre maison* »). C'est aussi leur lieu préféré de rendez-vous, de rencontres et d'échanges des informations.

La messe dans l'une des paroisses polonaises est importante pour les migrants, non seulement de par son aspect religieux mais également par son rôle social. C'est une occasion de rencontrer des amis ou des connaissances qui habitent en dehors de Bruxelles et que l'immigré ne voit pas en semaine. Comme au marché ou au café, le migrant peut échanger des informations sur différents aspects de la vie en Belgique, comme le travail, le logement, le transport en Pologne, etc. Il peut également voir qui de son village est de retour à Bruxelles, qui de nouveau vient d'arriver. Après la messe, les immigrés restent devant l'église à discuter. Presque tout le monde se connaît et si ce n'est pas le cas, ils font connaissance parce que la grande majorité vient de la même région, de Bialystok. Nous avons eu plusieurs occasions d'entendre leurs conversations, parfois même d'y participer activement. Cela nous a permis de constater que l'accent de l'Est de la Pologne est dominant, notamment celui du Nord-est, de la région de Podlasie.

C'est aussi un point d'information grâce au tableau d'affichage, situé à l'entrée, sur lequel on peut trouver des demandes concernant la recherche de travail, de logement, la vente de voitures ou d'autres choses.

Les paroisses polonaises de Bruxelles ont toujours joué un rôle important dans le milieu immigré polonais en Belgique. Mais ce rôle a évolué et a changé d'ampleur tout au long de ces quinze dernières années. Dans les années 1990, quand les arrivées massives des migrants polonais ont commencé, l'église polonaise de Bruxelles était, pour beaucoup d'entre eux, le premier endroit où il fallait se rendre en cherchant du logement, du travail ou de l'aide dans n'importe quelle situation. Durant plusieurs années, les prêtres polonais de la Mission catholique polonaise et de la paroisse de Ste-Élisabeth, ont aidé les migrants polonais en détresse, en difficulté ou tout simplement dans leur vie quotidienne en Belgique. Mais avec le développement de la communauté polonaise de Bruxelles, notamment des réseaux migratoires familiaux et amicaux, ce rôle a diminué. Les réseaux sociaux qui lient les migrants se sont approprié une partie des fonctions jouées jusque là par les paroisses polonaises. Mais encore aujourd'hui, la religion, en tant que seule forme de conscience sociale, est un élément primordial qui lie les Polonais habitant à Bruxelles. Les églises polonaises jouent un rôle exceptionnel tant au niveau religieux (photo 25) que socioculturel dans les communautés d'immigrés[11]. C'est de là que vient l'expression : *« la paroisse c'est le substitut de la patrie »* dans le milieu des migrants polonais d'aujourd'hui comme dans ceux d'autrefois (Thomas, Znaniecki 1918 : 43; Chalasinski 1935 : 638-639).

Photo 25 :
Le tableau représentant Sainte-Marie de Czestochowa (la Vierge Noire) a été inauguré le 9 avril 1995 en l'Eglise Notre-Dame de la Chapelle. Sur le tableau, une phrase en polonais : *« Pod Twoją obronę uciekamy się »* [*« On se confie à ta protection »*] témoigne de la présence polonaise à Bruxelles, et constitue le « coin » de prière préféré des catholiques polonais.

10.3.3. Médias polonais dans le milieu analysé

Entre les années 2002 et 2007, il existait en Belgique deux revues principales éditées à Bruxelles en langue polonaise : les mensuels Gazetka et Novum[12] (photos 26, 27).

11 Un rôle socioculturel des paroisses polonaises a été souligné également chez les Polonais vivant à Rome (Cieslinska 1995 : 39).
12 Le mensuel *Novum* a été édité jusqu'en 2007.

Photos 26 et 27 : Les deux mensuels polonais édités à Bruxelles

Le premier, *Gazetka*, a été créé en 2001 par une Belge d'origine polonaise, Izabela Fijalkowska-Petelska qui est depuis lors la rédactrice en chef de l'hebdomadaire. Au début la *Gazetka* (voir Annexes) était imprimé à 5.000 exemplaires, après l'élargissement de l'UE, son édition a atteint 10.000 exemplaires. Actuellement, elle est imprimée à 15.000 exemplaires et distribuée gratuitement dans plusieurs endroits différents à Bruxelles (épiceries, Consulat de Pologne, restaurants). Une partie de chaque édition est aussi envoyée à Anvers, à Liège, à Gand et à Ostende. Grâce aux bénévoles qui écrivent des articles pour cette revue, elle peut être distribuée gratuitement. Pendant quatre ans, avant l'apparition de *Novum*, cette revue a été la source d'informations principale dans la communauté polonaise en Belgique.

Dans chaque numéro de cet hebdomadaire, les immigrés trouvent un résumé des événements les plus importants de la vie politique belge et polonaise, des informations de l'Union européenne et du monde entier. Quelques pages y sont consacrées aux informations culturelles, comme, par exemple, la visite d'un artiste polonais à Bruxelles ou le match de football de l'équipe des immigrés polonais contre une équipe composée d'autres immigrés de l'Est, etc. Dans chaque édition, on trouve aussi les numéros de téléphone les plus utiles à Bruxelles comme ceux des pompiers, de la Croix-Rouge, de la police, etc.

Une grande partie de la *Gazetka* est consacrée aux annonces publicitaires grâce auxquelles ce journal peut exister. L'argent obtenu par la publicité est en effet consacré aux frais d'impression, etc. Des annonces concernent le plus souvent des charcuteries vendant les produits polonais, des boulangeries polonaises, des avocats, des comptables, des traducteurs assermentés, sociétés de transport, salons de beauté, salons de coiffure, couturières, cours de langues.

Dans la *Gazetka*, des encadrés sont également réservés pour des annonces de particuliers. Au début, elles étaient limitées à une seule page, mais avec le temps, les annonces sont devenues si nombreuses qu'elles occupent trois à quatre pages. Ces petites annonces publiées en majorité par des migrants polonais, concernent avant tout la recherche

de travail, du logement, de la vente des voitures ou de la vente d'immobiliers en Pologne. Voici quelques exemples :

Recherche de travail :

> « Couvreur avec l'expérience en Allemagne et la connaissance de l'allemand et du français de base cherche du travail. Tél. » (Gazetka, n°30, avril 2004 : 17) ;

Recherche d'un logement

> « Femme de 48 ans, avec un travail stable, cherche une chambre meublée avec une entrée séparée. Tél. GSM » (Gazetka, n°44, septembre 2005) ;

Vente de voitures

> « A vendre une Volkswagen 1997, 2.5l Diesel, blanche, avec des plaques belges. Tél. GSM » (Gazetka, n°28, février 2004) ;

Vente d'immobilier en Pologne

> « A vendre une maison construite en 2004, non finie, 180m² sur le terrain de 1350m². Terrain de forêt, près de Niewodnica, 6km de Bialystok. Prix : 180 000 zlotych. Tél. GSM polonais» (Gazetka, n°47, décembre 2005/janvier 2006).

Entre les années 2001 et 2005, le mensuel *Gazetka* a doublé de volume (il est passé de 16 à 32 pages), notamment à cause du nombre croissant de petites annonces. Il a également changé son graphisme en devenant plus coloré, avec plus de photos et de dessins, peut-être à cause de la concurrence faite par *Novum*, le nouveau mensuel édité en polonais et destiné aux Polonais de Belgique et du Luxembourg, apparu en mai 2005. *Novum* était édité à 7.000 exemplaires et était distribué gratuitement dans les endroits les plus fréquentés par les Polonais, notamment dans des magasins polonais, les représentations diplomatiques dans toute la Belgique et le Luxembourg. Il était également accessible par Internet et par abonnement. C'était une revue qui fournissait des informations culturelles, économiques, politiques, juridiques et sociales sur la Pologne, l'Europe et sur les différents aspects de la vie en Belgique et au Luxembourg.

Selon son rédacteur en chef, Adam Rowicki, NOVUM « c'était un mensuel totalement indépendant (...). Par son biais, nous avons voulu promouvoir la culture polonaise, les régions et les initiatives polonaises en Belgique. Nous présentons des organisations polonaises, des associations, des représentations et des personnages célèbres de notre milieu ».

Dans chaque édition de « Novum », les lecteurs pouvaient trouver des informations concernant différents aspects du séjour et du travail en Belgique, ainsi que des informations politiques, culturelles, économiques et pratiques. Certains articles étaient parfois traduits en français et/ou en néerlandais, ce qui peut être compris comme le désir de la communauté

polonaise de mieux se faire connaître aux citoyens belges et autres, vivants en Belgique et au Luxembourg.

Au sein de la communauté, il existe aussi des bulletins édités par les paroisses polonaises à Bruxelles. Il s'agit du trimestriel *Nasza Wspolnota* et de la brochure hebdomadaire *Biuletyn* édités par la Mission Catholique Polonaise ainsi que le bulletin trimestriel de la paroisse polonaise à Schaerbeek.

Le trimestriel *Nasza Wspolnota* a été créé en 1995. Il est envoyé à environ 900 familles polonaises. Sur une vingtaine de pages, les lecteurs trouvent avant tout des informations concernant la vie de la communauté catholique polonaise de Belgique. Dans chaque numéro, il y a le mot du prêtre pour les fidèles, les horaires de célébrations pour le trimestre, des informations concernant les rencontres des groupes fonctionnant auprès de l'église, des cours pour les futurs mariés, etc. Les articles qui y sont publiés concernent les événements les plus importants de la vie de la communauté, les pèlerinages organisés et la présentation des saints de l'église catholique.

La brochure hebdomadaire *Biuletyn* est distribuée gratuitement tous les dimanches après les messes. Sur la première page, les fidèles trouvent des textes liturgiques et évangéliques du dimanche ainsi que le résumé du serment. La deuxième page et la dernière contiennent des renseignements paroissiaux : les horaires des messes, de confession et d'autres célébrations durant la semaine à venir. Il comporte également les intentions de chaque messe qui sera célébrée pendant la semaine, les horaires d'ouverture de la bibliothèque et les horaires de rencontre de différents groupes existant auprès de la paroisse.

Pendant plusieurs années, le Consulat de Pologne a édité une brochure mensuelle intitulée *Informacje*. Chaque numéro contenait des informations de la vie politique polonaise et belge, la description des événements culturels, des nouvelles concernant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, etc. Cette brochure a joué un rôle marginal parmi les revues et journaux imprimés à Bruxelles en polonais. Elle était uniquement envoyée aux personnes qui avaient donné leur adresse au Consulat. Le plus souvent, il s'agissait de personnes installées en Belgique depuis longtemps, y ayant le statut officiel, parfois de personnes d'origine polonaise voulant garder le contact avec le milieu polonais à Bruxelles. Cette brochure n'était pas du tout connue dans le milieu faisant l'objet de notre analyse, c'est-à-dire, les immigrés illégaux. Avec les changements de personnels au Consulat de Pologne, l'édition de la brochure *Informacje* a été arrêtée.

A part la presse polonaise bruxelloise mentionnée ci-dessus, les revues amenées de Pologne jouent également un rôle important. La presse polonaise est vendue dans plusieurs communes de Bruxelles. On la trouve dans des commerces à Anderlecht, dans les alentours des Abattoirs, chez des particuliers, mais aussi dans des épiceries polonaises à Saint-Gilles, à Ixelles, à Etterbeek et Saint-Josse.

L'analyse des revues achetées par les immigrés, montre qu'il s'agit de la presse adressée aux lecteurs avec un faible niveau d'éducation qui ne sont pas intéressés par des articles faisant l'analyse politique, etc. Les lecteurs cherchent des journaux offrant des distractions, montrant des nouveautés parmi les voitures ou les motos pour les hommes et des conseils pratiques (cuisine, ménage, éducation des enfants) pour les femmes. Les plus

recherchées sont pour les femmes : *Claudia, Zycie na goraco, Twoje imperium, Pani, Przyjaciolka, Gala, Bravo, Naj, Kalejdoskop Losow, Viva, Cienie i Blaski, Chwila dla Ciebie;* pour les hommes : *Motor, Poradnik wedkarza, Dedektyw, Auto*; pour les enfants : *Mis, Swierszczyk.*

Mais les plus vendus de tous sont les magazines avec un programme de télévision, comme *Teletydzien* ou *Teleswiat*. Cela prouve que les immigrés regardent la télévision polonaise émise par satellite.

Le rôle primordial des médias dans la langue polonaise dans le milieu analysé est lié à la méconnaissance des langues étrangères qui limite, de façon considérable, l'accès à d'autres sources d'informations, entre autres belges. Les médias polonais, tant ceux de Bruxelles que de Pologne constituent pour certaines personnes la seule source d'informations sur les événements dans leur pays, en Belgique et dans le monde.

10.3.4 Réseau de business ethnique

Des entretiens, des rencontres, des observations et l'analyse des annonces dans les mensuels polonais *Gazetka* et *Novum*, menés durant quatre ans, nous poussent à constater que la communauté polonaise à Bruxelles se développe constamment en devenant de mieux en mieux organisée. Il s'agit ici non seulement d'organisation informelle, basée sur des réseaux familiaux et amicaux, mais aussi d'un développement du réseau de business ethnique et de sociétés belges facilitant aux migrants polonais la vie en Belgique, même dans la situation d'irrégularité du séjour et du travail.

Les entreprises légales à Bruxelles

D'après Alejandro Portes (Portes *et al.* 2001), il existe quatre types d'entreprises transnationales facilitant l'adaptation économique des migrants d'aujourd'hui dans le pays de destination. Ce sont des firmes de « circuit », des entreprises culturelles, des entreprises ethniques et de petites entreprises d'ex-immigrants (Portes *et al.* 2001 : 9). Parmi les activités économiques réalisées par les migrants transnationaux originaires de Pologne et séjournant en Belgique, nous retrouvons des exemples de ces quatre entreprises qui ont été différenciées par Portes[13]. Il s'agit des :

- firmes de « circuit » (*'circuit firmes'*) (non officielles et officielles) qui s'occupent du transfert de biens et de l'envoi du courrier entre les deux pays. Ce sont avant tout de petites camionnettes blanches (bien connues des Bruxellois) qui font des allers-retours entre la Pologne et la Belgique en transportant des personnes, des colis, de l'argent, des journaux et des produits alimentaires polonais ;
- entreprises culturelles qui offrent les articles liés à la culture du pays, comme des journaux, des films vidéo et des CD. Ils se trouvent avant tout à Saint-Gilles et à Schaerbeek. Dans le cas de Polonais à Bruxelles, ce sont des vidéothèques et une librairie ;
- entreprises ethniques : des petits magasins d'approvisionnement qui offrent des produits alimentaires provenant de Pologne ou faits en Belgique selon la recette

13 L'étude des immigrés salvadoriens à Los Angeles et Washington DC.

polonaise : avant tout des boulangeries, des épiceries et des charcuteries. Les premiers magasins destinés aux polonais ont été ouverts à Saint-Gilles et à Anderlecht, puis, ils sont devenus de plus en plus nombreux et se sont répandus dans toute Bruxelles. Maintenant, on les trouve également dans les quartiers d'Ixelles, d'Etterbeek, de Saint Josse, de Schaerbeek. En tout, il y en a une trentaine dans la capitale belge ;

- petites entreprises d'ex-immigrants : des entreprises établies par des gens qui sont rentrés en Pologne. Ces entreprises fonctionnent sur base de contacts avec la Belgique ou sans ces contacts, mais grâce au capital financier économisé durant la migration en Belgique. Ce sont, le plus souvent des vidéothèques, des garages de réparation et de vente de voitures, des sociétés de construction, des magasins de vêtements « seconde main », des sociétés de vente de produits belges en Pologne comme des fenêtres en PVC et en bois, par exemple.

C'est le développement des entreprises ethniques qui semble être le plus dynamique durant ces dernières années. Par exemple, les épiceries polonaises sont non seulement devenues très nombreuses, implantées dans toutes les communes bruxelloise, mais elles ont aussi élargi leur offre. Les migrants peuvent trouver un grand choix de produits typiques polonais. Il s'agit de produits transportés de Pologne et des aliments faits à Bruxelles comme du pain et des gâteaux polonais. Parmi les produits les plus recherchés par les Polonais, il y a la charcuterie polonaise, des légumes et des plats en bocaux, du pain et des gâteaux, des soupes en poudre, de la bière, des plats congelés, des épices pour des plats et des gâteaux traditionnels (voir : annexe 6). Voici quelques exemples :

« Les Délices du Coin. Premier café - boulangerie polonais. Grand choix de gâteaux fait sur place ! On réalise des commandes individuelles ! Vous pouvez goûter nos gâteaux sur place, en prenant un bon café ou une bière. Dans notre offre également sandwichs, desserts et glaces. Heures d'ouverture, adresse et numéro de téléphone » (Gazetka n°63, juillet/août 2007).

« S.P.R.L.Qing-Ping. Grossiste polonais. Nouveau magasin grossiste avec les produits polonais. Un grand choix de produits alimentaires, entre autres des légumes en bocal, des cornichons, des bières : Zywiec, Tyskie, Warka, Tatra. Un grand choix de charcuterie polonaise directement de Bialystok. Adresse et numéro de téléphone » (Gazetka n°17, décembre 2002/janvier 2003).

« POLSMAK. Ciszkowski. Première à Bruxelles boulangerie polonaise. Tous les jours grand choix du pain. Produits laitiers, charcuterie et beaucoup d'autres produits polonais. Bons gâteaux. Venez dans nos magasins : à Anderlecht, Ixelles et Jette (adresses, numéros de téléphones et heures d'ouverture) » (Gazetka n°63, juillet/août 2007).

Certaines personnes préfèrent faire leurs courses dans les magasins polonais plutôt qu'ailleurs pour au moins trois raisons : ils trouvent des produits qu'ils connaissent et qu'ils aiment bien, ils payent moins cher que dans les supermarchés et ils peuvent parler à des

vendeuses en polonais, ce qui est important dans le cas de personnes qui ne peuvent pas communiquer en français ou en néerlandais.

Nous avons déjà mentionné des magasins polonais existant à Bruxelles (boulangeries, charcuteries, épiceries). Mais, depuis l'élargissement de l'Union en mai 2004, les établissements adressant leurs services aux migrants polonais deviennent de plus en plus nombreux. Ce sont des cabinets médicaux dirigés par des Polonais ou des personnes d'origine polonaise. Le plus souvent, il s'agit de médecins généralistes, de gynécologues, de pédiatres et de dentistes. Il y a aussi à Bruxelles des cabinets d'avocats, de comptables ou de traducteurs assermentés. Il y a aussi des fleuristes parlant polonais, des sociétés de transport et de location de camions, des salons de beauté, des solarium, des salons de coiffure, des ateliers de couture, des cours de langues, des garages de réparation de voitures, des firmes d'installation de paraboles et d'Internet, des sociétés de transport de personnes entre la Pologne et la Belgique, ou encore des entreprises de téléphones mobiles offrant une réduction pour les appels en Pologne, et enfin des firmes spécialisées dans le transport de personnes décédées.

Excepté les cabinets médicaux qui ne publient pas d'annonces dans la presse, mais mettent leurs annonces sur des tableaux d'affichage des paroisses polonaises, les annonces concernant d'autres sociétés sont également publiées dans la presse polonaise de Bruxelles. Voici quelques exemples :

« Traductions jurées français - polonais. Travail indépendant. Conseils juridiques. Courts délais. Nom et prénom. Adresse et des numéros de téléphones » (Gazetka n°25, octobre 2003) ;

« Cabinet d'avocat sprl. P.L (nom et prénom). Droit des étrangers. Numéro de GSM (en polonais). Numéro de GSM (en français) » (Gazetka n°16, novembre 2002) ;

« Comptabilité. Français - Polonais - Anglais. M.W. (nom et prénom) propose : la Comptabilité (SPRL, SA, indépendant), Assurances (professionnelles et familiales), Administration (devis de rénovation). Numéro de GSM et de téléphone fixe. Adresse e-mail » (Gazetka n°26, novembre 2003) ;

« Traductions conformes. Polonais, français, suédois. Courts délais. Haute qualité. Professionnalise. E. R. (nom et prénom). Adresse et numéro de téléphone » (Novum n°9, janvier 2006).

« Soins professionnels éliminant la douleur et la stress. Massages de relaxation, massage magnétique, massage indien, thérapie énergétique REIKI. Informations : E. (prénom). Numéro de GSM » (Gazetka n°45, octobre 2005).

Il arrive que les sociétés officielles aient aussi une activité « en plus », pas tout à fait légale. Par exemple, un Polonais qui est enregistré comme indépendant, a une camionnette dans laquelle il transporte des outils ou des personnes. Pendant la semaine, il fait des travaux de rénovation mais le week-end, par exemple, il fait aussi, avec sa camionnette, des

déménagements. Des Polonais ou des Belges qui ont besoin de déménager ou de transporter quelque chose (une armoire achetée à la brocante, un frigo offert par des patrons, etc.) l'appellent et le payent pour le service. On paie à l'heure et par tête, c'est-à-dire que s'il y a deux immigrés qui viennent avec lui pour faire le déménagement, on paie chacun des deux immigrés à l'heure. Le patron, on le paie seulement pour la location de la voiture. Cela est moins cher que la location dans une société légale spécialisée dans les déménagements, mais ce n'est possible que dans le cas où nous n'avons pas beaucoup de choses ou des meubles pas trop grands.

Activités commerciales complémentaires

Malgré l'irrégularité du séjour de la plupart des immigrés avant 2004, les Polonais ont réussi à créer un réseau informel qui leur sert dans la vie quotidienne à Bruxelles. Son existence est prouvée par les petites annonces auprès des églises polonaises, dans les bulletins trimestriels de la paroisse polonaise de Schaerbeek et dans les mensuels polonais *Gazetka* et *Novum*. Le plus souvent, il s'agit de publicités pour des salons de coiffure, des sociétés de réparations hifi-vidéo, des garderies à domicile, des cours de langues étrangères (voir : annexe 7). Voici quelques exemples d'offres :

« Diplômée de philologie romaine donne des cours de français. Numéro de GSM » (Novum n°23, mars 2007) ;

« Réparation des appareils électroménagers. Darek. Nr de téléphone portable » (Gazetka n°54, septembre 2006) ;

« Photos et films vidéos. Mariages, baptêmes, première communion, fêtes et toutes les autres occasions. Promotions en novembre ! Numéro de GSM » (Gazetka n°19, mars 2003) ;

« Mécanique d'automobile polonaise. Prix concurrentiels. Alex. Numéro de GSM » (Gazetka n°54 septembre 2006) ;

« Cours de français et d'anglais. Adultes et enfants. Numéro de GSM » (Gazetka n°16, novembre 2002) ;

« Ordinateurs de tous types et de toutes les marques. Vente et réparation. Nouveauté : Internet bon marché et rapide, sans téléphone et sans câble. Activation en 24h. InfoServices : Numéro de téléphone portable » (Novum n°23, mars 2007) ;

« Cours de mathématique. Ecole primaire et lycée. Numéro de GSM » (Gazetka n°19, mars 2003),

« Pédicure médicale. On élimine des cors. On soigne les pieds secs et des ongles déformés. Cures pour des diabètes et des pieds des enfants. Services chez le client. Bozena. Numéro de GSM » (Gazetka n°56, novembre 2006).

« Départs les vendredis ! Réception à l'adresse après 19h ! Varsovie, Ostrów, Zambrów, Białystok, Mońki. Transport international de personnes, paquets, meubles, tapis. Nr de

téléphone portable » (Mission catholique polonaise, 21 septembre 2002) ;

« WALDEK. Transport de personnes et de colis à l'adresse demandée. Bruxelles-Bialystok. Mercedes Sprinter. TV-Vidéo-DVD. Air conditionné. Numéro de GSM » (Gazetka n°24, septembre 2003) ;

« Coiffeur hommes - femmes. Wioletta. Numéro de GSM » (Gazetka n°16, novembre 2002) ;

Les annonces des sociétés polonaises se caractérisent souvent par l'absence d'adresse et de numéro de téléphone fixe. Dans la majorité des cas, dans l'annonce il n'y a que la description des services offerts et le numéro de GSM, parfois le prénom de la personne qui fournit des services.

Au début de l'année 2003, nous avons constaté l'apparition de nouveaux services faisant leur publicité dans la presse polonaise de Bruxelles. Ce sont des services de couturiers, d'installation d'ordinateurs et d'Internet, de cours de natation, d'aérobic et d'Aïkido. Nouvelles sont aussi les annonces de kinésithérapeutes, de médecins pratiquant la médecine naturelle, de voyantes, qui proposent de dévoiler l'avenir. Parmi des services complètement nouveaux sont également offerts par le réseau ethnique polonais de services. Comme exemple nous pouvons parler de sociétés de déménagement et de transport de gravas, de bureaux d'architectes, de groupes de musique, de bureaux de réalisation de cartes de visites et de page d'Internet, de cours de musique, de salon de tatouage. Voici quelques exemples :

« Aérobic. Si tu veux changer ta silhouette et améliorer ton humeur. Tu peux venir avec ton enfant. On garantit une garderie. Deux numéros de GSM » (Gazetka n°24, septembre 2003).

« Tu peux savoir ce qui t'attend demain. Voyante Natalia t'aidera à connaître l'avenir de ta vie de couple, de ta santé et ton argent » (Gazetka n°23, juillet/août 2003).

Nous avons déjà parlé de camionnettes qui font des allers-retours entre les deux pays comme l'exemple des firmes de « circuit » selon Alejandro Portes. Nous développons ce sujet parce que les camionnettes ne sont pas que de simples moyens de transport. Elles lient les deux pays et aident dans l'entretien des contacts entre membres de la communauté transnationale en jouant plusieurs rôles :

a) rôle d'un autocar

Ce sont les moyens de transport pour les immigrés entre la Pologne et la Belgique, ou plus exactement, entre la région de Podlasie et Bruxelles, parce que le nombre prépondérant de camionnettes circulent entre le Nord-est de la Pologne et la capitale belge tandis que dans le sud du pays il y en a très peu (une à trois). La confirmation de cette situation, nous la trouvons non seulement dans nos petites conversations avec des chauffeurs, mais aussi dans les annonces publicitaires de *Gazetka*, le journal polonais édité à Bruxelles.

Le voyage en camionnette est un peu plus cher qu'en bus mais il a deux avantages. Premièrement, le voyageur peut prendre plus qu'un seul bagage alors que dans un autocar, il faut payer entre 10 et 15 € pour chaque valise supplémentaire. Deuxièmement, pour des personnes habitant à la campagne, il est plus confortable de voyager en camionnette parce qu'elle dépose le passager à la maison et elle vient le chercher à la maison aussi. Cela joue beaucoup dans le cas des migrants originaires du nord-est, où le réseau de transport en commun est très peu développé ainsi que les liaisons avec la capitale.

b) rôle d'une poste

Les camionnettes sont aussi le moyen de transport de biens, de lettres, comme des tapis, des produits électroménagers, des vêtements et beaucoup d'autres. Les camionnettes sont appréciées par les immigrés parce que les chauffeurs prennent tout, même des choses grandes et encombrantes qu'il n'est pas possible d'envoyer par bus ou par la poste. L'envoi des lettres et des colis (par exemple un cadeau pour la première communion d'un filleul) fonctionne dans les deux sens : vers la Belgique et vers la Pologne. En rentrant de Pologne, les camionnettes transportent des produits alimentaires qu'on ne peut pas trouver à Bruxelles. Il s'agit avant tout de médicaments polonais qu'on a l'habitude de prendre et dont on a besoin (par exemple des antibiotiques ou des médicaments anti-inflammatoires, impossibles d'acheter sans ordonnance ou sans possibilité d'expliquer les problèmes au pharmacien à cause de la méconnaissance du français, du néerlandais ou de l'anglais), de charcuterie, de bonbons, de légumes en bocal préparés à la manière polonaise et des journaux (surtout des hebdomadaires et des mensuels). Tous les produits sont au moins deux fois plus chers qu'en Pologne parce que, comme cela, nous a dit l'un des chauffeurs, *« il faut que l'affaire soit rentable »*, mais ils sont moins chers que dans des épiceries polonaises.

c) rôle d'un magasin

Les chauffeurs jouent aussi un rôle de vendeurs ambulants. Ils vendent des journaux et des mots croisés, des cigarettes et de la bière. Ils se déplacent dans différents endroits à Bruxelles, au cours de la semaine. Par exemple, le samedi et le dimanche, on les trouve à Anderlecht, près des Abattoirs. Le dimanche et les jours fériés, ils sont aussi dans les alentours de l'église Notre-Dame de la Chapelle et à Schaarbeek, près de la paroisse Sainte-Élisabeth, où certaines messes se font en polonais. Durant la semaine, ils sont dans les environs de l'Hôtel de la Monnaie.

d) rôle d'une banque

Les camionnettes sont aussi utilisées par les immigrés polonais de la région de Bialystok comme un canal de transfert d'argent. Il suffit de payer entre 10 et 15 € et la somme sera livrée directement à la famille. La commission à payer varie selon la relation avec le chauffeur : s'il est originaire du même village que le migrant, il paye moins ou pas du tout ; s'il est un client fidèle, il existe aussi le moyen de s'arranger.

Le réseau de business ethnique créé par les migrants polonais est très bien développé et offre des services de plus en plus spécialisés. D'autres migrants venus des pays de l'Europe centrale et orientale l'utilisent également faute d'avoir leurs propres services. Ce sont avant tout des Russes, des Ukrainiens, des Lituaniens et des Hongrois qui profitent des business polonais ou adressés aux Polonais. Voici ce que nous a dit à ce sujet la propriétaire d'une petite épicerie à Anderlecht :

> *« Dans mon magasin j'ai des produits polonais, hongrois et russes. La majorité des produits sont ceux originaires de Pologne, parce que les clients polonais sont les plus nombreux. En plus, les autres, surtout les Russes et les Ukrainiens, les achètent aussi. Par contre, ce qui est intéressant, les Polonais n'achètent presque jamais des produits russes. Parfois ils prennent quelque chose hongrois, comme goulasch par exemple, mais les choses russes, presque jamais, ils ne les aiment pas ou ne font pas de confiance à la qualité. Je ne sais pas trop. Mais le contraire oui, c'est normal que les autres achètent tous ce qui est polonais ».*

Et encore des propos d'une migrante confirmant l'utilisation du réseau polonais par d'autres migrants de l'Est :

> *« Quand je rentre en Pologne j'entends parfois dans l'autocar des gens qui parlent russe. Ils vont jusqu'à Varsovie ou Bialystok. Je pense qu'ils ont une correspondance en train ou en autocar de Pologne vers chez eux, à Moscou ou ailleurs, je ne sais pas. (...) Je pense qu'ils voyagent avec nous parce qu'ils n'ont pas d'autocars ou de camionnettes qui vont de Bruxelles là-bas, donc ils sont obligés de voyager avec les Polonais »* (Wanda, 55 ans).

Les individus interrogés expliquent cela pour trois raisons. Premièrement, ces migrants ne sont pas aussi nombreux que les Polonais, il est donc plus difficile pour eux de créer un réseau de services. Deuxièmement, ils n'avaient pas la même tradition migratoire vers la Belgique donc ils n'avaient pas de base pour créer un réseau d'organisations qui est celle de l'ancienne immigration légale. Troisièmement, ils n'ont pas réussi à développer leur propre forme d'organisation sociale parce que, selon nos interviewés, ils ne savent pas si bien se débrouiller que les Polonais. Cette caractéristique était souvent soulevée dans les entretiens et est appelée *« le génie de la situation »*. Ce terme, connu également dans la sociologie polonaise, concerne le fait que les Polonais arrivent à trouver une solution (légale, semi - légale ou illégale) dans chaque situation dans laquelle ils se trouvent. Parmi les « inventions » polonaises, il y avait par exemple des possibilités de quitter le pays pendant le communisme. A l'époque où l'obtention du passeport n'était presque pas possible, à peu près 6 millions de Polonais ont réussi à émigrer à l'étranger[14] en initiant l'exode de citoyens polonais qui dure jusqu'à maintenant (Stola 2003 : 83, 98).

Garde d'enfants

Le réseau d'entraide mutuelle existant dans le milieu polonais permet aux migrants de s'organiser, non seulement dans les moments difficiles comme la maladie ou l'accident, mais

14 Entre les années 1971 et 1980, 4.200.000 citoyens polonais ont quitté la patrie, puis, durant les années 1980, 1.300.000 Polonais ont émigré à l'étranger (Stola 2003 : 83, 98).

aussi dans la vie de tous les jours. Le meilleur exemple constitue la garde d'enfants. Les jeunes parents qui doivent trouver une solution pour garder le bébé, ont quatre possibilités :

1) faire venir l'une des grands-mères :

C'est la solution la moins chère pour beaucoup de couples polonais séjournant à Bruxelles. Elle est possible à réaliser parce que souvent les grands-parents veulent aider les enfants à tout prix. La situation professionnelle de la grand-mère lui permet de partir de Pologne et de rejoindre sa fille ou belle-fille en Belgique. En général, la grand-mère est déjà retraitée, au chômage ou n'a pas d'activité professionnelle, parce qu'elle n'a jamais travaillé. Mais même si elle a une activité professionnelle, son salaire en général est bas. Pour beaucoup, il n'est donc pas très difficile, du point de vue professionnel, de se décider à partir en Belgique. Voici une citation qui va dans ce sens :

> *« Quand j'ai eu le deuxième enfant, ma mère est venue ici pour nous aider avec les enfants. Elle ne travaille plus, elle est à la retraite et elle pouvait venir sans problèmes. Et moi, je voulais retourner au travail. Elle a resté six mois, puis elle a retourné un peu en Pologne. En été, mes parents sont venus ensemble, ma mère pour garder les enfants et mon père pour nous aider dans des travaux. On a acheté une maison et il y avait pas mal de choses à faire. Puis, mon père est rentré et ma mère a resté encore quelque temps. Pendant trois ans elle s'occupait beaucoup de nos enfants. Maintenant ils vont à l'école maternelle, mais quand ils étaient petits elle nous a beaucoup aidé »* (Magda, 34 ans).

2) mettre l'enfant dans une garderie informelle polonaise :

Il est également possible de mettre l'enfant dans une des garderies privées à Bruxelles. Ce service est payant par jour, par semaine ou par mois. Voici deux annonces :

> « Petite garderie pour les enfants à partir de 2 ans et demi. Nous proposons: garde soigneuse, jeux manuels, promenades et gymnastique, dessins animés, soins médicaux. Tarif: 60 francs de l'heure avec repas pour la journée comprenant une soupe chaude, des fruits, des boissons, un yaourt et des biscuits. Nr de téléphone portable »" (annonce du tableau près de la paroisse de Ste. Elisabeth, avril 1998).

> « Garderie domestique pour les enfants. Garde soigneuse. Bonnes conditions. Numéro de GSM » (Gazetka n°12, juin 2002)

3) trouver une mère au foyer :

Une autre possibilité de s'occuper des enfants est offerte par certaines femmes (jeunes mères ou femmes sans emploi) qui ne travaillent pas et qui veulent s'occuper d'un enfant en échange d'une somme d'argent mensuelle ou hebdomadaire. Voici des annonces de femmes cherchant ce type de travail :

> « Jeune maman s'occupera avec plaisir d'un enfant, chez elle à la maison. J'habite au centre. Numéro de GSM » (Gazetka n°57, décembre 2006/janvier 2007)

« Je m'occuperai d'un enfant chez moi à la maison, Saint-Gilles, adresse et numéro de GSM » (Gazetka, n°57, décembre 2006/janvier 2007)

4) embaucher une fille au pair polonaise séjournant en Belgique :

Cette solution est plus chère que les autres plus collectives, de garde d'enfants. La fille au pair est payée 1à 1,50 € de l'heure ou 12 € pour toute la journée de travail (prix en 2004-2006)[15]. Il est possible de la faire venir tous les jours de la semaine, ou seulement les jours où la mère travaille ou encore juste pour quelques heures d'un jour choisi. L'embauche d'une fille au pair reste quand même assez coûteuse pour les immigrés polonais. Les plus souvent ce sont les Polonaises mariées à un citoyen belge ou à un autre étranger de l'Ouest, les femmes d'origine polonaise ou les étrangères (Anglaises, Italiennes etc.) qui font appel à ces filles au pair.

10.4. Réseaux sociaux et relations ethniques extracommunautaires

10.4.1 Relations interpersonnelles

Dans l'analyse des relations extracommunautaires des migrants polonais, nous pouvons nous poser la question de savoir quels sont parmi les Polonais ceux qui ont le plus de contacts avec les autres groupes ethniques ? Les informations obtenues montrent clairement que ce sont des immigrés originaires des régions autres que Bialystok qui ont des connaissances, voire des amis étrangers et belges. Cela confirme l'hypothèse que les réseaux familiaux et amicaux pèsent de manière significative sur les relations extracommunautaires entreprises par les migrants. La forme qu'ils prennent, centrée sur la famille et liant leurs membres par des liens forts, provoque un certain renfermement des membres du réseau. Autrement dit, cet effet centripète provoque l'accroissement de la cohésion interne du groupe, fondée sur des liens forts, et diminue les contacts avec le monde extérieur. Comme nous avons pu le voir avec l'exemple des migrants polonais originaires de la région de Bialystok, cette forme du réseau migratoire, centrée sur le groupe familial, freine l'intégration dans la société d'accueil, limite les contacts avec les autres groupes ethniques ainsi qu'avec les autres migrants de même origine mais n'appartenant pas au réseau.

Leur enferment dans le groupe ethnique polonais a aussi d'autres causes. D'abord, ce sont des migrants irréguliers ce qui signifie qu'ils évitent les contacts avec des inconnus. Ensuite, leur adaptation socioculturelle est limitée par le niveau de scolarisation peu élevé dans la majorité des cas. Il s'agit ici de la méconnaissance des langues étrangères ce qui limite de manière considérable les possibilités de tisser des relations avec les étrangers. Et finalement, c'est le manque d'expériences dans les contacts avec les « Autres » qui pèse considérablement sur les relations interethniques. Les migrants de Bialystok semblent de ne pas être intéressés par la possibilité de découvrir d'autres cultures ou d'autres migrants

15 Les prix pour la garde d'enfants ont augmenté au fil du temps. En 2009 et 2010, d'après notre vérification ayant pour but la mise à jour de certaines informations, ils sont passés à 3 € de l'heure (minimum) jusqu'à même 5 € de l'heure et à 30-40 € pour une journée de 10 heures de travail.

séjournant en Belgique, en confirmant leur origine des périphéries de la Pologne, où la fermeture, le provincialisme et l'isolationnisme ont toujours caractérisé ces petites communautés locales originaires de la région de Podlasie.

Autrement dit, les réseaux familiaux bien développés limitent les « sorties » en dehors du groupe, d'autant plus quand ils sont renforcés par d'autres facteurs socioculturels. Les Polonais privés de cette richesse sociale et organisationnelle, que peuvent avoir des migrants de la région de Bialystok, sont, on pourrait dire, forcés à tisser des relations avec les autres individus aussi bien avec leurs compatriotes qu'avec les nationaux ou d'autres étrangers. Ils semblent être aussi plus motivés pour apprendre l'une des langues officielles de la Belgique et plus intéressés par l'intégration à la société d'accueil. Nous voyons alors que l'élément négatif des réseaux sociaux dont parle parlait Portes (1984) renforcé par le poids de l'irrégularité, influence de manière significative les contacts avec les autres groupes et diminue l'intérêt porté par les migrants sur l'intégration à la société dans laquelle ils se trouvent.

Sous l'angle démographique, les immigrés polonais tissant des liens avec les membres des autres communautés sont, non seulement originaires de régions de Pologne autres que la Podlasie, mais ils proviennent aussi de grandes villes ou de petites villes, non seulement des campagnes ou des villages. En général, ils ont un niveau de scolarisation un peu plus élevé (niveau bac par exemple) que la majorité des migrants polonais irréguliers et ils sont jeunes (entre 25 ans et 35 ans). Parmi ces Polonais nous trouvons également des migrants parlant français ou anglais. La connaissance des langues, même limitée, facilite les contacts avec les étrangers.

Les migrants mieux équipés en capital culturel sont moins dépendants des réseaux familiaux et de leur soutien. Ceux parmi les immigrés, qui connaissent une ou plusieurs langues étrangères, qui ont un niveau de scolarisation plus élevé, sont plus autonomes sur le marché du travail informel et dans la vie quotidienne aussi. Ils s'investissent beaucoup plus dans l'intégration à la société d'accueil, notamment par le tissage des liens sociaux et culturels avec les Belges. Ils ne comptent pas uniquement sur le réseau ethnique et les possibilités qu'il peut offrir. Ils sont plus motivés à chercher des nouvelles connaissances, également parmi des personnes d'autres origines. Une jeune Polonaise, étudiante et employée en même temps, semble être un bon exemple de la personne souhaitant ne pas rester uniquement dans l'univers polonais :

> *« Mon temps libre, je le passe le plus souvent avec mes amis polonais. J'ai aussi quelques amis belges avec qui je vais parfois voir de feux d'artifice ou de choses comme ça»* (Marta, 26 ans).

Ces migrants entretiennent plus souvent des contacts avec les migrants d'Afrique du Nord et les Portugais, ainsi qu'avec des ressortissants russes et ukrainiens. Il y a au moins trois facteurs qui expliquent les fréquentes relations polono-russes ou polono-ukrainiennes.

Premièrement, il s'agit de la facilité de communication. Les Polonais de plus de 30 ans appartiennent à des générations qui ont grandi durant l'époque communiste et pour lesquelles l'apprentissage de la langue russe à l'école était obligatoire. Cela facilite les relations avec les

immigrés originaires de Russie et d'Ukraine. Même les Polonais plus jeunes, qui n'ont pas appris le russe à l'école, peuvent communiquer avec les ressortissants de ces deux pays grâce à la proximité de ces trois langues (polonais, russe et ukrainien) qui appartiennent au même groupe linguistique des langues slaves. Nous pouvons parler d'une certaine perception de l'origine slave qui se reflète dans un sentiment de proximité culturelle plus grande qu'avec les représentants des sociétés de l'Ouest.

Ensuite ces groupes ethniques partagent en quelque sorte l'espace public dans lequel ils se retrouvent. Les Polonais, les Russes et les Ukrainiens habitent dans les mêmes quartiers, parfois même dans les mêmes immeubles ou appartements. Ils font leurs courses dans les mêmes magasins, achètent les mêmes produits typiques des cuisines de cette partie du continent. Les réseaux d'entreprises et de services polonais servent aux autres migrants d'Europe centrale et orientale qui n'ont pas réussi à développer autant de firmes ethniques que les Polonais.

Troisièmement, les migrants polonais, russes et ukrainiens se croisent aussi sur le lieu de travail. C'est vrai des hommes qui exercent les mêmes types de travaux dans le secteur du bâtiment. Le fait, pour les membres de ces communautés, de chercher les mêmes types de travaux accessibles aux illégaux, notamment dans le bâtiment et dans le secteur domestique, contribue à la naissance du phénomène de compétition ethnique sur le marché informel du travail de la capitale belge auquel nous avons consacré un sous-chapitre dans la partie sur le travail. Dans certains cas, leurs relations ne se limitent pas aux lieux de travail mais sont exportées dans la vie privée. Les membres de ces minorités ethniques partagent en général des mêmes pratiques de sortie en groupe, facilitées notamment par une relative proximité culturelle et linguistique.

Les autres groupes ethniques avec lesquels les immigrés polonais établissent des relations sont les Portugais et les Marocains. Parlant de leurs relations avec les Portugais, les Polonais interrogés soulignent le fait que ces deux sociétés se trouvent dans une situation économique difficile (même si elles ne sont pas exactement les mêmes, surtout du point de vue du niveau de chômage et du niveau de vie). Ils soulignent le fait que, même encore aujourd'hui, les Portugais sont les plus pauvres de toutes les nations de l'Union européenne des 15 et qu'ils se trouvent en bas de l'échelle des sociétés européennes. Comme exemple de cette situation, les migrants polonais montraient l'exemple des Portugais travaillant, comme eux, dans le bâtiment et dans le secteur du ménage. Le sentiment de proximité entre ces deux communautés est aussi lié au partage de l'espace public. Les Polonais et les Portugais habitent souvent dans les mêmes quartiers et se croisent souvent. C'est, par exemple, le cas de Saint-Gilles où les communautés polonaise et portugaise cohabitent en partageant les mêmes rues, les mêmes immeubles, et fréquentent les mêmes cafés ou magasins. Ces deux milieux partagent également la même religion ainsi *« qu'un souvenir de la grandeur de son pays. Ils avaient des colonies, nous on avait un grand pays qui se trouvait entre la Mer Baltique et la Mer Noire »*. Les relations entre ces deux communautés sont bonnes et on n'entend pas parler de conflits entre elles.

Les relations de la communauté polonaise avec les migrants originaires de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne semblent être plus fréquentes que nous l'avions pensé. La

barrière linguistique qui se pose dans les contacts avec les Belges, les autres migrants de l'Union européenne des 15 ou encore d'autres minorités ethniques habitant en Belgique, donne l'impression de jouer un rôle moins important dans les contacts avec les Africains. Il est possible que cette situation soit un résultat de la relative proximité dans laquelle ces migrants vivent. Habitant majoritairement les mêmes communes d'Anderlecht, Saint-Gilles, Saint-Josse, Molenbeek, Schaerbeek, ou Forest, ils ont l'occasion de se côtoyer tous les jours. En habitant dans les mêmes communes de la ville, ils utilisent les mêmes transports en commun. Ils font des courses dans les mêmes magasins (comme Lidl, Aldi, Colruyt par exemple) ou sur les mêmes marchés (Gare du Midi, Abattoirs d'Anderlecht). Les occasions de se croiser ne manquent pas. Mais, contrairement aux communautés ethniques dont nous avons parlé plus haut, les relations des migrants polonais avec les personnes originaires d'Afrique du Nord, sont plus compliquées. Les différences de cultures, de coutumes, de religions semblent intervenir davantage dans les relations en créant parfois des conflits.

Deux causes majeures de conflits, exprimées dans les entretiens, étaient des questions financières liées au travail et au logement, ainsi que des relations entre les femmes polonaises et hommes marocains.

Dans le premier cas, les relations conflictuelles sont liées à la location des appartements et au travail. Certains Polonais louent des appartements dans des immeubles appartenant à des Marocains. Les problèmes qui surgissent dans cette situation sont en général les mêmes que dans le cas des locations faites par les Polonais de l'ancienne immigration : le refus de rendre la garantie locative payée ou la diminution d'une partie de celle-ci, l'augmentation du loyer du jour au lendemain, la demande de quitter l'appartement avec un délai très court (d'une semaine par exemple). Dans le domaine de l'emploi, l'exploitation des polonais irréguliers ressemble aussi à celle rencontrée chez les Polonais « légaux » ou personnes d'origine polonaise. Les abus les plus souvent cités sont : le refus de paiement ou le paiement avec du retard, jusqu'à plusieurs mois, la diminution des salaires promis au moment de l'embauche.

L'autre cause tient aux conflits de nature diverse mais liés à la proximité spatiale et relationnelle ente les Polonais et les Marocains. Un premier type de conflits naît des relations sentimentales entre des femmes polonaises célibataires ou mariées en Pologne (dont le mari est resté au pays) et des hommes marocains[16]. La nature de ce conflit témoigne par ailleurs de la proximité aussi entre des membres de ces deux groupes nationaux. Au moment où le mari apprend par le biais du réseau familial que sa femme entretient une relation extraconjugale, il essaie de régler la situation en venant à Bruxelles. Son arrivée peut déboucher sur une dispute ou même une bagarre avec l'amant de sa femme. Ce n'est pas le fait qu'il s'agisse d'un Marocain qui provoque le conflit bien sûr, mais le qu'il soit trompé. C'est le fait que les relations des Polonaises sont plus fréquentes avec les Marocains qu'avec les autres étrangers (pour les Polonais) qui fait qu'on parle davantage de ces conflits. Par ailleurs, certaines

16 Selon Przybylski (2000: 16-18) des liaisons de femmes polonaises avec des Marocains sont relativement nombreuses et souvent elles (des relations en dehors des mariages et des mariages mixtes) finissent mal pour la femme à cause des différences culturelles trop grandes.

femmes polonaises se plaignent d'être souvent draguées de façon peu agréable par les hommes marocains ou d'entendre des commentaires impolis, voire vulgaires de leur part. Elles voient la cause de ce traitement sexiste dans le fait que certaines femmes polonaises entretiennent des relations sentimentales avec des hommes marocains ainsi que dans le fait qu'elles soient sans-papiers et qu'elles travaillent comme femmes de ménage. L'une des jeunes migrantes nous a dit par rapport à cette situation :

> *« J'ai des cheveux blonds, j'ai le teint clair et les yeux bleus, donc ils voient tout de suite que je suis de l'Est, même quand je ne parle pas et qu'ils n'entendent pas mon accent. C'est pour ça ils se permettent de dire, comme la semaine dernière : 'Et, toi, la Polonaise, tu es une pute ou une femme de ménage ?'. Je n'avais jamais rien contre les Marocains, mais quand ils parlent comme ça, c'est sûr je ne vais pas les adorer maintenant »* (Aneta, 21 ans).

A part des insultes de la part des jeunes Marocains, certaines femmes interrogées se plaignaient également de vols de sacs à mains et d'arrachement de chaînes avec le symbole de la croix, comme raisons des conflits entre les deux communautés.

Ces relations conflictuelles renvoient vers la question de ségrégation existant entre les minorités ethniques du pays d'installation. Les immigrés qui sont arrivés les premiers se positionnent eux-mêmes sur le niveau plus haut de l'échelle sociale en situant plus bas, les étrangers venus plus tard (Morelli 2004). Cette perception de soi-même et de l'Autre, est subjective, néanmoins, elle joue un rôle important dans les rapports ethniques. Deux autres facteurs influencent, d'après nous, le sentiment de supériorité montré par rapport aux migrants polonais. Il s'agit de la situation d'illégalité et de la méconnaissance du français, ce qui n'est plus le cas chez les jeunes Marocains par exemple.

Les contacts avec les Belges et les autres étrangers vivant en Belgique restent relativement limités, en particulier les étrangers occupant des positions sociales plus élevées à Bruxelles comme les Britanniques, les Irlandais, les Français, les Américains ou les Japonais.

> *« J'habite en Belgique mais je ne connais pas de Belges. (...) Je pense que la mentalité des Belges est comparable à celle des Polonais : parfois ils sont désagréables et le fait que tu fais tes courses dans son magasin et t'es son client, ne signifie pas qu'il doit être aimable avec toi. A Bruxelles, j'apprécie le fait que les gens sont ouverts par rapport au fait que je ne parle pas français. (...) Tout le monde essaie de comprendre mon anglais et ça je compte pour leur grand avantage. Mon problème est que je n'arrive pas à apprendre le français »* (Viola, 29 ans).

> *« Mes contacts avec les autres gens que les Polonais... Je n'en ai pas beaucoup. Je connais une famille irlandaise et deux familles belges, mais ce sont des gens chez qui je bosse. Je ne sais pas si je peux dire que je les connais... On se croise le matin, on se dit « Bonjour », « ça va » et c'est tout. Ils me laissent des listes de choses à faire et quand je travaille ils ne sont pas là. Ce sont tous les étrangers que je connais ici. Ah non, il y a une femme russe qui habite dans le même immeuble que moi, donc parfois on parle un peu, mais les autres étrangers je ne connais pas »* (Ewa, 45 ans).

Cette citation constitue l'exemplification d'une situation souvent observée dans le cas des travailleurs migrants, surtout des femmes, c'est-à-dire, la limitation des contacts avec des étrangers aux personnes les embauchant (Leman 1995 :121). L'absence de ce type de

relations limite des possibilités de parler dans une langue étrangère. La barrière linguistique qui existe pèse ici est cependant surmontée dans les relations avec d'autres communautés migrantes. La barrière tient ici moins à une différence linguistique ou culturelle qu'à une différence de statut social parmi les communautés migrantes. Les Polonais se trouvent encore en bas de l'échelle mais il est possible qu'avec le temps et le changement de statut lié à l'adhésion de la Pologne dans l'UE, ils grimpent dans la hiérarchie des migrants. Cependant comme le souligne Favell (2008), bien que devenus des ressortissants de l'Union européenne, les Polonais n'arrivent pas encore à être perçus comme des ressortissants égaux aux groupes nationaux de l'Europe des 15 et maintiennent dans l'imaginaire un statut de « migrants de l'Est » même si leur statut social s'est globalement diversifié depuis 2004.

L'absence de contacts entre les migrants polonais et les citoyens belges est responsable de la méconnaissance des Polonais (de leur culture, de leur pays etc.) ce qui conduit à la diffusion d'images stéréotypées :

> *« Il est vrai que parfois les Belges nous prennent pour des gens très arriérés. Par exemple, on m'a déjà demandé si j'ai vu un poste de télévision dans ma vie. Ils ne savent rien de nous ».* (Zdzichu, 32 ans).
>
> *« Ils pensent que nous sommes des sauvages qui vivent sans salles de bain et de toilettes. Ils m'ont demandé par exemple si nous avions des toilettes dans des maisons ou plutôt dehors »* (Adam, 47 ans).
>
> *« Le Flamak*[17]*, tous les Flamak sont racistes et même de grands racistes. Malheureusement, je crois que je ne suis pas le seul à te le dire et que certainement tu as déjà entendu cette opinion et tu l'entendras encore. Je ne peux pas donner des exemples concrets mais j'ai ce sentiment qu'ils ne nous respectent pas, ne respectent pas nos besoins. Ils pensent que les Polonais sont d'office de gens moins bien. Qu'on n'est pas à leur niveau. Ils ne nous aiment pas du tout»* (Mariusz, 27 ans).

10.4.2 Relations avec les institutions officielles de l'État belge

A Bruxelles, il existe plusieurs institutions officielles qui offrent leurs services aux migrants polonais séjournant sur le territoire belge sans faire de distinction quant à la situation de séjour, régulière ou irrégulière. Il faut ici citer avant tout les hôpitaux bruxellois, les CPAS, la Croix-Rouge, les écoles et les banques. Tous les migrants font appel à leurs services, aussi bien ceux qui peuvent s'appuyer sur un réseau, que ceux qui n'ont pas cette possibilité, parce qu'il s'agit des besoins spécifiques, impossibles à assouvir au sein de la communauté migrante.

Rôle dans la communauté polonaise de Bruxelles du service médical et du CPAS

Les hôpitaux bruxellois occupent une place importante dans la communauté polonaise de Bruxelles, notamment lorsque ces derniers étaient irréguliers. De nombreux polonais ont été soignés à l'hôpital Saint-Pierre et de nombreuses femmes polonaises y ont accouchées. D'après une migrante interrogée au cours de notre travail de terrain :

17 Flamak, c'est la nomination en polonais d'un Flamand. Elle n'a aucune connotation péjorative.

« Il y a même à Bruxelles, des Polonais qui ont eu de la chance d'être ici quand ils sont tombés malade parce que les médecins belges leur ont sauvé la vie. S'ils étaient toujours chez eux, à la campagne, où il n'y a pas d'hôpitaux à proximité, ils n'auraient pas pu compter sur une aide rapide et bonne » (Wanda, 55 ans).

Les hôpitaux bruxellois ne refusent pas d'aider les migrants, même en séjour irrégulier, dans le cas de danger de mort et des maladies graves. Cette attitude est conforme avec le règlement international, notamment l'article 13 de la Charte européenne des droits sociaux qui souligne le droit à l'aide sociale et médicale à toute personne qui en a besoin. Il oblige les gouvernements « to ensure that any person who is without adequate resources and who is unable to secure such resources (...), be granted (...), in case of sickness, the care necessitated by his condition » (Feitsma 2001).

Lorsque les Polonais étaient en situation irrégulière ils disposaient rarement d'une assurance maladie. Une partie d'entre eux bénéficiaient d'une assurance en Pologne. C'est le cas des retraités et des agriculteurs par exemple. D'autres possèdent une assurance touristique qu'ils payent en Pologne et qu'ils renouvellent tous les trois mois. Mais le travail empirique a démontré que la majorité des Polonais n'a aucune assurance, et surtout aucune assurance relative aux risques d'accidents de travail. Ce problème concerne avant tout des hommes dont le travail est beaucoup plus risqué que celui des femmes. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, deux solutions principales existent : le retour en Pologne ou le traitement en Belgique. Si la maladie n'est pas très grave, les migrants essayent de se soigner eux-mêmes avec des médicaments apportés de Pologne sinon ils vont chez le médecin. Si la personne peut comprendre le français ou si elle a quelqu'un pour l'accompagner, elle va chez un médecin belge. Si elle ne peut communiquer dans aucune langue étrangère, elle va dans un cabinet tenu par un médecin polonais ou d'origine polonaise.

« Je fais tout pour ne pas tomber malade. Je mange bien, je me couvre bien quand il y du vent parce que à tout prix je ne veux pas être malade. J'ai des médicaments à la maison pour des maux de tête, de gorge, d'estomac, des plâtres et des bandages, au cas s'il m'arrive quelque chose. Ici, en Belgique, j'étais obligée juste une fois d'aller chez le médecin. Je suis allée chez un dentiste polonais. Je ne pouvais pas attendre le retour en Pologne pour me faire soigner. En trois jours ma dent de sagesse m'a fait tellement souffrir que je ne pouvais plus supporter la douleur » (Ewa, 40 ans).

S'il s'agit d'un accident ou d'une maladie grave, les immigrés s'adressent aux hôpitaux bruxellois, avant tout à l'hôpital Saint-Pierre. Le séjour à l'hôpital pour quelqu'un qui n'a pas de sécurité sociale est un vrai problème financier. Les immigrés polonais s'adressent alors à des organisations belges, comme le CPAS ou la Croix-Rouge, pour obtenir une aide financière afin de pouvoir payer leur séjour à l'hôpital. La fréquentation de l'hôpital Saint-Pierre ne s'explique pas que par la proximité géographique entre ce Centre hospitalier et l'implantation de la majorité des Polonais (Saint-Gilles). Elle repose sur un politique délibérée du CPAS de la Ville de Bruxelles qui couvrent les frais de nombreuses personnes en situation irrégulières, et notamment les Polonais, en particulier dans le cadre de l'aide médicale urgente et des accouchements. Ceci a aussi conduit à ce que de nombreuses femmes

polonaises préfèrent accoucher à Bruxelles qu'en Pologne. Quant à la Croix-Rouge, elle vient en aide aussi en fournissant des vêtements et du matériel médical.

Établissements scolaires

Une autre institution jouant un rôle important dans le milieu des migrants polonais est l'école. Les enfants polonais, comme tous ceux d'autres nationalités, peuvent fréquenter des établissements scolaires en Belgique grâce à plusieurs règlements internationaux donnant le droit à l'éducation à tous les enfants, sans prise en considération de la légalité du séjour des parents. Il s'agit ici notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales respectée également en Belgique. Mais c'est la Constitution belge qui détermine la possibilité de fréquenter des établissements scolaires par des enfants étrangers. L'article 24 § 3 de la Constitution déclare que *« Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés fondamentales. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse »* (Constitution belge).

Depuis le 30 juin 1998, le Décret visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, réglemente et garantit l'accès à la scolarité des mineurs en séjour illégal sur le territoire belge. L'article 40 du Décret prévoit que : « Les mineurs séjournant illégalement sur le territoire pour autant qu'ils y accompagnent leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale, sont admis dans les établissements scolaires. Les chefs d'établissement reçoivent aussi l'inscription des mineurs non accompagnés. Dans ce cas, ils veillent à ce que le mineur entreprenne les démarches conduisant à sa prise en charge par une institution de manière à ce que l'autorité parentale soit exercée en sa faveur » (*Moniteur belge*, le 22 août 1998). Avant l'entrée en vigueur du Décret en 1998, l'inscription dans les écoles belges des enfants en séjour illégal, était rendue compliquée par les directions des écoles.

Beata Siewiera menant une recherche dans le milieu polonais à Bruxelles dans les années 1990, a constaté que « l'école présente un des plus grands problèmes pour les parents d'enfants scolarisés. Tout d'abord, la crainte de questions relatives à leur adresse ou à la validité de leur séjour les fait hésiter à inscrire leurs enfants à l'école. Certains directeurs refusent d'inscrire un enfant sans adresse officielle en Belgique, ce qui décourage fortement les parents » (Siewiera 1995 : 94-95). Des informations obtenues durant notre travail de terrain, confirment qu'effectivement, dans les années 1990, il était difficile d'inscrire un enfant polonais à l'école, surtout dans une école secondaire. Mais actuellement, les parents ne sont plus confrontés à des pareils obstacles. Les enfants polonais sont acceptés sans problèmes dans des écoles belges malgré le séjour irrégulier de leurs parents *: «... depuis ces dernières années, c'est facile, parce que la direction d'école ne demande pas de documents et elle s'est habituée à la nombreuse présence d'enfants polonais »* (Ewa, 45 ans).

Au moment de la réalisation de notre travail de terrain, certains problèmes existaient par rapport à l'inscription d'enfants dans un lycée ou une école de niveau secondaire. Selon

l'une des femmes interrogées, les enfants polonais sont acceptés sans problèmes mais seulement dans les écoles primaires. Les difficultés surgissent au niveau secondaire. Même si des jeunes polonais sont de bons élèves, avec de bonnes notes, ils reçoivent des avis qui ne sont pas toujours favorables à la fin des études et pour cette raison ils ont un accès difficile aux bonnes écoles au niveau supérieur. Ils sont dirigés vers des écoles situées dans les quartiers défavorisés où le niveau moyen d'instruction est moins élevé et où ils se retrouvent les enfants d'anciennes migrations. Elle nous a raconté tout cela en se basant sur l'expérience de son fils. Selon cette femme : *« ... les Belges ne peuvent pas interdire l'accès à l'éducation à cause de la loi internationale, mais ils peuvent rendre difficile l'accès aux bonnes écoles (où ils ne veulent pas nos enfants) »* (Iza, 45 ans).

Tous les parents polonais rencontrés durant notre terrain ont inscrits leurs enfants dans une école, même lorsqu'ils étaient en séjour irrégulier. Selon leurs propos, les enfants polonais ont la réputation d'être de bons élèves, qui s'intègrent bien après une période d'adaptation quand ils ne parlent pas le français ou le néerlandais. Et *« ils travaillent dur à l'école parce que pour eux, c'est le seul moyen de réussir dans ce pays ou en Pologne. Avec un diplôme dans la poche ils pourront choisir où ils vivront »* (Grazyna, 36 ans).

Réseau bruxellois de business destinés aux migrants polonais

A part des magasins polonais tenus par des Polonais, il existe à Bruxelles des épiceries qui vendent des produits originaires de Pologne. Nous trouvons leurs annonces sur les tableaux d'affichage dans les alentours des paroisses polonaises ou dans des mensuels polonais *Gazetka* et *Novum*. En voici quelques exemples pour les magasins offrant des produits polonais :

« Liedts Discount. Magasin avec des produits polonais. Un grand choix de charcuterie polonaise, entre autres fabriquée à Białystok, de bières Żywiec, de légumes polonais en boîtes ou surgelés et beaucoup d'autres produits. Ouvert du mardi au dimanche, de 9.00 à 20.00h. Adresse » (Gazetka n°17, décembre 2002/janvier 2003) ;

« LE ROI DU JAMBON. Seul et unique à Bruxelles. La vraie charcuterie directement de Pologne. Chaque semaine des produits frais. Un grand choix. Haute qualité. Le stand de Balcerzak. Abattoirs Anderlecht » (Gazetka n°11, mai 2002) ;

Les Polonais achètent beaucoup et pour cette raison ils sont appréciés par les patrons de ces magasins. Comme nous l'a dit le patron belge du magasin de charcuterie polonaise :

> *«Les Polonais font leurs achats une fois par semaine, avant tout le dimanche, plus rarement le samedi. Ils achètent pour toute la semaine et quand ils travaillent dur ils ont besoin de manger. Un Polonais n'achètera jamais 100 grammes de jambon comme un Belge, il achète 1 kg de jambon, 2 kg de saucisson et encore d'autres choses. Pour cette raison, on n'a pas ici de machine pour couper les tranches »* (propriétaire d'un magasin de charcuterie à Anderlecht).

Il existe également des magasins bruxellois offrant aux clients polonais certains privilèges, tels que des cartes de fidélité, des réductions spéciales pour les clients montrant un

exemplaire de *Gazetka*, ou du personnel parlant polonais. Voici des exemples de ce type de facilités pour les migrants polonais :

> *« ABI SERVICES. Parquets, planchers, Vitrification, Ponçage, Pose et réparation, Placement, Vente de produits, Location de machines. 10 % de réduction avec ce numéro de « Gazetka ». Adresse. Numéro de téléphone fixe et du portable »* (Gazetka n°10, avril 2002) ;

> « PAINT-HOUSE S.A. Magasin conseil. Un grand choix de produits dont vous avez besoin. Parquets, papier peint, tissus, stores, vinyle, moulures, tapis etc. Le plus grand choix dans la région. Les meilleurs prix. De grandes réductions pour les Polonais. On parle polonais. Adresse. Numéro de téléphone. Explications concernant le trajet » (Gazetka n°11, mai 2002) ;

> « AUTOS KIFAYEH s.p.r.l. Vente de voitures neuves et d'occasion. Toutes les marques. On fait des contrôles techniques, des numéros de transit et le transport en Pologne. On parle polonais. Adresse. N° de téléphone fixe et du portable » (Gazetka n°12, juin 2002).

Certains magasins où les migrants polonais font souvent des achats mettent même dehors, sur leurs murs, des panneaux publicitaires en polonais, comme c'est le cas du magasin BRICO à Saint-Gilles (photo 28).

Photo 28 : Publicité sur la façade du BRICO, rue Théodore Verhaegen, à St-Gilles

Ce sont avant tout des magasins vendant des produits pour la rénovation, comme du parquet, du plancher, du carrelage, des peintures, des tissus d'ameublement, du vinyle pour le sol, du tapis plein, du papier peint, des moulures, du tasso, ce qui confirme les types de travaux effectués par des ressortissants polonais en Belgique.

10.5. Relations transnationales avec les membres du réseau restés en Pologne

La vie privée des migrants transnationaux reste partagée entre deux pays, malgré des contacts plus ou moins fréquents en Pologne. La fréquence, la forme et le nombre de contacts avec les siens restés au pays sont déterminés par la situation familiale et professionnelle de l'immigré, comme le montrent parties suivantes de ce chapitre.

10.5.1 Visites

Les rencontres personnelles constituent des formes privilégiées de contacts et sont les plus appréciées par les migrants. Il s'agit ici, d'un coté, des retours au pays, et d'un autre, des visites des proches en Belgique.

Les périodes préférées pour les retours en Pologne, qui constituent des formes importantes de contacts avec la famille (Baldassar, Baldock 2000: 63) sont les vacances d'été ainsi que Noël et Pâques. Le nombre de retours annuels varie entre un, pour ceux qui sont déjà installés en Belgique de manière plus stable et/ou qui ont leur famille proche à Bruxelles, jusqu'à douze pour ceux qui mènent une vie de façon circulaire. Entre ces deux pôles, il y a plusieurs situations possibles liées à des circonstances différentes.

Beaucoup de migrants transnationaux retournent régulièrement dans le pays d'origine et parfois ces visites durent assez longtemps (Baldassar, Baldock 2000: 69). Ceux qui ont leurs enfants et leur conjoint à Bruxelles, rentrent en Pologne moins souvent que les migrants dont la famille la plus proche habite toujours au pays d'origine. La situation la plus complexe est celle des femmes migrantes dont les enfants, et souvent aussi le mari, habitent en Pologne. Elles doivent organiser leur vie professionnelle et privée d'une façon qui leur permette de travailler en Belgique et de participer en même temps à la vie familiale en Pologne. Pour cette raison, ces migrantes transnationales sont en général plus mobiles que les autres migrants polonais. Elles circulent entre la Pologne et la Belgique tous les trois mois, voire tous les mois et, selon nous, ces femmes constituent de meilleurs exemples de la migration circulaire ou pendulaire.

Le nombre et la période de visites peuvent changer d'une année à l'autre par rapport aux événements dans la famille tels que les mariages, baptêmes, premières communions, enterrements ou par rapport à d'autres situations telles que la maladie, le manque de travail en Belgique (hommes en hiver), etc.

Avant 2004, certains migrants rentraient tous les trois mois pour avoir le cachet d'entrée à la frontière polono-allemande permettant d'entrer en Belgique de manière légale. Depuis l'élargissement, ce motif n'est plus d'actualité pour les ressortissants polonais séjournant à l'étranger.

Les retours en Pologne, tant pour les hommes que pour les femmes migrantes, peuvent être examinés selon trois dimensions : personnelle, familiale et institutionnelle.

La dimension personnelle des séjours en Pologne concerne des activités réalisées en vue d'améliorer la santé et l'apparence physique. Pendant le séjour au pays, le/la migrant(e) effectue des contrôles médicaux préventifs ou se fait soigner. Le plus souvent, on nous a

parlé des visites chez des médecins généralistes, des gynécologues, des ophtalmologues, des opticiens et des dentistes. Certains choisissent le secteur privé de santé qui est meilleur que le secteur national. Ils peuvent avoir accès à ces soins grâce aux économies faites à Bruxelles et parce qu'ils ne disposent pas de beaucoup de temps pour attendre une visite dans un établissement du secteur publique où le délai d'attente atteint parfois plusieurs mois. D'autres se font soigner dans des cliniques et centres publics en utilisant leur assurance polonaise. C'est aussi le moment où les migrants, en particulier les femmes ont recours aux soins esthétiques qui coûtent plus chers à Bruxelles. Elles vont chez le coiffeur, au salon de beauté, au solarium etc.

> *« Quand je suis en Pologne, je vais couper les cheveux, faire un balayage ou une permanente parce que c'est moins cher qu'ici. Je me fais manucure et pédicure. Je vais voir aussi mon dentiste et mon gynécologue. Ça coûte moins cher et là-bas j'ai un peu plus de temps de s'occuper de moi »* (Gosia, 30 ans).

> *« Cette année j'ai fait des lunettes en Pologne. J'en avais besoin depuis quelque temps, mais ici c'est très cher. Même ma patronne m'a conseillé de le faire chez moi. Et elle avait raison. Pour tout, j'ai payé moins que le prix de la monture à Bruxelles »* (Ludmila, 48 ans).

La dimension familiale du retour sous-entend la réunion familiale, et permet d'être avec les enfants et le mari/la femme, de rencontrer les membres de la famille qui n'ont pas émigré ou qui sont temporairement en Pologne. L'homme migrant s'occupe, si nécessaire, de sa maison en faisant des petites réparations ou des rénovations, soit tout seul, soit en faisant appel à une société. La femme migrante s'occupe également de son foyer : elle fait le grand ménage, la lessive, répare des vêtements, etc. Cette situation mène à la naissance d'un phénomène d'une double femme de ménage. En Pologne, l'immigrée qui rentre à la maison tant pour un bref séjour (d'une semaine par exemple) que pour un peu plus longtemps (un mois), effectue exactement les mêmes travaux que ceux réalisés à Bruxelles. Voici des propos de deux de nos informatrices privilégiées :

> *« Mon séjour en Pologne c'est le retour à la maison, ce n'est ni le congé ni les vacances. Parce que quand je vais en Pologne je ne me repose pas, il y a tellement de choses à faire... C'est vrai, je ne travaille pas là-bas, mais il y a tellement des choses à faire. Imagine seulement le foyer où il y a trois enfants avec un homme. Si j'y vais pour un mois par exemple, les deux premières semaines, ce n'est rien que le ménage, le rangement etc. »* (Grazyna, 36 ans).

> *« Mes vacances en Pologne se passe toujours de la même façon car il y a beaucoup de choses qu'il faut faire. Nettoyer l'appartement à fond car tout est terriblement délaissé. Faire les achats car malgré tout si on va en Pologne c'est aussi pour acheter certaines choses. Après, il faut visiter la famille. J'ai une grande famille en Pologne. Alors, je n'ai jamais le sentiment d'être en vacances là bas »* (Grazyna 2, 35 ans).

Cette double charge ménagère provoque chez certaines femmes l'impression de passer leur vie en faisant constamment le ménage. Le manque de repos augmente également des états de fatigue voire d'épuisement. Le séjour en Pologne est très rarement passé ailleurs que dans le village natal et est majoritairement consacré à la gestion du foyer familial.

Sous la *dimension institutionnelle* nous comprenons toute démarche administrative qu'un immigré réalise durant son séjour au village natal ainsi que tout contact avec les institutions officielles. Les exemples les plus souvent cités dans les entretiens concernaient le paiement des assurances maladie pour le prochain séjour en Belgique, les rencontres avec des enseignants pour savoir comment les enfants progressent à l'école ou les difficultés qu'ils rencontrent. Dans certains cas, il s'agissait également de paiement des crédits contractés pour un investissement et remboursés avec *« l'argent de Belgique »*, de la recherche d'un appartement à acheter ou des démarches nécessaires pour commencer la construction d'une maison.

Ce qui est caractéristique, c'est que toutes ces visites au pays d'origine sont considérées par les migrants comme une pause dans la migration (Hirszfeld, Kaczmarczyk 1999). Le séjour en Pologne est consacré principalement aux visites familiales, aux soins médicaux et personnels. Ses activités sont souvent complétés pas le renforcement de relations de proximité, notamment auprès d'amis, mais très rarement à la recherche d'un emploi. La grande activité professionnelle à l'étranger est dans le cas de ces migrants compensée par une passivité en Pologne.

Les contacts transnationaux sont aussi soutenus par des visites de proches (les plus souvent des enfants, mari, frères, sœurs, cousines, belles-mères) en Belgique. Il s'agit ici aussi bien des séjours touristiques que des séjours destinés à gagner un peu d'argent avec un travail d'appoint. Dans le chapitre concernant les catégories de migrants, nous avons déjà parlé des jeunes Polonais qui venaient en Belgique pour les vacances, et entreprenaient, souvent pour la première fois de leur vie, une activité professionnelle, ainsi que des personnes cherchant un travail d'appoint pendant leur congé en Pologne. Il arrive aussi que les proches arrivent à Bruxelles pour une intervention à l'hôpital ou une visite chez un spécialiste dans le cas des maladies graves. Les périodes privilégiées pour les visites sont aussi, comme dans le cas des retours en Pologne, les vacances d'été, les vacances d'hiver, Noël et Pâques.

10.5.2 Les pratiques entretenant les réseaux transnationaux

Les appels téléphoniques et l'échange de SMS jouent un rôle important dans le maintien des contacts du migrant avec les membres de son réseau restés au pays d'origine. Le soir, après le travail ou le week-end après-midi ou soir, les Polonais occupent les boutiques de télécommunication de la capitale belge. A Saint-Gilles, à Ixelles, à Schaerbeek et dans d'autres quartiers ils sont des clients fidèles et nombreux pour utiliser les téléphones, un peu moins des ordinateurs. Le contact quotidien est maintenu par l'envoi de SMS parce que pratiquement tous les migrants possèdent des téléphones portables. Les plus jeunes, qui connaissent mieux les nouvelles technologies, utilisent également Internet pour communiquer avec des proches. Grâce au courriel, ils peuvent par exemple regarder des photos d'un neveu qui vient de naître ou des photos montrant l'avancement des travaux de construction de la maison.

Les lettres envoyées par la poste ou par une camionnette constituent un moyen de communication plus rare, utilisé notamment par les plus âgés. D'après les personnes

interviewées, ce sont des cartes, des colis et de l'argent qu'ils envoient le plus souvent et qui sont accompagnés d'un petit mot ou d'une courte lettre, *« parce que qui a encore le temps d'écrire pour tout raconter si on peut appeler ou envoyer un SMS ? »*. Ces nouvelles techniques de communications ont accrues la récurrence des liens directs entre migrants et membres de la famille restés au pays d'origine (Diminescu 2005).

Les familles transnationales maintiennent le contact également par l'envoi traditionnel des différents biens entre deux pays. C'est une forme d'aide qui peut prendre des formes différentes selon les besoins de la famille et leur situation économique. L'aide économique aux proches restés au pays d'origine semble être fortement enracinée chez les migrants[18], également chez les Polonais.

L'envoi d'argent au pays d'origine était une forme d'aide la plus souvent citée dans les entretiens. Les migrants envoient plus ou moins régulièrement une partie des salaires gagnés en Belgique. Les sommes les plus souvent citées variaient entre 200 et 500 € par mois. Ce qui est intéressant de souligner, c'est que les femmes migrantes polonaises, comme les autres femmes migrantes (de l'Amérique Latine par exemple) envoient plus d'argent que les hommes même si ce sont des hommes qui obtiennent plus de revenus (Yépez des Castillo, Bach 2005 : 252). Les transferts d'argent en Pologne sont effectués chaque mois, tous les trois mois, ou sans règle précise, mais quand le besoin surgit ou quand l'immigré a économisé suffisamment pour envoyer une somme d'argent au pays.

Cet argent est destiné avant tout à couvrir des frais de la vie courante des membres de la famille restés au pays. Cette aide devient encore plus importante dans la situation économique difficile en Pologne. A part cela, les économies envoyées en Pologne servent pour couvrir des frais de scolarisation des enfants ou des petits frères ou sœurs, d'hospitalisation d'un malade ou de soins aux parents âgés. Puis, il y a aussi l'achat d'une voiture ou d'un appartement, la construction d'une maison ou les travaux de rénovation dans la maison.

Les migrants du Nord-est de la Pologne, disposant d'un réseau bien développé, envoient des économies, s'ils ne peuvent pas les amener eux-mêmes, par des proches ou des connaissances rentrant au pays. Elles peuvent également être transmises par les chauffeurs de camionnettes. L'envoi par camionnette coûte en général entre 10 et 15 euros. Le prix dépend de la somme envoyée (plus il y a de l'argent, plus il faut payer), de la fréquence des envois (les clients fidèles payent moins cher), du niveau de familiarité ou de connaissance entre le client et le chauffeur (parfois les deux sont du même village ou étaient ensemble à l'école, donc c'est moins cher pour eux).

> *« Je préfère d'amener de l'argent moi-même, mais quand je ne peux pas aller en Pologne pendant quelque temps et quand je sais que ma femme a besoin de sou et elle l'attend, j'envoie 200, 300 ou même 400 € par un chauffeur. C'est un gars que je connais très bien. On était ensemble à l'école primaire, donc je sais qu'il ne va pas voler mon argent »* (Zdzichu, 32 ans).

18 C'est le cas par exemple des migrants roumains envoyant de l'argent au pays tous les mois (Serban 2003 : 192).

Des migrants originaires d'autres régions de Pologne, soit amènent des économies eux-mêmes, soit demandent à quelqu'un qu'ils connaissent et qui part dans leur ville ou village. Une autre voie de transfert pour les migrants privés de réseau, est l'envoi d'argent via des banques ou sociétés spécialisées dans ce domaine telles que Western Europe par exemple.

A part l'argent, les migrants polonais, comme des Roumains (Serban 2003 : 192) par exemple, envoient aussi beaucoup d'autres biens, destinés aux familles restées au pays. Ces biens sont le plus souvent des vêtements, des chaussures, des produits alimentaires (bonbons, chocolats, café, thé, cacao etc.), des produits d'hygiène (savons, lessives), de l'appareillage audio-vidéo et ménager, des jouets pour les enfants.

L'envoi de produits qui sont accessibles en Pologne, comme ceux que nous venons de mentionner, est expliqué par les personnes interviewées par la différence de prix et par leur accessibilité. Premièrement, les biens de l'Ouest coûtent plus cher en Pologne qu'en Belgique, notamment à cause des frais de transport et des bénéfices de tous les intérimaires participant dans le transport et la vente de ces produits. Deuxièmement, dans de petits villages et des campagnes éloignés des centres commerciaux, il n'est pas toujours facile de trouver certains produits. L'offre des magasins locaux est souvent très limitée, peut-être à cause du petit nombre de clients lorsque la majorité des habitants sont partis à l'étranger et des difficultés financières de ceux qui y sont restés. Les migrants préfèrent alors envoyer certains biens, même s'ils doivent payer entre 10 et 15 € par colis. Le lendemain le paquet est chez la famille, à la maison, c'est qui compte aussi pour ceux qui ont laissé au village des parents âgés ou des enfants. Ils ne doivent pas se déplacer parce que les chauffeurs de camionnettes assurent la distribution des envois jusqu'à la porte du destinataire.

Parmi les dons offerts par les migrants à la famille restée au pays, il y a aussi des cadeaux, envoyés ou achetés sur place, et notamment des cadeaux très chers, comme une machine à laver ou une télévision. Ils jouent un rôle de symboles de la réussite du migrant et de sa bonne vie à l'étranger. Ils sont aussi le symbole du soin pris de la famille (Baldassar, Baldock 2000: 70).

Comme nous pouvons le voir, le réseau social joue un rôle important dans le maintien des liens avec la société d'origine en tant que canal de fluctuation de différents biens et d'argent (Gurak et Caces 1992 ; Vertovec 1999; Stalker 2000). L'existence du réseau familial bien développé positionne des migrants originaires du Nord-est de la Pologne dans une situation plus confortable que celle des Polonais vivant en Belgique. Ils peuvent utiliser non seulement des moyens formels de transport de biens et d'argent, comme des camionnettes par exemple, mais aussi des canaux informels. Les migrants de la région de Bialystok sont plus nombreux et se connaissent bien entre eux, ils se rendent donc mutuellement des services, tels que le transport d'un colis ou de l'argent en Pologne. Voici un exemple :

> *« Chaque fois quand je rentre en Pologne, j'ai deux grands sacs avec moi. Il y a des choses que j'amène pour ma famille et aussi pour quelqu'un à Perlejewo ; une cousine ou un voisin. Quand on me demande de prendre un cadeau ou autre chose pour quelqu'un, je ne peux pas dire non, parce que moi aussi je demande parfois le même service aux autres »* (Gienia, 55 ans).

Ces transferts d'économies et autres formes d'aide pour la famille du pays d'origine sont, pour Douglas Massey (Massey *et al.* 1993), le résultat des attentes de la part de ces familles. L'immigré, étant parti à l'étranger afin d'améliorer la situation économique du ménage, semble être obligé d'envoyer une partie de ses revenus aux membres de la famille qui sont restés au village natal. Une éventuelle ignorance de cette obligation pourrait provoquer différentes sanctions tant au niveau familial que local. Cela pourrait entraîner la rupture des liens familiaux, l'exclusion symbolique de la communauté locale par l'ostracisme par exemple.

10.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons analysé la manière dont la présence des migrants irréguliers polonais dans l'espace bruxellois s'est établie au fil des années et cela à travers l'étude des réseaux sociaux existant au sein de la communauté. Ces réseaux – fondés avant tout sur la famille et ensuite sur l'appartenance à la communauté ethnique – déterminent non seulement tout le processus d'établissement spatial des migrants polonais irréguliers à Bruxelles, mais aussi leur adaptation à la vie sur le territoire étranger dans tous les contextes, aussi bien économique que culturel ou social. Nous avons pu voir que les réseaux constituent pour les migrants à la fois une ressource et une contrainte. C'est une ressource parce que, d'un côté, ils peuvent s'appuyer sur leurs connaissances surtout dans la première phase du séjour dans le nouveau pays (par exemple pour trouver un logement peu cher). Les réseaux sociaux liant les migrants représentent aussi un filet de sécurité pour les migrants et notamment pour les migrants irréguliers. Ils sont également une source d'information très précieuse dans le domaine de l'emploi, mais aussi d'un savoir pratique (magasins pas chers, épiceries polonaises, moyens de transport, inscriptions à l'école, etc.). Autrement dit, ces réseaux aident les migrants à surmonter les épreuves auxquelles ils sont confrontés.

Mais, d'un autre côté, c'est également une contrainte parce que les réseaux existants limitent de manière considérable les contacts avec les autres groupes ethniques ou les autres migrants, même compatriotes. C'est aussi une contrainte parce que l'appartenance à un réseau entraine également des obligations morales envers les autres membres du réseau. Dans le cas des migrants polonais, il s'agit le plus souvent d'obligations économiques, comme l'aide financière destinée aux proches restés au pays. C'est une contrainte parce que le réseau social peut également être perçu comme le moyen de contrôle sur ses membres et mener à une limitation considérable des contacts, des comportements ou des décisions potentiels de leur part. Mais, malgré cela, nous restons persuadés que les réseaux sociaux constituent un facteur idéal explicatif de plusieurs aspects du récent processus migratoire parce qu'ils jouent sur le niveau méso-social d'analyse. Les relations sociales tissées entre les individus participant dans le mouvement migratoire sont perçues comme le produit d'interactions entre ces acteurs sociaux et elles s'articulent selon les contextes politique, économique et social beaucoup plus larges.

Il arrive que les réseaux sociaux soient considérés comme des obstacles qui empêchent l'intégration des migrants. D'après nous, ils ne l'empêchent pas, mais ralentissent ce processus, et par contre, grâce à leur dynamisme et la nature très changeante, ils englobent différents acteurs sociaux, aussi bien institutionnels que non institutionnels. Autrement dit, les réseaux mêlent tout ce qui est formel et informel en articulant ensemble, dans la trajectoire migratoire, les différents sous-réseaux : familiaux, ethniques, amicaux, communautaires, locaux et transnationaux. Les réseaux sociaux composés de divers liens (forts, faibles, affectifs, sociaux et utilitaires), influencent et lient des groupes sociaux très différents, comme la famille et les amis d'une part, et des professionnels de certaines organisations et institutions (comme les écoles, les paroisses, les hôpitaux) d'autre part. Comme nous avons pu le voir à travers l'exemple de la communauté polonaise de Bruxelles, les relations sociales entres les différents groupes formant cette entité nationale ont servi de base pour l'émergence des nombreux business ethniques et ont permis leur développement au fil des années de manière considérable. D'après nous, c'est l'existence des réseaux entre la vieille immigration (*la Polonia*) et les migrants irréguliers qui a permis à ces derniers de s'établir en Belgique même sans existence légale dans ce pays. Cela explique aussi pourquoi ce sont des Polonais et non d'autres migrants de cette partie de l'Europe qui ont réussi à si bien s'organiser et à s'implanter dans la société locale et même en servant après aux autres d'un certain appui dans leur vie quotidienne à l'étranger. Les résultats de notre recherche démontrent le rôle majeur des réseaux sociaux en ce qui concerne l'insertion des immigrants dans la nouvelle société aussi bien dans le domaine économique que social.

Chapitre XI : Entre ici et là-bas

Dans ce chapitre, nous allons analyser le rapport des migrants à leur communauté d'origine dans le cadre du transnationalisme. Autrement dit, nous allons faire le point sur les transformations qui sont intervenues dans la vie des individus, suite à leur migration en Belgique, et cela dans le domaine économique (les changements des formes de transferts d'argent et leur influence sur le développement de la communauté d'origine) et socioculturel (les changements des normes sociales) suivant en cela la proposition de Vertovec (2004). Nous allons voir les différentes conséquences ayant surgi dans la vie des individus et des communautés d'origine, suite à l'existence des migrants dans le contexte transnational, en n'oubliant pas comme le souligne Guarnizo et Smith (1998 : 28-9) que : « *transnationalism is neither a thing nor a continuum of events that can be easily quantified. It is a complex process involving macro and micro-dynamics. In our view, a main concern guiding transnational research should be the study of the causes of transnationalism and the effects that transnational practices have on pre-existing power structures, identities and social organizations* ».

A. Lieux de séjour

La vie des migrants transnationaux avec un statut, dans la majorité des cas, de travailleurs irréguliers, se caractérise par un contexte spécifique de la vie dans le pays de destination. Ils sont présents sur le territoire d'un nouveau pays, mais en même temps, ils se retrouvent exclus d'une partie de la vie socioculturelle, soit par le manque d'existence légale, soit par la méconnaissance des langues du pays de destination et absence de reconnaissance.

11.1 Au carrefour des cultures, des langues et des mondes

La vie de la majorité des Polonais de Bruxelles oscille sans cesse entre les deux mondes : étranger et polonais. Le premier englobe les activités salariales, les contacts avec certaines institutions officielles (écoles, hôpitaux, police, etc.) et tout ce qui est lié à l'espace public. Le monde privé est semblable au monde polonais. C'est un espace privilégié où l'immigré peut se sentir comme chez lui. Il habite avec d'autres Polonais (famille, amis ou colocataires), il parle polonais, il se nourrit de cuisine polonaise, il regarde la télévision polonaise, il lit la presse et les livres polonais. La vie sociale se déroule également dans ce monde où il n'est pas nécessaire de parler une langue étrangère. On rend visite aux voisins polonais, on appelle ses proches en Pologne, on parle donc polonais. L'espace privé joue un rôle de « refuge », un endroit sûr où l'immigré se sent en sécurité non seulement vis-à-vis des contrôles de police ou de l'inspection du travail, mais aussi vis-à-vis du pays étranger, de la société inconnue, des gens qui parlent d'autres langues. L'espace privé est précieux aux immigrés et tout le monde ne peut pas y accéder. Il ne suffit pas d'être Polonais. L'entrée dans l'espace privé en particulier de personne en situation irrégulière est fortement liée à la confiance et à la proximité que l'immigré entretient avec la personne qui y aura accès.

L'espace public, notamment le travail, est non seulement dangereux pour les immigrés à cause d'éventuels contrôles, mais il est aussi la source de stress. Ce dernier est provoqué par

les facteurs déjà mentionnés, c'est-à-dire la méconnaissance de l'entourage, mais également par le travail lui-même. Dans le cas des femmes, cela peut signifier le travail en dessous de leurs qualifications, les tâches répétitives et le travail peu valorisant. Les hommes peuvent être confrontés à la méconnaissance de certains outils ou méthodes de travail qui sont indispensables pour pouvoir travailler dans le bâtiment. Le stress touche surtout les nouveaux arrivés qui sont obligés de s'habituer assez vite aux conditions et au travail lui-même.

Parfois, ces deux mondes, étranger et polonais, se croisent. On se trouve dans l'espace public mais on reste dans le monde créé par la communauté polonaise. C'est le cas d'une visite médicale chez un médecin polonais ou d'une visite chez un notaire parlant polonais. On peut également faire les courses dans un magasin belge où les vendeuses sont polonaises. La participation à la messe a lieu dans une église belge, mais elle est célébrée en polonais. Il faut noter qu'au fil du temps, le monde polonais à Bruxelles s'est élargi suite au développement instantané de cette communauté : l'afflux de nouveaux immigrés, les nouveaux besoins à assurer, le réseau de nouveaux services et magasins, etc.

Nous avons parlé de la division du monde des migrants entre l'espace extérieur considéré comme étranger et l'espace privé vu comme « le nôtre », connu et sécurisé : un « entre-soi » de migrants polonais. Mais, il arrive qu'avec le temps la frontière entre ces deux mondes s'estompe. Certains immigrés commencent à s'habituer au travail effectué en Belgique. Les hommes apprennent à *« travailler à la façon belge »*, ce qui veut dire avec des matériaux, des machines, des techniques et des méthodes de travail qu'ils rencontrent en Belgique et qui leur étaient inconnues auparavant. Les femmes se familiarisent avec le fonctionnement de certains articles ménagers ou modes de travail qu'elles ne connaissaient pas. Elles apprennent à préparer des plats étrangers, parfois avec des produits qu'elles n'appréciaient pas au débout, comme les fruits de mer par exemple.

Évidemment, le processus d'acceptation n'est pas le même pour tout le monde. Certains migrants non seulement se familiarisent relativement vite avec les nouveautés, mais également, les assimilent au fil du temps. Ce processus se manifeste notamment par rapport au lieu d'origine. Le migrant achète les appareils ménagers comme ceux qu'il a vus en Belgique, il veut avoir une maison construite à la mode belge, etc. Ceux qui rentrent au pays et deviennent à leur tour patrons veulent travailler avec les méthodes apprises en Belgique, avec les mêmes matériaux (quand cela est possible vu les différences climatiques et l'offre des produits), etc. Il y a des migrants qui changent de point de repère et qui font plus souvent référence à leur vie à Bruxelles qu'à celle au village natal. Ils disent « chez nous », pour décrire quelque chose en Belgique et « chez vous » quand ils parlent de la Pologne. Ce changement d'attachement a pour but de montrer aux autres l'assimilation avec la nouvelle société et l'appartenance au monde de l'Ouest, ce qui signifie encore et toujours, la richesse, la liberté et la vie meilleure qu'en Pologne. Le plus étonnant est que beaucoup de ceux qui soulignent leur attachement à la société belge, en réalité ne connaissent pas leur pays d'accueil. La connaissance du français reste toujours très limitée, même après des années de séjour en Belgique, tout comme les contacts avec les citoyens belges d'ailleurs. En Belgique, les mêmes personnes peuvent se sentir toujours comme des immigrés polonais appartenant à l'Est pauvre et faisant des travaux qu'aucun Belge ne veut faire. Mais d'autres, qui séjournent à Bruxelles depuis plusieurs années, montrent leur assimilation à la société belge même en Belgique, surtout aux nouveaux arrivés. Dans les discussions, ils ajoutent des mots français ou ils demandent comment on peut

dire ceci ou cela en polonais faisant semblant d'avoir oublié la langue polonaise. Il y a des femmes polonaises qui se parlent uniquement en français même quand elles n'ont que le niveau de connaissance de base (Przybylski 2000 : 44).

11.2. Adaptation des migrants polonais à la vie migrante

Pour ceux qui s'habituent à la vie à Bruxelles, après les premiers mois d'adaptation, le séjour à l'étranger commence à avoir un rythme : le travail en semaine, les sorties le samedi soir, le repos le dimanche, les visites en Pologne ou les proches en visite ici. Ils ont des amis, des connaissances ou même un nouvel amour. Ils quittent un travail pour un autre, mieux rémunéré, ils connaissent la ville, les magasins polonais, les magasins *« Pakistanais »* à partir d'où ils peuvent téléphoner à des tarifs bons marchés à leurs proches en Pologne. Mais, selon beaucoup d'immigrés, après deux ou trois ans de vie en Belgique, l'envie de *« rentrer à la maison »* surgit. La précarité de la situation commence à peser. Il s'agit ici de plusieurs aspects de la vie à l'étranger. D'un côté, c'est le manque de la famille restée au pays, surtout des enfants. La vie familiale reste 'suspendue' malgré les fréquents allers - retours au pays. C'est aussi la crainte que l'absence prolongée à la maison puisse provoquer l'éloignement des enfants et nuire à la vie conjugale. D'un autre côté, les conditions précaires de vie deviennent de plus en plus insupportables. La vie à plusieurs dans un petit appartement, le travail pas forcément apprécié, l'absence de situation légale en Belgique, l'absence de sécurité sociale ou la peur d'être arrêté un jour et expulsé en Pologne. A ce moment là, certains immigrés commencent à penser plus souvent à leur retour en Pologne, à s'informer des possibilités d'avoir un travail au pays ou cherchent des idées pour ouvrir leur propre société. D'autres, repoussent la date du retour d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre et continuent leur vie dans la précarité, tout en se disant que leur séjour est temporaire et qu'ils n'ont pas besoin de régulariser leur situation législative, de changer d'appartement, d'acheter un nouveau lit, etc., parce qu'ils ne sont pas là pour toujours. La prolongation permanente du séjour temporaire peut finalement avoir des conséquences négatives dans la vie privée de l'immigré. La fatigue provoquée par la vie solitaire et le besoin d'avoir une âme sœur sur place peut conduire au divorce. Les enfants peuvent s'habituer à la vie sans mère ou sans père et même rejeter le parent qui les a laissés pendant des années, parfois pendant les années les plus difficiles de leur vie, comme celles de l'adolescence.

11.2.1 Changement de comportement

La vie dans un pays étranger n'est pas vécue par tout le monde de la même façon. Il y avait dans notre recherche des personnes qui, après une période d'adaptation, ont commencé à se sentir très bien dans leur nouveau milieu. Mais il y avait aussi d'autres qui n'arrivaient pas à s'habituer à leur nouvelle vie.

Dans la première catégorie, il s'agit le plus souvent des femmes et des jeunes (hommes et femmes), qui retrouvent à Bruxelles des éléments inconnus ou inaccessibles dans leurs lieux d'origines, notamment dans le cas des habitants de petites communautés villageoises des régions périphériques. Les éléments les plus souvent recherchés sont notamment : la liberté, le mode de vie des grandes villes, les infrastructures facilement accessibles, de nouveaux amis, de nouveaux partenaires.

Pour ces migrants, le séjour en Belgique est une possibilité de s'éloigner de problèmes familiaux ou conjugaux, de se retrouver loin de la surveillance des parents, de la monotonie de la vie villageoise ou campagnarde. Ils ont échappé au travail dur et ingrat dans l'agriculture ou dans la ferme familiale, où ni les jours fériés ni les vacances n'existent. Souvent, pour la première fois dans leur vie, ils ont l'opportunité de voir un pays étranger ou même une grande ville, de vivre leur jeunesse pour la deuxième fois, d'avoir une nouvelle aventure amoureuse ou d'avoir leur propre argent. Il y a des femmes migrantes pour lesquelles, la vie à Bruxelles apporte une sorte d'émancipation. Elles ont un travail rémunéré, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant, notamment si elles travaillaient à la maison, dans la ferme familiale ou dans les champs. De plus, elles deviennent souvent des prestataires de revenus pour toute la famille et commencent à jouer le rôle le plus important au sein de la famille recomposant de la sorte aussi les rapports sociaux de sexe. Beaucoup de ces femmes ont, pour la première fois dans leur vie, du temps libre qu'elles consacrent à elles-mêmes. En Pologne, occupées par les enfants, les tâches domestiques et le travail agricole 7 jours sur 7, elles n'avaient jamais eu l'occasion de s'occuper d'elles-mêmes. A Bruxelles, malgré la dureté du travail effectué, elles ont au moins un jour libre. En plus, si les enfants et le mari sont en Pologne, elles ont un peu moins de travail à faire à la maison même les jours de la semaine. Une partie d'entre elles commencent à Bruxelles « *une vie nouvelle* ». Elles sortent en boîtes, elles vont faire « *du lèche-vitrine* », elles commencent à dépenser de l'argent pour elles-mêmes en s'achetant des vêtements ou des bijoux, en s'occupant de leur apparence, etc. Il arrive parfois, que ce « *sentiment de respirer la liberté* » dont elles parlent souvent, les amène à des changements radicaux dans leur vie privée. Les divorces, les nouvelles unions, la double vie conjugale, les enfants nés en dehors d'un mariage, en sont les effets. Il faut souligner que cela ne concerne pas tout le monde et qu'une partie importante d'immigrées ne changent pas si radicalement durant leur séjour en Belgique.

a) L'acquisition du mode de vie urbaine par les jeunes migrants

Les comportements et les attitudes des jeunes Polonais sont différents de ceux de leurs aînés venus en Belgique il y a, parfois, plus de 17 ans. Parmi les jeunes migrants certains individus, même au début de leur séjour, ne passent pas par la période d'épargne intensive. Encore célibataires et sans obligations familiales, ils peuvent pleinement profiter de la vie en dépensant leurs salaires aussi bien en Pologne, qu'à Bruxelles. Pour beaucoup, la construction d'une maison n'est pas prioritaire parce que la maison familiale dans le village natale les attend. Chez ces jeunes migrants Polonais, nous observons une tendance à l'adaptation aux nouveaux modes de consommation (Simon 1995 : 212) et même à une consommation ostentatoire. Cette tendance se manifeste par l'achat de biens chers, des sorties dans les pubs ou boîtes branchées de la capitale belge, l'achat d'une voiture luxueuse, etc. La consommation ostentatoire chez les jeunes est observée tant à Bruxelles que dans leur village natal, ce qui les différencie de leurs parents. Ces derniers réduisent au minimum leurs dépenses en Belgique afin de pouvoir utiliser leurs économies en Pologne. Les jeunes Polonais n'ont pas envie de se priver tout le temps de tout en attendant la visite au pays pour montrer leur réussite financière aux voisins. Ils veulent avoir le mode de vie des jeunes de l'Ouest et profiter de la vie pleinement. C'est à Bruxelles qu'ils ont la possibilité de mener une vie sociale très active pour au moins trois raisons.

Premièrement, la capitale du Royaume offre de multiples possibilités de sorties pour ses habitants. Les cinémas, les cafés, les concerts, les festivals, les événements en plein air, souvent gratuits, attirent les jeunes gens, notamment ceux originaires des régions rurales, qui n'ont pas les mêmes possibilités dans leur village d'origine. N'oublions pas que la majorité des Polonais séjournant à Bruxelles viennent des campagnes ou de petites villes, perdues dans les forêts et les marais de l'Est de la Pologne. Le cinéma par exemple, est une chose très rare dans ces régions. A Siemiatycze, où nous sommes allées, le seul cinéma du village est fermé depuis plusieurs années. Dans l'autre village visité, Drohiczyn, il y a encore un cinéma mais les films présentés ne sont ni des nouveautés, ni de grandes productions.

Deuxièmement, les revenus de ces jeunes, quand ils étaient en Pologne, étaient très limités : soit ils n'avaient pas de travail, soit ils allaient encore à l'école, soit ils gagnaient trop peu pour pouvoir se permettre de sortir. C'est ici qu'ils gagnent suffisamment d'argent pour s'offrir beaucoup de choses qui resteraient inaccessibles pour eux en Pologne.

Troisièmement, certains jeunes Polonais jouissent, pour la première fois de leur vie, d'une indépendance vis-à-vis de leurs parents. Il s'agit ici non seulement d'une indépendance financière mais aussi d'une liberté acquise en quittant la maison familiale. En Pologne, les jeunes qui ne sont pas mariés ou qui n'étudient pas dans une autre ville, vivent assez longtemps chez leurs parents. Avec la situation économique difficile, le manque de travail et d'argent, le moment de l'émancipation est encore repoussé dans le temps. Le départ en Belgique offre pour beaucoup de jeunes migrants polonais l'opportunité de commencer une vie indépendante, *« la vie à son propre compte »* comme ils le disent.

Suite à un faible niveau de connaissance de langues étrangères, ces migrants restent enfermés dans leur groupe ethnique. Ils passent leur temps libre avec d'autres Polonais, ils fréquentent des cafés polonais et se marient avec leurs compatriotes. Dans ce dernier cas, les jeunes qui se sont rencontrés à Bruxelles, le plus souvent, ne rentrent pas en Pologne, mais restent en Belgique, ensemble. Ils travaillent ici, et ont des enfants ici. C'est un groupe qui, selon nous, voudra dans l'avenir rester dans le pays d'émigration soit pour toujours, soit pour plusieurs années, surtout s'ils ont la possibilité de régulariser leur situation. Durant notre travail de terrain, nous avons rencontré des jeunes Polonais qui sont venus en Belgique à l'âge de 18 ou 19 ans et qui sont ici depuis déjà 10 ans. Ces jeunes nous ont dit qu'ils se sentaient très bien à Bruxelles, mieux qu'en Pologne, qu'ils se sentaient chez eux ici, pas dans leur village natal. Ils se sont mariés ici et ont construit leur famille ici.

b) Relations de la femme rurale à la vie urbaine

Il y a des femmes, qui en arrivant en Belgique, trouvent une liberté jamais connue auparavant. Originaires de petits villages où la vie privée se trouve sous le contrôle constant de l'entourage, certaines femmes migrantes changent leur comportement de manière fondamentale. Il s'agit notamment de changements de mœurs, d'attitudes et de normes observés chez certains individus immigrés. Déjà en 1920, dans les travaux des chercheurs de l'École de Chicago, nous trouvons des mots exaltant la ville qui semblent être vrais aussi à notre époque : « Dans la liberté propre à la ville, tout individu, quelle que soit son excentricité, trouve un milieu quelque part où s'épanouir (...), toutes les ambitions secrètes et tous les désirs trouvent quelque part une expression. La ville amplifie, étale, affiche les manifestations les plus variées de la nature humaine » (Park 1984 : 179).

Selon Przybylski (2000), il arrive que les femmes mariées en Pologne, même les femmes d'un certain âge, cherchent des aventures en Belgique. Elles ne se sentent pas coupables de nuire au lien sacré du mariage parce qu'elles envoient de l'argent à leur mari. Certaines trouvent qu'elles ont droit à un amusement parce qu'elles ont consacré toute leur vie à la famille et aux enfants. Le phénomène de trahison conjugale semble être tellement répandu qu'il devient tolérable par les membres de la localité mais à une seule condition : *« il faut que cela se passe à Bruxelles »*. Ces mêmes femmes, durant leurs séjours au village natal, jouent le rôle de mère de famille exemplaire parce que l'acceptation sociale de ce comportement reste toujours intolérable dans les communautés villageoises et campagnardes des régions périphériques de la Pologne du Nord-est. Il semble que dans ces nouvelles relations sentimentales, les femmes cherchent à oublier la monotonie de la vie villageoise qu'elles menaient jusqu'à leur arrivée à Bruxelles. « Elle a oublié la grisaille de la vie en Pologne, les bottes en caoutchouc, les seaux qu'elles portait deux fois par jour pour donner à manger aux cochons, la monotonie de sa campagne. Elle est devenue jeune, belle et très joueuse, séduisante et insouciante » (Przybylski 2000 : 48-49).

Nous constatons que dans le domaine de la vie privée, le proverbe allemand du XVI^{ème} siècle selon lequel « l'air de la ville rend libre » (Gubin 1993 : 77) soit vrai pour certaines migrantes polonaises. Une grande ville, telle que Bruxelles, offre aux immigrées la liberté ainsi qu'une sorte d'émancipation grâce à la vie autonome, tant au niveau économique qu'au niveau social. Il y a des migrantes qui, pour la première fois dans leur vie, exercent une activité professionnelle rémunérée. C'est le cas des jeunes migrantes qui viennent de finir leur scolarité, mais aussi des femmes au foyer et des personnes qui ont travaillé dans les fermes familiales sans être rémunérées pour leur activité. D'autres, pour la première fois aussi, ont un salaire suffisamment élevé pour pouvoir s'acheter des produits dont elles ne pouvaient que rêver en Pologne. D'autres encore, grâce aux salaires qu'elles obtiennent en Belgique, deviennent les principaux prestataires de revenus dans la famille, ce qui change leur position au sien de la famille.

La vie en ville est souvent appréciée par les femmes pour toutes les facilités qu'elle offre : la proximité des écoles et des supermarchés, le réseau de moyens de transport qui facilite les déplacements, les magasins de nuit, les boutiques de vêtements, les cafés et les boîtes, etc. La plus grande appréciation de l'infrastructure urbaine a été exprimée durant des entretiens, par les femmes originaires des campagnes et de petits villages de la région de Bialystok. Dans des comparaisons qu'elles faisaient souvent avec leur lieu d'origine, le sous-développement structurel de la Pologne de l'Est surgissait. Les écoles éloignées de dizaines de kilomètres de la campagne d'origine, le réseau de transport mal desservi, le manque d'hôpitaux et de centres médicaux, ainsi que le manque d'établissements de culture et de distraction. Les jeunes femmes exprimaient leur enchantement en parlant de la vie à Bruxelles. « A ces jeunes femmes, la ville permet de vivre comme elles l'entendent. Elle leur offre des facilités de déplacements, des distractions et des chances de rencontres, un haut niveau d'équipement et un marché du travail plus étendu qu'à la campagne. A cet égard, leur situation est comparable à celle des hommes du même âge » (Devillé 1993 : 148).

La vie en ville est considérée par certaines femmes comme une sorte de promotion sociale, sentiment qui est encore renforcé par le fait d'avoir des revenus bien plus élevés que les salaires polonais. « Pour la rurale, le passage en ville est considéré comme promotionnel et

le retour à la campagne se fait lorsqu'un petit pécule permet d'y vivre différemment » (Gubin 1993 : 94). En effet, c'est pendant le retour à la campagne natale que « la citadine » montre son appartenance au monde urbain, parfois même en refusant de retourner habiter dans le milieu campagnard. Elle prétend à une vie plus facile qu'elle peut trouver en ville et son but principal est de s'installer à Bialystok ou Suwalki, qui sont les centres urbains les plus importants dans la région du Nord-est de la Pologne.

11.2.2 Impossibilité d'adaptation

Les migrants qui n'arrivent pas à s'adapter à la vie à l'étranger sont tout aussi nombreux. Dans leur cas, il peut s'agir des difficultés d'adaptation à la vie dans un pays étranger, à la vie dans le milieu urbain ou les deux difficultés en même temps. La dernière situation constitue un phénomène de double aliénation majoritairement observé chez des personnes âgées, surtout des femmes. Dans ce cas, ce n'est pas seulement la Belgique qui est un pays inconnu, mais c'est aussi la ville qui reste un environnement étranger.

Il y a des migrants pour lesquels la vie dans un nouveau pays, au début complètement inconnu, constitue une source de stress, notamment en cas de méconnaissance d'aucune langue étrangère. Il arrive que des migrants craignent de ne pas pouvoir comprendre leurs patrons, les propriétaires, les vendeuses, etc. L'impossibilité de communiquer dans une langue étrangère leur pèse beaucoup et est l'une des raisons d'enfermement dans le milieu ethnique. Il arrive que ces migrants vivent difficilement la séparation avec leur famille. Le mal du pays (Iglicka-Okolska 1998 : 122) et la solitude sont renforcés par la vie dans un appartement étranger, parfois avec des personnes au début inconnues, qui ont des habitudes ou des coutumes différentes et par le sentiment de se trouver sur le sol étranger, et les accompagnent durant tout le séjour en Belgique ou au début de leur présence ici. Il y a des migrants, surtout les femmes plus âgées, qui ont peur des gens d'autres races ou cultures. Il est fréquent que tout ce qui est inconnu provoque une certaine inquiétude. Chez les personnes qui n'ont jamais voyagé de leur vie, qui n'ont jamais vu un Africain auparavant (sauf dans un film à la télévision), qui ne parlent que le polonais, un sentiment d'insécurité ou de stress permanent peut en effet se manifester. La méconnaissance de Bruxelles peut également peser à certains migrants qui doivent connaître les directions principales en ville, apprendre à utiliser le métro, etc. Notamment des migrants provenant de la campagne ou de petits villages, risquent de se sentir mal à l'aise dans une agglomération urbaine comme Bruxelles. La vie dans une grande ville ne leur plaît pas. Dans leurs propos, la ville est présentée « comme un monde anonyme et froid, dépourvu de relations personnelles, comparées aux structures prétendument cohésives et solidaires de la société rurale traditionnelle» (Gubin 1993 : 80). Voici les propos de Marek qui vont dans le même sens :

> *« Ici, je ne connais pas mes voisins. On se dit 'bonjour' et c'est tout. Chez nous à la campagne, on se connaît tous. Tu peux compter sur l'aide de ton voisin si t'en a besoin et ici ? Tu peux compter sur les Polonais et encore... Certains sont devenus comme les gens d'ici, froids et indifférents »* (Marek, 42 ans).

« Je ne prétendrai pas que la ville engendre davantage de solitude que la campagne. On peut se sentir aussi seul à la campagne qu'en ville, dans la périphérie qu'au centre des villes, mais ce ne sont pas les mêmes personnes et leur solitude n'a pas le même sens. La spécificité de la solitude en ville consiste à pouvoir y être seul parmi d'autres alors que celle de la

campagne est de vivre sa solitude à l'écart des autres » (Devillé 1993 : 141). Ce sentiment de solitude urbaine est encore renforcé par la méconnaissance des langues du pays où l'immigré séjourne. La campagne ou le village natal leur manque. Le paysage n'est pas le même que chez eux, le contact avec la nature est limité à une balade dans un parc, la pollution et le bruit d'une agglomération dérangent. Voici les propos des migrants originaires de la région des lacs au Nord-est de Pologne :

> *«Le dimanche je vais toujours me promener dans un parc. Je ne peux pas rester enfermée comme ça dans un appartement tout le temps. Quand il fait beau, je prends le train pour aller à Genval ou on va avec X et son mari dans une forêt près de Bruxelles. J'ai oublié le nom... Ca me fait du bien de voir autre chose que des immeubles, des immeubles et toujours des immeubles »* (Zofia, 56 ans).

> *« Ici, c'est certainement mieux en ce qui concerne de l'argent. Mais à part ça, on vit mal ici. Tu vois, en Pologne, j'ai une maison, à dix mètres d'un petit lac, je suis proche d'un foret, j'ai un grand terrain. Là bas, je suis libre, tandis qu'ici je suis comme en prison. Souvent, je ne sors même pas car ça ne me plaît pas ici : c'est sale, encombré, ça pue. C'est incomparable avec la qualité de la vie en Pologne »* (Edyta, 45 ans).

> *« On ne vient pas ici par amour pour ce pays. On vient ici pour bosser et pour nourrir nos familles. Moi, je n'aime pas la Belgique. Ni Bruxelles d'ailleurs... Chez moi, je vis près d'un lac. Tu sors le matin de la maison et tu sens l'air pur... la nature, tu entends les chants des oiseaux... et ici ? Ca pue partout... dans le métro, dans la rue avec des centaines de voitures »* (Agnieszka, 27 ans).

Il y a des individus, surtout des personnes âgées, qui ayant vécu toute leur vie à la campagne, n'arrivent pas à s'habituer au rythme de la vie urbaine. Pour cette raison, comme ils le déclarent, ils ne sortent plus, ils préfèrent rester à la maison et regarder la télévision polonaise par satellite ou des films vidéo empruntés à la vidéothèque polonaise de Saint-Gilles ou de Schaarbeek. Dans leur cas, le monde privé est souvent entièrement polonais. Il constitue un refuge ethnique, vers lequel ils fuient pour se protéger d'un environnement culturel inconnu. Une partie de migrantes polonaises, notamment plus âgées, ne se sentent pas très rassurées dans une grande ville comme Bruxelles, et pour cette raison elles limitent leurs déplacements au strict minimum. Ces immigrées se renferment chez elles, évitent les sorties en ville, seules et surtout le soir, et se déplacent uniquement pour se rendre au travail. Pour une partie de Polonaises comme pour les immigrées latino-américaines, « (...) Bruxelles se limite aux endroits où elles travaillent en tant que femmes de ménage, au métro, aux bus et à leurs arrêts, aux supermarchés » (Van Debroek 1995 : 55).

Les migrants qui n'arrivent pas à s'adapter à leur vie en Belgique, semblent être plongés dans des projets concernant leur retour en Pologne. Dans les discussions, ils font très souvent référence à leur vie au pays natal, aux proches qui y sont restés, etc. Ils voient leur vie en Belgique comme une étape difficile qu'il faut traverser au nom d'une vie meilleure dans l'avenir. La même attitude est observée chez les latinos. « Pour beaucoup, ce séjour en Belgique est uniquement une nécessité économique. C'est une période de leur vie où elles vivent séparées de leur famille, où elles doivent être privées de leurs enfants. C'est une sorte de suspension de 'la vie normale', comme une vie en 'relais retardé', avec le rêve et l'espoir de pouvoir par la suite reprendre une vie normale chez soi » (Van Debreok 1995 : 62). Le mécontentement de la vie présente est compensé par la projection de plans et des projets à

réaliser après le retour, toujours non défini dans le temps, au pays d'origine. Ils font des estimations concernant des investissements futurs ou actuels réalisés grâce à l'argent gagné en Belgique. Ces rêves aident à oublier la situation présente et à trouver une motivation forte pour continuer la vie à l'étranger, le temps indispensable à l'accumulation du capital nécessaire à la réalisation de leurs projets.

11.3. Avantages et difficultés de la vie dans le pays d'immigration

11.3.1 Aspects positifs de l'immigration

Le plus souvent souligné et toujours cité comme premier dans les entretiens, l'aspect positif de la migration, concerne les finances. La possibilité de gagner beaucoup plus qu'en Pologne et de changer grâce à cela sa propre situation économique et celle de la famille, constitue sans aucun doute le plus grand avantage du séjour en Belgique. Voici des exemples de constatations des migrants interrogés :

> *« Moi, j'apprécie beaucoup le fait que quand on travaille ici en Belgique, on peut tout se payer. On peut avoir une vie normale, digne. Il est même encore possible d'économiser et payer un loyer Pologne. Et quand on va en Pologne, alors on dépense aussi. Maintenant, on a destiné deux mille euros pour les vacances. Oui ! On a été trois semaines. (...) Tout simplement, il est plus facile de vivre ici. Beaucoup plus facile qu'en Pologne »* (Leszek, 40 ans).

> *« Je pense que les gens restent ici parce qu'ils travaillent et puis ils peuvent se permettre de payer beaucoup de choses : la voiture, la télé, les vêtements. Quand on travaille toute la journée, 10 heures par exemple, et par heure de ménage on a parfois même 10 euros, donc le soir on a 100 euro pour dépenser. C'est la moitié d'un salaire mensuel chez nous... »* (Anna, 34 ans)

> *« L'argent. C'est pour cela que je reste ici. De quoi je vivrai en rentrant en Pologne même si j'ai un appartement là bas ? Ici, malgré tout, je peux tout me payer : cinéma, vêtements, vacances...une fois j'ai été en France, en Normandie et aussi dans le sud, à Cannes »* (Grazyna 2, 35 ans)

L'aspect financier qui s'accentue très fort dans les propos des migrants concerne non seulement la possibilité de gagner suffisamment d'argent pour mener une vie digne, mais aussi d'avoir le sentiment de pouvoir se permettre d'acheter presque tout ce qu'on veut. C'est un grand changement par rapport à la situation économique qu'ont la majorité des migrants avant le départ. Même ceux qui possédaient un emploi, gagnaient à peine de quoi payer des changes et des biens nécessaires, tels que la nourriture.

Dans l'analyse du rapport des migrants polonais à l'argent, différentes situations peuvent être observées, notamment en ce qui concerne les dépenses et les économies perçues dans le contexte de l'étape de vie à l'étranger. Il y a des migrants qui ne se soucient pas quant à l'accumulation des économies, mais la grande majorité essaye de constituer un capital.

Pour ceux qui veulent ou qui doivent mettre de l'argent de côté, le besoin d'économiser n'est pas le même tout au long du séjour à l'étranger. Après être arrivé ici et après avoir trouvé un premier travail, l'immigré essaie d'économiser un maximum. Il arrive qu'il a des dettes à payer en Pologne ou en Belgique, parce qu'il a emprunté de l'argent pour pouvoir venir ici ou pour 'acheter' son premier travail à Bruxelles. C'était le cas de Bogumila (43 ans) qui était

obligée, au début de son séjour à Bruxelles, d'acheter quelques heures de ménage, ce qui veut dire qu'elle avait payée une somme d'argent définie à l'avance – bien supérieure au revenu espéré – pour chaque heure de ménage, qu'elle devait obtenir par après chez des particuliers. Voici son histoire :

> *«Mon premier travail je l'ai acheté. C'était le ménage dans une famille belge à Jette. J'ai acheté 12 heures ; c'était deux jours de 6 heures de travail. Une amie qui était ici depuis longtemps m'a prêté de l'argent pour que je puisse acheter ce travail. Je remboursais cette somme pendant quelque temps, parce qu'il fallait bien vivre en même temps de quelque chose...»* (Bogumila 43 ans).

Pour les nouveaux venus, notamment ceux n'appartenant pas aux réseaux sociaux, cette façon d'obtenir le premier emploi semble être relativement répandue suite au manque de relations et de connaissances permettant de se débrouiller autrement.

Le nouveau venu a aussi tendance à comparer les prix en Pologne et en Belgique. Tout ce qu'ils achètent à Bruxelles leur paraît cher, suite à l'écart important de prix. Par exemple, pour un simple gâteau qui à Bruxelles coûte 1 €, en Pologne, on peut en avoir trois ou quatre pour le même prix. Tous ces facteurs accroissent chez le nouveau venu l'envie d'économiser le plus possible.

Cette période d'épargne intensive dure en général quelques mois, voire un an. Il n'est pas possible de vivre tout le temps en se privant de tout, en comparant sans arrêt les prix des biens, en mangeant toujours les produits les moins chers, etc. C'est le moment, dans la vie de l'immigré, de prendre une décision par rapport à son retour en Pologne. S'il décide de retarder le moment du retour, ce qui se passe très souvent, il change sa façon de consommer. Si l'immigré a toujours du travail, s'il a déjà payé ses dettes, il veut commencer *« à profiter de la vie »*. L'immigré commence alors à consommer un peu plus, à acheter des produits dans les supermarchés et non seulement, comme cela était le cas auparavant, au marché, aux Abattoirs d'Anderlecht ou au marché de la Gare du Midi. Il veut s'habiller un peu mieux, sortir après le travail et partir un week-end à la mer ou ailleurs. Mais ce n'est pas tout le monde qui évolue de la même façon. Trois facteurs jouent un rôle déterminant dans ce changement d'attitude par rapport à la façon d'épargner : l'âge, le sexe et la situation familiale. Ce sont les jeunes femmes célibataires qui ont la plus grande tendance à dépenser de l'argent pour elles-mêmes. A l'extrême, se trouvent les femmes âgées, ayant en Pologne des enfants et souvent des petits-enfants. Entre ces deux extrêmes, il y a toute la gamme des comportements relatifs à la consommation. Hormis les trois facteurs déjà mentionnés, le mode de vie dépend des projets pour l'avenir de la personne immigrée (la durée prévue du séjour à l'étranger), de la construction ou de l'achat d'une maison ou d'un appartement en Pologne, des besoins de la famille (l'éducation et le nombre d'enfants, les éventuelles maladies graves, etc.), de la situation familiale (les enfants ici ou en Pologne, mère célibataire ou divorcée).

Il n'est pas possible de préciser la somme exacte économisée par mois ou par an par les immigrés polonais travaillant à Bruxelles. Cela dépend de plusieurs facteurs comme le salaire mensuel, l'âge de la personne, la situation familiale (marié ou pas, avec des enfants ou pas), les projets pour l'avenir, la durée du séjour en Belgique. Les jeunes parents qui vivent ici avec un enfant dépensent plus que des personnes seules ou des personnes ayant leur famille en Pologne. Les personnes plus âgées qui ont une famille en Pologne, essayent de dépenser le moins possible. Elles habitent dans des appartements peu chers, partagent souvent la chambre

avec d'autres, ne sortent pas dans les restaurants, cafés ou boîtes, font leurs achats sur les marchés, apportent beaucoup de produits alimentaires de Pologne, ce qui est moins cher que d'acheter ici. Les personnes jeunes, surtout des femmes, qui sont célibataires, achètent plus que les personnes plus âgées (des vêtements, des bijoux, produits de beauté, etc.), sortent dans les cafés ou les boites, et donc économisent moins.

« Comme tu sais, ici il n'y a pas de règle. Chacun a sa vie. Chacun a laissé quelque chose en Pologne. C'est simple : si quelqu'un est seul, un célibataire ou un couple qui n'a pas d'enfants en Pologne, alors c'est sûr que ces gens essayent d'économiser pour pouvoir avoir quelque chose à eux. Soit une voiture, soit un appartement en Pologne, alors ils économisent. Il n'y a pas de règle en ce qui concerne qui met combien de côté. Cela dépend bien sûr du salaire. Et les salaires sont très différents. Mais combien on est capable d'économiser dépend aussi de comment on vit ici. Parfois, il y a quelqu'un qui est là pour deux mois et il mettra de côté plus que toi pendant six mois. Parce que par exemple, il apportera la nourriture avec lui. Moi aussi, je fais venir beaucoup de nourriture de Pologne. Parce que j'aime les produits polonais et aussi parce qu'il est mieux pour moi d'envoyer l'argent en Pologne pour qu'ils m'achètent quelque chose là-bas. Et de cette façon, si quelqu'un vient ici pour deux mois, il peut vivre de ce qu'il a apporté. La charcuterie, les conserves, de plats préparés comme par exemple le chou farci en bocal. Tout ça ce sont des plats très bons, lesquels on peut préparer facilement et rapidement. En vivant de cette façon, la personne dépensera par exemple 500 ou 600 zlotych en deux mois [125 ou 150 €]. Même si elle dépense 200 € en deux mois pour la nourriture, c'est rien. Tandis que si tu fais tes achats ici, tu dépenseras 20 ou 30 euros et ceci te suffira pour deux jours. Alors, si on dépense une telle somme chaque jour, il est facile de calculer combien on dépensera par semaine par rapport à combien un Polonais est capable de gagner ici » (Mariusz, 37 ans).

Le nombre d'heures de travail par semaine varie d'un individu à l'autre et pour cette raison, les revenus des immigrés sont différents et dépendent du nombre d'heures de travail prestées par semaine. Le salaire mensuel moyen d'un travailleur polonais à Bruxelles s'élève alors aux environs de 1.400-1.700 € nets, mais, selon des personnes interrogées, certains travailleurs polonais, des électriciens ou plombiers de haute qualité gagnent jusqu'à 2.200 € par mois.

D'après nos interlocuteurs, en général, les immigrés dépensent 370 € pour le loyer et la nourriture et ils économisent à peu près 600 € par mois. Pour pouvoir économiser un peu plus, les immigrés habitent avec les autres et paient le loyer « par lit ». Un prix pour un lit varie de 124 à 174 €. L'achat de la nourriture constitue une dépense de 174 à 247 € par mois. Mais tout cela, ce ne sont que des estimations parce que les économies faites en Belgique dépendent, comme nous l'avons déjà dit, de plusieurs facteurs et varient d'une personne à l'autre.

« Une personne seule qui partage un appartement avec plusieurs d'autres, elle dépense actuellement 250 € par mois pour se loger, la même chose pour se nourrir, 40 € pour le frais de transport et – si elle téléphone souvent en Pologne – 40 € pour les communications. Cela fait 600 €» (Ewa, 45 ans).

« Il est possible d'économiser 1000 € par mois mais il y en a des gens qui économisent 1500 €. Ils arrivent à le faire au prix de grands sacrifices. Mais 1000 € c'est la somme qu'il est possible d'économiser sans problème. S'il y a un mois pendant lequel on n'achète pas de vêtements, pas de chaussures et on ne part pas en Pologne, on réussi à mettre 1000 € de côté » (Ola, 32 ans).

« Moi, c'est pour le logement que je dépense le plus car je n'ai jamais habité pour 50 €. Il est imposable pour moi de marcher sur les gens qui dorment pour retrouver mon matelas. Mais il y a des gens qui se logent en sorte qu'ils payent 50-60 € par mois et dorment à plusieurs dans une chambre. Moi, je paie plus de 200 € mais nous sommes que deux ici » (Iza, 29 ans).

Une situation extrême peut être observée, c'est-à-dire, l'envie d'économiser le plus possible, même en mettant en cause sa santé. Les immigrés appellent ce phénomène « la maladie d'argent ». Voici des propos à ce sujet :

« Il y en a certains qui économisent comme des malades mais ils ne pourront pas prendre leur argent dans la tombe. Justement, il en a beaucoup qui meurent. Soit, ils ont une colonne vertébrale malade, soit ils présentent une malnutrition, soit ils développent un cancer. Tout cela vient du fait de vouloir économiser à tout prix » (Zbyszek, 40 ans).

« Il y a des Polonais qui économisent d'une façon maladive. J'ai partagé un appartement avec une femme qui économisait énormément. Elle économisait sur la nourriture et ne mangeais presque rien. Il est vrai qu'elle avait peu de travail car elle a perdu justement quelques heures à cause d'un départ de ses patrons mais tout de même - il ne faut pas exagérer » (Anna 55 ans).

« Moi, j'essaie de vivre normalement. Oui, je pense que je vis normalement car je dépense pas mal pour la nourriture et je mange ce que je veux et non pas ce qui est le moins cher » (Ula, 36 ans).

« Il y a des gens qui font leurs achats uniquement chez Aldi et Lidl, ils achètent ce qui est le moins cher. Ils ne sortent pas, s'habillent horriblement. Moi, j'aurai honte de travailler dans les vêtements qu'ils portent » (Janek, 27 ans).

Ce phénomène a été repéré par Jozef Przybylski, déjà mentionné, qui constate dans son livre : « Pour la majorité d'entre eux, l'argent et les biens matériaux sont plus importants que l'amour, l'amitié ou la vie harmonieuse. Ils économisent sur tout, et ici, et en Pologne. Ils comptent chaque sou, ils font construire de belles maisons au prix de leur santé. Dans ces maisons, ils ont des tapis de Belgique, des meubles élégants, des salles de bains très bien fournies. (...) Ils économisent, économisent et la santé se finit, la maladie arrive, l'hôpital, la mort » (Przybylski 2000:18).

Même si des migrants économisant l'argent à tout prix semblent constituer une minorité, ce phénomène est devenu assez connu dans le milieu polonais de Bruxelles. De son existence parle aussi dans son livre Jozef Przybylski : « Marysia avait ouvert un compte en banque. Nous pouvons parler avec elle uniquement de son compte et de sommes d'argent déjà économisées. Sa santé s'est dégradée, (...) elle a maigri, elle a les jambes comme la rhubarbe de la troisième catégorie, les seins presque invisibles, elle a ses règles tous les dix jours ou même plus souvent. Elle se lève souvent la nuit, elle s'habille et elle veut aller à la banque pour vérifier s'il n'y a personne qui lui a volé son argent. Elle est en Belgique depuis 17 ans et elle n'a jamais essayé d'avoir le séjour officiel malgré les possibilités qui existaient. Durant toutes ces années, elle est allée en Pologne seulement quatre fois. Comme elle dit, elle économise chaque mois 1000 dollars » (Przybylski 2000: 56-57).

11.3.2 Aspects négatifs de l'immigration

La conséquence négative la plus souvent citée par les immigrés est l'éloignement de la famille. Il s'agit en général de la famille nucléaire qui est restée au pays. Les autres membres de la famille, perçus dans un sens large, sont souvent à Bruxelles. Leur présence et les relations très denses mènent parfois, au fil du temps, à un certain éloignement des proches. Le travail, les relations avec des hommes ou des femmes (tant dans le cas des personnes mariées que des personnes libres), l'argent, sont souvent des sources de conflits et de bagarres. Il arrive alors qu'un migrant cherche à déménager ou à s'éloigner de ses proches habitants aussi à Bruxelles. Il n'est pas rare d'entendre que les personnes vivant à l'étranger depuis longtemps changent. Ils deviennent plus individualistes, plus égoïstes et plus matérialistes. Beaucoup d'immigrés pensent que le dicton polonais : « *l'argent change la personne* » est vrai en ce qui concerne ceux qui vivent à l'étranger.

Le milieu polonais de Bruxelles n'est pas épargné par certaines maladies issues des conditions temporaires de la vie. Les problèmes dont les migrants rencontrés se plaignaient le plus souvent concernaient tant le coté physique que psychologique. Maux de tête, maux musculaires, problèmes de circulation sanguine étaient souvent cités dans les entretiens. Les Polonaises parlaient aussi des problèmes féminins dont l'origine était dans le travail dur et fatigant. Certains migrants sont touchés par la perte de poids ou au contraire, par la prise de poids non explicable, c'est-à-dire, non liée à la diminution ou à l'augmentation de la consommation. La fatigue, voire l'épuisement, l'insomnie, le stress, la dépression, le sentiment d'angoisse, d'inquiétude et de tension semblent toucher ce milieu assez souvent. Il y a des migrants dont le comportement témoigne de symptômes de la maladie d'émigration, tels que : la dépression, les pleurs, etc. Il nous est arrivé que pendant l'entretien, la personne se mette à pleurer en parlant de sa famille, des enfants qui sont au pays ou tout simplement, en parlant de la vie à Bruxelles, de la difficulté pour trouver un travail ou des problèmes avec des patrons. Comme nous l'ont dit des personnes interrogées :

> *« C'est très difficile ici psychologiquement. La solitude, la ville et le pays que tu ne connais pas, et en plus, souvent, ils te prennent pour un con. On m'a demandé par exemple, si j'avais déjà vu une télé ou un aspirateur (...). Ici il y a juste un seul bon coté – de l'argent. Les autres côtés sont mauvais : le travail dur et dépréciant, la fatigue constante, le stress, l'éloignement de la famille, les divorces »* (Barbara, 45 ans).

> *« Le plus grand inconvénient de ce travail était la solitude. J'étais souvent seul et je n'avais personne à qui je pouvais parler. Je suis resté là-bas six mois parce qu'ils ont bien payé, mais je préfère bosser avec les autres. Maintenant on est trois Polonais et un Russe. On travaille ensemble, chez un Belge et ça va très bien »* (Darek, 33 ans).

Nous voyons alors que le travail solitaire renforce le sentiment d'aliénation déjà ressenti dans un pays étranger. Ce sentiment peut être une raison poussant vers le changement de travail, comme dans le cas mentionné ci-dessous, malgré des bénéfices financiers. Il semble que le sentiment d'isolation pèse beaucoup avant tout aux migrants qui peuvent communiquer uniquement en polonais et qui n'ont pas de famille ici. Les autres, notamment ceux bien entourés par les proches, ne souffrent pas autant de la solitude, comme le montrent les propos de Grazyna qui vient d'une famille de la région de Bialystok et qui compte à Bruxelles 14 personnes :

« Moi, je ne ressens pas la solitude ici. Oui, mes gosses et mon mari sont en Pologne, mais nous, on est quatre sœurs ici et il y a aussi notre frère à Bruxelles. Deux de mes sœurs sont avec leurs maris et les enfants. En plus, tous les amis qu'on a et des gens qu'on connaît, sont de notre village. Cela fait beaucoup de monde, donc je ne me sens pas seule ici. Je vais souvent chez mon frère ou chez mes sœurs qui n'habitent pas avec moi. Ils viennent chez nous aussi, donc je ne suis jamais toute seule. Sauf au travail (rire). Oui, au travail je suis seule et je peux penser tranquillement à certaines choses. Sinon, à la maison c'est comme à la gare chez nous. Il y a des va et viens tout le temps » (Grazyna, 36 ans).

Les causes des difficultés psychologiques rencontrées chez certains migrants se trouvent, d'un coté, dans les conditions de vie caractéristiques aux immigrés illégaux : toutes sortes de stress liées à la situation d'illégalité, le sentiment d'aliénation provoqué par la vie dans un pays étranger et dans le milieu urbain étranger pour certains migrants, l'incertitude du travail et le manque de couverture sociale en cas de perte du travail, le manque d'assurance, l'impossibilité de communiquer à cause de la barrière linguistique, la nécessité de faire face à la concurrence sur le marché du travail informel. Certains migrants, veulent à tout prix continuer leur travail en Belgique, malgré des symptômes d'une maladie qui se pressent. Ils veulent attendre leur retour au pays pour aller se soigner ou pour se reposer. Ils évitent le contact avec le service médical.

B. Lieux de retour

11.4 L'impact de la migration internationale sur le lieu d'origine des migrants

L'analyse des conséquences provoquées par l'émigration, avec la mise de l'accent sur les aspects économiques et sociaux du mouvement migratoire international, peut être perçue sous l'angle des résultats négatifs et positifs qu'elle engendre par rapport au lieu de retour des migrants, et elle peut être menée à différents niveaux d'analyse : national, régional et familial. L'émigration concerne le pays d'origine en tant qu'entité sociale, politique et économique, mais dans notre étude, nous voulons mettre en avant le niveau régional et familial, et cela pour deux raisons principales. Premièrement, la prépondérante domination numérique des Polonais originaires d'une seule région, Bialystok, parmi tous les migrants polonais séjournant en Belgique, privilégie l'approche régionale. Deuxièmement, des données obtenues au cours du travail de terrain concernent avant tout des vécus personnels et familiaux et dans une moindre mesure le contexte national.

11.4.1 Conséquences négatives

Nous allons commencer par analyser les conséquences négatives engendrées par la migration internationale, plus présentes dans l'opinion des migrants interrogés au cours de notre travail de terrain ainsi que dans celle des habitants de Podlasie rencontrés durant notre séjour dans cette région, qui exigent une analyse détaillée. Les conséquences négatives les plus souvent soulignées sont sociales et semblent toucher avant tout la vie familiale et celle de la communauté locale du lieu d'origine. D'un côté, il s'agit de la dissolution des mariages et des problèmes avec les enfants, et d'un autre, du changement des relations sociales au sein du milieu le plus proche des migrants.

a) Vie de couple

Les effets négatifs de la migration les plus ressentis sont liés à la famille. L'absence prolongée du partenaire, le changement de comportements des conjoints et du caractère de leur relation (Siewiera 1995 : 104), semblent être les facteurs jouant le plus grand rôle dans la dissolution de la vie de couple. Les problèmes conjugaux surgissant suite à l'émigration d'un des conjoints sont avant tout les divorces et le phénomène de double vie conjugale. Le taux de divorces dans les ménages migratoires est, d'après les migrants interviewés, assez élevé[1] et peu importe que ce soit la femme ou l'homme qui soit parti. Comme principales causes de ce phénomène, les migrants parlent de l'absence du partenaire, prolongée d'une année à l'autre, et d'une nouvelle rencontre faite par l'un des conjoints, plus souvent par celui qui est parti. Des renseignements obtenus au cours de la réalisation de notre travail de terrain confirment que le phénomène de double vie conjugale et la création des 'shadow houses' à Bruxelles semble être assez fréquents dans la communauté migrante polonaise. Tous les propos sur ce sujet recueillis au cours de notre présence dans le milieu analysé montrent que malgré une plus grande facilité de déplacement qu'auparavant et plusieurs possibilités de contacts offertes par les nouvelles technologies, l'émigration a toujours une influence négative sur la famille (Iglicka-Okolska 1998 : 122).

b) Problèmes avec les enfants

Une autre conséquence négative souvent citée dans des discussions que nous avons eues avec des Polonais à Podlasie et à Bruxelles, était l'abandon des enfants par les parents partis en Belgique. Selon l'une des personnes interrogées, *« les enfants se retrouvent tout seuls et font ce qu'ils veulent sans aucune limite »*. C'est le cas avant tout des adolescents qui n'ont personne qui puisse les aider à passer cet âge difficile. Une grand-mère ou une femme payée pour s'occuper de la maison et des enfants, ne constitue pas une autorité pour ces jeunes et elles ne sont pas capables de leur imposer quoi que ce soit. Jozef Przybylski, déjà cité auparavant, se demande par rapport à ce sujet : « (...) qui va bien élever ces enfants et les préparer à une vie adulte si les parents se trouvent à des centaines de kilomètres d'eux ? Ils les 'nourrissent' d'Adidas, de Sony et de devises, et quand ils rentent, ils n'ont pas le temps pour leurs enfants » (Przybylski 2000 : 60).

D'après les informations obtenues de l'une des enseignantes dans une école secondaire de Siemiatycze, dans beaucoup de familles des enfants de cette école, l'un des parents est parti en Belgique. Moins nombreux sont des enfants dont les deux parents sont à l'étranger, mais cela arrive aussi. Il y a même des enfants dont les enseignants n'ont jamais vu les parents au cours de toute l'année scolaire. Ces personnes travaillent en Belgique, elles ne sont jamais présentes lors des réunions de parents, des cérémonies de fin d'année scolaire etc. Ce sont les grands-parents et notamment les grands-mères qui représentent les parents d'élèves lors des réunions ou autres contacts avec l'école. Selon des habitants de Siemiatycze et Drohiczyn, comme selon l'auteur d'un livre sur les Polonais à Bruxelles déjà mentionné : « les problèmes avec les enfants et les adolescents sont de plus en plus grands. Ni la police, ni les enseignants, ni les parents ou les grands-parents qui s'occupent de ces gamins gâtés à la place des parents

1 Le risque de divorce dans les couples migrants a été déjà perçu au début du XXe siècle par Thomas et Znaniecki (Thomas, Znaniecki 1918).

gagnant des dollars à l'Ouest, ne sont pas capables de faire quoi que se soit » (Przybylski 2000 : 20).

L'absence des parents ou même d'un seul parent qui, dans le cas de la migration vers la Belgique est souvent une mère, provoque différents problèmes chez les enfants et les jeunes. Les problèmes qui se multiplient concernent, comme dans le cas des communautés d'origines des migrantes équatoriennes et dominicaines (Yépez des Castillo, Bach 2005 : 253), l'absentéisme à l'école, l'échec scolaire, le manque de projets d'avenir et d'envie de poursuivre des études ou de réussir dans la vie, ainsi que la consommation d'alcool et de drogue chez les jeunes. Cette dernière question a été évoquée par un policier de la ville de Siemiatycze. Selon lui, cette ville note la plus grande consommation de drogue en Pologne. Un phénomène pareil est observé dans d'autres villages de la région où le taux d'émigration est élevé. L'une des femmes rencontrées dans la ville de Siemiatycze nous a dit :

> *« Les parents vont en 'cette Belgique' et ils y restent. Un an, deux ans, trois ans. Et les enfants ? Les enfants restent ici, comme les chiens sans maître. Une vieille grand-mère de 70 ans ne peut pas bien s'occuper des gosses parce qu'elle-même a parfois besoin qu'on s'occupe d'elle. Oui, ils ont de l'argent mais ils ne savent plus quoi faire avec cet argent. Ils boivent, ils fument la drogue et ils ne vont plus à l'école. 'Cette Belgique' a complètement changé notre ville et elle a complètement tourné la tête à ceux qui sont partis »* (femme d'une cinquantaine d'années, originaire de Siemiatycze).

Un autre phénomène observé par rapport aux enfants des migrants c'est leur dépendance des parents partis travailler à l'étranger (Hirszfeld, Kaczmarczyk 1999 : 25). Durant des années, ces enfants et ces jeunes vivent grâce à l'argent gagné par leurs parents. Ils ne s'inquiètent pas quant aux moyens financiers pour vivre, même une fois arrivés à l'âge adulte. Ces jeunes qui ne partent pas travailler eux-mêmes en Belgique, même au moment de la création de leur propre famille comptent toujours sur l'aide de leurs parents. Habitués à recevoir tout ce qu'ils veulent (appartement en ville, voiture, vêtements, etc.), ils se retrouvent incapables de vivre à leur propre compte sans se faire aider par les parents - migrants.

c) Changement des hiérarchies de valeurs et des relations sociales dans la communauté locale

Un autre phénomène observé dans la communauté d'origine des migrants, c'est l'augmentation du matérialisme chez les migrants et leurs familles. Les parents qui travaillent à l'étranger veulent compenser auprès de leurs enfants des mois, voire des années d'absence à la maison, par les biens matériels. Ils amènent ou ils envoient des vêtements, différents appareils (ordinateurs, lecteurs CD, lecteurs MP3, DVD, vidéo, etc.) et de l'argent pour leurs enfants. Voici comment Jozef Przybylski, déjà cité auparavant, qualifie un migrant polonais vivant à Bruxelles : « cette jeunesse c'est une génération polonaise malheureuse. (...) C'est une jeunesse qui pense à s'amuser et à obtenir beaucoup d'argent. Et à quoi cela est-il lié ? Au départ en Belgique. (...) Est-ce que quelqu'un peut s'imaginer la concurrence entre ces jeunes ? Les vêtements, (...), Marlboro, Adidas, Levis, Sony sont pour eux les plus importants » (Przybylski 2000 : 58).

En effet, selon des personnes interrogées, l'afflux des biens matériaux et d'argent dans de nombreuses familles migrantes conduit à la consommation ostentatoire et à la concurrence chez les jeunes qui veulent se montrer plus aisés que les autres, entre autres face aux

enseignants dont les salaires en Pologne restent très peu élevés. Comme exemple on nous a parlé à Siemiatycze de situations où les élèves qui ont des parents en Belgique ou aux États-Unis, arrivent à l'école en voiture, et les enseignants à vélo[2]. Ces derniers ont du mal à convaincre leurs élèves qu'il peut être utile d'étudier ou de bien travailler à l'école. Voici ce que nous a dit l'enseignante de gymnasium de Siemiatycze :

> *« Je leur explique qu'il doivent apprendre parce que cela leur sera utile dans l'avenir, qu'ils pourront faire des études, trouver un bon travail à Bialystok ou à Varsovie ou même chez nous. Ils rigolent en me disant par exemple : 'Et vous, après tant d'années d'études, combien gagnez-vous ? 600 ou 700 zloty[3] ? Ma mère gagne la même chose en Belgique mais en une semaine. Ça sert à quoi d'étudier, alors ? ».*

Selon une femme d'une quarantaine d'années, habitante de Siemiatycze, le séjour en Belgique change dans un sens négatif non seulement les jeunes mais aussi les adultes. Ils deviennent plus matérialistes, ils perdent les valeurs humaines et ne sont plus les mêmes qu'auparavant. Son propre fils était en Belgique pendant six ans. Il est rentré en Pologne, à Siemiatycze, mais *« ce n'est plus mon fils. J'ai du mal à parler avec lui et je ne reconnais plus mon garçon »*. Elle suppose qu'il a subi des moments difficiles là-bas parce qu'il ne veut jamais parler de ce temps passé à Bruxelles. Il s'est mis à boire et il a divorcé. *« Cette Belgique lui a cassé la vie »* a ajouté notre interlocutrice. Des exemples pareils, des vies changées suite à l'émigration, ont été souvent données par des personnes rencontrées en Podlasie.

D'autres questions soulevées par des personnes interrogées et rencontrées au cours de la réalisation de notre recherche concernent la transformation des relations sociales au sein de la communauté locale du lieu d'origine. Il s'agit notamment de la division de cette communauté en deux groupes : celui de migrants, leurs familles et d'ex-migrants, et celui, composé de personnes qui ne sont pas parties. La jalousie semble être à l'origine de cette division. Voici des propos à ce sujet :

> *« Ceux qui ne sont pas partis ou qui sont partis mais ils n'ont pas réussi, sont jaloux de cet argent, ces maisons, ces voitures, ces vêtements, que « la Belgique », donc ceux qui travaillent là-bas, montrent ou achètent quand ils sont de retour. Ils se détestent les uns et les autres, et cela parfois dans la même famille »* (habitant de Siemiatycze, homme d'une quarantaine d'années).

> *«L'émigration change les gens. Ce sont de l'argent qui changent tout le monde »* (Anna, 34 ans)

Il nous semble important de souligner que dans plusieurs discussions avec les habitants de Siemiatycze auxquelles nous avons eu l'occasion de participer, les mots « cette Belgique » ou « les Belgique» (au pluriel) revenaient très souvent. Nous pensons que le nom de ce pays qui est la destination principale des départs de cette région, est devenu un terme général signifiant la migration avec tous ses aspects et toutes les conséquences qui en découlent. Ils disent par exemple *« c'est la faute de la Belgique tout ça », « c'est la Belgique qui construit des maisons dans ce quartier », « quand la Belgique rentre pour Noël c'est un vrai défilé de mode ici », « Regarde, voilà la Belgique qui rentre dans le café »*. Il est évident qu'il ne s'agit

2 Secteur public, dont l'enseignement, reste toujours mal payé en Pologne.

3 600-700 zloty, c'est 160-190 € [EK].

pas de la Belgique en tant qu'État et qu'elle n'y est pour rien. Dans l'une des phrases entendues *« On a de grands problèmes avec la Belgique »* il ne s'agit pas, d'un conflit politique polono-belge ou de problèmes de nature diplomatique. Dans la région de Podlasie, le nom du Royaume de Belgique devient seulement un symbole, comme *« l'Amérique »* dont nous avons parlé un peu plus tôt dans ce texte, pour les Polonais de tout le pays. Le fait que nous n'entendons pas cela dans d'autres régions témoigne du caractère régional de cette nouvelle figure imaginaire. Les habitants de Cracovie ou de la région montagnarde du Sud de la Pologne par exemple, ne comprendront pas de quoi nous parlons si nous leur disons par exemple « celle qui est devant la caisse, c'est la Belgique » comme nous pouvons l'entendre au Nord-est de la Pologne.

La question de la migration des habitants de grandes villes semble d'ailleurs préoccuper beaucoup moins de citadins que des villageois ou des campagnards, notamment par une moindre visibilité de ses effets tant au niveau économique que social. L'impact de l'immigration internationale semble être plus visible dans des villages et des campagnes (Simon 1995 : 214), surtout des régions périphériques que dans de grandes villes où la modification des rapports sociaux à l'intérieur des communautés locales de la région d'origine n'est pas tellement présente ni dans la conscience commune des habitants ni dans leur discours.

11.4.2 Conséquences positives

Moins soulignées dans des entretiens et discussions informelles, les conséquences positives de la migration pour le lieu d'origine semblent être quand même signifiantes.

A. Niveau familial

- **Amélioration de la situation économique**

Les conséquences économiques du travail à l'étranger sont perçues par les migrants avant tout au niveau individuel et familial. C'est l'enrichissement individuel ou l'amélioration de la situation financière personnelle et familiale qui est considérée comme le plus grand avantage de la migration en Belgique.

Les transferts financiers envoyés par les migrants polonais travaillant à Bruxelles aux familles restées au pays, sont disposées de façons différentes. Elles sont destinées notamment aux dépenses courantes de la vie quotidienne, ce qui veut dire pour garder ou augmenter le niveau de vie du ménage[4]. L'argent de l'étranger est également destiné aux investissements concernant l'habitat[5], tels que : la construction des maisons, la rénovation des maisons déjà possédées, l'achat des appartements dans le village d'origine ou en ville. Comme c'est le cas chez d'autres migrants, par exemple les Roumains, la construction des maisons et leur aménagement prend parfois la forme ostentatoire (Diminescu 2003 : 30). Des maisons construites sont beaucoup trop grandes par rapport aux réels besoins de la famille ou le nombre de ses membres. Ce phénomène peut être observé surtout à Siemiatycze, où des maisons de deux ou trois étages construites par les migrants sont nombreuses. Parfois elles ressemblent à

4 L'aide financière à la famille restée aux pays est également observée chez les migrants roumains (Diminescu 2003 : 30).

5 *Glos Siemiatycz*, 29.08. 2002.

de petits châteaux ou des demeures des célébrités et contrastent avec des vieilles maisons construites par des parents de migrants ou par des familles non migrantes (voir photos : 29,30).

Photos 29 et 30 : Siemiatycze – contraste entre les maisons des familles migrantes et celles dont les membres ne sont jamais partis travailler à l'étranger.

Leur entretien, très coûteux, surtout en hiver à cause des frais de chauffage, est d'ailleurs cité parfois dans des entretiens comme la raison exigeant la prolongation du séjour et du travail en Belgique.

L'investissement dans l'habitat concerne également l'aménagement de l'intérieur : achats des meubles, des tapis, des appareils électroménagers (machine à laver, télévision, lecteur CD, lecteur DVD, HI-FI, cuisinière, réfrigérateur), l'installation d'une parabole, l'achat d'un ordinateur. Il semble, d'après l'analyse des propos des migrants interrogés, qu'une fois les besoins quotidiens de la famille assurés et l'aménagement de la maison faite, les rémittences envoyées par les migrants peuvent être investies dans des achats plus importants, tels qu'une voiture, des machines agricoles ou de la terre. Ensuite viennent les investissements dans le capital humain, notamment l'éducation des enfants.

> *« Maintenant, nous avons déjà tout à la maison : une nouvelle cuisine avec des meubles faites par mesure, un nouveau frigo, une parabole et même une sèche linge. Mes gosses ont déjà tout aussi. Chacun est bien habillé et l'année dernière j'ai leur acheté un ordinateur. Cette année je leur payerai encore des cours d'anglais. Ils n'ont qu'à travailler bien à l'école parce que moi j'assure le reste »* (Grazyna, 36 ans).

- **Changements de la position sociale des femmes**

Dans le cas de la migration féminine originaire d'un milieu rural traditionnel, nous avons remarqué certains changements de rôles au sein de la famille ainsi que des positions et statuts sociaux dans la communauté locale.

La femme, s'occupant avant tout des enfants et du foyer, devient le principal prestataire des revenus pour le ménage. Travaillant à Bruxelles, la migrante gagne parfois même dix fois plus par mois que son mari (par exemple : pour un salaire mensuel de 180 €[6], à Bruxelles une migrante peut gagner 1800 € par mois). C'est donc la femme qui, grâce aux revenus élevés, notamment dans le contexte des différences de prix, prend à sa charge le mari et les enfants restés au pays. Ses économies rendent possible la réalisation de grands investissements dont

6 Il s'agit de l'année 2005. Depuis lors, une augmentation des salaires, lente mais stable, est observée en Pologne.

nous avons déjà parlés (achat d'appartements, de voitures, etc.) et elle participe plus qu'auparavant dans la prise des décisions concernant le foyer (Pessar 1984). Il arrive que la femme, en envoyant de l'argent au pays, joue un rôle fondamental comme chef de famille du foyer transnational (Oso Casas 2005 : 48). Cette situation est d'ailleurs une source de conflits au sein de certaines familles migrantes (polonaises comme latino-américaines) suite au changement de la position de l'homme qui ne parvient plus à faire vivre la famille (Yépez des Castillo, Bach 2005 : 253). Le mari, gagnant au pays beaucoup moins ou étant au chômage ou/et sans aucun revenu, reprend les obligations traditionnelles de la femme. Il s'occupe des enfants qui sont restés avec lui au pays, de leurs devoirs, de leurs allers-retours à l'école, etc. Il arrive que c'est également lui qui s'occupe du foyer (cours, lessive, etc.), notamment dans les maisons où il n'y a pas d'aide-ménagère. Mais ce dernier changement des rôles sociaux traditionnellement désignés aux individus sur base de leur sexe, semble être, pour l'instant, l'une des conséquences de la migration féminine, mais assez limitée et temporaire. La femme reprend en général son rôle dès son retour en Pologne comme cela se passe dans beaucoup de familles durant chaque séjour de la migrante à la maison (nous avons déjà parlé du phénomène de double femme de ménage). Mais, il est possible que cette nouvelle répartition des rôles sociaux au sein de la famille persistera, au moins en partie, même après la fin de l'émigration, notamment dans le cas des migrantes jeunes et celles pour lesquelles la migration est un succès financier. Dans ce cas, nous pourrions dire que les femmes migrantes « sont porteuses de transformations sociales » (Oso Casas 2005 : 48).

L'acquisition d'un travail et la possession d'une source de revenus importants jouent énormément dans l'émancipation de certaines migrantes, notamment en leur permettant de s'élever dans l'échelle sociale. C'est le cas notamment des femmes qui, avant leur départ, étaient sans emploi ou qui travaillaient uniquement au foyer ou à la ferme familiale (sans revenus). L'émigration peut augmenter l'indépendance et l'autonomie de la femme (Pessar 1984) et leur donner, comme cela a été souligné par de nombreuses femmes interrogées : *« de la confiance en soi »*, en leur montrant qu'elles étaient capables *« de se débrouiller dans un autre pays donc en Pologne cela sera aussi possible»*. Elles voient qu'elles sont capables de réaliser certains projets comme, les plus souvent cités dans des entretiens, le déménagement en ville ou l'ouverture d'un magasin. Grâce à la réalisation de ces projets, la position sociale de la femme peut changer en lui offrant un nouveau statut social au sein de la communauté locale.

B. Niveau régional

- **Développement économique du lieu d'origine**

L'allocation des économies des migrants polonais s'est fait majoritairement dans leur région d'origine. Mais, pour l'instant, le développement économique de la région de Bialystok suite à l'émigration de ses nombreux habitants n'est pas très marquant (Hirszfeld, Kaczmarczyk 1999). Dans la ville de Siemiatycze, et encore davantage dans le village de Drohiczyn ou à la campagne de Perlejewo, peu nombreuses sont les nouvelles sociétés créées grâce aux économies amenées de Bruxelles. A Siemiatycze, selon des habitants avec lesquels nous avons discuté, il s'agit de : une pizzeria, un hôtel – restaurant, deux boutiques avec des vêtements de « seconde main » provenant de Belgique et une société de fabrication de produits en bois (photos : 31, 32).

Photos 31et 32 : Siemiatycze – exemples de *small business* développées grâce aux salaires gagnés en Belgique (un hôtel-restaurant et une pizzeria).

Il nous semble que c'est un potentiel que les migrants n'ont pas encore développé, mais qu'au fil du temps, les transferts financiers dans le développement régional joueront un plus grand rôle, d'autant plus, que les moyens dont disposent les migrants de Podlasie semblent être assez importants. Rien que dans la ville et la région de Siemiatycze, grâce aux habitants travaillant en Europe de l'Ouest et notamment en Belgique, entre 20 et 30 millions de dollars américains sont transférés chaque année (Glos Siemiatycz, 29. 08. 2002)[7].

L'investissement des économies qui dans une mesure très limitée se passe quand même déjà aujourd'hui, peut avoir une influence significative sur la communauté d'origine à cause de l'effet de multiplication (Taylor 1997). Selon Taylor, une unité d'argent envoyée par migrant et dépensée dans sa région d'origine déclenche un revenu de plusieurs unités d'argent. L'augmentation des dépenses augmente la demande pour les produits et les services sur l'échelle locale ce qui conduit à l'augmentation de la production et des taux d'embauche et par conséquent à une augmentation des revenus des habitants.

Un bon exemple de cet investissement pouvant avoir un effet multiplicateur est celui, selon nous, des séjours des migrants aux villages natals, consacrés, en partie, à des visites chez les coiffeurs, les dentistes, les opticiens, etc. Utilisant le réseau local de différents services, les migrants participent à leur développement. De la même façon, l'achat des produits nécessaires pour la construction ou la rénovation d'une maison par les familles migrantes, permet aux producteurs ou distributeurs locaux d'augmenter leurs bénéfices ou même parfois pérenniser sur le marché local.

La migration de nombreux habitants de Podlasie est avantageuse pour leur région d'origine pour encore deux raisons liées à l'emploi. Premièrement, grâce aux départs à l'étranger, de nouveaux emplois ont pu être créés. Il s'agit ici par exemple des chauffeurs d'autocars et de camionnettes assurant les liaisons entre la Podlasie et Bruxelles ainsi que des femmes de ménage travaillant dans des maisons migrantes. Deuxièmement, l'émigration temporaire d'une partie de la population locale a aidé à stabiliser la situation sur le marché de l'emploi (Klos 2006 : 4), notamment en diminuant le nombre de chômeurs.

7 L'afflux des devises au pays d'origine est important pour toute la Pologne. Rien que dans le premier trimestre de 2006 par exemple, les Polonais travaillant à l'étranger ont envoyé en Pologne 1,5 milliard de dollars. Selon des données de la Banque mondiale, sur les 99 pays analysés, la Pologne se place en 10ème position des pays ayant les plus grands transferts d'argent (Klos 2006 : 4).

Il est difficile de prévoir de quelle manière cette région va évoluer parce que la communauté polonaise de Bruxelles est actuellement en phase de transformation. Si une partie des migrants originaires de Bialystok décident de rester en Belgique, les investissements dans le lieu d'origine risquent de diminuer ou de s'arrêter complètement. Si, malgré la tendance à la sédentarisation, une partie des migrants retournent au pays, ils pourront investir dans le développement économique de leurs villages et de leurs campagnes, notamment en créant des petites firmes familiales. Le tourisme, l'agro-tourisme, les sociétés de commerce international (avec la Russie et les ex-républiques russes, par exemple), les entreprises utilisant les ressources naturelles de cette région (bois, sable) peuvent changer son avenir en transformant cette région retardée et abandonnée en terrain attractif pour les touristes et les investisseurs. Il nous semble que le passage de l'économie agricole vers une double économie agricole et touristique, peut constituer la plus grande chance pour le développement de cette partie de la Pologne (Hirszfeld, Kaczmarczyk 1999 : 15), d'autant plus que la nouvelle génération semble ne pas être intéressée par la continuation de la tradition du travail agricole.

- **Société locale - changements de statut social des migrants**

Ayant parlé des conséquences positives de la migration pour le lieu d'origine, nous devrons également analyser le changement de statut social des migrants que ce mouvement provoque.

Dans le cas des personnes sans grandes compétences ou études supérieures (la majorité des migrants de Podlasie), dont les perspectives d'avancement social au pays d'origine sont bien limitées, l'émigration internationale offre la possibilité de passer vers une position sociale plus élevée que celle possédée au moment du départ. Dans le cas de la migration de Podlasie, il s'agit le plus souvent de passage de la position de petit paysan ou de travailleur non qualifié ou de personnes sans emploi, vers celle de propriétaire d'une société ou, beaucoup moins souvent, vers le rentier vivant de ses intérêts. L'un des indicateurs de cette situation est l'abandon des activités agricoles par la famille du migrant observé dans des communautés locales d'origine aussi bien en Pologne que dans d'autres pays, comme par exemple en Amérique Latine (Yépez des Castillo, Bach 2005 : 251). Ce changement de statut et de la position sociale se reflète également dans les déménagements en ville et par l'acquisition du mode de vie urbain (Hirszfeld, Kaczmarczyk 1999 : 27) importé de Bruxelles. L'envie de vouloir souligner le changement du statut social est observée également dans la sphère symbolique où elle se reflète d'une part, dans l'acquisition des biens matériaux importants (maison, voiture, argent), et d'une autre, dans le choix du pays d'émigration comme celui auquel le migrant fait des références. « Avec l'injection dans les circuits économiques de ressources monétaires importantes et avec l'adoption de nouvelles pratiques culturelles, d'autres types, d'autres styles de consommation se diffusent dans les campagnes. Les habitudes alimentaires et vestimentaires se modifient, l'utilisation de biens souvent importés des pays d'emploi (...) se généralise » (Simon 1995 : 212). Dans le premier cas, c'est la nouvelle maison et la possession d'une belle voiture qui semblent être les éléments les plus répandus montrant la réussite financière et l'avancement sur l'échelle sociale. « Cette omniprésence de l'automobile exprime tout à la fois l'apparition des nouveaux signes de prestige social et l'extraordinaire besoin de mobilité qui traverse les communautés rurales, notamment dans les régions isolées ou difficiles d'accès et qui se traduit par l'ouverture de pistes, le revêtement en dur de routes et en

définitive le désenclavement progressif des zones marginalisées » (Simon 1995 : 213). Dans le deuxième cas, les migrants ou les ex-migrants soulignent leur appartenance à la société du pays d'immigration, notamment en s'identifiant avec elle plus qu'avec leur société d'origine, souvent critiquée et ridiculisée. Les mêmes comportements ont pu être observés dans le cas des migrants roumains qui pendant leur séjour ou retour au pays d'origine ont « de façon générale, (...) une opinion très critique sur la Roumanie actuelle, utilisant l'Occident comme valeur de référence » (Potot 2003 : 229).

C. CONCLUSION

L'analyse des conséquences de la migration, présentée dans ce chapitre sur l'exemple de la communauté polonaise en Belgique, nous montre la complexité et la diversité des processus surgissant suite aux mouvements de population. Des changements engendrés par la migration peuvent être perçus non seulement comme positifs ou négatifs, mais aussi sur les différents niveaux d'analyse : individuel, familial, régional et national. A cela s'ajoute encore la dualité du processus migratoire touchant d'un côté le pays de destination, et, d'un autre, celui de départ. Comme nous avons pu voir, la migration contemporaine des Polonais, notamment des habitants de la région de Podlasie, vers la Belgique, provoque tout un éventail de conséquences pour les différentes parties de ce processus et dans de différents lieux.

Les résultats de notre recherche montrent que dans le cas des Polonais vivant entre leur pays d'origine et Bruxelles, nous pouvons parler du transnationalisme des migrants. Selon Portes (1999), certains critères doivent être remplis pour pouvoir utiliser cette notion afin de décrire une communauté migrante comme transnationale. Il s'agit avant tout, du processus migratoire concernant un nombre important d'individus et d'une certaine stabilité dans le temps de leurs activités. Ces deux conditions sont elles bien réalisées dans le cas qui nous intéresse dans le cadre de cette étude. Mais un autre élément important est mis en évidence dans le cas analysé, et plus exactement, le fait que les hommes et les femmes ne participent pas de la même façon ni aux mêmes types d'activités transnationales. Cette idée est aussi soutenue par Salih (2003) qui remarque que :

> "Transnationalism is not a neutral space. Gender intervenes in differentiating and shaping projects, desires and practices. With very few exceptions [...] the transnational dimension of migration has often been analysed without reference to gender and, particularly, to women's experiences of transnationalism. [...] women show ambivalence or contradictory feelings towards what they perceive as a sense of fragmentation of their life in two countries" (Salih 2003: 62).

Les migrantes polonaises semblent être plus facilement influençables quant à des nouvelles traditions (culinaires, vestimentaires, etc.) que les hommes. Les hommes migrants semblent quant à eux, être moins intéressés par l'acquisition de nouvelles valeurs socioculturelles de la société dans laquelle ils se sont retrouvés et donnent l'impression d'être moins « enracinés » dans le transnationalisme que les femmes. Ceci est peut-être lié au type d'emploi effectuant à l'étranger, qui, dans le cas des femmes, leur permette de retourner plus souvent mais pour des périodes plus courtes au pays d'origine. Jusqu'à présent, au moins pour ce qui est la communauté polonaise de Bruxelles, certains changements de valeurs et de symboles ont suivi le processus de la généralisation au niveau de leurs villages natals, mais

avant tout dans les communautés locales à forte concentration de migrants. Selon Portes (1999), le transnationalisme peut avoir différentes intensités (selon le degré d'institutionnalisation) et différentes formes (économique, socioculturelle) ce qui se reflète dans le cas de la communauté polonaise de Bruxelles. Autrement dit, dans des communautés villageoises fortement impliqués et depuis longtemps dans le processus de la migration transnationale, on observe des changements beaucoup plus visibles et signifiants en ce qui concerne le niveau économique ou socioculturel de la société que dans des endroits où la migration n'est pas une stratégie de vie dominante.

Il est important de noter aussi que la migration des femmes mène à la naissance d'un nouveau type de ménages où les rôles de genre sont redéfinis. Cette redéfinition est aussi le résultat des influences de la société d'accueil dans laquelle vivent les migrantes.

Dans cette partie de notre travail, nous avons aussi mis en évidence les rapports entre les structures (le ménage et la famille dans le contexte des ressources, les règles en matière d'adaptation et d'acculturation des migrants, etc.) responsables de la manière dont la migration féminine se déroule et l'impact de ce processus sur les changements des structures initiales (la redéfinition des rôles de genre dans la communauté locale, l'avancement social des femmes migrantes notamment par des ressources envoyées au pays d'origine, etc.). Nous avons également montré la résistance à toute forme de changements concernant certains migrants issus des communautés villageoises traditionnelles et fortement enracinés dans leurs systèmes de normes et valeurs socioculturels.

Chapitre XII : Rester ? Partir ? Circuler ? portraits de femmes migrantes

Dans cette partie de notre recherche, nous allons nous concentrer sur la question du retour des migrants dans leur pays d'origine. Cette question est souvent oubliée dans la littérature sur les migrations internationales (Black, Ammassari, 2001). Les études dans le domaine des mouvements internationaux se concentrent avant tout sur les aspects liés au départ, à l'installation et à l'intégration des migrants (King 2000), mais relativement peu d'études ont été développées sur la question du retour. Alors que beaucoup de recherches ont été menées sur le processus d'installation, très peu d'études ont pris pour étude, les itinéraires de retour au pays des migrants. En étudiant une population spécifique qui se caractérise par des processus initiaux de circulation entre le pays de départ et le pays d'installation, l'opportunité s'est présentée de l'analyse des processus de retour pour une partie des migrants étudiés.

Pour mieux faire comprendre cette problématique, nous allons diviser ce chapitre en deux parties. La première sera consacrée à une analyse générale du choix devant lequel se trouve chaque migrant à un moment donné de sa vie à l'étranger. Nous allons décrire les possibilités qui s'ouvrent à lui, dans le cas d'un(e) ressortissant(e) polonais(e), comme l'installation au pays d'immigration, le retour chez soi ou encore la circulation entre les deux pays. Le choix de l'option « retour » nous semble la plus complexe, c'est pourquoi nous l'analysons sous les aspects différents tels que le lieu précis de retour ou sa durée (définitif ou pas). Nous avons consacré la deuxième partie de ce chapitre à la présentation des récits de vie de cinq femmes migrantes rencontrées au cours de notre travail de recherche à Bruxelles. Ce point nous semble particulièrement important car il nous permet de mieux comprendre et expliquer les « carrières migratoires » (Martiniello, Rea 2011) des migrantes car il propose un éventail riche de situations et d'aspects de la migration féminine comme la maternité transnationale ou la redéfinition des rôles sociaux au sein de la famille, par exemple.

12.1. Les conditions d'installation des migrants

La problématique du retour semble être particulièrement intéressante à analyser dans le cas des migrants actuels originaires de Pologne, surtout dans le contexte de la transformation de ce type de migration. Au début de leur émigration, la plupart des individus menaient une vie de transmigrants, pour reprendre le concept de Schiller. Ce type de migrants, fortement enracinés dans leur lieu d'origine et retournant, dans nombreux de cas, relativement souvent au pays, semblerait davantage vouloir mettre fin à la migration le plus vite possible. Mais, comme nous allons le montrer, la question du retour devient parfois problématique et elle se complique quand des facteurs inattendus et indépendants de l'immigré surgissent. Cette situation peut concerner aussi bien des transmigrants que des migrants séjournant dans le pays de destination de manière plus stable. Dans l'analyse de la problématique du retour au pays d'origine des migrants actuels, trois questions principales se posent : « *Vont-ils retourner chez eux pour y vivre et y travailler ?* » ; « *Vont-ils retourner exactement dans leur lieu d'origine ?* » ; « *Le retour, s'il a lieu, sera-t-il définitif ?* »

12.1.1 *Vont-ils retourner chez eux pour y vivre et y travailler ?*

Au cours de la réalisation de notre recherche, nous avons remarqué une tendance à la sédentarisation de cette communauté. La première apparition de cette tendance a constitué le changement de projets d'avenir évoqué par certains migrants dans des entretiens.

Au début de notre travail de recherche, les projets d'avenir des transmigrants polonais vivant à Bruxelles, étaient fortement concentrés sur une seule destination : la Pologne. Quand nous réalisions la première partie de notre travail de terrain en 2003, pratiquement tous les migrants interviewés évoquaient leur souhait de rentrer au pays et c'est avec la Pologne que leurs projets d'avenir étaient liés. Voici quelques propos :

> *« J'aimerais retourner à la maison et faire la même chose qu'avant. J'ai ma ferme, mes machines, mon champ. J'aimerais travailler là-bas et être chez moi. Être le chef de moi-même, travailler tranquillement, sans ce stress comme ici. En plus, j'habite dans un super bel endroit : à 500 mètres de ma maison, il y a une petite forêt, elle est à moi, à vrai dire, je l'ai achetée grâce au travail ici » (Zdzichu, 32 ans) ;*

> *« Je ne vois pas ma vie ici, en Belgique. Je ne veux pas vivre dans ce pays ni dans cette ville que je n'aime pas trop. Là-bas, j'ai ma maison et ma famille et en plus j'y me sens bien, je suis chez moi » (Justyna, 35 ans).*

> *« Je rentrerai un jour en Pologne, comme tous les Polonais ici présents, car ici je ne me sentirai jamais chez moi, mais tant que je peux, je préfère rester ici. D'abord il faut que je gagne suffisamment pour me payer une maison et avoir une somme à multiples zéros sur mon compte, ensuite je pourrai rentrer et vivre comme rentier » (Zbyszek, 29 ans).*

A cette époque, très peu d'immigrés souhaitaient s'établir en Belgique pour toujours. C'étaient avant tout des personnes venues en Belgique avec l'idée de s'y installer définitivement et qui avaient quitté la Pologne non seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons familiales (mariage avec un citoyen belge, divorce en Pologne). Ils étaient aussi les seuls à dépenser leurs épargnes ici. Mais cette situation change de manière considérable à partir de l'élargissement de l'Union en 2004.

Lors d'entretiens que nous avons répétés en 2005 avec certains Polonais, nous observons une tendance à prendre en considération la possibilité de rester en Belgique de manière définitive voire plus stable que celle déclarée jusqu'à présent. Certains immigrés veulent rester en Belgique parce qu'ils savent qu'un jour ils auront la possibilité de travailler ici de manière légale et ils attendent ce moment en continuant leur travail clandestin. Certains d'entre eux ont déjà régularisé leur situation en demandant une carte d'indépendant ou en créant des sociétés en Pologne qui proposent leurs services en Belgique. L'une de nos interlocutrices nous a dit :

> *« J'aimerais bien rester ici et travailler comme les autres gens, officiellement. Je pourrais avoir moins d'argent que maintenant mais avoir la mutuelle, les vacances et la retraite un jour. Ça fait 12 ans que je travaille à Bruxelles et ces 12 années ne seront pas comptées pour ma retraite. Avec les papiers je pourrais avoir les congés payés et pas comme maintenant jamais de vacances depuis plusieurs années » (Grazyna, 36 ans).*

Il est possible que certaines personnes, même en ayant la possibilité de travailler en Belgique légalement, continuent à travailler en partie au noir. Nos interlocuteurs nous ont expliqué cela de la manière suivante :

> *« Je me demande parfois, comment ce pays peut fonctionner. Ici, tout le monde bosse en partie au noir. Je pourrais faire comme eux. Travailler légalement mais à côté bosser aussi au noir. C'est le seul moyen d'économiser quelque chose, sinon, les taxes vont te manger » (Barbara, 45 ans).*

Les migrants interrogés sont conscients du fait que, même avec une carte de séjour, leurs possibilités d'embauche seront très limitées. La plupart d'entre eux ne pourront pas trouver un travail autre que le ménage ou la rénovation des bâtiments. Dans un pays où même une vendeuse ou un employé de la poste doit connaître au moins deux langues, ils n'ont aucune chance de trouver un autre emploi. Ils sont persuadés qu'ils feront toujours les mêmes travaux que maintenant mais certaines personnes semblent ne pas avoir d'autres aspirations.

> *« Je sais que je vais faire le ménage, même avec les papiers. Mais ça ne me dérange pas. C'est un travail honnête, je ne vole pas, donc ça ne me gêne pas » (Gienia, 55 ans).*

Un autre facteur témoignant de ce changement dans les projets chez des migrants polonais constitue la réorientation des investissements immobiliers dont témoignent de petites annonces de vente d'immeubles en Pologne publiées dans la presse polonaise de Bruxelles. Ces annonces, rares auparavant, sont devenues assez nombreuses à partir de l'année 2004. La majorité concernait et concerne toujours la région de Podlasie et notamment la ville de Siemiatycze – symbole de l'émigration en Belgique, dont nous avons déjà parlé. Voici quelques exemples trouvés dans la *Gazetka* :

« Occasion ! A vendre un appartement de 3 pièces avec un garage au centre de Siemiatycze, près de Bialystok. Numéro de tél. en Pologne et adresse mail » (Gazetka, n°27, décembre 2003/janvier 2004) ;

« A vendre un terrain de 3500 m² à Siemiatycze, rue Krzywa 14, près de la garde routière. Ils y trouvent deux bâtiments, chacun de 200 m². Prix : 300 000 zlotych. Numéros de tél. en Pologne et en Belgique » (Gazetka, n°29, mars 2004) ;

« A vendre un terrain de construction à Wasilkow, près de Bialystok. 1008 m², électricité, eau, canalisation. GSM » (Gazetka, n°30, avril 2004) ;

« A vendre un appartement de 56 m² avec un terrain de construction de 6,07 are et un garage à Bialystok. Numéro de GSM » (Gazetka, n°30, avril 2004) ;

« Appartement de deux chambres dans le HLM de 'Hortex' à Siemiatycze, 38 m² + garage, nouvelles fenêtres. Prix : 27.000. Tél. en Pologne et en Belgique » (Gazetka, n°36, novembre 2004);

« Occasion ! Une belle maison de 180 m² avec un terrain de 1330m² à Siemiatycze (voïvodie de Podlasie). Numéro de tél. en Pologne et adresse mail » (Gazetka, n°40, avril 2005) ;

« A vendre un appartement à Siemiatycze, 72,3 m², rez-de-chaussée. Tél. GSM » (Gazetka, n°48, février 2006) ;

« A vendre terrain de 3,70 ha près de Dziadkowice, voïvodie de Podlasie, prix à négocier. Numéro de GSM» (Gazetka, n°48, février 2006) ;

« A vendre une maison, une ferme et un terrain de 17 ha à Sycze, 2 km de la montagne sacrée Garbarka, voïvodie de Podlasie, prix à négocier. Numéros de tél. en Pologne» (Gazetka, n°50, avril 2006).

Les changements de projets sont, d'après nous, provoqués par quatre facteurs majeurs :

- l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et la perspective pour les ressortissants polonais de bénéficier, dans un avenir proche, de certains avantages comme l'accès libre au marché du travail, la sécurité du séjour ainsi que la libre circulation au sein de l'UE ;
- l'absence d'amélioration de la situation économique dans des régions périphériques de Pologne ;
- la progression sociale du migrant dans le pays de destination ;
- le changement de la situation personnelle de l'immigré, suite au mariage ou divorce par exemple.

Il est possible que le changement d'attitudes et de projets d'avenir des immigrés soit une conséquence de la libéralisation de la législation concernant les citoyens de nouveaux Pays membres de l'UE, même si, dans un premier temps, l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en mai 2004 n'a pas apporté de grands changements dans la situation des migrants polonais en Belgique. L'instauration d'une période de transition (du 1 mai 2004 au 31 avril 2006) a interdit l'emploi légal aux citoyens des 8 de 10 États membres entrés dans l'UE en mai 2004[1] et a condamné la majorité des migrants polonais au travail clandestin. Néanmoins, sur base de la législation européenne concernant la libre circulation des services, il est devenu plus facile d'obtenir le statut d'indépendant pour les citoyens de dix nouveaux États Membres souhaitant travailler en Belgique. A partir du 1er mai 2006, l'État belge a pris la décision de prolonger la période transitoire de trois années supplémentaires en promettant une ouverture graduelle dans des secteurs manquant de main-d'œuvre. Certains migrants ont profité de cette possibilité, notamment des femmes migrantes qui peuvent travailler officiellement comme femmes de ménage grâce au système de chèques service.

De plus, parmi les changements apportés par l'élargissement, les Polonais vivant en Belgique citent le plus souvent le sentiment de liberté. Les migrants polonais ne craignent plus l'expulsion ou l'éloignement du territoire pour cause de séjour illégal sur le territoire belge. Certains osent lire dans le métro ou dans le bus des livres ou des journaux en polonais, chose qu'ils évitaient de faire auparavant. D'autres, portent des tee-shirts avec un emblème ou une inscription en polonais *« pour manifester qu'on est là, pour qu'ils nous remarquent enfin»*. Certaines personnes soulignent aussi, toujours dans les entretiens réalisés après l'élargissement, le changement d'attitude des citoyens belges et des autres européens depuis mai 2004. D'après l'un des migrants interrogés *« maintenant, nous sommes égaux, nous sommes en Europe, on est comme eux. Les Belges sont plus gentils maintenant avec nous »* (Andrzej, 38 ans). Ce besoin de légitime visibilité dans l'espace public qu'ils éprouvent

1 Seuls les citoyens de Chypre et de Malte n'étaient pas concernés par la période de transition.

témoigne de leur envie de sortir de l'irrégularité et de l'absence de reconnaissance dans lesquelles ils ont vécu pendant plusieurs années.

Certains migrants affirment leur volonté de s'installer en Belgique non seulement grâce à la facilité législative obtenue suite à l'adhésion de l'État polonais à l'Union, mais aussi à cause de la grande différence des salaires entre la Belgique et la Pologne. Dans ce dernier pays, malgré l'abaissement du taux de chômage, notamment dans de grandes villes polonaises, il est impossible de gagner l'équivalent de 1500 ou 2000 € par mois, surtout pour des personnes non qualifiées. Voici les propos des immigrés polonais interrogés :

> *« J'ai perdu déjà l'espoir qu'un jour on pourra vivre normalement en Pologne. Quand on travaille ici, on peut acheter à manger, payer le loyer, sortir, acheter des vêtements, avoir une vie normale. Et en Pologne ? Tu travailles et une fois les factures payées tu n'as plus d'argent pour vivre. Ou tu n'as pas de travail du tout, ni d'allocations de chômage »* (Elzbieta, 44 ans) ;

> *« Je pourrais peut-être retourner en Pologne mais il y toujours cette angoisse : et après ? Je contracterai de dettes et que faire après ? Et, en ce moment, le prix du pétrole, les prix de beaucoup de produits qu'on peut acheter ici, sont les mêmes en Pologne qu'en Belgique. J'ai remarqué que certains articles sont vendus chez Colruyt aux mêmes prix que dans un réseau de magasins bon marché en Pologne. Donc ceci, je crois, témoigne le mieux du niveau de vie »* (Ewa G., 40 ans).

La différence des salaires reste alors l'un des facteurs qui détermine la décision de prolonger l'immigration. Le salaire perçu en Belgique permet non seulement de couvrir des dépenses courantes ici, mais aussi de réaliser beaucoup de projets (acheter une voiture, construire une maison, etc.) ce qui serait irréalisable pour les migrants qui retourneraient en Pologne.

La stabilisation de la situation professionnelle, même dans le contexte d'irrégularité, et encore plus la création de sa propre entreprise ou la légalisation de son statut dans le pays d'accueil (indépendant, employé grâce au système des titres-services), influence de manière considérable l'éventuel changement du projet d'avenir avec lequel le migrant est arrivé dans son nouveau pays. Grâce à ce progrès social, le migrant se retrouve dans une situation plus confortable qu'auparavant, notamment en ce qui concerne l'accès à la sécurité sociale, l'enseignement, la protection juridique en cas d'abus par le patron ou le propriétaire, etc. Il remarque alors que sa vie dans le pays d'immigration peut prendre une forme différente de celle d'un clandestin et il entrevoit la possibilité de mener une existence identique à celle des autres citoyens, ce qui influence alors la perception de son propre avenir. Voici les propos de Marek (45 ans) :

> *« Quand j'ai fait les papiers comme indépendant, associé-actif, tout a changé pour moi et ma famille. Maintenant on a accès aux soins médicaux sans problème, les gosses peuvent aller à l'école sans problème. Ma femme aussi bosse avec les papiers, elle nettoie, mais au moins c'est légal. On cotise pour la retraire, pour les vacances. C'est beaucoup mieux maintenant. Qui sait, peut-être on va finalement rester ici quelque temps. Ce serait dommage de perdre tout cela maintenant ».*

Ces propos montrent une très forte probabilité de l'installation plus définitive de migrants polonais qui, grâce aux changements légaux et avant tout l'ouverture du marché de l'emploi, peuvent se pencher plus sur l'abandon des projets de retours au pays d'origine et

peuvent voir plus clairement leur avenir en Belgique qu'en Pologne, au moins pour un certain temps. Cette citation montre que, suite à la nouvelle législation, un nombre important de migrants polonais envisagent la possibilité de s'installer définitivement et d'abandonner leur projet de retourner dans leur pays d'origine. Ils voient plus clairement leur avenir en Belgique qu'en Pologne, du moins à plus long terme.

D'autres migrants ont modifié leurs projets suite à des changements dans leur situation personnelle. Dans certains cas il s'agit de divorces provoqués, entre autres, par la prolongation de la migration ou/et par l'arrivée d'un nouveau partenaire. Dans d'autres cas, la situation personnelle des migrants a changé à cause d'un mariage ou d'une union informelle, en général avec un étranger. « La migration peut devenir également définitive compte tenu du cycle démographique, de la biographie de la personne. En effet, la migration définitive est celle où la durée d'expatriation se confond avec l'espérance de vie au moment où l'on choisit d'émigrer » (Dumont 1995 : 49).

Ceux, qui n'ont pas changé leurs projets après l'élargissement, et qui déclarent toujours avoir envie de rentrer en Pologne, associent le moment de leur retour en Pologne à l'amélioration de la situation économique dans ce pays :

> *« Quand les salaires seront les mêmes qu'ici, il ne sera plus question de venir ici. On vient ici juste pour l'argent pas pour autre chose »* (Darek, 33 ans).

En attendant, ils continuent leur vie migrante suspendus dans la temporalité et la dualité de l'existence.

> *« Les gens n'ont pas de projets ici. Tous les Polonais que je connais disent qu'ils rentrent en Pologne. Tous, ils disent qu'ils en ont marre de Bruxelles, de tous les problèmes, qu'ils veulent rentrer et tout le monde reste »* (Marta, 26 ans).

Ils affirment leur envie de retourner en Pologne mais le moment de ce retour est souvent repoussé d'une année à l'autre. C'est le cas des Polonais qui travaillent à Bruxelles depuis plusieurs années. Ils espéraient retourner en Pologne il y a quelque temps, mais malheureusement, la situation économique difficile observée dans leur pays d'origine depuis quelques années a influencé leur décision de prolonger leur séjour et leur travail en Belgique. Dans ce sens l'une des interviewées nous a dit :

> *« D'abord, pendant trois ans, j'ai travaillé pour qu'on puisse finir la construction de notre maison. Maintenant, pendant trois ans déjà, je bosse pour pouvoir entretenir notre maison, parce que le chauffage et d'autres charges coûtent énormément et comme mon mari est au chômage, on n'arrivera jamais à payer tout sans mon salaire belge. Voilà ma vie : six ans de ménage pour avoir une belle maison dans laquelle je vis un ou deux mois par an »* (Bogumila, 43 ans).

Parmi, mes interlocuteurs, certains vivent à Bruxelles depuis une dizaine d'années. Malgré les fréquents retours caractérisant les migrations pendulaires, il est difficile pour eux d'arrêter de migrer. La migration devient une sorte de « piège ». Si les immigrés arrêtent les départs, ils risquent une paupérisation graduelle. Mais s'ils continuent, ils risquent alors la dislocation de la famille ou l'éloignement des enfants qui grandissent sans parents (Lukowski 2003 : 157).

12.1.2 *Vont-ils retourner exactement dans leur lieu d'origine ?*

Dans l'analyse de la question du retour des migrants, nous avons remarqué la tendance à vouloir retourner en Pologne, mais pas forcément dans le lieu d'origine. Observée chez les jeunes, et notamment les femmes, originaires des régions périphériques de la Pologne, cette envie de retourner au pays, mais avec la condition de s'installer en ville, est assez répandue. Ces migrants investissent leurs économies dans des appartements dans la ville la plus proche de leur lieu d'origine ou même dans la capitale. Les jeunes semblent ne pas être attirés par la perspective de retourner dans la campagne ou au village natal notamment à cause des possibilités d'emploi peu intéressantes que le marché local du travail pourrait leur offrir. Les jeunes Polonais vivant à Bruxelles, souvent fascinés par de nombreux endroits où il est possible de se détendre et passer son temps libre, ne veulent plus se retrouver dans l'ambiance morose de la campagne natale. Ils ne veulent pas travailler dans l'agriculture. Pour certaines femmes c'est aussi la facilité de la vie en ville qui est attirante, comme la proximité de toute l'infrastructure : les écoles, les cliniques, etc. Dans ce cas, la migration internationale peut être considérée comme facteur favorisant l'installation en ville des personnes originaires de régions rurales et périphériques. Il est important de souligner que ce passage à la vie urbaine en Pologne serait souvent impossible sans séjour à l'étranger. Sans l'argent gagné en Belgique l'achat d'un appartement à Varsovie ne serait pas possible en raison des prix trop élevés, notamment par rapport aux salaires offerts par le marché du travail dans les régions périphériques. (Prenons comme exemple une personne qui gagne 200 € par mois (net), ce qui constitue le salaire moyen en Pologne. Un mètre carré d'un appartement à Varsovie coûte à peu près 1.500 € voire 7 mois et demi de travail pour un mètre carré, en économisant toute la somme, ce qui est plutôt impossible à réaliser). La migration internationale peut donc être considérée comme étape indispensable pour permettre aux jeunes gens des périphéries d'accéder à la vie en ville dans leur pays. Le milieu rural est alors soumis à une urbanisation graduelle et la prolétarisation des périphéries est observée (Gould, Prothero 1975 ; Simon 1995 : 212) dans des régions se caractérisant par une forte émigration internationale. « Les campagnes soumises à l'émigration de leur main-d'œuvre et de leurs populations vers l'étranger sont profondément affectées et souvent même déstructurées par les effets directs et indirects de ces mouvement. (...) Certes, le seul travail à l'étranger n'est pas en cause. La dévalorisation de l'activité agricole est largement répandue à travers les campagnes méditerranéennes, mais elle est particulièrement accentuée dans les vieux foyers migratoires. L'émigration externe contribue à diffuser dans les mentalités une autre conception du travail et des revenus : celle de l'emploi individuel, stable, assurant un niveau de vie suffisant, qui s'oppose à la pratique communautaire de l'emploi agricole soumis à toutes les incertitudes de la production. (...) l'abandon progressif des terroirs et prélude à l'exode des jeunes générations et notamment des enfants de migrants vers les grandes métropoles nationales » (Simon 1995 : 212).

12.1.3 *Les retours, s'ils ont lieu, seront-ils définitifs ?*

Certains propos des migrants interrogés montrent très clairement que dans le cas de la migration actuelle il ne s'agit plus d'un seul et définitif retour au pays d'origine. Ce sont plutôt des retours au pays d'immigration. Même ceux qui envisagent de rentrer en Pologne,

expriment la possibilité de revenir en Belgique un jour, pour remplacer au travail un proche durant son séjour en Pologne ou pour travailler durant une période limitée au cas où la réalisation de certains projets nécessiterait un apport d'argent complémentaire. Pour ces migrants, ce ne sera pas une émigration mais juste un travail d'appoint. Ils seront de retour en Pologne, ils auront là-bas leur affaire ou un travail, mais ils pourront *« revenir en Belgique de temps en temps pour travailler, pour voir des proches qui y sont restés, pour faire du shopping dans les magasins bruxellois, pour revoir des endroits qui nous ont été proches »* (Anna, 33 ans). Dans l'instabilité économique de la Pologne d'aujourd'hui, les acteurs sociaux adaptent leur stratégie ménagère de survie aux conditions désavantageuses dans lesquelles ils vivent. La division des familles, dont une partie retourne au pays et l'autre reste en Belgique, facilite la migration qui devient un moyen de plus en plus répandu de gagner de l'argent et de faire des économies. Nous pouvons donc plus parler des retours au pays et moins d'un seul retour définitif qui commence à devenir un rêve, comme ce fut le cas pour les migrations précédentes en Belgique (Italiens, Marocains, Turcs, etc.). Certains migrants semblent être conscients du problème et comme nous a dit l'une des femmes rencontrées :

> *« J'aurais préféré vivre chez moi. J'avais voulu rentrer et je suis rentrée mais j'ai dû revenir en Belgique. Maintenant on verra comment la situation va se développer. Il est de plus en plus difficile de croire que le retour 'pour toujours' est possible »* (Ewa, 50 ans).

Le projet de retour du migrant se reflète notamment dans son attitude par rapport à la régularisation du séjour et la recherche d'un travail déclaré. Les migrants venus en Belgique sans idée de s'installer ici de manière définitive, montrent un faible intérêt pour les campagnes de régularisation organisées par l'État ainsi que pour les possibilités législatives d'obtenir des papiers. Ils considéraient leur présence comme temporaire et destinée à gagner beaucoup d'argent le plus rapidement possible afin de pouvoir améliorer leur situation dans leur région d'origine. La question d'argent, concernant le lieu d'investissement des économies témoigne également des projets d'avenir du migrant. S'il ne prévoit pas de rester en Belgique, il essaie soit de mettre de l'argent de côté soit de l'investir au pays d'origine. De la même façon, l'individu considérant son séjour en Belgique comme passager, ne trouve pas de motivation pour l'apprentissage de l'une ou l'autre langue officielle du pays. Il n'investit ni son temps ni son argent ni son énergie dans un cours de langue qu'il juge d'avance inutile puisqu'il envisage son retour au pays.

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, dans le milieu polonais de Bruxelles nous observons une tendance à la sédentarisation de la population immigrée. Les transmigrants déclarant leur envie de retourner en Pologne sont toujours très nombreux, mais en même temps, de plus en plus souvent la possibilité de rester en Belgique est prise en considération. Nous pouvons nous attendre à ce qu'une partie des migrants polonais, notamment ceux qui ont des enfants à Bruxelles, restent ici pour toujours, ou au moins pour quelques années encore, tant que la situation économique en Pologne sera difficile. Ils continueront à travailler en Belgique tant que leur revenu sera largement supérieur au salaire moyen en Pologne. Certains régulariseront leur situation, d'autres travailleront toujours au noir. En tout cas, nous supposons que nombreux seront ceux qui vivront suspendus entre les deux pays ne sachant pas quelle décision prendre : rentrer ou rester ? Ils se diront : *« Je pourrais peut-être retourner en Pologne mais il y cette angoisse : et après ?»* (Ewa G., 40 ans). Peut-être circuler ?

12.2. Carrières migratoires de femmes

Dans la partie suivante de notre étude, nous allons présenter le portrait de cinq femmes migrantes originaires de Pologne et rencontrées à Bruxelles durant la réalisation du travail de terrain. Ces portraits constituent des types idéaux dans le sens donné par Max Weber à ce concept, mais ils n'excluent pas l'existence d'autres types de migrants. Les cinq portraits synthétisent cinq types de carrières migratoires que nous avons pu observées durant notre recherche sur les migrantes polonaises arrivées en Belgique durant cette dernière quinzaine d'années. Cette présentation s'inscrit dans la tradition de l'école de Chicago et ses études sur la migration, entre autres le remarquable ouvrage de Thomas et Znaniecki intitulé « Le paysan polonais en Europe et en Amérique » (1918) dans lequel les récits de vie des immigrés sont utilisés afin de mieux comprendre l'histoire des migrants originaires de Pologne, et de compléter les données historiques et les informations provenant de sources primaires comme des archives ou statistiques.

Le choix de ces cinq femmes s'est imposé au cours de notre recherche. Ce sont des personnes avec qui nous avons eu le plus de contacts, ce qui nous a permis de connaître leur parcours de manière plus détaillée que dans d'autres cas. Une analyse approfondie des histoires individuelles n'a pas constitué le but en soi de cette recherche. En réalisant des entretiens nous voulions découvrir des règles et des pratiques communes existant dans le milieu polonais utilisées par les migrants d'aujourd'hui. Mais nous avons décidé de présenter ces cinq femmes polonaises afin de restituer leurs projets, leurs espoirs et avant tout leur vie souvent divisée entre les deux pays. D'après nous, cela peut permettre de mieux connaître les migrantes qui, souvent croisées dans les rues ou même embauchées à la maison, restent inconnues à cause des barrières linguistiques ou sociales séparant la travailleuse immigrée de ses patrons.

Les récits de vie présentés dans cette partie de notre étude, constituent une bonne exemplification de deux problématiques traditionnellement distinguées par la sociologie de l'immigration : le processus de l'immigration lui-même et la question de l'installation des immigrés (Massey *et al.*, 1993). Ils permettent, d'un coté, de mieux connaître les causes de départ, les déplacements et le type de migration, et d'un autre, l'acquisition d'une nouvelle position sociale au sien de la société d'accueil et d'origine ainsi que de la nouvelle situation économique de l'immigré et de sa famille. Dans l'analyse du phénomène migratoire en question, nous avons soutenu le point de vue d'Abdelmalek Sayad pour qui l'émigration et l'immigration sont un « fait social total » qui devrait prendre en compte l'origine de l'immigré et non seulement le percevoir comme l'émigré, en négligeant ses racines et tous les autres aspects liés à son existence avant de devenir un immigré (Sayad 1977). Il nous semble que, grâce à la présentation des « carrières migratoires » des femmes migrantes polonaises tout en portant une attention particulière à la situation qui était la leur avant leur départ, nous avons montré la complexité de ce processus social qu'est la migration, et la migration féminine en particulier. Enfin, ce mode de présentation de nos interviews centré plus sur les histoires singulières que sur un découpage thématique comme nous avons procédé auparavant permet aussi de voir comment, les processus migratoires sont incorporés et vécus par des sujets singuliers restituant de la sorte la dimension subjective de l'histoire collective des migrants polonais à Bruxelles du début des années 2000.

12.2.1 Maria, ou la dualité de la vie

Originaire de Monki, dans la région de Bialystok, Maria est née en 1969 dans une famille nombreuse. Elle a trois frères et trois sœurs. Sa sœur cadette est la seule dans la famille à avoir un baccalauréat d'un lycée technique, tous les autres enfants de la famille n'ont qu'un certificat d'école primaire ou professionnelle. Elle n'a aucun métier. Après avoir fini l'école primaire, elle a commencé à travailler comme femme de ménage dans une crèche près de l'entreprise de production de produits laitiers. Licenciée au moment de la fermeture de la société, elle se retrouve au chômage. Sans aucune perspective de trouver un nouveau travail dans son village, elle décide de tenter sa chance en Belgique où y séjournent déjà deux de ses trois sœurs et l'un de ses trois frères.

Maria se rend à Bruxelles avec l'idée de ne rester à l'étranger qu'un an ou deux, tout au plus. Elle arrive en Belgique en 1992 à l'âge de 23 ans. Elle laisse en Pologne son mari et ses enfants : une fille de 5 ans, un fils de 3 ans et un fils de 8 mois. Dès son arrivée, elle travaille à une « stalka » (habitant chez son patron). C'est une « stalka » dans une famille française qui habite à Uccle. Elle a remplacé l'une de ses sœurs qui voulait rentrer un peu en Pologne. Pendant deux ans, tous les trois mois elle échange sa place avec l'une ou l'autre de ses sœurs. Ne passant que trois mois en Belgique, ses papiers étaient en ordre grâce au cachet obtenu à la frontière polono-allemande. Avant tout, ce système de travail leur convient parfaitement pour la raison suivante : les enfants sont encore petits et elle veut être le plus souvent possible auprès d'eux. Pendant son absence, son mari s'occupe des enfants avec l'aide de sa mère et celle de Maria. Après deux ans, elle décide de prolonger encore son travail en Belgique :

> *«Parce que la construction de la maison était finie, mais pas les besoins financiers. Au contraire... En plus, tout augmentait en Pologne à cette époque-là. Et il y avait encore tellement de choses à faire, à acheter et à payer comme le carrelage, le parquet... Et il fallait penser aussi à l'intérieur de la baraque».*

Maria retourne alors en Belgique, mais elle change de travail. Maintenant elle parle un peu français, elle connaît du monde, donc ce n'est pas trop difficile de trouver du travail comme femme de ménage externe, payée à l'heure. Elle bénéficie d'un meilleur salaire et de plus de liberté. Elle habite quelques mois chez son frère, à Saint-Gilles, près de l'Hôtel des Monnaies mais cherche un logement plus indépendant : *« on s'entendait très bien, mais mon frère, Wicek, allait se marier et je ne voulais pas les déranger »*. Maria trouve une annonce affichée près de la Mission Catholique Polonaise et déménage dans un nouvel appartement, également à Saint-Gilles. Mais elle ne reste là-bas que quelques mois à cause de conflits avec une autre colocataire.

> *« L'appartement était bien. La cuisine était bien équipée, la salle de bain aussi et la chambre était déjà meublée, parce que moi, à l'époque, je n'ai pas eu grand-chose... Mais, j'étais obligée à partager la chambre avec une autre femme qui aimait bien l'alcool et les hommes. Elle et les deux autres occupantes de l'autre chambre, faisaient des fêtes jusqu'à 2 ou 3 heures du matin et cela chaque week-end. Je n'arrivais pas à dormir parce qu'ils parlaient, riaient, fumaient et parfois un ou deux «fiancés » restaient pour la nuit. C'était insupportable ! J'ai eu l'impression qu'il y a eu un bordel dernier le rideau de ma chambre. J'ai dû déménager ».*

Grâce à sa sœur, Maria trouve cette fois un petit appartement près de la Chasse dont la propriétaire est originaire d'un village voisin du sien. C'était modeste mais propre et calme, ce qui comptait le plus pour Maria.

> *« Quand tu travailles toute la semaine tu as besoin de te reposer, de dormir tranquillement au moins le week-end si tous les jours tu dois te lever à 6h du matin ».*

A cette époque, Maria travaille beaucoup : six jours par semaine, à peu près 10 heures par jour. Une ou deux fois par semaine elle garde aussi des enfants d'une famille où elle fait le ménage.

> *« C'était une période très dure pour moi. Les jours où je gardais des enfants, je finissais le travail vers 23h pour rentrer à la maison avec le dernier bus. J'étais chez moi une demi-heure plus tard. Je me couchais toute de suite sans faire quoi que ce soit dans la maison. Le matin, à 7 heures, je partais déjà de chez moi pour être à 8h à Waterloo. Je bossais jusqu'à 6h du soir avec deux petites pauses vers 10h et 15h pour manger un petit bout. Je rentrais à la maison vers 7h ou même 8h du soir parce que je faisais encore de petites courses pour ne plus devoir encore sortir de chez moi. Je me faisais à manger et je regardais la télé mais parfois je m'endormais avant la fin d'un film. J'allais donc me coucher sachant qu'il faut à nouveau se lever à 6h ».*

Les jours de repos pour Maria sont rares. Elle ne se permet de dormir jusqu'à 10h00 que le dimanche. Puis c'est la messe, le déjeuner avec la famille, la promenade en ville *« pour regarder des vitrines, voir des gens, des monuments, autre chose que la serpillière et l'aspirateur ».* Dans la soirée, il faut malgré tout s'occuper du ménage de la maison car elle n'a pas le temps de le faire en semaine : le rangement, le ménage, la vaisselle, la lessive, le repassage, la réparation des vêtements, etc. Ensuite, il faut s'occuper de préparer le dîner à la maison avec des gens de la famille plus éloignée ou des connaissances, notamment du même village qu'elle ou de la même région. Elle garde ce rythme de vie pendant les 5 ans qu'elle passe en Belgique sans permis de séjour. Son travail est également illégal. Mais elle ne s'est jamais fait arrêter ou même contrôler.

> *« Je pense que c'est grâce à mes cheveux très bruns. Je n'ai pas la tête blonde comme les autres Polonaises, donc je ne me fais pas trop remarquer ».*

Maria s'habitue à sa vie à Bruxelles, mais être séparée de ses enfants lui pèse beaucoup, d'autant plus que ses retours en Pologne sont devenus un peu moins fréquents qu'au début. Elle rentre chez elle trois fois par an, mais pour des séjours plus courts. Une semaine pour Noël, une semaine pour Pâques et deux semaines en été.

> *« Je partais moins souvent et juste pour quelques jours, une semaine avec le voyage de 28 heures pour aller et la même chose pour le retour. Il fallait bien gagner sa vie. On avait fini notre maison. Grâce à l'argent gagné ici, on l'a meublée, on s'est acheté une voiture. Mais, je voulais avoir encore un petit capital pour ouvrir un magasin dans le village. Cela me semblait un bon projet parce que je ne me voyais pas rester à la maison sans rien faire ».*

En 1999, Maria décide de rentrer en Pologne. Elle a 30 ans. Ses enfants avaient besoin d'elle, notamment sa fille de 12 ans. Quand elle rentrait en Pologne à l'époque, les enfants la regardaient avec timidité, comme si elle était une étrangère. Cela lui a fait beaucoup de mal. Après son retour à Monki, elle ouvre un magasin de produits alimentaires mais ce business ne

marche pas très bien. Les gens du village sont sans travail et beaucoup n'ont même pas d'allocations de chômage. Ils n'ont pas de quoi payer leurs courses. Quand ils arrivent au magasin de Maria, ils lui demandent de leur vendre des produits *« na kreche »*, ce qui veut dire sans argent *« à crédit »* en promettant de payer le mois prochain. Nombreux sont ceux qui partent à l'étranger, en Belgique. Ils n'achètent rien dans le magasin de Maria parce qu'ils ne sont pas là. Elle s'endette. Beaucoup de clients de son magasin n'arrivent pas à régler leurs comptes. Pour pouvoir payer ses dettes, elle est obligée de trouver une autre solution qui est le retour en Belgique. En 2000, elle repart pour Bruxelles. Pendant trois mois, elle habite chez l'une de ses sœurs pour ne pas payer le loyer vu qu'elle est sans argent et l'aide à s'occuper du bébé. En trois mois, grâce à l'aide de ses sœurs et ses connaissances parmi les Polonais et les patrons belges ou autres, elle trouve du travail pour toute la semaine, ce qui lui permet de déménager. Son nouveau logement se trouve dans un quartier de Molenbeek, près du métro Étangs Noirs. C'est un grenier. En été il fait chaud, en hiver très froid. Mais c'est meublé et pas cher. Elle habite toute seule.

> *« Je travaillais 44 heures par semaine. Seulement 8 heures par jour pendant 5 jours et le samedi matin juste 4 heures. C'était moins qu'avant. La forme n'était plus la même et en plus, j'ai commencé à avoir des problèmes de dos. C'était toujours le ménage en semaine et la garde d'enfants le samedi matin quand la patronne allait à son cours de yoga et une autre à la gymnastique, je ne me rappelle plus le nom... Moi, mon cours de gym j'ai tous les jours, donc je ne m'y connais pas trop ».*

En un an, Maria rembourse ses dettes et se prépare à rentrer en Pologne. Mais son mari perd son emploi d'ouvrier dans une scierie. Il a 35 ans et peu de perspectives pour trouver un autre travail. Tous les deux, Maria et son mari, ne voient pas d'autre solution que de travailler en Belgique pour pouvoir assurer la vie de la famille composée de cinq personnes.

> *« En plus, les enfants ont grandi, leurs besoins aussi : le cours d'anglais privé, l'ordinateur, les vêtements, un nouveau vélo, les manuels ».*

Il y a aussi les frais supplémentaires - une aide ménagère à payer. Depuis son départ en 2000, Maria emploie une femme qui vient s'occuper de la maison et des enfants durant son absence. Cette femme dort sur place pendant toute la semaine, sauf les week-ends, ce qui ressemble à une « stalka » à Bruxelles. Elle est payée 500 zloty (125 €) par mois.

> *« Il y a eu trop de travail pour ma mère et ma belle-mère. Elles ne pouvaient plus s'occuper des gosses et de notre maison. C'est 5 chambres à nettoyer, les repas à préparer, les courses et autres. Ma mère a été opérée en 99 et dès lors sa santé s'est beaucoup dégradée. J'ai dû trouver une autre solution pour que ce ménage tourne. Un homme seul avec trois enfants c'était la catastrophe à la maison. Je n'avais plus envie de passer chacune de mes vacances à nettoyer chez moi. Le ménage ce n'est pas quelque chose qui me manque dans la vie...».*

Piotr, le mari de Maria, cherche du travail sur place, mais sans succès. Il trouve plusieurs petits boulots, mais pas de travail stable. Maria voit que sans ses « revenus belges » ils ne vont pas s'en sortir. Elle décide de rester encore quelque temps à Bruxelles.

> *« Est-ce que mon foyer est normal ? Non, car moi je suis maintenant ici et mon mari et mes enfants sont là-bas. Mais grâce à ça, ils ont une situation plus sûre. Ils savent que*

maman n'est pas à la maison mais elle est quelque part, elle téléphonera, elle enverra de l'argent. Ils vivent bien, avant tout les enfants »

La première chose qu'elle fait, c'est de changer de logement. A Schaerbeek elle ne se sent pas en sécurité et elle ne veut plus *« habiter dans ce cachot sans une vraie fenêtre, juste avec deux petites trous dans le toit par lesquels de l'eau coule à chaque fois qu'il pleut. Et il pleut souvent en Belgique, presque tous les jours, donc j'ai eu de l'eau très souvent dans l'appart».* Son nouveau logement à Ixelles, se trouve aussi très haut, au quatrième et au cinquième étage. C'est un duplex. Cela lui permet de sous-louer la chambre au dernier étage. Cette fois-ci, Maria a signé un bail et c'est elle qui choisit sa colocataire. Elle décide de louer la chambre à une cousine de sa belle-sœur qui en semaine habite chez ses patrons et cherche un logement juste pour les week-ends.

«C'est une bonne solution parce qu'elle paie une petite partie du loyer, mais elle est peu souvent ici. On ne se dérange pas, chacune garde son intimité. Quand mon mari vient à Bruxelles on est tranquille. Chacune de nous a sa chambre, on partage la cuisine, la salle de bain et le salon. Une partie des meubles est à moi, une autre à elle. Elle a fait installer le satellite, mais la télé est à moi ».

Le séjour en Belgique lui permet de se sentir plus proche de sa famille que si elle était aux États-Unis, où les habitants de sa région partaient auparavant. Cela est très important pour Maria de ne pas être trop loin de sa famille :

« Nous avons un tel choix de bus et de camionnettes qui circulent entre Podlasie et Bruxelles qu'il n'est vraiment pas difficile de se déplacer. Tous les jours il y en a au moins une qui part, je pense. En plus, je connais la plupart des chauffeurs. Je peux leur faire confiance quand j'envoie de l'argent à la maison ou un colis. Je peux aussi commander quelque chose dont j'ai besoin : médicaments, journaux, mots croisés ».

Une autre chose qui compte pour elle et qui fait qu'elle se sente bien en Belgique, c'est la présence de nombreuses personnes de sa région et de sa famille à Bruxelles :

« Parfois j'oublie que je suis dans un pays étranger. Il y a ici tellement de gens que je connais que parfois je me demande qui est resté dans notre village et les villages voisins... Cela compte beaucoup pour moi parce que je sais que je peux compter sur eux si jamais j'ai besoin de quelque chose. La vie loin de chez soi devient plus facile et moins triste, c'est sûr ».

En 2002, le mari de Maria vient à Bruxelles pour un mois pendant les vacances scolaires. Il amène le plus petit de leurs garçons pour le faire opérer dans l'un des hôpitaux bruxellois. Il souffre de graves crises d'allergie. L'une des patronnes de Maria, la femme d'un fonctionnaire italien, l'aide dans l'organisation des visites chez des spécialistes, du séjour à l'hôpital, etc.

« C'est uniquement grâce à son aide que j'ai pu faire venir Michas. Moi, comme je n'ai pas de papiers, je ne pouvais pas faire grande chose. J'ai eu peur des frais médicaux à payer. Mais ma patronne a payé une partie des frais comme cadeau d'anniversaire pour le petit (il est né en juillet).Chez nous, pour une intervention pareille il faut attendre plusieurs mois. Et il souffrait tellement que nous ne voulions pas qu'il attende comme ça ».

Maria ne travaille pas pendant ce mois-là, elle s'occupe de son fils. Par contre, son mari remplace le frère de Maria qui est parti en Pologne. Piotr fait des rénovations, s'occupe du jardin chez les patrons de sa femme, répare tout ce qu'il faut dans l'appartement. Pendant ce temps-là, les deux autres enfants sont en colonies de vacances organisées par la paroisse de leur village natal. Au printemps 2003, Piotr trouve un emploi de livreur pour un supermarché mais il est obligé d'arrêter le travail après six mois suite à des problèmes de santé. Il se retrouve à la retraite médicale, ce qui lui donne le droit d'assurer aussi sa femme et leurs enfants. Grâce à cela Maria bénéficie d'une assurance en Pologne.

> *« Moi, j'ai trois enfants à charge. Mon mari touche une pension d'invalidité de 500 zlotys, y-compris le supplément pour les enfants. Alors, moi, je sais que je dois serrer les dents et continuer à travailler ici ».*

Dès lors, Piotr vient à Bruxelles chaque année pour travailler un mois ou deux. Il occupe la place de son beau-frère, soit Maria lui trouve une autre occupation. Il amène avec lui l'un des enfants (chaque année un autre). Les deux autres sont chez sa mère ou en colonie de vacances. L'été dernier, leur fille aînée, Joanna, est venue pour un mois à Bruxelles durant ses vacances scolaires. En travaillant avec Maria, elle gagne un peu d'argent de poche. Quand Piotr et l'un des enfants rentrent en Pologne, Maria part avec eux pour passer deux ou trois semaines chez elle. Pendant les vacances, passées systématiquement en Pologne, elle n'a pas envie de partir autre part *: «On a une belle maison avec un jardin donc je n'ai pas besoin d'aller ailleurs. Le départ en Pologne c'est avant tout le retour à la maison, chez les miens».* En été, quand elle est en Pologne, ils font parfois des travaux, mais cela n'est pour elle ni énervant ni fatigant parce qu'elle aime bien travailler chez elle. A part pour les vacances, Maria retourne encore pour Noël. Mais elle n'y va plus pour Pâques parce que *« c'est trop fatigant et trop court ».* Mais il y a toujours quelqu'un de la famille qui vient à Bruxelles : sa mère, son père ou l'un de ses frères restés en Pologne.

Durant toutes ces années passées en Belgique, Maria séjournait et travaillait sans être enregistrée ou déclarée où que ce soit. Mais cette situation ne lui pesait pas :

> *« Moi, je n'ai pas de sentiment d'être sans papiers ici, non, certainement pas car je reçois tout le temps du courrier officiel : abonnements à payer, extraits de compte... j'ai une carte de fidélité pour chaque magasin »*

Mais depuis 2006, elle réfléchit à la possibilité de travailler avec le système de titres services.

> *« Maintenant que mon mari est à la retraite, il pourrait venir ici pour qu'on soit enfin ensemble. Je ne peux pas rentrer maintenant en Pologne, parce que le seul revenu que nous avons ce sont les 640 zloty (160 €) de sa retraite. Moi, je ne trouverais pas du travail là-bas. Et même si j'en trouve un, ce sera la misère. Comment peut-on vivre à cinq pour 200 ou 300 € par mois ? Il faut que je reste ici si je veux assurer l'éducation de mes enfants ».*

Les enfants de Maria et Piotr ont 14, 17 et 19 ans (en 2006). La fille aînée, Joanna, vient de terminer le lycée. Elle veut faire des études à Bialystok pour devenir infirmière. Pawel, plus jeune, voudrait être vétérinaire, mais il n'est pas encore sûr. Le plus petit, Michas, ne sait pas encore.

« On veut avec mon mari le faire venir ici pour qu'il aille à l'école à Bruxelles. Il append le français depuis trois ans. Je pense qu'on attendra encore un an quand Pawel sera majeur et à ce moment là on décidera. Si la grande va étudier en ville et Pawel aussi, ils n'auront plus besoin de nous».

Pour l'instant Maria veut acheter un appartement à Bialystok pour que sa fille aînée puisse étudier dans de bonnes conditions. Pour cette raison, elle travaille un peu plus pour pouvoir réaliser ce projet au plus vite. A part le ménage et la garde d'enfants, elle aide deux de ses patronnes dans l'organisation et la préparation des fêtes d'anniversaires ou des dîners pour plusieurs personnes. Elle cuisine, prépare des salades ou de petits zakouskis, sert à table, fait la vaisselle.

Maria regrette beaucoup de ne pas avoir eu le courage de faire venir toute sa famille en Belgique il y a plusieurs années.

« Je pensais que c'était plus facile pour une personne d'habiter n'importe où et avec n'importe qui comme c'était le cas au début. Je ne voulais pas traîner avec moi mes enfants. Je ne savais pas à l'époque qu'ils pouvaient aller -à l'école ici. C'est pour ça que je ne me suis pas décidée à les faire venir ici. Oui, je regrette. Je regrette parce que cela fait quand même plusieurs années que ça dure. Et c'est difficile... Mais maintenant il est trop tard. Pour la grande au moins. Elle ne veut pas entendre parler de la Belgique. Elle me dit : « Je ne veux pas avoir une vie comme toi. Je veux étudier et faire autre chose dans la vie que le ménage ». Et elle a raison. Moi non plus, je ne veux pas qu'elle passe sa vie à nettoyer et à faire la servante chez les étrangers ».

Une autre raison pour laquelle elle ne s'est pas décidée à faire venir ses proches ici, c'est parce qu'elle ne voulait pas rester en Belgique. Son but était de travailler quelques années maximum et rentrer ensuite au pays.

« Mais à chaque fois quand je me préparais à rentrer définitivement à Monki, il se passait quelque chose : il manquait de l'argent, mon mari a perdu son travail, il fallait acheter encore quelque chose non prévu au début, etc. Parfois j'ai l'impression que c'est le mauvais sort qui met toujours des obstacles pour que je ne revienne pas chez moi ».

Maria pense qu'un jour elle rentrera malgré tout. Ses projets d'avenir concernent toujours la Pologne, mais actuellement ils sont plus éloignés dans le temps. En attendant elle reste ici. En été 2007, le mari de Maria est venu à Bruxelles pour y rester quelques années et pour pouvoir vivre avec sa femme après tant d'années de séparation. Maria, quant à elle, a commencé des démarches pour obtenir une carte de séjour et pour travailler officiellement avec le système des titres-services.

« Si je travaille ici avec les titres-services, je pourrai avoir un jour la retraite. Parce que maintenant je n'ai droit à rien. Même une petite retraite mais ce sera toujours quelque chose. A ce moment-là, je pourrai rentrer en Pologne et profiter de ma maison, de mes proches et de mon magnifique jardin ».

Mais leurs trois enfants sont toujours restés en Pologne. C'est la fille aînée qui surveille ses deux frères, aidée par les grands-parents et la famille. Étant déjà majeure elle a reçu une procuration de la part de ses parents pour s'occuper de ses frères. Les trois enfants peuvent venir passer leurs vacances ici, mais ils ne veulent pas s'installer en Belgique.

« Avec mon salaire journalier je peux offrir à l'un de mes enfants un billet aller-retour entre la Pologne et la Belgique. Ils peuvent venir me dire « Bonjour » quand ils veulent ».

Les enfants manquent beaucoup à Maria, mais elle trouve qu'ils ont le droit de choisir où ils veulent vivre et qu'elle n'a pas le droit de les forcer à venir à Bruxelles :

«En tout cas, petit à petit ils commencent chacun leur vie. Ils auront de moins en moins besoin de nous... Et nous, mon mari et moi, on aura enfin le temps pour nous et on sera enfin ensemble ».

Selon leurs derniers projets, ils vendront leur maison parce qu'elle sera trop grande un jour pour eux deux et ils achèteront des appartements en villes pour chacun des enfants, sauf si l'un d'entre eux décide de rester vivre à Monki.

« La vie nous montrera comment tout ça se passera. En tout cas, dans ma vie, jamais rien ne s'est passé comme je le prévoyais donc maintenant je ne prévois plus rien ».

Le récit de vie de Maria est un exemple de vie migrante suspendue entre deux pays durant plusieurs années. Au fil du temps, le type de mouvement migratoire a évolué d'une migration pendulaire tous les trois mois à un séjour en Pologne de trois mois, vers une circulation transnationale avec la prolongation du temps passé en Belgique et des séjours plus courts et plus rares au pays d'origine. Malgré cette tendance à la sédentarisation nous pouvons dire, en utilisant la terminologie de Dana Diminescu (2003), que cette femme migrante, comme beaucoup d'autres de notre époque, s'est « installée dans la mobilité ». Zaidman et Bachelet proposent à leur tour de parler de « femmes en migration et non femmes migrantes » (Zaidman, Bachelet 2003 :18) afin de souligner ces déplacements sans fin dans l'espace migratoire européen.

Pour Maria, comme pour plusieurs autres femmes et hommes rencontrés au cours de notre travail de terrain, la circulation est devenue un élément stable de leur stratégie de vie. C'est également un élément clé de l'activité économique menée au cours de la vie. Son importance est visible notamment dans le cas des personnes originaires de Podlasie, où d'autres formes d'obtention de revenus comptent beaucoup moins ou sont même exclus d'avance par les migrants persuadés de l'impossibilité de trouver un emploi dans leur lieu d'origine. Maria, qui depuis sont deuxième départ en Belgique, n'a plus jamais cherché du travail au pays, ni dans le village natal ni ailleurs (dans la capitale par exemple), fait partie de ces migrants voyant leur horizon professionnel complètement bouché. Cette attitude provoque en conséquence un réel blocage des possibilités d'avancement professionnel au pays d'origine (Nalewajko 2003b : 95) ou même mène vers une certaine marginalisation de l'individu sur le marché national de l'emploi : la personne devient de plus en plus âgée, l'expérience professionnelle obtenue à l'étranger ne lui offre pas de nouveaux savoirs ou compétences (avant tout dans les cas des femmes de ménage) et au fil du temps elle a de moins en moins d'atouts pour convaincre un potentiel employeur de sa valeur.

Avec l'histoire de Maria, nous voyons que des facteurs de différentes natures, tels que la perte d'emploi du conjoint ou l'apparition de nouveaux besoins, influencent la décision concernant la prolongation du séjour à l'étranger. Maria, initialement partie pour deux ans, a passé 15 ans en Belgique, et elle est toujours ici (en 2007). Cette prolongation, dite, non

volontaire, mais d'une certaine façon forcée par la situation économique de la famille, exemplifie, d'après nous, la logique familiale présente dans les ménages migrants. Les individus, poussés par les circonstances et par le besoin d'assurer la vie de famille, consacrent en quelque sorte leur propre vie à remplir leurs obligations envers la famille restée au pays. La migration devient alors une affaire de famille ou du ménage, conformément à la théorie de « shadow households » (Caces *et al.* 1985). On pourrait dire que c'est même plus la décision du ménage que la décision individuelle : « the decision to emigrate was a family decision, taken as part of a broader family strategy for survival... » (Baldassar, Baldock 2000: 66). Cette stratégie de survie dont parlent Baldassar et Baldock englobe notamment la différenciation des sources de revenus permettant d'assurer la vie de famille dans un contexte économique difficile. Le rôle d'un revenu obtenu à l'étranger augmente avec l'incertitude du marché national et local de l'emploi parce qu'il devient le seul revenu stable et sûr, même quand il est obtenu de façon illégale. Si le pays d'origine est touché sévèrement par le chômage, le fait d'avoir un proche à l'étranger est rassurant pour les autres membres du foyer restés au pays qui risque à chaque instant de se retrouver sans emploi et parfois même sans allocations de chômage.

Quant au foyer de la migrante, il est également intéressant d'analyser un changement des rôles familiaux qui traditionnellement reviennent à la femme et qui se reportent sur l'homme suite à l'émigration de la femme. Dans le cas de Maria, ce changement de rôles ne s'effectue que pendant on absence. A chaque retour au pays, la vie redevient comme avant. Cela est d'autant plus inattendu que la migrante reprend son rôle de la femme au foyer malgré le fait qu'elle soit toujours le principal fournisseur des revenus pour la famille. Elle mène une vie de la « double femme de ménage » jusqu'au jour où elle engage une aide ménagère à la maison. De cette façon, une véritable chaîne transnationale d'embauche de femmes par les femmes s'est créée : la patronne en Belgique embauche une femme de ménage d'origine polonaise qui à son tour, embauche une autre femme chez elle à la maison comme aide ménagère. L'emploi par la migrante d'une aide ménagère est possible grâce aux revenus obtenus à l'étranger. Si la migrante était embauchée en Pologne, elle ne pourrait pas se permettre un tel luxe. La migrante chassée du pays faute d'emploi et n'arrivant pas à trouver une occupation professionnelle pour elle-même, crée un poste de travail pour une autre femme. En général, cette dernière est embauchée au noir, comme s'est le cas de la migrante dans le pays d'immigration. Nous pouvons alors parler d'une chaîne transnationale d'emploi féminin non déclaré.

L'exemple de la famille de Maria attire notre attention encore sur un autre phénomène, celui des foyers migrants sans mères, où les occupations féminines sont reprises temporairement par le mari, mais parfois aussi par la fille aînée. Une situation identique est observée dans les familles migrantes des femmes Philippines parties travailler à l'étranger où la fille aînée remplace la mère dans les devoirs et les tâches ménagères, et surveille ses frères et sœurs cadets (Mozère 2002). Ces filles, parfois même privées de leur propre enfance, grandissent plus vite afin de pouvoir faire face aux problèmes dont elles sont confrontées. Nous supposons que c'était le cas aussi de la fille aînée de Maria parce que, lorsqu'il était question d'elle, on entendait souvent *« Joanna est très mûre pour son âge »*. Joanna est même devenue la tutrice légale de ses frères au moment du départ de leur père pour Bruxelles.

Nous constatons alors que conformément à ce que disent Zaidman et Bachelet : « les femmes s'exportent comme main-d'œuvre pour assurer la survie de leur propre famille. On retrouve alors un vaste circuit de délégation, de circulation mondiale du travail de reproduction entre femmes où elles deviennent des 'Global Woman' qui viennent servir de 'Nannies, Maids and Sex Workers' » (Ehrenreich, Hochschild 2003) dans les pays riches tandis qu'elles laissent le soin de leurs propres enfants à des grands-mères, sœurs, belles-mères » (Zaidman, Bachelet 2003: 19), ou même à des autres femmes ou à ses filles, comme nous le voyons dans le cas de Maria.

Deux autres éléments apparaissant de manière claire dans le récit de vie de cette migrante concernent : le choix du pays d'immigration et la forte représentation régionale des habitants de Podlasie parmi tous les migrants polonais à Bruxelles. La destination de départ migratoire de Maria était déterminée par la présence de sa famille sur place. Même si le pays d'immigration lui était inconnu, sachant qu'elle pouvait compter sur l'aide de ses proches à Bruxelles, elle n'hésita pas un instant et n'a d'ailleurs jamais pris en considération la possibilité d'émigrer ailleurs qu'en Belgique. L'idée de se rendre dans une grande ville de Pologne ne l'a même pas effleurée car il existait entre ces deux pays et plus particulièrement entre Bruxelles et la région de Podlasie un réseau et une culture migratoires très développés.

En ce qui concerne la régionalisation de la migration, son rôle en tant que facteur facilitant la vie dans un pays étranger et le contact avec le lieu d'origine est évident. Les habitants de Podlasie sont les seuls à avoir leur hebdomadaire local importé de Pologne. Le réseau de transport routier entre cette région et la capitale belge est beaucoup mieux développé que dans le cas des autres régions de Pologne, ce qui facilite le transfert d'argent, de produits, de s courrier etc. La vie sociale des migrants de Podlasie semble être également plus riche grâce aux contacts maintenus avec ceux qui y résident toujours. D'ailleurs, ces personnes se retrouvent facilement dans la nouvelle réalité sociale et économique d'un pays étranger, même sans connaître les langues étrangères et sans papiers, grâce aux relations, contacts et connaissances issus de leur lieu d'origine (Nalewajko 2003b : 95).

12.2.2 Ola, ou la migration ailleurs

Ola est née en 1965 à Siemiatycze dans la région de Bialystok. Elle est la troisième d'une famille de cinq enfants (elle a deux sœurs et deux frères). Sa mère est vendeuse dans un magasin de la ville et son père travaille comme ouvrier non qualifié à la laiterie de la ville. Ola est une bonne élève à l'école primaire. Les problèmes commencent en troisième année de l'école secondaire technique suite à la mort de sa mère. Elle termine l'école grâce au soutien et à la compréhension de ses professeurs.

A l'âge de 20 ans, tout juste après avoir fini l'école technique professionnelle, Ola trouve du travail à Siemiatycze dans la société HORTEX. C'est la plus grande société polonaise fabriquant des produits alimentaires congelés, des légumes en boîtes, des confitures de fruits, etc. Elle travaille à la chaîne et s'occupe du nettoyage des fruits. C'est un travail nettement inférieur à ses qualifications, mais le seul qu'elle a trouvé si vite. Elle doit aider son père financièrement, sa sœur et son frère cadets vont encore à l'école. Sa sœur et son frère aînés sont déjà mariés et mènent chacun leur vie. Un an plus tard, en 1986, elle rencontre son futur mari, Andrzej. Il est chauffeur professionnel et s'occupe de la livraison des fruits dans la

société où elle travaille. Un an plus tard ils se marient et un an plus tard elle a un enfant. Comme ils travaillent tous les deux pour la société HORTEX, ils obtiennent un appartement dans l'un des immeubles appartenant à cette société.

> *« C'était un vrai bonheur pour nous parce que nous habitions dans une petite chambre chez mes beaux-parents. Imagine, trois personnes dans une chambre. En plus notre petit pleurait beaucoup donc mes beaux-parents étaient toujours mécontents. Quand nous avons déménagé j'étais vraiment soulagée. Deux pièces rien que pour nous trois, une belle cuisine et une salle de bain. On était vraiment contents ».*

En 1998, pour la première fois de sa vie, Ola part à l'étranger. Elle a un congé de deux mois (deux semaines payées et un mois et demi sans solde). Pendant ce temps-là elle veut gagner un peu d'argent pour faire des travaux dans l'appartement. Elle se rend à Bruxelles pour remplacer sa belle-sœur qui y travaille depuis quelques années et qui veut rentrer en Pologne pour les vacances. Son congé terminé, Ola rentre en Pologne. Elle et son mari rénovent l'appartement où ils habitent. Ils achètent une vidéo. Les relations entre elle et Andrzej se dégradent. Sa belle-famille est très présente dans leur vie de couple, ils *« se mêlent de tout »* et *«selon une des voisines, Andrzej a eu une histoire avec une autre femme »* durant l'absence d'Ola. Mais elle n'y croit pas.

Ola et son mari travaillent toujours dans la même entreprise. Mais après le passage vers l'économie du marché qui a commencé en Pologne en 1989, la société HORTEX rencontre des problèmes financiers. En 2001, HORTEX est vendu à un Allemand.

> *« Un Allemand a acheté l'entreprise. Il a licencié une partie du personnel, alors que pendant les négociations il avait promis de garder tout le monde, c'était l'une des conditions posées aux éventuels acheteurs : garder toutes les personnes déjà embauchées et garantir les mêmes salaires. Il a respecté cette condition quelques temps mais au bout d'un moment, il a commencé à nous licencier un par un. Ils nous ont fait venir dans les bureaux, un par un, et ils nous ont proposé de nouvelles conditions d'embauche : la diminution des salaires de 20% et un mi-temps en hiver. Moi, je n'étais pas d'accord. Il m'a donc licenciée avec un préavis de trois mois. Mon préavis s'est terminé en mai ou en juin 2001 et en septembre je suis arrivée en Belgique ».*

Andrzej garde son travail malgré le changement de son contrat : officiellement il est payé comme ¾ temps et le complément est payé au noir ainsi que les heures supplémentaires qu'il preste. Il reste à Siemiatycze avec leur fils de 13 ans, Dominik.

Ola arrive à Bruxelles en 2001, mais cette fois-ci elle reste chez sa copine Joanna, rencontrée en 1998, et pas dans la famille de son mari. C'est Joanna qui lui conseille de venir en Belgique lorsqu'elle perd son emploi. Elle est hébergée gratuitement pendant deux mois, le temps de trouver un premier emploi et de rembourser les frais de voyage entre la Pologne et la Belgique. Dès lors, Ola paie la moitié du loyer et des charges. Une connaissance de Siemiatycze lui propose un premier emploi de femme de ménage pour un couple russe propriétaire de deux magasins, mais en contrepartie, elle lui demande une somme correspondant à 24 heures de travail (3 jours de ménage à raison de 8 heures par jour). Ola s'endette afin de pouvoir payer la somme exigée pour le travail –600 € – et 400 € pour les dépenses de la vie courante. En tout, elle doit emprunter pour 1.000 €.

> *« J'étais pétrifiée. J'ai entendu parler de vente de travail où après quelques heures on licencie la femme de ménage sous n'importe quel prétexte. La patronne et la vendeuse se*

partagent la somme payée et puis font la même chose avec une autre personne naïve. Je me suis endettée. J'ai emprunté 1000 € pour payer le travail et pour avoir de quoi vivre le temps d'avoir mon premier salaire. Mais j'ai eu beaucoup de chance, cette vente était honnête. J'ai gardé cet emploi jusqu'à ce jour ! ».

Elle est contente d'avoir ce travail et de pouvoir communiquer avec ses patrons en russe qu'elle a appris à l'école. Au début elle ne travaille pas que ces 24 heures par semaine. Elle fait aussi le ménage dans la maison de son employeur et dans les deux magasins. Puis, avec le temps et l'aide des gens qu'elle connaît, elle arrive à avoir plus de travail.

« Deux heures par ci, trois heures par là. Par exemple, j'ai eu deux heures à Overijse et trois heures à Jette. En une journée je me déplaçais beaucoup dans Bruxelles mais cela m'a permis de découvrir la ville petit à petit. Parfois, quand je rentrais du travail ou quand j'avais une journée libre, je faisais un tour en tram ou en bus pour mieux connaître Bruxelles. Je ne voulais pas rester seule à la maison, c'était un bon moyen pour me distraire sans rien dépenser.

Ola rembourse ses dettes. Avec l'argent qu'elle peut enfin dépenser pour elle, elle achète des vêtements (jeans, baskets, pulls et quelques tee-shirts) pour son fils. C'est le premier cadeau de Noël qu'elle peut offrir à son fils depuis qu'elle est partie. Elle rentre pour deux semaines en Pologne

« ... parce que je ne pouvais pas rester ici toute seule pour les fêtes et la fin de l'année. Le voyage me semblait durer une éternité. Depuis la frontière allemande jusqu'à l'arrivée, je regardais ma montre toutes les cinq minutes. J'étais tellement impatiente de voir mon fils. Il m'attendait à la gare routière avec mon mari. A ce moment là je me suis dit que je ne partirais plus jamais... mais après deux semaines il a fallu que je rentre à Bruxelles ».

Dès son retour en Belgique, Ola s'inscrit à un cours de français. Elle connaît seulement quelques mots comme : merci, demain, madame, oui, non, je ne parle pas français. La méconnaissance du français lui pèse beaucoup parce qu'elle doit demander de l'aide à Joanna pour traduire.

« Mon amie est venue avec moi à chaque entretien d'embauche et me traduisait ce que les patrons attendaient de moi. Je prenais des notes. Ainsi, je savais quel jour je devais passer l'aspirateur ou ranger le bureau du monsieur. On fixait des jours et des heures de travail, le prix, la question des billets à rembourser ou pas. Le système marchait bien quand j'étais toute seule à la maison mais quand la patronne ou le patron étaient là et me demandaient quelque chose, je ne comprenais pas ».

Ola fréquente le cours de français organisé par le centre polonais à Forest pendant trois mois. Puis, elle part en Pologne pour Pâques et à son retour elle abandonne le cours parce qu'elle a trouvé quelques heures de travail en plus. Après le travail elle se sent trop fatiguée pour aller au cours. Mais avec tout ce qu'elle apprit, Ola arrive à communiquer. Elle comprend mieux et essaie de parler. Elle s'achète une radio et écoute tous les jours des émissions en français. Quand elle entend un mot qui lui dit quelque chose, elle vérifie dans son dictionnaire amené de Pologne. Ola travaille 38 heures par semaine, à raison de cinq jours par semaine, et a ses week-ends libres. Elle gagne à peu près 1000 € par mois. Le travail de femme de ménage ne la dérange pas :

« C'est un travail comme les autres. En plus, c'est un travail honnête. Faisant le ménage j'ai le temps de penser, je suis toute seule donc personne ne me pose de questions, ne se mêle de ma vie».

Elle ne trouve pas son travail difficile parce qu'elle a déjà travaillé dur en Pologne.
Ola est déchirée entre la Pologne et la Belgique. Elle rentre en Pologne tous les trois mois pour voir son fils qui lui manque beaucoup, et aussi pour obtenir le cachet à la frontière allemande, pour un séjour légal durant les trois mois suivants, avant l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Quand elle est en Pologne, sa sœur qui est femme au foyer la remplace au travail. Le travail en Belgique lui permet d'avoir des revenus supplémentaires pour son foyer à Siemiatycze.
En juillet, son amie Joanna déménage chez son fiancé et Ola doit trouver une colocataire pour pouvoir garder l'appartement, le loyer est trop cher pour elle : 500 € sans charges. Elle trouve une femme de Bialystok non fumeuse et qui semble être propre, honnête et calme. Lors du déménagement de Joanna, Ola prend sa chambre qui est plus grande et plus jolie que la sienne. Elle peut donc inviter son fils Dominik pour les vacances. Il vient en Belgique pour tout le mois d'août et Ola en profite pour découvrir la Belgique. Pendant les week-ends ils visitent Bruges, Ostende, Knokke. Pendant ce mois passé ensemble, Ola apprend *« des choses surprenantes »* : son mari a une autre femme, sa belle famille raconte à tout le monde qu'Ola a abandonné son enfant, qu'elle ne s'en occupe plus, qu'elle est partie à cause d'un homme qui habite en Belgique.

« Ma belle-famille a essayé aussi de rompre ma relation avec mon fils en lui disant que je suis partie parce que je ne l'aimais pas, qu'il ne comptait plus pour moi. Et c'est complètement le contraire ! ».

Ola décide de régler toutes ces discordes lors de son prochain séjour en Pologne.

« Je n'étais pas étonnée d'apprendre que mon mari avait une relation avec une autre femme. Mon mariage ne marchait déjà pas bien avant mon départ pour la Belgique, et je pense que mon absence a précipité la fin de cette union. Pendant mon séjour à la maison je lui ai parlé. J'ai demandé de ne pas faire venir habiter cette femme dans notre maison. Mon mari habite avec notre fils mais c'est moi qui entretiens mon fils donc j'ai le droit d'exiger certaines choses ».

L'année suivante, au printemps, elle demande le divorce. C'était en 2003. Depuis son divorce, Ola pense qu'elle ne rentrera pas à Siemiatycze. Peut-être un jour elle retournera en Pologne, mais pas dans sa ville natale. Elle imagine son avenir en Belgique. Son travail n'est pas déclaré, elle n'a pas de papiers, mais attend mai 2004. Elle espère qu'après l'élargissement, les Polonais pourront travailler officiellement en Belgique sans obstacles et sans devoir posséder un permis de travail. Une chose qu'elle souligne en parlant de son emploi, c'est le salaire. Ola gagne bien sa vie et cela pour la première fois de sa vie. Elle peut acheter des vêtements neufs et de qualité pour elle et son fils, elle lui paie des cours privés d'anglais et de français, elle lui a acheté un nouvel ordinateur. Durant l'été 2004, elle achète un petit appartement à Siemiatycze pour « investir » et pour avoir un chez soi.

« Quand je vais là-bas, je ne peux plus habiter avec mon mari. Même si je reste en Belgique, je pourrai toujours vendre cet appartement. Ou si mon fils décide plus tard de vivre à Siemiatycze, il aura un toit. Ce n'est pas un investissement perdu, j'en suis

certaine. Et cela me fait du bien de savoir que ma venue en Belgique a servi à quelque chose. Je bosse mais j'ai quelque chose à moi ».

Elle peut aussi voyager avec son fils qui a 16 ans. Il est plus grand, il peut voyager tout seul et il vient à Bruxelles chez sa mère trois fois par an : pour Pâques, pour les vacances d'été et pour les vacances d'hiver en février. Cela permet à Ola de partir en Pologne moins souvent. Elle rentre au pays pour Noël, pour la Toussaint et pour les vacances d'été. Quand son fils est à Bruxelles, ils voyagent en Belgique et en Europe. Ils visitent toutes les grandes villes belges et aussi Paris, Lille, Londres, Luxembourg, Amsterdam.

« C'est grâce à mon travail ici que je peux nous offrir ces voyages. Si j'étais en Pologne ce ne serait pas possible. Bruxelles est bien située, c'est au centre de l'Europe, en une heure ou deux on est à Paris ou à Londres ou à Amsterdam ».

Durant ce même été 2004, lors d'un voyage à Londres avec son fils, son appartement à Bruxelles est cambriolé. Sa nouvelle télé, son argent caché dans l'appartement ainsi que quelques bijoux et son magnétophone ont disparu.

« La chambre de ma colocataire n'a pas été touchée. Elle disait que c'était grâce à la nouvelle serrure qu'elle venait d'installer. Comme par hasard, elle a changé la serrure de sa chambre une semaine avant notre départ et le cambriolage. La porte d'entrée n'a pas été fracturée ! Je suis sûre qu'elle a participé au vol, qu'elle a tout simplement ouvert la porte au voleur. Peut-être qu'elle a vu où je cachais mon argent et elle a profité de mon absence pour organiser cela. Depuis quelque temps, elle sortait avec un Russe et je pense que lui aussi avait les clefs de notre appartement. Il est possible qu'ils aient organisé ce cambriolage ».

La police n'était pas informée parce qu'Ola craignait d'avoir des problèmes concernant son séjour en Belgique. Mais elle déménage chez Jacek, un Polonais. Lui et sa femme ont acheté une maison près de Bruxelles, mais depuis le divorce il vit seul. Ola loue une chambre chez lui. La maison lui plaît, il y a un jardin et elle peut en profiter en été après le travail.
Quelques mois plus tard, en hiver, Ola rencontre un Polonais (divorcé lui aussi). Pendant un an ils sortent ensemble. Ola rompt la relation, elle n'est pas prête à vivre une nouvelle liaison, elle souffre encore de son divorce.
En automne 2004, elle s'inscrit à nouveau à un cours de français organisé cette fois par la Mission catholique polonaise à St Gilles. Les leçons lui plaisent mais c'est dur de trouver la force d'aller étudier après toute une journée de travail. Elle habite en dehors de Bruxelles. Le trajet lui prend du temps et il faut prendre le métro très tard, ce qu'elle n'aime pas. Les jours de cours elle est chez elle à 22h. Pendant la semaine elle n'a pas le temps d'étudier et les week-ends « *il y a toujours quelque chose à faire à la maison* » donc elle n'étudie pas non plus. Une ou deux fois elle n'y va pas parce qu'elle est malade. Le retard s'accumule et finalement elle abandonne le cours. Dans la vie de tous les jours elle se sent intimidée à cause de sa faible connaissance du français. Depuis son arrivée en Belgique en 2001, elle n'a encore jamais été dans une boulangerie pour éviter les situations où il faut parler français. Elle préfère les supermarchés où le choix des produits est énorme et où de plus il ne faut pas parler français « *et où, depuis l'élargissement, on trouve de plus en plus de produits avec les inscriptions en polonais, c'est très pratique* ». Suivant notre conseil, en automne 2005 elle s'inscrit au cours de français organisé par l'EPFC. Elle ne savait pas que depuis l'adhésion de la Pologne dans l'UE, elle

pouvait s'y inscrire en ayant uniquement un passeport polonais. *« Les cours sont intéressants. Il y a deux Polonaises dans ma classe et en plus c'est beaucoup plus proche de chez moi »*. Mais elle abandonne l'apprentissage après trois mois. Dès lors, elle ne suit plus aucun cours parce qu'elle a du travail supplémentaire, 47 heures par semaine. Elle a acheté cinq heures de travail pour le samedi à une femme qui est rentrée en Pologne. C'était une femme de Lomza, qu'Ola a rencontrée grâce à son amie Iwona. La vente était sûre et le travail est correct.

> *« C'était un peu cher. J'ai payé 30 € l'heure, mais j'en gagne 7, et mes employeurs me remboursent le ticket de train aller-retour, ils habitent à Nivelles. Je fais le ménage, le repassage. Elle est enseignante et lui travaille dans une banque. Il me conseille d'ouvrir un compte en banque, mais je n'ose pas... C'est quand même de l'argent gagné au noir donc je me méfie un peu... ».*

Ola gagne entre 1200-1300 € par mois et essaie d'économiser pour l'avenir, notamment pour un éventuel déménagement en Grande-Bretagne. Bruxelles plaît beaucoup à Ola, la Belgique aussi. Elle voudrait rester ici mais à condition que son fils vienne habiter avec elle. Mais la Belgique ne plaît pas à Dominik. Il préfère la Grande-Bretagne où ils se sont rendus quelques fois avec Ola. Avant l'élargissement de l'Union européenne, le frère d'Ola est parti en Grande-Bretagne. Au début il a travaillé de manière illégale, mais depuis 2004 il s'y est établi et y travaille officiellement. Il a pu faire venir sa femme et son fils. Ola est prête à s'y installer quand son fils terminera l'école.

> *« Peut-être que mon fils a raison. Nous avons de la famille à Londres. Les Polonais peuvent y travailler officiellement et en Belgique on ne sait pas quand cela sera possible. A vrai dire, cela m'est égal parce que dans tous les cas je ferai toujours le ménage, que ce soit ici ou en Grande-Bretagne. Et en Pologne... en Pologne à mon âge, j'ai 41 ans, je n'ai pas de perspectives, je ne trouverai pas de travail, surtout en Podlasie. Et même si par n'importe quel miracle j'y trouverais un job, ce serait pour 200-300 € par mois. Comment vivre avec si peu d'argent et un enfant à charge ? Impossible ».*

La famille lui manque. Son frère et ses deux sœurs habitent toujours en Pologne. Si elle ne se voit pas vivre à Siemiatycze, elle voudrait au moins être plus proche de son frère qui habite à Londres. A Bruxelles, quand son fils n'est pas là, elle se sent très seule. Depuis le cambriolage elle a coupé beaucoup de contacts avec ses compatriotes, elle se méfie de tout le monde. A cause de son français « *minable* », Ola n'a de contacts, ni avec des Belges, des étrangers ou autres. A Bruxelles, elle n'a ni copains ni amis très proches. Elle n'a de copain non plus et ne cherche même pas à rencontrer un. Elle se consacre à son fils.

> *« Pour lui, je suis prête à quitter la Belgique et partir à Londres, si cela peut le rendre heureux. Je suis prête à tout recommencer là-bas, parce que le seul homme qui compte dans ma vie, c'est mon fils ».*

Le récit de vie d'Ola met en évidence la situation économique dans la région de Podlasie, notamment la pauvreté extrême du marché local de l'emploi où, au moment de la privatisation des entreprises la population locale, représentant elle-même les principaux employeurs, s'est retrouvée sans aucune autre alternative. Livrés à eux-mêmes et privés des allocations de chômage ou d'une quelconque aide de l'État, les chômeurs des campagnes et des petits villages, notamment des régions périphériques comme la Podlasie, sont obligés depuis des années de se débrouiller seuls (Siewiera 1995 : 104). Pour beaucoup d'entre eux, la seule

réponse au chômage et au manque de perspectives professionnelles est la migration à l'étranger. En plus, l'émigration est pour eux une solution acceptable socialement et qui permet d'obtenir des revenus plus importants que ne pourrait en apporter n'importe lequel dans le pays d'origine.

L'histoire d'Ola montre que dans le cas des habitants de Podlasie, le départ pour Bruxelles est facilité non seulement par le fait d'avoir déjà des connaissances et de la famille sur place mais aussi par une expérience migratoire déjà possédée suite à un séjour dans la capitale belge effectué durant un congé par exemple. Ce séjour de courte durée peut être perçu comme une sorte de test : si l'individu arrive à se débrouiller à l'étranger, à avoir du travail et à rentrer au pays avec un peu d'économies, en se basant sur son expérience passée, il peut considérer l'éventuel départ pour plus longtemps comme intéressant du point de vue financier et possible à réaliser.

Le cas d'Ola constitue un bon exemple d'une femme migrante installée dans la mobilité et vivant suspendue entre son lieu de son travail et celui de sa vie familiale durant plusieurs années, malgré la solitude vécue dans un environnement étranger et l'immense mal du pays et l'absence de son fils. La migrante vit uniquement dans le temps présent, sans avenir et sans projets pour l'avenir si ce ne sont pas des projets avec son fils. Par ailleurs, il est intéressant d'observer qu'elle s'investit fortement dans la scolarisation de son enfant malgré son faible niveau d'études personnel. C'est comme si le capital intellectuel accumulé par l'enfant devait le protéger du même sort que celui de sa mère et lui servir de garantie pour une future réussite professionnelle. L'éducation de l'enfant influence même la décision d'un éventuel changement de pays d'immigration et de repartir à nouveau à zéro.

Tout cela rejoint en quelque sort les propos suivants: « c'est un point de vue largement androcentré que de juger la migration uniquement par rapport aux notions de carrière et de marché du travail, tandis qu'il est probable que les femmes prennent plus en compte les relations familiales, notamment l'éducation des enfants ou la prise en charge de proches, et d'autres facteurs plus 'terre à terre' dans le processus décisionnel quant au choix de rester ou de partir » (Kofman 2003 : 83 ; Halfacree, Boyle 1999 :11) et montre que les motivations migratoires chez les femmes sont plus complexes que chez les hommes.

En ce qui concerne l'activité professionnelle de la femme migrante, nous voyons que même dans le cas du travail illégal, une certaine stabilité dans l'emploi est observée : pendant six ans Ola garde son premier emploi et elle travaille toujours dans la même famille. Cela rejoint des observations faites par Andrea Rea (2002) qui a remarqué que sur le marché informel de l'emploi, même les migrants sans papiers arrivent à stabiliser leur situation professionnelle malgré le contexte d'illégalité de leur travail et de leur séjour dans le pays d'immigration. Cette stabilisation concerne majoritairement les femmes migrantes exerçant le métier d'aide ménagère externe.

12.2.3 Basia, ou l'installation définitive

Basia est née en 1970 dans un village appelé Knyszyn dans la région de Podlasie. Elle est le troisième enfant d'une famille de six enfants et est l'aînée des filles. Ses parents sont de petits agriculteurs. Ils cultivent des pommes de terre et des betteraves. Ils ont aussi une petite ferme : deux, trois cochons, deux, trois vaches, des poules, des oies. Le travail est dur. Ils n'ont que deux chevaux. Pas de tracteur, sauf celui emprunté chaque été à la société agricole de la

région. Les hivers sont rudes sous la neige et le froid qui peut atteindre jusqu'à -30°C. La mère de Basia ne travaille pas en dehors du ménage parce que :

> *«Avec six enfants, toutes les bêtes à nourrir, des vaches à traire et d'autres choses à faire comme la fabrication du pain à la maison c'était inimaginable pour qu'elle travaille encore ailleurs. Et mon père ne voulait pas qu'elle travaille. Il trouvait que c'était son devoir d'homme et de mari d'assurer la vie de toute la famille ».*

Mais l'argent manque à la maison. Pour cette raison, chaque hiver, quand il n'y a pas de travail dans le champ, son père se fait embaucher dans l'une ou l'autre société de la région : à Monki dans une filiale de la société fabriquant des chaussures ou sur place, à Knyszyn dans la ferme d'État qui gère un élevage de poissons et la production agricole (notamment de pommes de terre). Il fait la navette entre son lieu de travail et la maison, chaque jour ou chaque semaine, cela dépend de la distance à parcourir, parfois c'est 60 km et parfois 6 ou 7 km.
Basia va à l'école primaire du village, puis, poursuit son éducation dans une école professionnelle à l'internat de Bialystok. Elle veut devenir couturière. Basia, comme ses frères et ses deux sœurs, ne part jamais en colonie de vacances ou en excursion. Les plus grandes attractions sont les kermesses dans les villages voisins ou les fêtes traditionnelles dans la région, comme la Fête de la pomme de terre, organisée chaque automne. Elle rêve de vivre dans une grande ville :

> *« Je voulais habiter dans une ville où il y a des cinémas, des magasins et des cafés et où cela se trouve proche de la maison, pas comme dans notre région ou comme à Knyszyn. L'hiver on peut mourir d'ennui : il ne se passe rien ! A 4 h de l'après-midi il fait déjà noir, il fait froid, il y a beaucoup de neige. Où peut-on aller sans voiture et avec un ou deux bus par jour ? »*

En 1984 l'un des ses frères meurt. Un an plus tard, un autre frère trouve la mort. En 1988, Basia a 18 ans et elle vient terminer ses études. La même année elle perd aussi son père. Maintenant c'est à elle d'aider la famille à survivre. Juste après avoir fini l'école, Basia trouve son premier emploi dans une entreprise de Bialystok fabriquant des vêtements. Le travail lui plaît mais le salaire de 550 zloty (137 €) n'est pas suffisant pour vivre.

> *« Je voulais m'acheter des fringues pour finir avec ces vêtements usés que j'ai toujours hérité de ma grande cousine. Mais avec un salaire si misérable je ne pouvais rien faire. Avant tout il fallait aider encore ma mère à élever mes sœurs ».*

Au bout de quatre ans elle décide de quitter le travail et de partir à l'étranger.

> *« Mon père est décédé quand j'avais 18 ans. Quatre ans plus tard j'ai quitté la Pologne. On a eu de grands problèmes après sa mort. On n'avait pas de quoi vivre. Pendant un an et demi on n'avait pas de quoi payer l'électricité ni le gaz. On empruntait de l'argent pour pouvoir payer, pour qu'ils ne nous coupent ni le gaz ni l'électricité. Il fallait donc décider quelque chose, j'ai finalement décidé de partir à l'étranger.*

« - Pourquoi c'est toi qui es partie et pas ton grand frère ?

> *Mon frère était déjà marié. Sa femme était enceinte de leur premier enfant et il ne voulait pas partir. Ma cousine a dit que c'était plus facile de trouver du travail en Belgique pour une femme que pour un homme. Je suis donc partie parce que mes deux sœurs étaient encore des gamines.*

- Elles avaient quel âge quand tu es partie ?

Il y a 8 et 12 ans de différence entre nous, donc Iwona avait 14 ans et Dorota avait 10 ans. Elles allaient encore à l'école.

- Donc c'est toi qui as pris en charge l'entretien de toute la famille ?

Oui, il fallait que quelqu'un le fasse, sinon je ne sais pas comment on aurait pu s'en sortir.

- Et ta mère elle a travaillé après la mort de ton père ?

Non, elle n'en a pas été capable. Avant la mort de mon père, on a perdu aussi deux de mes frères. Elle est tombée dans une dépression et après la mort de mon père, c'était encore plus dur pour elle. Elle était dans une grande dépression. Le seul revenu que nous avions c'était la pension de mon père que ma mère a hérité et puis mon salaire. Mais tu sais bien quelles sont les pensions en Pologne.

- Oui, je sais très bien parce que ma mère est à la retraite aussi. On ne peut pas vivre avec 500 ou 600 zlotys par mois.

Mais non ! C'est trop peu pour payer les charges et ne parlons même pas des médicaments. Tu vas une fois à la pharmacie et tu n'as plus ta retraite. En plus notre mère était toujours malade et elle prenait beaucoup de médicaments. Donc j'ai dû partir pour que notre famille puisse sortir de ce cercle fermé, de ces dettes et du manque constant d'argent ».

Basia arrive à Bruxelles en 1992 à l'âge de 22 ans. Elle choisit la Belgique parce que sa cousine s'y trouve déjà. C'est elle qui invite Basia à venir à Bruxelles et elle lui paye le billet d'autocar entre Bialystok et la capitale belge. Au début de son séjour elle habite avec sa cousine, Monika, dans le quartier de St. Gilles, près de la Barrière. Celle-ci explique à Basia les choses indispensables pour commencer une vie plus indépendante. Sa cousine lui montre comment fonctionne le métro que Basia n'a jamais vu auparavant, et aussi comment se repérer dans cette grande ville. Monika joue aussi le rôle d'institutrice et lui apprend les bases du français : bonjour, ça va, bien, pas bien, combien, au revoir, etc.
Son premier travail, Basia le trouve grâce à sa cousine. Des amis de l'une des patronnes de Monika, cherchent quelqu'un pour faire le ménage chez eux à la maison et dans leur cabinet dentaire. Monika présente sa cousine parce qu'elle même a déjà suffisamment de travail. Basia est engagée mais cherche aussi d'autres occupations pour *«compléter la semaine»*. Elle trouve quelques heures de ménage via une annonce publiée près de la Mission catholique polonaise. C'est une famille belgo-polonaise qui l'embauche.

« Je travaillais chez une Polonaise qui s'est mariée à un Belge. Je faisais le ménage, je gardais deux enfants, je faisais la cuisine et un peu de couture. Mais ils ne le payaient pas bien et puis la dame était très exigeante. Elle vérifiait toujours si le travail était bien fait, s'il n'y avait plus de poussière sur les étagères et autres détails. C'était un peu comme dans l'armée. En plus c'était loin, à Braine l'Alleud, le trajet me prenait beaucoup de temps. J'ai abandonné ce travail dès que j'ai eu une autre proposition ».

Basia travaille chez le couple belgo-polonais durant six mois et puis elle change de travail.

« Une femme de Bialystok, la voisine de ma cousine, vendait une stalka parce qu'elle allait se marier et rentrer en Pologne. Je gagnais 25 000 FB par mois, je parle en francs belges, c'était en 1993, avant le passage à l'euro. Donc, j'avais mon salaire et aussi ma chambre et la nourriture sur place. J'ai payé 25 000 francs cette stalka, une moitié avant

l'engagement et une autre après un mois de travail parce que je n'avais pas assez d'argent pour régler le tout en une fois ».

Basia est contente de son travail.

« Contrairement à beaucoup de Polonaises, je suis vraiment bien tombée. C'était un très bon travail. C'était dans un château. Le patron était baron, c'était une vieille et bonne famille d'aristocrates. Il y avait aussi des Polonais dans leur famille, une vieille famille, noble, polonaise et forcée à quitter le pays après la deuxième Guerre mondiale. Il y avait aussi des Russes, l'une des grand-mères était une aristocrate russe venue en Belgique juste avant la révolution d'octobre. J'ai eu beaucoup de chance de trouver ce travail, aussi à cause de la langue. Le baron parlait un peu russe et polonais donc c'était beaucoup plus facile pour moi au début ».

En un an Basia rembourse toutes les dettes de sa famille. Une journée de travail dure entre 10 et 12 heures. Les jours de congé pour Basia sont le dimanche et le lundi matin.

« Tout au début je faisais le ménage. Quand on ne connaît pas bien la langue, c'est normal de faire ce type de boulot. Il y avait aussi beaucoup de travail dans la cuisine. Je pelais les légumes, je faisais la vaisselle et d'autres petits travaux. Ensuite, après trois ou quatre mois, dès que j'ai compris un peu mieux le français, je servais à table avec une autre fille. En tout on était cinq personnes embauchées là-bas : moi, une autre femme de ménage qui était portugaise, une cuisinière flamande et deux jardiniers, dont l'un était Polonais et l'autre Flamand aussi ».

Durant son travail au château, Basia apprend le français en parlant avec d'autres domestiques.

« Ce sont les Flamands qui m'ont appris le français. La cuisinière, elle, elle était très sympathique. Un peu ma mère ici. C'est elle qui m'a appris à cuisiner et à parler français. Le jardinier aussi m'apprenait le français. Il faisait des dessins sur un bout de papier et me disait le nom de la chose, par exemple un arbre ou un chien ».

Après deux ans Basia quitte ce travail pour cause de mauvaise ambiance dans la famille, provoqué par le divorce des patrons et parce que Basia a rencontré Marek, un Polonais de Suwalki dans la région du lac, au Nord-est de la Pologne.

« C'était insupportable. Mais je ne voulais pas dire que c'était à cause de leurs disputes que je ne voulais plus travailler chez eux. J'ai dit que j'avais rencontré un homme et je ne pouvais plus travailler à une stalka. Mais la patronne ne voulait pas que je m'en aille. Elle m'a proposé de travailler chez elle deux jours par semaine. Elle a changé de maison, bon ce n'était plus un château mais une maison aussi grande ou même plus grande qu'auparavant, avec une piscine et une fontaine ».

En février 1995, Basia loue avec son copain Marek un studio dans le quartier de Saint-Josse. Leur logement n'est pas grand, mais Basia apprécie la possibilité *« d'avoir un petit chez soi ».* Elle travaille pour la même baronne qui habite avec ses trois enfants dans l'un les quartiers chic de Bruxelles.

« J'ai continué de travailler pour elle, mais j'habitais déjà en ville. C'était donc une stalka dochodzaca (le travail stable dans la même maison, trois, quatre, cinq ou six jours par semaine avec la possibilité d'habiter à l'extérieur de la maison des employeurs-EK). *D'abord c'était deux jours par semaine, puis trois jours et puis six jours par semaine. Elle avait les moyens de se payer une femme de ménage et une*

gardienne d'enfants même six jours par semaine. Elle ne voulait pas chercher une personne à engager, elle voulait que ce soit moi qui travaille chez elle ».

Depuis qu'elle a commencé son travail chez les barons, un mois sur deux Basia envoie de l'argent à sa mère par le chauffeur d'une camionnette. Cet argent est utilisé pour la vie courante de la famille. Elle envoie entre 500 et 800 €. C'est aussi elle qui paye les séjours à l'hôpital de sa mère et les médicaments, les travaux dans la maison, les vêtements pour ses sœurs et les fournitures scolaires dont ses sœurs ont besoin. Basia laisse de l'argent à sa mère chaque fois qu'elle vient en Pologne. En général une ou deux fois par an. A cause de son travail Basia ne peut pas retourner en Pologne quand elle le souhaite. Quand ses patrons partent en vacances, elle peut partir aussi. Le plus souvent sa patronne part avec les enfants en juillet (pour un mois) et le baron part avec les enfants en hiver (pour une semaine).
En 1999, sa liaison avec Marek se dégrade et finalement ils se séparent. Basia déménage. Elle trouve une chambre dans un appartement habité par des femmes polonaises, dans l'immeuble où habite sa cousine. Cette dernière est mariée et a un enfant, Basia ne peut plus loger chez elle. En été 1999, l'une de ses sœurs arrive à Bruxelles. Elle vient de finir son éducation en Pologne (une école de secrétariat après le baccalauréat) et elle n'a pas de travail là-bas. Iwona, la sœur de Basia, décide de rester un an ou deux en Belgique. Les deux sœurs habitent ensemble jusqu'au moment où Basia décide de commencer une vie commune avec Jacek, un Polonais rencontré quelques mois auparavant.
Basia travaille toujours chez l'ex-femme du baron jusqu'en 2002.

« En tout, j'ai travaillé chez elle pendant sept ans et neuf mois dans la même famille, mais finalement j'ai décidé de la quitter à cause des heures de travail non définies à l'avance. C'était difficile de travailler sans jamais savoir combien de temps il fallait y rester. Allant au travail je ne savais pas à l'avance si je resterais seulement quatre heures ou douze heures. Je ne pouvais rien prévoir, même pas une sortie ou un dîner avec des amis. En plus pendant sept ans je n'ai presque pas eu de congés. Quand la patronne partait en vacances je pouvais partir en Pologne, mais quand elle était à Bruxelles, je travaillais le samedi et souvent le dimanche aussi. C'était déjà trop ».

La meilleure amie de son ancienne patronne propose à Basia de travailler chez elle. Il y a le ménage à faire, le repassage, le dîner à préparer et il faut sortir un chien. Chez la nouvelle patronne,

«L'avocate, il n'y a pas beaucoup de travail. Elle est célibataire sans enfants et passe beaucoup de temps au bureau donc le travail me convient parfaitement. Je travaille chez elle deux fois par semaine. Elle m'a conseillée à une de ses amies, une femme aristocrate et puis encore à une autre qui travaille à la Commission Européenne. Madame Véronique travaille avec Monsieur John à la Commission. Quand lui et sa femme ont eu un deuxième enfant, ils ont décidé de trouver une aide. Et Madame Véronique a parlé de moi. Donc c'est elle qui m'a trouvé ce travail est cela totalement gratuitement ! Comme ça, j'ai une semaine complète de travail, même parfois un peu de trop».

Le travail de femme de ménage lui plaît parce qu'elle est « *libre* », elle a les clefs de ses patrons, elle est seule et peut

« Travailler à mon rythme, il faut juste que le travail soit fait. Il y a des femmes qui ont honte de dire qu'elles font le ménage, mais moi pas. Je fais le ménage, je cuisine, mais je

suis considérée comme membre de la famille. Je pense que c'est pour cette raison que le ménage ne me dérage pas. J'accepte cela parce que je sais que pour l'instant je ne peux pas faire autre chose et que cela ne va pas durer toute ma vie. Si je ne peux pas faire autre chose, j'essaie d'apprécier ce que je fais. Chez moi j'aime bien faire le ménage, donc je le fais facilement chez quelqu'un d'autre. C'est ma façon de gagner ma vie. Je ne vole pas, je ne suis pas dans la rue, c'est un travail honnête ».

Basia travaille toute la semaine, samedis inclus, à peu près 50 heures par semaine. Elle gagne environ 1600 € par mois (8 € de l'heure).
La même année, en 2002, sa sœur Iwona se marie avec un Belge et décide de rester à Bruxelles. Iwona déménage. Dès lors, Iwona a des papiers officiels et peut aussi travailler légalement. Par contre, Basia est toujours sans papiers. Elle n'a ni le permis de séjour ni le permis de travail ni aucune assurance en Belgique. En cas de besoin, elle rentre en Pologne pour se faire soigner. S'il y a quelque chose d'urgent, elle va chez l'un des médecins polonais pratiquant à Bruxelles.

« L'année dernière je suis allée en Pologne pour me faire soigner les dents. C'était déjà une catastrophe. Ici, ça coûte très cher. En Pologne, je me suis fait soigner dans une clinique privée et cela m'a coûté la moitié d'une consultation en Belgique. Sinon, je vais chez notre médecin ou ma mère m'envoie des médicaments par la camionnette. ».

En 2003 elle achète un appartement à Bialystok, la plus grande ville de sa région.

« Si jamais un jour je décide de rentrer en Pologne, j'irai vivre à Bialystok. Je ne rentrerai plus à la campagne. Je voulais acheter un appartement à Varsovie mais je n'avais pas suffisamment d'argent. C'est trop cher à Varsovie. Donc j'ai acheté cet appartement à Bialystok. Ce sont trois pièces avec une cuisine et une salle de bain. Il y a aussi un grand balcon. Il est très joli cet appart. ».

La même année, sa deuxième sœur Dorota arrive en Belgique. Pour Basia, la présence de ses deux sœurs en Belgique compte beaucoup parce qu'elles sont trois maintenant à pouvoir aider leur mère.

« Ca fait 14 ans que j'aide ma mère. Maintenant, c'est un peu plus facile car il y a ici encore mes deux sœurs donc cette aide est divisée sur les épaules de trois personnes. Mais pendant des années, c'est moi seule qui subvenais aux besoins de ma famille car quand je suis partie, mes sœurs étaient encore petites. Je suis l'aînée de la famille ».

Basia habite alors avec Dorota pendant quelques mois jusqu'au jour où Basia décide de refaire sa vie avec un autre homme. Cette fois-ci c'est un Belge (mi-Flamand, mi-Congolais) Au début de 2004, Basia déménage chez son ami habitant dans le quartier de Schaerbeek. En ce moment elle travaille 37 heures par semaine :

« Depuis un an je n'ai pas changé mes heures. Le lundi je travaille 9 heures, le mardi 7 heures, le mercredi 4 heures, le jeudi 9 heures et le vendredi 8 heures. Je ne travaille plus les week-ends depuis que j'habite avec K. parce que pendant la semaine nous ne nous voyons presque pas. Il rentre à la maison à 19 heures, il mange et après il commence le travail pour son entreprise parce qu'il a une entreprise et en plus un poste dans une société. Il se couche vers une heure et moi je me lève à 6 heures».

Le salaire de Basia est moins élevé qu'auparavant. Au lieu de gagner 1600 €, elle gagne à peu près 1200 €,

« Mais on habite à deux, donc la vie coûte moins cher. Et en plus, il n'y a pas que l'argent dans la vie... Maintenant, mes deux sœurs sont ici à Bruxelles, je peux envoyer un peu moins d'argent en Pologne. En général, c'est 200 € par mois. C'est suffisant pour ma mère».

Depuis le mois de mai 2004 Basia rentre en Pologne juste une fois par an ; soit pour Noël soit pour les vacances d'été. Avec la possibilité d'avoir une assurance en Pologne qui couvre ses frais médicaux dépensés en Belgique, elle n'a plus besoin d'aller au pays pour se faire soigner. Ses visites à Knyszyn sont plus rares parce qu'elle n'aime pas la vie à la campagne. Sa région d'origine lui plaît pour passer des vacances mais pas pour y vivre tout le temps. Basia apprécie beaucoup la vie en ville qui est très différente de la vie à la campagne. Ses retours sont consacrés avant tout à sa famille, notamment sa mère. En Pologne il y a aussi son frère. Lui, il ne veut pas partir parce qu'il a du travail sur place et il est marié là-bas. Il s'occupe aussi de sa mère. Il est le seul de la famille à être resté au village natal. Il habite dans la maison familiale à Knyszyn avec sa femme, ses deux enfants et sa mère. En 2007, Iwona, la sœur de Basia décide de rentrer aussi en Pologne. Elle est en train de divorcer de son mari belge et après le divorce elle veut s'installer à Bialystok, dans l'appartement de Basia. Elle pourra aussi s'occuper de leur mère.
Quant à Basia, elle n'a pas, pour l'instant, de projet de retour en Pologne et cela au moins pour trois raisons. Premièrement, elle aime bien sa vie ici, dans une grande ville, et elle s'est bien adaptée à la vie dans un pays étranger.

« Bruxelles c'est le centre de l'Europe. Ici tu peux rencontrer beaucoup de gens intéressants. Ici il y a de tout, de tout. Des cafés, des concerts, des cinémas, des magasins. Et c'est bien situé. D'ici tu peux aller en France, en Angleterre. C'est un autre monde que chez moi au village».

La Pologne lui manque un peu, avant tout la famille. Mais ici, à Bruxelles :

« la vie pour les Polonais est facile. Si je veux manger polonais, je trouve ici tout ce qu'il me faut ou je peux commander des produits par camionnette ».

Elle a la télévision et la presse polonaise, des amis polonais et de la famille.
Deuxièmement, la situation économique est difficile dans sa région et le manque d'opportunités de trouver un travail lui fait peur.

« Moi, je viens de la région de Bialystok. La situation économique là-bas est tragique, catastrophique. Il ne se passe rien, zéro, aucune activité économique. Il y a des sociétés privées, mais personne n'embauche maintenant pour une durée indéterminée. On te propose un contrat d'un mois, de deux mois, et en plus c'est un contrat, pas un poste, donc tu ne cotises pas pour ta retraite, tu n'as pas d'assurance. Là-bas il n'y a pas de perspectives d'avenir. C'est pour cela que je veux rester ici. Bon, si je retourne en Pologne, disons que j'ai un appartement et c'est tout. Je n'aurai pas de quoi vivre à part mes économies. Ici, je peux me permettre d'aller au cinéma, de m'acheter des vêtements, de partir en vacances. Je suis allée en France, à Paris et en Normandie, à Cannes, à Marseille. Cela n'aurait jamais été possible si j'habitais en Pologne. Donc, je ne me plains pas ».

Troisièmement, en août 2006, elle s'est mariée avec son copain K. Dès lors, elle est en train de faire des papiers et de légaliser son séjour en Belgique après 14 ans de vie dans l'irrégularité.

Le travail qu'elle effectue est toujours le même, mais Basia pense à suivre un cours ou s'inscrire dans une école pour apprendre un métier et pouvoir faire autre chose que le ménage. En automne 2006 elle a commencé à suivre un cours pour obtenir son permis de conduire parce que son mari veut lui acheter une voiture. S'il n'y a pas d'autres possibilités, elle continuera son travail de femme de ménage parce qu'elle gagne bien sa vie. Peut-être qu'un jour elle travaillera comme couturière ou dans un magasin, mais elle ne sait pas encore.

> *« K. gagne bien sa vie. Il travaille beaucoup et il aime ce qu'il fait. Il a aussi toute sa famille en Belgique, ses amis, je pense qu'il soit incapable de partir vivre en Pologne. En plus pour lui ce serait difficile, il fait froid chez nous, surtout à Bialystok, en hiver les températures sont très basses et comme il est moitié zaïrois il aurait probablement très froid. Mais la vie a ses surprises, donc on verra. Je suis partie pour quelques mois, je suis restée 13 ans et j'ai toujours voulu rentrer. A l'heure actuelle je pense rester ici, mais si un jour on divorce ou il se passe quelque chose, peut-être je rentrerai... ».*

Analysant le récit de vie de Basia nous apercevons l'importance de la vie privée en tant que facteur fixant l'immigré dans le pays de travail. Ni l'adhésion de la Pologne dans l'UE, ni l'ouverture partielle du marché de l'emploi bruxellois, ni l'instauration du système de titres services, ni la facilité d'obtention de statut d'indépendant n'ont eu aucun impact sur la situation législative du séjour et du travail de Basia. C'est le mariage qui a influencé sa décision d'installation définitive à Bruxelles et c'est suite au mariage qu'elle a accédé à la carte de séjour en Belgique. Cette situation reflète l'immense poids de la situation familiale sur la vie des migrants. D'un côté, c'est pour la famille et pour assurer ses besoins que l'individu part travailler à l'étranger, et d'un autre, c'est pour avoir une famille qu'il décide de s'installer de manière plus stable voire définitive dans le pays d'immigration.

Comme dans les récits de vie des femmes précédentes, nous voyons, conformément à la théorie de « shadow households » (Caces *et al.*, 1985) que les membres du foyer qui partent à l'étranger ne sont plus présents au foyer dans le sens physique, mais qu'ils gardent leurs contacts et leurs liens avec le reste de la famille notamment par l'envoi de leurs économies à leurs proches restés au pays. Les membres migrants du foyer gardent également leurs obligations envers les autres individus appartenant à la famille. Ils prennent soin des enfants, mais aussi, comme c'est le cas de Basia, des parents âgés (Baldassar, Baldock 2000: 62), surtout s'il n'y a plus qu'un des parents qui reste en vie. L'aide du migrant permet aux autres membres du foyer non seulement d'avoir certains besoins assouvis (comme nourriture, vêtements, logement), mais aussi de pouvoir couvrir des frais supplémentaires comme ceux d'hospitalisations, d'interventions médicales, d''achats de médicaments, etc.

L'histoire migratoire vécue par Basia témoigne de l'existence de la migration en chaîne qui mène de la région d'origine vers Bruxelles et qui est composée uniquement de femmes, non seulement de la famille la plus proche, comme des sœurs par exemple, mais également de cousines (comme dans le cas de Basia), de voisines ou de collègues de classe. Ce phénomène reflète d'une part l'importance de l'émigration féminine dans la région de Podlasie, et d'autre part, l'acceptation sociale de départs des femmes pour travailler et pour gagner leur vie dans un pays étranger.

Basé sur l'exemple de Basia, un autre aspect de la migration qui nous semble intéressant à analyser est la difficulté de sortir du réseau migratoire dont le migrant fait partie.

L'appartenance à d'un réseau social, familial et amical, bien développé, empêche en quelque sorte le migrant de s'intégrer dans la société d'accueil et elle freine aussi l'apprentissage des langues du pays d'immigration. Si le migrant est entouré de proches et d'amis parlant la même langue que lui, il n'a pas de motivation pour connaître d'autres langues. Ce manque de nécessité du développement linguistique se renforce encore dans le cas d'une communauté offrant un vaste éventail de services ethniques, comme les cabinets médicaux, les magasins, le marché de l'emploi etc. Dans ce contexte il n'est plus étonnant que Basia commence l'apprentissage du français et du néerlandais après 15 ans passés en Belgique. C'est suite à son mariage avec un étranger (pour les Polonais) qu'elle s'est retrouvée dans un autre milieu social et culturel et que le besoin de connaître ces deux langues est apparu.

12.2.4 Stasia, ou la retraite à l'étranger

Stasia est née en 1948 dans le village de Drohiczyn situé dans la région de Bialystok. Elle est la troisième de sept enfants de la famille d'un policier et de sa femme. La mère de Stasia est femme au foyer, mais elle cultive aussi leur petit jardin familial. La famille possède également un petit champ où les parents de Stasia travaillent ensemble. Après l'école primaire, elle poursuit ses études dans un établissement secondaire de type gastronomique pour devenir cuisinière. Après avoir fini sa scolarité, elle trouve du travail dans un restaurant de la ville voisine, Siemiatycze.

A l'âge de 22 ans, elle épouse le fils d'un ami de son père, Lucjan, menuisier dans une fabrique de meubles à Sokolow Podlaski. Un an plus tard, en 1971, naît leur fils, Adam, et deux ans plus tard une fille, Urszula. A partir du premier accouchement, et durant trois ans, Stasia est en congé de maternité, sans salaire. Son mari entretient la famille. Elle reprend le travail au restaurant en 1974, mais, après quelques mois, elle est engagée dans la cuisine de l'école à Drohiczyn. C'est un travail sur place, dans le village. Stasia ne doit plus perdre de temps pour les trajets. Elle a aussi les soirées libres, ce qui compte beaucoup parce que les enfants sont petits et elle désire s'en occuper. Elle finit le travail à 16h et, tout de suite, va chercher ses enfants à l'école maternelle qui se trouve en face de l'école primaire où elle travaille. Cela lui permet de passer tout l'après-midi avec ses enfants. En 1980, naît le troisième enfant, une fille, Patrycja. Les enfants vont à l'école du village, puis à Siemiatycze, pour les études secondaires. En 1986, le mari de Stasia crée sa propre société de menuiserie. Maintenant, leurs revenus sont plus importants, mais, après quelques années, *« les besoins grandissent avec les enfants »*. En 1990, Adam commence des études pour devenir professeur de mathématique et, deux ans plus tard, Urszula suit le chemin de son frère, et veut devenir institutrice. Les études des enfants coûtent cher parce qu'ils doivent quitter la ville natale pour aller étudier l'université de Bialystok. Ils ont besoin d'un logement et d'aide financière. En 1995, le fils rentre à Drohiczyn où il se marie et commence à travailler dans l'école qu'il a fréquentée et où sa mère est engagée. Deux ans plus tard, la fille aînée de Stasia termine ses études mais elle reste à Bialystok où elle trouve du travail dans une école maternelle. En 1998 et 1999, Stasia et son mari deviennent grands-parents : leur fils a un enfant et, un an plus tard, c'est le tour de leur fille. La même année, en 1999, la cadette

commence des études de médecine à Varsovie. Sa scolarité coûte beaucoup parce qu'il faut payer un logement dans la capitale, les syllabus et les dépenses de la vie courante.

En 2001, le mari de Stasia doit liquider sa société. Il a 60 ans, quelques problèmes de santé, et n'arrive plus à travailler comme avant. A cela, s'ajoutent des coûts de plus en plus élevés d'embauche du personnel et des impôts. Son activité n'est plus rentable. Son entreprise est même endettée. La même année, Stasia, qui vient d'avoir 35 ans de vie professionnelle, part à la retraite. Avec leurs deux pensions, environ 1200 zloty (300 €), ils vivraient bien s'ils n'y avaient pas de frais supplémentaires comme l'éducation de leur fille cadette et les dettes à payer. Ils veulent aussi aider leurs deux autres enfants dont les revenus leur suffisent à peine pour vivre.
L'une des voisines de Stasia circule depuis quelque temps entre la Pologne et la Belgique où elle travaille et gagne sa vie bien mieux que lorsqu'elle travaillait en Pologne. Elle conseille Stasia de partir et lui promet son aide. Le couple réfléchit et finalement se dit que le travail en Belgique est sans doute plus avantageux financièrement que n'importe quel emploi en Pologne.
En septembre 2002, Stasia arrive en Belgique. Elle a 54 ans et les deux mots en français qu'elle connaît sont : « bonjour » et « merci ». Elle n'a pas de famille en Belgique et, à part sa voisine, ne connaît personne. Durant deux ou trois nuits, elle loge chez sa voisine de Drohiczyn. Le troisième jour, elles vont ensemble rencontrer les futurs patrons de Stasia, un couple de Français. Sa voisine joue le rôle d'interprète. Elle lui répète quels seront ses devoirs dans la maison, explique comment il faut faire certaines choses, comme donner le bain aux enfants et faire les lits. Stasia est engagée. Le jour même, elle déménage chez ses patrons, parce que c'est une « *stalka* » : elle habite dans la maison où elle travaille, avec un jour de libre par semaine, le dimanche. Son patron est fonctionnaire à la Commission et sa femme ne travaille pas. A la maison, il y a quatre enfants. Stasia a sa chambre, sa salle de bain et sa télévision qu'elle regarde sans trop comprendre (il n'y a pas de chaîne en polonais). Elle gagne 500 € par mois. En plus de son salaire, elle loge et mange gratuitement chez ses patrons. Ses dépenses sont limitées au minimum et ses économies envoyées par un chauffeur de camionnette en Pologne pour les enfants.

> *«Dans ma première stalka le patron était gentil, mais il était très peu à la maison. Par contre sa femme, c'était une folle. Tout le temps au téléphone avec ses amies et copines, toujours malade, soit la tête soit autre chose et ses humeurs impossibles à supporter. Deux ou trois fois par semaine, des fêtes à la maison ! Il fallait que je cuisine et prépare tout pour manger, puis laver tout, ranger tout. Je finissais le travail à deux heures du matin, dimanche, donc mon jour de congé. Puis j'essayais de dormir, mais, vers 9 heures, les enfants faisaient déjà du bruit. J'étais tellement fatiguée que je n'avais même pas la force d'aller à l'église. Donc, je me suis dit, non, basta ! Et je les ai quittés».*

Stasia change de travail après 6 mois. Grâce à une femme rencontrée à l'église polonaise, elle trouve une autre « *stalka* ». C'est à Bruxelles, à Woluwé St. Pierre, qu'elle habite maintenant. Dans la famille belge où elle travaille, il n'y a qu'un seul enfant. Le patron est architecte, et la patronne peintre. Après une semaine de travail, Stasia est accusée d'avoir cassé une statuette, souvenir familial, et elle est licenciée. L'accusation était fausse et, selon Stasia, ce n'était qu'un prétexte pour la renvoyer. Elle ne reçoit pas son salaire qui sert de *« compensation pour*

la perte de la statuette ». Elle loge à nouveau chez sa voisine pendant trois semaines sans arriver à trouver un travail. Finalement, elle apprend, en discutant avec d'autres femmes après une messe à l'église polonaise, qu'une famille britannique cherche une femme pour une « stałka ». Le couple a un enfant, une fille, qui est paralysée. Stasia n'a pas sa chambre et doit dormir dans la même chambre que la fille parce qu'il faut que quelqu'un la surveille en permanence. Les journées comptent 12-14 heures de travail. Le salaire est plus élevé que dans son travail précédent. Maintenant Stasia gagne 600 €, mais le travail est trop dur pour elle.

> *«J'étais épuisée physiquement et mentalement. Je n'arrivais pas à dormir parce que la fille hurlait parfois ou parlait en dormant. En plus, elle était assez lourde et c'était pour moi très difficile de la sortir de la baignoire ou de la mettre sur la chaise roulante. C'était un boulot pour un jeune homme et pas pour une femme de plus de 50 ans. Malgré cela je suis restée chez eux pendant 5 mois. La patronne m'a demandé d'y rester le temps qu'elle trouve quelqu'un d'autre, de ne pas la laisser toute seule avec tout le travail. Donc je suis restée six mois. C'est même moi qui lui ai trouvé une remplaçante : une femme de 30 ans, costaude et en plein forme ».*

Stasia quitte ce travail et retourne pour trois mois en Pologne. Durant l'année passée en Belgique Stasia n'a pas été très bien.

> *« C'était très difficile pour moi. C'est la première fois que je quittais la Pologne et la première fois que je me suis retrouvée toute seule, sans mon mari. Cela fait 38 ans que je suis mariée et jamais on s'est séparés pour plus longtemps que quelques jours. Au début, après la première longue séparation, mon foyer, mon mari, m'ont beaucoup manqués. Je ne pouvais pas rentrer en Pologne ni pour Noël ni pour Pâques. Je ne pouvais non plus inviter ni l'un de mes enfants ni mon mari. A stalka on n'a pas le droit de recevoir des visites ».*

Durant les trois mois passés chez elle en Pologne, Stasia discute avec son mari plusieurs fois de son éventuel retour en Belgique. Ils réfléchissent à d'autres possibilités que le départ à l'étranger pour trouver de l'argent. Mais il n'y a pas beaucoup de solutions, parce qu'elle ne trouvera plus de travail en Pologne du fait de son âge avancé et de la situation difficile sur le marché du travail dans sa région d'origine.
En janvier 2004, Stasia repart en Belgique. Elle ne veut plus travailler dans une « stalka ». Elle connaît maintenant quelques personnes à Bruxelles et compte sur leur aide. Pendant près de six mois, elle loge chez sa voisine. La partie du loyer et des charges que Stasia doit payer, elle la règle une fois le travail trouvé, environ un mois et demi après son arrivée en Belgique.

> *« Pour une femme de mon âge il n'est pas facile de trouver un emploi. J'ai un peu mal par ci ou par là. Je n'ai plus de force comme avant. Les femmes jeunes ont plus de possibilités et c'est beaucoup plus facile pour elles. Nous, des retraitées, on doit prendre le travail sans trop faire de caprices ».*

Par une annonce mise dans l'hebdomadaire polonais « Gazetka », Stasia trouve une « stalka dochodzaca » : elle travaille cinq jours par semaine dans une même famille habitant à Genval, mais elle habite ailleurs.

> *«Je suis très contente de ce travail. Mes patrons sont des gens jeunes, ils ont une quarantaine chacun. Il y a deux enfants, mais très gentils. Parfois j'ai l'impression que je suis dans ma famille. Ils ne me font jamais sentir que je suis leur femme de ménage. Ils m'invitent pour manger avec eux, mais je préfère manger dans la cuisine. Cela me gêne*

de ne pas pouvoir parler beaucoup avec eux. Mon français est minable, très limité et ça me dérange. Je n'apprends pas trop vite à mon âge».

Stasia apprécie ce travail non seulement pour le bon accueil et la bonne ambiance dans la maison, mais aussi à cause de la possibilité d'entrer en contact avec la nature.

« Ils ont un grand jardin dernière la maison où je peux travailler quand je veux. Parfois je reste chez eux une heure ou deux pour travailler dans le jardin. Ils ne me payent pas pour ça bien évidement, mais ça me donne tellement de plaisir que tu ne peux même pas imaginer. J'ai mes tomates là-bas et mes fleurs ! Je peux aussi cueillir des cerises et des pommes si je veux ».

Son travail comprend le ménage, le repassage et la préparation des déjeuners et des dîners pour toute la famille.

« Je préfère cuisiner parce que c'est mon métier. Ici, j'ai appris beaucoup de choses. Auparavant je n'ai jamais utilisé tous ces fruits de mer ou certains fruits, comme la mangue. Je ne peux pas dire que j'adore manger tout cela, mais je sais comment il faut tout préparer ».

Elle travaille chez ses patrons depuis cinq mois déjà quand elle décide de déménager. La cohabitation avec sa voisine du village est devenue insupportable.

« Je ne voulais pas regarder comment elle change ma voisine. D'une femme tellement bien elle est devenue une vraie garce. Une femme mariée en Pologne qui trompe son mari et qui ne trouve rien de grave à cela parce qu'elle lui envoie de l'argent, ce n'est pas normal».

Pour ne pas être forcée de mentir au mari de sa voisine qui prenait toujours des nouvelles de sa femme quand Stasia était en Pologne, elle déménage. Son nouveau logement, trouvé par une amie de son amie de l'église, se trouve à Ixelles. La chambre dans un appartement de la commune d'Ixelles est partagée avec deux autres Polonaises et lui coûte 200 € par mois.

« Il est cher cet appartement, mais nous avons chacune sa chambre à elle. Juste un balcon ou une terrasse qui manque pour sécher le linge, sinon on a tout : la cuisine, la salle de bain et les toilettes ».

Dans le prix, le loyer et les charges sont compris. Pour la vie courante, elle dépense entre 200 et 250 € par mois.

« Je n'ai pas de grandes dépenses ici à Bruxelles. A mon âge on n'a pas besoin de grand-chose. Le plus cher, ici, c'est d'acheter des choses pour manger. Mais je m'amène des produits de Pologne, ou mon mari, quand il arrive ici, m'amène du miel, du pain que je peux mettre au congélateur, du jambon, des bonbons et autres choses ».

En tout, ses dépenses mensuelles oscillent entre 400 et 450 €, ce qui constitue moins de la moitié de son salaire. Stasia travaille 37 heures par semaine, 8 heures le lundi, le mercredi et le jeudi (du 8h jusqu'au 16h30), 7 heures le mardi et le vendredi (du 8h jusqu'au 15h30). Elle gagne 7 € de l'heure, ce qui donne un salaire de 1040 €. A cela, s'ajoute parfois quelques heures supplémentaires de garde d'enfants ou de repassage, environ 10 heures par mois. Ses patrons lui paient un abonnement mensuel pour les transports en commun et elle peut manger sur place à midi. Tout ce qu'elle réussit à économiser, à peu près 500 € pas mois, est destiné à

ses trois enfants et leurs familles en Pologne. Sa grande fille, déjà mariée, est institutrice à l'école maternelle où elle gagne 850 zloty (215 €). Son mari est au chômage sans droit aux allocations.

> *« Avec un seul salaire du secteur public (« budżetówka ») ils ont du mal à joindre les deux bouts. En plus, ils ont deux gamins à élever et maintenant, en Pologne, c'est cher si on veut garantir un bon avenir aux enfants ».*

Le fils de Stasia est enseignant et son salaire ne dépasse pas 1200 zloty (300 €) avec des allocations familiales pour l'enfant. Stasia retourne en Pologne trois ou quatre fois par an : pour la Toussaint, Noël, Pâques et en été. Les vacances d'été durent un mois. Elle part au mois d'août parce que ses patrons prennent leurs vacances à ce moment. Les séjours au pays sont pour elles indispensables pour qu'elle puisse *«se ressourcer et après, tenir le coup en Belgique ».* Les retours au pays sont consacrés aux visites chez un coiffeur et des médecins. Stasia fait à ce moment là des analyses, demande des médicaments pour deux ou trois mois, change de lunettes s'il le faut, achète une assurance afin d'être assurée en Belgique durant trois mois. Elle passe son temps à rendre visite à sa famille, notamment ses enfants et petits enfants mais apprécie aussi rester à la maison avec son mari.

> *« Quand je suis rentrée à la maison, la dernière fois, pour Pâques, j'ai remarqué à quel point mon mari a vieilli. Il a beaucoup changé. Il est devenu différent, comme un étranger. Tout le temps je m'occupe des enfants, des petits-enfants et je n'ai pas eu de temps pour mon mari. Il fallait que je change cela parce que mon mari est resté tout seul avec de grands problèmes de santé... Il a besoin de moi. Maintenant quand je pars, je lui consacre beaucoup d'attention et je m'occupe de lui ».*

Ses relations avec son mari sont toujours très bonnes, mais elle pense qu'il a honte que ce soit elle qui gagne la vie pour aider toute la famille :

> *« C'est un drame, je trouve, que ce sont nous, les femmes, qui devons porter sur nos dos le poids lié à l'entretien de la famille. Cela devrait être nos maris. Les hommes, oui, c'est eux qui devraient gagner de l'argent, et non leurs femmes. J'ai l'impression que cela pèse beaucoup à mon mari. Il ne dit rien à ce sujet, mais fier comme il est, il souffre sans doute ».*

Les enfants de Stasia ne viennent jamais à Bruxelles parce qu'ils manquent de temps, d'argent et que leurs obligations en Pologne, notamment le travail et les enfants, ne le leur permettent pas.

Stasia n'aime pas la grande ville. Elle est *« habituée à la vie dans un village où tout le monde se connaît et où on vit proche de la nature ».* En plus, le climat en Belgique augmente ses douleurs rhumatismales. A Bruxelles, elle se sent mal à l'aise. Elle ne sort jamais le soir. Après le travail, elle rentre directement à la maison. Le dimanche, elle va à l'église polonaise et, le samedi, au marché d'Anderlecht avec ses deux amies polonaises. Parfois, elle va faire de petites courses chez Aldi ou Lidl. Elle consacre son temps libre à lire des livres amenés du pays ou empruntés à des amies polonaises et à regarder la télévision polonaise par satellite. Il est toujours difficile pour elle de communiquer parce qu'elle apprend difficilement une langue étrangère et, comme raison, elle cite son âge. Elle connaît très peu de gens ici, mais cela ne lui pèse pas. Elle ne cherche pas à entrer en contact avec des étrangers qu'elle a toujours du mal à

comprendre. Stasia voyage seulement quand son mari est là. Ils sont allés, avec une amie polonaise qui parle français, une fois à la mer, et, une fois, à Brugge. Le seul côté positif qu'elle voit dans la Belgique, c'est l'argent.

> *« Je suis venue ici pour des raisons économiques, bien sûr. A mon âge, on ne quitte pas la maison, la famille, si vraiment on n'en a pas besoin ».*

Stasia ne sait pas combien de temps elle restera en Belgique. Le plus probablement, elle retournera en Pologne en 2007 quand sa fille cadette finira ses études. Sinon, elle pense rester encore un an de plus, le temps que sa fille trouve du travail et commence à vivre à son compte.

> *« Je ne peux pas prolonger sans fin mon séjour ici. Je ne veux pas rentrer en Pologne dans un cercueil et je veux voir mes petits enfants grandir ».*

L'histoire migratoire de Stasia confirme le phénomène observé dans la migration récente polonaise ; c'est-à-dire, les départs à l'étranger des femmes âgées, souvent déjà à la retraite en Pologne. Cette émigration des grand-mères permet à leurs filles, en général mariées et ayant des enfants, de rester en Pologne et de s'occuper de leurs enfants (Siewiera 1995 : 90). Souvent ces filles sont des employées du secteur public où donc elles sont mal rémunérées. C'est le cas de la fille de Stasia, mais également de son fils, enseignant dans une école. En tout, les salaires obtenus par leur mère en Belgique, constitue une aide importante pour trois ménages : celui de Stasia, son mari et leur fille cadette, celui de leur fils et celui de leur fille.

Le phénomène du travail à l'étranger des femmes âgées s'inscrit, selon nous, dans la logique du mythe de Mère Polonaise, dont nous avons parlé au début de cette étude, où les femmes doivent mettre en avant leurs enfants et leur conjoint, même au prix de sacrifier leurs propres rêves, leurs projets et leur vie professionnelle. Cet élément du sacrifice est très visible dans le cas de Stasia non seulement parce qu'elle répète durant l'entretien et lors les discussions informelles *« qu'elle était venue ici pour ses enfants »*, mais notamment dans la souffrance qu'elle vit et dont les signes externes (les pleurs, les photos des proches déposées partout dans sa chambre) bien présents. Cette souffrance psychologique et la solitude, plus présentes que chez autres migrantes interrogées, semblent être dues également au manque de réseau familial et social à Bruxelles, ce qui confirme la fonction protectrice de cette structure sociale.

Toutes les souffrances physiques (travail trop dur pour une femme âgée, maux causés par le rhumatisme et par un âge avancé) semblent être encore renforcées par le phénomène de double aliénation dont nous avons déjà parlé dans l'une des parties précédentes de ce travail. Ce phénomène touche des personnes originaires des campagnes ou des petits villages pour lesquelles à la vie dans un pays étranger s'ajoute encore la vie dans un milieu urbain, avec toutes ses particularités inconnues auparavant, telles que : la pollution, le bruit, le métro, la foule, le manque de contact avec la nature, etc. Ces migrants originaires de milieux ruraux et périphériques qui se trouvent souvent pour la première fois à l'étranger, dans une grande ville et seuls essaient de retourner le plus souvent possible au pays. Comme Stasia, ils retournent en Pologne 3 à 4 fois dans l'année et ils invitent leurs proches à venir chez eux, en Belgique, au moins une fois par an. A part cela, ils souhaitent rester dans le pays étranger le moins longtemps possible et d'économiser un maximum pour ne pas prolonger leur séjour. Pour y arriver, ils économisent sur tout, notamment en se privant des certaines choses (nouveaux

vêtements, meilleure nourriture, sorties en ville) et en emportant le maximum de produits de Pologne (pain, viande, soupes, conserves, charcuteries, médicaments, etc.) pour ne pas payer plus cher en les achetant en Belgique.

Quant à ses occupations professionnelles en Belgique, Stasia a suivie le schéma dominant chez les femmes migrantes polonaise, c'est-à-dire, d'être d'abord embauchée comme femme de ménage interne et puis comme femme de ménage externe ce qui est non seulement plus avantageux financièrement, mais qui permet également d'avoir une vie privée et plus de temps libre. Si l'on considère le fait qu'elle ne parle pas français et son âge, ce changement constitue une sorte de réussite. Quant au type de travail effectué, celui-ci est considéré par la migrante comme dégradant par rapport à son éducation et son métier, mais il est compensé par les salaires obtenus et la possibilité d'aider ses enfants. Par contre, le changement des rôles sociaux au sein de la famille et la prise en charge de trois ménages, semble ne pas être apprécié par Stasia et cela pour au moins deux raisons principales. Premièrement, elle fait partie de la génération où c'était traditionnellement l'homme qui entretenait sa famille. Deuxièmement, toute sa vie elle a gagné moins que son mari et son conjoint et elle ont du mal a accepter que la situation soit inversée. Le mari de la migrante représentait le secteur privé, très peu développé durant l'existence de sa PRL et très peu toléré par le régime communiste, mais le seul où les salaires étaient plus élevés de l'économie nationale. Grâce à son travail, la famille n'était pas touchée par des difficultés financières et ce n'est qu'avec les changements liés au passage vers l'économie du marché qu'elle s'est retrouvée confrontée à ce type de problèmes Si la migrante ressent un déclassement social aujourd'hui, c'est principalement en raison de la situation économique qui était celle de la famille auparavant.

12.2.5 Gosia, ou le retour au pays

Gosia est née en 1972 à Perlejewo, près de Siemiatycze, dans la région de Podlasie. Elles étaient quatre filles dans la famille. Gosia est le deuxième enfant. Sa famille est originaire de Perlejewo, mais ses parents travaillent dans d'autres villes de Pologne. Avant de se marier, sa mère travaille durant quelques mois à Varsovie, puis en Silésie où elle rencontre son futur mari originaire de Podlasie lui aussi. Le père de Gosia repart durant plusieurs années en Silésie, à Katowice, travailler comme électricien dans l'une des mines. Pendant toutes ces années, il partage sa vie entre Perlejewo (Nord-est de la Pologne) et Katowice (Sud-ouest), éloignés de 600 km l'un de l'autre. Quand sa troisième fille naît, il change de travail et est embauché à la laiterie de la ville voisine de Siemiatycze. Il fait les allers-retours tous les jours. Sa femme travaille à Perlejewo où elle est employée à la mairie.

Après l'école primaire, Gosia entreprend des études d'infirmière dans un lycée qu'elle termine en juin 1992. En août de la même année, prend l'autocar pour Bruxelles. Elle a 19 ans et n'est encore jamais allée à l'étranger. Gosia est la première personne de la famille à partir en Belgique. Elle choisit ce pays parce que ses ami(e)s de l'école primaire s'y trouvent.

> *« Je n'ai même pas beaucoup réfléchi. J'avais envie de voir un peu le monde et comme mes amis sont partis quelque temps plus tôt, je me suis dit que je pouvais tenter ma chance moi aussi. A l'époque déjà beaucoup de gens de notre ville et de la région partaient en Belgique et ils se débrouillaient plutôt bien, donc je n'avais pas peur ou je*

ne m'inquiétais pas comment cela pourrait aller. J'étais jeune et je ne voulais pas avoir une vie ennuyeuse chez nous à Drohiczyn».

Gosia arrive à Bruxelles et, pendant les six premiers mois, habite chez des amis qui louent un grand appartement, rue Haute. Elle ne paie ni loyer ni charges tant qu'elle n'aura pas de travail mais remboursera ces frais dès qu'elle aura des revenus. Ils sont cinq dans l'appartement et ils se connaissent tous de Pologne. Gosia ne connaît pas le français et ne fréquente aucun cours. Elle l'apprend toute seule en écoutant la radio, en regardant la télévision et en écoutant les gens dans la rue. Il est difficile pour elle de trouver un premier travail parce qu'elle ne parle pas français et connaît très peu Bruxelles. Mais, après deux semaines de recherche, elle trouve un emploi grâce à ses connaissances polonaises. Ce sont des heures de ménage dans une famille belge habitant Uccle. Deux mois plus tard, elle achète dix heures de ménage pour 1000 francs belges l'heure à son amie qui en avait trop : *« Elle m'a fait payer parce qu'elle-même a acheté ce travail. Mais si c'est une vente honnête je n'ai rien contre. Le travail est un article comme les autres».*

Ce travail qu'elle a acheté, Gosia le garde pendant trois ans. Deux mois après son arrivée, elle commence aussi un travail de fille au pair. Cette occupation n'est pas bien payée, elle gagne 200 francs belges de l'heure et, pour cette raison, elle abandonne ce travail après trois mois. Gosia demande de l'aide à la paroisse polonaise de Schaerbeek et, deux semaines plus tard, elle reçoit du travail pour un jour complet, soit 8 heures de travail. C'est une famille polonaise de l'ancienne émigration, celle d'après guerre, qui l'embauche. Grâce à ses amis polonais, Gosia arrive aussi à trouver du travail pour le reste de la semaine, du lundi au samedi. Elle travaille entre 40 et 45 heures par semaine. Pour une heure de ménage, elle gagne 250 francs belges (6,25 €). Le travail effectué ne lui dérange pas parce que toutes ses amies font la même chose. En plus, elle gagne bien et, pour la première fois de sa vie, est indépendante financièrement.

« Je me sentais vraiment adulte. Je n'étais plus obligée de demander à mes parents un peu de sous pour m'acheter quelque chose ! Et mieux encore, je n'étais même pas obligée de leur dire ce que je veux m'acheter ou sur quoi je vais dépenser de l'argent. Et, à vrai dire, je gagnais plus qu'eux ! ».

La vie adulte commencée à Bruxelles signifie aussi pour Gosia la liberté de vivre à sa manière: elle peut sortir le soir pour aller prendre un verre, aller danser et rentrer très tard sans être obligée de rendre des comptes à ses parents : où et avec qui elle se trouvait. C'est un aspect de l'émigration qui lui plaît beaucoup.

« Restée en Pologne, je ne pourrais jamais vivre comme je le faisais à Bruxelles, et cela toute de suite après la fin de l'école. Si je travaillais comme infirmière, je ne pourrais jamais louer un appartement avec un salaire si minable que celui d'une infirmière en Pologne. Je ne pourrais pas voyager, m'habiller dans des magasins de marque ou sortir chaque fois quand j'aurais envie ».

Avec le temps, Gosia découvre Bruxelles et s'habitue à la vie en Belgique. Le pays ne lui manque pas trop parce qu'elle n'a pas l'impression de vivre à l'étranger.

« Nous, les gens de Podlasie, on se sent vraiment bien à Bruxelles. Il n'y a que des gens qu'on connaît ou presque... Moi, par exemple, j'habitais dans un immeuble où il y avait

4, non, 5 étages avec le rez-de-chaussée. Sur chaque étage habitaient des Polonais. En plus, j'avais un décodeur pour la télévision satellite, je regardais la télévision polonaise, j'écoutais la radio polonaise, comme en Pologne. Le dimanche, on allait au parc ou à la mer, et toujours avec des amis polonais. On parlait polonais et, en plus, on se connaissait presque tous encore de Drohiczyn, de Siemiatycze ou juste de vue parce que nous nous croisions dans un bus».

Deux ans après le départ de Gosia, en 1994, l'une de ses sœurs, Beata, la troisième des enfants, arrive à Bruxelles pour y trouver un emploi et *« gagner de l'argent pour un appartement à elle »*. Beata vient de finir l'école secondaire et elle passe son baccalauréat. Mais elle a échoué à ses examens d'entrée à l'université. Pour ne pas rester un an sans rien faire, elle part en Belgique. Les deux sœurs habitent ensemble, toujours dans le même appartement, rue Haute. Maintenant ils sont six dans l'appartement, mais ils s'entendent bien. Les deux sœurs occupent une chambre, dans une autre il y a un couple et dans une autre, deux cousines. Gosia aide sa sœur à trouver du travail grâce à ses patrons et leurs amis communs. Beata fait aussi le ménage et, les soirs, elle garde des enfants. Quelques mois après son arrivée à Bruxelles, Beata rencontre dans une boîte polonaise de Saint-Gilles, un Polonais de la région de Podlasie. Après un an passé en Belgique, Beata décide de prolonger son séjour pour une nouvelle année académique, en se promettant de passer des examens pour l'université l'année suivante.

Tant Gosia que sa sœur ne rentrent en Pologne qu'une fois par an, pour Noël. Elles passent le réveillon de l'année 1995 en Podlasie à une fête organisée par des amis. C'est là que Gosia rencontre Zbyszek originaire de Bielsk Podlaski. En 1996, elle rentre en Pologne pour Pâques et pour rencontrer son amoureux qui travaille dans une société fabriquant des fenêtres. Elle y retourne encore une fois pour passer avec lui les vacances à l'issue desquelles ils décident de se marier à Noël de la même année. Gosia retourne en Belgique et elle commence à chercher un emploi pour son futur mari. Zbyszek est mécontent de son emploi actuel et, après leur mariage, il accepte la proposition de Gosia de venir en Belgique. Avant Noël 1996, les deux sœurs quittent l'appartement où elles habitaient jusqu'alors, et chacune trouve un nouveau logement. Beata vit avec son fiancé au centre de la ville, près de la rue du Midi. Gosia loue, pour elle et Zbyszek, un studio près du métro Porte de Hal dans le quartier de Saint-Gilles. Après le mariage en Pologne, les jeunes mariés partent pour Bruxelles en janvier 1997. Zbyszek travaille avec le fiancé de Beata dans la rénovation de bâtiments. Au début, il ne comprend rien en français mais, avec le temps et l'aide de Gosia, il commence à connaître les mots les plus indispensables et à comprendre un peu le langage parlé. La même année, Gosia attend un enfant et veut rentrer en Pologne pour accoucher. Cela lui semble plus raisonnable vu l'irrégularité de leur situation en Belgique. Sa sœur cadette, Edyta, qui veut suivre le chemin de ses deux sœurs et partir pour Bruxelles reprend ses heures de travail.

Gosia rentre à Perlejewo. Elle s'inscrit au chômage pour bénéficier d'une mutuelle ce qui lui permettra d'accoucher gratuitement. Elle attend son enfant. Zbyszek continue à travailler en Belgique mais rentre en Pologne durant trois mois, pour être avec Gosia avant l'accouchement et juste après. En Pologne, ils habitent chez les parents de Gosia parce que, dans la maison, il n'y que ses parents. Leur fille aînée est mariée et habite avec son mari chez ses beaux-parents et les deux autres sœurs sont en Belgique. Zbyszek repart en Belgique pour reprendre son

travail dans la rénovation, mais il retourne en Pologne tous les deux mois. Gosia reste à la maison avec son enfant pendant un an. Durant son séjour dans le village natal, elle s'occupe du bébé mais aussi cherche un terrain à acheter près de Bielsk Podlaski où ils puissent construire une maison. Après quelques mois de recherche, ils arrivent à acheter un terrain qui leur convient parfaitement. Au printemps 1998, son mari revient en Pologne et ils commencent la construction de leur maison. Gosia ne travaille pas, mais son mari trouve un emploi comme gardien dans un supermarché ce qui leur permet d'avoir une mutuelle familiale et un petit revenu. En automne 1999, la construction de leur maison est achevée : la maison est fermée et couverte mais il leur faut encore aménager l'intérieur. Ils décident de repartir travailler en Belgique juste après Noël. Finalement, Zbyszek part le premier en janvier 2000. Il travaille à nouveau avec le fiancé de sa belle-sœur Beata. Deux mois plus tard, Gosia rejoint sont mari avec leur enfant qui a déjà presque trois ans. Sa soeur Edyta travaille toujours chez trois des quatre anciens patrons de Gosia. A l'arrivée de Gosia, sa sœur lui « *rend sa place* » dans l'une des maisons et garde les deux autres, avec l'accord de Gosia, pour ne pas rester sans travail. Toutes les deux cherchent des heures supplémentaires, mais pour Gosia c'est plus difficile : elle a perdu le contact avec ses anciens patrons durant son séjour en Pologne et, elle doit organiser son travail en fonction de la garde de son enfant. Ses sœurs l'aident à garder son fils, surtout Beata, qui est enceinte et travaille un peu moins qu'auparavant. Gosia la remplace d'ailleurs pour quelques heures de ménage, consciente que c'est « *un travail prêté* ». Pendant les deux mois de vacances, elle remplace ses sœurs dans quelques « *maisons* » quand elles partent en Pologne : une, en juillet et l'autre, en août. Quand personne de la famille ne peut garder son fils, elle embauche une jeune fille au pair venue à Bruxelles pour les vacances. C'est une cousine lointaine de l'une des amies de Gosia, originaire de Podlasie elle aussi. La fille au pair est payée 150 francs belges par heure de travail.
En septembre 2000, Zbyszek et Gosia inscrivent leur fils à l'école maternelle sans aucune difficulté malgré leur séjour irrégulier en Belgique.

> *« Ils m'ont demandé l'adresse donc j'ai donné l'adresse de ma sœur qui était en train de faire des papiers. Et, pour le numéro de téléphone j'ai donné mon GSM et c'était bon. L'une de mes copines m'a conseillé cette école en disant qu'ils étaient très cools là-bas et qu'ils ne posaient pas beaucoup de questions. C'était une école à Ixelles. J'en étais très contente. En Belgique, les écoles sont ouvertes plus longtemps qu'ici, en Pologne. L'enfant peut rester à l'école entre 7h30 et 18h30. C'est pratique pour les parents qui travaillent beaucoup, comme moi et mon mari ».*

La possibilité d'inscrire l'enfant à l'école aide Gosia à chercher de nouvelles heures de travail parce que ses sœurs sont de retour et qu'elle ne peut donc plus les remplacer. Ses patrons et ses sœurs l'aident à trouver des heures supplémentaires durant la semaine.

> *« Je ne travaillais plus le samedi pour pouvoir être avec mon fils et pour s'occuper un peu de notre foyer. En semaine, j'avais aussi moins d'heures qu'auparavant quand j'étais célibataire. Je voulais aller chercher mon garçon à l'école parce que mon mari l'amenait le matin et puis cuisiner un peu, faire des courses, la lessive et autres choses qu'il faut faire à la maison ».*

Elle travaille dans la famille d'un professeur belge, chez un Parlementaire Européen et un journaliste de la RTBF. Maintenant elle gagne plus par heure que durant son premier séjour : 7 ou 8 € de l'heure. Les heures les moins bien payées (6,25 €) sont celles qu'elle preste pour la

famille où elle a travaillé il y a quelques années. Elle n'a pas demandé d'augmentation parce qu'elle aime bien ses patrons et parce qu'ils ont embauché sa sœur durant quelques années. Le salaire mensuel de Gosia est de 1100 € à peu près quand son fils n'est pas malade. S'il n'est pas capable d'aller à l'école, elle reste avec lui à la maison et ne va pas travailler. Elle se fait remplacer par l'une de ses sœurs ou par une amie. Son mari travaille entre 50 et 60 heures par semaine. Le temps de travail dépend du chantier et des délais impartis pour le terminer. Il travaille toujours avec le fiancé de sa belle-sœur. Le travail ne manque pas parce que le fiancé a obtenu son permis de séjour en Belgique suite à l'action de régularisation de l'année 2000 et il a ouvert sa propre entreprise. Zbyszek travaille toujours de manière illégale. Ses revenus varient entre 1400 et 1800 € par mois.

Gosia et Zbyszek ne rentrent plus en Pologne pour Noël parce qu'ils trouvent qu'avec un enfant, il vaut mieux ne pas entreprendre un voyage de 2000 km. Ils rentrent pour quelques semaines en été passer les vacances chez eux. C'est aussi l'occasion de voir comment les travaux dans leur future maison progressent et pour décider de ce qu'il faudra faire par la suite. Pendant leur absence, c'est père de Zbyszek qui s'en occupe. Il est déjà à la retraite et peut suivre le chantier pendant son temps libre.

Durant trois ans, la vie de Gosia et Zbyszek ne change pas beaucoup. Ils travaillent, leur enfant va à l'école. Le dimanche ils partent avec la famille ou les amis polonais à la mer, dans un parc ou une forêt près de Bruxelles. Les contacts avec la famille en Pologne sont entretenus par téléphone ou par mails. Au bout de quatre ans, leurs économies semblent être suffisantes pour meubler la maison et pour commencer à revivre au pays.

> *« Je ne regrette pas ces années passées en Belgique. Travaillant en Pologne, je n'aurais jamais gagné autant que là-bas. J'ai pu visiter Paris, Amsterdam, Luxembourg et toute la Belgique ce qui n'aurait jamais été possible si j'habitais en Pologne. J'ai vécu dans une grande ville et j'en ai bien profité, mais après quelques années, j'avais envie de rentrer chez moi ».*

Gosia veut aussi faire des études *« pour ne pas passer toute la vie avec la serpillière dans la main »* et pour être capable d'aider son enfant à l'école ce qui n'était pas possible en Belgique à cause de sa méconnaissance des langues étrangères. En août 2004, Gosia rentre en Pologne avec son mari et son enfant. Elle habite dans leur maison à Podlasie. En automne de la même année, elle commence des études de commerce international. Elle ne travaille pas. Son mari ouvre un garage spécialisé dans l'achat et la vente de voitures importées de Belgique. Il gagne bien sa vie et ne pense plus repartir en Belgique pour y vivre. Il part à Bruxelles chercher des voitures, mais n'y travaille plus. Gosia envisage sa vie en Pologne, qui est pour elle le pays des grandes opportunités. Elle pense qu'avec l'entrée de la Pologne dans l'Union, le niveau de vie dans ce pays s'améliorera petit à petit et qu'il y aura plus de possibilités pour les jeunes et pour son enfant.

La vie à Bruxelles lui plaisait beaucoup, notamment parce que c'est une grande ville qui regorge d'endroits intéressants. Le choix des choses à voir et à faire est immense. Cette ambiance bruxelloise, ses magasins, cafés et cinémas lui manquent. C'est pour cette raison qu'elle veut revenir en Belgique pendant les vacances.

« A vrai dire, cette ambiance bruxelloise me manque un peu. Surtout des cafés et des cinémas. Ici, il n'y a plus de cinéma, ni à Siemiatycze ni à Drohiczyn ni à Perlejewo. Et ces deux ou trois cafés qui sont à Siemiatycze, sont infréquentables ».

En avril 2005, elle a déjà des projets pour ses vacances : un mois de travail à Bruxelles. Durant le mois d'août, elle remplacera l'une des ses sœurs qui rentre en Pologne pour les vacances.

« L'argent ne me manque pas maintenant. On a déjà tout qu'il nous faut. Je vais à Bruxelles plus pour respirer cet air de grande ville que pour gagner de l'argent. Je veux aussi voir ma famille, mes sœurs, mes amis et faire des magasins ».

L'argent gagné pendant les vacances en faisant le ménage à la place de sa sœur, Gosia le dépensera pour des vêtements pour elle, son mari, son enfant ainsi qu'en sorties avec des amis. Elle pense qu'elle retournera de temps en temps en Belgique parce qu'elle y a passé toute sa jeunesse et elle en a gardé de bons souvenirs. Ses sœurs habitent toujours à Bruxelles et, pour cette raison, il est possible qu'elle passe de temps en temps leur rendre visite ou remplacer l'une d'elles au travail.

« Je ne peux pas dire que mon retour en Pologne est définitif. Maintenant j'habite ici mais qui sait si, dans quelques années, on ne changera pas d'avis et on ne retournera pas en Belgique ? J'irai sans doute encore là-bas pour faire un petit coucou à mes proches, pour faire un petit job d'été ou peut-être pour inscrire mon garçon à l'université à Bruxelles ? Qui sait... Maintenant c'est l'Europe et tout est possible ».

Le premier aspect caractéristique de la trajectoire migratoire de Gosia qui demande à être analysé concerne le retour au pays d'origine. Sur son exemple nous voyons que le retour n'est pas forcement considéré par le migrant comme définitif. Malgré l'installation ayant des attributs d'un retour « pour toujours » : la construction d'une maison, l'ouverture d'une société, etc., le migrant peut envisager la ré-émigration dans le même pays où il vivait auparavant pendant plusieurs années. Il peut également faire des projets d'une ré-émigration temporaire, par exemple pour remplacer l'un des membres du réseau migratoire familial travaillant toujours dans le pays d'immigration. Dans ce cas, une occupation professionnelle à l'étranger peut être perçu comme travail d'appoint permettant non seulement gagner d'argent supplémentaire, mais avant tout, comme occasion de revoir des amis et des endroits préférés dans la ville où le migrant a passé une partie de sa vie. Cette ré-émigration occasionnelle est d'autant plus envisageable qu'elle peut être réalisée dans le cadre du réseau migratoire existant et facilitant une éventuelle réinsertion au marché de l'emploi dans le pays d'immigration. Dans le cadre du réseau familial le logement peut être également offert au migrant souhaitant d'y revenir.

Également, comme c'était le cas de Gosia, une expérience de long retour temporaire au pays d'origine (naissance de l'enfant) et une ré-émigration dans le même pays et même ville, ont été déjà vécus. Nous pouvons supposer que les migrants transnationaux, au cours de leur expérience migratoire, acquirent une certaine facilité de la réadaptation aussi bien au pays natal que celui de leur choix migratoire. Dans ce contexte, la constatation de Miriana Morokvasic nous semble très pertinente : « Nous savons que *l'émigration* n'est qu'une des réponses possibles de la population aux déséquilibres économiques, politiques ou démographiques. Ce

n'est pas la réponse choisie par tous, et, lorsqu'elle est choisie, elle n'aboutit pas forcément à l'émigration définitive » (Morokvasic 1996: 120).

Un autre élément qui suscite d'être analyser c'est la question du départ à l'étranger des jeunes sortant des écoles et sans expérience professionnelle sur le marché national de l'emploi. Ces migrants quittent le pays avant tout à cause du chômage élevé, mais aussi ils essaient d'échapper à la monotonie de la vie aux périphéries. Guidés par la curiosité et l'envie de voire le monde, ils découvrent dans le milieu urbain la liberté et le confort de la vie quotidienne inconnu dans leur lieu d'origine. Poux eux, le travail dur ou peu intéressant est récompensé par une riche vie socioculturelle dans une métropole européenne.

Un autre aspect caractéristique de cette migration concerne la question du travail. Des nombreuses migrantes de la région de Podlasie entrelardent des périodes d'une grande activité économique dans le pays d'immigration de périodes de non activité professionnelle au pays d'origine au moment du retour. Cela concerne aussi bien de retours « temporaires » de quelques semaines ou quelques mois qui constituent des spécifiques « pauses carrière » de la migrante, qu'un retour en vue d'installation au lieu d'origine, comme c'était le cas de Gosia.

Le récit de vie de Gosia montre que la migration a amené la migrante et son conjoint à un niveau plus supérieur de l'échelle sociale que celui possédé avant le départ. Pour eux, comme pour la majorité des migrants de petits villages périphériques, la migration était le seul moyen de changer leur statut social ou autrement dit, « la migration a permis une mobilité sociale inespérée autrement » (Potot 2003 :229). Dans la région de Podlasie où la majorité des migrants représentent la classe sociale de « paysans-ouvriers », de paysans ou d'ouvriers, l'avancement social concerne le plus souvent le passage vers la classe moyenne de propriétaires des « small business ». Beaucoup plus rares sont des cas de changement de classe sociale par la scolarisation.

Ce changement de statut social au pays d'origine se manifeste d'un côté par l'ouverture de sa propre société, mais aussi par la possession des bien matériaux – symboles du prestige et de la réussite matérielle : une maison, un appartement, une nouvelle voiture, des vêtements de marque etc. Nous supposons que cela peut être aussi l'une des raisons de retour au pays, surtout de ceux des migrants pour lesquels l'appréciation sociale compte beaucoup et qui ne supportent plus de vie avec un statut de migrant, toujours inférieur de celui de natif, même malgré la possession d'un séjour et d'un emploi légal. Une exemplification de ce changement constitue le cas du mari de Gosia. En Belgique il était *« Polonais au noir »*, maintenant il est *« partenaire dans les affaires »*.

12.3 Conclusion

La première question qui surgit de notre analyse concerne l'importance des migrations féminines dans le monde contemporain, notamment dans le contexte de leur croissante présence par rapport au passé. « L'intensification des flux migratoires s'accompagne d'une diversification des caractéristiques des migrants. L'immigration se décline dorénavant beaucoup moins au masculin » (Rea, Tripier 2003) et beaucoup plus au féminin. Actuellement, « au moins la moitié, et parfois plus, des migrants sont des femmes, dont la plupart voyage sans partenaire masculin » (Zaidman, Bachelet 2003 : 9). Leur participation aux mouvements migratoires internationaux augmente suite à la demande des pays occidentaux concernant des

travailleuses domestiques d'un coté, et à des difficultés économiques dans leurs pays d'origine de l'autre. Comme le dit Lesselier : « (...) les femmes migrantes aujourd'hui sont tout particulièrement confrontées à la contradiction entre mondialisation économique et culturelle, bouleversements et crises dans les pays d'origine d'une part, et fermeture des frontières des pays d'accueil d'autre part. En effet les migrations et les exils sont davantage féminisés que par le passé, les parcours diversifiés, et les déplacements plus autonomes » (Lesselier 2003 :45). Dans la même direction vont les propos de Green (2002) qui constate que la place des femmes dans les migrations contemporaines ne peut pas être considérée comme secondaire et leur rôle réduite au celui de l'épouse suivant son conjoint et une mère s'occupant de ses enfants. Les résultats de notre recherche confirme cette constatation et montrent qu'aujourd'hui ce sont souvent les femmes qui répondent aux problèmes auxquels leurs familles se retrouvent confrontées : le chômage, la misère, le manque de perspectifs pour l'avenir des leurs enfants. Les mères de famille, parfois même les femmes au foyer qui n'ont jamais travaillé auparavant, les grands-mères, les filles et les belles-filles, partent à la recherche d'un monde meilleur, d'un n'importe quel travail grâce auquel elles seront capables d'assouvir les besoins de leur famille restée au pays. Sakia Sassen (2000) parle de « féminisation des stratégies de survie » dans le monde actuel comme la tendance observée dans la société globale, notamment dans des ménages des pays de Sud, où la vie de famille dépend de plus en plus des femmes qui en font partie mais qui sont parties travailler ailleurs. La même tendance est observée dans le cas des migrations de l'Est de l'Europe où les femmes partent travailler dans les pays occidentaux afin de pouvoir assurer la vie de leurs familles. Dans ce cas, l'élément principal d'études constitue le ménage ('household') de migrant (Caces *et al.* 1985) et non le migrant en tant qu'un acteur individuel de la migration. Cette approche permet de non seulement lier les niveaux macro et micro d'analyse, mais aussi, elle montre les rapports sociaux existant au sein de la famille et de la société, notamment les rapports de pouvoir et de genre. « Dans cette perspective l'objet 'migration' est vu comme un processus genré multidimensionnel qu'il faut situer dans des contextes sociaux, économiques, politiques qui sont à appréhender à leur tour dans leurs implications de genre » (Scrinzi 2003 : 140). Ce sont alors les femmes qui jouent les rôles dominants aussi bien sur le front professionnel que familial.

La migration perçue comme processus familial montre que la famille reste au cœur de la décision de départ entreprise par la migrante et qu'elle est organisée en fonction de la vie de famille : la garde des enfants, retours répétés à la maison, etc. Le mouvement migratoire est également soutenu par les membres du réseau familial, aussi bien au pays d'origine que celui de destination, ce qui facilite à son tour le départ et la vie du migrant et de sa famille. L'importance du réseau familial augmente dans le cas de la migration féminine parce que la femme migrante est obligée d'organiser la garde d'enfants par des proches, l'entretien de la maison par une aide ménagère etc. Si c'est l'homme qui part, des problèmes pareils ne se posent pas : l'épouse reste à la maison et s'occupe du foyer. En ce qui concerne les raisons qui se trouvent à l'origine des retours, ce sont également, comme dans le cas de départs, les motifs familiaux qui semblent être les plus fréquents.

L'une des conséquences de la migration féminine est l'apparition « des foyers sans femme » constituant un nouveau modèle de la vie familiale. Dans ce type des foyers, les

obligations et les tâches ménagères typiquement féminines sont reprises par les hommes, de manière temporaire ou stable, soit elles sont succédées à la fille aînée du couple. La fragmentation de la vie de couple est également observée et cela même durant plusieurs années. Les départs migratoires des femmes semblent d'avoir plus d'impact sur le ménage que l'émigration des hommes, jusqu'à la réorganisation de la vie familiale et le repositionnement des individus au sein de la famille. Les récits de vie des migrantes polonaises confirment que dans le monde d'aujourd'hui il y a des familles qui vivent de façon transnational et, qu'en plus, pour certaines d'entre elles, ce mode d'organisation et de fonctionnement est devenu au fil du temps la norme dominante (Sorenson, Olwig 2001).

Le matériel empirique analysé dans ce chapitre nous confirme aussi l'existence d'une maternité transnationale qui englobe des formes de la vie familiale dispersée géographiquement. Cette forme d'existence de la famille entre les deux pays, prend de l'importance avec l'accroissement du mouvement migratoire des femmes. Nous avons vu dans le cas présentés que le statut précaire de leur emploi, les mauvaises conditions de vie et le manque de ressources financières, surtout au début de l'immigration, obligent plusieurs migrantes à laisser leurs enfants au pays d'origine. Les migrantes actuelles, non seulement assument leur rôle de « mère à distance » (Hondagneu-Sotelo, Avila 1997 ; Hondagneu-Sotelo 2003), mais aussi supportent financièrement les enfants restés au pays, et parfois même le conjoint sans emploi ou sans revenus. Cette forme de la vie familiale a été observée dans le cas des femmes originaires de Philippines (Parrenas 2001 et 2003), de Caraïbes (Soto 1987 ; Olwig 1999 ; Guarnizo 1997) et d'Amérique du Sud (Hondagneu-Sotelo, Avila 1997 ; Hondagneu-Sotelo 2003).

Un autre élément surgissant de notre analyse c'est la grande facilité d'adaptation aux conditions de vie et de travail aussi bien dans le pays d'immigration que celui d'origine possédée par ces femmes circulant dans l'espace migratoire européen. Les racines de ce phénomène se trouvent dans le passé et notamment dans les mouvements migratoires intérieurs de l'époque du communisme quand des paysans originaires de régions périphériques, partaient en ville pour y travailler pendant la semaine. Durant des décennies ils se sont habitués aux fréquents déplacements, à la vie dans des conditions précaires et à partager sa vie entre la ville et la campagne. Des paysans-ouvriers d'autrefois et les migrants transnationaux d'aujourd'hui représentent majoritairement la même classe sociale que celle à laquelle appartiennent des immigrés polonais séjournant à Bruxelles, avec une seule, mais majeure, différence : ce ne sont plus des hommes mais des femmes qui circulent entre leur village natal et l'agglomération urbaine. Mais toujours encore, le travail en ville reste pour des représentants de ce milieu le seul moyen d'avancement social. Cela concerne notamment tous ceux qui viennent de terrains situés au Nord-est de la Pologne où n'importe quel type de changements n'arrive qu'avec un retard et très lentement. Pour décrire cette partie de la Pologne, Pawel Kaczmarczyk, propose d'utiliser la théorie 'de la longue durée' des phénomènes à caractère structurel, des modèles de valeurs et de types d'attitudes sociaux (Kaczmarczyk 2000 : 5).

En analysant le mouvement migratoire actuel, sur l'exemple des migrations polonaises en Belgique, on devrait se poser la question sur la pertinence d'une approche considérant la migration comme un déplacement d'un point A vers le point B et avec un éventuel retour au

point A. Il nous semble plus adéquat à la réalité d'aujourd'hui de percevoir la migration comme un déplacement des individus, avec un retour qui n'est plus définitif parce qu'à chaque moment il peut se transformer en une nouvelle migration. Sur le cas de notre étude, nous voyons qu'il ne pas possible de définir le retour uniquement dans la catégorie d'une installation définitive et en absence d'une migration ultérieure. Pourtant, la migration de retour est souvent liée dans la littérature à un « retour définitif » (Beauchemin, Schoumaker, Henry 2007). Mais la complexité du mouvement migratoire d'aujourd'hui permet l'existence d'un retour qui peut être aussi bien permanent que temporaire. La vie des migrants devient dans les réalités d'aujourd'hui, selon nous, de plus en plus fragmentaire, passée dans des contextes socioculturels différents et dans des pays différents. Elle reflète la réalité postmoderne décrite notamment par Zygmunt Bauman (1994). Les déplacements du migrant peuvent devenir plus courts mais répétitifs ce qui lui aidera de garder le contacte avec les enfants et le conjoint. Ils peuvent également prendre forme d'une migration d'appoint, occasionnelle ou de remplacement, effectuée une ou deux fois dans l'année durant le congé ou les vacances. Cette circulation transnationale ainsi que les migrations saisonnières nous semblent être des formes de mouvements internationaux répandus chez les femmes notamment grâce à cette facilité de rester plus présent dans le ménage qu'elles peuvent offrir à la migrante. La vie conjugale est en quelque sorte protégée de la dissolution ainsi que les enfants mieux gardées si la femme reste plus longtemps ou retourne plus souvent à la maison. Des possibilités de travailler officiellement comme travailleur saisonnier avec une sécurité sociale et les cotisations sociales pour la retraite que nous voyons de se développer dans l'UE pour les ressortissants polonais, peut, selon nous, privilégier ce type de migration dans l'avenir, notamment pour les femmes dont le foyer se trouve toujours en Pologne.

Les récits de vie présentés ci-dessus montrent très clairement que le projet migratoire possédé par le migrant au moment du départ évolue au cours de la durée de la migration. De différents facteurs économiques, juridiques, sociaux et personnels possèdent un impact fondamental sur le projet migratoire de l'individu et influencent sa décision quant au retour au pays, la circulation transnationale ou l'installation définitive dans le pays d'accueil. De ce point de vue, en adoptant une approche en termes de carrière migratoire qui intègre (Martiniello, Rea 2011) aussi le hasard et le changement de perspective qu'occasionne le projet migratoire lui-même, il est aussi possible de comprendre les bifurcations dans les histoires de migrants.

CONCLUSIONS GENERALES

Afin de pouvoir conclure notre analyse, il nous semble indispensable de la compléter par un très bref recueil d'éléments clés de notre thèse et ses conclusions majeures constituant le cœur du travail de recherche mené durant plusieurs années dans le milieu polonais de Bruxelles.

Premièrement, il paraît important de souligner que le récent afflux des personnes d'origine polonaise en Belgique, qui constitue le sujet de notre étude, s'inscrit dans un courant migratoire beaucoup plus large observé dans plusieurs pays de l'Union européenne après la chute du communisme en Pologne en 1989. L'immigration polonaise en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles, fait partie de cette nouvelle migration européenne provoquée, d'une part, par le vent démocratique soufflant à l'Est du continent - dans les anciens pays du bloc communiste – et ouvrant la possibilité de sortir de chez soi et surtout – comme le remarque très pertinemment Morokvasic (1996) - d'y retourner, ainsi que par des coûts de transformation des systèmes économiques que ce vent a apporté aux populations locales privées d'un jour à l'autre de la sécurité offerte par l'Etat providence et complètement délaissées au cours de la période de majeurs changements par les dirigeants de leurs gouvernements. D'autre part, cette main-d'œuvre étrangère en quête de recherche d'une vie meilleure avait été attirée par les Etats de l'Ouest par l'abolition du régime des visas pour leurs voisins de l'Est et par la possibilité d'accéder aux marchés de l'emploi, même informels, offrant des « salaires de rêves », c'est-à-dire, dépassant plusieurs fois des revenus du pays natal.

Deuxièmement, il faut souligner que notre recherche concerne une population particulière, celle habitant Bruxelles, composée majoritairement de personnes d'origine rurale et de périphéries est de la Pologne, représentant la classe sociale de paysans-ouvriers, la classe héritière de mode de vie et des traditions migratoires de générations antérieures appartenant à ce niveau de l'échelle sociale.

Troisièmement, notre analyse a été conduite pendant une période très particulière pour les Polonais en Belgique, c'est-à-dire, à l'époque de transition de l'irrégularité du séjour et de l'emploi vers les pleins droits civiques donnant l'accès non seulement au séjour sur le territoire belge, illimité dans le temps, et au travail dans tous les secteurs de l'économie locale sans nécessité d'obtention préalable d'un permis de séjour, mais également à la participation dans la vie politique, entre autre, par le droit de vote aux élections communales. Ainsi, en automne 2012 les Polonais pourront pour la première fois voter et se porter candidats à ce scrutin électoral en Belgique.

Quatrièmement, notre thèse est centrée sur deux éléments principaux qui sont les rapports de genre et l'emploi. Ce choix a été dicté par la nécessité d'affiner la multitude des sujets et des aspects liés au phénomène de la récente migration polonaise à Bruxelles, mais avant tout, il a été influencé par la position dominante des femmes immigrées et leur rôle majeur au sien de cette communauté joué depuis le début de ce flux migratoire ainsi que par l'importance du travail dans la vie des étrangers pour lesquels le fait d'avoir un emploi – régulier ou pas – constitue presque une question de vie et de mort, notamment dans le contexte

de manque de toute protection sociale au cas de non activité professionnelle. Nous pouvons alors dire que le choix de sujets dominant notre étude s'est imposé de lui-même par la pertinence et l'importance de ces deux thèmes majeurs en vue d'une présentation la plus détaillée possible et la plus adéquate de la réalité sociale analysée.

Passons maintenant au résumé de l'aspect théorique de notre thèse, deux éléments principaux méritent d'être souligner de façon très particulière. Premièrement, nous avons placé au cœur de notre analyse deux concepts majeurs théoriques, à savoir celui du transnationalisme et celui des réseaux sociaux. Ces deux approches, liées d'ailleurs l'une à l'autre d'une façon indissoluble, forment un duo analytique le plus adéquat à la description et la compréhension du phénomène migratoire constituant l'objet de notre étude.

Grâce au concept théorique du transnationalisme (Basch, Glick Schiller, Blanc-Szanton 1992 ; Portes 1999), nous sommes capables d'expliquer le phénomène d'existence des migrants qui n'étant « ni ici ni là » sont en fait « ici et là » (Portes 1999) et qui – vivant dans deux espaces transnationaux (Portes 1999 ; Vertovec 1999) différents, ainsi que dans des milieux socioculturels différents – arrivent à participer à la vie de famille malgré leur absence physique au foyer, et leur présence presque constante au lieu de travail. Ce phénomène d'une double vie (Chapman, Prothero 1985 ; Pryor 1979) ou d'une « double présence » (Morokvasic 1996) constitue une opposition au concept d'une « double absence » de Sayad (1999), souvent évoqué dans les analyses antérieures de la vie des migrants. D'après nous, le transnationalisme constitue une forme alternative d'adaptation économique des migrants dans les sociétés où ils séjournent, en réponse au manque d'autres opportunités, telles que les possibilités de séjour légal ou d'un emploi régulier. Pour les raisons évoquées, il constituait la solution dite idéale pour les ressortissants polonais séjournant en Belgique durant la période transitoire, pendant laquelle notre recherche a été réalisée, quand leurs droits légaux étaient beaucoup plus restreints par rapport aux autres citoyens européens non Belges. D'après nous, l'activité transnationale peut alors être perçue dans le cas analysé, comme pratique stratégique utilisée par les immigrés en réponse à la précarité de la situation dans laquelle ils se trouvent dans le pays de destination. D'un autre côté, il nous semble que cette forme de migration était également appropriée à la période de transition de la Pologne vers l'économie de marché et vers le système politique démocratique. En fait, pendant plus de 20 ans, les citoyens polonais, notamment ceux les plus touchés par les coûts de la transformation, notamment ceux qui sont partis à l'étranger, espéraient voir la situation économique de leur pays s'améliorer. Vivant à cheval entre les deux pays, grâce aux possibilités offertes par la stratégie migratoire s'inscrivant dans le cadre du transnationalisme, ils attendaient le bon moment pour pouvoir rentrer au pays, mais celui-ci n'est pas – du moins jusqu'à présent – venu. Les économies investies dans la région d'origine, n'ont pas servi à une amélioration signifiante de la situation économique des familles migrantes, parce qu'elles étaient destinées avant tout à la construction ou à l'achat d'immobilier ainsi que pour assouvir les besoins quotidiens des membres de la famille restés au pays, et non pour la création de sociétés et de nouveaux emplois par exemple. Ne voyant pas arriver la fin de la période de transition en Pologne ni la fin des problèmes économiques de leur pays, mais – par contre – pouvant déjà bénéficier de pleins droits en Belgique, les migrants polonais commencent de plus en plus se familiariser avec l'idée de rester à Bruxelles et s'inscrivent de plus en plus massivement, surtout après le mois de mai

2009, dans le modèle d'installation et d'intégration dans le pays d'accueil. Le processus d'intégration peut être alors perçu comme « stratégie de normalisation » de la vie migrante marquée par la double précarité « ici et là-bas » étant la conséquence d'une double période de transition « ici et là-bas » que de nombreux ressortissants polonais ont vécu durant plusieurs années. Ce phénomène social consistant en changement de stratégies migratoires pendant la durée des migrations déjà entamées, confirme la nature émergeante et en constante évolution des mouvements de la population, mais également, il nous renvoie vers l'ancien paradigme que nous avons cru au début plutôt inadéquat à l'analyse du processus migratoire en question, qui est le paradigme d'intégration des migrants.

En plus du concept du transnationalisme déjà mentionné, pour expliquer le phénomène des récentes migrations polonaises en Belgique, nous nous sommes appuyés sur la théorie des réseaux migratoires (Massey 1987) liant de nombreux acteurs sociaux (migrants, ex-migrants, membres de ménages migrants, etc.) dans deux espaces physiques différents (lieu d'origine et lieu d'arrivée) par des liens d'amitié, de voisinage, de parenté (Massey *et al.* 1993 ; Gurack, Caces 1992 ; Boyd 1989), et, comme c'est le cas des Polonais, par des liens familiaux très forts menant à la naissance du phénomène des familles transnationales *[transnational family]* (Levitt 2001), vivant dans deux espaces géographiques séparés, parfois même de plusieurs milliers de kilomètres. L'existence de ces liens, denses et multiples, formant différents réseaux sociaux, dont migratoires, favorisent la mobilité internationale (Portes, Borocz 1989) et explique la persistance de cette dernière dans le temps et l'espace, ainsi que la résistance contre tout le durcissement des politiques d'immigration, contre tout changement économique (Portes 1995 ; Portes, Basch 1985) ou contre les fluctuations du marché de l'emploi.

Mais, malgré de nombreuses opportunités analytiques offertes par ces deux approches, que nous avons crues au début suffisantes pour expliquer le phénomène migratoire en question – le besoin d'un contexte pluri théoriques a surgi à l'issue de notre travail. Nous avons constaté que le cadre théorique le plus adéquat permettant d'analyser la mobilité des Polonais dans toute sa complexité – pendant la période étudiée – ne devait pas être limité à une seule approche théorique, ce qui nous permettait de sortir du modèle unique de la migration qui n'a peut-être jamais existé. Ce cadre devrait inclure un certain nombre de théories existantes, comme celles déjà mentionnées – des réseaux sociaux et du transnationalisme – mais aussi d'autres concepts comme celui des migrations incomplètes (Okolski 2001 b) et des circulations migratoires (...) notamment. C'est uniquement en sortant de ce piège de déterminisme unilinéaire et en ayant recours à cette pluralité d'approches théoriques, que nous sommes capables de fournir une analyse exhaustive du phénomène aussi multidimensionnel que la mobilité internationale de la population rurale entre les périphéries de l'Europe d'un côté, et la ville globale (Massey *et al.* 1993) d'un autre. Le croissement de ces concepts théoriques nous permet d'expliquer des phénomènes sociaux autrement incompréhensibles, comme celui qui était toujours pour nous l'un des plus frappants et intéressants, c'est-à-dire, la possibilité de mener une existence relativement normale, tout en se trouvant dans l'illégalité, l'irrégularité et l'extrême précarité, et cela pendant plusieurs années, comme c'était le cas de nombreux membres de la communauté polonaise de Bruxelles.

Parmi toutes ces approches théoriques, l'analyse approfondie des résultats de recherche empirique nous a permis de constater que le terme le plus approprié pour parler du récent

mouvement des Polonais vers Bruxelles est celui de **mobilité internationale**, contrairement à ce qui a été formulé au début de notre travail où nous nous sommes appuyés sur le concept théorique du transnationalisme et celui des migrations. Comme nous avons pu l'observer sur le cas étudié, ce ne sont pas tous les migrants qui s'inscrivent dans le schéma transnational, englobant des retours fréquents et répétitifs au pays d'origine, ni dans celui de la migration, associée traditionnellement à la notion d'installation définitive, ou au moins d'un séjour de longue durée, dans le pays de destination et d'intégration avec la société d'accueil.

Après avoir présenté un bref résumé des approches théoriques formant le pilier fondamental de notre thèse et avant de conduire nos lecteurs à une courte conclusion des principaux résultats obtenus au cours de notre travail de terrain auprès de la communauté polonaise à Bruxelles, nous allons maintenant nous pencher sur l'aspect empirique de notre étude.

En ce qui concerne le côté empirique, le point fort de notre étude constitue le croisement de deux terrains d'enquête, à savoir, celui de Bruxelles et celui de Podlasie, qui sont en même temps deux pôles de la mobilité internationale analysée. Cette relativement nouvelle perspective de l'ethnographie multi-située (« multi-sited ethnography » Marcus 1995) n'était pas très souvent utilisée jusqu'à présent dans le domaine de la migration. Cette méthodologie de recherche originale nous a permis d'élargir physiquement l'espace d'analyse et de nous rendre compte des étapes successives du processus migratoire avec toutes les spécificités liées à l'endroit donné. Cette méthodologie de croisement de nos terrains d'études nous a permis également de suivre la trajectoire migratoire de femmes migrantes jouant le rôle d'acteurs privilégiés de notre étude, ainsi que de rencontrer les membres de leurs familles restées au pays. Cela était d'autant plus indispensable que faisant du concept du transnationalisme, l'une des approches privilégiés de notre recherche, il a bien fallu connaître mieux les deux espaces entres lesquels la vie des migrants transnationaux se déroulait. C'était aussi un bon moyen de voir de près la région de Podlasie afin de pouvoir mieux comprendre les motivations jouant dans la prise de décision migratoire, de mieux connaître le milieu socioculturel des migrantes et les conditions de vie de leurs familles.

Après la présentation de l'analyse approfondie du matériel empirique recueilli au cours de notre travail de terrain à Bruxelles et en Podlasie, il convient maintenant de revenir à des questions de recherche qui ont été énoncées auparavant, afin de vérifier dans quelle mesure elles ont pu être confirmées – ou rejetées – par les résultats de notre recherche.

La principale question de recherche posée dans le cadre de notre étude concernait les motifs migratoires poussant les ressortissants polonais à quitter leur terre natale et à venir en Belgique. Les résultats obtenus au cours de notre travail de terrain ont confirmé nos suppositions en ce qui concerne la nature des motifs migratoires. Ce sont bien les déterminants économiques qui constituent les raisons principales du récent mouvement migratoire des Polonais vers la Belgique, c'est-à-dire, le flux migratoire qui a commencé à la fin des années 1980 et qui a pris de l'ampleur à partir de 1991 avec la suppression des visas pour les touristes originaires de Pologne. Au pays d'origine, c'est notamment le chômage et les salaires très peu élevés qui motivent des individus à partir à l'étranger à la recherche de meilleurs revenus permettant de leur assurer une vie convenable ainsi qu'à leurs familles. Au pays de destination, ou plus exactement à Bruxelles, c'est la structure d'opportunités existante qui attire cette main-d'œuvre étrangère sur le marché local de l'emploi. Il est possible pour ces travailleurs

étrangers, même pas très qualifiés et même sans connaissance approfondie d'au moins d'une langue officielle de la Belgique, de trouver un emploi, de le garder malgré les différentes fluctuations de la demande et de l'offre sur le marché, et enfin de gagner quelques fois plus qu'au pays d'origine. Cet élément joue un rôle important avant tout dans le cas des femmes migrantes pour lesquelles, même si cela peut paraître étonnant, il est plus facile d'obtenir un emploi à Bruxelles que dans leur lieu d'origine, notamment s'il s'agit des habitantes de la partie Nord-est ou Est de la Pologne où – depuis la transformation économique du pays vers l'économie de marché – la structure d'opportunités pour les employeuses féminines reste très restreinte voire inexistante. En plus, à Bruxelles, les migrantes pouvaient toujours bénéficier d'un emploi plus stable que les hommes, même déjà à l'époque où elles étaient employées de manière irrégulière. L'instauration du système de Titres-Services et le passage vers le travail déclaré a seulement encore renforcé leur position sur le marché de l'emploi et a augmenté le niveau d'attraction du travail en Belgique en offrant tous les privilèges dont bénéficient les employés réguliers et dont elles étaient privées pendant de longues années : congés annuels payés, assurance maladie, congés parentaux, droit aux allocations de chômage, etc. Les hommes polonais, quant à eux, grâce au travail plus périodique et moins stable, pouvaient lier un emploi en Belgique, soit avec une période de non activité professionnelle en Pologne destinée à la construction ou la rénovation d'une maison, soit avec un emploi dans une ferme familiale ou dans une société où ils retournaient après un congé non payé passé en Belgique.

Mais à part des motifs économiques évoqués, les résultats du travail empirique montrent clairement une plus grande complexité des motivations migratoires, notamment en ce qui concerne le choix des lieux où les migrants comptent jeter l'ancre au moins pour quelque temps. Premièrement, il s'agit ici de la présence de la famille ou de connaissances proches facilitant l'entrée sur le marché de l'emploi irrégulier. La récente immigration polonaise en Belgique est une continuation du mouvement massif qui a commencé tout au début des années 1990. Les migrants rencontrés au cours de notre recherche n'étaient pas, dans la majorité des cas, des pionniers de cette migration, mais bien les descendants ou les successeurs des premiers Polonais venus ici il y a plus de deux décennies. Deuxièmement, il s'agit ici d'une force attractive de Bruxelles en tant que métropole urbaine offrant de nombreuses possibilités et un mode de vie attrayant notamment pour les personnes originaires des régions rurales perdues dans les périphéries Est de la Pologne, et parmi elles, des nombreuses femmes et des jeunes gens.

La deuxième de nos questions de recherche a pu également être confirmée par les résultats obtenus au cours de notre travail de terrain. La récente mobilité en provenance de Pologne, et notamment des régions rurales des zones périphériques de Podlasie, constitue la continuation des migrations internationales et du mouvement migratoire intérieur de l'époque du communisme. Elle prend la forme des migrations incomplètes (Okolski 2001b) où les migrants restent fortement enracinés dans leur communauté rurale d'origine aussi bien en ce qui concerne la famille que l'ensemble des normes et valeurs communes, mais la majorité du temps ils passent en ville – lieu de leur activité professionnelle. Les migrants actuels représentent la même catégorie sociale de paysans-ouvriers que ceux de l'époque précédente, ils se caractérisent par les mêmes types de comportement, les mêmes schémas de fonctionnement ainsi que les mêmes profils socioprofessionnels, les plaçant en bas de l'échelle

sociale tant au pays d'origine qu'au pays de destination. Le seul élément, mais néanmoins essentiel, qui a changé est le lieu de leur immigration. Ce n'est plus dans la ville polonaise la plus proche où celle offrant les meilleurs opportunités, mais dans une ville étrangère éloignée de la région natale de centaines de kilomètres.

Notre troisième question, concernant l'existence de la communauté transnationale polonaise à Bruxelles, a aussi été confirmée par l'analyse du matériel empirique. Ayant comme pilier fondamental l'ancienne immigration de Pologne, notamment celles des années post Seconde Guerre Mondiale et de l'époque de Solidarnosc, la récente mobilité des Polonais était possible, malgré le climat défavorable quant à l'immigration de l'Est, et elle a réussi au fil du temps à s'inscrire dans le paysage migratoire de la Belgique de manière stable et bien visible. La création de cette communauté constitue la réponse à des conditions de vie des ressortissants polonais existantes à l'époque, c'est-à-dire, l'irrégularité. C'est cet élément déterminant l'existence des migrants polonais en Belgique durant plus d'une décennie, qui a conditionné la structuration des réseaux sociaux et la formation de la communauté transnationale, une forme de vie sociale résistant à toutes les contraintes légales et politiques.

L'irrégularité du séjour et du travail de la majorité des membres de la communauté polonaise en Belgique – à l'époque de la réalisation de notre recherche – est également lié à un autre aspect de cette nouvelle forme de vie sociale en dehors des frontières du pays natal. Il s'agit ici du niveau d'organisation et de développement de cette structure socio-ethnique qui atteint un tel niveau qu'à part la scolarisation et l'hospitalisation – qui par leur nature et leur caractère très spécifique ne peuvent être déléguées – elle permet d'assouvir presque tous les besoins des migrants polonais. Il s'agit ici notamment du niveau informel de l'emploi, de réseaux de business ethniques riche et diversifié (épiceries, médecins, traducteurs, coiffeurs, minibus, etc.) ainsi que de la presse et des paroisses polonaises. L'organisation et le fonctionnement de ce réseau socioéconomique basé sur l'appartenance ethnique/nationale nous fait penser à la ville de Chicago, constituant depuis plus d'un siècle, l'endroit le plus polonais au monde (en dehors des frontières polonaises bien évidemment), avec une communauté ethnique polonaise non seulement importante du point de vue de sa taille, mais également, de celui de son organisation (Thomas, Znaniecki 1918). Le réseau ethnique de Polonais à Chicago englobe aussi bien de petites entreprises comme les épiceries, les coiffeurs et les salons de beauté, les bureaux d'avocats et des médecins de spécialités différentes, mais aussi les églises et les communautés paroissiales très actives, ainsi que leurs propres médias, comme la radio, la presse écrite et les sites Internet en langue polonaise.

Il est nécessaire de souligner ici que cette structure socio-ethnique polonaise à Bruxelles est née et s'est développée dans un contexte d'irrégularité et d'extrême précarité de la période transitoire appliquée par l'Etat belge aux ressortissants polonais à partir du mois d'avril 1991, lequel a pris fin en mai 2009, avec l'ouverture du marché de l'emploi. Au cours de cette période, cette communauté a réussi à bien se forger, notamment en acquérant un niveau d'autonomie relativement grand, qui – bien évidemment – ne nous permet pas de parler d'autarcie absolue, mais qui justifie d'accorder aux Polonais de Bruxelles, la première place parmi toutes les autres communautés migrantes Est-Européennes vivant sur le territoire belge, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de nombreux réseaux socio-ethniques et ethno-économiques composant cette structure sociale migratoire.

L'analyse des données empiriques nous permet de confirmer ***notre quatrième question de recherche***, selon laquelle, les secteurs d'embauche des travailleurs polonais à Bruxelles sont relativement restreints quant à leur nombre, mais la concentration de ces migrants y est si forte, qu'il est possible de parler de véritables niches ethniques dans deux secteurs : domestique pour les femmes et celui du bâtiment pour les hommes. La présence dominante des travailleurs polonais dans ces branches de l'économie, employés au moment de notre enquête majoritairement de manière irrégulière, témoigne de la pénurie de main-d'œuvre locale touchant ces deux secteurs. Elle constitue également le moyen très répandu de diminuer les coûts liés à l'embauche des travailleurs dans les domaines qui par nature, ne peuvent pas être délocalisés dans des pays disposant de main-d'œuvre disponible et bon marchée (Lutz 2008). Il faut cependant noter deux éléments importants quant au positionnement des travailleurs polonais sur le marché bruxellois de l'emploi. Premièrement, il est nécessaire de souligner que les femmes de cette communauté, employées dans le secteur domestique de manière irrégulière, n'ont pas vécu – après la suppression en mai 2009 de toutes les restrictions quant aux accès des ressortissants polonais à l'emploi en Belgique – de changements majeurs quant à leur domaine d'embauche. Elles occupent toujours la même niche ethnique, mais, depuis 2009, elles travaillent de façon légale et régulière. Deuxièmement, les employés polonais masculins, quant à eux, ont vu l'horizon de leur emploi potentiel s'élargir. A part le secteur du bâtiment, où ils occupent toujours une place importante, ils trouvent du travail également dans l'industrie, par exemple dans des usines agro-alimentaires.

La cinquième question de recherche, qui percevait la récente migration polonaise en Belgique comme majoritairement féminine, se confirme également dans les résultats obtenus au cours de notre recherche empirique. Comme nous l'avions supposé, les causes de cette caractéristique de la récente mobilité des Polonais en Belgique, se trouvent aussi bien dans le pays d'origine que dans celui d'accueil. Du côté polonais, deux facteurs majeurs jouent un rôle décisif quant à la migration des femmes. Il s'agit ici de la situation des Polonaises sur le marché de l'emploi qui est beaucoup moins avantageuse que celle des hommes et qui est marquée par différentes formes de discrimination, ainsi qu'une insuffisance structurelle de l'infrastructure scolaire (notamment liée à la petite enfance) et de la santé, notamment dans des régions périphériques du pays et des zones non urbaines. Du côté belge, ce sont également deux éléments fondamentaux qui attirent les femmes polonaises. Il s'agit de la structure d'opportunités quant à l'emploi et les salaires envisagés ainsi que du degré d'attraction de Bruxelles, perçue – notamment par ces femmes originaires des régions rurales en périphéries de l'Europe – comme une métropole urbaine aux nombreux avantages. Parmi ces avantages se trouvent notamment : l'accès facile aux services de santé de bonne qualité, les structures d'accueil de petite enfance et les endroits de distraction (cafés, discothèques, magasins de vêtements, etc.). Ce sont des éléments importants, parce qu'il ne faut pas oublier que les femmes employées dans la domesticité – comme cela a été démontré aussi dans notre recherche – sont souvent originaires de familles rurales pauvres dont la migration peut être perçue comme un mouvement du milieu rural vers le milieu urbain et constituer un pas de la vie campagnarde vers la vie urbaine, de la vie pré-moderne vers la vie moderne (Lutz 2008).

L'analyse des données empiriques confirme notre dernière question de recherche concernant l'avenir de cette immigration. Les résultats de nos premiers entretiens montrant la

domination prépondérante des projets de retour au pays d'origine, évoqués par nos interlocuteurs dans un premier temps, ont subi des changements fondamentaux. Les entretiens répétés quelque temps après le premier passage sur le terrain, ainsi que les discussions libres avec plusieurs migrants polonais dans des contextes plus informels, font surgir l'envie de s'installer à Bruxelles de manière plus stable voire définitive. Cette tendance à la sédentarisation de la communauté polonaise en Belgique est apparue après l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004 et dans le contexte de la prochaine ouverture totale du marché de l'emploi aux ressortissants polonais. Un élément important qui influence également ce changement de projets est lié à la déception ressentie par de nombreux migrants quant au manque d'amélioration significative de la situation économique dans leur pays d'origine. Le chômage persistant, les salaires toujours beaucoup moins élevés que ceux en Belgique, la flambée des prix et le manque de réformes structurelles dans les secteurs les plus importants, tels que la santé et l'emploi par exemple, freinent les décisions de retour au pays d'origine où les perspectives pour la vie sont généralement, surtout pour la classe sociale dominante parmi les immigrés polonais en Belgique et aussi pour les personnes des régions périphériques, très peu attirantes. Le niveau très faible des opportunités structurelles aux villages et dans les campagnes d'origine, notamment pour les femmes, ainsi que le manque de politiques ou de programmes tant au niveau national que régional n'encouragent pas non plus les migrants à retourner au pays et à invertir leurs biens dans le développement économique de leur terre natale toujours figée dans la stagnation et l'abandon total.

Nous sommes conscients que les données empiriques dont nous disposons ne permettent pas de vérifier toutes nos questions posées dans leur totalité et qu'il restera toujours des questions sans réponse précise et définitive, mais nous sommes persuadés que notre étude apporte des éléments novateurs quant à la connaissance de l'immigration polonaise à Bruxelles. Avant tout, elle aide à mieux comprendre les nouvelles mobilités féminines dans leur diversité, complexité et spécificité. Nous pensons ici notamment au phénomène de « transnational motherhood » (Hondagneau-Sotelo, Avila 1997) que nous trouvons particulièrement intéressant, surtout dans le contexte de la féminisation de la migration suite à la demande croissante de la main-d'œuvre dans la domesticité (Zlotnik 2003 ; Sassen 2003 ; Anthies, Lazaridis 2000 ; Kofman *at al.* 2000 ; Lutz 2008) observée depuis plusieurs années.

La mobilité féminine nous renvoie également vers la question des changements des rapports de genre et la redéfinition des rôles au sein du couple et de la famille. Selon les résultats de notre recherche, il semble qu'il serait un peu prématuré de parler de changements fondamentaux et durables par rapport à la position de la femme au sein du ménage dans des communautés traditionnelles d'origine, ce qui confirmerait les analyses de Kergoat (2005), parlant d'absence de changement des rapports sociaux de sexe dans les couples migrants. Certaines femmes, malgré le fait de devenir le prestataire principal des revenus pour tout le foyer, continuent toujours à assumer seules les tâches traditionnellement perçues comme féminines ce qui mène vers la naissance du phénomène « de double femmes de ménage » dont nous avons parlé auparavant. D'autres, pour soulever le poids des charges pesant sur elles, font appel dès leur retour à la maison à des femmes de la communauté locale pour s'occuper de leur foyer. Elles deviennent ainsi des employeurs des femmes de ménage en Pologne, étant en même temps elles-mêmes des femmes de ménage en Belgique. Sur base du matériel empirique recueilli, nous avons uniquement constaté certains changements, notamment dans des couples

plus jeunes, qui peuvent conduire à l'avenir – ou dans les futures générations – au repositionnement de la place de la femme au sein du ménage et une redéfinition des rôles au sein du couple. Par contre, il est possible de parler d'une certaine émancipation des femmes migrantes originaires des communautés rurales et traditionnelles de la région périphérique, et d'observer qu'elles gagnent davantage d'indépendance grâce à leur migration dans un grand centre urbain comme Bruxelles.

De notre analyse surgit également un autre aspect de cette migration, qui est l'existence des éléments négatifs non mentionnés au cours de la formulation des hypothèses, tels que la dissolution des couples menant vers les séparations ou les divorces, l'éloignement des enfants. Ces conséquences non intentionnelles, pour reprendre les propos de Giddens (1984), fragilisent les femmes migrantes et pèsent de manière négative sur leur perception de la réussite migratoire (matérielle ou professionnelle) et sur le bilan de la vie fait par rapport à la décision concernant le départ à l'étranger généralement après quelques années de vie ailleurs.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la présente étude amène deux innovations dans le champ des recherches sur la mobilité internationale. Sur le plan théorique, nous mettons en avant la nécessité de croisement relativement varié et large de concepts déjà existant dans le domaine des migrations internationales afin d'une part, de percevoir la mobilité actuelle sous un nouvel angle, de manière plus large, et d'autre part de dépasser les limites d'un cadre d'analyse se limitant à une approche théorique. Selon nous, un grand atout de ce travail représente également l'élargissement du terrain d'enquête et la longue durée dans le temps dans laquelle s'est inscrite notre recherche en nous permettant d'observer les différents changements au niveau régional et national, surtout en ce qui concerne la politique d'immigration du pays de destination et la situation économique au pays d'origine. Le fait de suivre certains interviewés pendant quelques années, nous a permis d'observer leur trajectoire migratoire évoluant en fonction des changements économiques et familiaux. Ces deux innovations formant, selon nous, les plus grands atouts de notre recherche, nous ont permis d'obtenir une image de la question étudiée plus proche de la réalité sociale et beaucoup plus détaillée.

Notre étude apporte de nombreux nouveaux éléments dans la connaissance de la récente mobilité migratoire des Polonais, avant tout des femmes et des membres des communautés rurales à Bruxelles. Malgré l'impossibilité de généraliser les résultats de cette étude au niveau de la migration polonaise en général, ils permettent néanmoins de mieux connaitre les habitants polonais de Bruxelles et de développer d'éventuelles comparaisons avec des recherches sur d'autres communautés immigrées de notre époque. Cette étude a permis également de faire entendre pour la première fois les opinions et sentiments des travailleurs polonais séjournant sur le sol belge depuis de nombreuses années, mais ne pouvant pas pendant longtemps s'exprimer dans l'espace publique étant privés d'une existence légale ; et c'est bien cet élément que nous considérons comme le plus grand atout de notre étude et de notre présence sur le terrain pendant plusieurs années.

Bibliographie

Littérature blanche :

- Adam I., N. Ben Mohamed, B. Kagné, M. Martiniello & A. Rea, 2002. *Histoire sans-papiers. Trajectoires des sans papiers en Belgique*, Bruxelles : ed. Vie ouvrière.
- Amin S., 1974. *Modern migration in Western Africa*, London: Oxford University Press.
- Andall J., 2000. *Gender, migration and domestic service. The politics of black women in Italy*, Aldershot: Ashgate.
- Anderson B., 2000. *Doing the dirty work? The global politics of domestic labour*, London and New York: Zed Books.
- Anioł W., 1989. *Geneza i rozwój procesu globalizacji*, Warszawa: COM SNP.
- Anioł W., 1992. *Migracje międzynarodowe a bezpieczeństwo europejskie*, Warszawa: ISP PAN.
- Anthias F. & G. Lazaridis, 2000. *Gender and Migration in Southern Europe: Women on the Move*, New York: Berg.
- Appleyard R.T., 1991. *International Migration: Challenge of Nineties*, International Organisation of Migration, Geneva.
- Baalsrud E.S., 1992. Free and Equal? Female Voices from Central and Eastern Europe?, *Norvegian Equal Status Council*, n° 2.
- Babiński G., 1977. *Lokalna społeczność polonijna w Stanach Zjednoczonych Ameryki w procesie przemian*, Wrocław - Warszawa - Kraków – Gdańsk: PAN Komitet Badania Polonii Zagranicznej.
- Babiński G., 1980. *Wybrane zagadnienia z metodologii socjologicznych badań empirycznych*, Kraków: PWN.
- Bafoil F., 1999. Contrats, négociations et relations informelles dans la gestion locale de l'emploi, In : F. Bafoil (ed.), *Chômage et exclusion en Europe postcommuniste. Allemagne de l'Est, Pologne*, Paris : L'Harmattan : 11-48.
- Bafoil F. & A. Matuchniak-Krasucka, 1999. Marché du travail et chômage en Pologne. La construction des politiques publiques de l'emploi, in : F. Bafoil (ed.), *Chômage et exclusion en Europe postcommuniste. Allemagne de l'Est, Pologne*, Paris: l'Harmattan : 201-290.
- Baldassar L. & C. Baldock, 2000. Linking Migration and Family Studies: Transnational Migrants and the Care of Ageing Parents, in: B. Agozino (ed.), *Theoretical and Methodological Issues in Migration Research. Interdisciplinary, intergenerational and international perspectives*, Singapore, Sydney, Aldershot: Ashgate, Brookfield USA: 61-91.
- Barth F., 1969. *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*, Oslo: Universitetsforlaget.
- Basch L., N. Glik Schiller & C. Blanc-Szanton, 1992. Towards a transnationalization of migration : race, class, ethnicity and nationalism reconsidered, in: L. Basch, N. Glik Schiller & C. Blanc-Szanton (eds.), *The Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 645, New York : New York Academy of Sciences.
- Baubock R. & T. Faist, 2010. Diaspora and Transnationalism: Concepts, Theories and Methods, *IMISCOE Research*: Amsterdam University Press.
- Bauman Z., 1994. *Dwa szkice o moralności ponowoczesnej*, Instytut Kultury, Warszawa.
- Bąk M., 1995. *Nieformalny rynek pracy*, Oficyna Naukowa, Warszawa.
- Bąk M. & P. Kulawczuk, eds., 1996. *Informal sector in foreign trade, Institute for Private Enterprise and Democracy*, PWN, Warsaw.

- Beauchemin C., B. Schoumaker & S. Henry, 2007. Côte d'Ivoire-Burkina Faso (1970-2000) : une étude rétrospective des déterminants individuels et contextuels du retour, in : *Es migrations internationales : observation, analyse et perspectives*, vol. 12 : 157-177.
- Beaud S. & F. Weber, 1998. *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques, Guides, Repères,* Paris : La Découverte.
- Beaud S., 2002. *80% au bac. Et après ?... Les enfants de la démocratisation*, Paris : La Découverte.
- Benedetti L., 1991. Le travail clandestin entre le travail choisi et le travail possible, in : S. Montagne-Villette (ed.), *Espace et travail clandestin*, Paris : Masson.
- Beskid L., 1989. Warunki życia i kondycja Polaków na początku zmian systemowych, in: L. Beskid (ed.), *Warunki i sposób życia – zachowania przystosowawcze w kryzysie,* Warszawa: IFiS PAN: 5-13.
- Beskid L., 1989. Poziom życia- potoczna percepcja i oczekiwania, in: L. Beskid, *Warunki i sposób życia – zachowania przystosowawcze w kryzysie*, Warszawa: IFiS PAN: 15-32.
- Bilik A., 1980. *Belgijskie spotkania,* Warszawa.
- Billsborrow R. & H. Zlotnik, 1995. The Systems Approach and the Measurement of the Determinants of International Migration, in: R.Van der Erf & L.Heering (eds.), *Causes of International Migration,* ECSC-EC-AEEC, Brussels.
- Bizeul D., 1998. Le récit des conditions d'enquête. Exploiter l'information en connaissance de cause, *Revue française de sociologie*, n° 39(4) : 751-787.
- Bizeul D., 2003. *Avec ceux du FN. Un sociologue au front national*, Paris : La découverte.
- Borkowski T. & A.S. Marcinkowski, 1996. *Socjologia bezrobocia,* Warszawa: Interart.
- Bourdieu P., 1986. The forms of Capital, *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education,* New York: Greenwood Press.
- Bourdieu P., 1991. Préface, in : A. Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles : De Boeck-Wesmael.
- Bourgeois P., 2001. *En quête de respect. Le crack à New York,* Paris : Le Seuil.
- Boyd M., 1989. Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas, *International Migration Review*, 23(3): 638-670, in: R. Cohen *The sociology of Migration*, Cheltenham, UK, Brookfield US, An Elgar Reference Collection.
- Browning H. L. & N. Rodriguez, 1985. *The Migration of Mexican Indocumentados as a Settlement Process: Implications for Work, in Hispanics in the U.S. Economy*, FL: Borjas and Tienda, Orlando: Academic Press: 277-297.
- Brzeziński T., 1972. Polonia Międzynarodowa, *Związkowiec*, n° 14 (3): 2-6.
- Bullock S., 1994. *Women and work,* London: Zed Books.
- Caces F., F. Arnold, J.T. Fawcett, & R.W. Gardner, 1985. Shadow households and competing auspices. Migration behavior in the Philippines, *Journal of Development Economics*, n° 17: 5-25.
- Caestecker F., 2000. *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*, New York-Oxford: Berghahn Books.
- Caestecker F., 2004. Mineurs d'Europe centrale en Belgique, in : A. Morelli (ed.), *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours,* Bruxelles : Couleur livres : 163-172.
- Campani G., 2000. Les femmes immigrantes et le marché du travail : intégration et exclusion. Le contexte italien, *Recherches féministes* 13(1): 47-67.
- Carlier J-Y. & A. Rea, 2001. Les étrangers en Belgique. Etrangers, immigrés, réfugiés, sans-papiers ?, *Dossier du CRISP* 54, novembre 2001.

- Cassarino J.-P., 2004. Theorising Return Migration: the Conceptual Approach to Return Migrants Revisited, *International Journal on Multicultural Societies*, n° 6(2): 253-279.
- Castels S., 2000. *Ethnicity and Globalization: From Migrant Worker to Transnational Citizen,* London: Sage.
- Castels S., 2002. "Migration and community formation under conditions of globalization". *International Migration Review,* n° 36:4, 1143-1168.
- Castels S. & M. J. Miller, 2003. *The Age of Migration: International Population Mouvements in the Modern World*, Palgrave Macmillan.
- Catarino C. & M. Morokvasic, 2005. Femmes, genre, migration et mobilités, *Revue européenne des migrations internationales* 21(1), mis en ligne le 22 septembre 2008.
- Chałasiński J., 1935. *Emigracja jako zjawisko społeczne,* Przegląd Socjologiczny, Warszawa.
- Chapman M. & M. Prothero, 1985. Themes on Circulation in Third World, in: M. Prothero & M. Chapman (eds.), *Circulation in the Third World countries,* London/Boston/Melbourne: Rouledge and Kegan Paul.
- Cieślinska B., 1992. Emigracja z Polski do Włoch pod koniec lat osiemdziesiątych, *Przegląd Polonijny,* vol. 3.
- Cieślinska B., 1993. Mońki – powstanie, rozwój i specyfika miasta, in: „Pogranicze", *Studia społeczne,* vol. 3, Białystok.
- Cieślińska B., 1994. Składniki prestiżu w małym mieście, in: T. Popławski (ed.), *Miasta na uboczu. Przyczynek do socjologii peryferii*, Dział Wydawnictw Filii UW w Białymstoku, Białystok.
- Cieślińska B., 1995. Polacy we Włoszech - oblicza nowej emigracji, *Przegląd Polonijny,* n°3, PAN Komitet Badania Polonii: Zaklad Wydawniczy „Nomos", Kraków: 35-46.
- Claes B., 1962. *De sociale integratie van de Italiaanse en Poolse immigranten in Belgisch-Limburg,* Hasselt: Heideland.
- Clemens R., G. Vosse-Smal & L. Minon, 1953. *L'assimilation culturelle des Immigrants en Belgique. Italiens et Polonais dans la région liégeoise,* Liège: Vaillant-Carmanne.
- Cogneau D. & G. Tapinos, 1997. *Migrations internationales, libre-échange et intégration régionale*, Document DIAL-ORSTOM.
- Coleman J.S., 1988. Social Capital in the creation of Human Capital, *American Journal of Sociology,* n° 94 (Suppl.): 95-120.
- Coleman J. S., 1990. *Foundations of Social Theory,* Cambridge, MA: Belknap/ Havard University Press.
- Coulon A., 1992. *L'Ecole de Chicago*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Courgeau D., 1988. *Méthodes et mesure de la mobilité spatiale,* Paris : INED.
- Coutrot L., A. Kieffer & R. Silberman, 2004. Travail non qualifié et changement social, in : D. Méda & F. Vennat (eds.), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, Paris: La Découverte: 95-119.
- Czyżyk T., 1987. Rodziny chłopsko-robotnicze w świetle badań – wybrane zagadnienia, in: H. Bednarski ed., *Kierunki przeobrażeń współczesnych rodzin wiejskich*, Bydgoszcz: WSP.
- Dauget F. & S. Thave, 1996. La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire, *Insee Première,* n° 458.
- Degraef V., 2004. Analyse des données juridiques et des mesures fédérales, bruxelloises, wallonnes (2002-2003), in : P. Desmarez et. al., *Minorités ethniques en Belgique : migration et marché du travail,* Gent : Academia Press : Série Science et société : 71-117.

- De Grazia R., 1983. *Le travail clandestin, situation dans les pays industrialisés à économie de marché*, Bureau International de Travail, Genève.
- Delcroix C., 2001. *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent à la précarité ?*, Paris : Payot.
- Devillé A., 1993. Morcellement de la ville. Nouveaux itinéraires de la solitude féminine, in: E. Gubin & J-P. Nandrin, eds., *La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie, Travaux et Recherches*, n° 28, Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.
- Diminescu D., 2003. *Visibles, mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines,* France : Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- Diminescu D., 2005. Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, In : *Migrations Société*, vol. XVII, n° 102, novembre-décembre : 275-293.
- Doeringer P.B. & M.J. Piore, 1971. *International Labor Markets and Manpower Analysis,* Lexington.
- Domański H., 1992. *Zadowolony niewolnik ? Studium o nierównościach między mężczyznami i kobietami w Polsce*, Warszawa: IfiS PAN.
- Dulczewski Z., 1974. *Thomas i Znaniecki – pionierzy badań nad Polonią amerykańską*, Warszawa.
- Dumont G.-F., 1995. *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires,* Mobilité Spatiale, Paris : SEDES.
- Dunin-Wąsowicz K., 1962. Struktura demograficzna narodu polskiego 1864-1914, *Historia Polski,* n° 3(1), Warszawa.
- Dussuet A., 1997. *Logiques domestiques : essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire,* Paris : L'Harmattan.
- Dyoniziak R., J. Mikułowski-Pomorski & Z. Pucek, 1978. *Współczesne społeczeństwo polskie. Wstęp do socjologii,* Warszawa: PWN.
- Eder W., 1975. Osadnictwo emigrantów polskich w Belgii, *Przegląd Zachodni*, vol. 5-6.
- Eder W., 1983. *Dzieje Polonii Belgijskiej 1919-1980 (w zarysie),* Warszawa: EPOKA.
- Ehrenreich B. & A. Hochschild, 2003. *The Global Woman. Nannies Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York: Metropolitan Books.
- Eisenstadt S.N., 1953. Analysis of Patterns of Immigration and Absorption of Immigrants, *Population Studies* n° 7(2): 167-180.
- Elkan W., 1959. Migrant Labor in Africa: An Economist's Approach, *The American Economic Review*, n° 49(2): 188-197.
- Ellemers J. E., 1964. The Determinants of Emigration, an Analysis of Dutch Studies on Migration, *Sociologia Nederlandica* II: 41-62.
- Espinosa, K. & D.S. Massey, 1999. *Undocumented Migration and the Quantity and Quality of Social Capital,* in *Migration and Transnational Social Spaces,* edited by P. Ludger. Aldershot: Ashgate: 106-137.
- Fairchild H. P., 1964. *Dictionary of Sociology,* New Jersey: Philosophical library.
- Faist T., 1998. The crucial meso-level, In: T. Hammar, G. Brochmann, K. Tamas, & T. Faist (eds.), *International migration, immobility and development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford: Berg.
- Fallenbuchl Z., 1977. Internal migration and economic development under socialism: The case of Poland, in: A. Brown & E. Neuberger (eds.), *Internal Migration, A Comparative Perspective,* CA: San Diego: Academic Press: 305–327.

- Fawcett J.T., 1989. Networks, Linkages, and Migration Systems, in: *International Migration Review*, n° 23(3): 671-680.
- Favell A., 2008. *Eurostars and Eurocities: Free Movement and Mobility in an Integrating Europe*, Oxford: Blackwell.
- Favret-Saada J., 1977. *Les Mots, la mort, les sorts : la sorcellerie dans le bocage*, Paris : Gallimard.
- Feber M. A., 1998. *Women in the labor market,* Intl Library of Critical Writing in Economy, n° 90.
- Feitsma J., 2001. The human rights debate: health, in: Peter J. van Krieken (eds.) *Health, Migration and Return. A handbook for a multidisciplinary approach*, The Hague: TMC Asser Press.
- Fletcher M., 1999. *Migrant Settlement: A Review of the Literature and its Relevance to New Zealand*, New Zealand Immigration Service, Wellington.
- Frejka T., M. Okólski & K. Sword (eds.), 1998. In-depth Studies on Migration in Central and Eastern Europe: the case of Poland, *Economics studies* 11, New York 1 Geneva: United Nations.
- Freyssinet-Dominjon J., 1997. *Méthodes de recherche en science sociales,* Paris : Montchrestien.
- Friese M., 1995. East European woman as domestics in Western Europe – new social inequality and division of labour among women, in: *Journal of Area Studies*, n° 6: 194-202.
- Fukuyama F., 1995. *Trust. The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, London: Penguin.
- Gadrey N., F. Jany-Catrice & M. Pernod-Lemattre, 2004. Genre et emplois non qualifiés, in : D. Méda & F. Vennat (eds.), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, Paris : La Découverte.
- Geertz C., 1986. *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir,* Paris : PUF.
- Giddens A., 1984. *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge: Polity Press.
- Giddens A., 1993. *New Rules of Sociological Method. A Positive Critique of Interpretative Sociologies*, Cambridge: Polity Press.
- Gliwcówna M. 1936. Drogi emigracji, *Przegląd Socjologiczny*, vol. IV.
- Godin M. & A. Rea, 2010. La régularisation des sans-papiers de 2000 en Belgique : une analyse genrée, *Migrations Société,* 22 : 129-130.
- Goodman N., 1992. *Wstęp do socjologii*, Poznań: Wydawnictwo Zysk i S-ka.
- Gould W.T.S. & M. Prothero, 1975. Space and time in African population mobility, in: L.Kosinski & M. Prothero (eds.), *People on the move: Studies on internal migration,* London: Methuen and Co Ltd.
- Grabher G. & D. Stark, 1997. *Zorganizowana i organizująca różnorodność: teoria ewolucji, analiza sieci koordynacji i postsocjalizm,* Zeszyty seminaryjne, n° 2, Kraków: Centrum studiów nad Gospodarką i Administracją Publiczną Akademii Ekonomicznej w Krakowie.
- Granovetter M., 1973. The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology,* n° 78(6): 1360-1380.
- Granovetter M., 1974. *Getting a job: A Study of Contacts and Careers*, Cambridge, MA: Havard University Press.
- Granovetter M., 1985. Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology,* n° 91(3): 481-510.
- Green N., 2002. *Repenser les migrations*, Paris : PUF.
- Gruszczyński J., 1981. *Społeczność polska we Francji w latach 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń,* Warszawa: PWN.

- Grzymała W., 1970. Joachim Lelewel. Autorytet i bezpośredniość, in: *Sylwetki emigracyjne*, Paryż: Zespół Miesięcznika Nasza Rodzina.
- Guarnizo L.E., 1997. The emergence of a transnational social formation and the mirage of return migration among Dominican transmigrants, *Identities*, n° 4(2): 281-322.
- Guarnizo L. E. & M. P. Smith, 1998. The Locations of Transnationalism, in: *Transnationalism from Below*, vol. 6: *Comparative Urban and Community Research*, New Brunswick, N.J.: Transaction: 3-34.
- Gubin E., 1993. La grande ville, un lieu féminin. L'exemple de Bruxelles avant 1914, in: E. Gubin & J.-P. Nandrin (eds.), *La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie, Travaux et Recherches*, n° 28, Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.
- Gurak D.T. & F. Cases, 1992. Migration networks and the shaping of migration systems, in: M.M. Kirtz (ed.), *International migration systems. A global approach*, Oxford: Clarendon Press: 150-176.
- Halfacree K. & P. Boyle, 1999. Introduction : gender and migration in developed countries, in: Boyle P. et K. Halfacree (eds), *Migration and Gender in the Developed World*, London: Routledge.
- Heinen J., 1995. *Chômage et devenir de la main-d'œuvre féminine en Pologne. Le coût de la transition. Logiques sociales*, Paris : L'Harmattan.
- Heinen J., & D. Kergoat (eds.), 2000. *Un continent noir : le travail féminin*, Paris : L'Harmattan.
- Herman A., 1991. *Oost-West Migratie,* Bruxelles: Socialistisch Instituut voor Europese Studies: 77-83.
- Hersent M. C. Zaidman (eds.), 2003. *Genre, travail et migrations en Europe,* CEDREF : Publications Paris 7.
- Hjarno J., 2003. *Illegal Immigrants and Developments in Employment in the Labour Markets of the EU,* London: Ashgate.
- Hochschid A. R., 2000. Global Care Chains and Emotional Surplus Value, in: *On the Edge: Globalization and the New Millennium*, London: Sage Publishers, pp. 130-146.
- Hochschid A. R. & B. Ehrenreich, 2002. *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York: Holt.
- Hoffmann-Nowotny H., 1981. A sociological approach to a general theory of migration, in: M. Kritz et al. (eds), *Global Trends in Migration*, New York: C.S.M.: 4- 83.
- Hondagneu-Sotelo P., 2003. Gender and Immigration: A Retrospective and Introduction, in: *Gender and U.S. Immigration: Contemporary Trends,* Berkley, CA: University of California Press: 3-19.
- Hondagneu-Sotelo P. & E. Avila, 1997. I'M Here, BUT I'M THERE. The meanings of Latina transnational motherhood. *Gender & Society*, n° 11: 548-571.
- Hughes E. Ch., 1996. *Le regard sociologique : essais choisis,* Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- Iglicka K., 1995. Migracje zagraniczne w świetle najnowszych ujęć teoretycznych, *Studia Demograficzne*, vol. 3 (121): 19-33.
- Iglicka-Okólska K., 1998. Analiza zachowań migracyjnych na podstawie wyników badania etnosondażowego migracji zagranicznych w wybranych regionach Polski w latach 1975-1994, *Monografie i Opracowania*, n° 438, Główna Szkoła Handlowa, Warszawa.
- Iglicka K., E. Jaźwinska & M. Okolski, 1996. Współczesne migracje zagraniczne ludności Polski – badania etnosondażowe, *Studia Demograficzne*, n° 4 (126): 3-41.

- Iglicka K. & A. Weinar, 2005. Wpływ rozszerzenia Unii Europejskiej na ruchy migracyjne na terenie Polski, Raporty i Analizy, n° 7/05, Centrum Stosunków Międzynarodowych, Warszawa.
- Informator 1995. *Polska Misja Katolicka we Francji,* Paris: Impression Dumas.
- Jabłonowska Z., 1975. Rodzina w XIX i na początku XX wieku, in: J. Komorowska (ed.), *Przemiany rodziny polskiej,* Warszawa: CRZZ.
- Janowska H., 1996. Polscy imigranci w Lotaryngii 1919-1939, *Przegląd Polonijny,* vol. 3.
- Janowska Z., J. Martini-Fiwek & Z. Góral, 1992. Female Unemployment in Poland, *Economic and Social Policy Series,* n° 18, Warszawa: Fredrich-Ebert-Foundation.
- Jounin N., 2009. *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment,* Paris : La Découverte.
- Juhasz J., 1999. SOPEMI report for Hungary, Paper presented to the Meeting of the SOPEMI Correspondents, 2-4 December, Paris.
- Kaczmarczyk P., 2004. Future Westward Outflow from Accession Countries: the Case of Poland, in: A. Górny, P. Ruspini (eds), *Migration in the New Europe: East-West Revisited.* Houndmills/Basingstoke/Hampshire: Palgrave Macmillan; pp. 65-90.
- Kaczmarczyk P., 2005. Wyjazdy sezonowe do Niemiec a inne formy współczesnej mobilności zagranicznej Polaków - wybrane aspekty ekonomiczne. *Przegląd Polonijny,* n° (3)117. Kraków: 27-44.
- Kaczmarczyk P., 2006. *Współczesne migracje zagraniczne Polaków – skala, struktura oraz potencjalne skutki dla rynku pracy,* FISE, Polsko-Amerykanska Fundacja Wolności, Warszawa.
- Kamieński Cz., 1969. Duszpasterstwo na emigracji, in: *Księga tysiąclecia katolicyzmu w Polsce,* Lublin: 639-662.
- Karpiuk B., 1997. *Emigracje zarobkowe mieszkańców Siemiatycz do Brukseli,* praca magisterska, Uniwersytet Warszawski, Filia w Białymstoku.
- Kergoat D., 2002. *Travail des hommes, travail des femmes : le mur invisible,* Paris : L'Harmattan.
- Kergoat D., 2005. « Penser la différence des sexes : rapports sociaux et division du travail entre les sexes », *in : Femmes, genre et sociétés*, M. Maruani (dir.), Paris : La Découverte, coll. L'état des savoirs.
- Kersten K., 1974. Kształtowanie się stosunków ludnościowych, in : F. Ryszka (ed.), *Polska 1944-1950,* Warszawa.
- Kesteloot Ch., K. Peleman & T. Roesems, 1997. *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles : De Boeck-Université.
- Kieniewicz S., 1968. *Historia Polski 1795-1918,* Warszawa: PWN.
- Klatzmann R., 1982. *Le travail noir*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Knothe M. A., 1994. Warszawa jako rynek pracy dla kobiet, *in : Kobiety: dawne i nowe role,* Centrum Europejskie Uniwersytetu Warszawskiego, Biuletyn, n° 1.
- Knothe M. A., 2005. Za chlebem, po męża czy dla siebie ? Strategie życiowe polskich migrantek, in: J. Zamojski (dir.), *Kobiety i młodzież w migracjach, Migracje i Społeczeństwo*, n° 10, Instytut Historii PAN, Warszawa: Wydawnictwo Neriton: 177-184.
- Kofman E., 2003. Genre et migration internationale : critique du réductionnisme théorique, in : M. Hersent & C. Zaidman, *Genre, travail et migrations en Europe, Cahiers du CEDREF*, Paris : Publications Paris 7 : 81-97.
- Kofman E., A. Phizacklea, P. Raghuram & R. Sales, 2000. *Gender and International Migration in Europe: employment, welfare and politics,* Routledge.
- Kołodziej E., 1996. *Emigracja z ziem polskich i Polonia 1919-1965,* Warszawa.

- Kołodziej E. & J. Zakrzewska, 1929-1932. *Raporty emigracujne konsulatów polskich w Brukseli i Antwerpii (1929-1932)*, Warszawa: 125-176.
- Konrad G. & I. Szelenyi, 1974. Social conflicts of underurbanisation, in: A. A. Brown, J.A. Licari & E. Neuberger (eds.), *Urban and Social Economics in Market and Planned Economies. Policy, Planning and Development*, vol. I, New York: Praeger.
- Kotowska I., 1995. Discrimination against Women in the Labor Market in Poland during the Transition to a Market Economy, *Social Politics* 2(1): 76-90.
- Kowerski M., 1990. Rola krewnych i znajomych w kreowaniu strumieni migracyjnych, *Studia Demograficzne*, n° 2 (100): 45-69.
- Krzeslo E., 2002. Nouvelle immigration et travail clandestin, *Statuts d'emploi et contrats de travail, sécurité*, Bruxelles : ULB, Centre de Sociologie du travail, de l'emploi et de la formation.
- Kubiak H., 1993. Migracje międzynarodowe u schyłku XX wieku. Nadzieje i lęki, *Przegląd Polonijny*, n° 3.
- Kurcz Z. & W. Podkański, 1991. Emigracja z Polski po 1980 roku, in: W. Misiak (ed.), *Nowa emigracja i wyjazdy zarobkowe za granicę*, Wrocław.
- Kurtz L. R., 1984. *Evaluating Chicago Sociology*, Chicago: University of Chicago Press.
- Kurzynowski A., 2001. Sytuacja społeczno-zawodowa bezrobotnych kobiet. Bariery i stymulatory ich aktywizacji zawodowej, Szkoła Główna Handlowa, Warszawa: IGS.
- Landa J., 1994. Kultura i przedsiębiorczość w mniej rozwiniętych krajach. Sieci etnicznych powiązań handlowych jako organizacje gospodarcze", in: B. Berger (ed), *Kultura przedsiębiorczości*, Warszawa: Oficyna Wydawnicza „Rój".
- Lasslet P., 1965. *The World We Have Lost*, New York: Charles Scribner's Sons.
- Latuch M., 1980. *Demografia społeczno - ekonomiczna*, Warszawa: Państwowe Wydawnictwo Ekonomiczne.
- Latuch M., 1991. *Reaptriacja ludności Polski w latach 1955-1960 na tle ruchów wędrówkowych*, Warszawa: SGPiS.
- Lee E. S., 1966. A theory of migration, *Demography*, 3(1): 47-57.
- Leman J., 1995. Un profil diversifié axé sur l'emploi, in : J. Leman (ed.) *Sans documents : les immigrés de l'ombre : Latino-Américains, Polonais et Nigérians clandestins*, Bruxelles : De Boeck Université.
- Leman J., 1997. Undocumented Migrants in Brussels: Diversity and the Anthropology of Illegality, *New Community*, n°1: 25-41.
- Lesselier C., 2003. Femmes migrantes en France: le genre et la loi, in: M. Hersent & C. Zaidman (dir.), *Genre, travail et migrations en Europe*, Paris : CEDREF.
- Levitt P., 2001. *The Transnational Villagers*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- Liberska B., 1977. *Migracje kadr wysoko kwalifikowanych z krajów rozwijających się*, Warszawa.
- Lutz H., 1996. Crossfires: Nationalism, Racism, and Gender in Europe, UK: Pluto Press.
- Lutz H., 2008. *Migration and Domestic Work. A European Perspective on a Global Theme*, Ashgate.
- Laptos J., 1995. *Historia Belgii*, Wrocław-Warszawa-Kraków: Bellona.
- Łukowski W., 2001. Społeczny sens ruchliwości niepełnej (biwalentnej), in: M. Okólski & E. Jaźwinska (eds.) *Ludzie na huśtawce. Migracje między peryferiami Polski a Zachodu*, Warszawa: Scholar.

- Łukowski W., 2003. Społeczne tworzenie ojczyzn. *Studium tożsamości mieszkańców Mazur*, Warszawa: Wydawnictwo Naukowe Scholar.
- Mach Z., 1998. *Niechciane miasta. Migracja i tożsamość społeczna,* Kraków.
- Malinowski B., 1981. Wprowadzenie. Przedmiot, metoda i zakres niniejszych badań, in: *Argonauci Zachodniego Pacyfiku. Relacje o poczynaniach i przygodach Krajowców z Nowej Gwinei, Dzieła*, vol. 3, Warszawa.
- Manglam J. & H. Schwarzweller, 1970. Some theoretical guidelines toward a sociology of migration, *International Migration Review*, n° 4(2): 5-21.
- Maresova C., 1999. *Report of the Czech SOPEMI Correspondent to the OECD*, Prague.
- Marcus G. E., 1995. Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography, *Annual Review of Anthropology*, vol. 24: 95-117.
- Maryański A., 1966. *Współczesne wędrówki ludów. Zarys geografii migracji,* Wrocław-Warszawa-Kraków.
- Markiewicz W., 1960. *Przeobrażenia świadomości narodowej reemigrantów*, Poznań.
- Marx I., A. Rea, G. Verbist, M. Godin & V. Corluy, 2008. *L'Intégration Sociale et Economique des Personnes ayant Bénéficié de la Procédure de Régularisation en 2000 (loi de 1999),* Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : Éditions Vista.
- Marody M., 1980. Metodologiczne i techniczne problemy badań jakościowych na przykładzie badań „Polacy '80", in: Giza-Poleszczuk A., E. Mokrzycki (red.) *Teoria i praktyka socjologii empirycznej*, Warszawa: IFiS PAN.
- Marody M., 2000. Kulturowe aspekty zmiany społecznej, in: M. Marody (ed.), *Między rynkiem a etatem. Społeczne negocjowanie polskiej rzeczywistości,* Warszawa: Wydawnictwo Naukowe Scholar.
- Martens A., 2000. *Discriminations et actions positives dans l'emploi en Flandre et à Bruxelles. Quelques résultats de recherches empiriques*, Université Catholique de Louvain.
- Martiniello M., 2001. *La nouvelle Europe migratoire. Pour une politique proactive de l'immigration,* Bruxelles : Editions Labor.
- Martiniello M., A. Rea, C. Timmerman & J. Wets (dir.), 2010. *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gent, Academia Press.
- Martiniello M. & A. Rea, 2011. *Des flux migratoires aux carrières migratoires Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines*, *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines , mis en ligne le 18 octobre 2011, URL : http://sociologies.revues.org/index3694.html
- Martiniello M., A. Rea, C. Timmermans & J. Wets (eds.), 2012. *Femmes dans les processus migratoires contemporains. Une analyse de la féminisation de la migration vers la Belgique*, Gent: Academia Press.
- Massey D., 1987. Ethnosurvey in theory and practice, *International Migration Review*, n° 4: 1498-1522.
- Massey D. S., 1990. Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration, *Population Index*, n° 56: 3-26.
- Massey D. S., R. Alarcon, H. Gonzalez, & J. Durand, 1987. *Return to Aztlan: The Social Process of International Migration from Western Mexico*, Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Massey D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouacouci, A. Pellegrino & J.E. Taylor, 1993. Theories of international migrations: a review and appraisal, *Population and development Review,* n° 19(3): 431-466.

- Massey D.S. & R. Zenteno, 1999. The dynamics of mass migration, Pro. National Academy of Sciences USA, *Social Sciences*, n° 96: 5328-5335.
- Massey D., E. Taylor, 2004. *International migration. Prospects and Policies in a Global market*, International Studies in Demography, New York: Oxford University Press.
- Matlary J. H., 2000. *Nowy feminizm. Kobieta i świat wartości*, Poznań: W drodze.
- Matuchniak-Krasucka A., 1999. Exclusion et pauvreté en Pologne, in : F. Bafoil (ed.), *Chômage et exclusion en Europe postcommuniste. Allemagne de l'Est, Pologne,* Paris : L'Harmattan.
- Matthews M., 1993. *The Passport Society. Controlling Movement in Russia and the URSS*, Boulder: Westview Press.
- Maruani M., 2003. *Travail et emploi des femmes,* Paris : La découverte.
- Mayntz R., K. Holm & P. Hubner, 1985. *Wprowadzenie do metod socjologii empirycznej*, Warszawa: PWN.
- Meyer J-B., 2001. Network approach versus brain drain: Lessons from the Diaspora, *International Migration,* n° 39: 91-108.
- Misiak W., 1980. *Nowe formy zaradności młodzieży. Emigracja i przemieszczenia społeczne*, Toruń.
- Misiak W. (ed.), 1991. *Nowa emigracja i wyjazdy zarobkowe za granicę*, Wrocław.
- Mitchell C., 1985. Towards a situational sociology of wage labour circulation, in: M. Prothero & M. Chapman (eds.), *Circulation in the Third World countries*, London/Boston/Melbourne: Rouledge and Kegan Paul.
- Mlonek K., 1999. *Bezrobocie w Polsce w XX wieku w świetle badań,* Krajowy Urząd Pracy, Warszawa.
- Morelli A., 1993a. L'apport de l'histoire aux débats actuels sur l'immigration, in: M. Martiniello et al. *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles : De Boeck Université : 107-116.
- Morelli A., 1993b. La femme et la grande ville. L'exemple de Bruxelles aujourd'hui, in : E. Gubin & J-P. Nandrin (eds.), *La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie*, Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.
- Morelli A., 2000. Frontière ouvertes, un rêve patronal ?, in : R. Van Camp & M.A. Veyckemans, *L'immigration, un vrai faux problème...,* Bruxelles : Éditions Luc Pire, Cahiers du Libre Examen : 55-59.
- Morelli A. (ed.), 2004. *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours,* Bruxelles : Couleur livres.
- Morokvasic M., 1992. Une migration pendulaire : les Polonais en Allemagne, *Hommes et Migrations*, 1155.
- Morokvasic M., 1996. Entre l'Est et l'Ouest, des migrations pendulaires, in : M. Morokvasic & H. Rudoplh (eds.), *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe.* Paris : L'harmattan : 119-159.
- Morokvasic-Muller M., 1999. La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est, *Cultures & Conflits*, n° 33-34 : 105-122.
- Mozère L., 2002. Des domestiques philippines à Paris : un marché mondial de la domesticité, in : *Revue Tiers Monde*, 170 (tome XLIII).
- Munz R., W. Seifert & R. Urlich, 1999. *Zuwanderung nach Deutschland. Strukturen, Wirkungen, Perspektiven.* 2nd ed. Frankfurt am Main/New York: Capmus.
- Mydel R. & H. Fassmann, 1997. *Nielegalni robotnicy cudzoziemscy i czarny rynek pracy. Polscy nielegalni pracownicy w Wiedniu*, Kraków.

- Nagels C. & A. Rea, 2010. De la criminalisation des travailleurs sans-papiers, *Champ pénal/Penal field*, n° 2.
- Nalewajko M., 2003a. Tworzenie się społeczńosci polskiej w Regionie Autonomicznym Madrytu – doświadczenie imigracji, in : E.E. González Martínez & M.Nalewajko (eds.), *Hiszpania-Polska: Spotkania*, Instytut Historii PAN, Warszawa: Wydawnictwo Neriton: 125-155.
- Nalewajko M., 2003b. Imigranci polscy w Hiszpanii – Przypadek typowy czy szczególny?, *Przeglad Polonijny*, Rok XXIX, 4(110), PAN Komitet Badania Polonii, Kraków: Zakład Wydawniczy „Nomos": 89-108.
- Nandrin J-P., 1993. Amorces, in: E. Gubin & J.-P. Nandrin (eds.), La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie, *Travaux et Recherches*, n° 28, Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.
- Ofer G., 1977. Economizing on urbanization in socialist countries: Historical necessity or socialist strategy, in: A.A. Brown & E. Neuberger (eds.), *Internal Migration. A Comparative Perspective*, CA: New York, San Diego: Academic Press: 277–303.
- Okólski M., 1994. Migracje zagraniczne w Polsce w latach 1980-1989. Zarys problematyki badawczej, *Studia Demograficzne*, n° 3 (117).
- Okólski M., 2001b. Mobilność przestrzenna z perspektywy koncepcji migracji niepełnej, in: E. Jaźwinska & M. Okólski (eds.), *Ludzie na huśtawce. Migracje między peryferiami Polski i Zachodu*, Warszawa: Scholar.
- Okólski M., 2004. Migration Patterns in Central and Eastern Europe on the Eve of the European Union Enlargement: an Overview, [in:] A. Górny, P. Ruspini (eds), *Migration in the New Europe: East-West Revisited*. Houndmills/Basingstoke/Hampshire: Palgrave Macmillan; pp. 23-48.
- Olwig K. F., 1999. Narratives of the children left behind: Home and identity in globalised Caribbean families, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n° 25, 2:267–284.
- Oschlies W., 1989. Polnischer 'Drang nach Westen'. Dynamik und Motive der jüngsten Emigrationswelle aus Polen, *Document* n° 30, Cologne : Bundesinstitut für Ostwissenschaftliche und internationale Studien.
- Oso Casas L., 2000. L'immigration en Espagne des femmes chefs de famille, in : *Femmes et migrations*, Cahiers du CEDREF 8/9, Paris : Université Paris 7.
- Oso Casas L., 2005. Femmes, actrices des mouvements migratoires, in : Ch. Verschuur & F. Reysoo (eds.), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Paris : L'Harmattan : *Cahiers Genre et développement*, n° 5.
- Ouali N., 1996. *Emploi des femmes et la recomposition du marché du travail*, C.S.E.R., C.E.P.E.C., Bruxelles : Université Libre de Bruxelles,
- Ouali N., 1999. Modification de la législation sur le travail des étrangers : vers une sécurité juridique plus grande, *Année sociale 1999* : 277-284.
- Palmer V.M., 1928. *Field studies in Sociology*. A Student Manual, Chicago.
- Panecki T., 1978. Polonia Belgijska (1918-1939), in: *Przegląd Polonijny*, n° 2: 51-73.
- Park R.E., 1984. La ville comme laboratoire social, in : Y. Graefmeyer & I. Joseph, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier.
- Parrenas R. S., 2001. Servants of Globalization: *Women, Migration and Domestic Work*, Stanford, CA: Stanford University Press.
- Parrenas R. S., 2003. "At the Cost of Women: The Family and Modernization-Building Project of the Philippines in Globalization", *Interventions: Journal of Postcolonial Studies*, n° 5:1: 29-44.

- Perrin N. & H. Rajabaly, 2003. *Polish Women in Belgium: From Immigrant Strategies to Migration Statistics,* European Population Conference, Warsaw.
- Perrin N., 2006. Annual Statistical report on migration and asylum in Belgium (Reference year 2003), *European Migration Network*, Louvain-la-Neuve, Bruxelles : EMN-IBZ.
- Pessar P.R., 1984. The linkage between the household and the workplace of Dominican women in the U.S, *International Migration Review*, n° 18 (4).
- Phalet K. & E. Poppe, 1997. Competence and Morality Dimensions of National and Ethnic Stereotypes: A Study in Six Eastern-European Countries, *European Journal of Social Psychology*, n° 27: 703-723.
- Piguet E. & S. Losa, 2002. *Travailleurs de l'ombre ? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse,* Zurich : Seismo : Collection Cohésion sociale et pluralisme culturel.
- Piore M.J., 1979. *Birds of passage: migrant labor and industrial societies,* Cambridge, New York: Cambridge University Press.
- Popławski T., 1994. Więzi rodzinne w małych miastach, in: T. Popławski (ed.), *Miasta na uboczu. Przyczynek do socjologii peryferii*, Białystok.
- Portes A., 1984. The rise of ethnicity: Determinants of ethnic perceptions among Cuban exiles in Miami, *American Sociological Review*: 383-397.
- Portes A., 2001. "The Debates and Signifance of Immigrant Transnationalism", *Global Networks*, n° 1 (2001): 181–93.
- Portes A., 1995. Economic Sociology and the Sociology of Immigration: A Conceptual Overview, in: A. Portes (ed.), *The Economic Sociology of Immigration*, New York: Russel Sage Foundation: 1-41.
- Portes A., 1999. La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales, in : P. Bourdieu (ed.), *Délits d'immigration, Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, Paris : Edition du Seuil : 15-25.
- Portes A., 2007. Migration, Development, and Segmented Assimilation: A Conceptual Review of the Evidence, *Annals of The American Academy of Political and Social Science*, n° 631 (1).
- Portes A. & R.L. Bach, 1985. *Latin Journey: Cuban and Mexican Immigrants in the United States*, Berkeley: University of California Press.
- Portes A. & J. Borocz, 1989. Contemporary immigration: theoretical perspectives on its determinants and modes of incorporation, *International Migration Review*, n° 23(3): 606-630.
- Portes A., L.E. Guarnizo & W. Haller, 2001. *Transnational Enterpreneurs : The Emergence and Determinants of an Alternative Form of Immigrant Economic Adaptation,* WPTC-01-05.
- Portes A., L.E. Guarnizo & W. Haller, 2002. *From Assimilation to Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants*, The Center for Migration and Development, Working Paper Series – Princeton University.
- Portes A., & J. Sensenbrenner, 1993. Embeddedness and immigration: notes on the determinants of economic action, *American Journal of Sociology*, n° 98: 1320-1350.
- Potot S., 2003. La reconversion des réseaux migrants à Târoviste, in : D. Diminescu (ed.), *« Visibles, mais peu nombreux... » Les circulations migratoires roumaines,* France : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Poulain M., 1998. Belgium, in : D. Delauney and G. Tapinos, (eds.) *La mesure de la migration clandestine en Europe,* Population and Social Conditions Working Paper 3/1998/E/no. 7, Luxembourg: Eurostat.
- Pronobis W., 1995. *Polska i świat w XX wieku,* Warszawa: SPOTKANIA.

- Pryor R., 1979. South-East Asia: Migration and Development, in: R. Pryor (ed.), *Migration and Development in South-East Asia. A Democraphic Perspective*, London: Oxford University Press.
- Przybylski J., 2000. *Marzenia i rzeczywistość*, Gdańsk: Danuta i Jan Kucharscy.
- Putnam R. D., 1995. *Demokracja w działaniu. Tradycje obywatelskie we współczesnych Włoszech*, Kraków: Społeczny Instytut Wydawniczy ZNAK.
- Rajkiewicz A., 2000. *Zagraniczne migracje zarobkowe we współczesnej Polsce. Wybrane zagadnienia*, Wyższa Szkoła Humanistyczno-Ekonomiczna, WSH-E/IPSS, Włocławek-Warszawa.
- Rea A., 2000. Politique d'immigration et politique d'intégration des immigrés en Belgique, in : R. Van Camp, M.-A. Veyckemans, *L'immigration, un vrai faux problème...*, Cahiers du Libre Examen, Bruxelles : Éditions Luc Pire: 40-47.
- Rea, A., 2001. *Jeunes immigrés dans la cité. Citoyenneté locale et politique publique*, Bruxelles : Editions De Boeck.
- Rea A., 2002. Le travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique, in : Peraldi M. (Ed), La fin des norias ?, Paris, Edition Maisonneuve-Larose : 459-478.
- Rea A., 2003. Probabilité de mouvement de main-d'œuvre, in : *L'adaptation des structures de décisions économiques aux conséquences de l'élargissement de l'Union européenne*, Rapport final de Groupe d'Études Politiques européennes (GEPE).
- Rea A., 2006. Les politiques d'immigration: des migrations ordonnées aux migrations débridées, in : Khader B., Martiniello M., Rea A. & Timmerman C. (Eds.), *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire*, Bruxelles: Bruylant : 177-208.
- Rea A., 2010. Les transformations des régimes de migration de travail en Europe, in : A. Morice & S. Potot (eds.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris : Karthala, pp. 289-290.
- Rea A. et M. Tripier, 2003. *Sociologie de l'immigration*, Paris : La Découverte.
- Ribas-Mateos N., 2002. Women of the South in southern European cities: a globalized domestic, *Immigration and Place in Metropolitan Metropolises*, Lisbon: Latin American Development Foundation: 53-66.
- Richmond A., 1988. Sociological Theories of International Migration: The Case of Refugees, *Current Sociology*, n° 36(2): 7-25.
- Rosenfeld M., A. Rea, B. Herman & D. Jacobs, 2010. Les permis de travail en Belgique, in : M. Martiniello, A. Rea, C. Timmerman & J. Wets (eds), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en* Belgique, Gent : Academia Press.
- Roulleau-Berger L., 2004. Insertions segmentées, travail et discriminations des femmes immigrantes et de leurs filles, in: L. Roulleau-Berger (dir.) & M. Lanquetin, *Femmes d'origine étrangère. Travail, accès à l'emploi, discriminations de genre*, Paris : La documentation française.
- Rouse R., 1991. Mexican Migration and the Social Space of Postmodernism, *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, vol. 1, n° 1: 8-23.
- Rzepniewski A., 1994. Les contacts militaires polono-belge entre 1831-1939, Colloque Polono-Belge, Żagań, 25 juin 1994.
- Sadowski A., 1991. *Procesy ruralizacji. Ludność wiejska w mieście*, Kraków: Wydawnictwo Ekonomia i Środowisko.
- Sakson B., 1997. Powojenne migracje zagraniczne ludności polskiej w literaturze przedmiotu, *Studia Demograficzne*, n° 3.

- Sakson B., 2002. Wpływ „niewidzialnych" migracji zagranicznych lat osiemdziesiątych na struktury demograficzne Polski, *Monografie i Opracowania*, n° 481, Warszawa: Szkoła Główna Handlowa.
- Salih R., 2003. *Gender in Transnationalism. Home, Longing and Belonging Among Moroccan Migrant Women,* London, New York: Routledge.
- Salt J., 1994. Migration & Population Change in Europe, *Undir Research Papers,* n° 19, United Nations Pubns.
- Salt J., 2001. *Évolution actuelle des migrations internationales en Europe*, Conseil de l'Europe, CDMG (2001)33, Strasbourg.
- Salt J., 2006. *Évolution actuelle des migrations internationales en Europe*, Conseil de l'Europe, CDMG (2006) 22, Strasbourg.
- Salt J., J. Clarke & P. Wanner, 2005. Les migrations internationales de la main-d'œuvre, *Études démographiques*, n° 44, Conseil de l'Europe, novembre 2005.
- Sassen S., 1991. *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton University Press.
- Sassen S., 1995. Immigration and Local Labour Markets, in: A. Portes (ed.) *The Economic Sociology of Immigration,* New York: Russel Sage Foundation: 87-127.
- Sassen S., 2000. Women's burden: counter-geographies of globalization and the feminization of survival, in: *Journal of International Affairs*, 53(2): 503-24.
- Sassen S., 2001. *The Global City* (2nd ed). Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Sassen S., 2003. Globalization or denationalization? *Review of international political economy*, 10 (1): 1-22.
- Sayad A., 1977. Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15: 49-77.
- Sayad A., 1991. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité,* Bruxelles : De Boeck Université.
- Sayad A., 1999. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré,* Paris : Edition du Seuil, coll. « Liber ».
- Schreiber J-P., 2004. L'immigration juive en Belgique, du Moyen Age à nos jours, in: A. Morelli (dir.), *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours,* Bruxelles : Couleur livres.
- Scott J., 2000. *Social network analysis. A handbook*, London: Sage Publications.
- Scrinzi F., 2003. Ma culture dans laquelle elle travaille. Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France, in: M. Hersent & C. Zaidman (eds.), *Genre, travail et migrations en Europe,* Paris : Collection des Cahiers du CEDREF: 137-162.
- Serban M., 2003. Les 'Dogènes' de Dobrotesti à l'étranger. Etude sur la circulation migratoire en Espagne, in: D. Diminescu (ed.), *« Visibles, mais peu nombreux... » Les circulations migratoires roumaines,* Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Sewell W. H., 1992. A theory of structure: duality, agency and transformation, *American Journal of Sociology*, n° 98 (1): 1-29.
- Shaw C. R., 1930. *The Jack-Roller. A Delinquent Booy's Own Story,* Chicago.
- Shaw C. R., 1931. *The Natural History of a Delinguent Career,* Chicago.
- Shaw C. R., 1938. *Brothers in Crime,* Chicago.
- Siemieńska R., 1996. *Kobiety: nowe wyzwania. Starcie przeszłości z teraźniejszością,* Uniwersytet Warszawski, Warszawa.
- Siewiera B., 1995. Les immigrés polonais sans documents, in : J. Leman (ed.) *Sans documents. Les immigrés de l'ombre. Latino-américains, polonais et nigériens clandestins*, Bruxelles : Editions De Boeck & Larcier s.a : 71-112.

- Siewiera B., 1996. Migracje a peryferyjność, in: A. Sadowski (ed.), *Pograniczne. Studia społeczne*, 5, Białystok.
- Simon G., 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde,* Politique d'aujourd'hui, Paris : Presses Universitaires de France.
- Skeldon R., 1985. Circulation: a transition in mobility in Peru, in: M. Prothero & M. Chapman (eds.), *Circulation in the Third World countries*, London/Boston/Melbourne: Rouledge and Kegan Paul.
- Slany K., 1995. *Między przymusem a wyborem. Kontynentalne i zamorskie emigracje z krajów Europy Środkowo-Wschodniej (1939-1989),* Kraków.
- Slimane L., 1995. *L'immigration clandestine de main-d'œuvre*, in : J. Leman, ed., *Sans documents. Les immigrés de l'ombre. Latino-américains, polonais et nigériens clandestins*, Bruxelles : Edition De Boeck & Larcier s.a : 21-31.
- Sobiskiak W., 1983. *Kultura rodzima Polonii zachodnioeuropejskich*, Poznań.
- Sørensen N.N. & K. F. Olwig, 2002. *Work and Migration. Life and livelihoods in a globalizing world,* London: Routledge, Taylor and Francis Group.
- Soto I. M., 1987. "West Indian child fostering: Its role in migrant exchanges", in: *Caribbean Life in New York City*, Constance R. Sutton and Elsa M. Chaney, (eds). New York: Center for Migration Studies of New York.
- Stalker P., 1995. *Les travailleurs immigrés. Études des migrations internationales de main-d'œuvre,* Bureau International du Travail, Genève.
- Stalker P., 2000. *Workers without frontiers. The impact of globalization on international migration*, Geneva: International Labour Office: Lynne Rienner Publishers.
- Stark O., 1984. Migration decision making: A review article, *Journal of Development Economics*, n° 14.
- Stark O. & D.E. Bloom, 1985. The New Economics of Labor Migration, *American Economic Review*, n° 75: 173-178.
- Stark O., 1991. *The migration of labor*, Cambridge: Basil Blackwell.
- Steward J. H., 1950. *The theory of culture change*, Urbana: University of Illinois Press.
- Stola D., 2001. „Międzynarodowa mobilność zarobkowa w PRL", in M.Okólski, & E. Jaźwinska, eds., *Ludzie na huśtawce. Migracje między peryferiami Polski i Zachodu,* Warszawa: SCHOLAR.
- Stola D. 2003., Zamknięcie Polski. Zniesienie swobody wyjazdu i uszczelnienie granic w latach 40 i 50. W: (red.) D. Stola, M. Zaremba. *PRL. Trwanie i zmiana.* Wydawnictwo WSPiZ im. L. Koźmińskiego, Warszawa.
- Strauss A. & J. Corbin, 1997. *Grounded theory in practice*, USA: Sage Publications.
- Strykowska M., 1993. *Sexe, travail professionnel et chômage, Polityka Spoleczna*, n° 10.
- Supiot A. (dir.), 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion
- Szacki J., 1983. *Historia myśli socjologicznej,* vol. II, Warszawa: PWN.
- Szelenyi I., 1988. *Socialist Enterpreneurs: Embourgeoisement in Rural Hungary*, Madison: University of Wisconsin Press.
- Śladkowski W., 1994. *Wychodźstwa polskiego zarys dziejowy,* Uniwersytet Marii Curie-Skłodowskiej, Lublin.
- Taylor J.E., 1997. *International-Migrant Remittances, Saving and Development in Migrant-Sending Areas*. Department of Agricultural and Resource Economics, University of California (manuscript).

- Tarrius A., 2003. La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine, *Voix et Regards*, Paris : Éditions Balland.
- Tefelski M., 1994. *Mońki – miasto i jego mieszkańcy*, ISS UW, Warszawa, maszynopis.
- Terray E., 1999. « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in : Étienne Balibar, Monique Chemillier-Gendreau, Jacqueline Costa-Lascoux, Emmanuel Terray, *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris : La Découverte : 9-34.
- Thomas W.I. & F. Znaniecki, 1918. *Chłop polski w Europie i Ameryce,* Warszawa: PWN.
- Turski R., 1961. *Dynamika przemian społecznych w Polsce,* Wiedza Powszechna, Warszawa.
- Unolt J., 1996. *Rynek pracy w Polsce,* in: *Ekonomiczne problemy rynku pracy*, BPS, Śląsk.
- Van Broeck A. M., 1995. Les immigrés latino-américains sans document, in : J. Leman, *Sans documents. Les immigrés de l'ombre. Latino-américains, polonais et nigériens clandestins*, Bruxelles: De Boeck & Larcier : 31-70.
- Van der Leun, J.P., G. Engbersen & P. van der Heijden, 1998. *Illegaliteit en criminaliteit. Schattingen, aanhoudingen en uitzettingen,* Rotterdam: Erasmus University.
- Vasta E., 2004. *Informal Employment and Immigrant Networks : A Review Paper,* WP-04-02, COMPAS, University of Oxford, Centre of Migration, Policy and Society Working Paper n°2.
- Vasselin K., 2001. Femme de ménage : le passage d'une condition à un métier est-il possible ?, in : M. Alaluf, P. Rolle & P. Schoetter (eds.), *Division du travail et du social,* Toulouse : OCTARES Editions : Collection Colloques : 187-191.
- Verschuur Ch. & F. Reysoo (dir.), 2005. Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations, *Cahiers genre et développement*, n° 5, Paris : L'Harmattan.
- Vertovec S., 1999. Conceiving and Researching Transnationalism, *Ethnic and Racial Studies*, 22: 447-462.
- Vertovec S. & R. Cohen, 1999. *Migration, Diasporas and Transnationalism.*
- Vertovec S., 2000. Rethinking networks, in: V. Yans-Mac Loughlin (ed.), *Immigration Reconsidered*, New York: Oxford University Press: 79-95.
- Vertovec S., 2002. *Transnational Networks and Skilled Labour Migration* (WPTC-02-02), Conference Ladenburg Diskurs "Migration", Ladenburg, 14-15 February.
- Vertovec S., 2004. Migrant transnationalism and modes of transformation, *International Migration Review*, n° 38(3): 970-1001.
- Vlase I., 2005. Insertion des femmes roumaines sur le marché du travail à Rome, in : Ch. Verschuur & F. Reysoo (eds.), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Paris : L'Harmattan : *Cahiers genre et développement*, n° 5 : 171-177.
- Waldinger R., 1994. The Making of an Immigrant Niche, *International Migration Review*, n° 28: 3-30.
- Waldinger R., 1995. The Other Side of Embeddedness: A Case-Study of the Interplay of Economy and Etnicity, *Ethnic and Racial Studies*, n° 18: 555-580.
- Waldinger R., 1999. *Still the Promised City?*, Cambridge: Harvard University Press.
- Wallerstein I., 1997. *The capitalist world-economy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Warzywoda-Kruszynska W. & J. Grotowska-Leder, 1994. Problematyka zachodzącej aktualnie polaryzacji społeczeństwa (rozwarstwienia społecznego) w łódzkim regionie miejskim, in: *Studium wiedzy o regionie łódzkim. Wybrane problemy.*
- Wciórka B., 2003. *Bezrobocie i bezrobotni w świetle wyników badań opinii społecznej z 2003 roku,* CBOS, Warszawa.
- Weinert P., 1991. *Foreign Female Domestic Workers. Help wanted*, World Employment Programme Research, Working Paper, ILO, Geneva.

- Wierzbiański B., 1946. *Polacy w świecie,* Londyn: Polskie Biuro Wydawnicze: Światpol.
- Wihtol de Wenden C. & A. De Tinguy, 1995. L'Europe et ses migrations, in : Catherine Wihtol de Wenden & Anne de Tinguy (dir.), *L'Europe et toutes ses migrations,* Bruxelles : Edition Complexe.
- Wojtaszewski A., 1994. *Informacja o aktualnym stanie współpracy z krajami drugimi w dziedzinie przepływu pracowników oraz zatrudnienia cudzoziemców w Polsce.* MPIPS, Warszawa, październik.
- Wrzochalska A., 2006. Zatrudnienie i bezrobocie kobiet wiejskich, *Studia i Monografie*, n° 135, IERiGŻ, Warszawa.
- Yépez des Castillo I. & A. Bach, 2005. L'envoi des fonds et la féminisation des migrations internationales : quels changements dans les rapports de genre ?, in : Ch. Verschuur & F. Reysoo, *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations,* Paris : L'Harmattan : *Cahiers genre et développement*, n° 5 : 247-256.
- Zaidman C. & P. Bachelet, 2003. Introduction, in : M. Hersent & C. Zaidman, *Genre, travail et migrations en Europe.* Paris : Publications Paris, n° 7 : Collection des Cahiers du CEDREF, Paris : 9-22.
- Zdrada J., 1987. Wielka Emigracja po Powstaniu Listopadowym, in: J. Buszko & A. Garlicki (eds.), *Dzieje narodu i państwa polskiego,* Warszawa, vol. III.
- Zegers de Beijl R., 2000. *Documenting discrimination against migrant workers in the labour market. A comparative study of four European countries,* ILO Geneva.
- Zelinsky W., 1971. The Hypothesis of the Mobility Transition, *Geographical Review*, 61.
- Zhou M. & C.L. Bankston, 1994. Enterpreneurship. An alternative path to economic mobility for Asian Americans, in: I. Natividad (ed.), *Asian American Almanac*, Columbus, Ohio, Gale Research, Inc.
- Zlotnik H., 1998. *The Theories of International Migration,* Paper presented at the conference on International Migration: Challenges for European Populations, 25-27.07, Bari.
- Zlotnik H. 2003. *The Global Dimensions of Female Migration*. Théories sur les migrations internationales, in : *Démographie : analyse et synthèse, vol IV Les déterminants de la migration* (Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (dir.), Ed Ined, Paris : 55-78.
- Zontini E., 2001. Female domestic labour migrants and local policies in Bologna: the story of a Filipino woman, in: R. Grillo & J. Pratt (eds.), *The Politics of Recognizing Difference. Multiculturalism Italian-style*. Aldershot: Ashgate: 159-176.
- Żarnowska A., 1996. Polscy imigranci i ich organizacje w Europie na przełomie XIX i XX wieku – między obroną odrębności a integracją, *Przegląd Polonijny*, n° 2.
- Żmigrodzki M., 1981. Polonia w krajach Beneluksu, in: W. Wrzesiński, *Liczba i rozmieszczenie Polaków w świecie*, n° 2, Wrocław.

Littérature grise :

- Accords de réadmission:
- http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_mouvement_of_persons_asylum_immigration/114163_fr.htm).
- Amassari S., R. Black, 2001. *Harnessing the potential of migration and return to promote development: applying concepts to West Africa*, Brighton: Sussex Centre for Migration Research, University of Sussex, Working Paper, n° 3.
- *Annuaire Statistique de la Belgique,* 1970. Bruxelles.
- *Annuaire Statistique de la Belgique,* 1971. Bruxelles.
- *Annuaire Statistique de la Belgique*, 1973. Bruxelles.
- *Annuaire Statistiques de la Belgique*, 1950-1966. Bruxelles.
- *Annuaire Statistiques de la Belgique*, 1974-1977. Bruxelles.
- Arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers - *Moniteur belge* du 26 juin 1999.
- Baldassarini A., 2001. Non regular foreign input of labour in the new national accounts estimates, (STD/NA2001)30, OECD Meeting of National Accounts Experts, Paris.
- Biuletyn 1998. *Informator kościelny,* Polska Misja Katolicka, Bruksela.
- Borowczyk E., 2007. *La migration économique des Polonais vers les pays membres de l'UE après le 1 Mai 2004 – vue de la perspective polonaise,* Colloque « Ouverture du marché du travail. Migration économique des Polonais en Belgique », Bruxelles, 12 juillet 2007.
- Census Bureau, 2000. *National census of the U.S. population*, Decennial Census Data, USA.
- Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), 1997. *Femmes sur le marché du travail : l'autre relation formation-emploi* ; Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Marseille: Coll. Etudes, n° 70.
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme (CECLR), 2001. *Egalité et diversité,* Bruxelles.
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme (CECLR), 2005. *Rapport annuel pour l'année 2004,* Bruxelles.
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme (CECLR), 2006. *Flux migratoires en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives,* Bruxelles.
- Centre d'Information de la Direction Générale Communication Externe, 2002. *Analyse de la législation et de la jurisprudence, Lutte contre la traite des êtres humains*, Bruxelles.
- Cibulla J., 1997. *Opracowania Konsulatu Generalnego w Brukseli.*
- Circulaire PECO du 22/12/99, www.dofi.fgov.be
- Commission des Communautés européennes, 1993. *Les femmes en Pologne (1991-1992),* Les cahiers de Femmes d'Europe, n° 39, Bruxelles.
- Conseil de l'Europe, 1996(a). *Accords bilatéraux couvrant les migrations temporaires entre les pays européens*, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe, 1996(b). *Migrations temporaires à des fins d'emploi et de formation. Cohésion sociale et qualité de vie*, Strasbourg.
- Conseil supérieur de l'emploi, 2001. *Plan d'Action National*, Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, juin 2001, Bruxelles.
- Conseil supérieur de l'emploi, 2006. *L'accès au marché belge du travail des ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne*, février 2006, Bruxelles.
- De Kuyssche N., 2003. *Polonais à Bruxelles : une adhésion ancienne...,* La Libre Belgique, 30.04.2003.

- Directive 68/360/CEE du Conseil du 15 octobre 1968 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des États membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté (JO L 257 du 19.10.1968, p. 13).
- Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (Journal officiel de l'UE n° L 018 du 21/01/1997 p. 0001 – 0006).
- *Dziennik Berliński,* 1924. n° 113, Berlin.
- European Citizen Action Service Report : Strasser J., 2006. *Who's still Afraid of EU Enlargement*, http://www.ecas.org.
- European Migration Network (EMN), 2006. *Annual Statistical Report on Migration and Asylum in Belgium* (Reference year 2003), Brussels.
- EUROSTAT, 2004. *Eurostat yearbook 2004 - The statistical guide to Europe,* Luxembourg.
- FEMIGRIM, 2010. *Facteurs explicatifs et dynamiques des procès de migration féminine et d'intégration en Belgique*, projet de recherche financé par le Ministère de la Politique Scientifique Fédéral.
- Gibbs P., 1998. Poles apart, *The Bulletin*, 23.IV.1998.
- Głos Siemiatycz, 29.08.2002. Siemiatycze.
- Głos Siemiatycz, 09.11.2003. Siemiatycze.
- Główny Urząd Statystyczny, 1993. *Aktywność zawodowa i bezrobocie w Polsce*, Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2003a. *Sytuacja bytowa gospodarstw domowych w 2003 roku,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2003b. *Migracje zagraniczne ludności 2002*, Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2004. *Kobiety i mężczyźni na rynku pracy*, Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1990. *Rocznik statystyczny 1989,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1991. *Rocznik statystyczny 1990,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1993. *Rocznik statystyczny 1992,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1994. *Rocznik statystyczny 1993,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1995. *Rocznik statystyczny 1994,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1996. *Rocznik statystyczny 1995,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 1999. *Rocznik statystyczny 1998,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2003. *Rocznik statystyczny 2002,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2004. *Rocznik statystyczny 2003,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2005. *Rocznik statystyczny 2004,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2006. *Rocznik statystyczny 2005,* Warszawa.
- Główny Urząd Statystyczny, 2007. *Rocznik statystyczny 2006,* Warszawa.
- Godin M., A. Rea, I. Marx, G. Verbist & V. Corluy, 2008. *Before & After: La situation sociale et économique des personnes ayant bénéficié de la procédure de régularisation en 2000* (Brussels: Centre for Equal Opportunities and Opposition to Racism).
- Hirszfeld Z., & P. Kaczmarczyk 1999. Ekonomiczne i społeczne skutki migracji na poziomie mikrospołecznym, Wnioski z badania terenowego w gminie Perlejewo, Working Paper, *Prace Migracyjne*, 21, ISS, UW styczeń 1999.
- Hirszfeld Z., & P. Kaczmarczyk, 2000. Współczesne migracje zagraniczne ludności Podlasia, Working Paper, *Prace Migracyjne*, n° 30, ISS, UW, styczeń 2000.
- IDEA CONSULT (Peeters A., Gevers A., Sanders D.), 2006, 2007, 2008. *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité. Rapports annuels : 2005, 2006, 2007.* Service public fédéral Emploi, Travail, et Concertation Sociale, Direction générale Emploi et Marché du Travail, Bruxelles.
- *Informator*, 1995. Ambasada Rzeczypospolitej Polskiej, Bruksela.

- Instytut Geografii i Przestrzennego Zagospodarowania im. S. Leszczyckiego, 2003. Polska Akademia Nauk (PAN), Warszawa. http://www.igipz.pan.pl/
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), 2005. *Rapport annuel*, Bruxelles. http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/statistics/nationality
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), 2006. *Rapport annuel*, Bruxelles. http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/statistics/nationality
- Jaźwinska E., W. Łukowski & M. Okólski, 1997. Przyczyny i konsekwencje emigracji z Polski, Working Papers, *Prace migracyjne*, n° 7, Warszawa: ISS UW.
- Kaczmarczyk P., 2000. *Asylum and Migration Management in Poland – a Country Study*, maszynopis.
- Kaczmarczyk P., 2002. Migracje o charakterze cyrkulacyjnym a inne formy mobilności terytorialnej w świetle doświadczeń badawczych, ISS, *Prace Migracyjne*, n° 45, Working Papers, Uniwersytet Warszawski, Warszawa.
- Kaczmarczyk P., & M. Okolski, 2004. Czas globalnych migracji. Mobilnosc miedzynarodowa w perspektywie globalizacji, Working Papers, *Prace migracyjne*, n° 55, mai 2004, ISS, Uniwersytet Warszawski.
- King R., 2000, Generalizations from the History of Return Migration, in: B. Ghosh (dir.), *Return Migration: Journey of hope or Despair?*, Geneva, IOM : UNO: 7-55.
- Kłos B., 2006. Migracje zarobkowe Polaków do krajów Unii Europejskiej, *Infos*, n° 2, Biuro Analiz Sejmowych, Warszawa.
- Knibiehler Y. & E. Gubin 1993. *Les femmes et la Ville. Un enjeu pour l'Europe.* Actes du colloque organisé à Marseille en mars 1993, Bruxelles : Labor : Horizon femmes.
- *Konstytucja Rzeczypospolistej Polskiej*, 1997. Monitor Polski, Warszawa, http://isap.sejm.gov.pl.
- Kuźma E., 1998. *Życie codzienne i święta współczesnych polskich wychodźców na przykładzie nielegalnych imigrantów w Brukseli*, Uniwersytet Jagielloński, Kraków (manucrit).
- Lennert M., 2001. *Flux migratoires vers la Belgique*, Jean-Michel Decroly (dir.), Etude pour la Fondation Roi Baudouin, ULB IGEAT.
- Loi de 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (*Moniteur belge* du 12 janvier 1981).
- Loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (*Moniteur belge* du 21 mai 1999).
- Loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume.
- Loi du 5 mars 2002 transposant la directive 96/71 CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services et instaurant un régime simplifié pour la tenue des documents sociaux par les entreprises qui détachent des travailleurs en Belgique (*Moniteur belge* du 13 mars 2003).
- Marie C-V., 2004. *Prévenir l'immigration irrégulière : entre impératifs économiques, risques politiques et droits des personnes*, Direction des affaires sociales et de la santé, Direction Générale III – Cohésion sociale, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Martens A. & N. Ouali, (dir.), 2005. *Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, ULB-KUL.
- Migracje zewnetrzne, Biuro Paszportow MSW, 1970-1980 Warszawa.
- Migracje zewnetrzne 1980. Informacja statystyczna, CA MSW 50/576 :14.
- Mills M., 1999. *The link between Anthony Giddens' social theory and the family formation research*, conference paper, European Population Conference, 30.08-03.09, The Hague, The Netherlands.
- *Moniteur belge*, 8 décembre 1972.

- *Moniteur belge*, 21 mai 1999.
- *Moniteur belge,* 4 février 2000.
- *Moniteur belge*, 10 juin 2003.
- Moniteur belge, 13 mars 2003
- *Moniteur belge*, 21 avril 2004.
- Mozère L. & H. Maury, 2002. *Les domestiques philippines « entrepreneurs d'elles-mêmes ». Le marché mondial de la domesticité*, rapport final pour la Mission du Patrimoine Ethnologique, Ministère de la Culture, France.
- Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2000. Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : Situation en Région de Bruxelles-Capitale; *Les cahiers de l'Observatoire*, n° 3, Bruxelles.
- Observatoire bruxellois du Marché du travail et des qualifications, 2000. *Analyse des fonctions critiques en région de Bruxelles-Capitale selon l'ORBEM et l'UPEDI*, décembre 2000, Bruxelles.
- Observatoire bruxellois du Marché du travail et des qualifications, 2001. *Le marché de l'emploi bruxellois : Tendances et diagnostic des années '90*, juin 2001, Bruxelles.
- Okólski M., 1996. *Trends in international migration*. Poland – SOPEMI 1996 report, OECD, Paris.
- Okólski M., 1997. *Trends in international migration*. Poland – SOPEMI 1997 report, OECD, Paris.
- Okólski M., 1999. *Trends in international migration*. Poland – SOPEMI 1999 report, OECD, Paris.
- Okólski M., 2001a. Migrations d'Europe de l'Est vers l'Union européenne avec mention particulière pour la Belgique, Colloque *Facteurs d'émigration, politique d'immigration. L'état des migrations vers l'Europe* (23 mars 2001), Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : 41-56.
- Okólski M., 2002. *Trends in international migration*. Poland – SOPEMI 2002 report, OECD, Paris.
- Okólski M. & D. Stola, 1999. Migrations between Poland and the European Union, Working Paper, *Prace Migracyjne*, 25, marzec 1999, Instytut Studiów Społecznych, Uniwersytet Warszawski.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2001. *Trends in international migration, Annual Report,* Paris.
- Osipowicz D., 2002. Rola sieci i kapitału społecznego w migracjach międzynarodowych. Przykład Moniek, ISS, Working Papers, *Prace migracyjne* n° 46, Uniwersytet Warszawski, Warszawa.
- Polonia Zagraniczna 1929-1954 (1955), „Księga Pamiątkowa", *25-lecie istnienia światowego Związku Polaków z Zagranicy*, Londyn.
- *Rapport d'activité de l'Inspection sociale*, 2005. Ministère de la Région de Bruxelles – Capitale, Administration de l'Economie et de l'Emploi, Direction de l'Inspection sociale.
- *Rapport d'activité de l'Inspection sociale*, 2006. Ministère de la Région de Bruxelles – Capitale, Administration de l'Economie et de l'Emploi, Direction de l'Inspection sociale.
- *Rapport d'activité de l'Inspection sociale*, 2007. Ministère de la Région de Bruxelles – Capitale, Administration de l'Economie et de l'Emploi, Direction de l'Inspection sociale.
- Rapport de l'Office national de l'Emploi, 2008. La version complète du rapport peut être consultée sur :
- http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_onem_rapport_annuel_2009.jsp
- Rapport du Conseil fédéral sur l'économie souterraine, 1987. 9 juin, Bruxelles.
- Registre National Belge, Direction Statistiques, 04/2006 et 07/2007.

- Règlement (CEE) no 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (JO L 257 du 19.10.1968 : 2).
- Résolution du Conseil concernant la limitation de l'admission à des fins d'emplois de ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres sur : http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_396Y0919_02.html
- *Rocznik Polonii Zagranicznej*, 1948. Londyn: Richard.
- *Rocznik Polonii Zagranicznej,* 1952. Londyn: Richard.
- *Rocznik Polonii Zagranicznej,* 1955. Londyn: Richard.
- *Rocznik Polonii Zagranicznej,* 1959. Londyn: Richard.
- *Rynek Pracy w Polsce*, 1994. *Registered Unemployment in Poland I-IV*, Biuro Studiów i Ekspertyz, Warszawa.
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2008. *L'Immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail,* Direction générale Emploi et marché du travail, Bruxelles.
- SOPEMI 1995. *Trends in international migration. Annual report 1994*, Paris, OECD.
- Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1956, MSWiA, Warszawa.
- Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1963, CA MSW 26/13, Warszawa.
- Sprawozdanie Biura Paszportow za rok 1965, CA MSW 26/19, Warszawa.
- Starzak G., 2003. Bilet w jedną stronę, *Dziennik Polski*, 16.XI. 2003.
- *Sylwetki emigracyjne,* 1970. Zespół Miesięcznika Nasza Rodzina, Paryż.
- Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TCE),
- http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0047:0199:fr
- Triandafyllidou A., K. Sohler, M. Maroufof & T. Maroukis, 2011. *The Domestic Work. Case Study Report,* Hellenic Foundation for European and Foreign Policy (ELIAMEP), International Centre for Migration Policy Development (ICMPD).
- Urząd Marszałkowski Województwa Podlaskiego, 2005. *Regionalna Startegia Innowacji Województwa Podlaskiego do roku 2010.*
- Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB), 2007. *Colloque sur les fonctions critiques,* 12 juillet 2007, Bruxelles.
- Vulsteke B., 2006. *Illegally Resident Third Country Nationals in Belgium: State approaches towards them and their profile and social situation*, European Migration Network, Belgian Contact Point.
- Wasztyl B., 2003. Rząd przed sąd, in: *Dziennik Polski*: 21, 27, Kraków.
- *Wychodźca,* 1924. n° 50, Londyn.
- Zybala A., 2005. Bezrobotna Polska, in : *Obywatel*, n° 4(24)/2005: 4-7, Warszawa.
- www.Droit-Fiscalite-Belge.com

Index des tableaux

Tableau 1 : Augmentation du nombre de Polonais en Belgique entre 1922 et 1930
Tableau 2 : Polonais en Belgique (immigration et émigration) entre 1950-1976
Tableau 3 : Répartition des Polonais selon le sexe dans toutes les colonies minières en Belgique (Mons, Charleroi, Centre, Namur, Liège et autres).
Tableau 4 : Immigration des Polonais en Belgique dans les années 1927-1938 Participation des hommes et des femmes (en %)
Tableau 5 : Répartition des ressortissants polonais en Belgique
Tableau 6 : Départs de Pologne vers l'étranger entre 1956 et 1958
Tableau 7 : Départs de Pologne en Israël entre 1955 et 1960
Tableau 8 : Départs à l'étranger des Polonais entre 2000 et 2004 (en milliers)
Tableau 9 : Nombre de migrants polonais en Europe (en 2004)
Tableau 10 : Nombre de Polonais partis à l'étranger après l'élargissement
Tableau 11 : Emigrations de Pologne selon le pays de destination (10 pays les plus populaires) (2004)
Tableau 12 : Nombre de ressortissants polonais séjournant officiellement en Belgique en 2006 et en 2007
Tableau 13 : Evolution du nombre de ressortissants polonais enregistrés dans les communes de Bruxelles (deux dernières années)
Tableau 14 : Emigrants polonais séjournant temporairement (plus de deux mois) à l'étranger en 1988 et 2002
Tableau 15 : Niveau de scolarisation des migrants dans les années 1990
Tableau 16 : Permis de travail B pour les travailleurs hautement qualifiés
Tableau 17 : Nombre d'émmigrés polonais sur 1000 habitants en 2002
Tableau 18 : Utilisation des économies faites par les migrants originaires de Monki et travaillant en Belgique
Tableau 19 : Causes de l'émigration pour un séjour temporaire de plus de deux mois selon le sexe
Tableau 20 : Motifs migratoires chez les habitants de la campagne Perlejewo dans les années 1990
Tableau 21 : Taux de chômage dans des pays de l'Union européenne en 1995 et 2003
Tableau 22 : Taux de chômage en Pologne entre 1990-2006
Tableau 23 : Taux de chômage chez les hommes et les femmes entre 1994 et 2003
Tableau 24 : Taux d'activité professionnelle en Pologne selon le sexe
Tableau 25 : Chômage dans les communes de la voïvodie de Podlasie (31 décembre 2006)
Tableau 26 : Permis de travail A et B délivrés (hommes et femmes)
Tableau 27 : Permis de travail A et B délivrés aux femmes
Tableau 28 : Nombre de permis de travail par groupe de nationalité 2000 – 2009
Tableau 29 : Évolution du nombre d'indépendants originaires de pays membres entrés dans l'UE en 2004 et établis en Belgique selon la nationalité (à partir du 1.V.2004). Situation au 31.XII.2004
Tableau 30 : Évolution des travailleurs indépendants selon la nationalité
Tableau 31 : Évolution des détachements de travailleurs : 2007-2009

Liste des graphiques

Graphique 1 : Évolution de la population des nouveaux États membres de l'UE

Graphique 2 : Évolution des flux migratoires des ressortissants polonais arrivant en Belgique (immigration légale)

Graphique 3 : Les émigrés polonais séjournant à l'étranger 12 mois et plus, selon l'âge au moment du départ et le sexe (en milliers)

Graphique 4 : Immigration polonaise légale vers la Belgique selon le sexe

Graphique 5 : Les migrants polonais (ayant plus de 13 ans) selon le niveau d'instruction

Graphique 6 : Taux de chômage des femmes en Pologne et dans l'Union européenne

Graphique 7 : Évolution du taux de chômage en Pologne

Graphique 8 : La répartition du chômage selon les tranches d'âge en décembre 2006

Graphique 9 : Le taux de chômage selon le niveau d'instruction

Graphique 10 : Nombre de femmes et d'hommes sans emploi entre 1994 et 2003

Graphique 11 : Le taux de chômage féminin dans les pays de l'Union européenne (2001 et 2002)

Graphique 12 : Taux de chômage enregistré en Pologne en 2002

Graphique 13 : Taux de chômage en Pologne en 2006

Graphique 14 : Nombre de passeports délivrés aux habitants de Mońki entre 1976 et 1988

Graphique 15 : Nombre de permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006

Graphique 16 : Distinction, en Flandre, entre les permis B délivrés sur base du critère d'octroi « *ressortissant des nouveaux États membres de l'UE* » et les permis B délivrés sur base d'autres critères

Graphique 17 : Évolution du nombre d'indépendants originaires de pays membres entrés dans l'UE en 2004

Graphique 18 : Évolution des travailleurs indépendants selon la nationalité

Graphique 19 : Répartition, par nationalité, des travailleurs en situation d'infraction (2006)

Liste des annexes

Annexe 1. Liste d'experts sociaux avec lesquels ont été réalisées des entretiens dans le cadre de la recherche de terrain à Bruxelles et à Podlasie.

Annexe 2. Annonces publicitaires du mensuel *Gazetka* témoignant du nombre important de navettes d'autocars et de minibus entre la région de Podlasie et Bruxelles, notamment les villes principales Bialystok, Siemiatycze, Lomza qui figurent dans les annonces (Gazetka, n° 86, novembre 2009).

Annexe 3. Annonces publicitaires du mensuel *Gazetka* témoignant du nombre important de navettes d'autocars et de minibus entre la région de Podlasie et Bruxelles. On reconnait les préfixes régionaux de Podlasie (085 ou 086) pour les numéros de téléphone en Pologne (Gazetka, n° 86, novembre 2009).

Annexe 4. Annonces du *Vlan* confirmant la présence des hommes polonais sur le marché de l'emploi bruxellois, bien avant la suppression d'obligation de possession d'un permis de travail pour les ressortissants polonais (Vlan, 27 avril 2005).

Annexe 5. Annonces du *Vlan* confirmant la présence des femmes polonaises sur le marché de l'emploi bruxellois et l'occupation par ces travailleuses du secteur domestique (Vlan, 27 avril 2005).

Annexe 6. Publicités des magasins polonais à Bruxelles, de plus en plus nombreux au fils du temps (Gazetka n° 75, octobre 2008).

Annexe 7. Publicités des personnes offrant des cours de langues étrangères, des traductions, une aide dans les démarches administratives (Gazetka n° 86, novembre 2009).

Annexe 1 : Liste complète de nos « experts sociaux »

- *Interviewés à Bruxelles*

  - la paroisse Sainte-Élisabeth à Schaerbeek et la Mission Catholique Polonaise à Saint-Gilles ;
  - un consul polonais s'occupant de la question de l'immigration au Consulat de Pologne ;
  - trois policiers bruxellois dans les communes où habitent un grand nombre d'immigrés polonais : Saint-Gilles, Schaerbeek, Anderlecht ;
  - un représentant de la commune de Saint-Gilles ;
  - quatre entrepreneurs qui embauchent des immigrés polonais ;
  - deux médecins d'origine polonaise ;
  - le rédacteur en chef du mensuel « Gazetka » ;
  - le rédacteur en chef du mensuel « Novum » ;
  - deux représentants de l'Inspection sociale ;
  - deux militants du milieu de l'ancienne immigration polonaise ;
  - une personne travaillant à l'Office des Étrangers, à Bruxelles ;
  - deux représentants des syndicats belges ;
  - un médecin travaillant dans un hôpital bruxellois,
  - un représentant de la Croix Rouge ;
  - un représentant du CPAS ;
  - deux personnes de nationalité belge qui emploient des immigrés polonais ;
  - quatre fonctionnaires étrangers des institutions européennes installées à Bruxelles qui emploient des immigrés polonais.

- *Interrogés dans la région de Podlasie* :

  - le maire de Siemiatycze ;
  - le rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Głos Siemiatycz" ;
  - le directeur d'un gymnase ;
  - une psychologue scolaire ;
  - un représentant du pouvoir administratif de Perlejewo ;
  - un représentant de l'Office de l'emploi.

Annexe 2 : Annonces publicitaires de *GAZETKA*

Annonces publicitaires du mensuel *Gazetka* témoignant du nombre important de navettes, d'autocars et de minibus entre la région de Podlasie et Bruxelles, notamment les villes principales que sont **Bialystok**, **Siemiatycze**, **Lomza** figurant dans les annonces (Gazetka, n° 86, novembre 2009).

LICENCJONOWANY PRZEWÓZ OSÓB SIEMIATYCZE-BIAŁYSTOK

„Daniel"
Daniel Boratyński

Wyjazdy z Polski
poniedziałek, **wtorek**, środa
0602/173 007
727/516 556
(085) 655 01 19

Wyjazdy z Belgii
środa, **czwartek**, **piątek**, sobota
0497/329 097
0476/588 448

TRANSPORT MATERIAŁÓW BUDOWLANYCH, AUT.
PRZEPROWADZKI TIREM.

PRZEWÓZ OSÓB "GRZESIEK"

Wyjazdy z Polski
środa, sobota, niedziela
tel. 696 250 258

Wyjazdy z Belgii
piątek, niedziela, poniedziałek, wtorek, środa
tel. 0485 950 805
0472 828 558 - Non Stop

BELGIA - HOLANDIA - NIEMCY

Kownierowicz Robert & Zbyszek

Wyjazdy z Polski:
Poniedziałek, Środa,

TEL.PL (085) 710-88-25
TEL PL (085) 676 31 17
tel.kom. 0694 247 628
tel.kom. 0692 848 906

Zawsze solidnie i na czas

Wyjazdy z Belgii:
Środa, piątek, godz. 19.00

Tel BE :
Gsm: 0497 79 29 52
Gsm: 0472 58 72 97

Przewóz osób-Białystok-Belgia

Klimatyzacja ☑ TV-VIDEO-DVD ☑ Mercedes Sprinter

EKSPRESOWE PRZEKAZY GOTÓWKI

PIOTR KOSIŃSKI
E-mail: piotr.23.7.72.@wp.pl

Wyjazdy z Polski:
środa, czwartek, piątek, sobota
Tel: (085) 65-41-283
Kom: 0604 / 340-502
Kom: 0601 / 405-873

Wyjazdy z Belgii:
piątek, sobota, niedziela, poniedziałek
Prox: 0476 / 93-15-29
Base: 0496 / 99-14-95

PRZEWÓZ OSÓB I BAGAŻU

KLIMATYZACJA DVD

Jarosław Pochodin

WYJAZD Z POLSKI
W PIĄTKI I SOBOTY
(085) 663 22 77, 603 19 94 20

WYJAZD Z BELGII
W SOBOTY I NIEDZIELE
0495 47 89 87

POLSKA -NIEMCY-BELGIA-HOLANDIA

JUREK Łomża

Wyjazdy z Polski
wtorek-środa
tel. (086) 219 23 66
kom. 0691 862 366

Wyjazdy z Brukseli
czwartek-piątek
tel. 0485 699 216

Inne dni wyjazdu do uzgodnienia. Możliwość transportu lawetą.

TRANSPORT USŁUGOWY POL/BEL

- Przeprowadzki z windą
- Transport materiałów budowlanych i okien (na stojaku)
- Transport aut i autoholowanie 24/h
- Przewóz osób bus 9 osobowy (wynajem cała Polska)
- FAKTURY Z TVA BELGIJSKIM

Tel: 0477 440 491 Fax: 02 763 14 53

USŁUGI TRANSPORTOWE Zbigniew Stańczu

EŁK I DAWNE WOJEWÓDZTWO SUWAŁKI

Postój: Hotel des Monnaies, niedziela 11.00-12.00

Wyjazdy z Polski
piątek rano
Tel/fax: (087) 620 14 83
Kom: 0 603 190 615

Wyjazdy z Belgii
niedziela po południu
Niemcy: 0049 178 364 124
Belgia: 0 478 985 415 gsm

z Polski

ŚRODA SOBOTA NIEDZIELA

tel. (085) 66 21 600

gsm 608 835 822

klimatyzacja video

maxim TRANSPORT

z Belgii

NIEDZIELA PONIEDZIAŁEK
WTOREK PIĄTEK

base: 0 472 82 85 58

0 475 20 77 18

Oferujemy przewóz:

- aut do trzech w jednym transporcie

- okien mebli
- artykułów spożywczych
- PRZEPROWADZKI DO POLSKI

www.maximtransport.com

Annexe 3 : Annonces publicitaires de *GAZETKA*

Annonces publicitaires du mensuel *Gazetka* témoignant du nombre important de navettes, d'autocars et de minibus entre la région de Podlasie et Bruxelles.

On reconnait les préfixes régionaux de **Podlasie** (085 ou 086) pour les numéros de téléphone en Pologne (Gazetka, n° 86, novembre 2009).

MIĘDZYNARODOWE PRZEWOZY PASAŻERSKIE

ANDRZEJ SKWIRA

WYJAZDY Z BELGII
czwartek, niedziela, piątek
Mobistar: 0497-61-77-33
Proximus: 0479-26-66-02

KLIMATYZACJA
DVD

WYJAZDY Z POLSKI
sobota, środa
Tel. (085) 664-17-17
Gsm. 0609-539-096

ODBIÓR I DOWÓZ POD WSKAZANY ADRES

---

maxim TRANSPORT
klimatyzacja video

z Belgii	z Polski
PIĄTEK CZWARTEK	ŚRODA CZWARTEK
base: 0 472 82 85 58	tel. (085) 66 21 600
0 475 20 77 18	gsm 608 835 822

www.maximtransport.com

LAWETA TRANSPORT OKIEN I MEBLI PRZEPROWADZKI

Licencjonowana firma przewozowa "DANIEL"

CEZARY BORATYŃSKI

Wyjazdy z Polski:
poniedziałek, wtorek, środa
tel: (085) 655 29 84
kom: 0606 996 412
kom: 0604 095 877

FAKTURY VAT

Wyjazdy z Belgii:
środa, czwartek, piątek
gsm: 0498 061 599
codziennie: 0477 323 089

Bogdan Trykoszko

Wyjazdy z Polski:	*Wyjazdy z Belgii:*
środa, Czwartek, piątek rano	piątek, Sobota
(085) 716 34 96	Gsm: 0495 927 340
Gsm: 0602 881 353	Gsm: 0472 679 619

DVD Klimatyzacja

RAF-TUR
Wojciech Gawędzki

PRZEWÓZ OSÓB I BAGAŻU
WYPOŻYCZALNIA PRZYCZEP

Belgia, Holandia, Niemcy
Ełk przez Olsztyn, Toruń

Wyjazd z Belgii:
piątek, niedziela po południu
tel.kom. **0484 609 209**

Wyjazd z Polski:
środa po południu, piątek rano
tel: **087 610 44 34**
gsm: **0601 245 253**

ODBIÓR Z DOMU - DOWÓZ POD WSKAZANY ADRES

PRZEWÓZ OSÓB
BELGIA HOLANDIA NIEMCY

MOTYL
Karol

Wyjazdy z Polski
wtorek, sobota, niedziela, poniedziałek
tel. (0-85) 716-13-31
gsm: 0693 338 859

Wyjazdy z Belgii
wtorek, środa, czwartek
gsm. 0496 659 111 non stop
0473 306 751

POLSKA - BRUKSELA - POLSKA

przewóz osób za granicę

RYSZARD & KRZYSZTOF SZMUREŁO

FLOTA

WYJAZD Z BRUKSELI:
poniedziałek, wtorek
środa, sobota
godz 20.00
0496/ 31-82-22
0474/ 87-37-68

WYJAZD Z POLSKI:
piątek, sobota,
niedziela, poniedziałek
godz. 9.00
(085) 739-56-94 Ryszard
0605/555-092 Ryszard
0505/062-710 Krzysztof

Oferujemy:
- komfortowe 9-osobowe busy (TV, DVD, klimatyzacja)
- zawsze dwóch kierowców
- ubezpieczenie, licencja, faktura
- zniżki dla stałych klientów
- przewóz materiałów (meble , okna, materiały budowlane)

Mercedes Sprinter BBI 10AL, BBI J003, BBI 83EF

Przewozy pasażerskie
Bruksela, Białystok, Augustów, Suwałki

Wyjazdy z Bruskeli środa sobota
Rezerwacja miejsc
0487 598 618

Wyjazdy z Polski wtorek piątek
Rezerwacja miejsc
05000 43 571, 085 737 16 16

Telefon do kierowców
0 511 36 44 49

DVD VIDEO KLIMA

DEC
EUROPATRANSPORT

kontakt@transdec.p
www.transdec.p

Dowóz i odbiór z wieczornego lotu lini
WIZZ Air (Bruksela - Charleroi - Bruksela

tel. 0487/598 618 DEC

Przesyłki! Przesyłki!
dostarczanie przesyłek do każdego miejsca w Polsc

Annexe 4 : Petites annonces du *Vlan*

Annonces du *Vlan* confirmant la présence des **hommes polonais** sur le marché de l'emploi bruxellois, bien avant la suppression d'obligation de possession d'un permis de travail pour les ressortissants polonais (Vlan, 27 avril 2005).

otesesteeweg 79 9340
Imal log poss bon gain
ode 18h 0475/554.551
125841

éation et entretien de
un ouvrier qualifié. Tél.
T081/73.70.53 ou entre
195/69.58.54 701383

ervice recherche pers.
activité compl. gagnez
.0479/636.875 124685

située à Rhode St Ge-
crétaire-dactylo (min
ités souhaitées: initia-
conscience prof, esprit
es exigées, tél ap 20h
411592

e/scène horaire agréa-
xp non exigée T.02/
Bd Max 149 1000 Bxl
288773

lub demande serv. dan-
ume Brux bonne pré-
2h ou tél. après 15h
478/830.754 125160

/monteur voor indus-
e dampkappen kennis
talig nl/fr vw CV met
up - 108 Dielegem-
of per fax 02/479.26.04
288582

EUR cherche fret
t international
25T, toutes
nations.
0477/310.711
495871

atte ral greffe etc à prix
n moi T.0496/926.735
125642

i ch. place stable Per-
nca ou chauffer Direc-
ou ambulace Parle
0477/28.81.77 722118

n. Jne & jolie serv
e sélect. Gain
ire à convenir
-Hautrec.com
86/538.702
772314

engagement immédiat:
dant avec moto (scoo-
express dans Bxl & pé-
ouhaitée full-time job
tion T.02/735.99.99
495567

ideuses pour business
12H et 14H T.0477/
722393

m. de ménage à la piz-
du Nord se prés. avec
pier en ordre 124974

in tps dynamique sou-
ntation exp. min 2ans
5ans est rech par bou-
me à Waterloo. En-
rnal - e-mail mes
RBJ 804269 804269

ite annonce
éphone...
z-nous au
0.35.35
ndredi de 8.30 h
e jeudi après-midi)
rvé aux clients
pas de facture).
nonces par appel.
t par carte
xclusivement.
estation ne sera
près parution.
merciens pour
ıprehension.

BXS0161500-BRT

BXS0161500

UN JOB avec ambi

WHITE'S
Club privé
et ou agence
demande
HOTESSES
0472.65.94.91
ou
0478.45.29.53

EMPLOIS DEMANDES -25-

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771748

● 15ANS exp constr qualit sérios équipé tout trav menuiser pas interméd. T.0496/201.942 - 0498/715.276 125590
● 2JH cher trav. 15a exp. carrelage plaf. cimentage gyproc élec. plomb. auto +outil Polon. T.0498/835.672 123773
● 2PERS. professionnel cher du trav goiban cimentag carrelag peinture gyproc chap tasso plafon T.0486/370.775 125625
● 3-4H cher trav palf carrel. peint. électr plomb expér. + auto + outil px 7-8€ /h T.0477/54.38.27 125343
● 3HOMMES avec auto + outil + 13ans expér cher trav maçon plomb élec plaf parq carrel peint 7-8€/H T.0473/379.105 288800
● 45ans Trilingue sér. expér. en gestion de PME propose son sav. faire sur rég. Bxl et envir. pour fonction à resp. Direct. Génér. Adjoit - Bras droit Resp. Admin et Finances RH Mkt Ventes T.0479/200.431 411829
● A bas bon prix hommes Pol prof avec outilage pour rénovation et transformation facture TVA 6 ou 21% T.0496/081.661 411662
● A bas bon prix h. pol ch trav peint tapiss carrel plaf parqt f plaf élec plom trav.soigné T.0484/781.369 288491
● A Bxl avec papier JF ch. trav. net. gard.enf malad âgée net de burx concierge couple avec réf T.0479/576.078 125634
● A Bxl dame gentille propre exp. cherche trav. garde jour-nuit pers. âgées malades, enfants, ménage T.0494/38.51.04 125830
● A BXL je ch. ménage repas jardin garde pers âgée enf par heur ou demi ent int exp sérieux T.0494/466.775 125585
● AGREE maçon plaf gyproc carrel parqt isolat menuis cuis + sdb tasso peint + tapis petit prix T.0476/35.76.32 288169
● AGREE maçon plaf gyproc carrel parqt isolat menuis cuis + sdb tasso peint + tapis petit prix T.0476/35.76.32 288752
● ANDERLECHT salon lavoir cherche ind pour blanchisserie clientèle existante urgent T.0475/94.20.13 125192
● BEL +de 20a exp peint. rép.plaf. placement tassot papier peint quickstep pet.trav. carrel. GSM T.0477/958.534 287800
● BELGE peintre pro 25ans d'exp ch. trav. ds sa branche: chantier, peinture, tapissage T.0472/687.683 299004
● BONJOUR je recherche un emploi dans le jardinage dans Bruxelles comme ouvrier merci d'avance de vos réponses si vous tél T.0496/94.69.87 496012
● BXL urgt JF 30a non fum bonne éduc voiture ch petits boulots soir WE pas sér s'abst tél ap 17h T.0472/200.927 701336
● CHEF cuis. capable sérieuse référence ch place peu de chges sociale à payer T.0475/61.64.43 721799
● CHERCHE emploi bureau secrétariat Bxl fr exc/nl/ang moyen connaiss et expér Win 98-2000-XP logiciel Excel Access Word Internet + conn graphique, plan activa D6 T.0478/608.198 289082
● CHERCHE emploi service en salle, aide cuisine, horeca 5jr sem. 9 à 16h + Baby-sitting T.0474/886.255 412345
● COMPTABLE italienne, div ans d'ex-
● HOMME cherche travaux à l'écoute de toute proposition, même le nettoyage T.0472/34.11.74 288733
● HOMME pol cherche trav plaf carrel gyproc peint tapis maçonn etc T.0477/49.16.00 - 0497/73.74.23 288559

HOMME PROFESSION. exécute ts vos travaux de construct. et rénov. int./ext. Dev. grat. T.0479/549.612
772359

● H pol cherhc etravail peinture plafonnage gyproc tapisser etc T.0494/38.14.48 125541
● H qualifié accepte tout trav batiment rénov transf. devis gratuit garantie px avantageux T.0496/796.238 125376
● H Romain ch trav. plaf. élect. plomb carrel tapiss gyproc parquet cimentage à bas prix T.0478/577.702 125460
● H roumain ch trav plaf. carrel. tapiss. gyproc parquet cimentage maçon peinture à bas prix T.0484/039.217 125459
● INDEPENDANT accepte tous trav rénov transformation plaf carrelage devis gratuit T.0479/38.42.89 805888
● INDEPENDANT ch toutes les travaux en batiment jardinage nettoyage permis cond motivé T.0478/607.756 125660
● INDEPEND Pol ch trav plaf gyproc carrel. peint. tapis rénovat. bon prix T.0495/33.68.09 125550
● JEUNE homme cherche du job jardinage nettoyage plonge et autres contact T.0475/514.982 125526
● JF Belge Trent. cherche trav de 6-8h chaque jours de la semaine (sexe,massage) SVP s'abstenir T.0484/506.476 125743
● JH 27a sérieux dynamic polyvalente ch tt type de travail soir ou we T.0484/06.32.98 125822
● JH a tout faire bonne prés. non fumeur honn. efficace avec bon réf. cherche travail T.0472/800.782 125398
● J.H. av.des outil av.exp cherche trav peint carrel plaf gyproc nett extér façade & terr av.réf T.0473/79.81.92 125000
● JH brésilien ch travail commis de cuisine ou extra la matinée.T.0477/97.11.37 721742
● JH cherche du travail peinture cuisine bâtiment nettoyage du bureaux T.0494/351.097 125411
● JH cher trav peint carrel plaf parqt gyproc ciment 8ans exp. T.0495/158.996 125621
● J.H. dyn motiv ambit tjr prés a apprendre ch ts trav intellect phys resto jard plonge nettoy T.0498/15.75.58 125672
● MENUISIERS belges travail soigné fabrication plac cuisine placard rénov batiment T.0472/928.578 125658
● MR 33ans ch place concierge mi ou pl temps exp nettoyage et bâtiment sér. libre de suite T.0474/82.22.40 288774
● MR 48ans Belge BCBG cherche emploi assistant compagnie chauffeur ménage auprès d'une F d'affaire par mes contacts peux aider agent immobilier B + Fr T.0477/394.740 288435
● NOIR 50a fort tendre 1eA infirmier gradué b.réf. poss voiture peut s'occ pers. âgées + courses T.0485/535.948 125617
● POL 13a ex en bel tôt éq cher trav carr plaf port fen plomb élect tolt gyproc maç cim tél après 16h 0472/341.839 125310
● REALISE rénov de bât.maçon plaf cloison menuiserie parqt électr carrel peint-trav soigné T.0476/499.619 288746
● TT trav peinture tapissa plafonnage plomb carrelag jardin Tel.02/779.85.21 T.0497/91.59.28 T.0474/664.098 288121
● 2 pers ind ch trav consrtuction gyproc enduit peinture carrelage électr plomb roofing T.0472/734.030 288707

BUREAU - OFFRES DE SERVICE 28

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771747

ACHAT/VENTE de SOCIETE de 600€ à 1.200€ (SCRI ou SPRL) Créat.à la CE T.0486/975.899
772446

A FOREST dans Busyness

COMPTABLE - FISCALISTE agréé, Déclaration fiscale, bilan, plan financier, constitution de société, lois sociales, accepte encore quelques clients, 25ans d'expérience. GSM 0475/21.29.87
701279

● COMPTEZ sur moi comptabilité TVA fisc tous les casses-têtes chinois c'est mon métier travail honnête intelligent et sérieux comptabilité manuscrite T.0486/48.44.56 125814
● DACTYLOGRAPHIE de tous documents par secrétaire indépendante et expérimentée tél et fax T.02/479.12.90 803812
● DOMICILIATION pour sociétés 50€ par mois av.Charles Plisnier à 1070 Bruxelles T.02/521.32.14 411832
● EMPL admin expérimenté polyvalent compta informatique Activa D6 T.0477/42.85.99 498171
● SECRET. indép. région Niv./Charleroi tous trav.secrét. & dactyl. poss. déplac. T.0495/815.936 411834

SOCIETE ou commerce en difficulté? Solutions en vue d'éviter faillite et problèmes. Prépar/assist. faillite & Aide en gestion de crise. Etudions dossier sans frais et en tte discr. T.0484/677.560
412065

● SWITCH LINE service de télé secrétariat-domiciliation société-adresse postale Tél+Fax dès 30€ à 1050 Ixelles T.02/340.83.40 411525
● TRES sér. et experim. je mets de l'ordre ds vos papier comptable-classements-déclaration TVA et autres part time à conv. T.02/376.92.24 0496/23.90.17 722358

COMMERCES/PROPOSIT. 30

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771753

ACHAT/VENTE de soc. en veilleuse sans dettes. sprl sa sc belge à partir de 1.200 à 4.000€ Constitution de société avec ou sans capital Création de société France Luxembourg & Belgique en 4jr Ns ns occupons Guichet entreprises et nr tva Enregistrement etc... Gsm T.0485/322.867
411998

● ACHETE Cash lots et faillites tte marchand cess activités e-mail metal@live concertsproductions.net T/F.02/269.92.30 GSM 0484/185.929 437247

Achète Fichier client vin Discrétion assurée pas sérieux s'abstenir secteur - Belgique T.058/33.72.34 ou 35 Fax 056/33.27.88
701391

● ACHETE vend s.a/sprl en veilleuse Achète soc.avec plus-value fiscale immobilière T.0473/73.96.36 622118
● DEVELOPPEZ vos activités en Suisse ! Ns effectuons ttes les formalités pr constituer votre S.A., S.A.R.L., S.I. en 1 semaine. T.0041/277.43.43.65 305127

Devenez INDEPENDANT en PARTENARIAT avec le n° 1 mondial de la propreté ! CA garantie jusqu.à 10.000€ /mois Jani-King 02/763.47.10
701458

● FLEURISTE cherche employé plein temps exp exigé en fleurs vente T.0473/66.76.65 pour Bx 125305

Le supermarché Match de Scheut recherche pour engagement immédiat

ENSEIGNEMENT 32

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771750

● A abattre l'échec prof. expérimenté donne cours math phys. chim déplacement possible T.0499/40.11.11 125556
● A Abbatre échec scolaire prof. exp donne cours partic à domicile niv sec math phys chim T.0477/74.56.54 125717
● A Bxl: Institut Eurekal vous propose pour tout problème en mathématiques une aide personnalisée par un prof spécialisé T.02/427.28.68 ou T.0484/160.700 de préférence après 17h. 722076
● A Bxl prof de math stat phys chimie donne cours part niv sec + univ, se déplace T.0486/102.668 288079
● AGRONOME et pédagogue donne C.P. en math, chimie, physique, anglais, ndls,... ts niveaux. Travaille aussi la méthode et la motivation Prix raisonnable T.0486/401.712 701508
● AIDE en maths phys chim bio et anglais, niveau hum, par ing civil, se déplace T.0473/83.76.68 495294
● ANGLAIS cours particuliers tous niveaux à domicile par parfait anglophone cambridge and toefel courses taught T.0479/66.91.43 288834
● ANGLAIS English private intensive lessons with native British teacher Ixelles T.02/511.23.63 - 0474/21.49.64 125751
● ANGLAIS en pts groupes ou individuel, entreprises, adultes, enfants, rattrapages, 25ans de références T.02/649.74.62 876712
● ANGLAIS with a british teacher all levels conversation grammar business skills intensive lessons also conversation groups mornings or evenings Ixelles T.02/374.96.94 701537
● APPRENDRE à apprendre, Ing civ polytech donne cours de math et sc pr sec & candi Uccle T.0486/40.98.76 496034

CONTEXT NEDERLANDS école de langues cours âpd 7,5€ /H ctre Bxl www.opencontext.be T.02/218.30.66
701519

● COUPLE prof. donne cours rattrapages primaire 1,2,3 secondaire à domicile T.0484/84.35.06 411940
● COURS de français par spécialiste français langue étrangère, de nationalité française: oral, écrit, littérature, actualité... à la carte! "L'Art d'Ecrire" T.0477/55.13.50 410632
● COURS de math niv primaire-secondaire possibilité autres cours Contact T.0485/675.584 287833
● COURS MS Office, JAVA, C... anglais chimie physique tous niveaux T.0476/715.579 8949
● COURS partic. maths réussite assurée pdt vacanc.& tte année par Lic. expér.& compét. niveau human.& candidature T.02/375.18.80 721676
● COURS particulier maths & statist par lic en maths niv hum et candi se rend à domicile T.02/420.08.93 125521
● DETACHE(E) pédagogique pr créer & encadrer des animations pr jeunes à caract. pédagogique - Enseignant nommé Infos : info@cjb-to.be T.02/640.97.85 412034

DEVENEZ EMPLOYE POLYVALENT EN SIX MOIS : Participez à une formation à temps plein pour demandeurs d'emploi (h/f), début 11 juillet. Maîtrisez les programmes utilisés dans les sociétés. Inscription : de 9/12h et 14/16h 02/644.35.92 - 0473/231.985 Technologies Sociales r. César Franck 46, 1050 XL
771768

● DIPLOME donne cours à domicile en math phys chimie élec prix 12,50€/h T.0478/808.685 288163
● ESPAGNOL en pts groupes ou individuel entreprises adultes enfants rattrapages T.0477/22.71.28 288060
● FORMATIONS faux ongles résine, gel

Annexe 5 : Petites annonces du *Vlan*

Annonces du *Vlan* confirmant la présence des **femmes polonaises** sur le marché de l'emploi bruxellois et l'occupation par ces travailleuses du secteur domestique (Vlan, 27 avril 2005).

ENSEIGNEMENT 32

● LANGUES (lat. fr. angl. etc) orth aide scol trad. 7L correct TVX mémoires sout.univ. prof ht qual. T.0495/904.030 287903

● LECONS particulières niveau primaire, institutrice donne leçons de français et calcul et aide aux devoirs T.0476/56.30.02 495783

● LIC sc math donne cours particulier se rend à domicile T.0477/756.674 802885

● MATH phys chimie par étudiant méthode pédagogique adaptée au niveau des bescins cours ponctuels ou préparation examens coaching motivation me déplace T.02/343.92.50 791949

● MEMOIRE à corr. difficultés franç. J'ai temps libre chez moi à vs consacrer T02/345.21.66 ou T.0476/730.572 411969

● NEDERLANDS anglais français maths exams juin par traduc. CEE effectue travx traduc. A-NI-E mémoire thèse philo 7/7 T.02/410.50.74- 02/469.27.88 125471

● PROF expér. lic. Sc éco donne math éco compta pour tous niveaux rés gar T.0494/210.486 155820

● PROF pens donne cours math ts niv ens.second chez vous disp 7j/7 spécial rattr & prép exam t les sr T.02/380.52.56 281786

● REGENTEmath sciences donne cours partic. T.02/375.31.15 125434

VS CHERCHEZ DU TRAVAIL ?
Offrez-vs 1 formation en informatique Winword-Excel Internet etc.
Asbl INFORMABUS 02/733.44.59
www.informabus.be.tf
770740

ETUDIANTS-JOBS 35

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771752

● ASBL engage vendeurs (ses) pour portes à portes (16-18ans) Rens T.0498/102.459 412088

● CENTRE enfts handic cherche étudiants bénévoles pr encadr caps de vac. Nieuwpoort du 1 au 12/08 Rens 02/761.06.32 ou T.02/762.08.18 412098

● ETUD. vendeuse parl fr/angl 2 à 3x/sem est rech par boutiq Klaus Kuffy centr Tour Bxl tél 9 à 11h 0477/25.21.97 806223

● JOKER engage étudiants étudiantes pour salles de jeux électroniques région Bxl envoyer CV par mail job@ss.be ou ch romaine 592 à Grimbergen 1853 804898

GARDE MALADES & ENFANTS 38

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771751

● A 1200 WSL crèche accueil chal bébé tps plein l-v amb fam expér jardin surv ONE péric T.02/762.53.25 288028

● A Berchem Ste Agathe jeune femme garde vos enfants à bon px à son domicile semaine +w.end T.0474/935.102 125770

● A Bxl JF Ukr. 35a sér. propr. NF par. fr. cher. trav. garde pers. mal. J/N enfts ménage T.0474/38.53.33 287872

A Sterrebeek, OUVERTURE de la CRECHE PETIT PRINCE pour BB de 0 à 3 ans, nombr. activ. clown cont. musique psychomot. marionnette Dans mais. sympa + gd jard.
www.crechepetitprince.be
T.0477/294.923
772153

● CH. dame n/fum. pr s'occuper de 3enf-

● JF avec expérience et réf. garde malade à dom. jour et/ou nuit T.0485/617.416 288728

● JF cherche à faire baby-sitting dans Bxl + nett.ok dans fam.sérieuse T.0494/82.29.15 289370

● LA crèche Ouistiti à Tervuren accueille vos enfants à partir de 3 mois ambiance chaleureuse, personnel qualifié rens T.0476/504.572 806058

Les BIZOUNOURS av Brugmann accueille vos enfts de 0 à 3ans www.bizounours.be T.0494/68.69.60
772426

● MAMAN 41a n.fum va chercher vos petits à l'écoie et les garde chez elle amb fam et tendresse UC/XL T.0476/59.78.48 791798

● MAMAN expérimentée propose garde enfants non encore scolarisés (de 0 à 3 ans) en semaine à son domicile, me contacter: Muriel au T.0475/70.34.68 496145

● MAMAN garde vos enf sur Uccle Forest de 0 à 3 ans tend jeux propre à son dom pour rens T.0474/802.820 125615

● MAMAN puéricultrice garde vos enfts de 0 à 3ans jardin veranda amb.fam. bilingue nbx act. 1place T.02/731.53.49 287980

MEDICAL & PARAMEDICAL 40

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771755

● A Bxl femme 39ans cherche travail interne externe garde malade avec réf. T.0477/534.656 125518

● AIDE-SOIGANT 42a avec exp s'occupe pers âgées ou handic ts les jours de 8-20h T.0479/59.46.27 288539

● AIDE soignante avec num. d'Inami et exp. cherche travail de jour ou nuit T.0496/843.539 Bruxelles 125488

AIDE-SOIGNANT/E est dem. pr Mson de Repos sit. à Bxl Bil. Fr/Nl, nuit, jour, horaire fixe. Env. CV recrutementrs@hotmail.com ou PROGESTIMMOB av. du Lycée Français 6 à Uccle 1180
772345

● AIDE soignante ch trav à dom garde pers âgées malades et enf. Soir T.0476/247.785 - 02/734.84.73 411548

● AIDES Soignantes garde malade aide logistiques & auxiliaires polyvalentes pr prestations dans les 19 communes de Bxl sont recherchés par centre de garde malade.Statut de travail Indépendant & papier en ordre T.02/524.63.12 T.0486/958.464 805901

● CABINET méd Evere rech médec spéc (ortho cardio) ostéopathe pédicure podologue pt loyer T.0476/96.72.87 701288

● CENTRE médical 1150 Bxl cherche kiné/ostéo traumato/ch.musculaires/ endermo T.0473/240.992 411602

● HOME Aidante à Koekelberg cherche Infirmière 25h/semaine T.02/412.13.10 GSM 0473/933.874 410966

● INFIREMIER(E)S tps plein/partiel véhicule indispensable engag.par Home Bethanie Genval MR/MRS T.02/655.00.70 30609

INFIRMIER/E ADMINISTRTIVE est dem. pr Mson de Repos sit. à Bxl, pour gestion dosslers clients, mut., médecins. TP hor. fixe, pas de WE, salaire attrayant Rens. et RDV par e-mail recrutementrs@hotmail.com ou par tél. du Lu au Vend., 9h->17h30 au 0473/92.89.19
772342

INFIRMIER/E est dem. pr Mson de Repos sit. à Bxl. Nuit, jour, horaire fixe, barême et ancienneté. E-mail : recrutementrs@hotmail.com ou tél. pr rens. et RDV du lun. au ven., de 9h à 17h30 au 0473/92.89.19
772339

INFIRMIER/ES mi-tps et tps plein de jour sont demand. pour Maison de Repos Résidence 200 0472/62.82.58
772281

● INSTITUTION M.R - M.R.S engage Infirmier(es) de jour et/ou de nuit à temps plein ou 1/2 temps. Horaire à convenir. Avantages extra-légaux. Résidence RINSDELLE Place du Rinsdelle, 1 - 1040 Bxl tél. entre 9h et 18h en semaine.T.02/740.26.10 495183

Kinésithérapeute indépend. (M/F) dem. pr Maison de Repos sit. à Bxl, pour prestations paramédicales, horaire matin ou soir à convenir. Envoyer CV à recrutementrs@hotmail.com ou à PROGESTIMMOB Av. du Lycée Français 6 à Uccle 1180
772338

● MAISON de repos 1000 Bruxelles recherche Inf. A1 ou A2 un week-end sur deux temps partiel Barème légal. T.0476/969.382 495372

Maison de repos Rhode engage INFIR, hor à conv, mi-tps, tps pl T.0486/67.57.17
772399

M.R. Braine Le Comte eng. Infirmière responsable et de soins T.0475/413.296
412327

Résidence du Prince Léopold sud de Bxl à Overijse, eng. INFIRMIER/E mi-temps. Horaire à convenir, avec 1 WE s/4, poss. voiture T.02/657.41.10
772278

ENTRETIEN & GENS DE MAISON OFF. 42

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771749

● AGENT autonome h/f sérieux avec véhicule est rech par société de nettoyage T.02/241.66.01 T.0497/420.002 Bxl 701530

Cherch couple interne pr long terme, parlant bien frçais, sans enfant, permis +voit, expér et bonnes référ, en tant qu'interne, permis de travail, entre 35 et 55ans, hom: hom à tt fr, chauffeur, jardin, piscine, bricol, courses, fem: ménage, bonne cuisine T.0498/49.59.25
494088

● CHERCHE Au Pair interne parlant FR/NL pour garde 2enfants cuisine et ménage à Knokke T.0475/82.42.32 496226

● CHERCHE femme à journée 5 demi jours semaine cv+ photos référerences RBJ 287711 287711

● CHERCHE femme de ménage 2 jours/ semaine T.0484/103.847 722114

Cherche Personne pour entretien et nettoyage d'une villa à Court-St-Etienne. T. partiel. En poss. d'une voiture. E-mail : recrutementrs@hotmail.com ou Tél. entre 9h et 12h au 02/374.67.12
772340

● CH JF seule maroc ou ind petit max 30ans aide totale mais de comm vie en fam T.067/77.12.37 av 10h ap 18h 9089

COUPLE ou EQUIPE de 2 pers. sont dem. par entreprise de nettoyage, pr Bxl, Wavre et Nivelles, pour travaux de nettoyage en sous-traitance. 1.900€ T.hres bur. 02/413.02.60
771659

● DAME de compagnie habitant dans

● ENTR. nett. ch. Indép. tva + enr. ok exp. exigée nett. + machines soc. s'abstenir T.0494/377.955 803904

● FAMILLE 4enfts scolarisés Brabant Wallon cherche Dame interne av.expérience parl.français du lundi mat.au sam.midi non fum. si poss.permis B pr entret.maison, tr.bons gages T.0475/844.957 722188

● OFFRE à dame seule ou couple, bonne présentation, plus de 50ans, pensionné, appart tout confort pour conciergerie, funérarium et magasin funéraire, région Libramont T.0478/629.650 805817

● RECHERCHE laveur de vitres et nettoyeur avec véhicules et carte Activa Bxl se présenter jeudi de 14h30 à 16h00 chez Ecc rue Pannenhuis,153 à Jette 1090 125589

● SCHAERBEEK imm.en coproprr. cherche dame/couple s.ent. pour entretien en éch.de log.gratuit tél.soir T.02/216.45.21 - 02/242.69.15 288497

● SOCIETE Immobilière à Bruxelles cherche femme d'entretien pr.nettoyage d'immbles mi-temps contrat durée indéterminée véhicule nécessaire av.remboursement frais T.02/343.06.00 806653

TECHNICIEN maintenance bâtiment est dem. pr Mson de Repos sit. à Bxl. Notions NI, voiture et permis indispensable. Env. C.V. à recrutementrs@hotmail.com ou PROGESTIMMOB av. du Lycée Français 6 à Uccle 1180
772346

TECHNICIEN/NE de surface, bil. Fr-Nl, est dem. pr Mson de Repos sit. à Bxl, T.plein Horaire fixe 1WE/2. Env. CV à recrutementrs@hotmail.com ou PROGESTIMMOB av. du Lycée Français 6 à Uccle 1180
772343

ENTRETIEN & GENS DE MAISON DEM. 43

www.vlan.be

Suite aux nouvelles modifications apportées aux rubriques OFFRES D'EMPLOIS il est préférable de commencer votre texte par le poste offert ou recherché et de préciser également la province concernée par l'emploi offert. Ainsi, votre annonce sera correctement classée dans le journal et diffusée également sur notre site.
771748

● A bas prix dame pol.avec exp.- réf.ds trav. entretien nettoy. papier en règle T.0477/367.243 288201

● A bas prix je cherche du travail repassage ménage garde personne âgée interne ou externe T.0474/324.587 125452

● A bas prix jf cherche ménage repassage exp honnete travail rapide et très soigné Bxl T.0486/589.034 125651

● A Bxl avec papier JH ch trav sér. tout faire plong nett burx ou concierge en couple fon T.0479/576.078 125577

● A Bxl dame sér. ch travail mén rep baby sitting GSM 0479/366.497 125622

● A Bxl D Polonaise cherche du trav de nettoyage Indépendante papiers en règle T.0485/10.82.57 125574

● A Bxl + environs d'expérim ch tr mén rep nett par heure p.sér s'abstenir T.0494/82.00.22 125871

● A Bxl et env polonaise sérieuse cherche tous travaux ménagers ext et interne T.0497/260.282 Merci 125885

● A Bxl femme sérieuse cherche travail interne avec réf T-0477/534.656 0477/983.435 125744

● A BXL JF pap indép ch.trav nett. rep. babysitt. Informatique Intermédiaire s'abstenir T.0498/715.276 125591

AVANTAGEUX!
Les TITRES-SERVICES
Nettoyage, repassage...
Pour 4.69€ par heure (après déduction fiscale)
Groupe I.L. & C.
Bruxelles: 02/231.11.65
Waterloo: 02/353.23.84
Wavre: 010/45.84.00
772277

● AVEC expérience et référence cherche travail nettoyage et repassage T.0472/802.856 125583

● CHERCHE place dame de compagnie chez dame valide ou place garde malade avec expér. T.0474/361.326 286414

● DAME 38ans cherche travail ménage

● D ch tra nettoyag ter +horeca Int/ex 712.865

● D ch trav. netto terne +repassage 376.871

Ent. acc. ts t commun, pa vitres, burea même en ss t en règle. - T.

● F ch trav nett n fants + pers âgées heures T.0476/37.5

● F ch trav nettoy enft sérieuse Int T.0472/263.176

● FEMME Africain dne travail de mé T.0486/61.71.67

● FEMME cherche terne 02/220.28.15

● FEMME cherch nage pour heure re 12€ p/panne T.047

● FEMME de mén reté offre service s place pour lu. mar.

● FEMME de mé geuse excel réf ch si poss avec logem T.02/375.36.30

● FEMME roumai toyage repassage 942.881

FEMMES Pour 4.34 légalité. Info au 0 (après déc

● FEMME sérieu repass. garde enfa T.0484/055.275

● FM sér. 32ans repassage av. exp 371.507

● HOMME cherch école 8 à 16h T.0

● IK zoek werk al domiciliu sertos nicht storing als n T.0472/27.89.35

● JD cher trav Int. dinner bonnes

● JD parl. Esp/F trav.ménage lunc 307.626

● JD sér. et hon c de ménage + rép T.0476/263.631

● JD sér. poss la trav mén et repass T.0496/250.759

● JEUNE dame la journée ou in

● JEUNE dame toyage repassa T.0478/831.501

● JEUNE dame bonne éducation passage bonne

MEUBL

FLATS/CHAMB BRABANT

www

● 1030 bx 72 av louer coin cuis. s 300€ ap. 16h T.

● A Bxl 1000 près blé à lr pr 6ms 1 1/5/05 mais très cuis.sem.éq sdb à convenir selon au -02/217.59.

● A louer 223 Av dame seule 325€ 15-19h 0479/52.

● A LOUER ch de 275 à 300€ p ges comprises T

● A louer flat m près CEE/Mac T.0477/60.92.14

Annexe 6 : Publicités magasins polonais

Publicités des magasins polonais à Bruxelles, de plus en plus nombreux au fils du temps (Gazetka n° 75, octobre 2008).

Sklep u kacpra

DUŻY WYBÓR ARTYKUŁÓW SPOŻYWCZYCH:

ciasta
pieczywo
słodycze
nabiał
wędliny
mrożonki
alkohole...

NISKIE CENY!!!

Chée. de Mons 583
1070 Anderlecht
POMIĘDZY METREM AUMALE I VEEWEYDE
gsm: 0486 895 165
czynne - od 7h00 do 20h00
zamknięte - wtorek

SPIŻARNIA POLSKA U WUJA

Chaussée de Gand 1280,
1082 Berchem-Ste. Agathe
Bruksela
Tel.: 02/465.08.39

Świeże produkty, rozsądne ceny,
swojskie wędliny, polskie ciasta,
duży wybór napojów, soków, piw

Zapraszamy od wtorku do soboty 10.00 do 20.00 i w niedzielę od 14.00 do 20.0

ADRiAN

ST.-GILLES
CHAUSSÉE D' ALSEMBERG 114
(100 metrów od stacji metra Albert)

Czynne:
wt.-niedz. 10.00-20.00
pon. nieczynne

DRUGI SKLEP
ANDERLECHT
CHÉE. DE MONS 986
1070 BRUXELLES
(metro Bizet) 1km od ringu-zjazd 16

Alimentation Générale
MIESZKO ART-DECO
Specialités polonaises

świeże ciasta

BOGATY ASORTYMENT
PRODUKTÓW SPOŻYWCZYCH
Z POLSKI
• świeże pieczywo
• wędliny • nabiał
• słodycze • mrożonki
• przyprawy • ciasta
• "Kubusie"
i produkty dla dzieci
• prasa • alkohole

KARTA STAŁEGO KLIENTA
5% ZNIŻKI NA ZAKUPY POWYŻEJ 15 EURO
10% ZNIŻKI NA ZAKUPY POWYŻEJ 25 EURO
MIESZKO ART-DECO

Chaussée de Charleroi 275
1060 St.-Gilles
(Ma Campagne)
Gsm: 0496 113 144

Zapraszamy: wtorek-sobota 9.00-20.00 niedziela 9.00-15.00

Annexe 7 : Publicités cours de langue

Publicités des personnes offrant des cours de langues étrangères, des traductions, une aide dans les démarches administratives (Gazetka n° 86, novembre 2009).

Śnieżka DALESZAK
TŁUMACZENIA PRZYSIĘGŁE

FRANCUSKI
POLSKI
HISZPAŃSKI

Tel: 065/65 07 85
Gsm: 0478/30 20 34
E-mail: daleszak@hotmail.com

Redagowanie listów, podań oraz tekstów o charakterze reklamowym (np. prezentacji firm) w jęz. polskim i francuskim

---

Monika Zduńska

Tłumacz Przysięgły
Polski-Niderlandzki-Angielski

Tanio i profesjonalnie

Gsm: 0478/430.325
e-mail : info@translatorforreal.be
Houtstraat 25, 3800 St. Truiden
www.translatorforreal.be

Tłumaczenia przysięgłe
FRANCUSKO-POLSKIE
Praca independant
Zakładanie firm

UFNIARZ MARIA

Tel: 02 / 415 92 76
Gsm: 0474 / 81 07 21
(Proszę dzwonić w godz. 8.30 do 20.00)
E-mail: mariaufniarz@yahoo.fr
Rue des Campanules, 16
1080 Bruxelles-Metro: Osseghem

Marta IZOWIT

Tłumacz przysięgły
języka francuskiego
przy Sądzie Pierwszej Instancj

Gsm: 0473 93 46 91(BASE
Fax: 053 66 25 55

marta.izowit@gmail.com

Robert Polak
Tłumacz przysięgły
polski-niderlandzki-
francuski-angielski
Zakładanie
działalności handlowych :
indépendant,
associé actif, sprl, sa
ubezpieczenia, porady prawne,
wszelka pomoc
Ceny i terminy konkurencyjne
tel. : 0486/410 122
faks : 02/772 16 27
e-mail :
polakrobert@yahoo.com

FRANCUSKI
Rodowita francuskojęzyczna
Belgijka pomoże przy:

- napisaniu korespondencji prywatnej, urzędowej, CV (życiorys), listu motywacyjnego
- dokona korekty ortograficznej, gramatycznej i stylistycznej prac studenckich, katalogów, reklam, listów i pism różnego rodzaju...
- pomoc w sprawach administracyjnych (zadzwonię, napiszę ...)
- w tłumaczeniach ustnych wszelkich pism
- wypełnianiu dokumentów, formularzy, ...

Ceny bardzo przystępne!
Tel: 0476 92 08 19
Mówię po polsku :)

Tłumacz / Vertaalster / Übersetzerin / Traductrice / Translator

Tłumacz Przysięgły
mgr Patrycja Montusiewicz

info@montusiewicz.com
tel.: +32 485 74.39.70

www.montusiewicz.com

Prywatne lekcje
języka francuskiego
- Korepetycje
- Tłumaczenia
przysięgłe
- Wszelka pomoc
Dorota Tyńska
02/346 46 57
GSM: 0494 / 82 34 37
(NOWY NUMER)
E-mail: dorotatynska@msn.com

LES AMITIES BELGO-POLONAISES asbl
POLSKO-BELGIJSKIE KOŁO PRZYJACIÓŁ

www.polbel.za.pl

Pomoc Psychologa - dorośli i młodzież
Testy o przystosowaniu do zawodu
Zajęcia grupowe "Relaksacja ciała i umysłu"
Przygotowanie do rozmowy o pracę
*
Korepetycje i nauka indywidualna języków: FR, NL, EN, RU
Przygotowanie do rozmowy o pracę w języku obcym
Kurs poprawnego pisania po francusku

Informacje i zapisy:
Joanna ŁACNA
GSM: 0477 29 46 15
tel: 067 33 40 52 - wiecz.
Anna DEMBICKA
GSM: 0477 26 12 33

Karen Van Hoorick

Tłumacz przysięgły
polski-niderlandzki-włoski
przy trybunale
pierwszej instancji w Brukseli

SZYBKO I TANIO

Tel: 02 733 04 68
Faks: 02 733 04 68
Gsm: 0485 86 81 83
karenvanhoorick@yahoo.com

Agata Kulikowska

TŁUMACZ
PRZYSIĘGŁY
FRANCUSKI- POLSKI

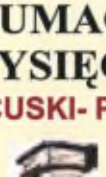

gsm: 0473/66 41 16
fax: 016/82 06 95
e-mail: agatakuli@hotmail.com

Załatwimy Ci wszystko od A do Z
i zapłacisz niedrogo!
Poradzimy Ci jak znaleźć wyjście z każdej łamigłówki administracyjnej

Sprawy administracyjne:
urząd miasta, policja, szkoła, poszukiwanie pracy.
Otwieranie działalności gospodarczej
Tłumaczenia:
francuski, polski
Daktylografia

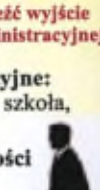

Będziesz miło obsłużony i zadowolony
Zapraszamy:
Ewa tel. 0488.37.14.30

---

no to naucz się wreszcie tego francuskiego!!!

Nawet nie musisz wychodzić z domu ponieważ masz **"S K Y P E"**!!!
Rozmowa! Rozmowa!
i jeszcze raz Rozmowa!
Możesz się też ze mną spotkać, jeżeli wolisz. **10 euro/godz.**,
i po roku mówisz płynnie i poprawnie po francusku

Tel.: **0488 37 14 30**
e-mail: **autographe@voo.be**

FRANCUSKI
NA KAŻDĄ KIESZEŃ
DLA DOROSŁYCH
I DZIECI

- lekcje języka francuskiego dla dzieci od 4 kl. podstawowej
- pomoc w sprawach administracyjnych

cena za 1h
do uzgodnienia

tel: 02/ 789.37.58
gsm: 0497/ 36.14.66

VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM

STROH
AGENCJA UBEZPIECZENIOWA

Ubezpieczenia komunikacyjne i majątkowe.
Odpowiedzialność cywilnoprawna dla firm.
Ubezpieczenia na życie, ochrona prawna.
Uznajemy zaświadczenia po polsku.
Nasze towarzystwa ubezpieczeniowe:
VIVIUM, FORTIS, GENERALI, ARAG

30 Rue Gersis - 1150 Bruxelles
TEL: +32 (0) 2 772 70 10 FAX: +32 (0) 2 772 91 27
GSM: +32 (0) 485 377 928
insurance@stroh.be - www.stroh.be

VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM . VIVIUM